This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600006929W

PRESS G. 132.
SHELF A.
No. 5.

Substituted as a better copy 1/10/36

45. E. 6

237 h. 143

LA NORMANDIE

SOUTERRAINE

OU

NOTICES SUR DES CIMETIÈRES ROMAINS
ET DES CIMETIÈRES FRANCS,

EXPLORÉS EN NORMANDIE.

LA NORMANDIE

SOUTERRAINE

OU NOTICES SUR DES

CIMETIÈRES ROMAINS

ET DES

CIMETIÈRES FRANCS

EXPLORÉS EN NORMANDIE,

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA SEINE-INFÉRIEURE;

Correspondant de la Commission des Monuments historiques et du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France;

Membre des Sociétés des Antiquaires de France, de Normandie, de Picardie et de Morinie;
Des Académies de Rouen, de Caen et d'Amiens;
De l'Académie d'Archéologie de Belgique; de l'Association archéologique de la Grande-Bretagne, etc.

« Ossa eorum visitata sunt et post mortem prophetaverunt »
Ecclésiastique, c. 49, v. 18.

ROUEN,
LEBRUMENT, Libraire-Editeur, quai Napoléon, 43.
PARIS,
DERACHE, rue du Bouloi, 7; — V. DIDRON, rue Hautefeuille, 13.
LONDRES, OTTO MARCUS, 8, Oxford Street. — OXFORD, W. PARKER.
DIEPPE, MARAIS, Grande-Rue.

1854.

BODLEIAN
LIBRARY

A M. E. LEROY,

PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE;

A M. HENRY BARBET,

PRÉSIDENT,

ET A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL-GÉNÉRAL

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

HOMMAGE RESPECTUEUX DE L'AUTEUR.

A M. LE PRÉFET,

ET

A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL-GÉNÉRAL

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Messieurs,

Depuis vingt ans environ, vous inscrivez régulièrement à votre budget un crédit de 2,000 fr. pour la « recherche des antiquités dans notre département. » Depuis dix ans ce crédit, en grande partie confié à mes soins, a été employé par moi à des fouilles archéologiques sur divers points de la Seine-Inférieure. Ces fouilles, constamment heureuses, ont eu un certain retentissement tant en France qu'à l'étranger. Non-seulement les feuilles de la province, mais encore les journaux les plus considérables de la capitale, les recueils scientifiques les plus renommés de Paris et de Londres m'ont prêté le concours de leur publicité et ont fait connaître à l'envi ces découvertes intéressantes pour l'histoire, la géographie, les arts et la numismatique.

Mes explorations, qui ont porté d'abord sur des villas romaines, se sont, dans la suite, fixées préférablement sur les cimetières gallo-romains et francs-mérovingiens. La raison de cette préférence de ma part a été d'abord l'intérêt que présente cette partie de notre archéologie nationale, encore inexplorée et peu connue ; puis l'avantage d'obtenir plus abondamment pour notre Musée départemental des pièces de collection. Sous ce dernier rapport le succès a été tel, que plus de 800 objets antiques sont entrés dans le Musée de Rouen, et que plusieurs montres ont été entièrement garnies par eux. La collection mérovingienne de Rouen est, à cette heure, la plus curieuse et la plus importante qui existe, non-seulement en France, mais même en Angleterre et peut-être en Europe.

L'abondance des objets trouvés a été telle qu'il m'a été permis, avec l'autorisation de M. le Préfet, d'offrir des doubles au Musée d'Artillerie de Paris, au Musée Céramique de Sèvres et même au Musée Impérial du Louvre, où ils ont inspiré à M. le comte de Nieuwerkerke la pensée de créer une salle d'antiquités nationales. Il n'est pas jusqu'aux ossements eux-mêmes qui n'aient servi à la science, et les crânes d'Envermeu et de Londinières, déposés dans les collections de Rouen, de Paris et de Londres, ont enrichi le domaine de l'éthnographie et de la paléontologie.

Mais toutes ces découvertes enregistrées avec tant d'empressement par la presse et si favorablement accueillies par la science, tous ces objets classés dans nos Musées et dans des collections publiques, n'ont encore été publiés ni dans leur ensemble ni dans un recueil spécialement destiné à les faire revivre. Il est vrai qu'après chaque fouille je me suis empressé d'enregistrer ma découverte, soit dans la *Revue de Rouen*, alors le Moniteur scientifique de ce département, soit dans des recueils scientifiques tels que les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, le *Bulletin monumental* de M. de Caumont ou la *Revue archéologique* de Paris. Quelques exemplaires de mes récits ont été tirés à part et envoyés à des savants de

France et de l'étranger. Mais tous ces articles dispersés, toutes ces brochures disséminées n'ont pu former ni un livre, ni un corps d'ouvrage.

D'après le conseil de mes confrères et de mes amis, j'ai pensé qu'il serait agréable au pays et utile à la science de recueillir, en un volume, ces fragments épars de tous côtés. C'est à quoi j'ai travaillé depuis deux ans. Dans cet ouvrage je donne le résultat de toutes mes fouilles, faites dans la Seine-Inférieure aux frais du département. Aussi je ne saurais rien faire de mieux que de dédier mon travail à l'intelligent et bienveillant Conseil-Général qui m'a si souvent encouragé par ses suffrages et par ses allocations. C'est à lui, en effet, que le principal honneur doit en revenir, puisqu'il a été l'auteur véritable de ces recherches dont je n'ai été que l'instrument.

C'est la Normandie, et surtout la Seine-Inférieure romaine et franque qu'il s'agit de faire connaître et revivre. Le Conseil-Général qui a tant fait pour tirer du sol ces curieux et intéressants débris des âges, ne saurait être indifférent à une publication destinée à reproduire des richesses archéologiques, qui sont et l'histoire des pères et l'instruction des enfants.

Veuillez donc, Messieurs, agréer la dédicace de cette œuvre toute départementale et la considérer comme un gage de mon zèle pour l'histoire de notre pays et comme un témoignage de la vive reconnaissance que vous a vouée

Le plus humble et le plus dévoué de vos serviteurs,

L'Abbé COCHET,

Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

Dieppe, le 1er janvier 1854.

LA NORMANDIE

SOUTERRAINE

OU NOTICES SUR DES

CIMETIÈRES ROMAINS

ET DES

CIMETIÈRES FRANCS

EXPLORÉS EN NORMANDIE,

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA SEINE-INFÉRIEURE;

Correspondant de la Commission des Monuments historiques et du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France;

Membre des Sociétés des Antiquaires de France, de Normandie, de Picardie et de Morinie; Des Académies de Rouen, de Caen et d'Amiens;

De l'Académie d'Archéologie de Belgique; de l'Association archéologique de la Grande-Bretagne, etc.

« Ossa eorum visitata sunt et post mortem prophetaverunt »

Ecclésiastique, c. 49, v. 18.

ROUEN,

LEBRUMENT, Libraire-Editeur, quai Napoléon, 15.

PARIS,

DERACHE, rue du Bouloi, 7; — V. DIDRON, rue Hautefeuille, 13.

LONDRES, OTTO MARCUS, 8, Oxford Street. — OXFORD, W. PARKER.

DIEPPE, MARAIS, Grande-Rue.

1854.

3e Partie. — Des Cimetières francs.

Pages.

Chapitre XVI. — La vallée de l'Eaulne 178
Chapitre XVII. — Cimetière franc-mérovingien de Londinières. . 181
Chapitre XVIII. — Cimetière franc-mérovingien de Lucy . . . 245
Chapitre XIX. — Cimetière franc-mérovingien de Parfondeval . . 253
Chapitre XX. — Cimetière franc-mérovingien d'Envermeu . . 259
Chapitre XXI. — Cimetière franc-mérovingien de Douvrend . . 303
Chapitre XXII. — Cimetière franc-carlovingien de Dieppe . . . 319
Chapitre XXIII. — Cimetière franc-carlovingien d'Etretat.. . . 331
Chapitre XXIV. — De quelques autres cimetières francs aperçus dans la Seine-Inférieure 339
Chapitre XXV. — Description des monnaies franques trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, précédée de considérations historiques sur les systêmes monétaires en usage chez les Franks aux Ve et VIe siècles. (Lettre de M. Thomas, avocat à Rouen, à M. l'abbé Cochet) 353

LÉGENDES

Des Planches mérovingiennes.

PLANCHE VII (*Londinières*).

Figure 1, sabre en fer avec sa garniture de cuivre.
— 2, 4, 6, 7, lances en fer.
— 5, lance à crochets *(lancea uncata)*.
— 3, poignard ou scramasaxe.
— 8, 9, 10, couteaux en fer.
— 11, 12, 13, haches, francisques.
— 14, 15, 16, 18, 21, 23, 24, 25, 26, vases en terre noire.
— 17, 19, 22, vases en terre blanche.
— 20, vase à anse, en terre blanche.
— 27, verre vert couvert de reliefs.
— 28, ampoule de verre.
— 29, 30, 31, 50, fibules de bronze jadis émaillées.
— 32, 33, 36, 45, boucles de bronze avec plaque ou appendice.
— 34, fibule de bronze.
— 35, pince à épiler en bronze.
— 37, ornement de ceinturon en bronze.
— 38, collier de perles de verre.
— 39, boucles d'oreilles en bronze.
— 40, 44, 46, boucles en bronze étamées.
— 41, petite boucle en bronze.
— 42, bague de bronze.
— 43, clous en bronze pour le ceinturon.
— 47, boucle de bronze plaquée d'argent.
— 48, boucle de fer avec plaque.
— 49, boucle en fer.

PLANCHE VIII.

Bouclier en fer, de Londinières, il porte sa légende.

PLANCHE IX.

Figures 1, 2, 3, 4, 5, tiers de sol d'or, du VIIe siècle, trouvés à Lucy en 1851.
— 6, plaque de ceinturon en bronze sous laquelle étaient les tiers de sol d'or.
— 7, vase en terre grise (Londinières).
— 8, vase rouge (Envermeu).
— 9, vase en terre noire (ibid.)
— 10, hache en fer avec bout de manche en bois (ibid.)
— 11, hache-bipenne en fer (Parfondeval, 1844).
— 12, hache plate en fer (id., ibid.)

PLANCHE X.

Figure 1, coupe de verre vert (Douvrend, 1838).
— 2, coupe de verre coniforme (Envermeu, 1852).
— 3, coupe de verre blanc (Envermeu, 1853).
— 4 et 5, perles de verre et de pâte de verre de toutes couleurs, provenant de bracelets et de colliers (Envermeu, 1853).
— 6, agate en forme d'olive (Envermeu, 1853).

PLANCHE XI (*Envermeu*).

Figure 1, grand sabre en fer.
— 2, sabre en fer ou scramasaxe.
— 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, vases en terre blanche, grise et noire en majeure partie.
— 6, lance en fer.
— 14, bol en terre rouge.
— 16, collier de perles de verre et de pâte de verre.
— 17, boucle d'oreille en bronze.
— 18, coupe de verre blanc coniforme.
— 19, épingle à cheveux en argent doré.
— 20, pince à épiler en bronze.
— 21, boucle d'oreille en bronze.
— 22, fibule de bronze doré ornée de grenats.
— 23, 25, 26, 28, boucles en bronze étamé.
— 24, fibule de bronze émaillé.
— 27, petite fibule émaillée.
— 29, boucle en bronze plaqué d'argent.
— 30, bracelet d'argent ou d'alliage d'argent.
— 31, 32, 34, petites boucles de bronze.
— 33, ornement de bronze provenant d'une boucle ou d'une fibule.
— 35, 42, lances de fer.
— 36, fibule de bronze en forme d'oiseau.
— 37, boucle de bronze ornée de segments de verre rouge.
— 38, 45, haches francisques en fer.
— 39, boucles de bronze avec appendice gravé en creux.
— 40, bouton de bronze doré, décorant un ceinturon.
— 41, fibule de bronze vermiforme.
— 43, boucle de bronze avec appendice cruciforme.
— 44, ornement de ceinturon en bronze.
— 46, umbo de bouclier en fer.

PLANCHE XII (*Envermeu*).

Figure 1, épingle à cheveux en argent avec tête dorée et œil de grenat.
— 2, fibule de bronze ornée de segments de verroterie verte.
— 3, ornement en argent contenant un verre bleu renfermant une feuille de vigne en émail vert cloisonné d'or.
— 4, ornement de baudrier composé d'une plaque d'argent.
— 5, boucle de bronze étamé avec appendice orné de verroterie violette.
— 6, fibule d'argent, à fond d'or, trouvée à Parfondeval.
— 7, boucle d'oreille en argent avec pendants ornés de verroterie rouge.

PLANCHE XIII (*Envermeu*).

Figure 1, 2, 3, 4, monnaies d'argent du VIe siècle.
— 5, denier de Charlemagne.
— 6, fibule de bronze doré imitant un toucan.
— 7, boucles d'oreilles en bronze avec perle triangre en ambre jaune.
— 8, boucles d'oreilles en bronze avec perle de verre coloré.
— 9 et 10, fibules de bronze jadis émaillées et recouvertes d'ornements cruciformes.
— 11, fibule de bronze doré avec grenats.
— 12, ornement de ceinturon en bronze.
— 13, fibule de bronze.
— 14, peigne en os à deux fins.
— 15, fibule de bronze.

PLANCHE XIV.

Figure 1, ornement de ceinturon composé de cuir saturé d'oxyde de fer et orné de neuf lentilles de verre blanc (Envermeu, 1853).
— 2, fibule de bronze cruciforme (Parfondeval).
— 3, 4 et 5, clefs en fer (Envermeu, 1853).
— 6 et 7, fer de flèche en fer (ibid.)
— 8 et 9, fiches-pattes en fer (ibid.) Le no 8 a encore le bois dans l'ouverture.

PLANCHE XV.

Figure 1, boucle de cuivre, avec deux têtes (Douvrend, 1838).
— 2, ornement de bronze avec dessin vermiforme (Parfondeval, 1851).
— 3, fibule de bronze ornée de verroterie rouge (Envermeu, 1853).
— 4, double bouton en bronze couvert d'émail et représentant une jolie mosaïque (Envermeu, 1852).
— 5, boucle en bronze étamé ou argenté avec plaque décorée avec goût (Londinières, 1852).
— 6, débris de passoire en bronze (Parfondeval).
— 7, plateau en bronze (Envermeu, 1853).
— 8, cercle avec oreillons de cuivre; reste de coiffure (Douvrend, 1838).
— 9, pointe de flèche ou de spiculum en bronze (Parfondeval, 1851).
— 10, anneau de fer (Envermeu).

PLANCHE XVI (*Envermeu*).

Figure 1, umbo de bouclier en fer.
— 2, armature du même bouclier.
— 3, chaînette ou mailles de fer avec un anneau de cuivre et une boule de verre.
— 4, chaînette ou mailles de fer.
— 5, fer de flèche barbelé.
— 6, ciseaux en fer avec étui de peau.
— 7, grand couteau de fer à double rainure.
— 8, grand couteau de fer.

LA NORMANDIE SOUTERRAINE.

PREMIÈRE PARTIE.

DES SÉPULTURES EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

DES FOUILLES. — LEUR UTILITÉ HISTORIQUE. — MANIÈRE DE LES FAIRE. — CIMETIÈRES CELTIQUES. — FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRATIQUÉES EN ANGLETERRE, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE EN MÊME TEMPS QU'EN FRANCE.

Deux choses m'ont toujours séduit dans l'étude de l'antiquité : les églises et les cimetières, et ces deux choses se touchent et souvent n'en font qu'une; car si le cimetière entoure l'église, l'église elle-même est souvent un vaste cimetière. C'est la basilique des morts, comme l'appelle si éloquemment saint Jérôme.

Je ne rappellerai point ici que voué dès l'enfance au service des autels, j'ai consacré ma vie à l'étude de l'église, surtout à l'histoire et à la description des églises de mon pays. Plus de six volumes publiés sur cette matière en rendraient témoignage au besoin. Si aujourd'hui je m'écarte un moment du constant objet de mes préoccupations sur la terre, si je détache de l'œuvre éternelle de nos églises quelques instants pour les donner à l'étude des cimetières, c'est que je cède aux pres-

santes sollicitations de mes amis qui ont voulu me voir résumer, en un seul traité, les travaux de dix années, et recueillir en un corps d'ouvrage des feuilles éparses jetées çà et là au vent de la publicité. Ils ont pensé avoir ainsi, au moyen de plusieurs fouilles réunies, un corps de doctrines sur la matière. Mes amis, je le crains bien, ont trop présumé de mes forces. Cependant je n'ai pas cru devoir leur refuser cette satisfaction qui en me procurant le plaisir de revenir en arrière, me donne aussi l'avantage de revoir de vieilles connaissances, et de rendre moins fautifs les travaux de mes premières années.

Les fouilles ont été pour moi une agréable distraction au milieu de mes labeurs ecclésiologiques. Généralement parlant, celles que j'ai entreprises ont été heureuses; je pourrais presque dire que je n'en ai pas fait une seule qui n'ait donné des résultats intéressants et inattendus, qui n'ait produit des fruits supérieurs aux sacrifices que le pays s'imposait pour elle. La longue habitude que j'ai acquise des terrains et des objets qu'ils renferment, m'a toujours fait juger au premier coup-d'œil et d'une façon presque infaillible si un champ, indiqué à mes explorations par l'opinion publique ou par le hasard, présentait des chances de succès. Aussi, rarement je m'y suis trompé, j'ajouterai même que, jusqu'à cette heure, je n'ai pas éprouvé de sérieuses déceptions en ce genre, chaque tentative ayant toujours été suivie de succès.

J'ai hâte d'ajouter qu'en général mes fouilles ont été modestes, entreprises sans fracas, et commencées sur une humble échelle qui permettait de se retirer sans honte et d'étudier sans bruit. J'ai toujours préféré revenir deux fois dans le même champ plutôt que de l'épuiser et de rassasier l'ouvrier, le public ou moi-même. J'ai mieux aimé tenir l'opinion en haleine plutôt que de la saturer, me contenter plutôt que me fatiguer. Et puis on étudie mieux un objet en le prenant par parties et en l'examinant dans ses détails. Après deux ou trois campagnes bien faites, après des études consommées, on peut se résumer sans fatigue et avec plus de fruit, parce qu'alors les moindres détails ne vous ont pas échappé.

Qu'on le sache bien, rien n'est fatigant comme une fouille bien faite, surtout une fouille de cimetière. Là, tout consiste dans l'observation soutenue du gisement des objets au sein de la terre. Bien des gens s'imaginent, et mes ouvriers eux-mêmes partagent cette opinion, que ce que je cherche dans le sol ce sont des trésors : ils me prennent pour un Californien

dépaysé, qui n'ayant pas le courage de se transporter de France en Californie, veut transporter la Californie en France. Je suis pour eux comme un magicien qui a lu dans les astres, dans les bouquins ou les vieux titres l'existence mystérieuse de trésors cachés sous les ruines. D'autres, plus nombreux et plus éclairés, pensent que si je déchire ainsi le sein de la terre, c'est pour y trouver des vases, des armes, des médailles ou des objets précieux. Or, ce n'est rien de tout cela que je cherche. A vrai dire lorsqu'un bel objet sort de terre, qu'une pièce importante se révèle sous la bêche, je n'y suis jamais indifférent; mais une fois tiré de la terre, il perd pour moi la moitié de sa valeur, et quand il a été étudié il n'en a plus du tout. Je le dépose avec bonheur dans une collection publique et je me résignerais presque à ne plus le revoir.

Ce que je cherche au sein de la terre, c'est une pensée. Ce que je poursuis à chaque coup de pioche de l'ouvrier, c'est une idée ; ce que je désire recueillir avec ardeur, c'est moins un vase ou une médaille qu'une ligne du passé, écrite dans la poussière du temps, une phrase sur les mœurs antiques, les coutumes funèbres, l'industrie romaine ou barbare, c'est la vérité que je veux surprendre dans le lit où elle a été couchée par des témoins qui ont à présent douze, quinze ou dix-huit cents ans. Je donnerais volontiers tous les objets possibles pour une révélation de ce genre. Les vases, les médailles, les bijoux n'ont de prix et de valeur qu'autant qu'ils révèlent eux-mêmes le nom et le talent d'un artiste, le caractère et le génie d'un peuple, en un mot, la page perdue d'une civilisation éteinte. Voilà surtout ce que je poursuis au sein de la terre. Je veux y lire comme dans un livre : aussi j'interroge le moindre grain de sable, la plus petite pierre, le plus chétif débris, je leur demande le secret des âges et des hommes, la vie des nations et les mystères de la religion des peuples.

C'est que, voyez-vous, le sol m'a toujours paru le plus complet, le plus vrai des livres. Je l'ai appelé ailleurs « un volume de six mille ans » dont chaque siècle a écrit une page avec de la cendre et de la poussière. Il n'y a qu'à souffler sur cette poussière et elle se ranimera au contact de la vie comme les morts à la voix d'Élisée. Sous la cendre réfroidie des années, vous verrez se dresser palpitante la figure du passé avec sa couleur véritable et son inaltérable physionomie, car le passé est caché là comme un de ces dieux antiques enfouis par les barbares ou par la main de leurs adorateurs, et que

nous tirons aujourd'hui de leur couche de sable pour les faire trôner dans nos musées, les sanctuaires des arts. Et puis quel a donc été le rédacteur de ce livre antique écrit avec des ossements et avec des ruines? L'écrivain, c'est la mort qui ne ment jamais, et qui de sa main de fer a dépouillé impitoyablement tout ce qu'il y avait de faux chez l'homme pour ne laisser plus subsister que le vrai. Marchez donc franchement sur les pas de cette cruelle ennemie du mensonge, elle a déchiré le masque dont se couvrait l'humanité vivante, et à présent vous ne trouverez plus que l'humanité nue avec la poussière de son voile.

Tous les siècles, tous les peuples sont donc cachés dans la terre. Le Gaulois y est couché à côté du Romain, et le Romain y dort auprès du barbare. Ces hommes, il ne s'agit plus que de les faire parler et de bien comprendre leur réponse; mais pour cela il ne faut pas confondre les langues. Il faut savoir bien discerner les tons, les nuances, les couleurs, les physionomies de chaque peuple et de chaque civilisation. Je comprends parfaitement que c'est là une affaire d'instinct, une question de goût, de tact et de discernement; mais cet instinct et ce goût se développent par l'éducation, s'alimentent par l'habitude et se fortifient par l'exercice. En un mot, c'est une science et une science qui a ses règles et ses fautes, ses succès et ses écueils. C'est le résultat d'une étude longue et approfondie, d'une pratique sûre, constante et redoublée, d'une expérience consommée. Toutefois les règles les plus sages ne sont pas infaillibles, les hommes les plus expérimentés ne sont pas exempts d'erreur. Aussi dans toute l'archéologie rien de plus délicat que cette matière où la confusion est facile, où les nuances sont imperceptibles, où la ressemblance est trompeuse et où

« Le vrai peut n'être pas quelquefois vraisemblable. »

On conçoit aisément que comprise de cette sorte, une fouille doit être fatigante et pénible. Il faut suivre sans cesse l'ouvrier, ne pas le perdre de vue un instant, avoir les yeux au bout de sa bêche et l'attention attachée à tous les mouvements de sa main. Cette vie d'attention, d'émotions, d'alternatives, de préoccupations, use et fatigue autant et plus que de rester debout, d'aller d'un ouvrier à l'autre, de dégager péniblement et minutieusement les objets aperçus par la bêche.

Si au contraire vous quittez l'ouvrier, si vous ne le suivez pas constamment, vous n'obtenez aucun résultat moral et in-

tellectuel. Cet homme n'est qu'un outil, un instrument aveugle qui ignore ce qu'il fait et pourquoi il le fait, qui ne comprend pas même le but quand on le lui explique, qui ne voit absolument rien dans ces couches de terre qu'il soulève avec peine, dans le placement d'objets dont la rencontre lui semble l'effet du hasard, dans ces mille détails enfin, si importants, mais si fugitifs, qui constituent toute la science des fouilles.

Il est assez rare qu'une fouille présente des objets inconnus, des pièces tout-à-fait nouvelles, des morceaux tels qu'on n'en trouverait point d'analogues dans les musées de France, d'Allemagne ou d'Angleterre. Mais ce qui caractérise une fouille heureuse et bien dirigée, c'est de révéler un détail qui n'existait pas ailleurs, un caractère que le temps avait oblitéré, ou une observation qui avait échappé aux précédentes explorations. J'ai souvent eu l'occasion de me convaincre de cette vérité : à savoir que quelque attention que l'on apporte à bien observer, on ne peut tout voir, tout saisir, tout reconnaître. Il est telle chose qui vous échappe un jour et qui vous frappera l'autre, il est telle autre restée obscure dans deux ou trois explorations, qu'une quatrième et une cinquième fouille parviennent à éclaircir et à élucider pour toujours.

De ce que nous venons de dire du sol, on comprend aisément que bien des espèces de cimetières couvrent la surface du pays que nous habitons ; car tout dépôt de poussière humaine, tout dortoir de l'humanité, à quelque époque que ce soit de son existence, est un cimetière. Il y en a donc par toute la face du monde habité, ou plutôt la terre entière n'est qu'un vaste cimetière où chaque grain de sable a eu la vie et s'est agité devant le soleil. C'est donc par les cimetières que l'on peut juger du passage plus ou moins long de l'homme aux lieux que nous habitons.

Je dois avertir tout d'abord que dans les différentes fouilles que j'ai faites en Normandie depuis dix ans, je n'ai trouvé que deux sortes de cimetières : des cimetières romains et des cimetières francs, c'est-à-dire des cimetières qui embrassent les dix premiers siècles de notre ère. Je n'en ai pas rencontré un seul antérieur à Jésus-Christ. Je suis loin de prétendre pour cela qu'il n'y en ait point dans nos contrées : loin de là, je sais qu'il y a des cimetières gaulois, que l'on a découverts, çà et là, non-seulement dans la Normandie, mais dans toute la France. Mais moi je n'ai pas eu ce bonheur ; jamais un seul ne m'est tombé sous la main : si bien que je ne puis poser de

règles sur cette matière, où je ne sais absolument que ce que les autres ont dit.

Pour l'instruction de mes lecteurs, je ne veux pas omettre toutefois de signaler autour de nous les différents points où l'on dit que furent trouvées des sépultures gauloises.

Guibert de Nogent, chroniqueur du XIIe siècle, raconte que de son temps on ouvrit une colline funèbre contenant un cercueil autour duquel plusieurs corps formaient comme une ronde de danseurs [1]. On attribuait ce tumulus aux Celtes. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de Paris* [2], Legrand d'Aussy, dans ses *Sépultures nationales de France*, racontent qu'au XVIIe siècle on ouvrit à Dognon, dans la marche du Limousin, un tertre tumulaire qui fut reporté aux Gaulois. On attribua au même peuple les découvertes faites dans la colline funèbre de Crécy, fouillée en 1787 [3], et dans celle de Noyelle, en Picardie, explorée en 1791 [4]. La Bretagne, et personne ne s'en étonnera, a présenté un bon nombre de sépultures celtiques à Rewis, à Carnac, à Loc-Maria-Ker et ailleurs [5]. Le Poitou en a montré une à Sarmacole, qui fut visitée, en 1830, par M. Lecointre-Dupont [6].

Notre Normandie elle-même n'en est point dépourvue. Sans parler de ces curieux et intéressants tombeaux rencontrés à Cocherel, en 1685, qui renfermaient, avec des vases, des hachettes en pierre dans des cornes de cerf et des armatures de flèches en os [7], nous devons citer le *tumulus* de Fontenay-le-Marmion, fouillé de 1829 à 1832, par les soins de la Société des Antiquaires de Normandie [8]. Peu de cimetières en Europe

[1] Guibert. de Noviom, *de villâ suâ*, lib. II, cap. I. — Legrand d'Aussy, *Des Sépultures nationales et particulièrement de celles des Rois de France*, édit. Roquefort, Paris, 1824.

[2] *Dissertations sur l'Histoire de Paris*.

[3] Id., ibid. — Traullé, *Magasin encyclopédique*, t. IV, p. 329.

[4] Id., ibid.

[5] Legrand d'Aussy, ibid. — Lasauvagère, *Antiquités de la Gaule*. — L'abbé Mahé, *Antiquités du Morbihan*, etc.

[6] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VI, p. 375.

[7] Ces tombeaux, au nombre de 25, étaient en pierre, sur le penchant d'une colline et indiqués par deux grosses pierres. Voyez la *Relation et dissertation touchant l'origine et l'antiquité de quelques corps trouvés dans un ancien tombeau, au village de Cocherel, entre Évreux et Vernon, en l'an 1685*, par M. l'abbé de Cocherel, dans l'*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, par Lebrasseur, en 1722.

[8] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* t. VI.

ont présenté des résultats plus intéressants et les caractères d'une plus haute antiquité. Caen possède des restes d'ossements et un magnifique vase gaulois provenant de ces fouilles, et Paris montre dans sa Bibliothèque Impériale un admirable bracelet ou collier d'or, vrai chef-d'œuvre de l'orfévrerie celtique.

Après la colline de Fontenay-le-Marmion, on peut citer avec honneur le tumulus de Condé-sur-Laison, soigneusement étudié en 1834 par M. Galeron, de Falaise [1]; les sépultures découvertes au Vauvray, en 1842, lors de la confection du chemin de fer de Rouen à Paris; là, comme à Cocherel, les corps inhumés sous une forte pierre, étaient accompagnés de poteries grossières et de hachettes en silex, emmanchées dans des cornes de cerf [2]. Enfin nous signalerons encore les petits *tumuli* de la cité de Limes, près Dieppe, si scrupuleusement interrogés par M. Feret, de 1822 à 1826 [3]. L'auteur, il est vrai, ne démontre pas, mais il fait seulement présumer.

Ce n'est pas non plus sans un certain sentiment de défiance que nous citerons les sépultures celtiques explorées, en 1834, dans la vallée de la Somme, à Port-le-Grand, par M. Hecquet d'Orival [4]. Si la poterie a tous les caractères gaulois, les deux médailles d'Adrien et de Marc-Aurèle sont de nature à faire réfléchir les hommes éclairés et difficiles, et à faire reporter ces urnes à des Gaulois vivant sous la domination romaine.

Au surplus je commence par dire que, sauf les hachettes et les cornes de cerf du Vauvray, la poterie évidemment celtique de Fontenay-le-Marmion, les débris de la *Cité de Limes* et les urnes de Port-le-Grand, je n'ai rien vu des autres; et encore ces restes de sépultures je ne les ai ni exhumés ni vu exhumer de mes propres yeux, dès-lors je dois m'abstenir.

Sur cette matière donc je renvoie mon lecteur à M. de Caumont, à Legrand d'Aussy, au comte de Caylus, à l'abbé Mahé, aux *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, et à tant d'autres recueils où se trouvent d'excellentes notices sur des cimetières gaulois. Pour moi je ne conteste, ni ne garantis les faits qu'ils rapportent, les conséquences qu'ils en tirent ou les principes qui en découlent. J'ignore, et si j'avais à traiter la matière, je m'aiderais des lumières de ces savants,

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IX, p. 149.
[2] Tous ces objets sont déposés à la bibliothèque publique de Louviers.
[3] *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. III, année 1826.
[4] *Mém de la Société royale d'Émul. d'Abbeville*, années 1838-40.

examinant les règles qu'ils posent, les conséquences qu'ils en déduisent, les soumettant toutefois, selon mon usage, au contrôle de mes découvertes et de mes propres observations. C'est ainsi que j'ai procédé pour les deux espèces de cimetières que j'ai fouillés et que je vais décrire. J'ai puisé les principes chez les maîtres qui m'ont précédé, j'ai appliqué les règles, j'ai examiné ce qu'elles contenaient de vrai ou de faux, de certain ou de hasardé.

A coup sûr, je n'ai point créé l'archéologie, elle existait avant moi, j'ai dû en accepter les règles, mais non sans examen, ni sans critique. Je n'ai point non plus inventé les cimetières mérovingiens, seulement j'ai trouvé sur ce point la science encore peu avancée. J'ai commencé mes études de concert, mais sans entente préalable, avec des érudits qui fouillaient dans le même sens et pour le même but en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Mes travaux ont trouvé en eux un appui réciproque et inattendu.

Les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, décrits par MM. Wylie [1], Rolfe, Akerman [2], Thomas Wright [3], Néville [4] et Roach-Smith [5], sont les contemporains véritables et presque les parents de nos Francs-Neustriens. Ils sont comme eux les enfants de cette grande famille germanique qui couvrit l'Europe du IVe au VIe siècle. Et si l'histoire ne le disait pas, il serait facile de démontrer par eux que l'heptarchie anglaise est contemporaine de notre polyarchie mérovingienne. Les magnifiques fouilles de M. Houben à Xanten [6] et surtout celles de MM. V. et L. Lindenschmit, à Selzen près Mayence [7], nous font voir dans leur source cette civilisation allemande, ces coutumes franques, ces arts et ces usages germaniques qui, comme un fleuve, ont inondé nos contrées aux bas temps de

[1] *Fairford graves, a record of researches in an anglo-saxon Burial-place in Gloucestershire*, by W. Wylie, in-4°.lOxford, 1852.

[2] *Remains of pagan Saxondom, principally from tumuli in England, described and illustrated*, by John Yonge Akerman.

[3] *The celt, the roman and the saxon*, by Thomas Wright, London, 1852.

[4] *Saxon obsequies*, by honorable R. Néville, in-folio, London, 1853.

[5] *Collectanea antiqua, etchings and notices of ancient remains*, by Roach Smith, 3 vol. in-8°, London, 1843-53.

[6] *Rœmisches antiquarium des Konigl preus notaires, Philippi Houben in Xanten*, in-4°, Xanten, 1839.

[7] *Das Germanische todtenlager bei Selzen in der Provinz rheinhessen*. in-8°, Mainz, V. Zabern, 1848.

l'Empire et déposé sur le sol que nous habitons le germe du monde féodal et d'une société nouvelle.

En Suisse, M. Troyon a montré sur la colline de Bel-Air [1], dans les tombeaux des Helvètes, les frères et les alliés de ces Burgondes que M. Baudot, de Dijon, exhume à Charnay [2], depuis plus de vingt ans. M. Rigollot, dans son savant *Mémoire* [3] qui est comme un traité complet de la matière, a fort bien démontré que tous ces hommes, Helvètes, Burgondes, Allemani, Anglo-Saxons, étaient les frères de nos Mérovingiens de Miséry [4], de Bénouville [5], de Douvrend, de Londinières et d'Envermeu.

Les travaux, les voyages et les lettres de ces savants, auxquels je dois joindre MM. Worsaae, de Bonstetten, de Longpérier, Deville, Pottier, de Caumont et Auguste Leprevost, m'ont aidé, soutenu et encouragé dans mes travaux et mes pénibles recherches. Ils m'ont éclairé surtout dans les conséquences qu'il en fallait tirer. J'ai été assez heureux pour voir mes modestes *Notices* goûtées et estimées par eux bien au-delà de leur valeur. J'ai eu le plaisir de les voir citées dans leurs ouvrages avant de connaître leurs personnes et leurs œuvres.

Je demande au lecteur la permission de citer, à ce sujet, l'opinion de M. Frédéric Troyon, savant explorateur de la Suisse, qui a visité presque tous les musées de l'Europe :

« Les cimetières d'Envermeu et de Londinières, m'écrivait-il à la date du 15 juillet 1852, appartiennent évidemment, autant du moins que je puis en juger, à l'époque mérovingienne. Les vases, dont vous donnez les dessins, offrent plus de rapports avec ceux des Allemani qu'avec ceux des Burgondes. Sur votre planche des objets antiques d'Envermeu [6], le n° 18 est une reproduction des coupes de verre de Selzen et du Séeland, en Danemark. J'ai vu des pièces pareilles aux figures

[1] *Description des tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lausanne*, par Frédéric Troyon, in-4°, Lausanne, 1841.

[2] *Description d'objets antiques découverts, en octobre 1832, dans le territoire de Charnay (Saône-et-Loire)*, par M. H. Baudot, dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833.

[3] *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au Ve siècle*, par le docteur Rigollot, dans le tome x des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

[4] Id., ibid.

[5] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII.

[6] Planche XI de *la Normandie souterraine*.

22 et 41, dans les musées d'Augsbourg, de Copenhague et de Stokholm. Les petites agrafes, de la forme de la figure 37, se retrouvent déjà dans des tombeaux de la Crimée du IVe siècle avant l'ère chrétienne. Quelques-unes de ces formes paraissent de fort bonne heure en Orient. Les objets découverts dans les tombeaux des Tschades, en Sibérie, m'ont souvent frappé par leur analogie avec ceux de nos cimetières mérovingiens. Plusieurs de ces formes nous viennent de l'Asie ; mais il faut reconnaître d'autre part les influences subies par les envahisseurs, et même les traits qui les distinguent suivant les lieux où ils se sont établis.

» Quant à la figure 46, ses dimensions me paraissent un peu petites pour que cette pièce ait pu servir de casque. Cette opinion a cependant été soutenue, il y a déjà plusieurs années, dans les *Mémoires* de l'Académie de Munich ; mais elle a été abandonnée à la suite de découvertes nombreuses qui ont fait envisager ce genre d'objet comme des *umbo*, parce que chaque fois que le bouclier présentait des garnitures en fer, quelque peu conservées, cette pièce occupait toujours le centre. Dans le musée de Schewerin, un des *umbo* est encore entouré du rebord en fer complet du bouclier. Cette forme, rare en Suisse, se retrouve surtout en Allemagne, dans la Suède moyenne et en Norwège. »

Et à propos de l'unité des races, il ajoute :

« Vous m'avez parlé, monsieur, de fraternité en germanisme de même qu'en Adam et en Jésus-Christ, ce que j'adopte tout-à-fait. J'ajouterai même que dans l'étude générale que je cherche à faire sur le développement de l'humanité, je suis frappé de l'unité de l'esprit humain et de l'analogie avec laquelle il s'exprime indépendamment du temps et des lieux. L'humanité est bien une famille, et malgré la diversité des tendances, ou plutôt à cause de cette diversité, il est bon de resserrer les liens d'une origine et d'une espérance communes. »

Un seul savant, véritablement digne de ce nom, a paru secouer la tête au récit de mes humbles découvertes. Cet homme, c'est M. Charles Lenormant, l'un des oracles de l'Institut de France [1]. Mais après avoir conféré de son opinion avec mes collaborateurs les plus distingués, il en est résulté pour nous cette conviction : c'est que M. Lenormant n'avait pas encore

[1] *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France,* par M. Lenormant, lu dans la séance publique annuelle du 22 août 1851, p. 4 et 5.

étudié ces questions qui sont neuves et presque exclusivement provinciales, mais qu'à coup sûr il viendrait à nous le jour où il les examinerait avec soin. Et puis lui-même n'a pas craint d'avouer que les hommes de la province assis sur le sol, fouillant les objets par eux-mêmes, les voyant de leurs yeux, les touchant de leurs mains, étaient mieux à portée de les juger que les savants de la capitale qui n'ont que des dessins, des musées, des collections parfois mal classées et mal étiquetées. Aussi nous ne désespérons pas, mes confrères et moi, d'entraîner un jour à nous l'opinion de l'Institut, ce qui sera la sanction suprême donnée à nos humbles labeurs et la plus belle récompense de nos persévérants travaux.

CHAPITRE II.

DES SÉPULTURES GALLO-ROMAINES ET DES SÉPULTURES FRANQUES-MÉROVINGIENNES. — DIFFÉRENCE QUI EXISTE ENTRE CES DEUX ÉPOQUES. — MANIÈRE DE LES DISTINGUER L'UNE DE L'AUTRE.

Je vais tâcher de définir clairement (aussi clairement que le permet l'état actuel de la science), la différence qui se trouve entre les sépultures romaines et les sépultures mérovingiennes [1], en d'autres termes, je vais indiquer les moyens de discerner les inhumations faites dans notre pays sous la domination romaine et celles qui furent déposées au sein de la terre pendant la période franque des rois mérovingiens. Je dois dire tout d'abord que cette différence ressortira des pages de ce livre, des descriptions que nous allons donner et même des dessins que nous allons produire, dessins qu'il sera facile d'opposer l'un à l'autre et qui rendront le jugement aisé. Il le serait beaucoup plus encore par l'exhibition matérielle des objets et la vue des collections qui renferment le produit de nos différentes fouilles.

La tâche que j'entreprends est moins difficile pour moi que pour un autre, parce que les cimetières que j'ai fouillés avaient tous une physionomie tellement différente, tellement tranchée que la confusion n'était pas possible et que la distinction ressortait d'elle-même. J'ajouterai ensuite que ce qui a manqué à mon expérience, à mon éducation archéologique, ce sont les cimetières de la transition participant aux deux époques et qui, comme celui d'Eslettes [2], renfermassent des

[1] J'appelle ici sépultures romaines celles des trois premiers siècles de notre ère, et sépultures mérovingiennes celles qui eurent lieu depuis Clovis jusqu'à Charlemagne.

[2] Commune de Monville, arrondissement de Rouen.

urnes romaines et des inhumations mérovingiennes. M. Deville, sous ce rapport, a été plus heureux que moi, mais malheureusement il n'a pas suivi lui-même l'exploration ou du moins il n'a pas publié le résultat de ses observations.

Les cimetières que j'ai étudiés ont été de deux sortes, les uns à ustion, les autres à inhumation. Il eût fallu être entièrement inexpérimenté pour ne pas en comprendre tout d'abord la différence. C'est donc une chose aisée que celle qui m'est échue en partage; seulement dans l'inhumation il y a eu des périodes diverses, des nuances différentes qu'il est fort important d'étudier et de saisir. Cette distinction très-sérieuse sera l'objet d'un chapitre tout particulier.

Je pose d'abord la différence qui existe entre les sépultures romaines et celles des temps mérovingiens; elle est si frappante, si saisissable, que l'œil le moins exercé ne saurait s'y tromper. Je pense même que tout lecteur intelligent, quand même il n'aurait aucune notion d'archéologie, pourra facilement lui-même se rendre compte de la différence à chaque page de ce livre, en confrontant les descriptions et en comparant l'un à l'autre les dessins qui accompagnent nos récits.

Pour mettre mon lecteur plus à même de juger et afin de le jeter pour ainsi dire au cœur de la question, je l'introduirai dans une collection publique, dans le musée de Rouen, par exemple, et j'exposerai devant lui le résultat de mes diverses fouilles. D'un côté, je mettrai Fécamp, Dieppe, Cany, le Bois-des-Loges; de l'autre, je déroulerai la vallée de l'Eaulne, représentée par Envermeu, Douvrend, Londinières, Lucy et Parfondeval, et je lui dirai :

Chez le gallo-romain de Lillebonne, de Dieppe ou de Fécamp, pas de corps d'hommes, mais des os brûlés réduits en petits morceaux, soit par l'activité des flammes, soit par la main qui les déposa dans l'urne. Parmi ces urnes, dépositaires d'ossements calcinés, les unes sont de plomb, décorées d'ornements et d'inscriptions en relief, les autres sont en verre, rondes comme au Bois-des-Loges, pomiformes comme à Eslettes, à Cany et au Pollet de Dieppe, carrées comme à Luneray ou octogones comme à Fécamp. Les autres enfin sont en terre de toute forme et de toute couleur, parfois blanches, parfois rouges, le plus souvent grises ou noires. Dans ces urnes on trouve de temps à autre des cuillères en argent, des épingles en os, des fibules de bronze, des styles, des tablettes à écrire, des monnaies, des bagues, des coupes de verre, des

gobelets en cristal, des fioles lacrymatoires et de petits vases en terre.

A côté de l'amphore cinéraire sont rangées, comme pour l'accompagner et pour lui faire honneur, des cruches et des assiettes de terre, des plateaux de verre, des soucoupes et des bols en terre dite de Samos; en un mot, des vases qui ont contenu des offrandes ou des parfums, des assiettes pour la nourriture, des lagènes ou cruchons pour la boisson.

Cette terre est fine, légère, moulée avec adresse et tournée avec goût; les ornements en sont dessinés avec art et intelligence; on reconnaît une main exercée et savante dans les moindres détails de la décoration comme de la forme. La couverte en est généralement solide et appliquée avec entente. Parfois les vases en terre et en verre possèdent des lettres, des caractères, des signes, des initiales, des noms même; mais ces caractères sont tous romains et semblent empruntés aux siècles d'Auguste, de Trajan et d'Antonin. Tous les mots sont pris dans la langue latine de la plus belle époque : les noms d'artistes, la désignation des officines indiquent un art avancé et une civilisation perfectionnée. Généralement les médailles sont bien conservées et semblent sortir de l'atelier monétaire; la plupart sont de ce Haut-Empire qui porta si loin la civilisation dans les Gaules.

Vous le voyez, il y a ici l'union d'une grande richesse et d'une élégance exquise : l'art y donne la main au bon goût. Tout est marqué au coin d'une vie calme, heureuse et confortable; les croyances sont chargées d'idées matérielles; on suppose à l'âme des goûts, des habitudes et des ressouvenirs de la terre. Cette société délicate a horreur de tout ce qui rappelle la dissolution et les vers; ses membres se montrent fâcheux même à l'endroit du tombeau. Cependant ils tiennent à une longue durée matérielle, et s'ils demandent au feu de purifier leurs restes, c'est afin de les conserver plus longtemps.

Chez le Franc, au contraire, il en est bien autrement pour les idées, les croyances et les habitudes. Ici tout est rude comme la nature de ce peuple, tout est dur et crû comme chez des barbares. C'est l'état de nature avec quelques traditions romaines, avec les premiers germes du Christianisme, cette civilisation de l'avenir. Voyez plutôt : le corps est rendu à la terre; le cadavre, après avoir séjourné quelque temps sur le sol, est déposé dans un coffre de bois ou dans un cer-

cueil de pierre, puis descendu dans une fosse de craie, parfois assis, plus souvent couché sur le dos. Ce squelette, dont la nudité nous effraie aujourd'hui, fut confié à la terre tout habillé, couvert de ses plus beaux vêtements et paré de son plus riche butin; et, comme derniers témoins de cette coutume disparue, nous retrouvons autour du mort la lance, la hache, le sabre, le poignard, les flèches, le bouclier, le seau et la couronne.

Approchez donc et contemplez de près cet homme de la monarchie primitive, cet aïeul de la civilisation moderne.

Parfois sa tête est couverte d'une coiffure de bois ou de peau avec garniture de cuivre qui ferme sur elle en forme de couronne ou qui la ceint comme un diadême. Des oreilles, descendent de larges anneaux d'argent ou de cuivre ornés de pendants et de boules de pâte plaquées et décorées de verroterie ou de grenats. Parfois des épingles de bronze ou d'argent soutenaient la forêt de cheveux qui couvrait ces têtes chevelues.

Au côté droit de la tête, est une lance de fer dont le manche en bois de chêne était tenu dans la main du défunt, mort sous les armes, comme il avait vécu dans ces âges de fer. De l'autre côté du chef, se rencontre à de rares intervalles un bouclier en bois garni de cuir ou de peau, dont le développement était soutenu aux extrémités par des verges de fer, et dont le centre était occupé par un *umbo* proéminent en fer ou en argent, selon la richesse du guerrier.

Au cou est un collier d'ambre jaune, de perles de verre ou de pâte de verre. Ces perles, de toute couleur, affectent aussi toutes les formes. Les unes sont petites et arrondies, d'autres sont grosses, rondes commes des boules, aplaties comme des tambours ou carrées comme des dés à jouer. La surface est ordinairement chargée de filets d'une couleur différente, ce qui forme des dessins et presque des mosaïques.

Entre les côtes sont étagées deux fibules qui soutenaient la robe et ornaient la poitrine du mort. Ces fibules, parfois d'or ou d'argent, sont le plus souvent de bronze doré, argenté ou étamé. Quelques-unes de ces fibules ou épingles reproduisent des oiseaux, des aigles, des perroquets, des poissons, des abeilles, des dragons et des animaux fantastiques; d'autres imitent des mains dont chaque doigt serait orné de grenats, tandis que la palme serait surchargée de dessins. La plupart de ces fibules ont, comme les plaques de ceinturon, une sur-

face couverte d'enroulements, de zig-zags, d'entrelacs, de serpents entremêlés parfois de symboles ou de sujets sacrés, comme le poisson du Christ ou les lions du prophète Daniel.

Au doigt de la main sont des bagues ou des anneaux d'or, d'argent, de cuivre ou de bronze. Quelques-unes de ces bagues sont unies, mais d'autres ont des chatons en agate, en verroterie rouge ou verte, ou des croix incrustées sur métal. Communément elles sont encore passées au doigt qui les porta, dont la phalange est toute verdie par l'oxyde du bronze. Parfois le poignet de la main gauche est serré par un bracelet d'argent ou de bronze étamé, dont la forme est romaine ou moderne, si l'on veut, car il serait mal aisé d'y trouver de la différence.

Au côté gauche du mort, pend un sabre de fer pointu coupant des deux côtés, ou le plus souvent un large couteau-poignard coupant d'un seul. La poignée était en bois, ainsi que le fourreau ; ce dernier, recouvert de cuir ou de peau, conserve presque toujours des traces de la garniture de bronze qui le parait en haut et en bas.

Mais c'est la ceinture surtout qui renferme la plus riche moisson d'objets divers.

D'abord un ceinturon de cuir ou de peau en faisait le tour et fermait sur le devant du corps avec des boucles d'argent, de cuivre étamé ou de fer damasquiné. Parfois des plaques de bronze ou de fer tiennent lieu de boucles, et alors elles atteignent de grandes proportions. Ce fer, aujourd'hui couvert de rouille, était autrefois incrusté d'or ou d'argent, recouvert d'une plaque de métal ou damasquiné avec soin, surtout chez les Helvètes et les Burgondes.

Au ceinturon se rattachait, par une petite boucle de bronze, un couteau à manche de bois qui ne fermait jamais, mais que l'on enveloppait dans une gaîne de cuir. Dans une bourse de la ceinture on a trouvé des tiers de sou d'or du VIIe siècle, des monnaies d'argent du VIe et des médailles romaines en bronze du Haut et du Bas-Empire. Ces dernières étaient assez souvent frustes, percées ou coupées en deux. A côté des monnaies on rencontre des peignes en os, des silex taillés pour battre le feu, des pinces à épiler, des clés en fer, des ciseaux enveloppés dans un étui en peau, des coquillages, des pierres à rafiler, des fers de flèches; en un mot, tout l'attirail d'un soldat barbare, chevelu et couvert de fer.

Sur les jambes sont de grosses boules de verre, parfois ron-

des, mais le plus souvent hémisphériques; sur les tibias repose la hache, souvent seule, mais parfois aussi accompagnée d'une lance, ce qui indique un soldat complet. Ces haches touchaient d'une part à la terre ou au bois du cercueil, mais de l'autre elles posaient sur les vêtements de laine du mort, car un côté conserve toujours la trace d'un tissu ou parfois de trois tissus superposés.

Enfin, aux pieds était un vase en terre blanche, rouge, grise ou noire, ne contenant rien et paraissant n'avoir jamais rien renfermé de solide, mais tout au plus de l'eau froide et peut-être chaude, car quelques-uns de ces vases ont subi l'action du feu; ils sont ou noircis par la fumée ou calcinés par les flammes. Il y en a qui ont une anse, jamais je n'en ai vu deux; les vases à anses ont un bec, les autres n'en ont pas. Parmi ceux qui sont sans anses, et ce sont les plus nombreux et les plus beaux, plusieurs sont hémisphériques comme nos bols, la plupart affectent une forme qui n'est plus usitée aujourd'hui, mais qui se rapproche assez de nos sucriers.

La terre en est généralement très-grossière, surtout la terre rouge. Quelques-uns sont très-épais; d'autres sont fins et légers, vêtus d'une couverte noire qui n'est qu'une application de plombagine ou de mine de plomb.

Quant aux dessins qui les décorent, ils sont essentiellement barbares, sans goût comme sans science. S'il y a un art, c'est l'art romain dégénéré. Ce sont des formes rudes et grossières

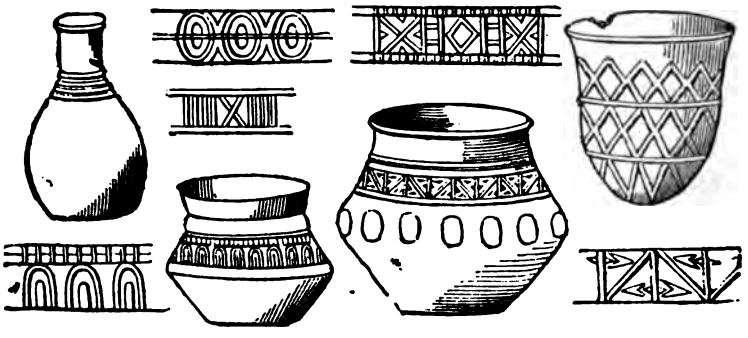

LONDINIÈRES.

qui vont bientôt être transmises à l'architecture et former ce style roman que nos pères conserveront jusqu'au XIe siècle. Ce n'est qu'en contemplant les imbrications, les moulures à compartiments, les nattes, les rubans, les entrelacs, les bri-

sures, les losanges, les gaufrures, les chevrons, les billettes, les damiers, les zigzags, les frètes, les nébules, les étoiles, les têtes de clous et les créneaux de l'architecture romane que l'on peut se faire une idée approximative de l'ornementation de ces vases, comme c'est seulement dans les manuscrits carlovingiens et anglo-saxons que l'on peut retrouver l'analogue des enroulements et des dragons qui ornent les fibules et les plaques de ceinturons.

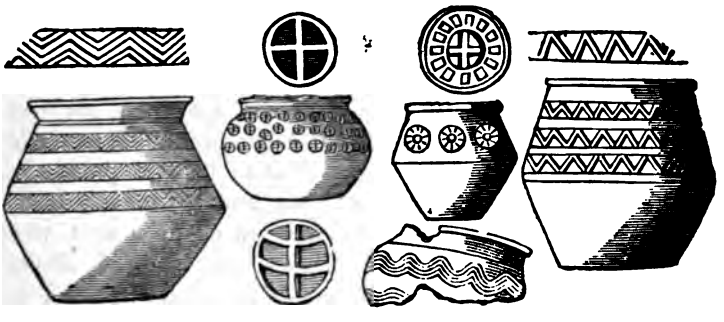

SELZEN.

Ces objets que nous venons de détailler ou de décrire, placés sous vos yeux ou dans un musée, ne sont-ils pas parfaitement reconnaissables, aisés à distinguer l'un de l'autre. Or, je vous le demande, sont-ce là deux civilisations pareilles? Sont-ce là des contemporains, des hommes qui aient vécu ensemble sur la même terre? Pourra-t-on jamais dire que ces deux civilisations se rapportent et que les hommes qu'elles représentent ont eu des mœurs, des idées, des arts et une religion semblables?

D'un côté, ne voit-on pas un peuple tranquille, civilisé, assis sur le sol, jouissant du pays dans une paix profonde ; un peuple riche, cultivant les arts, païen dans sa religion, adorant les faux dieux, croyant à Latone, à Caron, aux Mânes, aux Ombres, à l'Élysée, aux jouissances matérielles dans l'autre vie; latin dans sa langue, dans ses inscriptions, dans le nom de ses artistes ; mais surtout un peuple raffiné dans les arts, idolâtre de la forme, avancé dans sa fabrique et son industrie, ayant des moyens puissants d'exécution, des voies de communication faciles et assurées, des traditions grecques et égyptiennes pour ses bronzes, ses métaux, ses miroirs, sa céramique, sa verrerie et sa peinture.

L'autre, au contraire, grossier dans ses mœurs, commun dans ses étoffes, simple dans ses habitudes, étranger aux arts et à l'industrie, ne fabriquant plus que d'une manière inférieure, ignorant les bons procédés de la métallurgie, de la céramique, de la verrerie et de l'art monétaire, frappant des monnaies informes, recouvertes de figures hideuses, entourées de légendes incomplètes et inintelligibles, ne sachant plus vernir la poterie, ni en varier les formes, n'ayant entre les mains qu'une matière commune, pauvre et grossière, parce qu'elle est celle du pays et que les moyens de commerce manquent pour les échanges ou les marchés; un peuple guerrier vivant et mourant sous les armes, toujours entouré de ses moyens de défense comme les bêtes fauves qui dorment avec leurs dents et leurs ongles. On comprend que ces êtres qui vivent de rapines, qui ne possèdent qu'à la pointe de l'épée, tremblent tous les jours pour une propriété acquise par la force et qui ne se conserve que par elle. On sent, rien qu'en les voyant, que ces hommes ont vécu dans ces siècles de fer où la guerre était éternelle, où les races royales divisaient les provinces, où l'anarchie étant dans l'État, le brigandage devait être chez les particuliers. C'était le temps où l'empire était au plus fort et au plus audacieux, où les rois se massacraient entre eux, et où des reines faisaient assassiner, sous leurs yeux, des évêques dans le sanctuaire et encore couverts de leurs habits pontificaux. Ces couteaux, ces poignards, ces sabres, ces lances, ces haches, ces boucliers, ne sont que l'expression suprême et vraie des usages, des mœurs et des habitudes d'une société barbare où rien n'était sacré pour l'homme et où la force brutale dominait le monde moral. Or, ce temps, qui est complet parmi nous au VIe siècle, ne finit qu'au Xe, après l'invasion normande.

Et puis ces derniers hommes n'ont plus ni la même foi, ni la même croyance que les premiers. Souvent, j'en conviens, il est mal aisé de discerner la religion de ces barbares au milieu des formes si simples et si rudes de leur mobilier; mais on voit déjà qu'ils ne croient plus à Caron, à Latone, aux Mânes, ni aux besoins matériels des morts dans l'autre vie. On ne voit plus ce luxe de cuillères, de vases aux libations, de cruches, d'assiettes, de plateaux, de soucoupes, de verres et de bouteilles. Le vase aux pieds n'est là que contre ces possessions, ces obsessions démoniaques dont la croyance fut commune à tous les peuples de l'antiquité, païens ou chré-

tiens, et dont la pensée a traversé le moyen-âge. C'est une pratique païenne, j'en conviens, mais que le Christianisme a sanctifiée, car nul ne voudra accuser de paganisme les plus saints prêtres et les plus savants évêques du moyen-âge dont le cercueil renferme toujours un vase au charbon ou à l'eau bénite, pas plus que l'on ne voudra soupçonner d'idolâtrie ou de superstition la pieuse Blanche de Castille qui fit mettre, à Poissy, quatre vases en terre dans les tombeaux de ses jeunes fils, Jean et Philippe, frères de saint Louis [1], ni la bienheureuse Marie de l'Incarnation dans le tombeau de laquelle les Carmélites de Pontoise placèrent encore des vases en 1618 [2].

Mais il est quelque chose qui trahit la religion de ces hommes demi-barbares, ce sont les croix que l'on voit briller sur leurs pièces d'or, les anges qui figurent sur leurs monnaies d'argent, les croix incrustées, gravées, découpées sur leurs fibules, sur leurs boucles, leurs bagues, leurs plaques de ceinturons et jusque sur les styles et sur les vases. La croix sensible et reconnaissable chez nous, à Envermeu, à Londinières, à la Fontaine-le-Houx, l'est beaucoup plus à Charnay, chez les vieux Burgondes. La collection de M. Baudot, de Dijon, la plus riche de France en objets mérovingiens, renferme sur le sujet qui nous occupe des choses si curieuses, si frappantes, si merveilleuses et si convaincantes, qu'à la vue de tous ces signes sortis de la terre, de ces croix nombreuses gravées sur les plaques d'argent et sur les fibules, en voyant ces croix latines en bronze, ces épingles d'or en forme de croix enrichies de camées antiques, et surtout ce poisson mystérieux des premiers chrétiens, type de la régénération baptismale et symbole de Jésus mort et ressuscité, je ne pus m'empêcher de m'écrier que je venais de trouver là le Dieu que je ne cherchais pas, et, dans un certain sens, je pus dire à M. Baudot que je sortais de chez lui plus chrétien que je n'y étais entré.

Maintenant, dirai-je à mon lecteur, si pareil effet est produit sur vous, rien qu'en entrant dans un musée, en voyant d'un côté des os brûlés, des vases élégants aux formes gracieuses et variées, aux noms romains ; en apercevant dans ces vases, des médailles, des cuillères, des biberons, des joujoux d'enfants, en voyant aussi des coupes de verre et de cristal finies, délicates, perfectionnées et en grand nombre, des cruches, des assiettes, des bols, des soucoupes et des bouteilles

[1] *Mercure de France*, du mois de novembre 1735.

[2] L'abbé Trou, *Vie de la B. Marie de l'Incarnation.*

comme pour un festin : de l'autre côté, des squelettes entiers, des crânes aplatis, des os rougis par l'oxide de fer, des couteaux, des haches, des lances, des armes pour se défendre, des fibules, des épingles, des boucles pour s'habiller et se parer, des médailles romaines, frustes ou percées, mêlées à des monnaies barbares conservées, mais indéchiffrables, un bronze, que dis-je? un alliage altéré par une main ignorante, des vases d'une terre grossière, d'un vernis sale et qui ne tient pas, d'une forme commune et monotone constamment la même, des dessins barbares, sans science, sans suite, reproduisant les motifs des plus anciens manuscrits du moyen-âge et des plus vieux monuments de l'architecture à plein-cintre, le verre devenu rare, d'une forme étrange et inconnue, enfin une céramique rude, une orfévrerie gauche, en un mot, un art qui accuse un peuple au berceau, tandis que la multitude des armes trahit une nation agitée et guerrière, n'est-il pas évident pour vous que cette richesse d'une part et cette indigence de l'autre indiquent des croyances bien différentes? Et dans l'appauvrissement de la sépulture ne voyez-vous pas déjà percer l'idée chrétienne qui ne connaît plus pour le mort de besoins matériels ni d'autres richesses que la prière et les bonnes œuvres?

Mais si la seule vue de ces monuments isolés les uns des autres et dépouillés du prestige de leur invention, produit déjà tant d'effet sur le visiteur curieux et intelligent, que serait-ce donc s'il voyait les objets eux-mêmes au sein de la terre, s'il surprenait dans leur couche funèbre Romains et Francs? Quelle que soit la science de l'archéologue, des livres et des musées, quelle que soit la profondeur de son érudition, la sûreté de son jugement, la sagacité de son tact, la délicatesse de son goût, toujours il lui manquera quelque chose tant qu'il n'aura pas fouillé lui-même ou visité des fouilles, tant qu'il n'aura pas, comme on dit, mis la main à l'œuvre.

Dans cette affaire rien ne peut suppléer les yeux. Moi qui vous parle, qui conçois parfaitement la chose, qui l'ai vue des milliers de fois, qui la sais même par cœur, je ne puis vous la dire ni l'exprimer comme je la sens, quitte à faire mentir à mes dépens ce mot de Boileau devenu un proverbe :

> « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Cependant je m'empresse d'ajouter que MM. Roach Smith, de Londres, et Lindenschmit, de Mayence, me paraissent

avoir en partie résolu le problème qui nous occupe, l'un pour les Romains, l'autre pour les Francs. Comme tous deux sont tout à la fois des artistes habiles et des explorateurs distingués, ils ont reproduit par le crayon et le pinceau ce qu'ils ont vu dans la terre, et cela avec tant de fidélité qu'avec leurs livres seuls on pourrait devenir archéologue.

Dans ses *Collectanea antiqua,* M. Smith nous a donné plusieurs sépultures gallo-romaines découvertes tant en France qu'en Angleterre [1]. Il les a reproduites comme elles étaient, c'est-à-dire que l'on voit le sol ouvert, la terre enlevée, et l'urne trônant au milieu d'une troupe de petits vases qui, malgré la variété de leurs formes, ont tous un air de famille facile à reconnaître. L'urne qui renferme les os du mort est couverte avec une tuile, une soucoupe, une assiette ou un trépied en terre noire. Dans cette urne, une brèche faite par l'ouvrier laisse apercevoir sur la masse des os brûlés, des fibules, des cuillères, des monnaies, des verres, des coupes et autres objets chers aux défunts.

Autour de cette même urne, sous elle parfois, sont des cruches vides, des plateaux en verre et en terre rouge avec des coupes de même nature, des tétines, des biberons, des flacons, des barillets qui ont contenu des parfums, des rafraîchissements et des provisions de voyage.

Pour le vulgaire qui n'aperçoit ni ossements ni squelettes, il n'a nullement l'idée que ceci soit un cimetière ; il croit plutôt à un ménage antique, à une fabrique de poterie, à l'officine d'un marchand. En reconnaissant que tous ces vases ont été volontairement ensevelis sous terre, il s'étonne et demande pour quel motif on a pu faire ainsi inutilement une aussi grande dépense de poterie.

Pourtant voilà bien là le cimetière romain des trois premiers siècles, et dans nos contrées je vous défie d'en établir un autre avant l'année 250 de notre ère : car déjà dans la seconde moitié du IIIe siècle, on commence à voir apparaître l'inhumation et quelques squelettes coudoient les urnes ; mais en remontant de Philippe à Auguste, vous n'en trouverez pas un seul. Pour moi je n'en ai jamais vu et je suis bien assuré que chez nous, alors, le feu régnait en maître dans l'empire des morts.

Maintenant si vous ouvrez l'admirable ouvrage de MM. Lin-

[1] Sépultures de Boulogne, vol. I, plate LIV. — Sépultures de Colchester, vol. II, plate XIII.

denschmit, sur les sépultures germaniques trouvées à Selzen, dans les provinces Rhénanes [1], vous serez saisi à la vue de ces squelettes à la teinte jaunâtre et oxydée comme si le fer dont ils sont couverts avait déteint sur leurs grands ossements. Ces corps couchés régulièrement dans une fosse de craie, profonde d'un mètre, ont ordinairement la face tournée vers le ciel, les pieds au soleil levant, suivant la saison où ils descendirent dans la tombe, la tête au Couchant, mais prête à regarder l'Orient dès que sonnera l'heure du réveil et que le soleil de la justice se lèvera sur le monde.

Parfois la tête ayant été légèrement relevée sur le cou est retombée entre les épaules et sur les premières vertèbres ; parfois aussi, mais plus rarement, elle est descendue entre les côtes et jusque sur le bassin, parce que quelques-uns ont été inhumés assis [2]. Chez tous les bras sont alignés le long des côtes et les mains s'ouvrent comme pour tenir une lance, une hache ou un couteau de guerre.

Les deux jambes s'allongent droites et régulières et les pieds s'écartent comme pour soutenir et serrer entre leurs plantes un vase de terre ou de bronze. Voilà l'habitant de la France primitive descendu dans la terre, soit au moyen d'un cercueil de pierre, soit dans une bière de bois dont le charbon et les clous subsistent encore dans le sol. Aussi ce cadavre depuis les pieds jusqu'à la tête est entouré d'une couche épaisse et charbonnée. Tout d'abord on croit qu'une main pieuse a couché le mort dans du charbon comme dans un lit funèbre pour le mieux conserver. Les yeux le disent, mais la science découvre dans ce noir sédiment du lignite ou bois fossile provenant des planches du cercueil consumé par le temps.

Lorsque dans une fouille vous en êtes arrivé à ce point important, arrêtez-vous ; faites tomber la pioche des mains de l'ouvrier, qu'il s'incline presque jusqu'à terre et qu'il ne marche plus qu'avec la plus grande précaution ; au lieu de bêche, il ne doit plus se servir que d'un sarcloir, d'une truelle, d'un couteau ou de ses doigts, car c'est ici la mine précieuse ; c'est dans ce terrain noirci par le bois, rougi par le fer ou verdi par le bronze, que gisent et les richesses de l'art et les trésors de la science. Cette cendre humaine, c'est l'enveloppe de la pen-

[1] *Das Germanische todtenlager bei Selzen in der provinz Rheinhessen*, dargestellt und erläutert von den gebrüdern W. und L. Lindenschmit, in-8°, Mainz, Victor Zabern, 1848.

[2] Id., ibid., planche n° 9.

sée antique, elle va s'envoler avec la poussière qui la recouvre, c'est à vous de la saisir au passage. Ici vous pouvez voir revivre les idées du passé et dans une poignée de terre retrouver la vie de vos pères ; dans les grains de cette poussière, non-seulement vous saisirez la peau, le cuir, le chanvre, la laine et les étoffes, mais encore la disposition exacte et pour ainsi dire l'emploi des épingles, des agrafes, des fibules, des boucles, en un mot, de tous ces objets divers qui, vus dans un musée, ne proclament plus que l'art et l'industrie de nos pères, mais qui, ici, redisent leurs coutumes, leurs idées, leurs mœurs et leur religion.

C'est donc là qu'est tout le secret d'une fouille, tout le mystère de l'exploration : ce moment précieux, c'est le quart-d'heure de la jouissance pour l'archéologue. Il va déchiffrer une nouvelle page de l'histoire du passé qu'il vient de dérober à la main du temps. Cette page, cachée comme un secret du cœur, a été écrite sans arrière-pensée et avec la plus naïve simplicité. En la lisant on se croit transporté en la compagnie de ceux qui l'ont tracée ; on converse avec eux ; on les comprend malgré la distance et à travers les âges, votre pensée pénètre la leur morte pourtant depuis si long-temps.

Comme Elisée ranima autrefois la mort par le souffle de sa vie, ainsi l'archéologue par le souffle de sa pensée vivifie les morts que sa main a touchés. Comme un juge qui veut rétablir au grand jour un fait enseveli dans l'ombre, il se livre à une enquête minutieuse, il interroge à part de nombreux témoins qui n'ont pu s'entendre et qui tous répondent à leur manière : de chacun d'entre eux il tire un aveu qu'il n'avait pu arracher à l'autre, et à l'aide de ces diverses dépositions et de cette vaste enquête, il rétablit la vérité dans les faits accomplis et fait toucher au doigt le passé.

CHAPITRE III.

DES SÉPULTURES INTERMÉDIAIRES OU DE TRANSITION ENTRE LES GALLO-ROMAINS ET LES FRANCS-MÉROVINGIENS. — (IVe ET Ve SIÈCLES DE NOTRE ÈRE).

—

§ Ier. — CARACTÈRES QUI SERVENT A LES DISTINGUER.

La période la plus obscure et la plus difficile à définir dans les sépultures de nos contrées, est celle du IVe et du Ve siècle, que j'appellerai de transition, c'est-à-dire de passage entre les Romains et les Francs, entre l'urne et le cercueil, entre l'idée chrétienne et le système païen. Le passage ne s'est fait ni subitement, ni complètement. Entre les deux phases de l'inhumation romaine et de l'inhumation franque il y a des nuances imperceptibles et insaisissables. Si, comme le dit l'histoire, les Francs nos pères sont devenus subitement chrétiens à jour donné, le lendemain d'une bataille, dans une cathédrale de la Gaule, il n'en fut pas de même de la race gallo-romaine qui faisait alors et qui fit toujours le fond de la population.

Ceux-là passèrent très-lentement du Paganisme au Christianisme, surtout dans nos campagnes. Leur conversion parmi nous ne commença qu'au IIIe siècle pour se compléter au VIIe. Sainte Honorine, saint Clair, saint Nicaise, saint Firmin d'Amiens, saint Denis de Paris, et saint Mellon de Rouen, jetèrent dans nos contrées les premiers rayons du Christianisme. Au temps de saint Victrice la religion nouvelle avait dans les villes une certaine splendeur qu'elle n'obtint que pé-

niblement dans les campagnes. C'est précisément cette époque qui est difficile à définir, parce qu'elle est obscure pour nous et qu'elle n'était pas tranchée par elle-même. C'est encore l'empire romain, j'en conviens, mais c'est aussi le Christianisme. C'est un temps de luttes et d'invasions de toute espèce. Aussi le sol de cet âge renferme des couches de barbarie et des assises de civilisation; ce sont les Césars par le fond et les Saxons sur les bords. C'est le Paganisme qui se meurt, et le Christianisme qui s'infiltre doucement dans les mœurs et dans les idées.

Voilà pourquoi les sépultures de cette époque se distiguent par le mélange de toutes les coutumes, de tous les caractères, de toutes les nationalités. On sent que la lutte est chez les morts comme elle est chez les vivants, dans le tombeau comme dans la vie.

Voici maintenant les principaux caractères des sépultures du IVe siècle parmi nous : D'abord on ne brûle plus les corps; l'idée gallo-romaine est vaincue; l'usage païen est aboli. L'inhumation est redevenue générale à partir de Constantin; mais cette inhumation, que quelques-uns soutiennent n'avoir jamais cessé tout-à-fait, même pendant l'âge de feu, conserve presque tous les traits distinctifs de la sépulture païenne des Romains. Ainsi le Gaulois du Haut-Empire s'entourait d'assiettes où l'on mettait de la nourriture; de cruches et de lagènes remplies de vin, d'écuelles et de terrines pleines de lait ou de miel, de fioles contenant des parfums ou les larmes de la famille, de ses bijoux, de ses colliers et de la pièce de monnaie pour l'avare nocher du Styx. Il en est à peu près de même chez le Gallo-Romain inhumé. La pièce de monnaie, le *naulus* de Caron l'accompagne toujours. Il est dans la main et souvent dans la bouche du mort, ses armes sont à côté de lui, ses bijoux ornent son corps; son cercueil de plomb, de pierre, de tuile, de plâtre ou de maçonnerie, est garni d'amulettes, de lampes, de fioles lacrymatoires, de vases de terre, de verre, absolument comme une sépulture du Haut-Empire. Voilà un des traits distinctifs de cette époque.

Il y en a une foule d'autres qui se tirent de la nature et de la forme des cercueils, de la position et du genre des vases, de l'espèce et de la date des monnaies.

Les cercueils de cet âge que nous avons connus sont surtout en pierre et en plomb : mais la nature de la pierre, l'alliage

du plomb, la forme des sarcophages diffèrent de ceux des siècles suivants.

La plupart des cercueils de pierre que l'on peut attribuer à cette époque sont ceux qui furent trouvés à Rouen, dans la *rue Rouland*, et à Quatre-Mares dans les travaux du chemin de fer; un cercueil d'enfant trouvé à Etretat, autour de la *villa* romaine; les sarcorphages découverts à Auberville-la-Campagne, à Lillebonne, à Bayeux. La pierre de ces tombeaux est le plus souvent celle du pays, prise à même le sol; tandis que les cercueils des âges suivants sont en pierre de Vergelé, de Saint-Gervais, de Saint-Leu, en un mot, des carrières des environs de Paris; c'est de cette dernière espèce que sont les auges des cimetières de Pavilly, de Saint-Gervais de Rouen, de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont, de Saint-Aubin-des-Cercueils, de Saint-Pierre-d'Epinay, de Sainte-Marguerite-sur-Saâne, d'Anceaumeville, du Mont-Cauvaire, etc. La forme des premiers est un parallélogramme égal en hauteur et en largeur, à la tête comme aux pieds ; le couvercle est très-prononcé, de forme quadrangulaire, plate ou convexe, mais surtout très-lourd; les parois extérieures sont parfois décorées de ramages et de trophées; les principaux caractères paraissent empruntés aux monuments romains, aussi on y remarque une forte masse, une grande pesanteur et une certaine majesté; on dirait presque qu'ils ont été destinés à rester sur la surface de la terre.

Ceux des âges suivants, au contraire, sont tous plus rétrécis aux pieds qu'à la tête, ils ont souvent un trou au fond, un coussin au sommet, le couvercle imite un toit légèrement aplati, il est très-souvent en deux morceaux, il ne renferme guère que la pierre nécessaire. On sent que ce tombeau a voyagé et que le commerce a songé à le rendre aussi portatif que possible.

Quant aux cercueils en plomb , je regarde comme de cet âge celui de la *rue Saint-Gervais,* trouvé à Rouen en 1831, et ceux de l'enclos des dames d'Ernemont, découverts en 1852. Eh bien , voici l'alliage qui est entré dans la composition de ces sarcophages :

1° *Rue Saint-Gervais :*

Plomb.	94,90
Étain.	5,10
	100,00 [1]

[1] Girardin, *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen,* année 1852, p. 167.

2° *Ernemont* :

	Grand cercueil.	Petit cercueil.	Tout petit cercueil.
Plomb. . . .	94,995	94,635	97,000
Étain. . . .	5,005	5,365	3,000
	100,000	100,000	100,000 [1]

M. Girardin a également analysé un morceau de plomb provenant du cercueil de Gundreda, fille du conquérant de l'Angleterre, et épouse de William de Varenne, inhumée dans le prieuré de Saint-Pancrace de Lewes, en Angleterre. Ce plomb, du XIe siècle, ne contenait que de légères traces d'étain [2].

A présent voici l'analyse des cercueils de plomb trouvés dans le cimetière romain de Cany, qui remonte au IIe et au IIIe siècle de notre ère [3]. On verra de laquelle de ces deux analyses, la première se rapproche le plus :

Plomb.	95,60
Étain.	4,40
Fer.	traces.
	100,00 [4]

et puis ces cercueils de plomb du IVe siècle, ont, comme ceux des âges précédents, la forme d'un carré long, égal à chacun des bouts ; parfois le couvercle est mis sur l'auge comme un drap dont les bords pendent légèrement. C'est ainsi qu'on l'a vu à Quatre-Mares et à Ernemont, où la caisse métallique avait été enfermée dans des bières de bois détruites par le temps.

La position et la forme des objets renfermés dans ces sarcophages est aussi d'un grand renseignement. Si les vases sont en terre et en verre, il y a grande présomption de paganisme, car les chrétiens se servaient de terre, mais très-rarement de verre, et les vases de verre, si nombreux dans les sépultures romaines, sont extrêmement rares dans les cimetières mérovingiens. Par là même, le mélange égal des deux

[1] Girardin, *Précis analyt. de l'Académie de Rouen*, année 1852, p. 170.

[2] Id., ibid., p. 167.

[3] Dans cette même fouille de Cany s'est rencontré, dans une sépulture en brique, une fiole de métal ainsi composé :

Plomb.	60
Étain.	40
	100

[4] *Précis analyt.*, de 1852, p. 167.

substances, indique un âge plus voisin de la première période, que de la seconde.

Enfin, si dans le cercueil les vases sont répandus par tout le corps, à la tête, aux côtés et aux pieds, il y a présomption de paganisme gallo-romain, car les Francs-Mérovingiens, les Anglo-Saxons, les Germains, ne mettaient guère qu'un seul vase dans chaque sépulture, et toujours aux pieds.

Reste encore à examiner la forme des vases. S'ils sont légers, bien cuits, avec une couverte fine et durable, s'ils ont des noms de potiers, s'il y en a en terre dite Samienne, si le type varie beaucoup, s'il y a des cruchons, des lacrymatoires, des assiettes, la question est à peu près tranchée, ils sont romains du IVe siècle. Si, au contraire, tous ces différents vases ont une forme monotone et à peu près pareille, s'ils ont une couverte qui s'en aille à l'eau, s'ils sont à peu près constamment gris ou noirs et d'une terre grossière, si sur la panse ils ont des dessins en croix, imitant des ornements romans, tels que des godrons, des frettes, des fougères, des entrelacs, des zigzags, des damiers, ce sont des vases mérovingiens, et les corps sont postérieurs au Ve siècle.

Enfin, s'il y a dans les cercueils des amulettes, des monnaies percées, des pièces du Haut-Empire bien marquées, c'est encore une présomption romaine. Si les monnaies sont postérieures à Constantin, la question est tranchée pour les siècles précédents et pour les siècles postérieurs, elle doit se décider par les autres caractères environnants. La monnaie romaine ne peut jamais seule fournir la preuve démonstrative d'une origine. Elle a toujours besoin d'être contrôlée ou corroborée par une autre, et cela à cause de sa profusion dans l'ancien monde, de son long règne ou plutôt de sa longue circulation dans nos contrées latines.

Selon nous, la monnaie romaine à dû circuler légitimement en France jusqu'au XIe siècle. La preuve que l'on peut donner de cette assertion, c'est d'abord l'abondance de ce numéraire lui-même, la facilité de s'en procurer, et l'extrême rareté de la monnaie nationale. Le tombeau de Childéric ne renfermait aucune pièce franque et il en contenait 300 romaines. Le cimetière de Lucy a donné des médailles romaines et cinq tiers de sous d'or du VIIe siècle ; celui d'Envermeu nous a fourni cinq pièces d'argent du VIe siècle, un denier de Charlemagne et près de vingt pièces de bronze des Césars. Le cimetière mérovingien de Bénouville-sur-Orne a montré auprès d'un Constantin

un tiers de sou d'or de Clotaire II. Il en a été de même en Lorraine, en Bourgogne, en Suisse, dans les tombeaux de Bel-Air, fouillés par M. Troyon, et dans les cimetières anglo-saxons de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui même ces monnaies circulent encore dans nos campagnes, où elles sont appelées des *sous à la Vierge*. Comme on en trouve fréquemment et par quantités considérables, les paysans ne veulent pas les perdre entièrement; ne pouvant les livrer à la circulation légale, ils les réservent pour les offrandes ou quêtes d'église, là où toute monnaie est acceptée sans contrôle. Nous connaissons des curés de campagne et des sacristains de ville qui se sont fait des collections de médailles romaines rien qu'avec les plats et les troncs d'églises.

Il ne faut donc rien conclure de la présence des monnaies romaines quand elles sont seules. En général voici la règle que j'ai coutume de suivre en matière de numismatique. Pour moi, une pièce trouvée dans un tombeau, dans un monument, dans des fondations ou ailleurs, me prouve tout d'abord que l'édifice ou la sépulture ne sont pas antérieurs au souverain dont l'image est ainsi exhumée. Mais là s'arrête sa force de déduction. Pour conclure que le monument est contemporain de la pièce, il me faut d'autres indications. Au contraire, lorsque plusieurs sortes de monnaies se rencontrent ensemble dans le même endroit, il me paraît sage de prendre toujours la dernière en date comme point de départ. Ainsi dans le conflit si fréquent, dans nos cimetières francs, de monnaies romaines et de pièces mérovingiennes, ce sont toujours les plus récentes qui doivent prévaloir et décider la question.

§ II. — QUELQUES EXEMPLES DE SÉPULTURES DE CE GENRE.

Je vais citer quelques exemples de sépultures du IVe et du Ve siècle. En 1825, M. Feret, poursuivant ses recherches dans la *Cité de Limes,* près Dieppe, découvrit au bord de la falaise un petit édifice carré qu'il considère aujourd'hui comme un grand tombeau. Au milieu des débris qui remplissaient cette enceinte, déjà ravagée, il trouva des têtes éparses et un squelette entier posé encore comme l'avait été le mort. Son attitude était telle qu'elle n'avait pu lui être donnée que par des mains religieuses. Sa tête était à l'Occident, ses pieds à l'Orient,

les bras joints sur la poitrine. Deux médailles furent trouvées avec ce squelette, l'une sur la cuisse, l'autre près de la tête et semblait être tombée de la bouche. La première était de Constantin-le-Jeune (340), la seconde de Flavius-Constans (350) [1]. Toutes les autres monnaies romaines trouvées dedans et autour de l'édifice allaient depuis Auguste jusqu'à Flavius-Valens (378) [2].

Près de ce Romain du Bas-Empire on a trouvé, à plus d'un mètre au-dessous des fondations, un casque de bronze [3] qui pouvait bien se rattacher à sa dépouille mortelle. Aussi, d'après l'opinion même de M. Feret, ce cadavre, c'était le reste d'un officier de la milice impériale, probablement un soldat de Gratien (382) [4].

Je suis tenté d'attribuer également au IVe et au Ve siècle de notre ère un cercueil en pierre trouvé vers 1820 à Auberville-la-Campagne, tout près d'une vieille chapelle de Saint-Amateur, qui bordait la voie romaine allant de *Juliobona* (Lillebonne) à *Lotum* (Caudebec-Belcinac). Ce tombeau, d'un seul morceau, qui a long-temps servi de baille dans une ferme, renfermait un cadavre accompagné de divers ornements, parmi lesquels M. Hanot, curé de la paroisse, m'a cité un collier de perles de verre dures et brillantes qui rappelaient assez un chapelet dont les patenôtres seraient inégales. Je n'insiste pas sur ce sujet, car n'ayant rien vu de cette découverte, il me serait malaisé de juger à distance et sur ouï-dire.

J'attribue également à la même époque un petit tombeau en tuiles romaines, reliées entre elles au moyen de ciment, découvert à Veulettes en 1851. Ce cercueil, long de 72 c., large de 25 et haut de 27, avait été placé à l'entrée de la grande vallée de la Durdent, et se trouvait enseveli sous six mètres de remblai.

Enfin, j'attribue au IVe et au Ve siècle, mais à un tout autre monde, les squelettes sans cercueil trouvés, en 1841, par M. Feret, dans le jardin de la *villa* de Sainte-Marguerite, aux bouches de la Saâne. D'après cet explorateur consciencieux, les corps étaient couchés par rangées (il affirme en avoir re-

[1] *Souscription pour la recherche et la découverte des Antiquités dans l'arrondissement de Dieppe*, p. 12 et 13, in-8°, Rouen, 1826.

[2] Id., p. 7 et 8.

[3] Id., p. 9.

[4] *Notes sur les observations de M. Fallue concernant les sépultures de la vallée de l'Eaulne*, p. 18. — *Revue de Rouen*, 1851.

connu deux rangs), ce qui indiquerait une coutume généralement pratiquée dans les cimetières de Londinières, de Parfondeval et d'Envermeu. M. Feret regarde les morts de Sainte-Marguerite comme des Saxons de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve, et cela à cause des sabres tranchants d'un seul côté qui étaient à côté d'eux [1]. En novembre 1841, j'ai vu exhumer deux ou trois des morts de Sainte-Marguerite; on a trouvé aux pieds des vases recouverts d'incrustations barbares comme ceux des temps mérovingiens : à la ceinture étaient des sabres, des couteaux, des ciseaux, des boucles et des verroteries, et sur la poitrine des agrafes et des fibules de bronze [2]. « Deux agrafes et deux boucles de ceinturons avaient encore conservé l'empreinte de l'étoffe à laquelle elles étaient attachées; cette empreinte, qui provenait de l'oxide de fer et qui avait pénétré les tissus, était si nette qu'un œil exercé pouvait y découvrir la nature même de l'étoffe [3]. » M. de Caumont déclare avoir observé la même chose dans les cercueils de pierre de Bénouville-sur-Orne [4]. Pour moi, j'ai eu l'occasion de reconnaître de la toile et du drap dans certaines sépultures d'Envermeu.

En 1844, des fouilles ayant été pratiquées à Vernon, dans un champ contigu à l'avenue de la *Maisonnette,* pour l'extraction de cailloux à l'usage des grandes routes, on y découvrit un cimetière gallo-romain des derniers temps de l'Empire. Je cite ici une lettre qui me fut écrite le 21 novembre de cette même année, par M. du Coudray, et que je fis insérer dans la *Revue de Rouen*.

« Jusqu'à présent, m'écrivait mon correspondant, on a découvert vingt-deux squelettes à un peu moins de deux mètres de profondeur. Ils avaient tous un vase de terre sous le bras droit, plusieurs avaient en outre une fiole de verre. Un des terrassiers, employés à ces travaux, assure que tous les vases étaient placés au côté droit; un autre en a trouvé indistinctement au côté droit et entre les jambes. Chaque squelette avait dans l'orbite de l'œil une petite médaille de bronze; mais la plupart étaient tellement oxidées, qu'elles se sont brisées au premier frottement.

[1] *Lettre adressée à M. de Caumont sur les fouilles de Sainte-Marguerite, près Dieppe,* dans le *Bulletin monumental,* t. IX, p. 93 et 94.

[2] Tous ces objets sont conservés à la bibliothèque publique de Dieppe.

[3] *Lettre à M. de Caumont,* etc., dans le *Bulletin monumental,* t. IX.

[4] *Cours d'Antiq. monument.,* t. VI, p. 263.

» Les terrassiers m'ont montré, au milieu des ossements, une grande quantité de clous de 15 c. de longueur, mangés par la rouille, destinés à fermer des cercueils de bois qui devaient être fort épais, si l'on en juge par les clous. Ils m'ont de plus montré des débris de bouteilles et de vases. Il y a un grand vase épais ressemblant un peu, pour la matière et la forme, à ces pots de terre dont on se sert, à la campagne, pour mettre le lait, seulement le vernis en est plus fin et coupé de lignes formant losanges.

» Je me suis fait représenter chez M. Garnier, maire, plusieurs débris, parmi lesquels j'ai remarqué deux vases, dont l'un est en terre rouge et de forme élégante ; l'autre est une fiole de verre d'une extrême légèreté et ténuité.

» Enfin M. Garnier m'a confié une petite médaille de cuivre que je ne touche qu'avec la plus grande précaution, tant elle est oxidée. D'un côté est le buste d'un empereur que je prends pour un Constantin. »

J'ai vu aussi, pour mon propre compte, deux médailles de bronze sur les yeux des morts. C'étaient des grands bronzes de Trajan et d'Antonin. Quelques-unes des têtes étaient posées sur des tuiles à rebords ou sur des pavés de pierre de Liais. De gros cailloux les entouraient comme à Sainte-Marguerite-sur-Mer. Deux des morts étaient accompagnés de javelots en fer : les vases et les médailles me firent très-vivement soupçonner un cimetière romain voisin des barbares [1].

Mais c'est à Rouen et aux environs que nous rencontrerons un plus grand nombre de sépultures de l'époque de transition. Citons d'abord le cimetière d'Eslettes, exploré par M. Deville, en 1847, et où l'on a trouvé des urnes et des squelettes. C'est un de ces cimetières mixtes, dont parle Sidoine-Apollinaire, où l'on déposa tout à la fois des corps et des ossements brûlés, cimetières peut-être communs dans le midi de la France, mais très-rares dans le nord.

M. Deville pense, avec raison, que ce champ de repos a dû servir successivement aux Gallo-Romains et aux Francs-Mérovingiens. Nous irons plus loin, et nous dirons que le cimetière d'Eslettes nous paraît celui d'une famille qui se faisait inhumer chez elle, et qui pendant près de huit siècles est venue reposer ici. Nous basons notre opinion sur les objets divers produits par cette fouille et aujourd'hui déposés au Musée départemental. Que l'on veuille bien parcourir la mon-

[1] *Revue de Rouen*, novembre 1844, p. 315.

tre qui les renferme, et l'on y trouvera l'anse de fer d'un coffret, un sifflet en os, des médailles d'Adrien et de Maximin, un barillet de verre marqué FRONT. S. C. F., une petite urne en verre pomiforme et un vase carré en verre, absolument semblables à ceux qui proviennent des cimetières romains des Loges, de Cany et de Neuville-le-Pollet.

Puis à côté de ces débris bien caractérisés, est un sabre de fer ployé, ayant encore son fourreau en cuir ou en peau. Cet usage des sabres ployés au feu et enterrés avec les morts est très-rare chez nous : il s'est rencontré en Allemagne, en Danemark et en Suisse, où M. de Bonstetten en a vu un grand nombre, en 1851, dans les sépultures de Tiefenau, près Berne [1]. Ce savant ajoute que cette coutume, plus barbare que romaine, peu connue des Helvètes, était très-fréquente chez les peuples scandinaves. « Il existe, dit-il, au musée de Schewrin plusieurs glaives en fer que l'on croit provenir des Vendes, et qui ont été rougis dans le feu et ensuite ployés [2]. Baehr signale le même fait dans les tombes d'Ascheraden et de Segevold [3]. »

A Eslettes, ce qui abonde le plus, ce sont les vases vraiment mérovingiens, semblables à ceux d'Envermeu, de Londinières et de Douvrend, puis des plaques de ceinturon en fer rayées et recouvertes de lames d'argent, une plaque de bronze semblable à celle de Lucy, qui est du VIIe siècle. Une coupe en verre, trois lances, une hache, deux sabres, enfin tout ce qui peuple ordinairement un cimetière franc, germain ou anglo-saxon, et comme derniers témoins de cette époque nous citerons douze cercueils en pierre de Saint-Leu [4].

Enfin, ce qui m'a le plus frappé, c'est un vase en terre, très-

[1] *Notice sur des armes et charriots de guerre découverts à Tiefenau, près Berne, en* 1851, par M. de Bonstetten, Lausanne, 1852.

[2] *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord.*

[3] Graber der Liven. — *Notice,* etc., de M. de Bonstetten, p. 7.

[4] Voici la note que M. Deville a publiée sur ces tombeaux : « Les sépultures d'Eslettes, les plus remarquables, étaient une douzaine de cercueils en pierre de Saint-Leu, uniformément placés dans la direction du nord-ouest au sud-est, les pieds tournés de ce dernier côté. Chacun de ces cercueils contenait un et quelquefois deux squelettes appartenant à des hommes d'une taille élevée, remarquables par la saillie prononcée des pommettes. On a rencontré, ainsi que de coutume, dans la plupart de ces cercueils, de petits pots de fabrication grossière, des plaques de ceinturon et des boucles en cuivre, argenté et en fer, des haches et des coutelas de fer, des vases de verre et quelques autres menus objets, dont le propriétaire, M. Perquier, s'est empressé de faire don au Musée d'Antiquités de Rouen. » *Revue de Rouen,* année 1847, p. 770.

grossier, dont les flancs sont percés de trous pour l'évaporation du feu, absolument comme au XIe siècle. Toutes ces circonstances me font dire qu'il y a dans ce cimetière des païens, des barbares et des chrétiens.

Je suis très-porté à croire que les tombeaux en plomb, découverts à Rouen, en 1827 et en 1828, *rue du Renard* et aux environs, appartiennent aussi au IVe siècle de notre ère. Le plomb dont ils étaient composés, les médailles de Julie-Mamée (235), des deux Posthumes (258) et de Tétricus (267), les hochets, les médailles et les vases, les perles et les divers colliers semblent le démontrer. Ces tombeaux ont été admirablement décrits et illustrés par M. Hyacinthe Langlois, dans une *Notice* insérée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* [1], et dans un *Mémoire* publié à Rouen, par l'auteur, en 1829 [2]. Nous renvoyons le lecteur au texte, aux gravures et aux objets eux-mêmes conservés au Musée de Rouen.

Ce n'est pas seulement la *rue du Renard* qui a fourni des sépultures dans cette partie de la ville, mais tout le *Quartier Cauchoise,* tous les environs de l'église Saint-Gervais. Cette colline était la principale nécropole du vieux *Rothomagus,* sous la domination romaine et dans les premiers temps du Christianisme. C'est là que furent inhumés, au IVe siècle ou transportés au Ve, par saint Victrice, les deux premiers évêques de Rouen, saint Mellon et saint Avitien. L'oratoire des saints Gervais et Protais ne fut qu'un moyen de sanctifier ces catacombes des premiers chrétiens. Ce vaste dortoir de nos pères était placé sur le bord de la voie qui conduisait dans le pays de Caux, et notamment à *Lotum,* à *Juliobona,* à *Caracotinum.* Aussi, à toutes les époques où l'on a creusé ce vaste champ, où la mort règne en souveraine depuis seize siècles, on y a trouvé des sépultures de tous les temps. En 1846, lorsque l'on fonda les additions faites au bas de la nef de Saint-Gervais [3], on trouva, sous une muraille romaine en petit appareil, relié avec des assises de briques, des cercueils de pierre de Saint-Leu, couchés dans les fondements même de ces murs antiques, à peu près comme nous en avons vu, en 1850, sous les murs de l'église de Pavilly, qui est du XIe siècle.

Nous allons énumérer rapidement les autres sépultures

[1] Tome IV, p. 236-52.

[2] *Mémoire sur des Tombeaux gallo-romains,* etc., in 8° de 28 pages, Rouen, Baudry, 1829.

[3] *Revue de Rouen,* année 1846, Ier semestre, p. 259.

trouvées de nos jours. En 1831, on découvrit, dans la *rue Saint-Gervais,* un cercueil de plomb renfermant les ossements d'une femme avec un gobelet de verre et deux médailles de Tétricus [1]. En 1833 on trouva, dans la *rue Roulland,* deux tombeaux en pierre avec couvercle en dos d'âne. La face de l'un est ornée de deux têtes, de boucliers et enseignes entrelacées, tandis que l'autre porte cette inscription incomplète : « ..... EVERINI EVERI FILI [2]. »

En 1837, dans cette même rue nouvellement créée, on trouva encore deux sarcophages placés à côté l'un de l'autre. L'un était en marbre rouge, l'autre en pierre de Vergelé, tous deux d'un seul morceau et creusés en auge. Les couvercles étaient de simples dalles. Le sarcophage de marbre, semblable à celui de saint Romain [3], contenait le squelette d'une femme, ayant de chaque côté de sa tête deux fioles de verre à long col [4]. Au-dessous de la tête et aux hanches, trois gobelets blancs et très-fins. Le sarcophage de pierre renfermait un cercueil de plomb qui avait contenu les restes d'un enfant [5]. En dehors de ces cercueils on a encore trouvé un vase en terre et des fioles de verre. M. Deville lui-même, dans la note qu'il a donnée sur cette découverte, n'hésite pas à l'attribuer à la dernière période de la domination romaine dans les Gaules, par conséquent au IVe ou au Ve siècle [6]. Je suis persuadé que le savant conservateur de notre Musée reportait également à la même époque le grand sarcophage en pierre, découvert en 1841, dans la *rue Louis-Auber,* renfermant un squelette d'homme accompagné d'une fiole lacrymatoire [7].

Si le grand chemin du pays de Caux était bordé de sépultures, celui qui conduisait au Beauvoisis en possédait également. Lorsqu'en mai et juin 1852 les religieuses d'Ernemont firent creuser les fondations d'un édifice dans leur enclos, situé entre la *rue d'Ernemont* et la route de Neufchâtel, elles trouvèrent un bon nombre de sépultures qui avaient été dé-

[1] *Catalogue du Musée départemental des Antiquités de Rouen,* de 1845, p. 41.

[2] Id., ibid., p. 6 et 7.

[3] Le sarcophage de saint Romain, évêque de Rouen, mort en 639, forme l'autel de l'église qui porte son nom.

[4] *Catalogue du Musée départemental des Antiquités de Rouen,* de 1845, p. 15.

[5] Id., p. 30.

[6] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. X, p. 279.

[7] *Catalogue du Musée,* p. 15.

posées près de la voie antique. Citons d'abord douze ou quinze squelettes, sans sépulture, couchés dans un terrain où l'on a trouvé un Vespasien et des fragments de tuiles à rebords ; mais à 50 c. du sol, on a aperçu huit cercueils de plomb, dont trois grands, deux moyens et trois petits. Les médecins attribuaient les grands à des hommes, les moyens à des femmes et les petits à des enfants. Il faut ajouter que l'inspection des ossements leur avait permis de reconnaître le sexe et l'âge des individus.

Chaque cercueil renfermait un seul squelette encore à sa place naturelle. Les pieds étaient tournés depuis l'est jusqu'au sud-est, les têtes allaient de l'ouest au nord-ouest. Tous ces cercueils avaient pour couvercle une simple chape de plomb qui n'était pas soudée avec l'auge, comme dans les tombeaux de la *rue du Renard ;* au contraire le couvercle était libre et ne tenait dessus que par les bords qui étaient pendants. Cette disposition, qui avait été observée à Quatre-Mares, annonce évidemment que ces sarcophages ont été enfermés dans des coffres de bois dont on retrouve dans la terre les clous à têtes plates comme ceux de Cany, de Fécamp, de Dieppe et des autres sépultures gallo-romaines.

Le plus petit des cercueils d'Ernemont, long de 60 c. et large de 20, contenait les frêles ossements d'un enfant de six mois qui présentait la plus grande ressemblance avec ceux de Cany.

Le cercueil qui suivait avait 90 c. de long sur 28 de large, et contenait les restes d'un enfant de cinq ans environ. Il était orné de treize médaillons en bosse représentant des têtes d'hommes, aux cheveux pendants, ce qui leur donnait la forme d'un Apollon-Phébus. Ces têtes étaient enfermées dans des cercles octogones, à l'exception de celle du milieu du couvercle dont le cercle était rond. Le couvercle à lui seul en possédait sept dont deux à chaque bout, une au milieu et une autre à droite et à gauche. Les six autres étaient semées sur les côtés et les bouts. Le médaillon le plus remarquable est sans contredit celui du milieu dont la belle tête rappelle l'art antique et ne sent nullement la barbarie.

Ces deux petits cercueils étaient bien conservés, mais il n'en était pas de même des grands et des moyens, écrasés par la pression des terres. De ces derniers, un seul couvercle a été conservé et méritait de l'être. Long de 1 m. 80 c. et large de 36 c., il présente sur sa surface cinq médaillons semblables à

ceux qui recouvrent le cercueil de l'enfant de cinq ans. Ces médaillons, placés à chaque angle et au milieu, présentent des têtes renfermées dans un listel octogone encadré lui-même dans un filet circulaire.

Je ne dois pas oublier de citer un détail qui m'a frappé en examinant le cercueil de l'enfant de cinq ans. Dans la partie supérieure, j'ai remarqué une croix de Saint-André, tracée dans le plomb avec un instrument tranchant ou pointu. M. Deville qui en 1843 a observé la même chose sur un tombeau en plomb de Quatre-Mares, pense que cette croix tracée dans un angle a été faite au moment de l'ensevelissement afin de faire reconnaître la place de la tête. Cette explication est vraisemblable. Comme M. Deville attribue les sépultures de Quatre-Mares au règne de Constantin, je ne balance pas à attribuer celles d'Ernemont au siècle heureux qui posséda ce grand empereur.

J'arrive à l'une des plus intéressantes découvertes que l'on ait faite à Rouen de sépultures romaines de la transition, je veux parler de celles de Quatre-Mares si bien décrites par M. Deville, dans deux dissertations insérées dans la *Revue de Rouen*.

Ce fut en mars et en avril 1843 que les ouvriers du chemin de fer de Rouen à Paris découvrirent ces cercueils ensevelis sous deux ou trois mètres de remblai. Les deux premiers étaient en pierre, d'un seul morceau, avec un couvercle convexe attaché à l'auge au moyen de ciment. Chacun possédait un squelette, l'un celui d'un homme, l'autre celui d'une femme. Le premier ouvert par les terrassiers eux-mêmes a présenté plusieurs vases en verre brisés par eux. Le second, visité par M. Deville, a présenté six vases dont un en terre, quatre en verre, un en cristal et deux médailles de bronze, dont une de Constantin-le-Grand. Ces vases, parfaitement romains pour la forme, avaient été déposés aux pieds et devaient être enfermés dans un coffret de bois dont M. Deville a remarqué les clous [1].

Cet usage de coffret de bois renfermant les vases et le mobilier funèbre du défunt était si général à l'époque gallo-romaine, que M. Deville l'a constaté d'une manière bien éclatante dans le troisième cercueil de pierre de Quatre-Mares. Ce sarcophage contenait le squelette d'une femme, renfermé

[1] *Découvertes de sépultures antiques à Quatre-Mares*, par M. Deville. — La *Revue de Rouen*, année 1843, 1er semestre, p. 158.

dans un second cercueil en plomb. A la tête étaient trois épingles à cheveux en ivoire et une en jais. Aux pieds était un fuseau en ivoire et une fiole de verre bleu.

Les objets les plus nombreux et les plus remarquables étaient aux pieds, mais entre le coffre de plomb et celui de pierre. C'est dans cette place vide qu'avait été déposé le coffret contenant quatre vases en verre, un bracelet en jais et une semelle de cuir provenant d'une sandale qui avait été dorée. Ce coffret de bois était recouvert d'un tissu d'osier revêtu de cuir, orné d'une garniture de bronze. Il fermait au moyen d'une gachette à charnière, entrant dans une serrure de fer encore munie de sa clé en bronze [1].

Le dernier objet trouvé à Quatre-Mares est un cercueil en plomb semblable à ceux de l'enclos d'Ernemont, qui comme eux avait été entouré d'un coffre en bois dont on retrouvait la poussière noire et les clous oxydés. A la tête était une fiole de verre, aux mains un bracelet en jais et enfin un débris de médaille de Tétricus, empereur dans les Gaules, de 267 à 273 [2].

Assurément il me serait possible de multiplier les exemples, mais je dois m'arrêter. Cependant je ne puis passer sous le silence la nécropole de Bayeux, l'antique *Augustodurum* si bien étudiée et décrite par M. Édouard Lambert. Ce savant antiquaire a trouvé ce dortoir des vieilles générations sur le mont Phaunus, conquis par saint Floxel et par saint Vigor, qui lui ont donné leurs noms, tout au bord de la voie romaine qui conduisait à un camp du littoral et aux bouches de l'Orne. En l'observant pendant près de trente ans, il y a reconnu des urnes remplies d'os brûlés avec poteries rouges en terre de Samos, des amphores avec le nom de l'ouvrier [3] et des médailles du Haut-Empire, tous restes de la crémation des trois premiers siècles : puis des sarcophages en pierre et en tuiles romaines, des corps déposés dans un sol plein de tuiles, de ciment et de pierres taillées [4], des squelettes avec vases de terre, boules et hochets, fioles et gobelets de verre [5], tous in-

[1] *Découvertes de sépultures antiques à Quatre-Mares*, par M. Deville. — La *Revue de Rouen*, année 1843, 1er semestre, p. 124.

[2] Id., ibid., p. 129.

[3] M. Éd. Lambert, *Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux et sur une inscription en l'honneur de Constantin-le Grand*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Nor.*, t. XVII, p. 442.

[4] Id., ibid., p. 441.

[5] Id., ibid., p. 418.

dices de la transition : enfin des cercueils de pierre, percés et rétrécis vers les pieds [1], contenant des boucles de bronze argenté, des fibules émaillées et des plaques de ceinturon, des médailles romaines mêlées avec des monnaies du moyen-âge [2], surtout un tombeau en pierre fait avec un monument romain élevé en l'honneur de Constantin-le-Grand et encore recouvert de son inscription. Tout ceci démontre des sépultures faites pendant l'invasion des Barbares ou après qu'ils furent assis sur le sol. Aussi, c'est avec raison que M. Lambert fait remonter ce cimetière du Ier au XIe siècle de notre ère [3]. Nous goûtons fort ces conclusions.

Je me borne à ces faits qui me paraissent bien constatés. J'en ai produit de deux sortes : des Romains et des Barbares. Le lecteur peut, dès à présent, fixer dans son esprit et graver dans sa pensée les traits principaux qui distinguent les sépultures du IVe et du Ve siècle, que j'appelle de transition par la double raison qu'elles sont le passage entre l'ustion et l'inhumation pure, entre le Paganisme et le Christianisme, entre la haute civilisation de l'empire romain et la barbarie profonde des temps mérovingiens.

[1] M. Éd. Lambert, *Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux et sur une inscription en l'honneur de Constantin-le-Grand*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Nor.*, t. XVII, p. 441.

[2] Id., ibid., p. 450.

[3] Id., ibid., p. 453.

LA NORMANDIE SOUTERRAINE.

DEUXIÈME PARTIE.

DES CIMETIÈRES ROMAINS.

CHAPITRE IV.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — ASPECT DU PAYS. — LES GAULOIS. — LES ROMAINS. — LES VALLÉES. — LA DURDENT.

Le séjour de l'homme n'est pas ancien dans le nord de la Gaule. Si la race humaine habite depuis long-temps cette contrée septentrionale de l'Europe, elle y a du moins laissé peu de traces de son passage. Toutes les découvertes faites jusqu'à nos jours autour de nous ne paraissent pas devoir reculer l'existence de l'homme au-delà d'un millier d'années avant notre ère [1]. Les Celtes, s'ils ont habité long-temps ces régions, n'ont laissé après eux sur le sol qu'une imperceptible et insaisissable poussière. Aucun monument n'est encore venu trahir l'existence de générations reculées et primitives. Les monuments appelés celtiques, tels que les *allées de pierre*, les *dolmens*, les *menhirs*, communs près de la Loire, sont rares près de la Seine. L'histoire parle des Gaulois, mais l'archéologie ne trouve d'eux que des médailles presque usées, des casse-tête en silex, des hachettes en bronze, des grottes

[1] M. Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, chap. II, in-8°, Abbeville, Paillart, 1847.

mystérieuses, des tertres de gazon, des sépultures informes et de grossiers fragments de poterie, à peu près tout ce que laisserait derrière elle une peuplade sauvage. C'est là tout l'héritage légué par une génération qui, d'après l'histoire, a régné long-temps sur notre pays. Ces restes, rudes et frustes, trahissent un temps de barbarie. Ce sont des rudiments plutôt que des produits. On y voit un peuple qui travaille à sortir de l'enfance, mais qui est loin encore de la civilisation.

Puis tout-à-coup, ce peuple change; en quelques années, dans l'espace d'un siècle, la face du pays se renouvelle totalement. Un vrai miracle s'opère ; ces pierres brutes se changent en des hommes civilisés, une région inculte et forestière devient le jardin d'une riche colonie agricole. Ce monde de granit s'amollit au contact des arts, et une haute civilisation brille là, où avait régné une sauvagerie séculaire.

La conquête romaine apparut dans la Gaule comme un immense bienfait. Elle fit faire à ces hommes arriérés un pas de géant dans la voie du progrès ; elle avança de dix siècles la marche de l'humanité ; elle abrégea le travail des générations. Elle dut produire sur les rudes et agrestes populations de la Gaule l'effet que produisit l'Espagne sur les Indiens du Nouveau-Monde ; que produisit l'Angleterre sur les sauvages de l'Océanie, l'effet enfin que produit aujourd'hui la France sur les Arabes de l'Algérie. Les Romains enlevèrent à ces peuples généreux et sauvages leur fougueuse et indomptable liberté, mais, en échange, ils leur donnèrent les arts, le commerce et l'industrie. Ce fut avec des chaînes d'or que Rome attacha le Gaulois à son char de triomphe. Plus puissante par les arts que par les armes, elle régna sur les vaincus par ses bains, ses jeux et ses théâtres, ses festins et ses portiques, bien plus que par ses aigles, ses faisceaux, ses légions et ses proconsuls [1].

L'humeur chagrine de Tacite a pu flétrir les bienfaits de la conquête, mais nous qui ne trouvons plus que les cendres refroidies des vainqueurs et des vaincus, nous ne savons prononcer, sur leur tombe entr'ouverte, que l'arrêt de la justice ou l'hymne de la reconnaissance.

Comme l'Espagne arriva en Amérique avec des mœurs et une religion toute faite, de même les Romains arrivèrent parmi nous avec une langue, des arts, une religion parfaitement formés; ils n'avaient rien à emprunter à des barbares

[1] Tacit. *Hist.*, lib. IV, c. 63. — Id., *Vit. Agric.*, c. 7. — Montfaucon, *l'Antiquité expliquée, supplément*, liv. III, ch. 5.

dont l'agriculture, le costume et la vie leur faisaient pitié. Plus sages qu'Alexandre qui prenait les mœurs des peuples vaincus, les Césars apportèrent à la Gaule soumise les mœurs de Rome victorieuse. Ils tracèrent des voies stratégiques et commerciales qui furent les plus actifs canaux de la civilisation. A la place de ces cavées fangeuses et profondes où les Gaulois traînaient paisiblement leurs chars rustiques, ils déroulèrent ces magnifiques chaussées qui paraissent bâties pour l'éternité, et qui, pendant quatorze siècles, ont été toutes les voies de communication de la France.

Les Romains apportèrent tout avec eux dans la Gaule : architectes, sculpteurs, peintres, mosaïstes, graveurs, potiers, verriers et écrivains. Des légions ouvrières suivaient les légions armées; et ce sont les noms de ces artistes latins que nous lisons au fond des vases, sur le flanc des urnes, sous l'anse des amphores, sur le cachet des marchands et sur la pierre des tombeaux.

Sur cette terre long-temps libre comme l'air, parmi ces hommes accoutumés à l'indépendance comme les hôtes des bois, chez des peuplades plutôt vaincues que soumises, les Romains s'établirent dans des maisons qui ressemblaient à des citadelles. Leurs *villas* étaient à la fois des vigies militaires, des châteaux seigneuriaux, des exploitations agricoles, des centres d'industrie et des villes de refuge [1].

Ils occupèrent, il est vrai, les plaines et les vallées, mais, à l'exception des points culminants des plaines, ils préférèrent les vallées. Leur prédilection pour les vallées s'explique assez naturellement par la douceur du climat, par la proximité des eaux, par la protection naturelle des bois et des collines. Aussi, le bassin de chacune de nos rivières a-t-il été le berceau d'une population antique ; chaque ruisseau est une page d'histoire. Voyez plutôt les villes de *Rothomagus*, d'*Uggade*, de *Lotum*, de *Juliobona*, et de *Caracotinum*, assises au voisinage de la Seine sur les petites rivières de *Rothbec* (Robec), de *Caldebec* (Caudebec), de *Bollebec*, et de la Lézarde, l'ancien *Bec Vauquelin*. La rivière disparue d'Etretat naissait sous un cimetière romain [2] pour mourir au pied d'un balnéaire antique alimenté par un aqueduc [3].

[1] M. de Caumont, *Bull. monument.*, t. XV, p. 104.

[2] Noël, *Second Essai sur la Seine-Inférieure*, p. 38 et 39. — *Le Havre et son arrondissement.*

[3] *Etretat et ses environs.* — *L'Etretat souterrain*, Ire et IIe séries. —

La Bresle arrosait la ville d'*Augusta*, convertie par saint Valery, et les *villas* romaines où furent exilés saint Loup de Sens et saint Germain d'Ecosse [1]. L'Yère avait des monastères mérovingiens dans ses îles [2]; l'Eaulne coule à travers des champs où se confondent les Romains et les Barbares [3]; la Béthune déracine des murailles antiques et charrie des tuiles à rebords [4]; la Varenne reçoit dans son sein l'eau des baptistères de saint Saëns, de saint Hellier et de saint Ribert [5]. Ces trois rivières réunies forment le grand lac où se baignaient jadis les stations romaines de Caudecôte et de Bonne-Nouvelle [6]. La Scie est pleine de médailles, et la Saâne est romaine depuis un bout jusqu'à l'autre. Une pléiade de villages, terminés en *ville*, a remplacé les *villas* qui rayonnaient autour de la *cité* de *Beauville*, de la *ville de Thiède* et de cette magnifique station de Sainte-Marguerite-sur-Mer qui, depuis vingt ans, n'a cessé de montrer ses mosaïques, ses bains, ses galeries, son temple et son cimetière [7].

Comme la Saâne, la Durdent est romaine depuis sa source jusqu'à son embouchure; mais plus heureuse que la Saâne, elle peut joindre le témoignage de l'histoire à celui de l'archéologie [8]. Cette vieille *Quiteflède* des hommes du Nord [9],

Etretat, son présent, son passé et son avenir, p. 14. — *Revue de Rouen*, de 1842. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV.

[1] Lebeuf, *la ville d'Eu*. — *Vie de saint Valery*, Abbeville, 1821. — *Acta sanctorum*, à Bolland. mens. april. — Estancelin, *Hist. des comtes d'Eu*. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, année 1849, p. 334.

[2] Dom Bouquet, *Rer. Gallic. et Francic. Scriptores*.— *Gall. Christ.*, t. XI.

[3] Mortemer, Lucy, Londinières, Parfondeval, Douvrend, Envermeu, *Revue de Rouen*, années 1848, 1850, 1851 et 1852. — *Bull. monum.*, t. XIV.

[4] A Saint-Martin-l'Ortier, à Saint-Valery-sous-Bures, à Equiqueville, à Archelles, etc. — *Essai hist. et archéol. sur le canton de Neufchâtel*, par l'abbé Decorde.

[5] Les fontaines sacrées de saint Saëns, à Saint-Saëns; de saint Hellier, à Saint-Hellier, et de saint Ribert, à Torcy-le-Grand.

[6] M. Vitet, *Histoire de Dieppe*. — *Notice sur les fouilles de Neuville-le-Pollet, en* 1845. — *Revue de Rouen*, de 1845. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII.

[7] M. Gaillard, *Recherches archéologiques*. — *Précis analytique des trav. de l'Acad. de Rouen*, année 1832. — *Revue de Rouen*, de 1846. — *Bulletin monumental*, année 1843. — Guilmeth, *Descrip. géog., hist., monument. de la Seine-Inférieure*, t. IV.

[8] Pommeraye, *Hist. des Arch. de Rouen*. — Farin, *Norm. chrétienne*. — Dadré, *Chronolog. historiale des Arch. de Rouen*. — *Gall. christ.*, t. XI.

[9] Orderic Vital, liv. XII, p. 864.

rebaptisée, dit-on, par un compagnon de Rollon, surnommé *Dent Dure, dens durus* [1], ne fut visitée par les barbares que parce qu'elle avait été fréquentée par les Romains. On ne vole que le riche, et le pirate ne s'attaque point au désert.

Des voies romaines traversèrent la vallée; nous citerons celle de Lillebonne à Dieppe [2]. Des saints bénirent ses ondes; dès le second siècle, saint Mellon y baptisa les premiers chrétiens et il en fit ainsi le *Jourdain de la Normandie*. Son antique baptistère, resté ouvert jusqu'à nos jours, est devenu l'objet de la vénération des peuples. Notre premier évêque mourut dans une île de la Durdent, le 22 octobre 311 [3]; la tradition lui assigne pour demeure le vieux château d'Héricourt, dont les dents de mur sortent de dessous l'herbe des prairies. Une vieille crypte, à laquelle a succédé l'église, rassembla sous la houlette du premier pasteur les brebis persécutées par Galère et par Dioclétien; saint Riquier, plus tard, vint peut-être de Centule [4] semer une seconde fois l'Évangile que les barbares avaient arraché avec les maisons romaines.

Sur un espace de plus de deux kilomètres, depuis l'église Saint-Mellon jusqu'au moulin de Gréaume, on ne rencontre le long du grand chemin que des tuiles à rebords, des poteries rouges et grises, des vases à reliefs mythologiques et des murailles romaines semées à la base de la colline. Là, furent les maisons des idolâtres que l'apôtre du Christ vint évangéliser, car personne ne croira qu'il ait quitté Rouen pour prêcher dans le désert. Comme les premiers apôtres, il s'attaquait aux principaux centres de population, et c'est par les villes qu'il commençait la conversion des campagnes.

Mais suivons pas à pas les bords de la Durdent Gallo-Romaine. Au Hanouard, ce sont des haches en bronze et des médailles impériales; à Grainville-la-Teinturière, il y a tant de débris, que quelques-uns y placent le *Gravinum* des itinéraires. La distance des lieux, la direction de la voie, l'étymologie du nom, des ruines nombreuses et jusqu'à la motte où fut assis plus tard le château de Béthencourt, militent en faveur de cette assertion [5]. A Crosville, la Durdent formait une île où

[1] « Willelmus dens durus » est mentionné dans une charte de Fécamp, de 1085.

[2] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV.

[3] D'après Pommeraye, le martyrologe et le bréviaire de Rouen.

[4] Saint Riquier, abbé et fondateur de Centule et patron de la seconde paroisse d'Héricourt, appelée *Saint-Riquier-d'Héricourt*.

[5] Guilmeth, *Descrip. géog., hist., monum. et statist. de la Seine-Inf.*, t. II.

l'on a détruit, en 1831, une motte remplie de sépultures antiques, de murailles en tuf, de tuiles à rebords, et de mosaïques jonchées de médailles du Haut-Empire [1]. Vittefleur est pavé de monnaies en bronze, mais, entre la rivière et le chemin de Paluel, au lieu dit *la Rosée,* est un jardin marné de tuiles, de poteries et de cubes de mosaïque blancs et noirs. Enfin, de ruine en ruine, on arrive à la mer, à cette masse énorme de galets qui ferme la grande vallée.

Là gît le port de *Claque-Dent;* là, disent avec effroi les habitants de la côte, fut ensevelie, sous les eaux de la mer en courroux, l'ancienne *ville de Durdent,* dont les sables laissent parfois apercevoir des pans de mur, véritables ossements de la cité disparue. C'était pour la garder que les Romains ont élevé *le Catelier de Veulettes* qui domine la terre et la mer [2]. A Veulettes même nous trouvons un tombeau en tuiles romaines.

Mais c'est au milieu du cours de la rivière que les anciens comme les modernes paraissent s'être arrêtés de préférence et avoir formé leur principal établissement. Le bourg de Cany, aujourd'hui descendu dans le fond de la vallée, était autrefois situé sur la rive droite de la rivière, entre les belles Halles bâties par les Becdelièvre et le château de Caniel, ruiné par la main du temps. Le marquisat de Cany s'appuyait sur un manoir planté au bord de l'eau, détruit en 1697, lorsqu'on construisit à Barville le château actuel. En creusant les fondements de la filature qui le remplace, on a trouvé une médaille dorée, une médaille fourée, une épingle en or et plusieurs monnaies du Haut-Empire. M. Cottard a fouillé dans son jardin une urne remplie d'ossements, des tuiles à rebords, des maçonneries et un canal antique. C'est là que je place le Cany romain.

Enfin, vers 1780, M. Reus, régisseur du château, fit construire une maison sur le bord du chemin de Vittefleur, dans une cour plantée de pommiers, qui appartient aujourd'hui à MM. Souday frères; c'est là qu'il fit la découverte suivante, que j'ai consignée autrefois dans mon *Mémoire sur les Voies romaines de l'arrondissement du Havre :* « Dans un manuscrit sur le château de Cany-Caniel, par M. Pessey, nous lisons que, en 1780, un propriétaire faisait creuser les fondations d'une

[1] *Catalogues du Musée départemental,* années 1836 et 1845. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XIV. — Guilmeth, *Descript.,* t. II.

[2] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XIV, p. 162.

maison dans un enclos, près du chemin qui conduit de la ville au château de Caniel. A quelque profondeur, les ouvriers trouvèrent plusieurs tombeaux en terre cuite. Un d'eux fut ouvert, et l'on n'y découvrit qu'un vase en cristal, contenant un grand nombre de petits morceaux d'ossements brûlés. Une liqueur très-blanche et très-claire remplissait le vase dans lequel était placé, au-dessus des os, une petite cuiller d'argent. La liqueur, dégustée par un pharmacien de la ville, fut trouvée sans aucune force ni saveur [1]. »

Cette note de soixante-dix ans, communiquée à M. Emmanuel Gaillard, fut le principe de nos découvertes. Il est juste d'ajouter que les vieillards venaient confirmer par des traditions orales les données écrites; les uns disaient que la cuisine reposait sur un tombeau romain; d'autres, que la salle était pavée de cercueils. L'imagination exagérait des faits déjà éloignés; toutefois, des vases et des verroteries, déposés au musée départemental, confirmaient ces dires, ainsi que M. Guilmeth, dans sa *Description de l'Arrondissement d'Yvetot* [2].

Nous ignorions, à cette époque, que M. Hourcastremé avait publié dans les *Annales françaises des arts, des sciences et des lettres* [3], la note suivante sur la découverte de Cany. « Un embranchement, sur la grande route du Havre à Dieppe, sort de Cany parallèlement à la rivière pour se diriger vers Vittefleur et Paluel; à vingt-cinq toises de l'origine de cet embranchement est une vaste prairie au centre de laquelle furent construits quelques bâtiments vers 1790. En fouillant le sol, pour en poser les premières assises, les ouvriers mirent à découvert douze à quinze tombeaux : plusieurs de ces tombeaux, construits en maçonnerie, contenaient des cercueils de plomb, d'autres étaient formés de grandes dalles en briques, sur 15 à 18 pouces d'élévation perpendiculaire, recouverts en triangle d'un double talus pour garantir la solidité de la construction. On y distinguait le cercueil d'un enfant de sept à huit ans, ayant un petit vase lacrymatoire de verre enchassé dans une boîte de plomb, au côté droit de sa tête, dans lequel on distinguait encore l'eau lustrale calcinée et cristallisée en quelque sorte.

» Chacun de ces cercueils contenait sa fiole renfermée dans pareille boîte, l'une d'entre elles laissait même dépasser, de

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV, p. 162.
[2] Guilmeth, t. II, p. 304.
[3] Ve année, t. 8, n° 3, année 1821.

quatre à cinq pouces au-dessus de son goulot, la tige d'une cuiller d'argent qui plongeait dans le vase.

» On trouva, sur le même terrain, une trentaine d'urnes cinéraires en terre cuite, hermétiquement closes, avec chacune son couvercle ; ce qui semblerait indiquer deux ou trois modes de sépultures employées simultanément : en plomb pour les personnes riches ou distinguées, en brique pour une seconde classe, et les cendres seulement et corps brûlés pour la troisième. Ces urnes étaient rangées symétriquement à distances égales ; il y avait aussi des médailles, l'unique qui ait été observée était à l'effigie de Trajan. »

BIBLIOTHECA BODLEIANA

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Planche I.

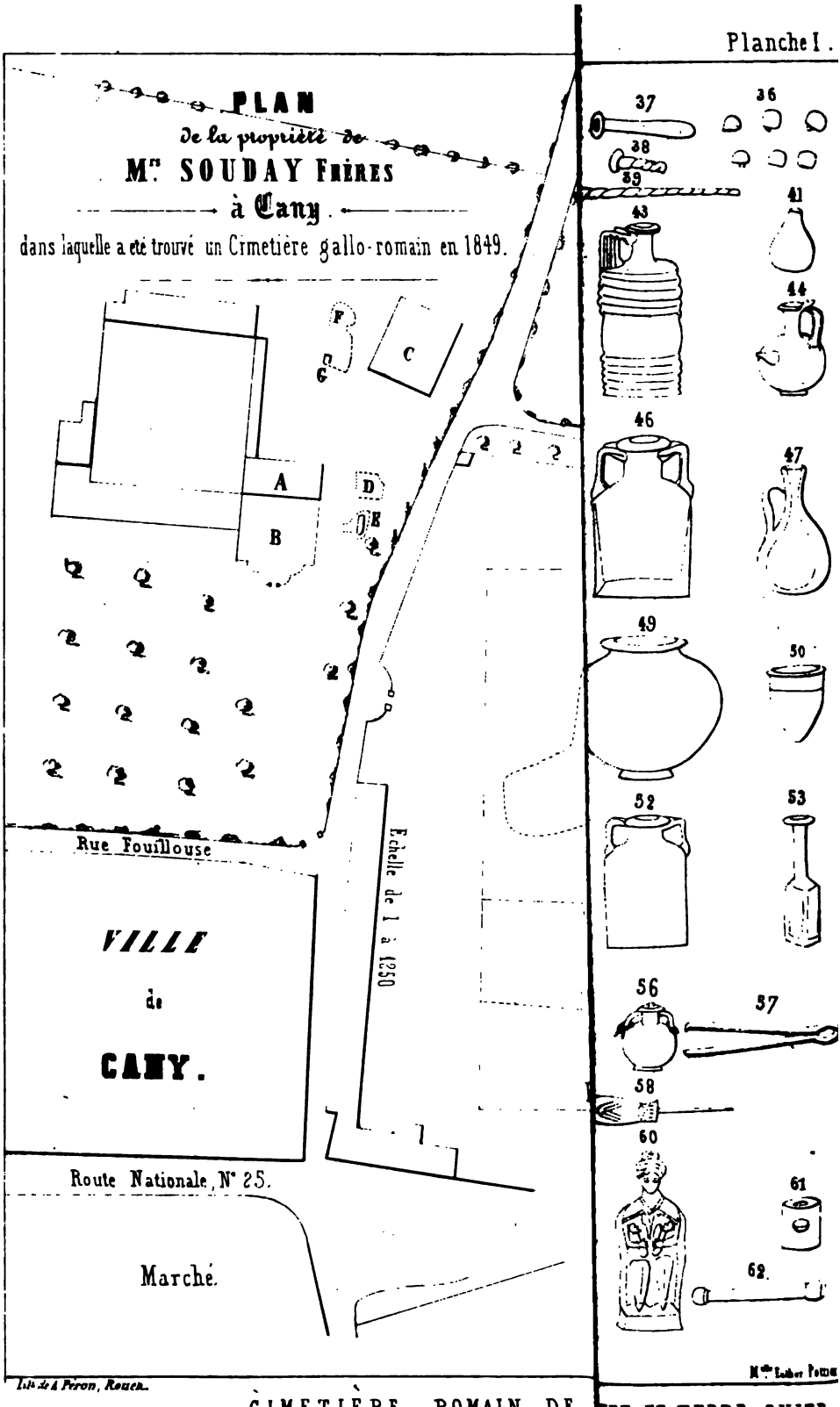

Lith. de A. Péron, Rouen.

CIMETIÈRE ROMAIN DE [illegible]ZE ET TERRE CUITE

CHAPITRE V.

CIMETIÈRE ROMAIN DE CANY.

Muni des renseignements qui précèdent, de la permission du propriétaire et d'un crédit de 300 fr. accordé par M. Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, je commençai les fouilles de Cany le 20 avril 1849. La première tranchée ne fut pas heureuse ; je la tentai près de la maison d'habitation, parce que là avaient été faites les premières découvertes (pl. I, D.) ; mais j'arrivais trop tard. Les sépultures placées dans cet endroit avaient été violées depuis bien longtemps : des spoliateurs avides, et non de paisibles archéologues, étaient venus avant nous dépouiller ces sépulcres ; les tuiles étaient restées dans le sein de la terre pour attester le travail de la destruction. Les cupides explorateurs avaient négligé des vases vides que nous trouvions entiers. Les ossements avaient été dispersés, et une jeune tête de dix ans, sans aucun maxillaire, s'est rencontrée dans la coupe des terrains. Elle avait dû long-temps reposer dans l'oxyde de cuivre, car elle était verte et bronzée comme un casque antique. Des ossements semblables ont été vus à Rouen, en 1827, dans des cercueils en plomb décrits par M. Langlois [1]. Trois médailles d'argent étaient éparses sur le sol ; les tombeaux violés devaient être intéressants ; la présence du bronze le prouve, ainsi que les trois médailles tombées de la main des ravageurs. Nous avons reconnu un Philippe père [2], un Philippe fils (249) [3], et un Valérien (253-60). On le voit, nous approchons du Bas-Empire.

[1] *Mém. sur des Tombeaux gallo-romains*, in-8°, Rouen, 1829.

[2] Le revers de la médaille de Philippe père présentait un cerf avec un bois superbe : *Sæculares Augusti*.

[3] La médaille de Philippe fils présentait au revers deux empereurs assis

En effet, c'est à cette époque, déjà rapprochée de nous et qui revêt des formes presque chrétiennes, qu'il faut attribuer les tombeaux d'enfants trouvés dans la tranchée voisine (pl. I, E.). Ces tombeaux, au nombre de cinq, étaient en briques rouges, larges et plates comme les faisaient les Romains. Quatre sépulcres étaient assis sur le tuf, un cinquième les surmontait. Les premiers étaient maçonnés avec du ciment et des briques posées à plat; le dernier ne se composait que de briques posées à champ. Ces cercueils, longs de 90 à 120 centimètres et larges de 25 à 30, avaient une profondeur égale à leur largeur. Les couvercles, aplatis par le tassement des terres, devaient affecter primitivement la forme d'un toit. Trois étaient remplis de terre; l'intérieur des autres était protégé par des coffres de plomb, usage commun à l'époque romaine [1]. Ce métal, analysé par la science, a été reconnu n'être pas du plomb pur, mais bien un alliage de plomb et d'étain; mélange moins oxydable, moins altérable par le temps que le plomb seul [2]. « Ceci prouve, dit M. Dubuc, que les anciens avaient déjà de grandes connaissances en métallurgie [3]. »

L'orientation allait du nord-ouest au sud-est, la tête au couchant, les pieds au levant.

Les os, frêles et tendres, étaient le plus souvent réduits en pâte ou en bouillie; cependant, j'ai pu ramasser encore des côtes, des omoplates, des vertèbres cervicales, des clavicules, des iliums, des fémurs, des cubitus, des radius et un maxillaire inférieur dont les deux premières molaires étaient sorties; les

sur un trône, la main étendue pour faire des largesses à l'armée : *Liberalitas Augusti.*

[1] *Mém. sur des Tombeaux gallo-romains,* par H. Langlois. — *Catalogue du Musée.*

[2] Dans le métal de Cany M. Girardin a trouvé :

Plomb.	95,60
Étain	4,40
Fer.	traces
	100,00

En 1831, ajoute notre savant confrère, j'ai fait connaître dans la *Revue normande,* Ier vol., p. 467 et 649, l'analyse d'un cercueil romain en plomb trouvé à Rouen, rue Saint-Gervais. Le métal offrait, à peu de chose près, la composition du cercueil de Cany, puisqu'il était formé de :

Plomb.	94,90
Étain	5,10
	100,00

[3] *Précis analyt. des Trav. de l'Académie de Rouen* pour l'année 1827.

deux secondes commençaient à paraître, et les deux dernières étaient à l'état de germe. La science fixe l'âge de ce sujet à 25 ou 30 mois. Ce quartier était le dortoir des jeunes enfants, une véritable crèche : il y en avait plusieurs couchés dans le même tombeau, comme dans le même lit, et je suis convaincu qu'il n'y avait pas là moins de six à huit petites créatures de l'âge d'un an à trois ans. S'ils appartenaient à la même famille, s'ils sont morts à une époque rapprochée, il faut convenir que ce petit coin de terre cache un des plus cruels mystères de la douleur antique. C'est une des pages les plus déchirantes de l'histoire de nos anciennes funérailles. Combien de larmes maternelles ont dû arroser ces frêles édifices que nous contemplons avec tant d'indifférence ou de curiosité.

Une tendre et pieuse affection entoura autrefois la dépouille à peine refroidie de ces petits êtres qui emportaient avec eux tant de joie et d'espérances. On s'en fera une juste idée en voyant le mobilier funèbre dont ils furent dotés par la main de leurs mères. Dans le tombeau supérieur, nous n'avons trouvé qu'un petit vase placé aux pieds (pl. I, fig. 2) ; mais le second en renfermait quatre en terre grise, dont l'un formait une petite marmite à trois pieds (pl. I, fig. 19) ; deux autres représentaient de petits trépieds (pl. I, fig. 6, 7). C'était comme un ménage d'enfant auquel on avait ajouté un biberon de verre semblable à celui de Neuville-le-Pollet (pl. I, fig. 44). Le nôtre était accompagné d'un fort bouton en os percé de trous, qui paraissait avoir été disposé pour servir de couvercle. Des cordons devaient rattacher ce bouton à l'anse usée par le frottement.

Dans le troisième, il y avait absence de vases, mais sous le plomb étaient des vertèbres, des côtes, des tibias et une mâchoire inférieure. Aux pieds du même sujet, gisaient des morceaux de cuir ou de peau artistement découpés à jour [1].

[1] Dans le *Précis analytique* de l'Académie de Rouen, pour l'année 1851-52, M. Girardin a non-seulement analysé ce morceau de cuir, mais il l'a encore dessiné dans la planche IV de ce recueil. Voici le résultat obtenu par notre savant chimiste :

C'est, dit-il, une matière animale azotée ; car, par la calcination dans un tube, elle donne des vapeurs blanches, alcalines, d'une odeur de corne brûlée, de l'huile empyreumatique, et elle laisse un résidu noir charbonneux.

Elle se gonfle dans l'eau, mais n'abandonne rien à ce liquide froid. Par l'ébullition elle lui cède une substance organique, qui est précipitée par l'acide tannique et l'alcool.

Le quatrième renfermait, dans sa chemise de plomb, des ossements réduits en bouillie, un joli vase noir aux pieds (pl. I, fig. 13), et quatre boules de verre émaillé de bleu [1], de vert et de blanc (pl. I, fig. 36). C'est là qu'a été trouvée, sur le sein de l'enfant, une statuette en terre cuite, que nous prenons pour Latone ou Junon Lucine (pl. I, fig. 60).

Le cinquième, rempli de terre, n'avait pas de plomb, mais il n'en était pas moins le plus riche en vaisselle enfantine. Les os des jambes y subsistaient encore. A leur extrémité, étaient un verre de cristal brisé en morceaux [2], une petite marmite en terre cuite, contenant un vase noir (pl. I, fig. 17) ; un plateau gris (pl. I, fig. 14), posé le long d'un tout petit pot rouge bosselé (pl. I, fig. 16) ; un tonnelet de verre percé par un seul bout (pl. I, fig. 51), une petite baguette de verre torse (pl. I, fig. 38) et à tête plate, une épingle en os et quatre boules en verre blanc (pl. I, fig. 36).

C'était toute une collection de joujoux d'enfant.

Un peu plus loin que les tombeaux, entre la maison d'habitation et l'ancien pressoir, devenu depuis une épuration d'huile (pl. I, F.), je tentai un sondage qui, dès les premiers jours, rapporta plus de quinze ou seize vases funéraires. Il devenait évident que nous étions sur un cimetière romain de la plus haute importance. Je fouillai pendant quinze jours, je remuai environ soixante mètres carrés de terrain, et, dans toute cette

L'alcool et l'éther sont sans action sur elle.

Elle se gonfle dans l'eau de potasse, la colore d'abord en jaune, puis en brun et finit par s'y dissoudre complètement.

D'après ces caractères, cette matière me paraît être de la peau non tannée.

[1] M. Girardin ayant bien voulu analyser cette boule bleue, a obtenu le résultat suivant : « Cette boule, de la grosseur d'une aveline, offre à l'intérieur une teinte bleue-pâle ; elle est opaque et présente des indices de frottement comme si elle avait roulé long-temps sur le sol. Sa cassure est brillante et la pâte est criblée de petits trous ; le centre est comme poreux, de sorte que l'intérieur de cette boule est à peu près comme celui des larmes bataviques. C'est un verre à base de chaux avec traces de fer et de magnésie, la matière colorante est de l'oxyde de cuivre ; c'est donc de la fritte d'Alexandrie qui a été employée comme couleur. »

[2] Voici ce que M. Girardin a bien voulu nous dire de ce verre : « Ce verre épais, blanc, légèrement opaque et d'une assez grande densité, m'a fourni, par l'analyse, du plomb en proportion marquée. C'est donc véritablement du cristal, analogue à celui que j'ai trouvé dans un cercueil gallo-romain de Quatre-Mares, et dont j'ai parlé dans mon premier Mémoire sur les *Objets antiques* (p. 12). » Cette nouvelle analyse confirme donc ce que j'ai annoncé en 1816, à savoir : que les Romains fabriquaient le cristal.

étendue, les sépultures ne manquaient d'aucun côté ; c'est nous qui les avons laissées beaucoup plus qu'elles ne nous ont quitté. Je reste convaincu que, entre la maison, le bureau et l'épuration, il y a toute une moisson antique à recueillir, tout un mobilier funèbre à déterrer, tout un musée céramique à monter. En effet, que ne peut-on espérer d'un champ funèbre de 40 mètres de long sur 25 de large, lorsque douze sur cinq ont produit près de deux cents objets antiques?

A Cany, les sépultures étaient beaucoup plus nombreuses qu'à Neuville, mais elles avaient moins de petits vases autour d'elles ; un grand nombre consistaient tout simplement dans une urne en terre grise, ayant la forme de nos *pot-au-feu* (pl. I, fig. 4, 9, 18, 25, 31). Ces urnes étaient couvertes avec des plateaux rouges (pl. I, fig. 14, 15, 34, 35), et, le plus souvent, avec des assiettes noires ou grises (pl. I, fig. 22. 23). Toutes étaient déposées sur un sol argileux, à 40 c. de l'ancien sol, à 60 ou 70 du sol actuel. Presque toutes étaient entourées de cailloux taillés, et recouvertes de morceaux de tuiles à rebords, les grandes urnes étaient remplies d'os brûlés, quelques-unes contenaient, avec les cendres, des verres, de petits vases et de petits flacons, et même jusqu'à de petites bouteilles.

Parfois les ossements étaient contenus dans des vases en verre. Parmi ces vases, les uns étaient pomiformes (pl. I, fig. 49), d'autres en barillet (pl. I, fig. 43) ; plusieurs étaient carrés, avec anses (pl. I, fig. 46, 52), ou ronds comme un bocal d'apothicaire. Ces urnes délicates et distinguées se rencontrent toutes seules ou renfermées dans des jarres en terre. Alors les ossements étaient placés dans le verre, et le grand vase de terre n'était qu'un mortier chargé de cette vaisselle. Dans le plus grand de nos *pot-au-feu,* nous avons trouvé une urne de verre contenant des ossements brûlés, deux petits vases en terre, un petit vase et un trépied en terre grise; une autre fois, c'était une urne noire couverte d'un plateau rouge dont le nom du potier ne s'est pas laissé lire; dedans était une fiole de verre à deux compartiments (pl. I, fig. 47).

A Neuville, douze ou quinze vases accompagnaient parfois l'urne principale; ici je n'en ai guère compté que cinq ou six au plus.

Le 23 avril, urne pleine d'ossements; elle était bouchée avec deux assiettes, l'une sur l'autre. L'assiette noire était cassée, mais la rouge était entière, bien conservée, d'une glaçure brillante et fraîche, avec l'estampille du potier PRIMVS. C'est

notre plus belle pièce de poterie. L'urne principale protégeait deux vases gris, placés l'un à droite, l'autre à gauche.

Le même jour, urne de verre, de forme ronde, avec une cruche vide (pl. I, fig. 24) et un petit vase noir bosselé. Le soir, ce fut beaucoup mieux. Après avoir exhumé une urne en terre rougeâtre, vernissée à la mine de plomb, et remplie d'os brûlés, nous avons mis à découvert un joli verre blanc (pl. I, fig. 48), une cuiller en bronze pour les parfums (pl. I, fig. 58), deux boules de verre (pl. I, fig. 36), quatorze perles de verre peint, de couleur verte, qui pouvaient avoir formé un bracelet de femme ou un collier d'enfant (pl. I, fig. 40). C'était vraisemblablement une parure de femme, car, à côté, était une épingle, une fibule en bronze, dont la surface ronde avait été couverte d'émail, et une plaque de métal très-poli d'un côté et d'une forme à peu près carrée, que je prends pour un miroir [1]. Enfin, venait une jolie clé en bronze, dans la forme la plus élégante qui ait été connue depuis, au moyen-âge (pl. I, fig. 55). Elle était sans doute destinée à fermer le coffret de bois qui contenait tous ces précieux restes.

Une des journées les plus intéressantes fut celle du 4 mai, jour où M. Pottier vint nous visiter. On exhuma en sa présence deux sépultures des mieux conservées et des plus considérables. Comme toutes les autres, elles étaient entourées de silex taillés, de tuiles cassées et de clous oxydés.

[1] Voici par quel procédé M. Girardin a été amené à reconnaître dans ce métal un miroir antique :

« Cette plaque jaune et brillante d'un côté, présente sur l'autre face une croûte verte se détachant facilement.

» Ce métal bien dépouillé de cet oxyde se laisse facilement attaquer par le couteau, et offre, dans les parties coupées, une surface jaune d'un brillant éclat ; il se dissout rapidement dans l'acide azotique, en fournissant une poudre blanche; il ne renferme que du cuivre et de l'étain, sans aucune trace d'or ni d'argent ; il n'y a également ni plomb, ni zinc, ni fer. Sur cent parties en poids l'alliage se compose de :

Cuivre.	78,5
Etain.	21,5
	100,0

» C'est un bronze analogue au métal des cloches et des cymbales.

» Quand à la croûte verdâtre qui recouvre une des faces de la plaque, c'est de l'oxyde d'étain ne contenant que des traces de carbonate de cuivre, avec quelque peu d'oxyde de plomb et de fer.

» Il est évident par là que cette plaque de bronze avait été étamée sur l'une de ses faces pour servir de miroir. »

La première se composait d'une urne de verre pomiforme à large ouverture (pl. I, fig. 49). Des urnes semblables ont été trouvées à Lisieux et à Neuville-le-Pollet. La nôtre, ici, était pleine d'ossements brûlés qui y sont encore, et d'une eau limpide que je crois le résultat des infiltrations du sol. L'urne était si bien fermée par un couvercle en terre, tout-à-fait semblable à ceux d'aujourd'hui (pl. I, fig. 32), que pas un grain de poussière n'y avait pénétré. A côté, était un vase noir strié (pl. I, fig. 12), contenant dans son sein un autre petit vase, l'abrégé de lui-même. Ils étaient presque vides ; seulement au fond, on apercevait une terre grasse et glaiseuse ; auprès, était une cruche vide qui paraissait avoir contenu un corps gras (pl. I, fig. 26) ; puis, des garnitures de fer oxydé et des fioles de verre de forme allongée (pl. I, fig. 27) ; ces fioles appelées LACRYMATOIRES, parce qu'elles s'allongent comme des larmes, sont communes dans les sépultures romaines, mais plutôt dans celles du Bas que dans celles du Haut-Empire.

La seconde sépulture, voisine de la première, était composée de six vases, dont un *pot-au-feu* de couleur grise, rempli de terre, dans lequel avait été placée une urne en verre de forme ronde, avec goulot et anse (pl. I, fig. 18). Cette urne était remplie d'ossements brûlés ; au-dessus de l'urne de verre était placé un verre à boire d'une pâte blanche comme du cristal (pl. I, fig. 50) ; une assiette cassée avait été destinée à couvrir le tout. Sur les flancs de l'urne, avaient été déposés, comme accompagnement religieux, un petit pot en terre grise et un joli barillet de verre, ayant au-dessous ces trois lettres : F. R. O. séparées par des points (pl. I, fig. 43).

Le monument le plus curieux que nous ait présenté cette fouille est la sépulture à ustion, découverte le 26 avril, à 86 centimètres du sol. C'était une petite construction en brique, d'une forme à peu près carrée, ayant 72 centimètres de long sur 60 de large (pl. I, G). L'ouverture allait en se rétrécissant, le sommet paraît avoir été primitivement recouvert avec de gros cailloux que la pression avait refoulés jusqu'au cœur de la sépulture, au milieu des vases qu'ils devaient protéger. Les briques qui composaient ce monument funèbre avaient une forme particulière et tout-à-fait inconnue. Elles ne ressemblaient en rien aux briques romaines que l'on trouve dans tous les monuments de la Gaule et de l'Italie, à celles mêmes que nous voyons ici dans les tombeaux des enfants. Toutes les briques romaines, que nous avons vues jusqu'à présent, étaient

larges et aplaties ; celles-ci, au contraire, étaient grosses et courtes [1]. Leur forme était plus carlovingienne que romaine, plus moderne qu'antique ; elles avaient une ressemblance frappante avec le *fire-brick* des Anglais, tel qu'ils en ont fabriqué pour les chemins de fer du Havre et de Dieppe, tel surtout que j'en ai vu débarquer sur le quai de Dieppe, en janvier 1849. Ces dernières venaient des fournaux du briquetier *Gibson*, dans le comté d'York.

Les os brûlés étaient déposés dans le trou qui devenait ainsi une espèce de *cinerarium*. Parmi les ossements, j'ai remarqué un fragment de *tibia* indiquant un sujet de haute et forte stature.

Dans le fond de ce petit caveau, reposaient les vases aux parfums et aux libations funéraires destinés à accompagner le corps. C'était une fiole en plomb, malheureusement trop usée pour qu'on puisse en apprécier la forme [2], une fiole en verre, de forme carrée à long goulot avec embouchure ronde (pl. I, fig. 53) ; elle est encore pleine de liquide : une fort jolie ampoule de verre blanc, très-fin, avec une anse très-élégante, et des filets autour du cou, et, sur la panse, des arabesques en relief d'un émail blanc et jaune (pl. I, fig. 45) ; un petit flacon de bronze très-élégant, dont les anses sont liées entre elles au moyen d'une chaînette (pl. I, fig. 56). Un clou de fer bouche l'entrée de ce vase qui dut être rempli de parfums, car, après tant de siècles, il en a encore conservé l'odeur ; enfin, un flacon en pâte de verre coloré par une matière jaune, opaque et épaisse, jusqu'à consistance d'émail (pl. I, fig. 41). Ce flacon, qui dut être rempli d'une eau de senteur, renferme encore un liquide gras et onctueux. Sa forme très-singulière est celle d'une larme, ou, mieux encore, celle d'une poire parfaitement imitée et dont la queue servait de goulot. La fraîcheur et la conservation de cette pièce antique ont quelque chose de si prodigieux que, à l'inspection, on ne s'imaginerait jamais qu'elle a de 16 à 1700 ans. On la croirait plutôt achetée récemment dans un bazar de Rouen ou de Paris. J'avoue que, pour mon compte,

[1] C'était peut-être la demi-brique dont parle Vitruve, liv. II, ch. 3.

[2] Le plomb de cette fiole métallique, soumis à l'analyse chimique par M. Girardin, a donné les résultats suivants :

Plomb	60
Etain	40
	100

je ne l'aurais jamais crue ancienne, si je ne l'avais déterrée de mes propres mains dans un tombeau gallo-romain.

Dans ce cimetière, où les sépultures étaient si abondantes, je n'ai trouvé qu'une seule médaille en bronze de moyen module; elle était placée sous une urne, et tellement fruste qu'elle nous a laissé lire tout juste les lettres nécessaires pour reconnaître un *Nerva-Trajanus* (98-117). Les Romains de Cany passaient-ils francs de port le noir Achéron, si avare pour les autres mortels? A Neuville et ailleurs, presque toutes les sépultures avaient leurs pièces de monnaies pour payer la barque à Caron..

Le dernier objet tiré de la terre fut un bâton de verre à tête aplatie et long de 32 centimètres (pl. I, fig. 39); malheureusement il était cassé dans sa partie inférieure. Le verre, tors comme une corde, ressemble à ces baguettes de baleine que portaient les jeunes gens il y a vingt-cinq ans. Ce n'est pas la première fois que l'on trouve de semblables baguettes dans les sépultures anciennes. M. de Formeville en a rencontré un bout dans le cimetière de Lisieux [1]. M. Deville en a recueilli deux dans le Musée de Rouen, mais aucun n'a l'importance du nôtre, car ceux-là ont compté à peine 10 à 12 centimètres.

On ignore la destination de ces étranges objets; quelques-uns en font un instrument de verrier, d'autres une offrande à Mercure *redux*, chargé de conduire et de ramener les âmes. L'opinion la plus vraisemblable, c'est que ces baguettes, en forme de corde, étaient données à des esclaves que l'on avait affranchis, et qu'elles étaient pour eux le signe de l'émancipation. On appelait alors ces hommes *rude donati*. C'est évidemment à un usage de ce genre que fait allusion l'inscription antique, citée par Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, laquelle parle d'une baguette donnée comme prix d'honneur à Hylas, époux d'Ermaïs, qui avait combattu sur un char avec deux épées, *rude donatus* [2]. Il est donc possible que notre baguette de verre indique ici les cendres d'un affranchi gallo-romain.

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII.
[2] Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. V.

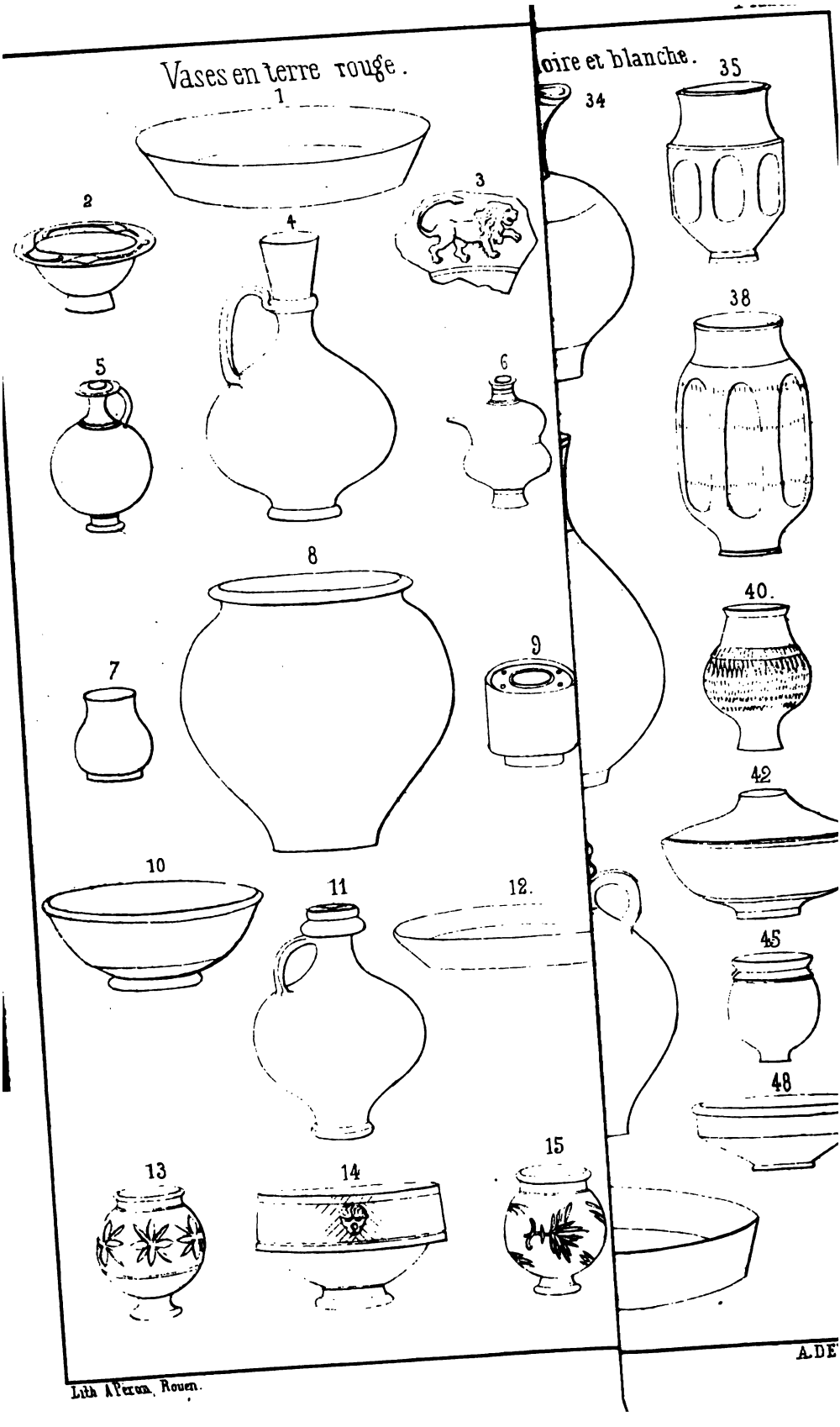
Vases en terre rouge.
oire et blanche.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12.
13
14
15
34
35
38
40.
42
45
48
A.DE
Lith A Perrin, Rouen.

CHAPITRE VI.

CIMETIÈRE ROMAIN DE DIEPPE OU DE NEUVILLE-LE-POLLET.

La vallée de Dieppe, l'une des plus larges de la Haute-Normandie, puisqu'elle compte 1,600 mètres d'ouverture entre ses deux falaises, est un vrai déversoir formé par la jonction de trois rivières et de trois vallées qui réunissent leurs eaux avant de les précipiter dans l'Océan. Long-temps inondée par les courants de la terre et de la mer, elle a présenté, pendant des siècles, l'aspect d'un grand lac dans lequel se miraient les collines boisées de la forêt d'Arques. Cette baie poissonneuse et navigable, recherchée par les plus anciens habitants des Gaules, attira bientôt l'attention des premiers civilisateurs de nos contrées. Aussi le versant de toutes les collines qui encaissaient ces eaux dormantes, renferme-t-il des traces de ces dominateurs du monde qui, victorieux par le fer, firent oublier la violence de la conquête au moyen des arts, de la culture et de la civilisation.

Parmi les lieux habités dès l'ère des Césars, il faut citer Arques, cette vieille métropole du pays, où l'on rencontre des médailles romaines et des monnaies mérovingiennes, et Archelles, qui est en face, dont la terre noire laisse voir à plusieurs pieds de profondeur des monnaies, des tuiles, des bronzes et des poteries antiques. Pour unir ces deux points, on avait jeté un pont sur la Telles [1] et la Varenne réunies, et l'on avait élevé la chaussée que l'on nomme encore aujourd'hui la *rue de Rome*.

Arques était alors la capitale d'un *pagus*, qui, au moyen-âge, nous apparaît sous le nom de Talou. Au temps de nos ducs

[1] La Béthune.

normands, c'était le point le plus fortifié de la vallée. Aussi, c'est de ce Capitole que la population descendit comme de sa source, s'étendant jusqu'à la mer et s'échelonnant sur tous les points susceptibles d'être habités.

A droite ce fut Martin-Église, où l'on a rencontré un statère gaulois en or, des médailles romaines, et dans le cimetière des vases funèbres des temps mérovingiens. C'est qu'en effet le nom même indique ce dernier âge, et dès le IXe siècle ce hameau était la propriété du chapitre de la métropole de Rouen. L'archevêque Riculfe le lui avait donné le 7 mars 875, comme le prouve une charte de Charles-le-Chauve.

A gauche était Machonville, dont les maisons romaines ne sont pas totalement détruites. Le val de Bouteilles, vieux repaire de l'industrie saunière, dont les marais, exploités dès l'époque romaine, furent donnés en 672 par Childéric II au monastère de Saint-Lantberg, et dont plus tard, à l'époque normande, les grèves furent recherchées par toutes nos abbayes. Un peu plus loin c'est le hameau d'Épinay, où furent trouvés, en 1847, les sépultures franques que nous décrirons bientôt.

Enfin nous arrivons à Dieppe; mais cette ville avait deux côtés, et la station occupait les deux bords de la baie.

A l'ouest les Gallo-Romains avaient fixé leur séjour dans le faubourg de la Barre, au-dessus de ce *port de West* qui fut émergé des eaux au temps de Charlemagne, et nommé par la langue des hommes du nord. Ce qui prouve l'existence romaine du faubourg de la Barre, c'est d'abord une voie que nous avons aperçue M. Feret et moi, en 1841, le long du *chemin des Fontaines,* lors de la construction de la briqueterie de MM. Caron et Legros. Nous l'avons également suivie à travers les terres cultivées, jusqu'au Petit-Appeville, où son pavage est encore visible dans les cavées. Sur son parcours, on a trouvé des meules à broyer, en brèche et en pouding.

A l'entrée du faubourg, au pied du Mont-de-Caux, est la cour dite des *Etuves,* où un chroniqueur dieppois, du siècle dernier rapporte que l'on a rencontré « des salles souterraines avec de petits piliers en brique, » ce qui indiquerait assez un hypocauste ou des restes de bains antiques. L'infortuné débris a eu pour lui et pour nous le tort de se montrer trop tôt, à une époque où l'on était peu attentif aux faits archéologiques.

Mais la meilleure démonstration de l'existence romaine de cette partie de la ville, est dans le cimetière découvert par

M. Feret, en 1826, le long de la *Cavée de Caude-Côte,* un peu plus haut que l'ancien *Prêche*. L'exploration qu'en fit cet archéologue, sous les yeux et par les soins de Mme la duchesse de Berry, amena la découverte d'une cinquantaine de vases funéraires, dont la plus grande partie fut emportée par la princesse dans son château de Rosny. Ils y restèrent déposés jusqu'en 1840 où la duchesse elle-même, par l'entremise de M. Bossange, les offrit au musée départemental de Rouen, qui les possède aujourd'hui.

Outre les vases le cimetière de Caude-Côte fournit trois monnaies de bronze, dont deux Faustines et un Marc-Aurèle recueillis dans une urne; puis un grand nombre de petites plaques en os taillées en losanges et en carrés. Sur toutes étaient gravés des cercles semblables à ceux que l'on remarque sur certaines médailles gauloises. La plus curieuse de ces plaques représente un poisson, ce qui indiquerait peut-être les restes d'un pêcheur [1]. Ces ornements accompagnaient ordinairement les urnes et semblaient avoir été placées autour et au-dessous, ce qui nous a fait supposer un moment qu'elles avaient été employées comme incrustations sur un coffret qui avait disparu et dont il ne restait que des traces noires et charbonnées. Des plaques du même genre ont été trouvées à Rouen et ailleurs dans des sépultures romaines. En 1853, j'en ai vu une semblable à Lillebonne, dans une urne de verre. Les os qui les composent ont passé au feu; mais nous supposons que ce fut après la mise en œuvre.

Mais la plus grande station romaine de Dieppe paraît avoir été placée au côté nord de la grève, que le moyen-âge appela le *Pollet d'outre l'eau,* au milieu des jardins dits de *Jérusalem* et de *Bonne-Nouvelle,* qui reçoivent les meilleurs rayons du soleil. Dans la coupe des terrains rongés par la mer qui bordent aujourd'hui la *Retenue,* on découvre des restes de maison dont on reconnaît très-bien les murs en silex, en moëllon et en pierre tuffeuse. Le pavé, ou plutôt le fond de l'habitation, peut se suivre à une ligne de craie battue à la masse, à une couche de cendre et de charbon déposée par le feu le jour de l'incendie.

Chose singulière, le fond de ces demeures de l'homme antique, affecte la forme cônique comme on le raconte de l'habitation des Gaulois. Cette forme étrange est surtout aisée à

[1] *Souscription pour la recherche et la découverte des antiquités dans l'arrond. de Dieppe,* par M. Feret, p. 15, in-8o, Rouen, Baudry, 1826.

saisir dans la tranchée de Bonne-Nouvelle. Des tuiles à rebords, des vases en terre grise et noire abondent dans ce sol charbonné et rempli de tous les débris qui accompagnent la vie humaine. Fort souvent les promeneurs ont rapporté, de ces demeures disparues, des médailles de bronze, des ossements d'animal, des fragments de vases à reliefs, des hameçons en bronze. En 1848, j'ai pu lire sur des plateaux en terre rouge les noms des potiers PONT et IVIN.

Mais ce qui frappe le plus dans cette espèce de limon de l'humanité, ce sont les nombreux débris d'arêtes de poissons et de coquillages, tels que *moules* et *patelles* et surtout les huîtres, dont les écailles sont semées partout. M. Feret a été jusqu'à faire une collection assez complète d'arêtes et de coquillages, et l'a envoyée à M. de Blainville, afin que ce savant naturaliste pût reconnaître quelles espèces de poissons et de coquillages étaient consommées dans ce pays à l'époque gallo-romaine. Mais la mort a empêché l'illustre professeur de faire pour le Dieppe romain, ce qu'il avait tenté pour la cité gauloise de Limes. De cette classification cependant devra ressortir un renseignement précieux sur l'état de la pêche dans ce pays aux temps antiques, et sur les espèces de poissons qui fréquentaient alors nos côtes ; ensuite si les races reconnues appartiennent à des rivages éloignés, on pourra juger par là à quelle navigation se livraient nos pêcheurs sous le gouvernement des Césars. Comme on peut le juger, le commerce maritime de la Gaule a ici une page toute neuve à écrire.

La chose qui frappe le plus fortement l'observateur dans les maisons antiques du Pollet, comme ailleurs, c'est l'énorme quantité d'huîtres qui accompagnent toujours les habitations gallo-romaines. Ce coquillage, que l'on retrouve jusque dans les fondations des murs romains de Saintes [1], est semé avec abondance dans tous les lieux habités par l'homme primitif. Nous l'avons rencontré à Lillebonne, à Étretat, dans les villas romaines de Bordeaux et de Maulévrier ; d'autres l'avaient vu dans la cité de Limes, au Vieil-Évreux et à Condé-sur-Iton [2]. Un savant danois, M. Worsaae, Inspecteur des Monuments historiques du Danemark, dans une visite qu'il nous a faite en 1852, a été heureux de rencontrer au Pollet de Dieppe, ce trait caractéristique de haute antiquité qu'il a si souvent signalé à

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VI, p. 390.

[2] *L'Étretat souterrain*, IIe partie, p. 7 et 8. — *Hist. de Laigle*, par M. Vaugeois.

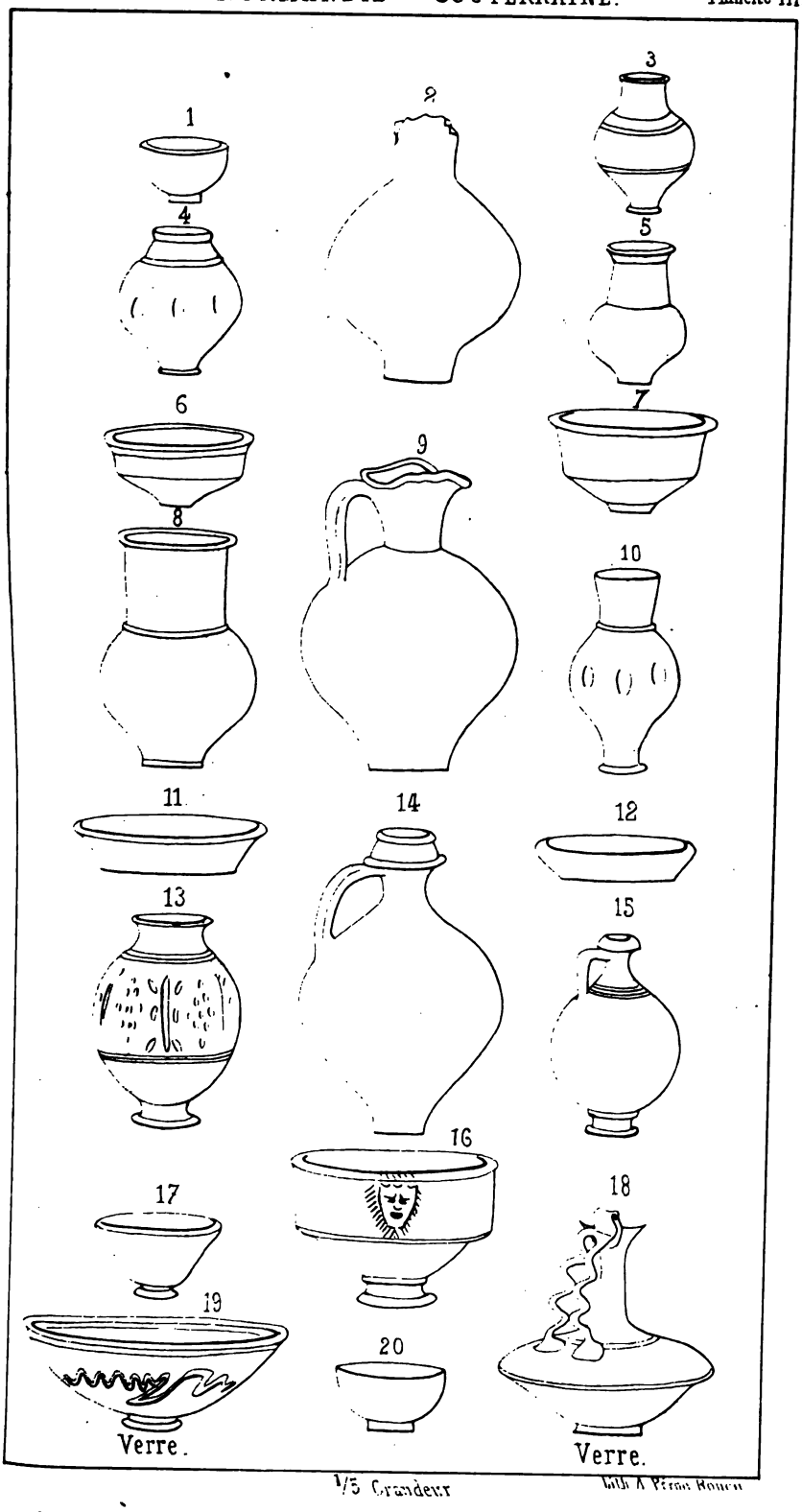

CIMETIÈRE ROMAIN DE DIEPPE OU NEUVILLE-LE-POLLET
1850.

l'attention des savants de son pays. Cet explorateur distingué nous a affirmé que, dans le Danemark et le Jutland, tous les points celtiques sont toujours escortés de masses d'huîtres et de coquillages maritimes.

Le siège de la population romaine étant connu, il nous reste à découvrir le cimetière ou si l'on veut la nécropole : car si tout cimetière suppose une ville, toute ville aussi suppose un cimetière ; l'existence de l'un doit assurément faire présumer celle de l'autre.

En 1844 le hasard m'avait appris qu'au haut de la côte, non loin de l'église de Neuville, un propriétaire, nommé Vincent Duval, plantant des arbres dans son jardin, avait trouvé des vases en terre et en verre, que je reconnus aisément pour provenir de sépultures gallo-romaines. Ayant obtenu de M. Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure, un crédit de 300 fr. qu'il éleva bientôt jusqu'à 600, je résolus, pendant les vacances de 1845, d'étudier ce cimetière dont la richesse et l'étendue dépassèrent toutes mes espérances. Dans un espace de 30 mètres de long sur 15 de large, j'ai découvert plus de 350 vases funéraires en terre et en verre. La première campagne dura du 6 août au 15 septembre 1845, la seconde du 5 février au 1er mars 1850. Voici quel fut le résultat de ces deux explorations.

Le nombre des sépultures reconnues a été de cinquante à soixante. Quelques-unes ne se composaient que de deux vases, mais d'autres, et c'était le plus grand nombre, en contenaient davantage. Il y en avait qui allaient jusqu'à douze ou quinze. Une fois seulement une grande urne rouge s'est rencontrée seule ; elle était pleine d'ossements brûlés, les vertèbres indiquaient un homme d'une haute stature ; rarement ailleurs les os se présentaient avec autant d'abondance.

J'ai remarqué aussi un genre d'incinération assez singulier. Il consistait dans la dispersion du gravois provenant du foyer éteint. Ces gravois étaient composés de portions à peu près égales de charbon de bois, de poteries rouges pulvérisées, de moules brûlées et de sable siliceux qui avait subi l'action du feu. Fort souvent on l'avait répandu sur la terre par couches horizontales. Généralement aussi ce gravier avait été semé avec abondance dans le fond des vases dont l'ouverture n'était pas étroite ; c'est ce qu'il était aisé de constater au lavage. M. de Saulcy, en explorant le cimetière romain de Dieulouard, en Lorraine, dit avoir remarqué au fond des vases ou-

verts une couche de gravier entièrement semblable à celui de Neuville [1].

Tous nos vases étaient entourés de silex taillés d'une façon cunéiforme; plusieurs de ces silex paraissaient avoir subi l'action du feu. Chaque sépulture un peu notable s'annonçait de loin par une véritable masse de cailloux. Ces pierres, soit par hasard, soit à dessein, étaient retombées sur les vases et presque toujours les avaient grandement facturés; c'était là ce qui rendait si difficile l'extraction des objets pressés entre plusieurs silex [2].

[1] M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II.

[2] La profondeur ou se trouvaient les vases romains variait de 60 à 120 centimètres, mais il est bon d'ajouter que le terrain primitif nous paraissait avoir été singulièrement exhaussé par la culture. Une des preuves de ce fait était, selon nous, la rencontre, dans les couches supérieures, d'une très-grande quantité de tuyaux et de fours de pipe, et même de pipes entières. Ces pipes, dont plusieurs étaient marquées avec des lettres, avec des fleurs, parfois aussi avec des lys, avaient le tuyau très-fort et le four très-petit. Le conduit de la fumée était très-mince comparé au tube qui le renfermait. M. Feret et moi nous avons attribué ces pipes au XVIIe siècle ou tout au plus au temps de Henri III et de Henri IV, les croyant amenées ici dans les fumiers de la ville, et à coup sûr je n'en aurais jamais parlé si dans le bel ouvrage anglais de M. Collingwood Bruce, sur le *Roman Wall*, je n'en avais rencontré d'entièrement semblables auxquelles ce savant auteur paraît accorder une plus haute antiquité. Voici, du reste, ce qu'il en dit dans son remarquable travail sur le mur d'Adrien.

« Rangerons-nous les pipes à fumer comme celles qui figurent dans une de nos gravures, parmi les objets appartenant à l'époque romaine? Quelques-unes d'entre elles ont, il est vrai, une grande physionomie du moyen-âge, mais le fait de les trouver dans les stations romaines avec de la poterie et d'autres restes incontestablement antiques, ne doit pas passer inaperçu. Les spécimens figurés sur la gravure sont à demi-grandeur de l'original. La plus grande vient de la station romaine de Pierse-Bridge et la plus petite du nord du Northumberland. Quelques-unes ont été depuis trouvées à *Bremenium*, et un nombre considérable furent, pendant l'été de 1852, mises à découvert pendant les excavations qui révélèrent, sur un très-court espace, le noble reste du mur romain de Londres dans le voisinage de la Tour. Elles sont connues dans le nord de l'Angleterre sous le nom de *pipes des fées*. Le docteur Daniel Wilson, dans son *Archéologie de l'Écosse*, en parle en ces termes :

» Une autre classe de reliques, trouvées en nombre considérable à North-Berwick, aussi bien que dans d'autres districts, sont de petites pipes à tabac vulgairement connues en Écosse sous les noms de *Celtic* ou *Elfin Pipes*, et en Irlande, où elles sont plus abondantes, sous le nom de *pipes danoises*. A quelle époque ces restes curieux appartiennent-ils? Je ne saurais le dire. Les noms populaires qui y sont attachés indiquent, d'une manière mani-

Nous n'avons jamais eu l'occasion de remarquer ailleurs une aussi grande abondance de silex taillés, disposés autour de sépultures romaines pour les préserver. Nous en avons également rencontré à Cany et à Fécamp, mais en moins grande quantité. Dès 1830, M. Jouaut, antiquaire distingué de Bordeaux, qui a fouillé les cimetières romains de l'antique *Burdigala,* a remarqué quelque chose d'analogue dans celui de la *Tête-Nègre,* qui contenait plus de 20,000 vases. Entre le sol et l'urne il rencontrait très-fréquemment un ou deux blocs de craie qui tenaient lieu au pauvre Aquitain de monuments indicateurs, comme le riche avait ses autels et ses épitaphes. Ce luxe, cette vanité du cercueil, qui commençait alors à poindre, on les retrouve ici dans toute leur simplicité primitive. « Toutes les tombes, ajoute M. Jouaut, n'offraient pas cette particularité, mais elle revenait assez souvent pour qu'elle attirât l'attention et devînt à nos yeux un indice qui ne nous a presque jamais trompés. En l'apercevant nous étions à peu près sûr d'arriver à quelques sépultures [1]. » Il en était de même pour nous des cailloux taillés de Neuville, toujours ils indiquaient les plus belles sépultures.

Les vases les plus spécialement consacrés à contenir les

feste, une époque antérieure à celle de sir Walter Raleigh et de la reine Vierge ou de l'auteur royal de l'anti-tabac, et les objets avec lesquels elles ont été découvertes sembleraient aussi accidentellement conduire à des conclusions semblables ; dans ce cas nous serions forcés de dire que l'herbe sauvage d'Amérique fut seulement introduite comme une substance supérieure aux anciens narcotiques. Le chanvre doit, selon toute probabilité, avoir formé un de ces derniers. Il est encore beaucoup employé en Orient pour cet usage. » — *The Roman Wall,* by the rev. John Collingwood Bruce, in-8°, seconde édition.

A cette note, extraite d'un des plus curieux ouvrages dont l'archéologie moderne ait doté la Grande-Bretagne, nous ajouterons que l'Amérique même à montré dans ses tombels et dans ses monts factices, des débris de pipes indiennes extrêmement curieux. Le 1er volume de la riche collection publiée à Washington, par l'association smithsonienne, sous le titre de « *Contributions to Knowledge.* » reproduit sous les numéros 76, 77 et 80, quatre pipes en terre cuite, dont les unes offrent des têtes et d'autres des formes entièrement semblables aux nôtres. Les deux premières ont été découvertes en Virginie, sur les bords du Hocking ; les deux autres, trouvées dans des tertres de la Floride et de la Caroline du Sud, se voient, la première, au Musée de la Société archéologique de New-York, la seconde dans le cabinet du docteur Morton, de Philadelphie. *Ancient monuments of the Mississipi Walley.* by Squier and Davis apud *Smithsonian Contributions to Knowledge,* vol. I, ch. X, p. 194, in-4°, Washington, 1848.

[1] M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales.* t. II.

cendres du mort avaient été presque toujours entourés d'un coffret en bois, dont nous retrouvions en terre les clous, les pentures, la serrure et la clé. C'était assez généralement dans ces vases ou au-dessous que se trouvait la pièce de monnaie destinée à payer le *naulus* ou passage de la barque à Caron. Souvent il n'y en avait qu'une par sépulture, une fois il s'en est rencontré trois dans la même urne et même jusqu'à six, circonstances qui se sont déjà reproduites ailleurs. Cette pièce, toujours en bronze, était le plus souvent de grand module; toutes celles que nous avons pu reconnaître portaient l'effigie de Marc-Aurèle, de Commode, d'Antonin, de Faustine et d'Adrien. Il est digne d'observation que ce sont celles de ce dernier qui dominent. Pas une n'était postérieure à ces souverains du IIe siècle, ce qui tendrait à reporter avec vraisemblance ces sépultures à cette époque de l'ère chrétienne. Je ferai remarquer en passant que c'est aussi une médaille d'Adrien que l'on a trouvée dans les fondations du théâtre romain de Lillebonne. Etait-ce donc dans le même temps, sous le même empereur, que l'on inhumait à Neuville et que l'on construisait à Juliobona?

Cette remarque peut devenir universelle pour les cimetières romains de l'ancienne Gaule, car à Dieppe même, dans les urnes de Caude-Côte qui sont en face, ce sont aussi les Faustines et les Marc-Aurèles qui dominent. A Bordeaux les médailles vont de Néron à Antonin; à Fécamp, d'Auguste à Faustine; à Cany, de Trajan à Valérien; à Dieulouard, en Lorraine, d'Auguste à Tetricus; à Bayeux, de Claude à Antonin. Enfin, dans les cimetières de la Sologne, M. de la Saussaye n'a guère trouvé que des monnaies de Néron et des Antonins.

Parfois nous avons trouvé des cuillères à parfum, dont deux étaient de forme élégante et d'argent très-pur. Je citerai aussi une clochette en fer, un instrument en bronze que je regarde comme une aiguille à lacer le filet des pêcheurs, et deux bagues en cuivre avec chatons de verre bleu, sur l'un desquels était gravée en creux une tête qui paraît celle d'Adrien. L'objet qui revenait le plus souvent était la cisaille ou ciseau en fer, ce qui semblait indiquer une sépulture de femme. Des ciseaux semblables ont été vus par nous dans les sépultures franques de Londinières et d'Envermeu, et dans le cimetière de la villa de Sainte-Marguerite-sur-Mer que je crois du IVe siècle.

Mais dans la sépulture de Neuville, la plus riche et la plus distinguée par la forme de ses vases, il s'est rencontré une coupe de métal sans pied ni anse que je supposai de bronze. Analysée par M. Girardin, elle a donné les résultats suivants : « Quant à la petite coupe métallique que vous m'avez envoyée, m'écrivait notre savant chimiste, cette coupe a ceci de remarquable que c'est un vase en cuivre rouge qui a été étamé. Pendant quelque temps j'ai cru que c'était du bronze en totalité; mais en limant avec précaution les bords supérieur et inférieur de cette coupe, j'ai mis à nu le métal intérieur, qui est d'un rouge vif, et qui consiste en cuivre pur. L'étamage, qui lui a donné une teinte blanche qui s'est si bien conservée, a été fait avec de l'étain allié de plomb, dans les proportions suivantes :

Étain.	68,88
Plomb.	31,12
	100,00

» Il n'y a ni zinc, ni argent.

» A propos de l'étamage, au point de vue historique, voici ce que j'en ai dit dans la nouvelle édition de ma *Chimie élémentaire* (3e édition, p. 439) :

» L'étamage du cuivre est une opération fort ancienne, et c'est aux Gaulois que revient, d'après Pline, l'honneur de cette belle découverte, si utile à la santé de l'homme. Mais le naturaliste romain ne nous dit pas si les Gaulois employèrent l'étain comme une précaution contre le vert-de-gris, ou seulement comme un objet de luxe pour divers ornements de leurs meubles. Cependant, ce qui ferait croire qu'ils commencèrent d'abord par étamer leur batterie de cuisine, c'est que, par la suite, ils substituèrent l'argent à l'étain pour étamer les mors de leurs chevaux, les harnais de leurs attelages, et même jusqu'à leur voiture. Les habitants de Bourges excellaient surtout dans ce genre d'industrie, imaginé à Alise aujourd'hui Provins [1].

» La composition de l'étamage de votre coupe prouve que les Gaulois ou les Gallo-Romains faisaient usage, non d'étain pur, mais d'un alliage d'étain et de plomb. »

[1] Voici, en effet, ce que dit à ce sujet la véritable encyclopédie de l'empire romain : « Album incoquitur æreis operibus Gallorum invento ita ut vix discerni queat ab argento eaque incoctilia vocant. Deindè et argentarium incoquere simili modo cœpêre maximè ornamentis jumentorumque jugis in Alexiâ oppido : reliqua gloria Biturigum fuit. » C. Plinii sec, *Hist mundi*, lib. XXXIV, c. IV.

Le nombre total des vases trouvés dans les explorations de 1845 et de 1850 n'a pas été moindre de 360, tant en terre qu'en verre. Les plus voisins du sol étaient à 40 c., les plus profonds à 1 m. 50 c. Généralement les sépultures étaient posées sur le tuf.

La forme variait à l'infini, il y avait des urnes rondes et unies (pl. II, fig. 8, 16, 33), d'autres bosselées ou à côtes (pl. II, fig. 35, 38; pl. III, fig. 4 et 10), la plupart étaient fines et vernissées de noir. Outre la beauté de la forme, elles se distinguaient encore par une extrême légèreté.

Un grand nombre de vases aux parfums et aux libations accompagnaient les restes mortels des défunts. C'étaient, pour la majeure partie, des cruches rouges ou grises à goulot rond (pl. II, fig. 4, 11, 36, 37, 44; pl. III, fig. 2, 14), ou triangulaire (pl. II, fig. 34; pl. III, fig. 9), des assiettes rouges ou noires (pl. II, fig. 1, 12, 46, 47; pl. III, fig. 11, 12) et des plateaux en terre grise ou blanche (pl. II, fig. 10, 14, 41, 42). Un de ces derniers était en verre, chose assez rare dans ce pays (pl. II, fig. 31), mais commune dans le midi de la France. Des verres à boire étaient placés dans les assiettes (pl. II, fig. 17, 18, 30); l'un d'eux, en fin cristal, était bosselé et garni d'éperons (pl. II, fig. 17). Une charmante ampoule de cristal était munie, ou plutôt décorée, d'une anse dont les ondes artistement placées formaient un filet à jour (pl. III, fig. 18). Un beau plateau en verre présentait, au dehors, des reliefs en pâte, jaunes et blancs, d'un très-joli effet (pl. III, fig. 19). N'oublions pas non plus un plateau en terre de Samos, offrant une tête de lion (pl. II, fig. 14), ni une urne rouge, ornée de feuillages en creux, renfermant, avec des os brûlés, trois médailles de bronze du Haut-Empire (pl. II, fig. 13).

Deux ou trois ont présenté des tétines et avaient servi de biberons (pl. II, fig. 6 et 22). Un petit vase à parfums, vernissé de noir, présentait sur la panse, tracé en lettres blanches, le mot latin AVE, dernier adieu aux parents ou amis décédés. Des vases tout-à-fait semblables ont été trouvés, l'un à Rouen en 1827, dans un tombeau de la rue du Renard, l'autre à Bréquerèque, dans le Pas-de-Calais; ce dernier se voit au Musée de Boulogne-sur-Mer.

Parmi les poteries rouges, quatre ont fait connaître les noms de leurs auteurs; on lisait, au fond de chacune, marqué à l'estampille : VEROCANDI. — CHISIANIF. — TO.. AF (To(cc) a fecit. — ANTICVI. Pour le potier *Anticuus,* c'est chose curieuse de lui voir porter sa qualité dans son nom.

A Neuville nous avons été plus riche par le verre que par la terre. Nous avons trouvé ici quatorze ou quinze vases de verre ayant la forme d'un baril surmonté d'un goulot avec une anse (pl. II, fig. 19). Les cercles du tonneau, au nombre de six de chaque côté, sont figurés en relief à chaque bout. La bonde n'est pas indiquée. Ces vases ont été coulés, il semblerait même qu'il ont été fondus en deux morceaux, puis soudés par le milieu. La hauteur de ceux-ci variait de 18 à 25 c.

Tous ces vases, à l'exception d'un seul dont la pâte est blanche, étaient en verre verdâtre et commun. Leurs parois étaient fort minces. Cette forme, qui décèle plus d'originalité que de goût, paraît avoir plu de tout temps au peuple, car on la trouve encore employée de nos jours. Ces vases, dans l'antiquité comme aujourd'hui, servaient à contenir des liqueurs ou du vin aromatisé.

Presque tous ceux qui ont été trouvés à Neuville avaient des noms ou des lettres initiales : la plupart portaient FRO, — FRON, — FRONI, — un portait FROTI, et un autre simplement une F. Le plus complet présentait la légende suivante : FRONTINIANA. S. C. Enfin un dernier portait sur son fond : DACCIVS. F. (Daccius fecit). Il est donc évident qu'il y a eu alors plusieurs verriers faisant des barillets. Mais la fabrique la plus riche paraît avoir été celle des Frontinus, puisque sur quinze barils dix au moins portent leur signature. Nous examinerons plus tard le lieu et le temps où devaient vivre la famille et l'industrie des Frontinus, mais je dois faire observer ici que ces verriers gallo-romains ne bornaient pas leur commerce à la seule exploitation des urnes funéraires ; ils faisaient aussi des vases de verre pour l'usage ordinaire de la vie, car dans la maison romaine du Château-Gaillard, près d'Étretat, j'ai trouvé en 1842, dans les ruines d'un hypocauste, un fond de verre portant les initiales FRO. A cette époque je constatai le fait sans avoir le mot de l'énigme [1].

L'usage le plus communément attribué aux vases qui entouraient les sépultures, c'était de servir à la nourriture des défunts. Ils devaient contenir, suivant toutes les vraisemblances, du miel, du lait ou du vin, comme l'abbé Lebeuf l'a constaté sur une bouteille trouvée à Asnières, où on lisait ces mots : *Utere, Felix*. Dans le Musée de Boulogne on lit le mot *Bibe* sur un vase noir de forme longue. Sur des vases dé-

[1] *Bulletin monumental*, t. IX, année 1843. — *Revue de Rouen*, p. 42, janvier 1843.

terrés ailleurs on a souvent rencontré ces mots : *Bibas, Felix, bibas*. Parmi les provisions du voyage, il était évident que l'on avait placé ici des moules, des patelles, des huîtres encore fermées et surtout un très-beau peigne ou pèlerine. Etaient-ce des tombes de pêcheurs ou simplement d'amateurs de coquillages? A Rouen, en 1839, sur la place des Carmes, on a trouvé, auprès du cippe funéraire de Cassiola, des patelles percées, mêlées à des vases en terre cuite et à des médailles d'Antonin et de Marc-Aurèle.

Dans toute cette fouille on n'a trouvé qu'un seul vase rouge, à reliefs de lions et de sangliers (pl. II, fig. 3); il était cassé comme toujours, car il est bien rare d'en trouver entiers. On s'est souvent demandé si cette destruction constante et générale des vases à reliefs ne provenait pas du fait des premiers chrétiens qui, par haine pour le paganisme, auraient détruit ces monuments mythologiques; à Neuville, certainement l'intervention des chrétiens ne peut être admise, car nous sommes à coup sûr les premiers chrétiens qui aient troublé ces sépultures paisibles depuis seize siècles. Nous croyons plutôt qu'il faut s'en rapporter à l'opinion de M. de la Saussaye, qui pense que les païens eux-mêmes brisaient ces vases sur la cendre des morts, comme des objets qui leur avaient été chers et dont nul autre qu'eux ne devait plus se servir. Peut-être aussi a-t-on voulu exprimer, par la fracture volontaire des objets qui avaient servi aux vivants, que pour eux la mort avait tout rompu et tout renversé.

Avant de terminer cette notice, je veux entrer dans quelques considérations sur la position de ce cimetière gallo-romain. Il était placé entre deux chemins, dont l'un est appelé la *Cavée de Neuville* et l'autre le *Chemin de Henri IV*. Il n'occupait pas le sommet le plus élevé de la colline, mais la pente naissante du vallon au bas duquel était située la station romaine de Bonne-Nouvelle. Nous ne balançons nullement à attribuer le champ de repos à la population maritime qui s'était groupée au pied du coteau. La raison principale qui détermine notre conviction, c'est l'étroite alliance qui a toujours existé entre la paroisse de Neuville et le faubourg du Pollet, si bien que jusqu'en 1838 le Pollet n'avait jamais eu d'existence paroissiale; toujours il avait été une annexe de Neuville. L'église de Neuville était l'église du Pollet, et c'est dans le cimetière qui l'entoure que tous les Polletais ont été inhumés de temps immémorial, l'existence d'un cimetière par-

ticulier ne datant, pour cette section de la ville de Dieppe, que de l'année 1837.

Comme nous le verrons plus tard, presque tous les cimetières des anciens étaient situés sur le penchant des collines. Des milliers de faits constatent cette tendance dont la cause ne nous est pas connue.

Les vases et autres objets antiques provenant des différentes fouilles de Neuville ont été déposés, les uns au Musée départemental, les autres à la bibliothèque publique de Dieppe. Le département, qui a fait la plus grande partie des frais, a obtenu la plus belle et la meilleure part. Le nombre des objets qu'il s'est réservé a été d'au moins 150, parmi lesquels est toute la verrerie. Cinquante-cinq vases ont été donnés à la ville de Dieppe qui, par l'organe de son maire, M. Deslandes, avait contribué pour 150 francs aux fouilles du Pollet.

Qu'il me soit permis, en finissant ce chapitre, d'adresser mes remercîments d'abord à M. le baron Dupont-Delporte, qui, après avoir fondé le Musée des Antiquités de Rouen, par un arrêté du 10 décembre 1831 [1], comme il avait créé celui de Parme en 1810, n'a négligé aucun sacrifice pour enrichir cette intéressante collection, et qu'un savant étranger (M. Vorsaae) appelait naguère « une véritable galerie nationale. » Dans cette œuvre, si éclairée d'organisation scientifique, M. Dupont-Delporte a été admirablement secondé par le zèle de M. Achille Deville, le premier directeur de ce Musée, et après M. le préfet, son véritable créateur. Dans toutes les circonstances où son intervention a été nécessaire, M. Deville s'est efforcé de protéger mes explorations, sources de richesses archéologiques pour notre collection départementale. Non content d'avoir facilité les fouilles de Neuville par des demandes d'allocation de fonds, il est venu lui-même inspecter le travail, m'encourager de sa présence, m'éclairer de ses lumières et me guider de ses conseils. Il a fait plus, il a poussé la complaisance jusqu'à dessiner 50 des plus beaux vases, et en a donné une description exacte et consciencieuse selon la nature de son double talent. Je le prie donc de vouloir bien recevoir ici l'expression de ma reconnaissance, avec le regret qu'éprouve encore notre département d'avoir perdu un homme d'un aussi rare mérite.

[1] *Procès-verbaux de la commission des antiquités.* — La collection avait été commencée vers 1825, par M. le baron de Vanssay.

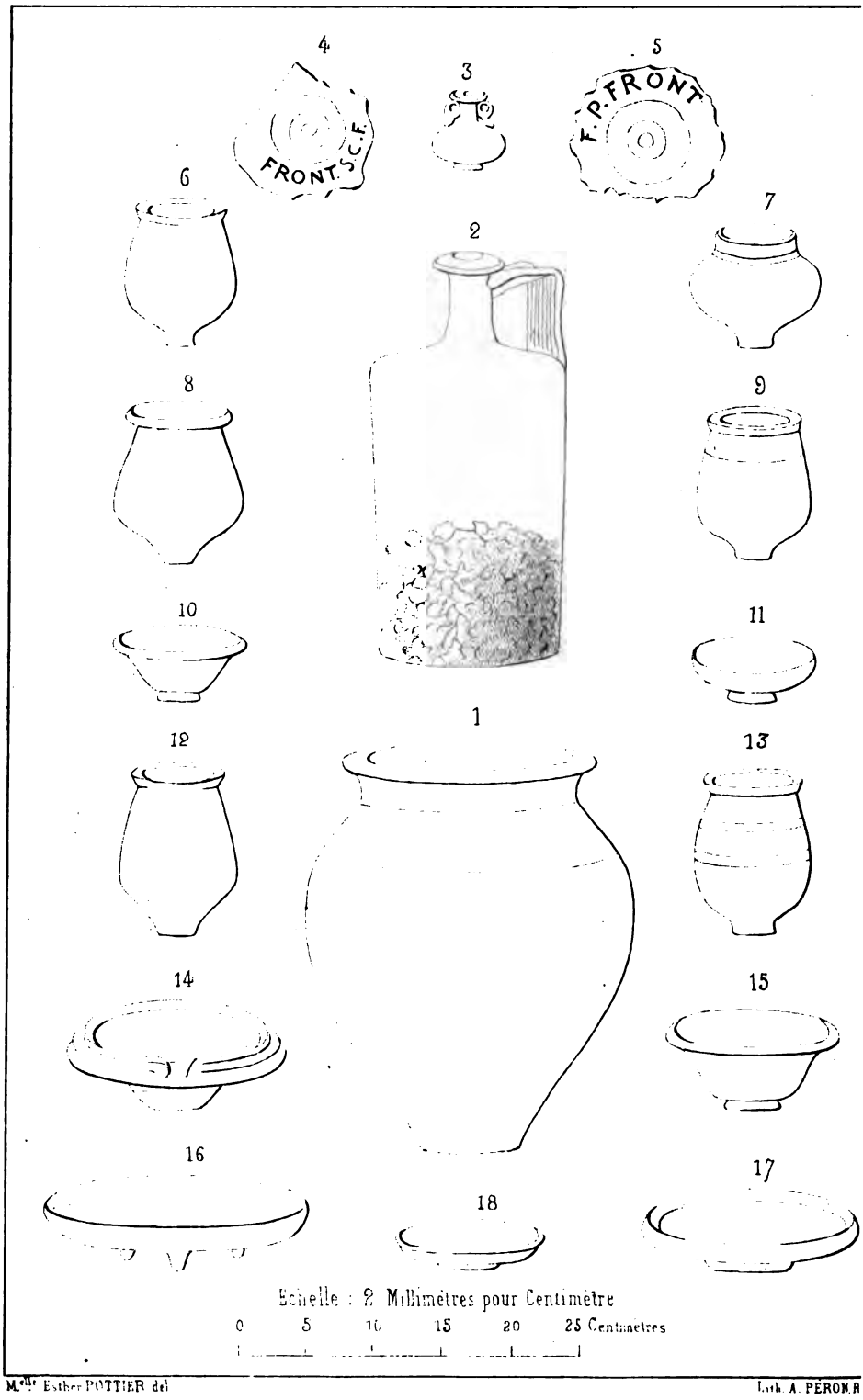

M.elle Esther POTTIER del. Lith. A. PERON, R

VASES ROMAINS

du Cimetière du bois des Loges près Fécamp (Seine-Infér.re)

CHAPITRE VII.

CIMETIÈRE ROMAIN DU BOIS DES LOGES, PRÈS ÉTRETAT (ARRONDISSEMENT DU HAVRE).

Le bois des Loges, ainsi que celui des Hogues, est un débris de la vaste forêt de Fécamp [1], qui, sous les rois Francs et les premiers ducs de Normandie, couvrait toute la contrée maritime qui s'étend depuis les Dalles jusqu'à Étretat. Les traces de cette grande couche forestière subsistent encore dans les noms des Loges, de Beaurepaire, de Sainte-Marie-au-Bosc [2], de Notre-Dame-des-Bois [3], du Bosquelon [4], de la Haye [5], de la Haute-Folie [6], de Bucaille [7]

[1] Sylva fiscannensis. — Foresta Fiscanni. — Dans un cartulaire de Fécamp, du XIIIe siècle, aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen, on lit que l'archevêque Hugues d'Amiens, accorde à l'abbé Henri de Sully la permission de construire des églises nouvelles dans la forêt de Fécamp. (Struere ecclesias novas in forestâ de Fiscanno et eas, quæ jam ædificatæ sunt, servare). Dans ce nombre, il cite Goderville et Villainville, près Criquetot. Ailleurs, l'archevêque parle des dîmes de forestâ fiscannensi. P. 24-25.

[2] Ecclesiam Sanctæ-Mariæ de silvâ fiscannensi quæ cognomento justa vocatur. — Bulle de Célestin III, en 1192, et d'Innocent III, en 1203, citées dans l'*Antimoine du curé de Rouelles*. — Duplessis, t. Ier, p. 576.

[3] Chapelle de Notre-Dame-des-Bois, aujourd'hui détruite, à Cuverville-sur-Étretat.

[4] Le bois de Bosquelon auprès de Ganzeville.

[5] Au hameau de La Haye, à Vattetot-sur-Mer. *La Haye*, au moyen-âge, signifiait la forêt; dans la charte de fondation du Valasse, Mathilde appelle la forêt de Lillebonne la haye de Lintot, *Hayam de Lintot*, et la forêt d'Arques est nommée dans une charte de 1217 *Haïa Archiarum*.

[6] Hameau de Froberville *(altum folium)*; on dit ailleurs Auffay *(alta fagus)*.

[7] Vallon entre Criquebeuf et Fécamp. — *Bucaille* veut dire *broussailles*, mauvais bois, selon M. A. Le Prevost, dans ses *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure*.

et de Saint-Léonard [1]. Anségise [2], Lothaire [3], Waninge [4] chassèrent dans cette forêt, ainsi que nos premiers ducs, ces Nemrods du moyen-âge. Baudry [5], archevêque de Dol, médita sous ses épais ombrages; saint Léger y souffrit les douleurs de l'exil; saint Valery en arracha les chênes sacrés au péril de sa vie; saint Romain et saint Ouen en arrosèrent les sentiers de leurs sueurs apostoliques.

Des seigneurs, des comtes, des ducs et des rois y bâtirent des églises, des prieurés, des chapelles et des maladeries, puis, dans des chartes pieuses et libérales, inspirées par la foi du purgatoire et le salut de leur âme, ils léguèrent aux moines de nos abbayes ces antiques halliers tout peuplés de bêtes fauves. C'est ainsi que nous voyons le duc Robert offrir à l'abbesse de Montivilliers le bosquet de Sainte-Marie-Egyptienne [6], le roi Henri II donner à l'abbé de Fécamp le bois des Hogues [7]; l'impératrice Mathilde doter le Valasse des quatre fermes de Fongueusemare [8]; Richard Cœur-de-Lion léguer au prieuré de la Madeleine de Rouen, Vattetot et Bénouville sur la mer [9]; puis, Mathilde et Henri II réunis, octroyer d'un commun accord à l'abbaye de Bonne-Nouvelle le Petit-Val, Bordeaux, Villierville [10] et le Grand-Val [11], tous bosquets de

[1] Tous les oratoires qui portent le nom de Saint-Léonard ont été établis primitivement dans des bois. Voyez Saint-Léonard de Bacqueville, Saint-Léonard du Fresnay à Doudeville, Saint-Léonard de Thibermont à Martin-Église, etc.

[2] Dux Ansegisus venatores ad saltum fiscannensem convocavit. *Neustria pia*, p. 196.

[3] Commendaverat Waningo rex Lotharius provinciam Calciacensem quam ob antiquarum silvarum abundantiam et ferarum diversarum venationem diligebat. Ibid., p. 198.

[4] Commissas sylvas fideliter custodiens Waningus frequenter visitabat. — Waningus ingressus silvam fiscannensem,... adhibitis operariis annosæ quercus ceduntur, vepres extirpantur et comburuntur. Ibid., p. 199.

[5] Baudry, archevêque de Dol, dit en parlant du site de Fécamp : « Ab hinc sylvulâ gratissimâ circumseptus. » Ibid., p. 238.

[6] L'église de Sainte-Marie-au-Bosc, possédée par l'abbaye de Montivilliers, est dédiée à Sainte-Marie-Égyptienne.

[7] Robert du Mont, *Appendice à Sigebert, ad annum* 1162. — Fallue, *Histoire de l'abbaye de Fécamp*, p. 170. — César Marette, *Esquisses historiques sur Fécamp*, p. 126. — Germain, *Guide du voyageur à Fécamp*, p. 48. — Guilmeth, *Descript. histor. des arrondissem.*, etc., t. I, p. 206.

[8] *Neustria pia*, p. 852-54.

[9] Duplessis, t. I, p. 333 et 731.

[10] Saint-Germain de Villierville, aujourd'hui *Epivent*.

[11] *Neustria pia*, p. 612.

la forêt de Fécamp. Tous ces religieux, blancs ou noirs, bénédictins ou cisterciens, travaillant de leurs mains, comme au temps de la ferveur, défrichèrent ces agrestes régions qu'ils tenaient de la libéralité ducale. Les serfs émancipés imitèrent leurs exemples; et la barbarie, chassée par le travail, disparut peu à peu de nos contrées.

Les grands seigneurs conservèrent encore quelques bouquets d'arbres au milieu de leurs possessions princières, et se réservèrent des bois en guise de garenne pour leur gibier. C'est ainsi que l'abbé de Fécamp garda le bois des Hogues où Guillaume de Putot avait construit un château-fort près de ces énormes *faisières* où l'antiquité avait extrait le fer et le poudingue. Les Étoutteville, châtelains de Valmont, propriétaires depuis des siècles du vieux château des Loges, en conservèrent la forêt comme un apanage de leur futur duché. Vers 1825, au moment où le château de Valmont changea de maître, le bois des Loges fut détaché de cette vieille terre féodale à laquelle il était uni depuis des siècles. Après avoir passé entre les mains de divers acquéreurs, il fut acheté, en 1845, par M. Fauquet-Lemaître, manufacturier de Bolbec. Ce grand propriétaire, l'un des plus riches industriels de France, en a fait défricher 140 acres, de 1847 à 1848, afin de faire une ferme. Il se propose d'en défricher 200 acres prochainement. Grâce à ces travaux agricoles, la forêt des Loges, qui hier encore comptait 850 acres, ne sera bientôt plus qu'un frais bosquet couronnant les coteaux qu'arrosait jadis la rivière d'Étretat.

Tout récemment, M. Fauquet ayant acheté les grandes fermes de Fongueusemare, le plus bel ornement du terrier du Valasse, a voulu réunir par un chemin la terre monastique et le bois féodal, la culture du moine et la garenne du chevalier. Ce fut en pratiquant ce chemin neuf, sur les flancs d'une côte boisée, qu'il découvrit, le 22 janvier 1851, un *dolium* en terre cuite haut de 70 centimètres et large de 50. Ce vase, comme tous ceux de son espèce, se terminait en pointe d'une façon assez aiguë, et montrait de chaque côté un crochet au lieu d'anse. L'ouverture en avait été élargie violemment pour laisser pénétrer dans la cavité une grande urne en terre grise d'une pâte fine et parfaitement conservée (pl. IV, fig. 1) ; dans ce deuxième vase était renfermée une fort belle urne en verre, de forme ronde, remplie d'ossements brûlés qui y sont encore (pl. IV, fig. 2). L'urne de verre et le vase gris étaient recou-

verts par une soucoupe rouge, en forme d'une petite terrine, d'une pâte plus dure que celle des vases samiens, et dont le vernis était inaltérable (pl. IV, fig. 14).

Averti de cette découverte par les journaux et par l'obligeance du propriétaire, je me rendis sur les lieux le 8 février. A l'aspect du terrain, il me fut aisé de reconnaître que la route nouvelle traversait un cimetière antique dont les sépultures brisées jonchaient le sol fraîchement remué par la bêche. Malgré la brièveté des jours et l'inconstance de la saison, je tentai un sondage qui confirma pleinement mes conjectures. Une fois certain de mon fait, je remis à la belle saison la fouille en règle que je viens d'exécuter en ce moment, grâce au bienveillant concours de M. Fauquet-Lemaître et de M. le préfet de ce département.

Je ne donnerai pas ici le procès-verbal de ma double exploration. Je me contenterai d'en résumer les résultats.

Comme je l'ai dit, le cimetière du bois des Loges était situé sur la pente d'un coteau, au versant qui regarde le soleil. Il était parfaitement isolé, loin du contact et des regards de l'homme. Aujourd'hui, malgré les progrès de la culture, sa position est encore un vrai désert, d'où l'on n'aperçoit que vallons sauvages et collines boisées. Entre les Romains et les archéologues, il n'y a que les renards qui soient venus remuer cette terre restée inculte depuis quinze cents ans. La coignée du bûcheron troublait seule, de temps à autre, le profond silence dont jouissaient ces morts dans leur antique dortoir.

Lorsque, dans les siècles passés, une famille en pleurs venait déposer ici ce mobilier de la mort, la colline était-elle boisée comme aujourd'hui ? Ou bien était-ce simplement un tertre couvert de gazon ? Voilà ce que nous ne pouvons savoir. Cependant nous sommes porté à croire que les Romains cachèrent ici, comme dans un bois sacré, la dépouille mortelle des leurs, tant ils craignaient la violation des tombeaux de la part d'un peuple barbare, conquis et non dompté par leurs armes. Pline a soin de nous apprendre que ce fut cette crainte de la profanation des sépultures qui porta les Romains à brûler les corps, pour les soustraire plus facilement à la vengeance et à la cupidité des vaincus.

Plusieurs fois nous avons remarqué que les sépultures principales étaient placées sous de vieilles souches de chêne, comme si ce symbole payen de l'immortalité avait été planté sur la

cendre de l'homme, afin de proclamer l'éternelle durée de sa seconde vie.

Ce cimetière, long de 16 mètres sur 8 de large, contenait, à ma connaissance, environ cent vingt vases, dont plus de cinquante renfermaient des ossements brûlés. Il est évident qu'il y avait ici moins qu'ailleurs, prodigalité de vases aux offrandes et aux libations ; cela tenait sans doute à la pauvreté des habitants. A Dieppe, par exemple, nous trouvions jusqu'à quinze petits vases accompagnant une urne sépulcrale ; à Cany, il y en avait parfois jusqu'à six ; aux Loges, les plus nombreux ne dépassaient point quatre ou cinq, et souvent une urne était seule avec son couvercle ou tout au plus avec un petit vase placé au côté.

Chose frappante, et qui dénote de plus en plus la pauvreté des Gallo-Romains des Loges, c'est que nous n'avons trouvé ni dans les vases ni autour d'eux la plus petite pièce de monnaie ; tandis qu'à Dieppe, à Yébleron, à Eslettes, à Tiétreville et ailleurs, on a rencontré des médailles que l'on croit destinées à l'avare nocher du Styx. Nous savons seulement que, dans le voisinage de nos fouilles, il a été ramassé récemment une médaille d'argent à l'effigie de l'empereur Auguste.

Tous ces vases funéraires étaient presqu'à fleur de terre. Leur profondeur ordinaire était 15 centimètres aucun ne dépassait 50 centimètres. Cette proximité du sol, l'abondance des racines, la nature pierreuse du terrain avaient grandement suffi pour détruire la majeure partie du mobilier funèbre. Aussi la plupart des urnes étaient-elles broyées en cent morceaux, et l'humidité avait achevé d'altérer celles que les pierres avaient épargnées. Ajoutons encore que, suivant l'usage général, les Romains des Loges avaient entouré leur sépulture de cailloux taillés qui, mêlés avec de l'argile plastique, formaient une maçonnerie indestructible à la pioche et à la bêche. Il nous a fallu des soins infinis pour sauver quelques vases, et nous n'y avons réellement réussi que lorsqu'ils étaient renfermés soit dans des urnes, soit dans des *dolium*.

Voici du reste approximativement le nombre et le genre de vases qui peuplaient cet antique cimetière. Trois *jarres* ou *dolium* en terre rougeâtre, quarante urnes en terre grise, dans la forme de notre *pot-au-feu,* vingt autres d'une façon plus allongée (pl. IV, fig. 1), six à huit cruches blanches, grises ou rouges ; douze soucoupes (pl. IV, fig. 10, 11, 15) et cinq plateaux en terre de Samos (pl. IV, fig. 17, 18), mais d'un mau-

vais vernis qui s'en allait à l'eau ; dans ce nombre, je n'ai lu, au fond d'un plateau, qu'un seul nom de potier, celui de Daminus (DAMINI.M) (pl. IV, fig. 17), dont l'estampille s'est également retrouvée à Londres [1] ; cinq à six assiettes grises ou noires : trois trépieds gris, dont un bien conservé (pl. IV, fig. 16), enfin une douzaine de petits pots gris (pl. IV, fig. 6, 7, 8, 9, 12, 13). — Pour le verre : quatre à cinq coupes de cristal blanc, quatre belles urnes rondes avec anse et goulot ; trois petites bouteilles hexagones ; un petit flacon à deux anses en cou de cygne (pl. IV, fig. 3) [2], et trois barillets dont deux portaient la signature de *Frontinus*. — Les objets de métal étaient une petite clochette en fer avec un anneau de bronze, une poignée en cuivre provenant sans doute d'un coffret de bois, une pince à épiler en bronze, et une cuillère à parfums en argent ou en bronze argenté.

Quant à la poterie, la forme qui dominait aux Loges était l'urne grise dans le genre *pot-au-feu*, comme à Cany et à Tiétreville. Ici nous avons remarqué que des ossements brûlés avaient été renfermés dans des cruches, dont l'embouchure assez étroite était fermée par une soucoupe rouge, au-dessus de laquelle se trouvait parfois un plateau de la même matière. Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu ailleurs autant d'ossements dans des cruches ; il y en avait une telle quantité, que nous avons pu les faire transporter dans la portion mixte du cimetière communal des Loges.

Les trois dolium trouvés dans cette fouille sont à peu près semblables à ceux qui ont été rencontrés à Cany, à La Cerlangue, à Lillebonne, à Cauville, à Yébleron, à Saint-Denis-le-Thibout, à Nérac, et dans une foule de cimetières antiques de France et d'Angleterre. On peut se faire une idée de ces sortes de vases, par les dessins et les descriptions qu'en donnent MM. de Caumont et Roach Smith dans leurs savants travaux d'archéologie. Toutefois, pour ce qui concerne les dolium de nos contrées, on ne saurait rien consulter de meilleur sur cette matière que la *Notice* de M. Deville, insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen* [3]. Ce savant nous montre cette espèce de vase funé-

[1] *Potters' marks discovered in London*, apud *Collectanea antiqua*, by Roach Smith, vol. I, p. 154.

[2] Comme à Neuville-le-Pollet. Ce flacon a été trouvé isolé.

[3] *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen*, année 1842. — *Notice sur quelques doliums antiques*, par M. Deville, in-8°, Péron, 1843.

raire prenant naissance au temps de Pline l'Ancien [1], et se continuant jusqu'en 267, époque où Tétricus dépose à Nérac les cendres de son ami Mertorix dans un dolium en terre cuite. Ces observations sont de nature à nous aider beaucoup dans la recherche de l'âge de nos sépultures.

Mais le vase le plus curieux au point de vue de l'art antique, c'est toujours l'urne de verre que nous nommons *barillet*. Pour la forme, les barillets des Loges ressemblent de tout point à ceux de Cany, de Lillebonne, d'Eslettes et de Neuville-le-Pollet : mais ils l'emportent sur ces derniers par l'intérêt que présentent deux inscriptions marquées à l'estampille. On sait que ces sortes de vases étaient coulés dans un moule, au fond duquel le verrier plaçait son nom et sa qualité. Très-souvent, on ne rencontre que des initiales ou des abréviations ; mais ici il y a des détails particuliers sur le fabricant et sur la manufacture. Par exemple, un vase porte : FRONT. S. C. F. [2] (pl. IV, fig. 4), un autre F. P. FRONT [3] (pl. IV, fig. 5). En apparence, ces deux inscriptions sont les mêmes ; mais en étudiant attentivement ces deux débris antiques, on reconnaît entre eux une différence notable. D'abord, les deux estampilles sont loin de se ressembler pour le fond comme pour la forme. Les lettres de la première sont petites et légèrement saillantes, celles de la seconde sont grandes et si bien accusées qu'on les devinerait au toucher. Les terrassiers et des enfants de dix ans les lisaient couramment et sans difficulté.

Ensuite, sur le premier vase, le pied des lettres touche les bords, tandis que la tête en est tournée vers le centre ; sur le deuxième, c'est le contraire, le pied des lettres est tourné vers le centre, et la tête suit l'inflexion circulaire des bords. Ces différences, quoique minimes, sont caractéristiques ; elles suffisent pour démontrer que les deux vases, tout en sortant de la même fabrique, ne proviennent ni du même moule, ni du même fabricant, et par conséquent, qu'ils ne sont pas entièrement contemporains. La nature du verre est également différente. Le premier est blanc et le second est vert. Enfin, si d'une part, il est évident qu'ils appartiennent tous deux à

[1] *Quin et defunctos sese multi fictilibus doliis condi maluêre.* Pline, lib. XXXV, c. 12.

[2] Frontinus Senatûs-Consulto, ou suâ curâ, ou soluto censu fecit.

[3] On serait tenté de lire : *Fecit Publius Frontinus,* mais à Amiens, M. Dufour a trouvé le nom de Prometheus Frontinus. Je propose donc : *Fecit Prometheus Frontinus.*

cette fameuse fabrique frontinienne qui brillait parmi nous au IIe siècle de notre ère, de l'autre, les variantes de noms et de forme prouvent qu'il y a eu, dans le personnel de la fabrication, des mutations qui ne sont autres que l'œuvre du temps.

Maintenant, on demandera à quelle époque on peut reporter ce cimetière, et où était placée la population à laquelle il devait appartenir.

Quant à l'âge, je suis très-porté à croire qu'il est tout à la fois du IIe et du IIIe siècle de notre ère. Une des meilleures raisons que j'en pourrais donner, c'est que l'usage de brûler les corps avait à peu près cessé du temps de Constantin. J'ajouterai ensuite que la forme des vases est celle des cimetières de Cany, de Tiétreville, de Dieppe et de Lisieux, généralement attribués aux époques dont nous parlons. La petite cuillère à parfums et le petit flacon de verre (pl. IV, fig. 3) ont une ressemblance frappante avec les objets du même genre trouvés dans les cimetières de Dieppe (pl. II, fig. 25 et 29) et de Lillebonne (pl. VI, fig. 1), qui sont du temps des Antonins. Les dolium, au contraire, paraissent avoir été en grande faveur dans les Gaules, au milieu du IIIe siècle ; j'admettrais volontiers que les nôtres sont de ce temps. Enfin je citerai pardessus tout les produits de la fabrique frontinienne, qui florissait chez nous au IIe siècle, et qui ne dut pas dépasser le IIIe. Donc, sauf meilleur avis, je placerais le cimetière des Loges entre Titus et Valérien, il a pu même voir les règnes de ces deux empereurs ; car s'il est, comme je le pense, la sépulture d'une famille indigène, celle-ci a bien pu s'y faire inhumer pendant un ou deux siècles. Les différentes espèces de vases concourent à fortifier cette hypothèse.

Mais où était la famille qui venait successivement peupler ce champ de la mort, et quelle était sa condition ? Voici ce que je sais des établissements romains trouvés aux Loges et dans les environs.

Aux Loges, passait la voie romaine qui allait de Lillebonne à Étretat. En 1815, elle a été aperçue et détruite au hameau des Reniax [1]. Une villa romaine très-considérable a été fouillée, en 1843, sur le territoire de Bordeaux, près du Petit-Val [2] ; mais cette riche habitation, composée de galeries et de colon-

[1] *Voies romaines de l'arrondissement du Havre*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIV, p. 168.

[2] *Revue de Rouen*, année 1844. — *Bulletin monumental*, t. X. — *L'Étretat souterrain*, IIe série, 1844.

nes, ne devait pas porter ses morts à ce cimetière éloigné d'elle de plus de trois kilomètres.

Le bois des Loges est loin de ressembler à la forêt de Brotonne, qui est toute pavée de villas et de ruines romaines. Cependant, dans les divers défrichements pratiqués depuis soixante ans, on a trouvé ici des chaudières d'airain, là, des clés en bronze, plus loin des meules à broyer, ailleurs enfin, des médailles du Haut-Empire. Dans les terres nouvellement cultivées par M. Piednoël, ancien maire de Saint-Valery, situées précisément en face de notre cimetière, j'ai reconnu, en mars 1849, les restes de plusieurs maisons romaines. Les murs, les tuiles, les poteries et les meules en pouding le démontraient incontestablement.

Enfin, en 1842 et en 1850, j'ai mis à découvert, au *triage du Château-Gaillard,* une charmante habitation romaine dont j'ai donné le plan et la description dans la *Revue de Rouen* [1] et dans le *Bulletin monumental* [2]. Cette demeure, petite il est vrai comme celle de Socrate, se composait, au plus, de trois ou quatre pièces. L'une était chauffée par un hypocauste, l'autre était pavée en pierre de liais ; dans une troisième se trouvaient quinze médailles en bronze, d'Adrien, de Trajan, d'Antonin et de Faustine.

Le Château-Gaillard est juste au bas de la côte, éloigné d'environ 1,000 à 1,200 mètres de notre cimetière. Les alentours du vieux castel sont semés de tuiles et de poteries antiques. Jusqu'à ce qu'on ait retrouvé une habitation romaine plus rapprochée de notre cimetière, l'esprit se plaira toujours à attribuer aux habitants du Château-Gaillard ces sépultures contemporaines de leur séjour. En tout cas, ceux que l'on inhumait ainsi ne devaient pas être très-riches. La simplicité des funérailles le prouve. Les ouvriers eux-mêmes le comprenaient bien. S'il est permis de s'en rapporter à certains indices, je dirai que je soupçonne beaucoup ces morts d'être des agriculteurs. La petite clochette de fer, semblable à celle que l'on suspend au cou des brebis, paraît indiquer le tombeau d'un pasteur ; comme au Pollet, les huîtres, les moules et les hameçons trahissaient la dépouille d'un pêcheur.

[1] Année 1843.
[2] T. IX, p. 206 à 211.

Planche V

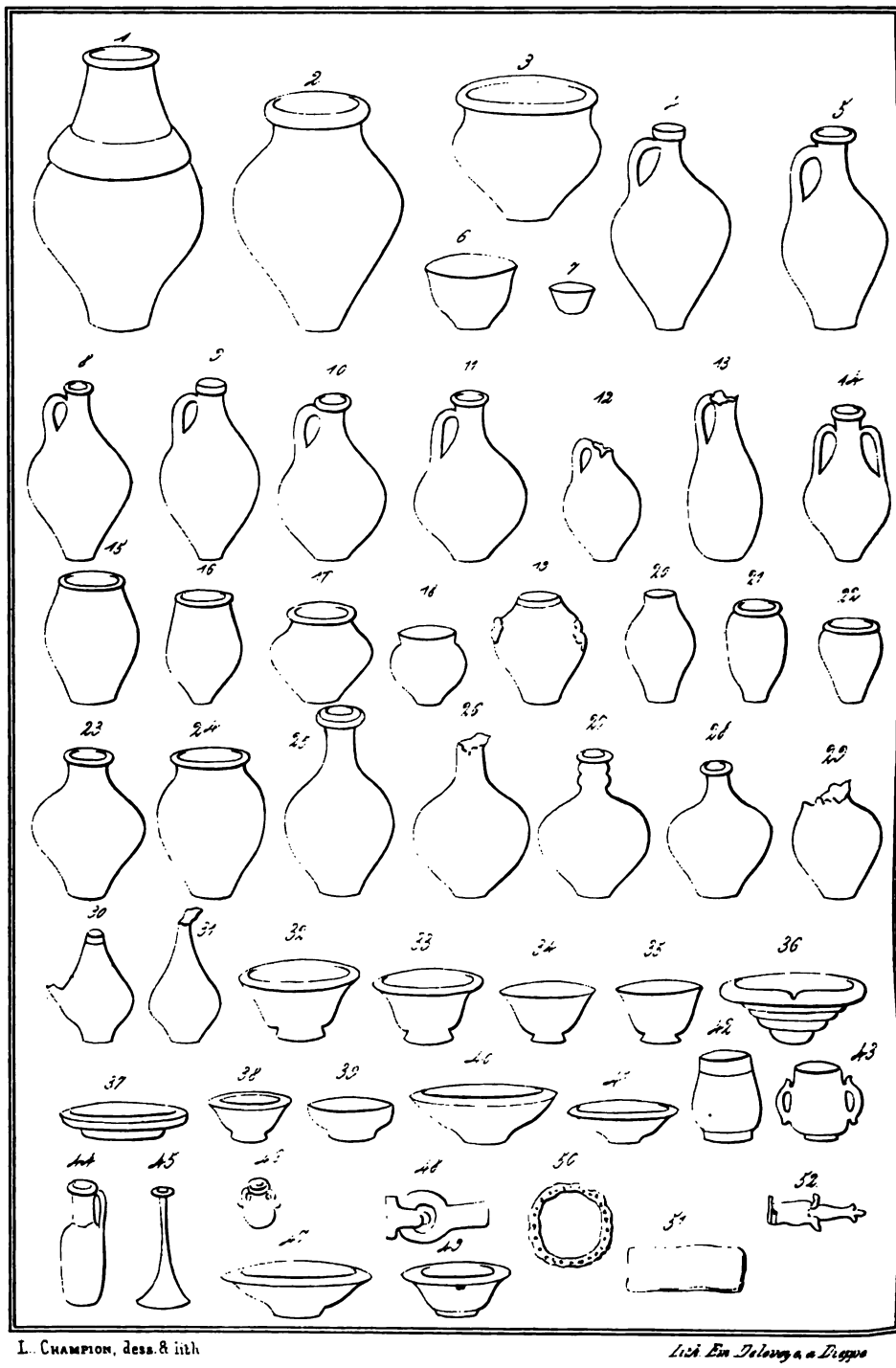

L. Champion, dess. & lith.

Lith. Em. Delevoye, à Dieppe

Cimetière romain de Fécamp (1852).

CHAPITRE VIII.

CIMETIÈRE ROMAIN DE FÉCAMP.

Toutes les vallées maritimes de la Normandie ont été occupées par les Romains, surtout à l'endroit où elles débouchent à la mer. Citer *Caracotinum* à l'entrée de la Seine, *Augusta* aux bouches de la Bresle, l'admirable *villa* de Sainte-Marguerite à l'embouchure de la Saâne, les stations romaines de Dieppe, les traditions et les débris qui peuplent la grande vallée de la Durdent, c'est dire qu'aucun point important de notre littoral n'a été négligé par les conquérants du monde. Les gorges et les vallons même ont été le siège d'une population puissante. Les monnaies romaines de Pourville, les cimetières à ustion de Saint-Valery-en-Caux, les nombreux débris antiques d'Épineville, de Saussemare et du Dun, la maison romaine du vallon de Sainte-Adresse, les vases à reliefs et les pièces d'or de Bruneval, la *villa*, le balnéaire et l'aqueduc d'Étretat prouvent qu'aucun port, qu'aucun havre n'avait été oublié à cette époque de culture, d'industrie, de commerce et de haute civilisation.

Il eût été vraiment étrange que la large et belle vallée de Fécamp ait été négligée à cette brillante époque de nos arts et de notre histoire. Cependant, jusqu'en 1852, rien n'était venu démontrer d'une manière positive l'existence du Fécamp gallo-romain. Au siècle dernier, du Plessis et Adrien de Valois n'avaient rien soupçonné de semblable, d'Anville seul semble l'avoir pressentie dans sa *Notice de l'ancienne Gaule*, en indiquant une voie romaine sortant de Lillebonne et paraissant se diriger vers Fécamp ou Oistretat. De nos jours, MM. Germain [1],

[1] *Guide du voyageur à l'abbaye, dans la ville et le territoire de Fécamp*, in-12, Havre, Morlent, 1836.

Guilmeth [1] et César Marette [2], n'en ont rien dit dans leurs notices particulières sur Fécamp. M. Fallue le premier, en 1841, paraît avoir soupçonné ce fait historique, mais il n'en a administré que des preuves peu importantes. Il cite, dans la *rue de la Vicomté,* d'épaisses murailles reliées de briques romaines et accompagnées de fragments de poteries rouges et grises, trouvées vers 1830; quelques débris de vases rencontrés dans la *rue de Mer,* une meule à broyer, en pouding, à la *côte de Renéville,* des médailles impériales et des tuiles antiques dans le quartier du *Bail* [3].

Ces derniers monuments semblent prouver que le Fécamp romain était partagé en deux stations, comme le Dieppe de la même époque. Aux pêcheurs de la *rue de Mer* et de la *Vicomté* nous sommes tenté d'attribuer le cimetière découvert en 1852, près l'église Saint-Léonard, dans la terre de M. Léon Déneuve, devenue la briqueterie de M. Guinery. Dans ce sol profondément argileux, exploité par l'industrie, on a trouvé plusieurs carrés en terre cuite renfermant des urnes et des vases funéraires. Ces caisses céramiques tenaient lieu de coffrets de bois ou de pierre; aussi quelques-unes contenaient des cendres et des os brûlés accompagnés d'assiettes et de cruchons. Nous n'avons pu recueillir de la bouche des ouvriers que des renseignements incomplets. Cependant nous avons appris qu'ordinairement ils étaient avertis de l'approche d'une sépulture par un terrain noir et charbonné et par des silex bruts qui semblaient avoir passé au feu. Quelques-unes de ces sépultures se composaient de cinq ou six vases, dont les petits étaient parfois renfermés dans les grands. Ceux que nous avons recueillis, soit entiers, soit par morceaux, avaient le plus grand rapport avec les urnes de Dieppe, de Cany, de Lillebonne et des autres cimetières romains.

D'importants établissements antiques entouraient Fécamp. Nous placerons en première ligne le fameux *Camp de César,* sur la *côte du Canada,* dominant et séparant entr'elles les vallées du Bec-de-Mortagne et du Bec-aux-Cauchois ou de Valmont. Ces hauts remparts, ces fossés profonds que les siècles n'ont pu ni abattre, ni combler, sont de solennels témoins

[1] *Description géographique,* etc., *des arrondissements du Havre.* etc., t. Ier, in-8°, Rouen, Berdalle, 1838.

[2] *Esquisses historiques sur Fécamp,* in-12, Rouen, Périaux, 1839.

[3] *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp,* in-8°, Rouen, Périaux, 1841.

de l'importance de Fécamp, depuis les Celtes jusqu'aux Normands; car, comme l'a fort bien dit M. de Gerville, les bonnes positions militaires sont de tous les temps et de tous les peuples. Cette gigantesque enceinte a probablement vu passer dans ses murs tous les chefs de peuples guerriers, depuis Publius Crassus, ce lieutenant de César qui soumit les Calètes [1], jusqu'aux Richards de Normandie, ces fils de Rollon, qui choisirent Fécamp pour être leur berceau et leur tombe.

Des fouilles seraient intéressantes à conduire dans cet asile antique des premières générations. On y découvrirait vraisemblablement des traces de toutes les civilisations qui ont passé sur le monde. Bien des écrivains ont parlé de ce camp, et dom Tassin nous apprend qu'il a remis lui-même à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres une description faite par un moine de Fécamp, « dont M. le comte de Caylus témoigna toute sa reconnaissance [2]. »

Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de rappeler une urne remplie d'ossements accompagnée de vases funéraires recueillis par M. de Franqueville, non loin de son château, dans un chemin cavé de Contre-Moulins.

Mais je pense qu'il est tout-à-fait permis de rattacher au bassin de Fécamp et à son existence gallo-romaine l'importante villa de Colleville, dont les débris connus de toute la contrée jonchent les bois qui couvrent le vallon d'Orival. Ces ruines très-étendues, que les gens du pays appellent la *ville d'Orival,* annoncent une des exploitations rurales du Haut-Empire les plus perfectionnées.

Une charte de Robert Ier, roi de France, donnée à Fécamp, le 29 mai 1006, le jour où il y célébrait la fête de l'Ascension, rapporte plusieurs dons faits au monastère de la Sainte-Trinité par le duc Richard II alors régnant. Dans le nombre il cite à Fécamp une partie de la forêt allant depuis la chaussée publique jusqu'à la mer [3]. Il ne peut être nullement question ici de la forêt des Hogues, qui ne fut donnée qu'en 1162 à l'abbé Henri de Sully, par le roi Henri Plantagenêt.

[1] Guilmeth, *Description,* etc., t. II, p. 277.

[2] Dom Mabeust, cellerier de l'abbaye de Fécamp. Voir les lettres de dom Tassin aux archives départementales de la Seine-Inférieure, fonds de Fécamp. — *Notice sur la vie et les écrits de dom Guil. Fillastre, bénédictin de Fécamp,* p. 29, Rouen, 1841.

[3] Silvæ unam partem a publicâ stratâ usque ad mare terminatam, *Gall. Christ.*, t. XI. *Instrumenta.*, p. 8.

Il est donc certain qu'il s'agit de la forêt qui couvrait les plaines de Senneville, depuis la falaise jusqu'à la ferme des *Plantis,* et qui était fermée vers Fécamp par la *rue Sous-le-Bois.* Du reste, le texte du roi Robert me paraît élucidé par Richard II lui-même, qui, dans une charte délivrée dans son palais de Fécamp, au mois d'août 1026, parle de la même donation en ces termes : « Partem quoque silvæ à loco qui dicitur Fustes plantati usque ad mare [1]. »

Cette vieille voie publique devait, selon toutes les apparences, venir de Lillebonne et se diriger vers Cany, le Dun, Arques-Dieppe et le nord de la Gaule. A cette chaussée romaine encore vivante au xe siècle, nous voyons succéder, deux cents ans après, le *chemin d'Arques* ou la *rue Arquaise, vicus archensis,* comme la nomment deux chartes du xiie siècle [2].

Ce nom de *rue Arquaise* est encore porté à Fécamp par la rue qui part de l'abbaye pour aller à Dieppe. Plus tard ce grand chemin devint la route royale du Havre à Lille, après que le roi Louis XVI l'eut émergée de sa vieille cavée et refaite sur un nouveau plan en 1778. C'est sur le bord de ce chemin qu'a eu lieu la découverte que nous allons raconter.

En octobre 1848, la municipalité de Fécamp faisait réparer le chemin qui mène à Senneville par le vallon désert appelé le Val-aux-Vaches. En abattant les terrains élevés qui encaissent cette route cavée par les eaux, les ouvriers découvrirent des vases, dont quelques-uns furent recueillis entiers par MM. Delaporte, Le Bouteiller et Vasselin. Ayant connu cette nouvelle par les journaux, je me transportai à Fécamp et il me fut aisé de reconnaître dans ces poteries des vases funéraires provenant de sépultures antiques. Les renseignements que je pris et l'aspect du terrain m'ayant confirmé dans mes conjectures, je n'attendis plus que le moment favorable pour y pratiquer une fouille archéologique.

Ajoutons qu'au mois de février 1851, M. Lanchon, marchand drapier à Fécamp, ayant fait bêcher la côte qui est vers Senneville, pour y planter 1,200 pommiers, découvrit des tuiles à rebords et des tuiles convexes, des fragments de poterie, une couche épaisse de terre noire formée avec de la cendre et des charbons et deux jolies soucoupes rouges d'un vernis très-brillant.

[1] *Neustria pia,* p. 216.

[2] Charte de Robert, clerc de Fécamp, vers 1200, dans le cartulaire de Fécamp du xiiie siècle, à la bibliothèque de Rouen.

J'appris aussi que dans le cours du dernier siècle, le propriétaire de ces terrains établissant un fourneau à chaux, que tout le monde a encore connu, avait exhumé deux ou trois cercueils en pierre, contenant des squelettes, des vases et des médailles qui furent données au curé de Saint-Benoît pour ses pauvres. Tout cela était de nature à me confirmer dans ma résolution première d'explorer une terre qui promettait d'être féconde en révélations scientifiques. On verra bientôt que mon attente ne fut pas trompée.

Le 1er septembre 1852 j'étais à Fécamp, et avec la permission du propriétaire et un crédit de 500 francs accordé par M. Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, je commençais des fouilles au Val-aux-Vaches. J'y restai trois jours avec dix ouvriers, mais là ne fut pas ma meilleure découverte. Assurément le terrain était charbonné et de bon augure, cependant il me sembla que c'était plutôt la fin que le commencement d'un cimetière, douze sépultures et vingt-deux vases, presque tous cassés furent tout le fruit que je tirai de cette première campagne. Ce qui me prouva combien le terrain sur lequel je m'étais placé était mauvais, c'est que plus nous avancions, moins nous trouvions de vases, et plus il était évident que nous touchions la bordure d'un champ de repos. Et puis ceux qui sont venus dormir ici étaient loin d'être des riches ; c'étaient des pauvres, et leur sépulture, pauvre comme eux, nous le disait à travers le temps et l'espace.

Ici, toutefois, j'ai appris à connaître la sépulture du pauvre Calète. Elle se composait parfois d'une urne en forme de *pot-au-feu* avec une cruche vide, mais le plus souvent d'un simple fragment d'urne cassée dans lequel on avait déposé la cendre du colon indigent. Quelques-uns même avaient été si misérables, que n'ayant pas le moyen de se procurer un reste d'amphore, on avait déposé leurs cendres et leurs os brûlés dans un coffret en bois, et on les avait ainsi confiés à la terre. Ce secret de l'indigence antique nous était clairement révélé par la présence d'os brûlés, accompagnés de clous à têtes plates, dans un sol noir et charbonné. J'ai su depuis qu'une observation semblable avait été faite par M. de Saulcy dans le cimetière romain de Dieulouard, en Lorraine ; ce savant avait également remarqué que la cendre du pauvre avait été simplement déposée en terre ou recouverte d'un fragment d'amphore.

Ce résultat presque négatif m'avait un peu découragé, et je commençais à désespérer du succès de mon opération, lorsque

j'appris par M. Lanchon, que tout récemment il avait trouvé, dans sa côte, de nouveaux vases que je reconnus à ne pas m'y tromper, pour des vases cinéraires. Alors je repris courage, et le 4 je commençai dans un champ semé d'avoine la fructueuse campagne que je vais raconter.

Le champ que j'ai exploré pendant dix jours, était situé au penchant de la colline, sur le bord du vieux chemin d'Arques. Il n'avait guère plus de 30 mètres de long sur 12 de large. Dans cet étroit espace j'ai compté jusqu'à 85 sépultures et 250 vases tant en terre qu'en verre. A en juger par l'abondance de ce seul coin de terre, je ne balance pas d'affirmer que cette côte est remplie de sépultures. Sans cette découverte, qu'est-ce donc qui se serait jamais douté que ces collines noires et tristes, toutes couvertes de fougères et de joncs-marins, étaient un vaste cimetière? L'aspect de ces coteaux est en effet lugubre comme la mort, mais combien ces collines s'assombrissent-elles encore lorsque l'on pense qu'elles sont le dortoir de générations disparues! Ce ne sont pas seulement les trouvailles faites à diverses reprises qui me confirment dans l'assertion que j'avance, mais encore la physionomie des terrains, les couches noires et cendrées qui se montrent dans toutes les tranchées, révèlent cette vérité que j'aurai peut-être l'occasion de démontrer un jour.

Le cimetière de Fécamp avait ceci de différent des autres, qu'il paraissait avoir été divisé par quartiers au moyen de murs en pierres sèches dont l'épaisseur était considérable [1]. Ces murs, qui couraient dans plusieurs sens et dans des directions opposées, semblaient avoir formé comme la séparation des familles. Outre les murs en silex à peine reliés ensemble au moyen du mortier, nous en avons rencontré un autre dont la base en caillou maçonné avait été surmontée d'une construction en bauge détruite par le feu. Cette bâtisse faite avec du bois et de l'argile mêlée de paille, avait caché jadis des urnes en terre grise remplies d'ossements brûlés. L'action du feu, du temps et de l'humidité, avait tellement tassé et fondu ensemble tous ces matériaux divers, que les vases, les os et l'argile semblaient pétris ensemble. Mais pour nous qui à force d'observations minutieuses avons cherché à pénétrer la pensée des anciens et à rétablir l'œuvre du passé, nous sommes porté à croire que ce mur de bauge, recouvert avec un toit de chaume, contenait des parties vides où l'on avait déposé des urnes plei-

[1] En 1853, j'ai constaté la même particularité à Lillebonne.

nes d'ossements, que le temps et les Barbares avaient prosternées et anéanties complètement. Ce grossier mausolée des Calètes ne rappelle-t-il pas involontairement les *columbaria* de la Grèce et de Rome?

Un grand nombre de sépultures consistaient simplement dans une urne en terre grise, imitant la forme de nos *pot-au-feu* (pl. v, fig. 1 et 2). Cette urne, toujours remplie d'os brûlés, était constamment recouverte par une assiette noire, un trépied gris, une tuile à rebords ou une pierre plate. Presque toujours ce couvercle, quand il était en terre cuite, avait été brisé par la pression des terres et les morceaux étaient entrés dans l'urne. L'urne la plus pauvre et la plus simple était invariablement accompagnée d'une cruche vide, placée à côté d'elle. Cette cruche, en terre, était tantôt rouge, tantôt blanche, tantôt noire (pl. v, fig. 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 13); quelques-unes étaient d'une pâte légère et d'une forme élégante. J'ai remarqué une lagène fort gracieuse (pl. v, fig. 13) et un vase à deux anses d'une forme plus grecque que romaine (pl. v, fig. 14). Le savant comte de Caylus avait déjà vu un vase semblable à ce dernier dans un cercueil romain trouvé à Aramon, dans le Languedoc, en 1763. Il en donne le dessin dans son *Recueil d'Antiquités* [1].

Les sépultures les plus riches comptaient cinq, six ou huit vases. Alors, outre le cruchon de rigueur, on trouvait soit dans l'urne, soit autour d'elle, des plateaux (pl. v, fig. 37, 40, 41, 47), des coupes, des verres (pl. v, fig. 42, 43), des assiettes, des tasses et des écuelles (pl. v, fig. 3, 6, 7, 32, 33, 34, 35, 38, 49). Plusieurs de ces plateaux étaient en belle terre rouge, du genre de celle que les Anglais appellent *terre de Samos* (pl. v, fig. 32, 33, 34, 35, 37, 38), mais qui n'est qu'une composition faite en Gaule, surtout dans les pays volcaniques tels que l'Auvergne, l'Alsace et les provinces rhénanes. Quelques vases présentaient des feuilles sur les bords et au fond le nom du fabricant. Nous y avons lu les cinq noms suivants : dans une tasse MACRINV, nom déjà rencontré à Amiens, à Bavay et à Londres; au fond d'un plateau cassé, O. SEVERI (*Officina Severi*). Le nom de Severus avait déjà été exhumé des ruines romaines d'Épinay, près Neufchâtel; de Tours, d'Amiens, du Mans, de Paris et de Londres; sur un plateau entier (pl. v, fig. 37) VERO (N) ISSA; sur le fond de deux soucoupes OSB. MAI. — BVRDIVI. Le vase le plus curieux était un petit pot rougeâ-

[1] Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t VII, planche CVI, fig. III.

tre couvert d'un vernis noir imitant celui des *Étrusques;* sa panse arrondie est décorée de quatre mascarons en relief, dont deux représentent des têtes humaines, un troisième un cerf assis, le quatrième un *obscena* (pl. v, fig. 19). Ce vase est un des plus curieux échantillons de poterie recueillis en Normandie.

Les vases de verre, au nombre d'environ 25, étaient généralement remarquables. La majeure partie consistait en des verres de cristal blanc renfermés dans des urnes, mais trop fins pour avoir été conservés, à l'exception d'un seul qui est d'une jolie forme et d'une grande légèreté (pl. v, fig. 43). Les autres objets de verre avaient une teinte verdâtre : témoin les trois fioles lacrymatoires que les ouvriers comparaient, pour la forme, à des chandeliers (pl. v, fig. 45) ; deux plateaux à bords évasés, comme ceux dont on se sert sur nos tables pour mettre des confitures (pl. v, fig. 47 et 49). Mais les pièces les plus curieuses sont une urne pomiforme en verre coloré d'un bleu clair, semblable pour la teinte à ces rince-bouche que l'on sert à la fin d'un dîner, et une grande urne hexagone, d'une épaisseur extraordinaire, qui n'a pas moins de 40 c. de hauteur sur 15 c. de largeur. C'est une des plus solides pièces que l'on ait trouvées en Normandie. J'ai remarqué, non sans étonnement, l'absence totale de barillet.

A côté de l'urne de verre, qui était pleine d'ossements brûlés, se trouvait une grande urne de terre qui contenait dans son sein sept petits vases jadis remplis d'offrandes funèbres. Sur les sept, deux étaient gris, deux noirs et trois rouges, parmi ces derniers étaient un plateau et sa soucoupe encore placés l'un dans l'autre (pl. v, fig. 37, 38).

Je crois inutile de répéter ici ce que j'ai déjà dit tant de fois que les os, les vases, les verres et les métaux étaient renfermés pour la plupart dans des coffrets de bois dont on reconnaissait la présence dans les charbons ou le lignite, dans les clous et une serrure en fer, dans des garnitures et une clé en bronze, mais surtout dans un moraillon de bronze fort élégamment fait (pl. v, fig. 52).

Les objets en métal étaient peu nombreux à Fécamp, suivant l'usage du Haut-Empire, dans nos cimetières romains de la Normandie; à Lillebonne on n'a trouvé que des fibules, des cuillères et des médailles; à Cany des sifflets et un petit vase de bronze; à Neuville des bagues, des ciseaux, des monnaies et des cuillères; à Tiétreville des cuillères d'argent. A Fécamp

une urne seule a été productive d'objets métalliques. De cette urne en terre noire nous avons extrait, avec des os brûlés, une fibule de bronze (pl. v, fig. 48), un miroir en alliage d'argent (pl. v, fig. 50) et une tablette en schiste (pl. v, fig. 51).

Quant à la fibule, elle est romaine dans sa forme comme dans son origine. Sa partie haute, qui est ronde, présente une saillie qui ressemble assez bien à une anse (pl. v, fig. 48); la partie basse, qui reproduit à peu près la queue d'un oiseau, porte à la surface des raies en relief. On peut voir dans l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle, planche XL, fig. 3 et 4, des fibules entièrement semblables, trouvées au Châtelet, entre Saint-Dizier et Joinville. Le grand ouvrage du comte de Caylus sur les antiquités grecques, romaines et gauloises, présente dans le tome III, planche 120, un genre d'agrafes qui se rapprochent beaucoup de celle de Fécamp. Également une des montres de notre Musée départemental de Rouen renferme une fibule entièrement semblable à la nôtre. Nous croyons savoir quelle vient de Lillebonne. En 1851 une urne de la côte d'Équiqueville nous en a donné deux de la même espèce.

Avec cette fibule se trouvait une petite tablette de schiste ou d'ardoise, dont la couleur noire et la nature lamellée imitaient assez bien le cuir bouilli. Cette tablette, longue de 12 c. et large de 17, avait ses deux surfaces très-lisses; mais d'un côté, que je regarde comme l'endroit, les angles avaient été abattus, tandis que de l'autre, que je présume être l'envers, ils avaient été conservés (pl. v, fig. 51). Sous le verso on avait pratiqué un creux qui paraissait destiné à placer les doigts de celui qui tenait l'objet dans sa main. Je ne sais à quoi pouvait servir cette tablette, mais comme elle ressemble beaucoup à ces ardoises sur lesquelles on écrit dans nos maisons le nom des personnes qui sont venues, je suis très-porté à supposer que ce schiste était autrefois consacré à cet usage, tant il est vrai qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil. Qu'on me pardonne cette hypothèse à laquelle je ne tiens nullement et que je suis prêt à désavouer dès qu'une explication meilleure m'aura été donnée.

En 1853 j'ai trouvé à Lillebonne, dans une urne, une autre petite tablette en schiste ou ardoise grise, plus petite que celle de Fécamp. A côté d'elle était un style en os. Je suppose que la tablette de Lillebonne et celle de Fécamp avaient la même destination. D'autres tablettes de ce genre soit en schiste, soit en ardoise, soit en marbre, ont été trouvées dans des sépul-

tures romaines de la Seine-Inférieure, et se voient maintenant au Musée départemental de Rouen. La première est une tablette de marbre gris rencontrée en 1838 dans une des sépultures antiques de Barentin. C'est un carré long, un peu creusé au-dessous. La seconde est encore une tablette également en marbre gris et de forme carrée, mais très-creusée au-dessous par le frottement; enfin la troisième tablette en marbre blanc à veines vertes est aussi fort creusée au-dessous ; celle-là est petite et forme un carré long. On ignore la provenance de ces deux derniers objets, mais évidemment ils viennent de sépultures. Après avoir étudié avec soin toutes ces tablettes, nous restons convaincus d'abord que le dessus pouvait servir à écrire, mais qu'à coup sûr le dessous avait été destiné à aiguiser la pointe d'un style en bronze, en argent ou en autre métal.

Enfin avec la fibule et la tablette, on trouvait encore dans cette urne un miroir de forme ronde (pl. v, fig. 50), composé d'un alliage de cuivre et d'argent. La face principale que l'on croirait d'argent ou tout au moins argentée, présente un poli tellement brillant que l'on pourrait s'y contempler encore comme il y a quinze siècles. Cette forme de miroir était très-commune à l'époque gallo-romaine, le Musée de Rouen en possède plusieurs du même genre. Un d'eux a été trouvé au Mesnil-sous-Lillebonne. Cet usage de miroirs métalliques a duré parmi nous jusqu'au xve siècle, car dans le partage mobilier d'une maison noble de Normandie, en 1412, nous voyons figurer « ung myreur d'argent [1]. »

Celui de Fécamp, qui nous occupe en ce moment, présentait sur ses bords une série de petits trous circulaires évidemment destinés à passer un fil pour soutenir une étoffe ou une peau, qui en doublant le fond, devait le rendre portatif (pl. v, fig. 50).

Dans une autre urne s'est rencontré un second miroir, d'un alliage plus commun, où il semblait être entré moins d'argent. Aussi le poli était loin d'être aussi bien conservé. Ce miroir possédait un manche en métal qui permettait de le tenir à la main comme un écran et un éventail. Il reproduisait assez bien ces miroirs que les artistes de la Renaissance mettaient entre les mains de la statuette qui représente la Vérité.

En terminant ce qui concerne la partie métallique, je dois mentionner trois monnaies du Haut-Empire, dont une, moyen bronze, devait représenter un Néron; des deux autres en

[1] *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 457.

grand bronze, l'une avait été frappée pour Faustine la jeune, femme de Marc-Aurèle ; l'autre était un *As* d'Auguste, frappé à Vienne, en Dauphiné, avec le type de la proue d'un navire et les lettres C. I. V. (Colonia Julia Viennensis). Ces trois médailles n'étaient point dans les vases mais à côté.

La dernière découverte du cimetière romain de Fécamp a été le squelette d'un jeune enfant de six ans, que l'on avait inhumé le long du mur qui formait probablement la clôture du *cinerarium* de sa famille. Ce petit enfant qui avait été enterré assis, possédait au côté gauche de sa tête une assiette, une cruche et un petit pot noir ; c'étaient là les provisions du voyage déposées par la sollicitude maternelle. Son corps n'avait pas passé au feu comme les autres, parce que la loi romaine défendait de brûler les enfants au-dessous de sept ans.

Des détails que nous venons de donner, nous devons conclure que le cimetière gallo-romain de Fécamp, dont nous n'avons exploré qu'un morceau et dont l'ensemble recouvre les collines noires et sauvages qui encaissent la route de Dieppe, doit remonter à la seconde moitié du premier siècle de notre ère, au second siècle tout entier et à la première moitié du troisième. Ce qui me fait reporter ce cimetière jusqu'au troisième siècle, c'est la présence d'un jars ou *dolium* trouvé par morceaux et dont l'usage a duré dans les Gaules jusqu'en 260.

Maintenant on demandera peut-être en quel endroit de la vallée était situé le Fécamp gallo-romain dont nous découvrons les cendres sur les mélancoliques coteaux du *Val-aux-Vaches?* Tout d'abord nous convenons qu'il n'est pas encore trouvé. Toutefois il n'en existe pas moins ; car si une ville suppose toujours un cimetière, de son côté un cimetière ne suppose pas moins rigoureusement une ville ou une population quelconque.

Jusqu'à ce que des fouilles heureuses ou un hasard inattendu nous ait révélé l'habitation des hommes dont nous venons de réveiller la poussière, nous donnerons nos conjectures.

A défaut de l'histoire nous supposerons volontiers que le Fécamp romain était le même que le Fécamp mérovingien, son héritier naturel et direct. Or, le Fécamp où vivait le duc Anségise, aux chasses si merveilleuses, si fabuleuses même ; où commanda Waninge, le comte de Caux, le confident de Lothaire, qui gardait pour son royal maître les belles forêts du pays de Caux; le Fécamp qui était, au VIIe siècle, la métropole des Calètes, dont le gouverneur, inscrit avec son fils au catalogue des saints,

fonda, en 662, un monastère de vierges, qui fut le germe d'une puissante abbaye de Bénédictins ; ce Fécamp enfin où Ébroïn exila saint Leger, l'évêque-martyr d'Autun, était situé au pied de la côte de Saint-Jacques, là où fut plus tard le château des ducs de Normandie, là où se trouvent aujourd'hui *l'Abbaye,* la *rue des Forts,* les *Hallettes,* le *Presbytère,* l'*Hôtel-de-Ville* et les débris de la forteresse ducale, dont les fossés profonds ne sont pas comblés et dont les éternelles murailles bravent les injures du temps.

Il y avait aussi des maisons sur la chaussée publique, aujourd'hui la *rue Arquaise* ou la *Grande-Rue,* et quelques constructions à la ferme de M. Roquigny, métairie du XIIIe siècle, que l'on appelle la *maison de saint Waninge,* et dans le très-vieil édifice que coupe la route de Valmont, au moment où elle traverse la *Queue-du-Renard,* et que quelques gens regardent à tort comme l'abbaye des religieuses martyrisées par les Normands.

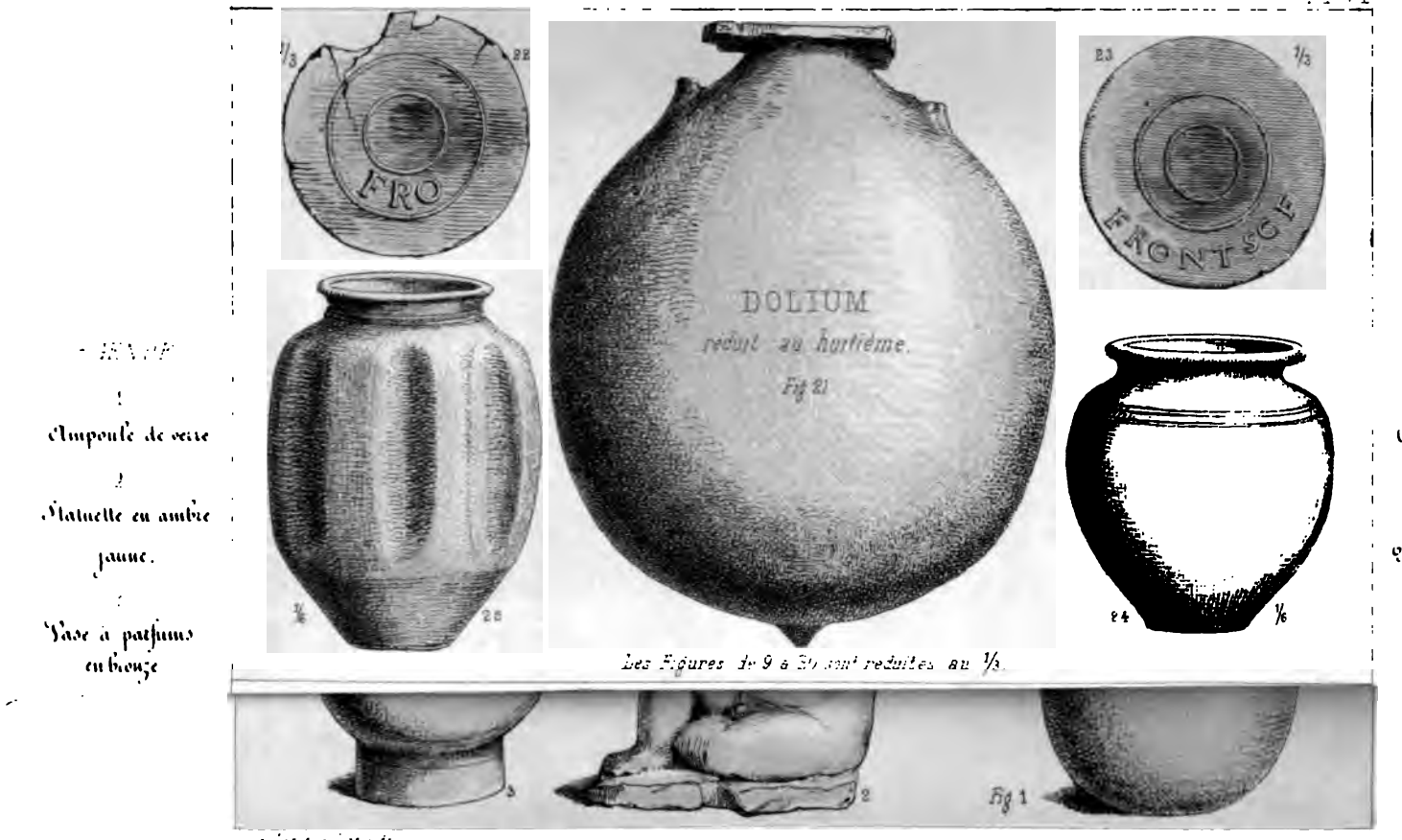

LEGENDE.

1
Ampoule de verre

2
Statuette en ambre jaune.

3
Vase à parfums en bronze

14
Cuillère à parfums en argent.

15
Plume de scribe en bronze.

16
Anses de Coffres

CHAPITRE IX.

CIMETIÈRE ROMAIN DE LILLEBONNE.

—

§ Ier. — COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LES RUINES ROMAINES DE LILLEBONNE.

Tout le monde sait que Lillebonne fut la capitale du pays de Caux sous la domination romaine. Un seul mot de Ptolémée, géographe du IIe siècle, tranche cette question : « Καληποι ων πολις Ιουλιοβονα. » « à Sequanâ fluvio tenent Caletæ quorum civitas Juliobona [1]. » C'est la première fois et presque la seule que cette ville est nommée dans les auteurs latins. L'itinéraire d'Antonin, monument du IVe siècle que l'on a surnommé le livre de poste de l'empire, cite trois ou quatre fois *Juliobona* à propos des voies qui partent de cette ville ou qui la traversent. Enfin la carte de Théodose-le-Grand, dite maintenant la *Table de Peutinger* [2], marque aussi sa place parmi les villes militaires dont s'enorgueillissait l'empire romain.

Selon quelques écrivains, qui s'inspirent du moyen-âge, cette ville, essentiellement romaine par son nom et par ses monuments, aurait été fondée par l'empereur Auguste, en mémoire de Jules-César, le conquérant des Gaules [3]. Cette hypothèse,

[1] *Géograph.*, lib. II, c. 8. — Dom Bouquet, *Rer. Gallic. et Francic. script.*, t. Ier.

[2] L'original est à la bibliothèque impériale de Vienne.

[3] Guilmeth, *Notice hist. sur Lillebonne*, dans sa *Description*, etc., p. 22.

basée sur le nom de Julio-Bona, ne manque pas de vraisemblance. D'autres historiens, et Orderic Vital [1] ainsi que Robert Du Mont [2], sont de ce nombre, supposent que la cité romaine avait remplacé une ville gauloise appelée Calet, du nom même du peuple dont elle était l'âme et le chef-lieu. Cette supposition peut être vraie, mais les monuments ne la soutiennent pas. Le mont Calidu, à Caudebec, tout couvert de ruines antiques, pourrait revendiquer tout aussi bien cet honneur. Cependant il faut ajouter, pour être juste, que la tradition, cette voix des peuples et des âges, plaide en faveur de la ville de Calet; un mémoire, dressé sur les lieux en 1762 et cité par Caylus, affirme que tous les habitants du canton appelaient encore Lillebonne *la cité Calète* [3].

Au moyen-âge le nom moderne de Lillebonne apparaît dans les principaux monuments de notre histoire, tels que le *Chronicon Fontanellæ* [4], Sigebert, Orderic Vital, etc. C'est tantôt Julio-Bona, Insula-Bona, Ille-Bonam, Ville-Bonam, etc. Le Recueil des Conciles, par les PP. Labbe et Cossart, cite, à propos du premier concile de Châlons, en 650, la suscription d'un évêque du nom de « Betto, episcopus ecclesiæ de Juliæ Bonæ [5]. » Les historiens normands nous montrent à Lillebonne, vers 1065, l'énergique assemblée qui décida la conquête de l'Angleterre, et à la Pentecôte de 1080 c'est le même Bâtard couronné qui préside, avec Guillaume de Bonne-Ame, un concile des évêques de la province [6]. Plus tard, en 1162, Henri II y réunira encore ses évêques, ses abbés, ses barons et ses com-

[1] « Antiqua urbs fuit quæ Caletus ab incolis dicta est. » *Hist. eccles.*, lib. v, p. 554. — Lib. xii, p. 864.

[2] « Juliobona in Caletensi pago, juxta Sequanam, est sedes regia à dominis Normannorum multùm amata et frequentata. Hanc Julius Cæsar, ex cujus nomine Julia vocatur, condidit, destructâ urbe Caleto, ex cujus veteri vocabulo tota regio sita inter Sequanam et mare adhuc vocant. » *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1162.

[3] *Recueil d'Antiquités grecques, gauloises et romaines*, t. vi, p. 393, planches 126 et 127.

[4] « Sub ejus tempore (Teutsindi abbatis an. 735) Erinhardus præpositus ejus ædificavit basilicam Sancti-Michaelis modico, sed pulcherrimo opere; allatis videlicet petris de Julioboná castro quondam nobilissimo ac firmissimo, quod ædificatum dicitur à Julio Cæsare cum castrum anteà Caletum vocaretur. » — *Neustriæ pia*, p. 149.

[5] « *Sacrosancta Concilia.* » L. vi, p. 391, ad annum 650.

[6] Dom Bouquet, *Rerum Gallic. et Francic. scriptores*, t. xiii, p. 725. — Dom Pommeraye, *Concilia Rotomagens.*, p. 103. — Dom Bessin, *Concilia Normanniæ*, p. 67.

tes [1]. Le château s'appelait alors « sedes regia » et « vicus regalis. »

Dans les deux derniers siècles les vestiges et même les souvenirs de la grandeur romaine de Lillebonne étaient tellement tombés de la mémoire des hommes, que lorsque la science géographique tenta de reconstituer, sur des titres authentiques, le vieil empire romain, les savants ne purent s'accorder pour placer la *Juliobona* des itinéraires. Adrien de Valois [2], Nicolas Samson [3], Philippe Cluvier [4], la mirent à Dieppe, alors la ville la mieux connue du pays de Caux; tout cela, malgré l'opinion bien formulée de Sigebert et d'Orderic Vital, qu'ils n'ignoraient pas [5]. L'abbé de Longuerue [6] ne pouvait croire non plus que Juliobona fût Lillebonne, ce qu'affirmaient pourtant l'abbé Belley [7], Toussaint du Plessis [8], d'Anville [9] et le comte de Caylus [10].

Ce dernier, qui étudiait à la fois les livres et les monuments, le sol et les textes, vint à Lillebonne pour y chercher la ville romaine, sans se laisser effrayer par une chétive population de 1,500 âmes, car il était accoutumé aux ruines et aux décadences. Dans ses relations on lui apprit qu'au Mesnil on avait découvert beaucoup de vases, d'urnes sépulcrales et de médailles du Haut-Empire. On ajouta même que de ces mêmes collines du Mesnil on avait extrait « un tombeau en pierre avec inscription du temps de l'empereur Philippe [11]. » Cette épitaphe, que nous avons lue dans l'abbé Belley [12], était ainsi composée :

« MEMORIAE M.
MAGNINI SENECIONIS. »

[1] *Rerum Gallic. et Franc. scriptores*, t. XIII, p. 306.

[2] *Notitia Galliæ*, p. 259.

[3] Il la plaçait chez les Bajocasses, d'après d'Anville, p. 393.

[4] *Philippi Cluverii introductionis in universam geographiam libri* VI, Amstelod. Hondius, lib. I, c. XI.

[5] « Sigebertus credidit esse Illebonam ; idem Ordericus Vitalis, » dit Adrien de Valois.

[6] *Description de la France*. p. 68.

[7] *Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIX, p. 633 et 647.

[8] *Description géogr. et hist. de la Haute-Normandie*, t. Ier, p. 3-7.

[9] *Notice sur l'ancienne Gaule*, p. 393, in-4o, Paris, 1760.

[10] *Recueil d'Antiquités*, t. VI, planches 126 et 127.

[11] Id., ibid.

[12] *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, etc., t. XIX.

Il est juste d'ajouter que dès le 19 juin 1705, M. Galland avait signalé ce tombeau à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en ajoutant qu'un *Senecio*, surnommé *Grandio*, vivait sous Néron, et que le *Senecio* de Lillebonne pourrait bien être de la même famille, à en juger par le surnom [1].

Le théâtre alors était couvert d'arbustes comme un bois, ou planté de pommiers comme un verger ; l'emplacement, remarquable par des masses de maçonneries informes qui ressemblaient à des blocs erratiques, était appelé la *Roquelle*. Il est désigné en ces termes dans un contrat ou décret, du 21 août 1701 : « Un héritage planté d'arbres fruitiers et édifié de fortifications tombant en ruines, et une pièce de terre labourable, nommée la *Roquelle*, sise en ladite paroisse, contenant ensemble cinq vergées ou environ, bornée d'un côté par le sieur Dumanoir, de l'autre par les héritiers du sieur Dehors, d'un bout la rue tendant du Val-Infray à Lillebonne, de l'autre le sieur Dumanoir. »

Malgré ce défigurement, les yeux exercés du comte de Caylus surent très-bien y reconnaître un théâtre antique qu'il dessina et reproduisit dans son *Recueil d'Antiquités* [2]. Dans le plan qu'il nous a conservé, le vieux monument romain paraît tout couvert de broussailles, cependant il en devina si bien la forme, qu'il le fit hémisphérique comme il est réellement ; tout cela, malgré la grande route qui passait alors dessus et qui ne fut détournée qu'en 1817, par M. Rever. Caylus, s'appuyant de sa longue expérience, supposa avec raison qu'un des bouts n'était pas bâti, mais qu'autrefois cette vaste enceinte avait été fermée par une charpente, comme les théâtres de Néris et de Grand, qu'il avait étudiés.

Il était réservé à notre siècle, âge de critique historique et de recherches archéologiques, de décider en dernier ressort une question pendante devant le tribunal de la science et de fixer à jamais la place de la fille des Césars. Comme toujours le hasard fut le premier instrument de cette série de découvertes précieuses, dont nous donnons aujourd'hui le dernier anneau.

Le 17 frimaire an II (7 décembre 1794), le gouvernement français se substituant, au moyen de la confiscation, aux droits de messire François-Henri de Harcourt, gentilhomme émigré ou déporté, vendit aux enchères le château de Lille-

[1] Guilmeth, *Notice*, p. 38, dans le tome Ier de sa *Description*.

[2] Tome VI, planches 126 et 127.

bonne et ses dépendances, dans lesquelles se trouvait le théâtre. Pierre Caron, cafetier du lieu, acheta le *clos de la Roquelle* et le posséda jusqu'à sa mort, arrivée en 1817.

En 1812 l'industrie moderne commençait à fixer les yeux sur cette vallée de Lillebonne, dont elle a fait plus tard une des principales ruches de notre laborieuse Normandie. Jacques Lemaître, filateur, prit dans le théâtre de la terre de remblai dont il avait besoin pour ses usines, et il vida ainsi une salle. On continua et l'on mit bientôt à jour deux beaux escaliers, dont Caron vendit les pierres. Ces derniers faits avaient lieu vers 1815. Quoi dire à ceci? Il faudra bien accorder aux fabricants du XIXe siècle une grâce que demandent les Bénédictins du VIIIe.

Après les industriels vinrent les antiquaires, comme c'est l'usage. Averti de ces découvertes par la rumeur publique, l'abbé Rever qui habitait alors Conteville, près Pont-Audemer, passa la Seine et arriva à Lillebonne au mois de juillet 1812. Il ne lui fut pas mal aisé de reconnaître toute l'importance de la ruine qui sortait de terre et d'entrevoir le dommage qu'on lui réservait chaque jour. Impuissant, d'abord, il ne put que gémir sur les mutilations qu'il y vit commettre les années suivantes.

Enfin en octobre 1816, il fit une troisième fois le voyage de Lillebonne en compagnie de MM. Jean Rondeaux et Auguste Leprevost, de Rouen, et ce fut là un commencement de salut pour ce géant du passé. Sur le rapport de ces trois défenseurs de notre archéologie nationale, le conseil-général de la Seine-Inférieure, présidé alors par le savant comte de Kergariou, vota 8,000 fr. pour acheter « des terrains précieux à l'histoire et aux arts, à cause des monuments qu'ils renfermaient. » Le 30 octobre 1818, le contrat d'acquisition en fut passé pardevant Me Delatour, notaire à Lillebonne, pour la somme de 6,750 fr.

Sauver c'est beaucoup, mais étudier est plus encore. En 1820, le département vota des fonds pour déblayer le théâtre qu'il venait d'acquérir d'une manière si libérale. On proposa à l'abbé Rever de se charger de la direction des fouilles [1]; c'était le moment où il mettait au jour son *Mémoire* sur Lillebonne, aussi accepta-t-il la proposition avec empressement. Il fouilla pendant cinq années, jusqu'à la fin de 1826. Son grand âge ne lui permettant plus de présider des travaux pénibles, il se retira à Conteville, où il est décédé le 12 novem-

[1] Procès-verbaux de la Commission des Antiquités.

bre 1828, à l'âge de 75 ans. Il pouvait mourir, il avait payé sa dette à la science et à la patrie [1].

En 1825 il avait rencontré, dans les déblais du théâtre, une figure en marbre blanc, une autre tête aussi en marbre blanc de grandeur plus qu'humaine, des fragments d'inscriptions, trente médailles et des épingles à cheveux en bronze, en ivoire et en os [2].

En 1823 il avait disserté sur la statue de bronze doré, trouvée le 24 juillet de la même année, dans la propriété de M. Holley, près du vieux château des ducs. M. Rever en fit un Bacchus, et M. Langlois un Apollon ; tous deux supposèrent que c'était un dieu couché dans l'argile, par ses derniers adorateurs, en compagnie de deux statuettes de dieux Lares [3]. Vendu par M. Holley, le dieu antique, dont M. Smith fait un Antinoüs [4] et M. Guilmeth un Auguste [5], est passé en Angleterre en la possession de MM. Woodburn, de Londres [6]. Aujourd'hui un antiquaire, M. de Montaigu, le croit revenu en France, racheté

[1] Nous devons une notice à ce premier explorateur de la *Normandie souterraine* dans notre siècle. Nous l'emprunterons à M. Canel, de Pont-Audemer. — François-Gilles Rever, naquit à Dol, en Bretagne, le 8 avril 1753. Après avoir professé la philosophie à Angers et à Dol, il fut nommé, par l'évêque de cette dernière ville, curé de Conteville-sur-la-Rille, dans l'exemption de Saint-Samson. Ayant prêté serment à la constitution civile, il devint, en 1791, un des administrateurs du département de l'Eure et député à l'Assemblée Législative. Membre du jury d'instruction, il fonda la bibliothèque d'Évreux et l'école centrale de l'Eure. Pendant la vacance de 1800 il fit faire à ses élèves une excursion historique aux bords de la Seine, qu'il a racontée dans son premier ouvrage intitulé : *Voyage des élèves du pensionnat de l'école centrale de l'Eure.* Ses goûts archéologiques naquirent en étudiant les ruines du Vieil-Évreux, puis celles de Lillebonne. Il nous a laissé sur cette dernière ville : *Mémoire sur les ruines de Lillebonne, arrond. du Havre, Seine-Inf.*, in-8° de 142 pages, Évreux, Ancelle, 1821. — *Appendice au Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, in-8° de 58 pages, ibid. — *Description de la statue de bronze doré trouvée à Lillebonne*, in-8° de 58 pages, Rouen, Ém. Périaux, 1823. Une seconde édition de 45 pages parut à Évreux, chez Ancelle, en 1824. Les sociétés savantes de la Normandie ont reçu de lui une foule de mémoires. Ses amis et ses élèves lui ont érigé un tombeau dans le cimetière de Conteville. — *Essai hist., archéol. et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, t. II, p. 450-52, Rouen, Périaux, 1834.

[2] Procès-verbaux de la Commission des Antiquités.

[3] *Mém. sur les ruines de Lillebonne*, p. 130-42, et planche 3 bis.

[4] *Tallis's London Weekly paper*, sept. 10, 1853.

[5] *Notice historique sur la ville et le canton de Lillebonne*, p. 21.

[6] *Tallis's London Weekly paper*, sept. 10, 1853.

par le gouvernement français. Puissions-nous le voir bientôt au Louvre !

M. Emmanuel Gaillard, qui, en 1826, habitait le château de Folleville, se chargea de continuer les fouilles du théâtre [1]. Il s'y livra avec ardeur jusqu'au moment où la mort vint le frapper, à Rouen, dans un âge peu avancé [2].

[1] Procès-verbaux et archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

[2] Nous ne croyons pas sortir de notre sujet en plaçant ici une notice biographique sur ce second explorateur de la *Juliobona souterraine*. M. Gaillard fut notre premier maître en archéologie, et nous serons heureux d'acquitter ici cette dette de la reconnaissance.

Emmanuel Gaillard naquit à Rouen le 17 février 1779. Son éducation fut soignée et son instruction très-variée. Il eut pour précepteurs MM. Desmarques, ancien curé de Longueville, mort à Dieppe en 1846, et l'abbé Malleux, ancien vicaire-général, mort à Rouen en 1838. Pendant les quarante premières années de sa vie, il ne travailla guère que pour lui-même. A partir de 1819, il se jeta dans la politique, et prit une part active aux luttes électorales de ce temps. Ami du vicomte Walsh, il collabora avec lui à la *Gazette de Normandie*, dont il faisait la partie historique. Les fouilles de Lillebonne vinrent le chercher dans sa solitude du château de Folleville, qu'il habitait depuis quelques années. Il s'y livra avec ardeur, et publia, en 1829, sa *Notice sur la statue pédestre de marbre blanc*, in-8° de 47 p., imprimé à Rouen chez N. Périaux. Cet opuscule, favorablement traité par l'Institut, lui ouvrit, en 1832, les portes de l'Académie de Rouen. Déjà depuis plusieurs années, il était membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. A l'Académie de Rouen, M. Gaillard se signala par son discours de réception, qui fut imprimé en entier dans les mémoires de la compagnie. Presque tous les ans, jusqu'à sa mort, il eut les honneurs du *Précis*. En 1833, il lut sa *Notice sur Sibille de Conversano*, épouse du duc Robert Courte-Heuse, et il parla de son projet de *Biographie normande*, qui a échoué. En 1834, élu secrétaire des lettres de la même Académie, il représenta ce corps savant à l'inauguration de la statue de Corneille, et y prononça un discours. Puis, en séance publique, il lut, outre son *Rapport*, un *Traité de la tragédie en France, depuis* 1760, que l'on imprima, dans les mémoires, avec son *Siége de Rouen, en* 1418, et ses *Nouveaux détails sur Pierre Corneille*. En 1835, il traita de *la Comédie en France, au XIXe siècle*; et, enfin, l'année 1836, vit, avec son dernier rapport, ses *Conjectures sur le royaume d'Yvetot*. Il mourut à Rouen, le 4 novembre 1836. L'Académie, reconnaissante, prononça son éloge funèbre, et, en 1841, elle lui fit élever un tombeau à ses frais dans le cimetière monumental, comme elle l'avait fait pour Hyacinthe Langlois, décédé en 1837. Lié avec M. de Caumont, il avait assisté avec lui aux congrès de Douai et de Blois, où il avait brillé *.

M. Gaillard possédait un excellent cœur, beaucoup de littérature et un grand fonds de connaissances historiques. Il était doué d'une imagination vive,

* *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. XLVI.

Il acheva presque de déblayer ce grand monument ; il lui donna du moins, en très-grande partie, la physionomie qu'il possède aujourd'hui. M. Deville y mit la dernière main en 1840, en vidant un puits au fond duquel il trouva un seau en bois [1].

M. Gaillard n'a rien publié de sérieux ni d'important sur le théâtre de Lillebonne, objet pourtant de sa prédilection particulière. Toutefois il a rédigé sur ce sujet trois dissertations qui furent remises, le 20 avril 1830, à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Outre le théâtre, M. Gaillard a découvert et fouillé à Lillebonne, de 1827 à 1829, le balnéaire romain situé au pied du vieux château, près de la *porte* et de la *rue Césarine*. Il a publié, sur ce monument, une *Notice* qui fut insérée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* [2].

Ce fut dans ces dernières fouilles que l'on découvrit, le 31 mai 1828, à l'angle de l'une des salles, la belle statue de marbre blanc [3] qui fait aujourd'hui l'ornement de notre Musée départemental [4]. M. Gaillard, qui l'appelait « sa gloire et ses amours, » écrivit sur elle, en 1829, une *Notice* illustrée des dessins de M. Langlois, et couronnée par l'Institut. Il suppose qu'elle représente Faustine la mère, femme d'Antonin-le-Pieux. Malheureusement la tête manque.

Le 6 mai 1835, M. Timothée Holley, propriétaire voisin du balnéaire, ayant rencontré chez lui une belle tête de femme, aussi en marbre blanc, on crut tout naturellement que ce

trop vive peut-être pour un antiquaire ; aussi ses travaux sont-ils plus littéraires qu'archéologiques.

Les autres ouvrages qu'ils nous a laissés, sont :

1° *Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure*. in-8° de 13 pages. Rouen, Périaux, 1832.

2° *Mémoire sur le balnéaire romain de Lillebonne*, in-8° de 52 pages, avec 5 planches de M. Éd. Lambert. Caen, Hardel, 1834.

3° Un opuscule de 54 pages in-8°, imprimé à Rouen chez N. Périaux, et composé du tirage à part des trois pièces suivantes, imprimées dans les *Précis* de l'Académie : *De la Tragédie en France, depuis 1760 ; le Siége de Rouen, en 1418*, et *les Nouveaux détails sur P. Corneille*.

[1] Procès-verbaux de la Commission des Antiquités.

[2] Tome IV, p. 50-100.

[3] Le célèbre sculpteur David a pensé que c'était du Paros (*Notice*, p. 8) ; M. Deville le croit des carrières de St-Béat, dans les Pyrénées (*Catalogue* de 1845, p. 30).

[4] Elle a été rachetée de M. Holley, moyennant 1,500 fr.

pouvait bien être celle de la statue impériale. Avertis de cette découverte, MM. Deville et Gaillard accoururent aussitôt à Lillebonne ; mais leurs espérances furent trompées, et ils reconnurent que la nouvelle tête appartenait à un tronc qui manquait à son tour [1].

M. Gaillard ne put rester en face de ce tronçon sans risquer une hypothèse. Dans une note insérée dans l'*Écho de Rouen*, le 14 mai 1835, il en fit la tête de Lucille, fille de Marc-Aurèle, et sœur de Commode. Et comme il avait déjà trouvé dans le balnéaire une statue de marbre qu'il attribuait à Faustine, il en conclut qu'on devait reporter la création des bains et du théâtre aux Antonins, ces bienfaiteurs des Gaules. Il regarde donc ces statues de marbre comme les derniers vestiges du culte que les citoyens de *Juliobona* avaient voué à la famille des Antonins, les protecteurs de leur cité. Cette conjecture est assez vraisemblable, surtout si on la rapproche d'une circonstance révélée par M. Deville, à savoir que dans les fondations du théâtre on a rencontré une pièce d'Adrien, le prédécesseur d'Antonin-le-Pieux.

Quant au théâtre auquel il nous faut un moment revenir, Caylus le suppose renversé au ve siècle par les Saxons. « La ville, ajoute-t-il, avait alors une demi-lieue de long [2]. » M. Pigné, historien *indigène* [3] comme il s'appelle, suppose que la première invasion de Barbares qui bouleversa sa patrie, eut lieu vers 350. Mais les Romains étant revenus, et se trouvant sans cesse menacés de nouvelles invasions, auraient songé à organiser des moyens de défense, et dans cette vue auraient fortifié le théâtre : de là, les puits et les bains que l'on voit aujourd'hui sur cette scène antique. Ce serait aussi dans ce moment suprême qu'ils auraient fait entrer dans la construction les tombeaux des aïeux violés par les Barbares.

M. Gaillard va plus loin encore que ces deux premiers historiens : il suppose le théâtre détruit par la première invasion saxonne de 286 [4].

[1] Procès-verbaux et archives de la Commission des Antiquités. — *L'Écho de Rouen*, du 14 mai 1835.

[2] *Recueil d'Antiquités*, t. VI, p. 126 et 127.

[3] M. Pigné a laissé manuscrit un très-précieux volume in-folio intitulé : *Panorama de Lillebonne*, 1831. Ce recueil devra être consulté par tout historien de Lillebonne.

[4] « Anno 286 Carausius quidam, genere infimus, sed consilio et manu promptus quem ad observanda Oceani littora quorum tunc Franci et Saxones infestabant portus. » Paul Orose, lib. 7, apud Bouquet.

Avec le temps le théâtre devint un étang que les eaux comblèrent de sable et de vase, sous lesquels la bêche archéologique retrouve le premier linceul composé de cendres et de charbons.

Après MM. Rever, Gaillard et Deville, on n'a plus fait à Lillebonne de fouilles archéologiques. Seulement dans les divers travaux publics ou particuliers entrepris dans cette ville industrielle, on a rencontré mille et mille objets antiques, dont l'énumération fatiguerait le lecteur. Après avoir cité la *villa* découverte en 1852 sur le chemin d'Alvimare, l'hypocauste du cimetière de Saint-Denis exhumé en 1853 [1], la statuette de bronze trouvée en 1841 et décrite par MM. Deville [2] et de Bouteville [3], les mosaïques aperçues en 1836 dans l'enclos de MM. Lévesque [4], les statuettes de Midas et d'Hercule rencontrées en 1830 [5], et un lingot de plomb recueilli dans le théâtre, en 1840, sur lequel on lisait ces mots : « ..... NACIS VGPA, » qui peuvent être le nom de la mine et du fabricant [6], nous passerons au sujet qui nous intéresse le plus : les morts et leurs sépultures.

§ II. — SÉPULTURES ET INSCRIPTIONS TUMULAIRES DÉCOUVERTES AVANT 1853.

Avant d'arriver à nos fouilles de Lillebonne, nous devons encore consacrer un chapitre à décrire et à cataloguer divers monuments funéraires aperçus dans cette cité des Césars, et recueillis soit dans les livres, soit dans les musées. Déjà nous avons cité l'inscription expliquée par M. Galland et copiée par l'abbé Belley. Du Plessis, Caylus et Noël [7], parlent de vases, de fioles et d'urnes trouvées à Lillebonne, mais ils ne donnent ni dessins, ni renseignements.

En 1807, l'ingénieur Leboullenger, visitant Lillebonne par ordre de M. Savoye-Rolin, préfet du département, y vit plu-

[1] *L'Athenæum français*, du 30 juillet 1853.
[2] *Revue de Rouen*, de novembre 1841, p. 315-20.
[3] *Revue de Rouen*, de février 1842, p. 73-79.
[4] Procès-verbaux de la Commission des Antiquités.
[5] Id., ibid.
[6] *Catalogue du Musée*, de 1845, p. 20.
[7] *Second Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, Rouen, 1795.

sieurs vases funéraires dont il nous a conservé le dessin [1]. Ils avaient été découverts dans une *briqueterie* située sur la route départementale qui conduit à Caudebec, dans un enclos planté de pommiers, appartenant à M. Davois de Kinkerville. Parmi les quatre pièces qu'il a dessinées, on remarque une tétine en terre rouge. Avec ces poteries se trouvaient des monnaies des empereurs Tacite et Sévère.

Il est probable que M. Davois aura conservé ces vases dans son cabinet avec beaucoup d'autres trouvés soit auparavant, soit depuis en faisant des constructions ou des plantations. La propriété de M. Davois, située près du Toupin et sur la hauteur du Catillon, se trouve placée au beau milieu du cimetière antique de Juliobona.

Nous sommes loin de nier qu'à Lillebonne, comme ailleurs, les anciens n'aient enterré un peu partout, d'après cette parole d'un liturgiste du XIIe siècle : « Solebant veteres in ædibus suis sepeliri [2]. » Mais une chose incontestablement démontrée par les lois, c'est qu'ils avaient aussi leurs cimetières publics. Or, celui de Lillebonne était situé sur les côtes du Toupin et du Catillon. Il couvrait tout ce rideau de collines boisées qui s'étend depuis le théâtre jusqu'à la ferme de Kinkerville, peut-être même jusqu'à l'église du Mesnil.

Selon l'usage romain il bordait la voie impériale qui conduisait à travers la Seine à Mediolanum (Évreux), et à Durocassis (Dreux) [3]. De nos fouilles de 1853, il est résulté pour nous cette conviction, c'est que ces côtes à présent couvertes d'arbres, de buissons et de taillis, étaient jadis remplies de tombeaux et de mausolées, peuplées de cippes tumulaires et d'édifices funèbres. On trouve encore un spécimen de ce genre à Mayence, l'antique *Maguntinum*, où soixante pierres tombales romaines couvrent la colline que surmonte le tombeau de

[1] *Voyage dans le département de la Seine-Inférieure, exécuté en* 1807 *par ordre de M. Savoye-Rolin, préfet,* deux vol. in-folio, Manusc. de la bibliothèque publique de Rouen.

[2] Johannes Beleth apud Durandum, *Rationale divinorum officiorum.*

[3] Outre cette voie de la Seine et de la Basse-Normandie, Lillebonne comptait encore quatre autres grandes routes qui allaient, la première, à Caracotinum (Harfleur) ; la seconde à Augustobona (Troyes), par Rotomagus (Rouen) et Lutetia (Paris) ; la troisième à Gravinum (Grainville-la-Teinturière), puis à Arques-Dieppe ; la quatrième à Étretat et à Fécamp. Ces cinq vieux chemins ont été décrits par nous dans une notice intitulée *Voies romaines de l'arrondissement du Havre,* et insérée dans le tome XIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

Drusus. L'aspect que présentait cette côte devait ressembler beaucoup à celui qu'offre aujourd'hui le cimetière monumental de Rouen. Le temps et les hommes ont détruit, à diverses reprises, ces constructions funéraires dont nous avons reconnu, dans le sol, les substructions et les bases.

Pendant les longues années qu'il a habité Lillebonne, M. Davois de Kinkerville était parvenu à réunir chez lui une suite de vases et d'objets antiques, provenant en grande partie de sa propriété. Le 8 février 1840, sa famille céda au département cette collection cauchoise qui sera infiniment mieux placée dans un musée public. Voici la liste des objets dont se composait cette collection d'après le catalogue illustré, rédigé par M. Deville lui-même :

Une figurine en fer et la figurine en bronze d'un philosophe assis ; un petit vase en plomb, un petit vase en bronze contenant quelques os brûlés, une lampe en cuivre, une lampe en bronze à six becs, une autre lampe en bronze à quatre branches, d'un travail très-soigné ; une plaque de miroir de métal poli, un chandelier en bronze, une fibule en bronze, une agrafe en bronze émaillé en forme de serpent, un bracelet et une cuillère à parfums en bronze, une clé en fer à deux dents d'un côté et à trois de l'autre, quatre styles à écrire, un peigne et six petits anneaux en bronze, une bague en bronze doré, montée d'une cornaline dorée, le chaton représente un Mars passant ; des clous en fer à têtes plates et à tiges carrées, huit épingles à cheveux en os et en ivoire, à têtes très-diverses ; un manche de patère ou de miroir en bronze, un jeton à jouer en os, un sifflet en os, une boucle de ceinturon en bronze, un fragment de figurine de Vénus, deux lampes en terre cuite, cinq vases en terre rouge vernissée, un dolium en terre cuite, de 1 m. 90 c. de circonférence ; cinq vases en terre blanche, dont deux cruchons et une tétine ; six vases en terre jaune, douze grandes urnes cinéraires en terre grise, une urne cinéraire en plomb, dix fioles lacrymatoires en verre, un barillet en verre blanc avec les lettres FRO, une boule en verre bleu, une urne cinéraire en verre vert, carrée et très-belle ; un gobelet en verre, avec cœurs en relief ; une clochette en verre blanc, un grand vase à deux anses en terre jaune, bouché avec une pierre cimentée.

Maintenant donnons les inscriptions tumulaires de Lillebonne, d'après les auteurs qui nous les ont conservées. M. Deville surtout nous servira beaucoup par son judicieux

Catalogue du Musée départemental. Les pièces qui ont trouvé asile dans cette dernière collection, sont celles qui proviennent des fouilles départementales, exécutées depuis trente-quatre ans aux bains et au théâtre. C'est qu'ici, comme partout, on s'est fait autrefois contre les Barbares, des armes de toutes les pierres. On transforma la scène en citadelle, et afin de fortifier ce dernier boulevard de la liberté et de la civilisation, le patriotisme des enfants ne craignit pas de prendre jusqu'aux tombeaux des pères. Hélas! ce fut la même chose dans toutes les villes de la Gaule, et si l'histoire ne disait pas que les fils de Constantin ont fait ceindre de remparts nos cités gauloises, les pierres elles-mêmes parleraient pour le raconter. La destruction successive de ces vieilles murailles démontre tous les jours cette vérité historique. Aussi ces murs sont la providence de nos musées. L'abbé Lebeuf disait avec raison que l'histoire de Sens était dans les pierres de ses remparts; il en est de même en tout pays, à Amiens, à Saintes, à Narbonne, au Mans, à Bordeaux, à Périgueux comme à *Juliobona*.

Commençons par les fragments des bas-reliefs estimés funéraires. M. Emmanuel Gaillard en a signalé onze ou douze trouvés dans les fondations du rempart construit contre les murs ou au sein même dû balnéaire romain. Il estime que quelques-unes pourraient bien provenir du théâtre, parce qu'il y a reconnu les masques de la scène et les insignes du triomphe. Mais rien ne prouve qu'ils ne proviennent pas de tombeaux consacrés à des acteurs ou à des guerriers. Par exemple nous croyons à l'origine funèbre du fragment figuré sur la planche III de son *Mémoire*. On y lit à peine :

. . . M I
. . . AN . . . . . NINI . . .
. . . VS ANTON . . . . [1].

M. Guilmeth, un peu hardiment et trop légèrement peut-être, en fait un monument dédié à Marc-Aurèle, fils d'Antonin-le-Pieux [2]. Nous lui laissons la responsabilité de son dire.

Les divers fragments recueillis dans le Musée départemental, provenant de tombeaux antiques, sont pour la plupart en pierre de Saint-Leu; ils représentent : 1° des jambes croisées; 2° une figure marchant (la partie supérieure du corps et les

[1] *Mémoire sur le balnéaire*, pl. III.
[2] *Notice sur Lillebonne*, p. 38.

pieds manquent) ; 3° un personnage marchant, revêtu d'une tunique flottante : on voit derrière, la jambe d'une seconde personne (la partie supérieure du corps manque également ici) ; 4° un personnage drapé ; 5° une main ayant l'index et le *medius* étendus ; 6° un bas-relief en marbre blanc, représentant probablement une scène de lutteurs ; 7° une frise, en pierre, sur laquelle on voit un autel, un vase chargé de fruits, un masque, des arbres, etc. Ce morceau a été découvert en 1838 [1], et les autres en 1836 [2]. Ces curieux objets n'ont pas encore été gravés ni publiés en France, ils le seront cette année en Angleterre, grâce au zèle infatigable de M. Roach-Smith [3], qui a fait deux pèlerinages aux ruines de Lillebonne et au Musée de Rouen.

Arrivant aux inscriptions, nous donnerons d'abord celles qui furent trouvées dans le balnéaire et sur les murs du *castrum* romain, près la porte Césarine.

Il y a certes peu à dire sur celle qui, en trois lignes, ne donne que ces lettres finales :

. . . O — . . . . INX — . . . . . RE. [4].

Pour être plus longue, on ne comprendra guère mieux celle que M. Gaillard a lue sur une pierre de liais, dans une des salles du balnéaire :

VALERI
MAR
VXOR
SVMA
VIT [5].

Enfin dans la muraille du *castellum*, près la porte Césarine, on a trouvé, en 1840, l'inscription tumulaire de *Julia Seva*, ainsi conçue :

DMETM
IVLIAE SEVAE [6].

« *Dis Manibus et memoriæ Juliæ Sevæ.* »

Mais c'est dans le théâtre ou aux abords qu'a été recueillie

[1] *Catalogue du Musée départemental des Antiquités de Rouen*, 1845, p. 11, 19, 40 et 42.
[2] *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen*. année 1837, p. 184-93.
[3] *Collectanea antiqua*, vol. III.
[4] M. Deville, *Catalogue du Musée départemental*, 1845, p. 40.
[5] *Notice sur le balnéaire*, p. 8.
[6] *Catalogue* de 1845, p. 5.

la plus riche moisson. Quand on a démoli un des massifs de ce grand édifice, on a trouvé un fragment de tablette de marbre blanc, ayant fait partie d'une inscription dont le sens ne put être rétabli. Il présentait sur trois lignes les lettres suivantes :

AVG
NORBA
ıFNIFıI [1].

Une autre, sur une pierre carrée, est enfermée dans un cadre formé avec des cannelures :

D M
SILANI
V P [2]

« *Dis Manibus Silanus vivens posuit.* »

Enfin une troisième, tracée aussi sur un dé de pierre, est ainsi figurée :

D M SEVERVS [3]

Outre les noms de *Severus* et de *Silanus,* trouvés dès 1820, on a découvert, en 1836, ceux de *Senator* et de *Mecacus,* ainsi tracés :

D SENATOR M [4].

« *Dis Manibus, Senator.* »

MECACVS [5].

M. Deville pense avec raison, que ce dernier nom est celui d'un Gaulois latinisé.

Ces dés de pierre recouvraient de petites auges carrées, dans lesquelles on avait enfermé les os brûlés. Nous en avons encore trouvé une en 1853. Elles ont dû appartenir à la classe moyenne.

Deux pierres sculptées, employées dans les murs du théâtre, ont aussi présenté des fragments d'inscriptions indéchiffrables :

[1] Rever, *Mém. sur les ruines de Lillebonne,* p. 88.
[2] Id., ibid., p. 81. — Deville, *Catalogue* de 1845, p.
[3] Rever, *Mém. sur les ruines de Lillebonne,* p. 82.
[4] Deville, *Précis de l'Académie* de 1837, p. 186. — *Catalogue,* p. 15.
[5] Id., ibid.

la première, accompagnée d'un génie aîlé, montre ces monosyllables :

DMA . . . .
TIRONI . . . .
ANIMA . . . . [1].

la seconde, accompagnée de personnages en pied, se détachant en demi-bosse sur un fond peint en bleu vert, montre les caractères suivants rehaussés de rouge :

. . . . MARCIANO MRCEL
. . . . NVS SOLINIF. PATER P. [2].

« ... *Marciano Marcel* (lo)... *nus Solini f*(ilius) *Pater p*(osuit. »

L'année 1836 fut remarquable par la découverte d'inscriptions tumulaires. En voici deux qu'elle a fournies :

DIM
APRON
AEAPRO
NIANVS
VLTRO PAR. P. [3].

« *Dis Manibus Apronæ, Apronianus ultrò Pater posuit.* »

La seconde, en pierre de libage, est écrite en beaux caractères sur une tablette blanche jadis retenue, par un bain de ciment et des clous en fer, devant une excavation de 28 c. en carré, dans laquelle avaient été placées les cendres du jeune Pudor :

D*IS* M*AN* S*ACR*VM
TEL*ESA* HORA*TI*
LLAVI FILI PVDO
RIFILIOSVOVI
VA POSVIT. [4].

« *Dis Manibus sacrum, Telesa Hortatillavi filia Pudori filio suo viva posuit.* »

Enfin dans le théâtre même, au milieu du grand couloir de l'est, on a trouvé, sur une pierre de Caumont, une inscription ainsi conçue :

[5]

[1] Deville, *Précis de l'Acad.* de 1837, p. 187.— *Catalogue* de 1845, p. 15.
[2] Id., ibid., p. 188 et 16.
[3] Id., ibid., p. 187 et 10.
[4] Id., ibid., p. 187 et 7.
[5] *Catalogue du Musée* de 1845, p. 42.

Sous ce cartouche était une excavation dans laquelle avaient été placées les cendres du mort.

Mais voici bien la plus curieuse inscription tumulaire que les ruines de Lillebonne nous aient révélée. Incomplète et brisée, elle eut été long-temps inexplicable sans la science et la perspicacité de M. Deville, qui l'a, ce nous semble, parfaitement rétablie. La voici avec ses restitutions :

(DS MA E)T MEMORI
(AE LVC)LÆ PAVLAE V
(XORIS I)VLIRVFI MILITIS
(LEG III) DEFVNCT
(AE XXX) ANNORVM. [1]

« *Dis Manibus et memoriæ Luciæ Paulæ uxoris Julii Rufi, militis legionis Tertiae, defunctæ XXX annorum.* »

« Ici, dit avec raison M. Deville, pas de ces expressions douces ou tendres qui apparaissent assez fréquemment dans les inscriptions antiques ; pas une larme, pas un regret. On dirait que ce farouche légionnaire l'a tracée lui-même de la pointe de son javelot. »

Toutes ces inscriptions, jadis attachées à des pilastres ou à des pyramides, supportées par des socles ou par des colonnes, par des cippes ou par des mausolées, brillaient sur les collines du Toupin et du Catillon, ou bordaient la voie de Mediolanum et de Durocassis. C'était le couronnement naturel de ces murs, de ces substructions, de ces auges et de ces masses de débris que nous retrouvons sous l'herbe des prairies, ou sous les broussailles des taillis. Bien des révélations sont écrites sur ces pierres, et elles nous apprendraient une foule de choses curieuses si elles pouvaient raconter leurs destinées. Heureuses ces pierres, si elles sont maintenant au port, et si, après avoir servi de sépultures et de citadelles, elles peuvent désormais rester fixées aux murailles pacifiques d'un cloître, transformé en musée par les incessantes modifications de l'ordre social.

[1] Rever, *Mém. sur les ruines de Lillebonne*, p. 70. — Deville, *Précis de l'Académie* de 1838, p. 261-66. — *Cippe et inscriptions tumulaires*. — *Catalogue* de 1845, p. 22.

§ III. — EXPLORATION DU CIMETIÈRE DU MESNIL EN 1853.

Après toutes les causes de destruction qui ont pesé sur les sépultures antiques, la cupidité, la barbarie, la culture, la science et la curiosité même, on a droit de s'étonner qu'il s'en rencontre encore de si intéressantes et de si bien conservées. Certes, celles-là ont échappé à bien des chances de destruction et elles doivent nous en paraître plus précieuses.

Malgré les spoliations successives qu'à subies le cimetière de Lillebonne, notre dernière exploration n'en a pas moins été importante et fructueuse. J'ai trouvé environ cinquante sépultures, dont trente-trois étaient enfermées dans des urnes et une dans un dolium en terre cuite; deux étaient dans des tombeaux en pierre, deux dans des cercueils en tuile, une douzaine environ dans des coffres de bois déposés dans des fosses. Notez que ces seize dernières appartenaient toutes à de jeunes enfants au-dessous de sept ans dont la loi romaine ne permettait pas de brûler les corps.

Ce que j'ai constaté tout d'abord, c'est que la colline du Catillon est sillonnée souterrainement de substructions épaisses de 50 à 60 c., courant en sens divers. Tous ces murs, à n'en pas douter, formaient autrefois des carrés et des séparations, restes de compartiments funéraires, destinés à marquer la division des familles. Dès l'année passée, j'avais constaté la même chose dans le cimetière romain de Fécamp, et je sais que d'autres antiquaires l'ont également reconnue ailleurs.

Le point culminant de la colline, là où sont aujourd'hui construites les granges, dut être surtout rempli d'édifices funèbres, car en cet endroit les décombres et les maçonneries abondent. Nous y avons trouvé pêle-mêle, entassées par la main des ravageurs, des briques à rebords, des tuiles convexes, des corniches, des moulures, des cuillères à parfums, des fragments de poteries et de verreries, des monnaies éparses et une statuette de Latone, ayant la tête cassée. Puis au milieu de ces débris, une auge de pierre taillée carrément, encore pleine de cendres et d'os brûlés, mais dont le couvercle avait été brutalement enlevé. Les sépultures étaient si pressées en cet endroit, que les spoliateurs en avaient beaucoup oublié, ou peut-être les avaient-ils négligées parce qu'elles ne contenaient que des poteries sans intérêt ou de tout petits enfants.

Toutefois le nombre total des vases aperçus dans cette fouille a été de 110, dont 60 étaient bien conservés. Sur ces 110 vases, vingt étaient en verre ou en cristal et deux en terre rouge dite de *Samos;* le reste était en terre grise, rouge, noire ou blanche. Dans cette dernière catégorie figuraient trente urnes en forme de *pot-au-feu,* remplies d'os brûlés et concassés (pl. VI, fig. 24, 25), à peu près autant de cruchons vides, ayant autrefois contenu du vin, du lait ou quelque autre liqueur (pl. VI, fig. 18); trois tétines ou biberons déposés avec les enfants par leurs mères ou leurs nourrices (pl. VI, fig. 11). Ces biberons se retrouvent partout, dans l'ancien monde romain. Pour mon compte, j'en ai rencontré à Fécamp, à Cany et au Pollet de Dieppe ; d'autres antiquaires en ont signalé à Soing, à Lisieux, à Bordeaux, à Évreux et ailleurs.

Parmi les objets de verre ou de cristal se trouvent un joli verre à côtes, dont l'analogue a été vu à Fécamp, des fioles lacrymatoires à base aiguë, des ampoules (pl. VI, fig. 1) et des urnes pleines d'ossements brûlés. L'une d'elles, ronde comme un bocal de pharmacie, avait été recouverte par un fond de barillet de verre sur lequel on lisait en relief FRO (pl. VI, fig. 22) ; l'autre, en forme de barillet, dont l'anse avait disparu ainsi que le goulot, montrait sur le fond ces huit lettres : FRONT. S. C. F. (pl. VI, fig. 23) (Frontinus senatus-consulto ou soluto censu, ou suâ curâ fecit) : c'est une nouvelle preuve de l'existence de cette fameuse fabrique frontinienne qui au IIe siècle de notre ère, a peuplé de ses produits la Normandie et la Picardie.

La pièce la plus gigantesque de cette fouille a été un *dolium* ou tonneau en terre cuite d'une grande capacité et d'une belle conservation. Il était parfaitement rond et comptait 60 c. de diamètre sur autant de hauteur (pl. VI, fig. 21). On remarquait sur les flancs deux oreillons au lieu d'anses, son ouverture n'avait point été élargie violemment comme celle de ses pareils, aussi, sous la simple tuile qui le recouvrait, il ne contenait que quelques os brûlés. Déjà M. Davois en avait trouvé un qui avait 1 m. 90 c. de circonférence.

Les deux plus beaux vases ont été, le premier, une lagène en terre rouge vêtue d'une couverte noire comme un vase campanien ; la panse était enrichie de bouquets formés avec des feuilles de rosier saillantes sur le fond et obtenues au moyen du procédé appelé *l'engobe* (pl. VI, fig. 10). Cette lagène, au cou allongé et sans anse, est d'une élégance extrême. Un cer-

cle perlé encaisse les fleurs et forme comme un collier au sommet et à la base. Ce vase est une des plus curieuses pièces de céramique rencontrées dans les cimetières gallo-romains.

La seconde pièce, admirablement conservée, est un vase rouge en terre dite de *Samos*, couvert de reliefs représentant deux chasses superposées (pl. VI, fig. 9). Sur le premier plan est une chasse au lièvre. Le chien se reconnaît au collier qu'il porte au cou, le lièvre à ses longues oreilles et à sa courte queue. Sur le second plan est une chasse au chevreuil. Le pauvre animal est représenté pris entre deux lévriers qui arrivent à toutes jambes. Des bouquets de feuillage semés çà et là indiquent que la scène se passe dans un bois. Ce sujet, qui occupe la moitié du vase, est répété de l'autre côté. Ils sont séparés l'un de l'autre par des arbres qui ressemblent à des oliviers ou à des pommiers. Le nom du fabricant avait été imprimé sur la panse au moyen d'un cartouche en saillie, mais le temps l'a effacé. L'intégrité merveilleuse de ce vase lui donne un très-grand prix, car je ne sache pas qu'en Normandie, on en ait trouvé un pareil : les vases à reliefs entiers et aussi bien conservés sont extrêmement rares en France et en Angleterre.

A Lillebonne, comme dans les autres cimetières antiques, les vases et les urnes avaient été enfermés dans des coffrets de bois dont on retrouvait non-seulement les clous, mais encore la garniture composée d'anses de cuivre (pl. VI, fig. 16), de plaques, de serrures et de clés de bronze. Ce qui m'a surtout frappé, ça été de rencontrer, au milieu des débris d'un coffret et sous la plaque de cuivre qui recevait la clé, un pène ou ouverture de serrure en bronze (pl. VI, fig. 15), entièrement semblable aux objets de ce genre que l'on voit au Musée de Rouen et qui proviennent de Toulouse et de l'Italie.

Du fond des urnes j'ai extrait deux épingles en bronze et trois en os (la tête d'une de ces dernières représente une colombe) (pl. VI, fig. 8), des cuillères à parfums en cuivre (pl. VI, fig. 13), en argent (pl. VI, fig. 14) et en ivoire ; des styles et une tablette à écrire en schiste ou en ardoise. L'année dernière, comme je l'ai dit en racontant les fouilles de Fécamp, j'avais trouvé une semblable tablette à Fécamp ; mais, à Lillebonne, s'est de plus rencontré avec elle le style qui servait à tracer les lettres.

Cette fouille a fourni cinq monnaies de bronze du Haut-Empire romain. La plupart étaient frustes ; une pourtant a

laissé lire le nom d'Antonin-le-Pieux, et sur d'autres, des yeux exercés ont cru reconnaître la face de Trajan et celle de Domitien.

Mais de la sépulture à ustion des hommes passons à l'inhumation des enfants.

Dans cette fouille de Lillebonne, qui s'est étendue sur un assez grand espace, j'ai trouvé un nombre considérable d'enfants. Aucun de ces petits corps n'avait été brûlé, tous avaient été inhumés comme le voulait la loi romaine. Des enfants, il s'en trouvait partout. Il y en avait à côté de grandes personnes dont les urnes contenaient les épais ossements. Il est probable que ceux-là avaient été placés près de leurs parents, et alors tous avaient un tombeau, soit en pierre, soit en tuile. Ceux, au contraire, qui avaient été déposés sans sépulture de marque, étaient dans de petites fosses et une bière en bois. Cette dernière catégorie occupait un quartier spécial, entièrement séparé des urnes et sans aucun contact avec les grandes personnes. Ce quartier, sur lequel nous sommes tombés à la fin de notre exploration, ne nous a pas fourni moins de douze petits enfants. Leurs fosses étaient profondes de 60 c. à 1 m. et longues de 50 c. à 1 m. 50 c., suivant l'âge des sujets. M. Serres, professeur d'anthropologie au Muséum de Paris, à qui ont été soumis les restes de ces petites créatures, y a reconnu des enfants de deux ans, de trois ans et de six à sept ans.

Toutes ces petits êtres avaient été confiés à la terre dans des coffres de bois fort épais, car les clous que l'on rencontrait abondamment dans les fosses, étaient très-longs, et quelques-uns de ces enfants ne possédaient absolument que leur coffre ; cependant le plus grand nombre était accompagné de quelques objets. L'un avait deux monnaies de bronze (Trajan et Domitien), l'autre un anneau de cuivre avec une médaille percée pour être passée au cou ; le troisième, qui n'avait pas un an, offrait une tétine aux pieds ; le quatrième avait avec lui une belle coupe de verre recouverte de filets à reliefs, imitant assez bien des larmes (pl. VI, fig. 20). Une coupe, entièrement semblable à celle-là, figure parmi les antiquités romaines découvertes par M. Roach-Smith à Richborough dans le comté de Kent [1] ; avec le cinquième était une cruche blanche à long col, coiffée d'un vase rouge ; les pieds du sixième s'appuyaient sur un seau en bois, avec cercles et anse de fer, renfermant une écuelle en terre noire, soutenue par trois pieds,

[1] *Antiquities of Richborough, Reculver and Lymne*, p. 76.

dans laquelle reposait une tétine en terre grise (pl. VI, fig. 11), enfin, dans le coffre du huitième, on avait déposé un petit coq en terre cuite (pl. VI, fig. 17), assez semblable à ceux qui surmontent encore nos pains bénits de campagne. Était-ce un joujou ou une offrande à Esculape? Nous ne saurions le dire.

Ce coq ressemble beaucoup, sauf la crête, à une petite poule de la même terre trouvée par M. Charlier, dans la *villa* romaine de la forêt de Brotonne. Tous deux étaient probablement des jouets d'enfant. Et quand nous parlons d'offrande à Esculape, nous faisons allusion à un mot de Socrate qui en mourant dit à Platon de sacrifier un coq à ce dieu de la médecine. Dans les sépultures de la *cité de Limes* M. Feret a trouvé le squelette d'un coq sous un cadavre.

Voilà pour le quartier spécialement affecté aux petits enfants. Ceux que nous allons visiter maintenant étaient mêlés et confondus avec les grandes personnes, probablement leur famille. Tous étaient autour de la grange, le point le plus fécond en découvertes.

Des deux cercueils en tuile que nous avons trouvés le premier était vide et avait été fouillé. Celui qui était resté entier n'avait pu contenir qu'un enfant mort-né, car il avait à peine 38 c. en carré. Sous la poussière des os se cachait une monnaie romaine en bronze.

A côté de ce dernier se trouvait un autre tombeau d'enfant, fait d'une seule pierre et couvert d'un massif énorme, maçonné de tous côtés. Cet enfant (qui était une petite fille d'un an, d'après M. Serres,) avait à ses pieds une médaille de bronze et un vase noir cassé en cinq morceaux.

Mais le plus curieux de tous ces tombeaux, celui qui domine la fouille entière, c'est un cercueil de pierre trouvé, le 29 juillet, à midi, devant la grange de la ferme. Ce sarcophage, en pierre tendre des bords de la Seine, était d'une grande épaisseur et d'une largeur égale à chaque bout. Profond de 27 c., il était long, à l'intérieur, de 1 m. 25 c. sur une largeur de 25 c. Il contenait un jeune garçon de cinq à six ans, comme l'a jugé M. Serres d'après la dentition, les autres ossements ayant complètement disparu.

Dans ce cercueil de pierre a dû être enfermé, vers les pieds, un coffret en bois dont nous avons retrouvé la clé et les armatures en fer au bas du sarcophage. Une particularité semblable s'est révélée à M. Deville dans un des tombeaux de

Quatre-Mares [1]. Nous pensons aussi que la tendresse maternelle pourrait bien avoir inhumé cet enfant tout habillé, car de chaque côté de la tête se sont rencontrés de larges boutons de cuivre à forme bombée, qui nous ont paru les restes de la garniture brillante d'un bandeau ou d'une coiffure.

Nous croyons aussi que dans un tout petit coffret de bois recouvert de cuir et garni de têtes de clous que nous retrouvions en abondance attachés de très-près et encore liés au moyen de peau oxydée, nous croyons, dis-je, que les parents avaient enfermé un jeu ou double jeu composé de quatre dés et de vingt-cinq jetons en os. Ces dés sont entièrement semblables aux nôtres, seulement les nombres sont marqués d'une façon différente sur chaque paire. Les deux plus petits dés n'ont qu'un seul cercle tracé en creux (pl. VI, fig. 7), les plus grands sont marqués de deux cercles creux et concentriques (pl. VI, fig. 5). Les jetons sont entièrement semblables à nos pions de damier ou de trictrac. Le fond en est uni, mais le dessus est orné de trois cercles tracés en creux (pl. VI, fig. 4). Ils paraissent avoir été faits au tour ; ils pourraient encore servir à jouer aux dames. C'est peut-être la première fois que l'on trouve en France un jeu de dés romains d'une forme aussi récente. Par eux se trouvent justifiés ces dés modernes que les peintres font figurer parmi les attributs de la Passion.

Du reste nous disons que c'est peut-être la première fois en France que l'on trouve des *dés comme les nôtres ;* car le savant Oberlin, dans la publication du Musée de Schœpflin, raconte qu'en 1767, dans l'Alsace sans doute, on trouva dans une urne une monnaie de Vespasien avec des dés et des pions, « Lusorii calculi item tesseræ aleæ inservientes [2], » et dans une des planches de l'ouvrage il figure un dé cubique semblable aux nôtres, à l'exception qu'il est percé d'un trou circulaire [3]. Nous savons, de plus, qu'on en a découvert d'entièrement semblables aux nôtres à Herculanum et en Suisse, en labourant la terre près de Zurbach et de Bade [4] : tandis que la plupart de ceux qui ont été recueillis dans le midi de la France, représentaient le plus souvent des grotesques ou des figures humaines [5]. Il paraît, du reste, d'après Oberlin, que

[1] *Normandie souterraine*, p. 40 et 41.

[2] *Museum Schœpflini*, t. Ier, p. 113

[3] Ibid., planche XV, fig. 9, et page 133.

[4] *Encyclopédie méthodique*, article *Dé*.

[5] Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*. *la plupart*

c'était l'usage chez les anciens de déposer des dés et des pions dans le tombeau de leurs parents. « Tesseras talosque suis nonnunquam ad Inferos comites dedêre veteres. »

A côté de ce jeu d'enfant se trouvait une fort jolie fiole de bronze, d'une forme très-élégante, avec des anses mouvantes, et un gracieux bouchon de bronze attaché à une des anses au moyen d'une chaînette de cuivre (pl. VI, fig. 3).

Enfin, auprès de cette fiole étaient deux objets en ambre jaune : l'un représentait une petite tête casquée (pl. VI, fig. 6), absolument semblable aux masques de fer de nos chevaliers du moyen-âge : l'autre figurait un charmant petit garçon assis, pleurant ou sommeillant, la tête posée dans sa main droite et le coude appuyé sur son genou (pl. VI, fig. 2). Le bras gauche manque complètement et nous pensons même qu'il n'a jamais existé ; d'autres personnes croient le contraire. La hauteur de cette statuette est de 5 c. et son poids n'est pas moindre de 15 grammes, chiffres remarquables pour une pièce d'ambre d'un seul morceau. Il est vrai qu'un texte de Juvénal fait supposer que quelques-unes atteignaient parfois de grandes proportions.

« . . . . . Cui succina mittas
Grandia, natalis quoties redit, aut madidum ver
Incipit [1] . . . . . »

La statuette qui nous occupe est l'œuvre d'un artiste, elle ne peut être confondue avec les jouets ordinaires. Les cheveux en sont jetés sur le front avec beaucoup de goût et la figure est pleine d'une expression candide. Le sexe en est très-reconnaissable. Pline, qui parle souvent de l'ambre [2], dit que les dames romaines s'en servaient comme d'amulettes : nous ignorons si notre statuette est de ce genre, mais ce qui est certain c'est que par son expression gracieuse et le fini du travail, elle mérite d'être classée parmi les pièces antiques les plus curieuses trouvées dans nos contrées septentrionales [3].

inédits et découverts dans l'ancienne Gaule, t. II, p. 142-44, planche XV, in-4°, Paris, 1817.

[1] Juvénal, *Sat.* 9, v. 50.

[2] *Hist. mundi*, lib. IV, c. 13. — Lib. XXXVII, c. 4, 11 et 12.

[3] Je dois la charmante planche de Lillebonne à l'exquise bonté de M. E. Tudot, de Moulins, artiste d'un grand talent.

CHAPITRE X.

DIFFÉRENTS CIMETIÈRES ROMAINS DÉCOUVERTS EN NORMANDIE.

Quoiqu'il n'entre pas dans le but de mon ouvrage de parler de cimetières autres que ceux que j'ai fouillés et étudiés moi-même; cependant je ne puis m'empêcher de citer ici rapidement et en passant les différentes sépultures des trois premiers siècles de notre ère qui ont été aperçues dans la Haute-Normandie, particulièrement dans la Seine-Inférieure. C'est une simple revue que nous allons passer, mais elle ne sera pas sans intérêt pour la géographie, l'histoire et l'archéologie.

Commençons par l'arrondissement du Havre. Nous avons parlé de Lillebonne, l'antique *Juliobona* de Ptolémée et des Itinéraires. Autour de cette cité gallo-romaine se pressaient une foule de stations et de *villas,* comme des planètes autour d'un soleil.

De ce nombre était la belle *villa* romaine de Saint-Jean-de-Folleville, dont les murs, les briques et les mosaïques, recouvrent encore tout le vaste *Champ-aux-Tuiles*. C'est peut-être au riche romain, propriétaire de cette grande habitation, qu'il faut attribuer une magnifique urne funéraire en bronze, découverte en 1839, en faisant les travaux de la route qui conduit à Lillebonne. M. Deville s'est empressé d'acquérir, pour le Musée départemental, ce vase dont l'anse est intacte et dont l'exécution est parfaite [1].

Tout près du point où la voie de Dreux passait la Seine, M. Bettencourt a rencontré en 1852, sur la pente du coteau qui sépare le presbytère de la maison d'école de Saint-Mau-

[1] Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

rice-d'Etelan, un *dolium* en terre rougeâtre, semblable à ceux de Lillebonne, mais largement ouvert au sommet pour laisser entrer plusieurs vases funéraires. Ces vases, au nombre de cinq, se composaient d'une petite cruche en terre jaune, d'une urne cylindrique en plomb à moitié pleine d'ossements brûlés et de trois vases de verre de forme carrée. Le plus grand de ces derniers était rempli d'os brûlés, les autres étaient vides, mais paraissaient avoir contenu du liquide dont le résidu colorait encore l'eau d'une teinte rose.

Sur la voie opposée qui se dirige de Lillebonne à Étretat par la vallée de Bolbec, M. Jacques Fauquet a trouvé dans sa terre de Roncherolles une belle urne en plomb remplie d'ossements brûlés, maintenant déposée au Musée de Rouen, à côté d'une autre trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne [1].

Non loin de cette même voie, on a découvert, en 1755, un cimetière romain à Grainville-l'Alouette, près Goderville. Noël de La Morinière, qui nous signale cette découverte dans ses *Essais* sur le département, nous dit, qu'outre « un grand nombre de vases en terre et en verre, on trouva, dans la même fouille, quelques monnaies romaines, un anneau d'ambre jaune grossièrement fait, propre au petit doigt d'une femme. La matière des urnes et de leurs couvercles était en terre commune, rougeâtre au dehors, grise au dedans, forte et épaisse de neuf lignes. La plupart contenaient une autre urne de verre et un sédiment formé par un assemblage de cendres, de terre et d'ossements brisés, dont les uns paraissaient avoir été brûlés, les autres, surtout les os temporaux qu'on y distingue, semblaient n'avoir reçu aucune altération du feu. Dans le plus grand nombre des urnes étaient encore des fioles de verre blanc ou vert très-mince [2]. »

Ce fut en labourant la terre que l'on trouva les premières sépultures, elles firent bruit dans le pays. M. Carrion de l'Éperonnière, curé du Havre, qui était amateur d'antiquités, demanda de ces vases à Jean Houlbrèque, qui cultivait le champ funèbre. Voici la lettre que lui écrivit le brave laboureur, le 29 mars 1755 :

« Comme vous m'avez recommandé autrefois que si je trouvais encore de ces pots ou bouteilles, en labourant, que vous seriez curieux de les voir, je vous dirai que j'en ai trouvé encore de plus grands que les autres fois, et je profite de l'occa-

[1] *Catalogue du Musée départemental*, année 1845, p. 34.
[2] *Second Essai sur le département*, p. 38 et 39.

sion de Jean Trémauville, pour vous le faire savoir. Nous n'avons pas encore labouré toute la pièce de terre, où nous espérons en trouver, et nous avons trouvé jeudi dernier trois pots, savoir, deux qui pouvaient contenir environ quatre pots, dont il y en a un qui est double, comme s'ils étaient faits l'un avec l'autre, et dans qui il y a trois petites bouteilles qui sont pleines d'ossements hachés, et le pot est plein d'ossements aussi. Le deuxième pot n'est pas double, mais il y en a un également dedans, etc. »

Fort heureusement pour nous M. Duboccage de Bléville, l'un des hommes les plus lettrés du Gouvernement du Havre au XVIIIe siècle, vint faire à Grainville une fouille dont il nous a conservé le souvenir dans un *Mémoire* et dans un *Dessin* [1]. En un seul jour il trouva 150 vases en terre et en verre semés sur un espace de six toises en carré, dans le nombre étaient sept doliums en terre rouge, de 66 c. de haut sur 60 de large. Chacun d'eux contenait une urne d'un beau verre vert et épais. Une de ces dernières était pomiforme comme à Cany et à Neuville (pl. I, fig. 49, et pl. II, fig. 16), une autre était carrée avec anse et montrait au fond un D. Outre les urnes, ces doliums renfermaient de petits plateaux rouges, des plateaux noirs à trois pieds, et des fioles de verre semblables à celles de Cany, de Dieppe, de Fécamp et de Lillebonne. Les autres urnes cinéraires étaient des *pot-au-feu* recouverts avec des assiettes. Une de ces urnes contenait trois monnaies romaines, dont une en argent devait être de Marc-Aurèle.

Les urnes étaient si abondantes dans ce labour, qu'il quitta le nom de *Fief-des-Camps* qu'il portait autrefois pour prendre celui de *Terre-à-Pots*, qu'il porte encore aujourd'hui. Une femme de 85 ans, que j'ai interrogée en 1834, m'a conduit sur le lieu même où elle avait vu extraire ces urnes dont elle avait bien conservé le souvenir.

Il faut que Grainville-l'Alouette ait eu quelque importance à l'époque gallo-romaine, car en 1834 j'ai vu chez des tisserands une grande urne en terre grise, qui, en 1830, avait été tirée du fossé d'une ferme. On nous l'a cédée bien aisément, et elle est restée long-temps chez M. Robin, docteur-médecin à Goderville.

Il ne faut pas oublier de signaler ici un fait qui prouve en faveur des progrès de la civilisation dans nos contrées. En 1755,

[1] Ces deux pièces existent aux archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, communiquées en 1823 par M. Pinel, du Havre.

c'est M. Duboccage de Bléville qui a consigné ces détails, et Noël de la Morinière qui les a publiés, les paysans voulurent s'opposer à l'extraction des vases et des urnes trouvés par la charrue de Jean Houlbrèque. Ils prétendaient que ces pots renfermaient de la magie et des sorcelleries funestes aux populations; et ils ajoutaient que celui qui soulevait ainsi un trésor mourrait infailliblement dans l'année. Cette opinion était tellement enracinée dans l'esprit des habitants de nos contrées, que des vieillards de Grainville affirmèrent à M. Duboccage qu'à quelques lieues de là des vases semblables avaient été déterrés et cassés, parce qu'on les regardait comme le produit de l'opération des sorciers.

Tous ces préjugés ont aujourd'hui bien disparu, et c'est avec la plus grande liberté que nous avons pu extraire de nos campagnes les débris de l'ancien monde. Avouons, toutefois, qu'il n'en était pas ainsi au siècle dernier, et avec nos goûts souterrains nous avons bien fait de naître dans celui-ci.

Je me souviens que dans mon enfance j'ai été bercé avec cette histoire, qu'en 1781, dans le Grand-Val d'Étretat, un laboureur perdait tous ses bestiaux qui allaient pâturer dans le champ voisin d'un bois appelé la *Haye-au-Curé*. Désolé de n'avoir que du lait bleu, il se mit un jour à défricher le bois. La première cruche qu'il trouva fut une grande amphore ou cruche en terre cuite avec des bouteilles de verre remplies d'ossements hachés et brûlés. Une urne de verre bleu se trouvant dans le nombre, il ne douta plus que ce ne fût là la cause du sortilége. Aussi il brisa le tout avec un vif sentiment de colère et de vengeance. Combien de chefs-d'œuvre antiques ont été victimes de cette grossière et barbare ignorance!

Dans ce même Grand-Val, le nommé Romain Hauville, a trouvé en 1850 et en 1853, dans une argilière située sous le *Bois-des-Haulles,* plusieurs urnes en terre cuite accompagnées d'assiettes, d'écuelles rouges et de clous en fer, restes du coffret. En 1853 il a sauvé deux jolis plateaux rouges, que nous avons recueillis; ils provenaient d'une urne grise en forme de *pot-au-feu*.

Le grand vase trouvé à la *Haye-au-Curé* nous rappelle tout naturellement les deux *doliums* rencontrés, l'un à la Cerlangue en 1833, l'autre à Cauville, en 1844. Celui de la Cerlangue a été recueilli dans la terre de M. Yon, au hameau du *Claque* [1],

[1] *Catalogue du Musée départemental*, p. 8, année 1843.

où il se trouvait, dit-on, au milieu d'urnes cinéraires tombant de vétusté.

Celui de Cauville a été rencontré dans le terrain du sieur Bachelet, à une faible profondeur. Ces doliums affectaient la même forme que tous ceux qui avaient été précédemment aperçus dans le pays de Caux [1]. Haut de 61 c. et large de 52, il présente à sa base un bouton pointu, aux deux côtés de son ouverture sont deux autres boutons qui servaient aux mains qui saisissaient le vase dont le poids est considérable. Le bouton pointu de la base permettait d'enfoncer plus facilement le dolium dans le sable, lorsqu'il était plein.

« Plus tard, lorsqu'on le fit servir à l'usage de sépulture, on en agrandit violemment l'orifice, qui devait être assez étroite dans l'origine, afin de livrer passage à l'urne cinéraire qu'on y déposa. Cette urne, qu'on a trouvée en place, est en verre de la couleur et de l'espèce de notre verre à bouteille ; elle est carrée et se termine par un goulot rond à collet ; elle est armée d'une anse. Ce vase de verre n'offre d'autres ornements que des stries longitudinales à son anse, et, sous son fond, une étoile en relief, à six pointes, enfermée dans un cercle. Sur son ouverture était une petite écuelle à pied, en terre rouge, d'une forme élégante, dont la couverte, primitivement très-brillante, a été fort altérée par le temps. L'urne était remplie d'ossements brûlés. Le dolium lui-même était fermé au moyen d'un petit plat en terre qui a été brisé.

» Aux deux côtés de l'urne, dans le dolium, étaient deux autres petits vases en terre cuite de forme arrondie, sans anses ni couvercles, l'un en terre grise, l'autre en terre noirâtre. Ce dernier était à côtes comprimées. Tous ont été déposés au Musée de Rouen [2]. »

Aux lieux où la Seine s'unit avec la mer, non loin de ce vieux promontoire des Calètes, appelé autrefois le *Groing-de-Caux,* et aujourd'hui le cap de la Hève, on a également trouvé

[1] « Ces vases, dit M. Achille Deville, ne sont autres que le *dolium fictile* des anciens, qui servait aux usages domestiques, principalement pour les liquides, tels que le vin et l'huile, et qu'on appliquait souvent comme enveloppe préservatrice, lors du dépôt dans la terre des urnes contenant les cendres des morts. A l'aide de ces monuments, j'ai pu restituer à un passage de Pline-l'Ancien long-temps incompris, son véritable sens : « Quin et defunctos sese multi fictilibus doliis condi maluêre. » — « Un grand nombre préférèrent qu'après leur mort on les ensevelit dans des tonneaux en terre cuite. »

[2] *Revue de Rouen,* année 1845, p. 59.

des sépultures romaines, surtout depuis la côte Morisse à Ingouville jusqu'à l'abbaye de Grâville. En 1839, lorsque M. Koch faisait creuser, au pied de la côte d'Ingouville, les fondements de son pavillon, M. Certain, entrepreneur, rencontra un nombre considérable de vases en terre et en verre, qui furent décrits et dessinés dans l'ouvrage publié, en 1840, par M. Morlent, intitulé : *Le Havre et son arrondissement* [1]. Ces urnes, qui contenaient des os brûlés, furent cassées par la cupidité des travailleurs. Heureusement quelques fioles de verre et quelques vases aux parfums ont été conservés. Je me souviens d'avoir vu des trépieds en terre grise et des soucoupes en terre rouge, donnés par M. Certain au Musée du Havre.

En défrichant les bois de la Hallatte, afin d'asseoir les élégants pavillons de la côte de Grâville, on a trouvé, en 1839 et en 1840, bon nombre de vases funéraires, surtout au pavillon de M. Michel, occupé par M. Langer.

Saint-Jouin-sur-Mer, au hameau de Beaumesnil, nous a montré plusieurs vases en terre pleins d'ossements incinérés. Dans les amphores funèbres se trouvaient également des plateaux rouges et des vases à libations. J'en ai vu plusieurs chez M. Dupont, médecin à Saint-Jouin. C'est à ce même Beaumesnil que furent trouvés, en 1832 ou 1833, cinq vases d'argent dédiés à Mercure, cachés dans une chaudière d'airain et détruits par M. Mézaize, orfèvre de Bolbec.

Je sais aussi que non loin de là, dans une ferme d'Anglesqueville-l'Esneval, on a trouvé, en 1833, deux grands vases en terre grise contenant une terre cendrée. Ces urnes étaient accompagnées d'assiettes, de soucoupes rouges et d'un trépied qui m'a été donné entier. Ce trépied fermait l'entrée d'une amphore déposée en terre sens dessus dessous.

Comme les découvertes de sépultures antiques se multiplient de tous côtés, on m'a signalé également la présence de vases funéraires dans une cavée du Fontenay, près Montivilliers. Peut-être me sera-t-il donné de l'explorer un jour.

Je ne passerai pas sous le silence, quoique je n'y ajoute qu'une confiance très-limitée, ce que dit M. Fallue des sépultures romaines de Tancarville et de Sandouville. Dans son *Mémoire sur les travaux militaires des bords de la Seine et de la rive saxonique*, cet auteur, extrêmement sujet à caution, dit que sur la déclivité du vallon qui descend du *Camp-de-*

[1] *Le Havre et son arrondissement.* — Canton d'Ingouville, p. 3, article de M. Léon Buquet.

Sandouville à Oudalle, on trouve des fragments de vases en terre rouge et brune, des cendres et des ossements qui indiquent des sépultures antiques [1]. Il assure également qu'à Tancarville, près des Fontaines, « on a découvert, il y a quelques années, des vases en terre, des fioles en verre, des cendres, des charbons, annonçant d'anciennes sépultures [2]. »

Mais un homme infiniment plus sûr que le précédent, M. Emmanuel Gaillard, m'a affirmé que dans le tumulus de Trouville-en-Caux, situé sur la voie romaine de *Juliobona* à *Gravinum*, et détruit il y a quelque vingt ans, on a trouvé des urnes de verre et des ossements brûlés. Le bruit de cette découverte n'est pas encore éteint dans le pays; j'ai pu l'y recueillir de la bouche des habitants des campagnes. Une note émanant d'un habitant de Trouville et rencontrée chez M. Gaillard, ajoute que les urnes étaient déposées dans l'argile, qu'elles y étaient en très-grand nombre et que quelques-unes étaient fort épaisses. L'espace fouillé n'avait guères moins de 200 pas dans tous les sens; malheureusement les ouvriers, ignorants et grossiers, brisèrent tous les vases. M. de Coquereaumont, qui les employait, n'eut même pas la pensée de conserver ces reliques.

Passons à l'ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

L'arrondissement d'Yvetot n'est pas un des moins féconds en sépultures gallo-romaines des trois premiers siècles. Ce vaste et fertile plateau du pays de Caux, agricole depuis des siècles, fut une des meilleures sources de ce grenier d'abondance que les Romains avaient établi dans la partie de la Gaule que nous habitons. Aussi, non-seulement les plaines, les vallées, sont remplies de *villas*, mais les collines nous offrent souvent les restes de ces colons de l'ancien monde. Sans parler du bassin de la Durdent, que nous venons de décrire, et qui fut plus habité sous les Césars que sous Napoléon, que n'aurions-nous pas à dire de la vaste forêt de Brotonne, dont une tradition antique fait une grande ville, tandis qu'elle ne fut qu'une série de *villas* rustiques dont l'archéologie étudie les débris et exhume les restes. Galeries, portiques, hypocaustes, mosaïques, voies romaines, cachées sous les chênes, proclament encore bien haut le passage d'une civilisation qui s'éteignit sous les étreintes de fer des Nemrods qui possédèrent le palais d'Arélaune.

[1] *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. IX, p. 299.
[2] Id., ibid., t. IX, p. 280.

Des urnes, des poteries, des médailles et des ossements brûlés ont été vus à Notre-Dame-de-Bliquetuit, non loin de la voie de *Lotum* à *Noviomagus* [1]. Mais il est évident que la plus riche moisson reste cachée sous les broussailles jusqu'à ce que la bêche de l'agriculture vienne troubler leur sommeil séculaire.

Caudebec, le vieux Calidu, l'ancien *Lotum,* cache aussi sur quelqu'une de ses collines des sépultures réservées pour des archéologues plus heureux que nous [2]. La *villa* de Maulévrier n'a pas montré son cimetière à M. Lesage, mais elle lui a fait voir dans ses débris les restes de plus de 300 vases de formes différentes [3]; le vallon de Sainte-Gertrude, qui n'a pas donné son habitation, a montré en 1760, près de l'église, des médailles et des vases funéraires [4].

Nous ne quitterons pas le canton de Caudebec sans parler du cimetière romain qui fut trouvé vers 1775, à Saint-Nicolas-de-la-Haye. M. l'abbé Lemaître, aujourd'hui curé de Froberville, et l'un des doyens du clergé de France, puisqu'il est né en 1762, a vu dans sa jeunesse extraire de terrains dépendant de la ferme de Sainte-Marie, deux grands vases en terre cuite remplis d'ossements brûlés, des cruches vides, des bouteilles de verre blanc et de vieilles monnaies bien usées. Le nombre des vases, nous disait le vieillard, était très-considérable [5].

Souvent on rencontre, çà et là, des urnes isolées. Je puis citer de ce nombre une grande urne pleine de cendres, trouvée, il y a trente ans, à Canville-les-Deux-Églises; une grande amphore cinéraire rencontrée à Fauville, en 1806, en creusant les fondations d'une auberge sur la route impériale, n° 26, de Fécamp à Paris. L'urne ayant été brisée par la cupidité des ouvriers, l'auberge prit le nom du *Pot-Cassé,* qu'elle porte encore aujourd'hui. En 1848, lorsque l'on détruisait les derniers fondements du vieux château de Canouville, on a trouvé, à quelques pas de l'enceinte, un dolium contenant une urne de plomb remplie d'ossements brûlés. Enfin à Saint-Aubin-sur-

[1] Guilmeth, *Descript. géogr.*. etc., t. II, p. 198.

[2] Ce que nous prévoyons est sur le point de se réaliser. M. Charlier nous a dit récemment que le sieur Hamelin avait trouvé des urnes romaines dans son jardin, situé dans le faubourg de Rouen.

[3] *Mémoire* de M. Lesage, aux archives de la Commission.

[4] Manuscrit de l'abbé Miette sur Caudebec. — Manuscrit de M. Lesage sur Caudebec. — *Les Églises de l'arrond. d'Yvetot,* t. Ier, p. 58.

[5] *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot,* t. Ier, p. 79.

Mer, j'ai vu également quelques vases funéraires, surtout un joli plateau rouge trouvé sur un vase plein d'ossements, dans un champ appelé la *Cour-des-Salles*. Généralement le nom de *salle* indique des antiquités romaines, témoin le *Bois-de-la-Salle*, à Touffreville-la-Corbeline, et d'autres *salles* semblables existant à Gravenchon, à Bellencombre, à Saint-Saëns et à Saint-Martin-Omonville. En 1827, entre Saint-Aubin et Épineville, on a trouvé dans une argilière une urne pleine d'os brûlés.

A Saussemare, petit vallon qui descend à la mer, près des bouches du Dun, M. Sollicoffre, inspecteur des douanes de Dieppe, a vu, en 1824, une couche épaisse de terre noire semée de tuiles à rebords, de poteries rouges et grises, et au milieu de fragments de vases à reliefs, un dauphin en bronze et des médailles de Constantin. Près de là ont été aperçues des urnes funéraires remplies d'ossements. Il est curieux de lire dans une *Notice* de M. Estancelin, le récit des découvertes faites par lui dans le vallon de Saussemare. Avec des médailles de Vitellius et de Constantin-le-Jeune (323), il cite des poteries, et entre autres, deux vases noirs dont un était vide et l'autre plein d'ossements desséchés sans trace de feu [1].

Nous avons encore à signaler, dans l'arrondissement d'Yvetot, trois points principaux qui paraissent avoir été habités au temps des Romains et où l'on a aperçu des sépultures à ustion, ce sont Saint-Valery-en-Caux, Yébleron et Tiétreville.

La petite ville de Saint-Valery-en-Caux dut avoir son port dès l'époque romaine. La meilleure preuve que l'on puisse en donner, ce sont les deux cimetières, dont l'un était placé à la *côte d'Aval*, et l'autre à la *côte d'Amont*. Le *quartier d'Aval*, qui fut au moyen-âge le *quartier Saint-Léger*, présente, dans les jardins occupés par la famille Thinon, une série de murailles antiques, des tuiles à rebords, des monnaies romaines et des squelettes, près desquels a été trouvé un javelot en fer, à présent déposé au Musée départemental. Le quartier d'Amont, appelé aujourd'hui *le Bohême*, a montré à l'angle de la *rue des Escrocs* et de la *rue aux Anes*, bon nombre d'urnes contenant des cendres et des médailles en or et en bronze.

En 1844, dans une terre nommée la *Garenne*, sur la com-

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. t. Ier, p. 113, année 1824. — *Notice sur quelques antiquités trouvées dans une fouille, près de la mer, à Saussemare, commune de Saint-Aubin-sur-Mer*. mss. de M. Sollicoffre, aux archives de la Commission.

mune d'Anvéville, près Doudeville, des ouvriers occupés à niveler le sol trouvèrent, à 50 c., trois urnes funéraires, dont deux en terre et une en bronze. La première contenait, outre les os brûlés, plusieurs petits vases qui sont tombés en morceaux; la seconde renfermait un beau vase de verre, carré, à une seule anse et rempli d'os calcinés; l'amphore, en métal, contenait environ 200 médailles de bronze, grand module du Haut-Empire romain. La plupart étaient à l'effigie de Trajan, d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux, de Marc-Aurèle, de Commode, de Sévère et des deux Faustines [1].

La plaine d'Yébleron fut occupée à la plus belle époque de la domination des Césars par une famille riche et puissante, car près de l'église on a trouvé, à deux reprises différentes, de grandes et belles urnes qui annoncent des sépultures de distinction. En 1819, M. Fondimare, faisant construire la maison du pharmacien, trouva dans les fondations une médaille d'Antonin avec revers de Marc-Aurèle, plusieurs vases funéraires et une grande urne carrée à une seule anse terminée par un collet et un goulot rond. Cette urne en verre d'un vert bleu, contenait des os brûlés et deux fioles de verre qui furent recueillies par M. Cyprien Deshayes, de Hattenville, lequel les a cédées plus tard au Musée de Rouen [2].

En 1835 le même M. Fondimare faisant creuser une cave ou une citerne dans la pharmacie de 1819, découvrit, avec l'anse d'un coffret et les débris d'un vase de bronze, un beau *dolium* en terre cuite [3] et plusieurs vases de verre qui, en 1837, furent demandés et obtenus pour le Musée départemental où on les voit aujourd'hui.

« Le plus important de ces vases est remarquable par sa grandeur et sa belle conservation, il n'a pas moins de 42 c. de haut sur 20 de diamètre. C'est, dit M. Deville, une des plus grandes urnes que j'aie vues. Sa forme est cylindrique, elle n'a qu'une anse. Le second vase est à deux anses et carré, et n'a guère que 20 c. de haut. Le troisième est un petit barillet en verre très-blanc; sur la panse sont ces deux lettres en relief : D. R. La grande urne était remplie, aux trois quarts, d'os brûlés [4]. »

[1] *Le Progressif cauchois*, du 4 septembre 1844.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. x, p. 678. — *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. Ier, p. 284.

[3] *Catalogue du Musée départemental*, p. 11, année 1845.

[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. x, p. 682.

Mais le cimetière romain le plus important qu'ait présenté l'arrondissement d'Yvetot, c'est celui de Tiétreville, presque aussi riche que celui de Cany. Un hasard le fit découvrir en 1842, au hameau du Buc, sur la pente naissante d'une colline, à peu de distance de la route impériale n° 26 de Fécamp à Paris.

M. Pottier, qui a visité cette fouille improvisée, y a compté jusqu'à 36 urnes en terre protégées, pour la plupart, par des morceaux de pierre ou de tuile.

« A côté du plus grand nombre d'entre elles était un petit vase également en terre, faisant partie de la même sépulture; quand le petit vase ne se trouvait pas à côté il était dans l'intérieur, avec les ossements, et une petite assiette, en terre rouge vernissée, le recouvrait : au-dessous étaient placées les cendres, qui remplissaient l'urne jusqu'au haut, et un plat de plus grande dimension, en terre rouge ou grès noir, recouvrait le tout.

» Des vases en verre blanc, semblables à nos bocaux, et contenant des ossements calcinés, ont été recueillis dans trois urnes remplies elles-mêmes de cendres. D'autres petits vases, également en verre, ont été trouvés : l'un renfermant des verroteries qui ont dû appartenir à un collier et différant de forme et de couleur ; l'autre, une médaille de petit module, fruste et méconnaissable.

» Tous ces vases ont été trouvés sur un espace qui n'excède pas 10 m. carrés et à une profondeur de 50 c. [1]. »

Bon nombre de vases ont encore été découverts postérieurement et donnés au Musée départemental de Rouen, par le propriétaire du terrain, M. Grégoire de Blésimare. Plusieurs ont été retenus par des particuliers, et en 1850 j'en ai vu plus de trente chez M. Bertel, maire de Tiétreville, qui, ainsi que M. l'abbé Jumel, curé de la paroisse, voulait fonder ici un musée local. Nous désirons ardemment que cette petite collection, composée surtout d'urnes grises, en forme de pot-au-feu, soit prochainement réunie à la grande collection départementale.

Arrondissement de Dieppe. — En dehors du chef-lieu, l'arrondissement de Dieppe, a fourni peu de sépultures des trois premiers siècles. Ce n'est pas que les ruines romaines y manquent, au contraire il y en a de belles et de très-nombreuses, mais jusqu'ici ces établissements du Haut-Empire n'ont pas laissé voir de cimetières contemporains de leur fondation.

[1] Note de M. Pottier, dans la *Revue de Rouen*, avril 1842, p. 272.

Nous appliquerons cette règle aux maisons romaines de la plaine de Braquemont, de Grèges et de Graincourt, fouillées en 1827 par M. Feret. Pour plusieurs demeures importantes il n'a trouvé, sur le bord de la route impériale n° 25, qu'une urne pomiforme en verre vert et épais, autour de laquelle étaient rangés douze petits vases en terre. Nous l'appliquerons également à la magnifique *villa* romaine de Sainte-Marguerite-sur-Mer, qui, de 1820 à 1846, a présenté à ses explorateurs des mosaïques, des hypocaustes, des galeries, des colonnes, des salles nombreuses, un très-beau balnéaire de forme ronde, un petit temple, un xiste ou longue galerie en petit appareil pavée et lambrissée en mosaïque, une fontaine avec ses canaux et ses bassins, enfin toute la vie antique dans sa puissance et sa splendeur, mais pas une urne ni un os brûlé [1]; seulement, dans le jardin, les inhumations du IVe et du Ve siècle, dont nous avons parlé au chapitre III de cet ouvrage.

Les bords de la Saâne, tout couverts de débris romains, tout échelonnés de *villas* dans leur plus grande longueur, n'ont pas révélé de cimetières à ma connaissance, tandis qu'il y a des tuiles, des briques, des monnaies, des murailles à Brachy, à Imbleville, au Bourg-de-Saâne [2], à Beauville-la-Cité [3], et surtout à Thièdeville [4], où l'on prétend que fut la *ville de Thiède*.

Le Bourg-Dun [5], qui nous a donné un Valentinien en or et deux ou trois cents pièces de bronze du IVe siècle, ne nous a pas fourni de sépultures, pas plus que les champs des *Châtelets*, tout rouges de briques romaines, qui séparent Équiqueville [6] des Grandes-Ventes [7], et où l'on dit que fut la *ville de Hesdin*.

De 1820 à 1824, M. Estancelin a fait, à Eu, sur la plaine comme dans la vallée, au *Bois-l'Abbé* ainsi que dans la *Haute-Forêt*, des recherches et des fouilles précieuses qui nous ont révélé l'existence de l'*Augusta* des Romains, à laquelle a succédé l'*Auga* du moyen-âge, aujourd'hui Eu et *Ouste*, tout à la fois. Il a trouvé au cœur même de la forêt les restes de *villas* et de métairies du Haut-Empire, recouverts par les chênes et les hêtres ; dans le *Bois-l'Abbé* il a aperçu un amphithéâtre de

[1] On pourrait peut-être attribuer à l'édifice de la butte de Nolent une urne en verre bleu trouvée près du château de M. de la Tour.

[2] Canton de Bacqueville.

[3] Canton de Doudeville, arrondissement d'Yvetot.

[4] Canton de Bacqueville.

[5] Canton d'Offranville.

[6] Canton d'Envermeu.

[7] Canton de Bellencombre.

près de 100 mètres de longueur, et en face un édifice richement décoré de marbres, de bronzes, de sculptures et de peintures. Parmi les poteries il signale la présence de deux petites urnes en terre et d'une petite lampe à trois ouvertures pour les mèches. Dans le péristyle du grand édifice, il a reconnu, au milieu de vases et de médailles, des tessons d'urnes et des ossements humains qui avaient passé par le feu. C'est tout ce que ce savant nous indique dans son précieux travail inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* [1].

On m'a souvent signalé le cimetière d'Ancourt [2] comme renfermant des urnes romaines. N'en ayant vu aucune, je ne puis l'affirmer, parce que les personnes ont pu prendre les vases des temps mérovingiens pour ceux des trois premiers siècles. On a été jusqu'à m'assurer qu'on y avait vu des cruches semblables à celles que j'avais trouvées à Neuville-le-Pollet. Cette circonstance est très-déterminante, cependant je ne hasarderai pas une affirmation, parce que le cimetière de Martin-Église, qui est voisin, renferme aussi des vases, mais ceux-là sont du vi^e^ au xe siècle. Il pourrait en être de même à Ancourt.

La plus belle découverte cinéraire des campagnes de l'arrondissement de Dieppe, est celle qu'a faite à Luneray le cultivateur Jean Hoinville, en labourant son champ du *Ronchey*, en octobre 1827. Ce laboureur rencontra une grande urne en terre grise, contenant, dans son vaste sein, une urne en verre haute de 30 c. et large de 25, semblable, pour la forme, à un vase dessiné par Montfaucon dans son *Antiquité expliquée* [3]. Cette grande urne, remplie d'ossements brûlés, était accompagnée d'une autre plus petite, également en verre et carrée, qui présentait au fond une croix en relief. Avec elle étaient trois fioles de verre dont les analogues se retrouvent aussi dans Montfaucon [4]. De plus, cette sépulture était accompagnée de trois vases en terre cuite et d'une petite écuelle en terre rouge dans le genre de nos terrines. Cette riche sépulture avait été enfermée dans un coffret en bois dont on a retrouvé les ornements et les garnitures de bronze. La plaque de la serrure, dans laquelle on passait la clé, était encore fort reconnaissa-

[1] T. II, année 1823, p. 11.

[2] Canton d'Offranville, dans la vallée de l'Eaulne.

[3] T. III, p. 79.

[4] *Antiq. expliquée*, t. V, pl. 101. Celle du milieu, au bas de la planche.

ble. Quelques-uns des objets de bronze avaient conservé la trace du bois du coffret [1]. Nous avons remarqué la même chose à Fécamp et à Lillebonne.

Arrondissement de Neufchatel. — De tous les arrondissements de la Seine-Inférieure, celui de Neufchâtel s'est montré jusqu'ici le plus pauvre en sépultures romaines. Cela tient sans doute à ce qu'il a été peu étudié par les archéologues. Nous connaissons cependant deux points qui renferment, l'un des urnes, l'autre les restes d'un vaste établissement du Haut-Empire. Le premier de ces points est Osmoy et Saint-Valery-sous-Bures, dans la vallée de la Varenne. Sur le bord du Chemin de grande communication, n° 1er, qui va de Dieppe à Neufchâtel, j'ai vu dans la coupe d'un terrain appartenant à M. Havet, des urnes grossières encore placées dans le sol. Nous savons qu'à différentes reprises des ouvriers ont enlevé de ces vases cinéraires. M. l'abbé Decorde cite une monnaie d'or qui a été trouvée [2], et M. Fernel y a recueilli un petit bronze de Maxence [3]. On ajoute que dans cette terre on trouve également des squelettes.

Mais de tout l'arrondissement de Neufchâtel, le point le plus riche en antiquités romaines, c'est Épinay, hameau dépendant de Sainte-Beuve-en-Rivière, situé aux sources de l'Eaulne, à deux pas du château de Mortemer. Tous les champs qui composent cette ancienne paroisse, surtout ceux qui inclinent vers Neufchâtel, sont remplis d'une immense quantité de tuiles à rebords, de tuiles convexes, de murailles antiques, de terres noires et de poteries de toute espèce. Dans des fouilles pratiquées par M. Desquinemare, on a trouvé des vases à relief, des soucoupes rouges avec noms de potier, des clés et des ustensiles en fer, et surtout deux bustes de Silène, en bronze, et une admirable statuette de Mercure, assis sur un rocher, dont les yeux avaient été incrustés d'argent. Les Silènes et le Mercure ont été acquis, à prix d'argent, par notre Musée départemental, dont le Mercure, surtout, est un des plus beaux ornements. Quant aux ferrailles et aux autres débris, ils remplissent plusieurs casiers de la bibliothèque de Neufchâtel.

Vers 1838 M. Fernel, de Neufchâtel, examina les débris de cette station romaine, que le peuple s'obstine à appeler le

[1] *Société archéologique de l'arrond. de Dieppe*, p. 22, Rouen, Baudry, 1828.

[2] *Essai hist. et archéolog. sur le canton de Londinières*. p. 229.

[3] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XI, p. 176.

Vieux-Neufchâtel. Il y trouva, au milieu de murailles et de décombres, des ossements d'uroch et des os humains qui avaient subi l'action du feu, une quantité de petites urnes noirâtres et de médailles de bronze du Haut-Empire [1].

Nous arrivons à l'ARRONDISSEMENT DE ROUEN, qui, outre plusieurs stations importantes, posséda deux grandes villes romaines : *Rotomagus* et *Uggade,* dont l'industrie et la civilisation ont recouvert les débris. Malheureusement le défaut d'études suivies ou d'explorations scientifiques nous prive de renseignements précis sur cette portion capitale de la Normandie. Nous dirons toutefois ce que nous savons.

Ici comme ailleurs on trouve des stations sans cimetières et des cimetières sans stations. Cailly, et Saint-André qui est une ancienne dépendance de ce bourg, sont couverts de débris romains. A Cailly, depuis 1820, on a maintefois rencontré des médailles et des antiquités curieuses; à Saint-André, outre des monnaies gauloises décrites par M. de Glanville [2], on connaît des ruines romaines sur un grand espace. En 1847, M. de Valory a trouvé des colonnes et un portique, restes d'une magnifique villa [3], et déjà MM. de Duranville et Emmanuel Gaillard y avaient signalé un amphithéâtre recouvert de terre [4]. Cependant, malgré toute cette richesse archéologique, je n'ai point entendu dire qu'on ait trouvé de cimetière.

A Saint-Georges-de-Boscherville, au contraire, où l'on ne connaît pas d'édifice romain, M. Curmer a trouvé, dans le jardin de son pavillon, des urnes avec des os brûlés et des fers de flèches.

Il en est à peu près de même à Barentin, où M. Deville a fouillé, en 1837, sur le penchant d'une colline située à l'ouest de l'église, un cimetière romain dont les produits nombreux ornent le Musée départemental. Outre les urnes, on voit une foule de coupes en verre et de petits vases en terre rouge, on y a trouvé aussi des fibules en bronze et en argent [5]. Nous regrettons que M. Deville n'ait pas publié une Notice sur cette mine si fructueuse et si intéressante.

Mais en revanche M. Deville nous a laissé une curieuse *No-*

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. 174.

[2] *Note sur quelques médailles gauloises inédites*, par M. de Glanville, in-8° de 4 p., Rouen, Péron, 1848. — *Bulletin monumental*, t. XIV, p. 237.

[3] Id., ibid.

[4] *Revue de Rouen*, année 1842, IIe semestre, p. 113.

[5] Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, du 22 mai 1838.

tice sur les Dolium en général, particulièrement sur ceux qui ont été trouvés dans la Seine-Inférieure, et tout spécialement sur celui de Saint-Denis-le-Thibout, découvert en 1835, et donné au Musée par M. Louis Quesnel, de Rouen. Ce grand vase en terre cuite, de forme ronde comme une boule, était enseveli à deux mètres de profondeur dans la terre franche, parmi d'autres poteries antiques. Après avoir dégagé l'ouverture, qui était bouchée avec du ciment, on a trouvé « dans ce dolium, au milieu de la vase qui s'y était infiltrée, une grande urne carrée en verre, haute de 32 c., qui était remplie de cendres et d'ossements brûlés ayant appartenu à un adulte [1]. J'ai remarqué, ajoute M. Deville, parmi les cendres et adhérant fortement à un os calciné, une tête de clou, en fer, ce qui doit faire supposer, ou que le cadavre du mort a été brûlé sur un bâtis en bois, ou qu'il a été placé sur le bûcher dans un cercueil fermé [2]. »

« L'ouverture du dolium avait été agrandie carrément, au moyen d'un instrument tranchant, afin de livrer passage à l'urne cinéraire qui y entrait parfaitement juste; preuve que le dolium n'avait pas été fabriqué exprès pour l'usage auquel on l'avait fait servir.

» Par une coïncidence assez remarquable et qui n'a pu manquer de me frapper, continue M. Deville, le dolium de la Cerlangue présentait le même agrandissement, pratiqué après coup, de son orifice : ce qui indiquait qu'il avait reçu la même destination; seulement, l'ouverture, au lieu d'avoir été agrandie carrément était ronde. Elle avait dû donner passage à une urne de cette forme qu'on rencontre si fréquemment dans les sépultures romaines [3]. »

Les *procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités*, du 11 mai 1821, rapportent qu'à cette époque on avait découvert à Monville des médailles de bronze, des vases en terre, des fragments de marbre et un vase de cuivre rouge contenant des os brûlés et des anneaux de cuivre et de silex. Si cette sépulture est évidemment romaine, nous sommes plus embarrassés pour classer des tombeaux d'une seule pierre, dont un renfermait trois corps signalés plus tard à la même Commission, par M. le baron de Monville [4].

[1] *Notice sur quelques Dolium antiques*, par M. Deville, p. 3.
[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. x, p. 676.
[3] *Notice sur quelques Dolium antiques*, par M. Deville, p. 5.
[4] *Procès-verbaux*, à la Préfecture.

L'antique *Uggade* de l'Itinéraire d'Antonin, actuellement cachée sous les maisons d'Elbeuf et de Caudebec, a laissé voir de temps en temps aux constructeurs et aux industriels, qui ont troublé le repos séculaire de ses murailles, une masse de débris romains. D'après M. Guilmeth, qui s'est fait l'historien un peu affirmatif et pas assez critique de ces ruines, on aurait rencontré sur ce sol des puits, des murs, des bains, des hypocaustes, des voies, des meules à broyer, et d'innombrables médailles. Dans l'énumération sans fin qu'il en fait dans son livre, il cite des lampes, des chaînes, des styles, des clés, des épingles, des agrafes, des fibules, des anneaux, des statuettes de Latone, de Minerve, de Mercure, de Bacchus et de Mars, et enfin des amphores, des urnes et des fioles en terre et en verre.

Pour ne donner qu'un seul exemple des importantes découvertes qui se font tous les jours à Caudebec-lès-Elbeuf, nous citerons un pot en terre ardoisée trouvé en 1846. Il était recouvert d'une tuile et contenait une masse de médailles en billon qui ne pesait pas moins de trente kilogrammes. Il y en avait 8,100, presque toutes à l'effigie de Posthume, mais avec revers différents; une seule était rare : c'était une *Cornélia Supera,* acquise pour le Musée de Rouen, au prix de 500 fr. La valeur totale du dépôt était de 1,300 fr.

M. Ballin, dans sa *Notice sur Elbeuf,* cite douze cercueils en pierre trouvés dans l'intérieur de la chapelle de Saint-Auct, qui semblent plutôt mérovingiens que gallo-romains. M. Guilmeth ajoute, qu'autour de cette même chapelle, on a rencontré près de cinquante sarcophages en pierre et une foule de squelettes sans sépultures. Il se sert même du mot *urnes* en parlant des vases rencontrés avec ces corps, mais nous pensons que dans un pareil mélange de cercueils de pierre, de plaques de ceinturon, d'agrafes de bronze, de sabres de fer, cette expression signifie simplement des vases funéraires, comme ceux des cimetières francs, germains ou anglo-saxons. Les détails qu'il donne sont tellement pleins de confusion, que n'ayant rien vu je ne puis pas prononcer [1].

Mais voici qui paraît plus clair et plus précis. « Quant aux urnes, dit-il ailleurs, il en a été trouvé une fort belle à peu de distance de la *rue Royale,* et sur la propriété du sieur Charles Legouy, boulanger. Cette urne, entièrement remplie de cendres et d'ossements humains à demi-brûlés et concassés,

[1] *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf,* par M. Guilmeth.

parmi lesquels on remarquait un fragment de fémur ou de tibia, est en verre, de forme carrée, et présente dans sa partie supérieure, attenante au goulot, une petite anse ou oreille également en verre. Sur ce même terrain, en poursuivant les fouilles, on trouva aussi des médailles romaines; quelques-unes même accompagnaient l'urne [1]. »

Puis sortant d'Elbeuf et suivant la route du Neubourg, l'auteur cite encore que près de la *rue Meleuse,* au bord de l'antique cavée qui conduit au Thuit-Anger, « M. Join-Lambert a trouvé, vers 1822, dans la cour d'une masure, des agrafes en cuivre doré, une douzaine de petites lampes, des fioles, des vases en terre, etc. Les fioles et les lampes étaient placées par groupes de quatre ou cinq, à environ deux mètres les unes des autres [2]. »

Tous les renseignements que j'ai pu prendre sur les lieux, n'ont fait que confirmer les données fournies par M. Guilmeth. Seulement il est à regretter que cet auteur, instruit et intelligent, n'ait pas déployé plus de science et de critique archéologiques dans le classement des nombreuses découvertes dont il s'est fait l'historien. Son livre n'en eût acquis qu'un plus grand prix aux yeux des vrais archéologues.

Enfin nous arrivons à Rouen, l'antique *Rotomagus,* la métropole de la seconde Lyonnaise, qui serait riche en antiquités romaines si la ville moderne ne recouvrait l'épaisse couche des débris de l'ancienne. Partout où depuis quelques années on a fouillé le sol de la vieille cité, on a rencontré jusqu'à deux et trois mètres sous terre les couches superposées de civilisations disparues. Le sol romain a été aperçu à cinq mètres au-dessous du pavé actuel. En 1846 nous avons vu sur les bords du ruisseau de Robec, dans les fondations d'une maison de la *rue Impériale,* une habitation romaine tout entière, avec salle, pavés, hypocauste et tuyaux de chaleur [3]. L'intérieur de l'appartement avait conservé ses peintures murales imitant des placages de marbre de différentes nuances, passant du rouge foncé au vert tendre. M. Deville a dessiné et colorié ce curieux morceau, dont M. Girardin a fait l'analyse chimique et la publication [4]. En creusant les fondations du nouveau Palais-de-Justice, comme en démolissant les der-

[1] *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf,* par M. Guilmeth, p. 157.
[2] Id., ibid., p. 161.
[3] *Revue de Rouen,* année 1846, p. 319.
[4] *Précis analyt. de l'Académie de Rouen,* pour 1852.

nières racines de la *Tour-Bigot* [1], on a trouvé des murs, des puits, des pavés et une foule de tuiles et de débris romains.

Les deux volumes publiés par M. Delaquerrière, sur les maisons de Rouen, signalent un bon nombre de points du territoire rouennais où l'on a rencontré des antiquités romaines depuis un siècle. La *Revue de Rouen* a enregistré fidèlement toutes les découvertes faites depuis vingt ans. Le *Précis analytique de l'Académie de Rouen,* les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* ont inséré dans leurs volumes des notes intéressantes sur le Rouen gallo-romain, par MM. Achille Deville et Auguste Leprevost. Nous devons indiquer aussi, comme des sources excellentes à consulter, notre Musée départemental, ses deux *Catalogues* publiés par M. Deville, les procès-verbaux et les archives de la Commission des Antiquités, fondée par M. de Kergariou, en 1818, et qui depuis ce temps fonctionne à la Préfecture sous la sage direction des préfets de ce département, parmi lesquels nous citerons comme les plus bienveillants envers elle MM. de Vanssay, Dupont-Delporte et Ernest Leroy.

Après avoir indiqué les sources de l'archéologie rouennaise, nous ne pouvons nous dispenser de signaler la riche découverte faite en 1839, sur la *place des Carmes*. M. Thaurin, pharmacien à Rouen, a suivi cette fouille avec un soin tout scrupuleux, et il a formé avec les débris qui en proviennent, une petite collection. J'ai vu, chez ce témoin oculaire de l'exploration, des restes de vases de toute nature et même de jolis morceaux de poterie samienne à reliefs, plusieurs fragments de *mortiers* ornés de têtes de lions, et dont un était décoré d'une petite clochette lancée à toute volée. J'ai remarqué aussi deux lampes en terre qui ont dû servir de lampions dans des illuminations, et une charmante statuette de bronze représentant Mercure debout.

Ce qui prouve la magnificence des édifices dont les ruines sont ici gisantes, ce sont les fragments de marbre, les moulures, les corniches et les pavages qui décoraient les appartements. N'oublions pas de citer une quantité considérable d'écailles d'huîtres, de valves de moules, de patèles, de coques de limaçon, des ossements de cerfs et des défenses de sangliers. Parmi les coquillages se trouvait aussi une pèlerine à côtes, comme on en rencontre aux bouches de la Dives et de la

[1] *Revue de Rouen*, année 1841, IIe semestre, p. 60.

Somme. Une, entièrement semblable, a été ramassée dans une maison romaine de Lillebonne.

Le Musée de Rouen a recueilli les objets les plus considérables sortis de cette excavation. Je citerai, avec le *Catalogue du Musée* lui-même, plusieurs fragments de sculptures antiques, provenant de monuments tumulaires, que M. Deville assure avoir été postérieurement encastrés dans la base de la muraille d'enceinte de *Rotomagus* [1].

Mais la pièce la plus intéressante est un cippe tumulaire, en pierre, rencontré à la base de la muraille romaine, dans l'angle de la *place des Carmes* et de la *rue de l'Aumône*. On y lit cette inscription, tracée en beaux caractères :

DM. M
CASSIOLAE
PATÆRNVS
MAR. POSVIT.

« *Aux dieux mânes. A la mémoire de Cassiola, Paternus son mari à dressé ce monument.* »

« Les cendres de Cassiola, dit M. Deville, étaient renfermées dans la niche creusée dans la pierre. On voit encore les restes des crampons de fer qui avaient servi à sceller la dalle qui fermait la niche [2]. »

Au pied de ce cippe ont été rencontrés des vases qui paraissaient cinéraires, et quatre patèles, percées par le fond, comme si elles avaient servi d'amulettes ; puis des médailles d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle. Ce qui m'a frappé le plus dans l'ensemble de ces objets, ce sont des plaques d'os losangés et ornés de ronds comme ceux qui ont été trouvés à Dieppe, au cimetière de Caude-Côte, par M. Feret, et par nous, à Lillebonne, dans le cimetière du Mesnil.

Les antiquaires normands pensent, avec toute vraisemblance, qu'il y avait sur la *place des Carmes* une des portes de la ville gallo-romaine, la porte de Beauvais ou du Beauvoisis, à laquelle succéda, au moyen-âge, la porte Sainte-Apolline. C'était à cette ancienne porte que se faisait la station du dimanche des Rameaux, et l'on y chantait le *Gloria, laus* dans une tribune à présent détruite.

M. Delaquerrière fait remarquer, avec beaucoup de justesse, l'élévation insolite du terrain dans l'île de maisons formée

[1] *Catalogue du Musée départemental*, année 1845, p. 17.
[2] Id., ibid., p. 14.

par les rues Socrate, Saint-Lô, des Carmes et des Fossés-Louis VIII. « Ce monticule ou tumulus, ajoute le consciencieux observateur, est rempli jusqu'à une grande profondeur, de débris romains [1]. » Nous sera-t-il permis d'émettre ici notre opinion sur cet amas de décombres placé au nord de la cité romaine? Nous pensons, sauf meilleur avis, que c'était là que se trouvait l'amphithéâtre détruit par saint Romain, vers 625. Les légendes disent qu'il était situé dans un faubourg, au septentrion de la ville. Le saint évêque le renversa, parce que ce souterrain était le réceptacle des libertins et des idolâtres. Il est probable qu'il le fit recouvrir de terre par les chrétiens, selon l'usage de ce temps-là [2], et c'est ce qui explique l'exhaussement extraordinaire de cette partie de la ville. Saint Romain, du reste, devait demeurer dans le voisinage du théâtre de son triomphe, car on cite sa maison près l'église de Sainte-Marie, aujourd'hui Saint-Godard, et tout le monde sait que ce saint évêque fut inhumé dans la crypte de cette ancienne église.

[1] *Description des Maisons de Rouen*, par E. Delaquerrière, t. Ier, p. 78, édit. 1821.

[2] « Les théâtres, abandonnés des spectateurs, servirent de forteresses contre les invasions ou furent démolis pour bâtir les enceintes des villes ou les églises, et la plupart d'entre eux disparurent du VIe au VIIe siècle. » — Ch. Louandre, *Revue des Deux-Mondes*. XXIe année, Ve liv., p. 937.

CHAPITRE XI.

OBSERVATIONS SUR LES SÉPULTURES GALLO-ROMAINES. — POSITION DES ANCIENS CIMETIÈRES. — L'INHUMATION ET L'INCINÉRATION. — LES COFFRETS FUNÈBRES.

Après avoir fait l'histoire de nos découvertes, essayons d'en tirer quelques conséquences neuves et utiles sur les usages, les coutumes, les mœurs, les arts et la religion de nos pères.

C'est une remarque déjà faite, mais bien digne de l'être une fois de plus, que la situation des anciens cimetières. Tous, ou presque tous, étaient placés sur le penchant des collines, soit au sommet, soit à la base. Cette observation, qui n'a pas échappé aux écrivains du moyen-âge [1], a été renouvelée de nos jours par les archéologues de France et d'Angleterre [2]. Elle s'applique à plusieurs époques de notre histoire, et elle enveloppe pour ainsi dire, dans sa généralité tous les temps primitifs.

Les cimetières mérovingiens, révélés par le hasard ou étudiés par l'archéologie, sont tous placés à la base des collines : voyez les sépultures découvertes en janvier 1847, à Saint-Pierre-d'Épinay, dans les travaux du chemin de Dieppe; le cimetière romano-franc, trouvé en novembre de la même année dans la tranchée d'Eslettes ; le magnifique champ de repos fouillé à Douvrend en 1838; les cimetières mérovingiens explorés en 1851 à Lucy et à Parfondeval; les tombeaux de Criel et de Sept-Meules ; les ossuaires de Vaucotte, d'Yport, d'Étretat et de Sainte-Marguerite-sur-Mer. M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales,* les Antiquaires de Normandie dans leurs *Mémoires,* nous ont montré, dans toute la Neustrie, les premiers Francs déposant au pied des côtes leurs soldats tout armés. C'est ainsi, qu'en 1847 et en 1850, nous les

[1] Durandus, *Ration. Divin. Offic.*, p. 455.

[2] De Formeville, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII, p. 286.

avons réveillés à Londinières et à Envermeu, en secouant la poussière que douze à quatorze siècles avaient entassée sur leur puissante armure.

Cette coutume des Francs était une tradition des Romains. Quand les Germains pénétrèrent dans la Gaule, ils durent voir encore toutes les collines couvertes par des tombes, des agger, des mausolées, des pierres et des tertres funèbres. Comme *Maguntinum* (Mayence), les villes romaines de *Neomagus* (Lisieux), de *Caracotinum* (Harfleur), d'*Augustodurum* (Bayeux), de *Juliobona* (Lillebonne) et de *Rotomagus* (Rouen), avaient placé leurs cimetières sur le bord des voies publiques et au versant des coteaux. Lisieux et Lillebonne brûlaient les corps et les déposaient dans ces urnes si abondantes dans le *Grand-Jardin* et sur les collines du *Toupin* et du *Catillon*. Rouen les enfermait dans des cercueils de Vergelé, dans ce cimetière de Saint-Gervais que bordait une voie romaine. Bayeux les entassait sur ce mont Phaunus où saint Vigor renversa le dragon de l'idolâtrie et de la superstition. Harfleur destinait à ses habitants de larges sarcophages déposés au pied du *Mont-Caber*, le long d'une cavée profonde. Il en était ainsi dans toutes nos vallées littorales, sur le bord de nos fleuves et de nos rivières. Parcourez les bassins de l'Orne, de la Somme et de la Seine; ceux de la Bresle, de l'Andelle et de la Durdent, de la Scie, de l'Yère, de l'Eaulne, de la Béthune, et vous trouverez, sur les versants des eaux, des champs funèbres, où dorment dans des urnes des générations gallo-romaines. C'est ainsi que nos yeux ont vu des vases funéraires sortir du bois de la *Halate* à Graville, de la *Côte-Morisse* à Ingouville, du *Val-aux-Vaches* à Fécamp, de la *côte d'Aval* à Saint-Valery-en-Caux, des collines boisées de Barentin, de Tiétreville, et surtout de Caudecôte et de Neuville-le-Pollet dans la vallée de Dieppe. Cany n'a point fait défaut à la règle générale. Son cimetière romain du IIe et du IIIe siècle était placé sur le bord d'un vieux chemin, au pied d'une colline surmontée d'un *tumulus* qui semblait comme l'enseigne de ce champ des tombes.

Il serait peut-être curieux de chercher quelles pensées nos pères attachaient à la situation de leurs cimetières, car on sait que dans la mystérieuse antiquité tout était figure, symbole ou allégorie. En choisissant les collines et les grands chemins, les enfants voulaient peut-être se souvenir souvent de leurs pères; les pères voulaient peut-être se rappeler à la pieuse mémoire de leurs enfants. En cherchant des terrains exposés au soleil,

éloignés de l'humidité et à l'abri de la corruption, les anciens poursuivaient sans doute une idée de conservation à laquelle ils ont tant sacrifié.

En effet, ce n'est qu'à une pensée d'immortalité que l'on peut attribuer la coutume païenne de brûler les corps.

Le premier mode de sépulture fut l'inhumation. La Bible n'en montre pas d'autre à l'origine des temps. La coutume de brûler les corps dut naître sur les ruines de la spiritualité de l'âme, et lorsque la foi en son immortalité se fut affaiblie. A mes yeux, l'ustion est le résultat des doctrines sensualistes. Tant que les peuples antiques, voisins de Dieu leur créateur, et récemment sortis de ses mains, conservèrent dans leurs cœurs une vive pensée de retour vers ce ciel d'où ils venaient, ils s'occupèrent peu du corps qu'ils regardaient comme la prison d'un esprit exilé sur la terre. Hommes spirituels, ils faisaient peu de cas de la chair. Mais quand les premières traditions se furent altérées ; quand l'homme grossier et charnel eut défiguré en lui la notion de la divinité même, et qu'il eut transporté, à des *animaux qui mangent de l'herbe,* le culte qu'il ne devait qu'à Dieu, alors la matière l'emporta sur l'esprit ; l'idée d'une seconde vie s'affaiblit aussi dans son cœur, et, au lieu d'une immortalité céleste, il ambitionna une terrestre éternité. Par la science des embaumements, les Orientaux atteignirent presque à cette brillante chimère ; mais l'Occident refusait aux descendants de Japhet les parfums sans nombre qu'il prodiguait aux enfants de Sem. Privé de ce puissant secours, mais également dévorés du désir de vivre toujours, les Européens confièrent aux flammes, si énergiques pour détruire, la mission privilégiée de les conserver sans fin. C'est ainsi qu'on en vint à brûler les corps. Ce fut par piété humaine, par un désir immodéré de conservation, pour garder longtemps auprès de soi les restes des siens, et pour leur assurer une durée indéfinie ; car si la terre détruit lentement les ossements de l'homme, qui ne sont guère que de la chaux, elle n'a presque aucune puissance sur les os brûlés, qui, ne renfermant plus de matières organiques, ne laissent aucune prise à la décomposition. Or, du foyer éteint, il ne sort qu'une cendre indestructible et un incorruptible calcaire.

Pline-l'Ancien nous apprend que, chez les Romains, la coutume de brûler les morts tenait à leur esprit de conquête. Ces envahisseurs du monde avaient remarqué que les peuples vaincus se vengeaient sur les conquérants défunts des outrages

que leur faisaient subir les vivants victorieux. Pour soustraire les corps à la violation, on n'imagina rien de mieux que de les livrer aux flammes. Ce qui prouve la vérité de cette assertion de la science antique, c'est que la coutume de brûler les corps diminua dans les pays conquis, à mesure que l'établissement romain y consolidait sa puissance. Faut-il attribuer cette décroissance à l'affermissement du pouvoir, à la fusion des races, à la force des coutumes locales qui finissent toujours par prédominer, ou enfin à l'influence des idées chrétiennes, qui commençaient à s'infiltrer dans le monde? Nous croyons à toutes ces causes.

La coutume de brûler les corps n'a pu s'appliquer qu'aux classes riches ou aisées de la société gallo-romaine ; car enfin, il fallait avoir un peu de fortune pour faire face à des funérailles toujours somptueuses par les éléments mêmes qui les composaient. Il y avait des frais de bûcher (*ustrinum*), de bustiaire, de pleureuses (*præfica*), de parfums, de libations et de bois sacré. Ce bois était du larix, du pin, du frêne, du cyprès, et surtout de l'if, si cher à nos ancêtres qu'ils ont voulu en planter dans leurs cimetières, afin d'ombrager leurs tombes pendant des siècles.

Quant aux parfums et aux libations, nul doute qu'on n'en jetât sur le corps embrâsé des défunts, car dans tous nos cimetières romains nous avons reconnu au fond des vases un gravois provenant du foyer éteint. Ce gravois, composé de charbon de bois, de poteries rouges pulvérisées, de moules brûlées et de sable siliceux, avait été semé dans les vases, au fond desquels il reparaissait au lavage.

Mais, à quelle époque les anciens ont-ils entièrement cessé de brûler les corps? C'est là une question historique et intéressante à laquelle il est malaisé de répondre d'une manière précise : essayons cependant de donner nos conjectures toujours basées sur l'observation des faits.

Le second siècle de l'ère chrétienne fut l'apogée de la civilisation romaine dans les Gaules. Rome, heureuse sous les Antonins, fit ressentir son bonheur à tout l'univers. Sous ces règnes pacifiques, la Gaule se couvrit de villas et de cités. L'archéologie moderne retrouve vivante, au sein de la terre, cette prospérité romaine du second siècle. Toutes nos *villas*, avec leurs longues galeries, leurs pavages mosaïques, leurs canaux, leurs baptistères, leurs temples, leurs Dieux mythologiques, leurs peintures murales, leurs terrasses élevées, leurs toits

aplatis, leurs hypocaustes et leurs pierres de liais ne redisent à l'antiquaire qui les interroge, que les noms de Tibère, de Claude, de Néron, de Vespasien, de Domitien, de Nerva-Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Julia, de Faustine, de Marc-Aurèle. Cette voix métallique, qui sort de toutes les pierres antiques, de toutes les constructions romaines, est également répétée par les cendres, par les urnes, par les bûchers, et par tous les cimetières à ustion.

Fouillez les *cineraria* de nos contrées, interrogez les médailles que la piété païenne confiait aux passagers du Styx, et partout vous recevrez pour réponse les noms de Néron, de Vespasien, de Nerva-Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Faustine et de Marc-Aurèle.

En 1845, les trois cents vases de Neuville-le-Pollet n'ont prononcé qu'Adrien, Faustine, Antonin, Marc-Aurèle; déjà, les quarante urnes de Caudecôte avaient redit à M. Feret les noms de Faustine et de Marc-Aurèle; en 1851 le cimetière romain du bois des Loges a murmuré à voix basse le nom d'Auguste, et en 1852 les deux cent quatre-vingt-douze vases funèbres de Fécamp ne m'ont redit que les noms d'Auguste, de Néron et de Faustine-la-Jeune; à Lillebonne, en 1853, cent trente vases, quatre tombeaux et douze fosses d'enfants, ne m'ont fait voir que les têtes de Domitien, de Trajan et d'Antonin-le-Pieux. Il en a été à peu près de même partout. A Bayeux, on ne trouve que des Claude et des Antonin; à Bordeaux, sur 20,000 urnes, les antiquaires n'ont pas vu de médailles avant Néron, pas après les Antonins; il en a été de même pour M. de la Saussaye dans les cimetières de la Sologne [1]; Lisieux n'a révélé à M. Formeville que Néron et Tétricus. Tiètreville, Barentin, Grainville-l'Alouette ont fait entendre la même réponse à MM. Pottier, Deville, Duboccage et Noël de la Morinière; enfin les dolium de La Cerlangue, du Mesnil-sous-Lillebonne, de Cauville et de Saint-Denis-le-Thibout, nous montrent un usage de Rome transporté dans les Gaules et y persévérant jusqu'à la veille de l'invasion des Barbares. Née sous Titus et Vespasien, cette coutume dura jusqu'à Tétricus, que nous voyons, en 267, placer dans le *dolium* de Nérac, les cendres de son ami Mertorix; en un mot, c'est dans le second et dans le troisième siècle de notre ère que la religion, les mœurs et les coutumes des Romains régnaient dans ce pays, de concert avec leurs arts, leur industrie et leur architecture.

[1] M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. II.

Au IVe siècle, le spectacle change, une décadence visible se fait sentir dans les monuments publics, dans les constructions privées et dans les arts de toute espèce. Il est évident qu'une révolution s'est opérée. Une première couche de cendres couvre notre patrie embellie par la civilisation; les Barbares d'un côté, les Chrétiens de l'autre, changent et modifient les idées de nos pères. Les bûchers s'éteignent, les ateliers se ferment, l'art dégénère, les idées changent, et leur influence, sensible sur la vie, ne l'est pas moins sur la mort.

Toutes les sépultures qui portent le caractère du IVe siècle, sont des *inhumations*. Ce siècle ne montre que des squelettes à l'histoire et à l'archéologie. Je ne connais pas une urne postérieure à Constantin, dont l'effigie brille si souvent dans la nuit du tombeau. Je range parmi les sépultures du IVe et du Ve siècle le grand tombeau romain de la cité de Limes, dont les médailles allaient depuis les Gaulois jusqu'à Flavius Valens (328); les squelettes de Vernon, qui avaient dans les yeux des monnaies de Trajan, d'Antonin et de Constantin; les tombeaux en plomb, trouvés à Rouen dans la *rue du Renard*, de 1827 à 1828, renfermant des Vespasien, des Domitien, des Adrien, des Antonin, des Marc-Aurèle, des Tétricus (273) et des Posthume; les cercueils de plomb trouvés en 1852 aux portes de la même ville, dans l'enclos des dames d'Ernemont, à côté d'une médaille de Vespasien; les sarcophages en pierre trouvés à Quatre-Mares, près Rouen, dans les travaux du chemin de fer, avec des Tétricus (267-73) et des Constantin (306-37); le jardin-cimetière de la *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Mer, dont les corps armés devaient appartenir au Bas-Empire; enfin, nos cercueils de Cany, qui remontent peut-être au temps de Philippe (249) et de Valérien (269). D'où je conclus que, pour nos contrées, l'inhumation était redevenue générale au IVe siècle. C'est aussi le dernier terme que l'histoire assigne à l'*âge de feu* en Italie [1]. Godefroy, commentateur du code théodosien, dit que la coutume de brûler les corps n'a pas dépassé le règne de Théodose-le-Grand (395), et Macrobe affirme que, de son temps, on ne brûlait plus personne [2]. Mais l'usage tomba plus vite en Gaule, où il n'était qu'une importation étrangère. Aussi, M. Deville va jusqu'à dire qu'on ne brûlait plus chez

[1] Montfaucon, *l'Anquité expliquée*.

[2] Licet urendi corpora defunctorum usus, tempore nostro nullus sit. *Saturnal.*, lib. VII, c. 7.

nous dans la seconde moitié du IIIe siècle [1] ; mais M. de Caumont recule l'époque de cette révolution funéraire jusqu'à Constantin [2].

Il me reste à raconter de quelle manière se faisait l'enterrement des morts aux siècles païens de l'incinération. De prime-abord, à en juger par l'aspect que présentent les vases au sein de la terre, on serait tenté de croire que toute cette vaisselle funèbre était confiée sans façon à la terre nue, froide, dure ou humide, suivant les saisons. Cette idée répugne à la piété des anciens, et une étude attentive, faite sur les lieux, nous a aidé à dérober à l'antiquité son secret. Je donnerai le résultat de mes faibles observations, que j'adresse à ceux qui se livrent à l'étude des sépultures antiques.

Après avoir consumé les chairs dans le bûcher, les parents ou les héritiers ramassaient les os, et les plaçaient, les moins aisés, dans des urnes de terre, les plus riches, dans des urnes de verre. Chacun, ensuite, accompagnait l'urne principale du nombre de vases qu'il jugeait convenable, suivant ses moyens ou sa dévotion. On enfermait ce dépôt sacré dans une boîte ou coffre en bois que l'on attachait avec des clous, car toujours, dans le sol, nous trouvions des clous oxydés à côté, au-dessus comme au-dessous des vases. La même particularité s'est reproduite dans tous les cimetières romains fouillés avec attention. Pour notre compte nous l'avons constatée à Dieppe, à Cany, à Lillebonne, à Fécamp et au bois des Loges. Partout nous avons trouvé des clous et de grosses fiches destinées à percer le bois, qui, parfois, devait être très-épais. A Cany, à Dieppe et à Lillebonne, nous avons rencontré des clés en fer et en bronze, des serrures, des garnitures, et même des anneaux pour soutenir le coffret. Au bois des Loges, nous avons recueilli des anses de cuivre, moins beaux sans doute que ceux qui, au Musée d'Amiens, accompagnaient une magnifique urne cinéraire, mais ayant la même destination.

M. de la Saussaye a reconnu l'existence du coffret dans les cimetières romains de la Sologne, et M. de Caumont l'indique aussi dans son *Cours d'Antiquités monumentales*. Enfin, je crois qu'on a dû l'observer également à Boulogne, dans une sépulture de quatorze vases romains; car, sur le dessin, on voit un clou qui ne devait pas être là par hasard.

Incidemment, je suis amené à supposer que les cendres du

[1] *Sépult. ancien. trouvées à Quatre-Mares.* — *Revue de Rouen* de 1843.
[2] *Cours d'Antiquités monumentales*, t. II.

mort, provenant du bûcher et qui ne pouvaient trouver place dans l'urne, étaient mises dans la caisse ; car la plupart des vases, dont l'ouverture n'était pas étroite, tels que les plateaux, les écuelles, les tasses, les soucoupes, contenaient dans le fond un gravois d'incinération composé de charbon de bois, de poteries pulvérisées et de sable provenant évidemment d'un foyer éteint. M. de La Saussaye a constaté la même chose à Soing et à Néung.

La caisse ainsi remplie, ainsi clouée, était déposée sur le tuf, et, afin de la préserver d'une consomption trop rapide et de l'action destructive de la terre, on la garnissait à droite et à gauche de gros silex que nous retrouvions en plus grande abondance à Neuville qu'à Cany. Dans cette dernière localité, nous avons remarqué un fait qui ne s'est jamais reproduit à Neuville, mais que M. de Formeville a observé à Lisieux, c'est que le dessus des vases, par conséquent le haut de la caisse, était garanti par des tuiles romaines cassées par morceaux. Ces tuiles et ces cailloux nous avertissaient toujours du voisinage des sépultures.

Ces cailloux, destinés dans le principe à protéger la caisse contre l'humidité, à préserver les vases de la destruction, devenaient, avec le temps, les plus cruels ennemis des vases et de la sépulture elle-même. On comprend, en effet, que le bois du coffre venant à se pourrir, le vide se faisait autour de l'urne; les terres alors se foulaient et le tassement s'opérait avec violence. Alors les vases se déplaçaient, les couvercles se renversaient, les cruches s'inclinaient, et les cailloux, poussés par la pression extérieure, tombaient sur les vases et les brisaient; il en entrait jusque dans les urnes où nous les avons souvent trouvés. Voilà de quelle manière les Romains, nos pères, confiaient à la terre le dépôt sacré de leurs morts.

CHAPITRE XII.

LA POTERIE.

Nulle part, l'étude de la poterie antique ne trouve d'éléments plus variés ni plus complets que dans les cimetières. Les vases que l'on rencontre dans les *villas* sont ordinairement brisés par la chûte des murs, altérés par le fer ou calcinés par le feu qui a détruit les hommes et leurs habitations.

Au contraire, le respect des tombeaux a protégé les vases funéraires, et la terre les a dérobés, pendant des siècles, à la rapacité des ravageurs. Aussi, c'est dans ce sanctuaire de la tombe que l'on peut admirer l'élégance et la variété des formes antiques. Rien n'était plus riche que le répertoire des artistes romains. Fabriqués au moyen du tour, leurs vases n'ont pas la monotonie qui s'attache au produit de nos moules modernes. Aussi, les types sont-ils innombrables : ce sont des *doliums,* des *mortiers,* des *jarres,* des amphores, des urnes, des *pot-au-feu,* des cruches, des cruchons, des assiettes, des écuelles, des plateaux, des bols, des soucoupes, des tasses, etc.

Toutes les terres étaient mises à contribution : terre rouge, terre blanche, terre grise, terre noire. Les vernis les plus fréquemment employés étaient le rouge, espèce de composition métallique, et le gris obtenu au moyen de la plombagine. Les vases rouges étaient recouverts d'une glaçure fine et brillante que le temps ne pouvait altérer.

Les vases antiques, même les plus communs, étaient souvent ornés de dessins. C'étaient des stries, des guillochures, des roses, des fleurs, des fruits, des feuilles, des godrons et des losanges. Les vases rouges, sigillés à reliefs, étaient d'une richesse éclatante. Le monde antique s'agite sur leurs flancs :

ce sont des vases, des colonnes, des cintres, des arcades, des bouquets, des bandelettes, des corbeilles de fleurs, des oiseaux, des cygnes, des buissons, des arbres, des feuilles de vigne, de lierre et de convolvulus, des lions, des daims, des cerfs, des lièvres, des chiens, des chasses tout entières, des fêtes, des pastorales, des bacchanales et des saturnales.

Ce serait une chose bien intéressante que de retrouver la terre dont nos vases antiques étaient fabriqués, et de découvrir les vénérables ateliers qui produisirent de si jolis travaux d'art. M. Brongniart, en voyant certains vases blancs trouvés dans la *villa* de Sainte-Marguerite, jugea qu'ils venaient de Trèves, de Mayence et des bords du Rhin. Il est certain, pourtant que la Gaule renfermait autrefois de nombreuses fabriques de poterie; M. de Caylus en a découvert à Amiens et à Paris; les environs de Lyon ont laissé voir des fourneaux préparés pour la poterie samienne. Dans le centre de la France, on a trouvé l'estampille du potier *Cobnertus,* dont les belles poteries rouges s'exportaient jusqu'à Londres. A Lézou, en Auvergne, on a remarqué l'estampille du potier AVSTRI, dont les produits, exportés dans la Grande-Bretagne, figurent à présent dans les collections anglaises. La *Société des Antiquaires de France* a constaté l'existence de fabriques de vases samiens à Saverne et à Labrusche, dans le Bas-Rhin, où l'on a trouvé des fourneaux et des cachets. M. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques,* donne sur ce sujet les détails les plus satisfaisants que l'on puisse demander à la science moderne.

Notre Normandie n'a pas été dépourvue de cette industrie; il y avait une poterie à Ménébu, près Lisieux. La potere de Bayeux remonte à une époque fort reculée, et Rouen fut de tout temps le centre d'une grande production céramique. Le pays de Caux a dû fournir au commerce romain des potiers, des pots et des terres. Sur les poteries rouges de l'Angleterre, on trouve le nom de *Caleti M.*, ce qui signifie peut-être a *manufacture du Cauchois;* et à Amiens, M. Dufour a signalé le nom de *Caletini* signifiant évidemment le *Petit-Cauchois*. Le village de La Poterie, près Étretat, portait le nom de *Poteria* dès le XIIe siècle. Là est la ferme de la *Porie,* où l'on trouve un grand nombre de morceaux de vases rouges.

Mélamare, si connu par ses assiettes, ses pots et ses pavés, dut approvisionner *Juliobona* de ses produits. Ce sont peut-être les potiers et les briquetiers de ce pays qui, le 28 février 303, ont arrosé la terre qu'il pétrissaient avec le sang de sainte Honorine.

Mais c'est dans le pays de Bray que l'on trouve la meilleure terre et l'industrie la mieux enracinée. A Brémontier, près Neufchâtel, on connaît une ancienne fabrique de poteries et de pavés. Plusieurs villages portent le surnom de Poterie, ce qui indique des fabrications éteintes. Une charte donnée à l'abbaye de Fécamp, au XIIIe siècle, parle d'un *château neuf construit dans le village de la Poterie, au milieu de la forêt d'Eawy*. A la même époque, les constitutions de l'ordre de Citeaux nous montrent les moines de Beaubec dirigeant, dans la forêt de Bray, des ateliers de potiers et de briquetiers. Enfin, Forges et Martincamp sont connus depuis des siècles par leurs plats et leurs assiettes, leurs tuiles et leurs pavés, qu'ils travaillent d'une manière traditionnelle.

Mais jusqu'à ce que des découvertes ultérieures nous aient renseigné plus amplement sur les lieux de fabrication, faisons connaître les noms de fabricants qui ont échappé au naufrage général de l'industrie et de la puissance romaine. Les noms des architectes, des sculpteurs, des peintres, des écrivains, des pontifes, des guerriers et des gouverneurs sont ensevelis dans la nuit du tombeau, tandis que de modestes ouvriers, qui ne songeaient guère à l'immortalité, sont arrivés jusqu'à nous sur de simples tessons de poterie. Rien de plus fragile qu'un vase, rien de plus délicat que le verre, et pourtant, rien n'est plus durable, rien n'est plus éternel, pour ainsi dire. Les noms des grands hommes, gravés sur le marbre, ont péri sous les ruines de l'empire, et les noms des verriers surnagent à présent sur tout ce qu'il y a de plus fragile au monde.

De bons et importants travaux ont été entrepris sur cette matière. Nous devons citer en première ligne le *Traité des Arts céramiques*, par M. A. Brongniart, qui renferme l'histoire de la poterie en Europe. Des listes de potiers ont été publiées par M. Grignon, dans son *Bulletin des Fouilles du Châtelet;* par M. de Caylus, dans son *Recueil d'Antiquités;* par M. Grivaud de la Vincelle, dans les *Antiquités du Luxembourg;* par M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités monumentales;* et, par M. Deville, dans son *Catalogue du Musée de Rouen*. Mais il est deux hommes qui ont surpassé de bien loin leurs devanciers dans cette étude à laquelle ils se sont livrés spécialement, Nous voulons parler de M. Dufour, conservateur du Musée d'Amiens, dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, et de M. Charles Roach Smith, de Londres, dans ses *Potters'marks*, insérés dans le tome Ier de ses *Collectanea antiqua*.

Les noms de potier, ordinairement enchâssés dans des lignes, dans des grenetis, dans des fleurs ou dans des feuilles; ne se trouvent pas sur tous les vases. Il est très-rare de les rencontrer sur les vases gris ou noirs. Deux seuls exemples nous ont été cités : l'un à Rouen, et l'autre à la bibliothèque de Neufchâtel. Sur des fragments d'un plat, très-fin, couleur ardoise, provenant d'Épinay-Sainte-Beuve, on trouve deux fois répété l'estampille de MEDI.

La chose est plus commune dans les poteries rouges. La terre d'un rouge pâle, d'un grain gros, qui n'est revêtue d'aucune couverte ou dont le vernis s'en va à l'eau, celle-là n'est jamais marquée; au contraire, celle d'un rouge vif, d'un grain très-fin, d'une glaçure fraîche et semblable à la cire à cacheter, celle-là est presque toujours estampillée. Le cachet, toutefois, ne s'applique qu'au fond des bols, soucoupes, tasses et plateaux non sigillés. Dans les vases à reliefs, le cachet est appliqué sur les faces extérieures. Sur un mortier pourtant nous l'avons également vu au dehors.

Dans la seule ville d'Amiens, l'ancienne Samarobriva de César et de saint Martin, M. Dufour a trouvé 97 cachets romains. A Londres et dans les environs, M. Smith en a catalogué plus de 700. Nous sommes loin d'atteindre de pareils chiffres; toutefois, nous nous ferons un devoir de citer ici tous les noms de potier venus à notre connaissance. Nous les puiserons presque tous en Normandie. Plusieurs d'entre eux n'ont pas été publiés.

J'ai vu à Abbeville, chez M. Boucher de Perthes, deux soucoupes rouges trouvées dans la vallée de la Somme, au fond desquelles on lisait : MAIONIN, — MACCA. O. M. — Un fragment, qui m'a été donné par ce savant, portait le nom de PONTI, déjà trouvé à Dieppe [1] et à Londres [2]. Dans le Musée de la même ville, on lit au fond de soucoupes rouges trouvées en Picardie : OF FACER, — OF. VIS.... — CHONI OF.

Dans le cimetière romain de Lisieux, un vase rouge portait le nom d'AFRICANVM [3]. Dans un champ labouré du village de Vieux (Calvados), M. Ménard, de Vire, a recueilli, en 1852, un fond de vase rouge, sur lequel on lisait le nom de LOCIRNI

[1] *Notice sur un cimetière romain découvert en Normandie, en* 1849, p. 30. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVI.

[2] Roach Smith, *Potters'marks discoveored in London*, dans ses *Collectanea antiqua*, vol. Ier, p. 154.

[3] De Formeville, *Mém. de la Soc. des Antiq de Norm.*, t. XVII.

ou LOGIRNI, qui a été également trouvé à Londres et à Berne, en Suisse, sous la première forme [1], et à Tours, à Amiens, à Paris et à Londres sous la seconde [2]. En 1851 M. Charma, de Caen, dans les fouilles qu'il a pratiquées au Câtillon de Bénouville, sur les bords de l'Orne, a trouvé au fond d'une soucoupe rouge le nom du potier ATEI, qui se rencontre également à Limoges [3], à Paris et à Amiens [4]. Parmi les vases romains que possède le Musée de Bayeux, on lit au fond de coupes rouges : PRIMANI.... — COSMIANI. Ces deux morceaux ont été trouvés dans le Calvados et le dernier sur une voie antique.

A Illeville (Eure) on a recueilli un fragment sur lequel est écrit : .... F. SIANIE [5].

Lillebonne, cette cité romaine, qui fut si long-temps la capitale des rudes et indomptables Calètes, a été tellement ravagée par le temps et les Barbares, qu'elle n'a laissé sortir de son sein, dépouillé par les guerres, qu'un petit nombre de noms de potier. Ici, toutefois, la moisson est riche et elle n'attend, pour se laisser cueillir, que des mains vigilantes et habiles. En attendant les révélations de l'avenir, citons les premiers noms qui ont répondu à l'appel de la science.

Lorsque de 1826 à 1830, M. Emmanuel Gaillard fut chargé des fouilles départementales du théâtre et du balnéaire de l'antique *Juliobona*, il découvrit plusieurs fragments de poterie rouge, contenant des noms de potier ; mais alors l'attention n'était pas portée vers ces précieux vestiges de l'art antique. Il en recueillit cependant quelques-uns ; mais comme Rouen n'avait pas encore ouvert un asile pour ces débris des anciens âges, le zélé antiquaire crut bien faire en les déposant à Caen, dans le Musée de la Société des Antiquaires de Normandie. C'est dans cette collection archéologique, la première en date de toutes celles de la province, mais trop négligée depuis, que nous avons lu au fond d'une soucoupe rouge OF ISAS, — au fond d'une assiette rouge PRVBCV..., — au fond d'une tasse rouge PRISCILLI MANV, et enfin sur un fragment semblable SIL... ANI. Je dois ajouter que l'avant-dernier nom a eu plusieurs

[1] Roach Smith, *Potters'marks* apud *Coll. antiqua*, vol. Ier, p. 152 et 158.

[2] Id., ibid. — M. Dufour, *Observations sur des noms de potiers et de verriers romains*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. IX, p. 412.

[3] *Revue archéologique*, 8e année, 2e partie, 1851-52, p. 433.

[4] M. Dufour, *Observations sur des noms de potiers et de verriers romains*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. IX, p. 411.

[5] Deville, *Catalogue du Musée départemental de Rouen*, 1845, p. 26.

éditions à Lillebonne, et que nous allons encore citer une seconde fois le potier Priscillus.

Le Musée de Rouen une fois décrété, en 1831, et organisé par M. Deville, en 1832 et 1833, recueillit avec le plus grand soin les naufragés de la céramique. Lillebonne lui a donné trois noms : TVL... OFF. (Tullii officina), ATILIANI O. — PRISCILLI MA. (Priscilli manus fecit) [1]. Nous avons vu que Priscillus avait apparu à M. Gaillard avant de se manifester à M. Deville. Tullus et Atilianus se sont aussi fait voir à Londres à M. Roach Smith [2].

M. Ducrot, ingénieur de Fécamp, dans des travaux qu'il fit opérer à Lillebonne, vers 1847, trouva une jolie soucoupe rouge, au fond de laquelle on lisait : OF. MVRRANI. En 1852 nous avons recueilli nous-même à Lillebonne un fond d'assiette rouge, sur lequel on lisait très-bien le même nom : OF. MVRRAN. Déjà, M. Roach Smith avait trouvé à Londres et à Colchester la marque de l'officine de Murranus [3]. M. Ducrot a trouvé de plus un fragment de vase à reliefs, sur lequel on voyait lisiblement : CENSO..., dont trois analogues se sont trouvés à Londres [4]. En 1836, M. Adolphe Levesque, manufacturier à Lillebonne, a rencontré dans son établissement une fort belle mosaïque et des pierres sculptées, parmi lesquelles apparut une lampe en terre grise, sur laquelle se lit très-couramment le nom de VIBIVS. C'est à tort que, dans notre notice sur le cimetière romain de Cany, nous avons rangé ce nom parmi les verriers.

La mairie de Lillebonne elle-même a recueilli un certain nombre de débris antiques, tels que têtes de marbre et poteries à reliefs qu'elle loge peu honorablement dans ses greniers. Sur ces fragments, intéressants pour nous, nous avons lu, au fond d'une tasse rouge : ... NATO. — Au fond d'un bol à reliefs (chose rare) CRV... M. — Sur les flancs d'un vase noir à reliefs, l'écriture aussi en saillie : AMIOR.

Je possède, venant de Lillebonne, un fragment de terrine rouge, en terre de Samos, avec un vernis semblable à de la cire à cacheter. Mais ce vernis manque au fond du vase, qui au contraire est rempli d'aspérités. Cette pièce est de la nature de ces terrines que M. Brongniart [5] suppose avoir servi de

[1] *Catalogue du Musée départemental*, 1845, p. 27.
[2] *Collectanea antiqua*. vol. Ier, p. 150 et 155.
[3] Id., ibid., p. 153. — Vol. II, p. 40.
[4] Id., ibid., p. 151.
[5] *Traité des Céramiques*, t. Ier, p. 126.

mortier. En effet, l'aspérité du fond se terminant nettement à une certaine distance du bord, le prouverait assez. Le potier avait donc aussi prévu cet usage de sa terrine, puisque au lieu de mettre son nom au fond, comme toujours, il l'a placé en creux sur les parois extérieures. Malheureusement il est incomplet; mais on lit : SCOT.TIS..., nom à peu près nouveau dans le répertoire.

Enfin, j'ai encore à citer de Lillebonne un fond d'assiette que j'ai ramassé en 1852, et sur lequel je lis très-bien MANERIVS F., nom peu connu; puis une soucoupe rouge donnée par M. Duval, qui porte le nom plus répandu de SVLPICIANI, que M. Roach Smith a rencontré à Londres et à Colchester [1].

La *villa* de Maulévrier, fouillée par M. Lesage, en 1834, nous a donné les sept noms que voici : REGINI, — VENERA, — QVIAÏSSA M, — MILIA, — CRASISA, — CACAVA, — PRVBCVS [2]. Ce dernier nom s'est aussi rencontré à Lillebonne; ceux de Reginus, de Crasisa et de Venerandus, se sont rencontrés à Londres [3].

L'exploration du cimetière de Fécamp, en 1852, nous a donné cinq noms de potier, dont trois paraissent inconnus. Ce sont, sur un plateau entier : VERO(N)ISSA, et sur deux fonds de soucoupe : OSB. MAI... [4], — BVRDIVI. Puis, dans une tasse rouge, MACRINV, nom déjà rencontré à Amiens, à Bavay [5], à Colchester et à Londres [6], et au fond d'un plateau : O. SEVERI. Le nom de Severus a déjà été exhumé des ruines romaines d'Epinay-Sainte-Beuve, près Neufchâtel, de Laval [7], de Tours, d'Amiens, du Mans, de Paris [8] et de Londres [9].

Le cimetière romain du bois des Loges, dans le canton de Fécamp, nous a donné, en 1851, le nom de DAMINI. M., écrit dans un grand plateau rouge. Le même nom s'est aussi retrouvé à Londres [10].

Le curieux cimetière de Cany, exploré en 1849, ne nous a

[1] *Collect. antiq.*, vol. Ier, p. 155.
[2] *Catalogue du Musée départemental*, p. 27.
[3] *Collect. antiqua*, vol. Ier, p. 151, 154, 155. — T. II, p. 40.
[4] A Londres on a trouvé : OSBIMA, et à Amiens OSBIMANNI. Il est probable que c'était là l'inscription de Fécamp.
[5] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. IX, p. 412.
[6] *Collect. antiqua*, vol. Ier, p. 153. — Vol. II, p. 40.
[7] M. de Caumont, *Bull. monumental*, t. XIX, p. 252.
[8] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. IX, p. 413.
[9] *Collect. antiqua*, vol. Ier, p. 154.
[10] Id., ibid., p. 152.

laissé lire que le nom du potier PRIMVS, écrit sur deux vases rouges, un plateau et une tasse. Avec des variantes, le même nom s'est vu au Châtelet, à Tours, à Bavay, à Amiens, à Paris [1], à Limoges [2], à Colchester et à Londres [3].

Il n'est pas jusqu'à la forêt de Brotonne (canton de Caudebec), qui par l'organe de son explorateur, M. Charlier, ne nous ait révélé trois noms de potier, que voici : GENITORIS, que l'on trouve à Amiens [4] et à Londres [5] ; puis, sur un fragment d'assiette rouge, LIMETII M. Ce dernier nom, qui se voit à Caen au Musée de la Société des Antiquaires de Normandie, a ceci de particulier, c'est qu'ordinairement les noms de potier sont tracés sur un cartouche droit, tandis que celui-ci fait cercle autour d'une rose gravée en creux. Enfin un fragment de vase rouge à reliefs portait, sur le flanc, au milieu d'animaux et de fleurs : ADVOCISI. Ce dernier nom s'est rencontré sur une poterie samienne découverte à Londres [6].

Dans les champs cultivés d'Épinay, près Mortemer, canton de Neufchâtel, M. Desquinemare a rencontré, au milieu de débris romains, un morceau de vase à reliefs portant le nom de MISSI, — et deux fonds de soucoupes rouges qui répétaient le nom de SEVERI. En 1847, M. Deville y a rencontré, sur un tesson samien : MANSVETI O (officina) [7].

Londinières nous a montré, au hameau d'Épinay, sur des fragments de vases rouges, les noms de MASCIT O et de GEMIN. L'analogue de ce dernier a été trouvé à Amiens [8] et à Londres [9]. Près de Londinières, le village de Preuseville a laissé voir, dans des champs remplis de tuiles à rebords, de meules à broyer, de poteries et de murailles antiques, un fragment d'une belle pâte rouge, présentant ces lettres : OF IV... [10].

Un nom analogue à ce dernier, a été rencontré, en 1848, dans les maisons romaines de Bonne-Nouvelle, au Pollet de Dieppe. Sur deux fonds de plateaux samiens, on lisait : IVIN et PONTI. Le nom de Pontius est commun, puisqu'il a été vu à

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. IX, p. 413.
[2] *Revue archéologique*, 8e année, 2e partie, 1851-52, p. 433.
[3] *Collect. antiqua*, vol. Ier, p. 154. — Vol. II, p. 40.
[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. IX, p. 411.
[5] *Collect. antiqua*, vol. Ier, p. 152.
[6] Id., ibid., p. 150.
[7] Archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
[8] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. IX, p. 412.
[9] *Coll. antiq.*, vol. Ier, p. 152.
[10] L'abbé Decorde, *Essai hist. et arch. sur le canton de Londinières*, p. 183

Abbeville et à Londres [1]. Dans le cimetière romain que nous avons fouillé, en 1845, au haut de la côte de Neuville-le-Pollet, nous avons trouvé, au fond de belles soucoupes rouges, les quatre noms suivants, dont les analogues ne nous sont pas connus : ANTICVI, — VEROCANDI, — CIISIANI F., — TOCCA F. Avant nous M. Deville avait déjà recueilli à Dieppe le nom de BENNICI [2].

Dans la vallée de la Saône, tout près de Brachy, on a trouvé une anse d'amphore, portant en deux lignes ces caractères : IICAMIL, — MELISS. Le Musée de Rouen a recueilli ce fragment antique. Des anses d'amphores, trouvées à Londres, ont également montré les noms de MELISSI, de MELISSE et de MELISSAE [3].

Les anciennes villes romaines de *Uggade* (Elbeuf) et de *Caracotinum* (Harfleur), ne nous ont encore appris que les noms de MINVVS et de CRASISA. Cela tient sans doute à ce que ces points ont été peu explorés. M. Fallue a publié, le premier, en 1839 [4] ; le hasard a trouvé le second, que le Musée de Rouen a acquis [5]. Déjà il avait été révélé à Londres [6] et à Maulévrier [7].

Enfin le vieux Rotomagus, la capitale des anciens Velocasses, la métropole de la seconde Lyonnaise, s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est entré dans le collége céramique des potiers romains ressuscités par l'archéologie. Depuis quelques années il s'ébranle, et grâce à la vigilance d'un amateur zélé il aura fait un grand pas cette année. M. Thaurin, pharmacien à Rouen, a recueilli une vingtaine de noms de potier, dans les travaux exécutés, en 1853, sur la place Saint-Ouen, pour la confection d'un aqueduc. Nous faisons des vœux pour que M. Thaurin publie bientôt la liste qu'il possède. En attendant nous donnons quelques noms rencontrés çà et là et recueillis par le Musée départemental. En 1843, M. Deville a lu sur un vase de Quatre-Mares : MO(XINO). En 1849, des travaux, opérés sur la place des Carmes, donnèrent les noms de VIMIF et de CLIVAILAO. Un morceau de vase à reliefs, recueilli par M. le docteur Avenel, dans les fouilles de 1853, montre sur la panse : CINNAN..., nom deux fois trouvé à Amiens [8].

[1] Roach Smith, *Coll. antiq.*, vol. Ier, p. 154.
[2] *Catalogue du Musée*, 1845, p. 26.
[3] *Coll. antiq.*, vol. Ier, p. 150.
[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, année 1840.
[5] *Catalogue du Musée de Rouen*, p. 26.
[6] *Coll. antiqua*, vol. Ier, p. 151.
[7] *Catalogue du Musée de Rouen*, p. 27.
[8] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. IX, p. 411.

CHAPITRE XIII.

LA VERRERIE.

Le verre antique est loin d'être aussi commun que la poterie. Le Musée de Rouen, qui possède près de quatre cents vases en verre romain, estime sa collection une des plus nombreuses et des plus riches de France[1]. Outre les urnes, les fioles, les gobelets, les bouteilles, les flacons, les coupes, les patères, les plateaux, les amphores, les ampoules, on y trouve encore des bracelets, des colliers, des boules, des perles, des plaques et des mosaïques. Mais, à mon avis, une des pièces les plus intéressantes que renferme le Musée, et que nous aient présentée nos fouilles archéologiques, est le vase en forme de barillet. Nous profitons de cette occasion pour dire ce que nous savons de cette espèce de verre.

Nous en avons trouvé au moins une vingtaine dans nos diverses explorations normandes. Dès 1842 nous avons rencontré un fond de barillet dans la maison romaine du Château-Gaillard[2]. La fouille de Cany nous en a fourni trois dont un seul était bien conservé (pl. I, fig. 43). Le cimetière romain de Lillebonne nous en a donné deux (pl. VI, fig. 22 et 23). M. Davois en avait déjà rencontré un avant nous. M. de Malortie nous a montré un fragment recueilli dans une sépulture romaine, à Eturqueraie, près Routot (Eure); il portait les lettres : F. R. O. Mais la mine la plus féconde qui nous ait été révélée est le cimetière de Neuville-le-Pollet, où nous en avons vu de 14 à 15 (pl. II, fig. 19).

[1] *Catalogue du Musée départemental de Rouen*, 1845, p. 29.

[2] *Fouilles du Château-Gaillard (arr. du Havre)*, p. 6, Rouen, 1843.

Tous les barillets de Dieppe, de Cany et de Lillebonne étaient surmontés d'un goulot et garnis d'une seule anse; les cercles du tour, figurés en relief, étaient au nombre de six à chaque bout. C'est le nombre consacré. Ce genre de vase a été coulé ou plutôt soufflé dans un moule; une double soudure indique les points de jonction (pl. II, fig. 19).

Dans divers Musées de France nous avons remarqué une autre espèce de barillet de verre. Tandis que les barils Frontiniens possèdent invariablement une anse, ceux dont nous parlons en manquent souvent ou bien ils en comptent deux ou trois, fort rarement ils n'en ont qu'un seul. Le verre de ces derniers est blanc opalisé et irisé; celui des premiers, au contraire, est d'une couleur verdâtre, et ce trait est pour nous caractéristique de la différence. Les barillets blancs n'ont jamais fait voir une seule lettre, tandis que les barillets verts ont presque tous une légende. Du reste, cette forme de baril ou de tonneau, paraît avoir été de tout temps en faveur parmi le peuple. Si ces vases sont abondants en Normandie, ils ne sont pas rares ailleurs. Le Musée de Boulogne-sur-Mer possède quatre grands barillets de verre à deux anses avec six cercles à chaque bout, et trois petits, dont un à une anse et deux à deux anses. Un de ces derniers est orné d'une grappe de raisin, comme s'il eût renfermé du vin. En 1851 on a trouvé à Brèquerèques, près Boulogne, un barillet vert frontinien.

La Bibliothèque impériale de Paris, qui ne possède pas un seul barillet marqué avec des lettres, en montre cependant un avec une seule anse, trouvé en Champagne, et plusieurs autres dans le genre de ceux de Boulogne.

Dans ses *Documents historiques sur le Verre,* publiés à Metz, en 1850, M. Victor Simon figure un barillet trouvé en Alsace. Il est à peu près comme les nôtres, excepté qu'il est sans nom et qu'il n'a que quatre cercles à chaque bout. L'histoire de Metz, éditée par les Bénédictins, figure aussi un baril sans nom et sans anse. Enfin M. Simon a bien voulu nous écrire que dans le Luxembourg on venait de découvrir un barillet à deux anses et sans inscription comme ceux de Boulogne.

Quoique M. Roach Smith ne se souvienne pas d'avoir rencontré de barillet de verre en Angleterre, je crois cependant en avoir vu au *British Museum*. En tous cas M. de Formeville assure qu'il en a été trouvé dans la Grande-Bretagne, mais jusqu'ici on n'y a remarqué ni noms ni initiales.

Le plus grand nombre constaté jusqu'ici est donc en Picar-

die et en Normandie ; cette circonstance me fait croire, avec M. Deville, que la fabrique d'où ils sortaient était placée sur les confins de ces deux provinces. Je désignerais volontiers comme le siége de cette fabrication antique, la forêt d'Eu, encore aujourd'hui le centre d'une grande industrie verrière. Les verreries du comté d'Eu remontent à la plus haute antiquité et très-probablement se perdent dans la nuit des temps. Au moyen-âge, le comté d'Eu est la terre classique des gentilshommes verriers [1]. Voyez plutôt : depuis plusieurs siècles, les De Bongars occupent la verrerie du *Val-d'Aunoy*, les Levaillant celle de *Varimpré*, les De Brossard celle de *Saint-Martin*, les De Caqueray celle du *Cornet*, après avoir exploité celles du *Landel* et de la *Haye*, dans la forêt de Lyons.

Il y avait des verreries à *Rieux*, à *Courval*, à *Mesnières* et à *Saint-Saëns*. Celle de *la Vigogne* à Guerville est dans la plus grande prospérité : Il en est de même de celles du *Caule*, de *Rétonval* et de la *Grande-Vallée*.

La fabrique romaine dont nous parlons, et que nous supposons assise dans ces lieux dès le second siècle de notre ère, devait être une fabrique impériale, possédée par une famille de colons établie ici par la conquête, la famille *Frontinienne*. Il nous faut entrer dans quelques développements pour étayer cette conjecture.

Sur presque tous les barillets découverts, on trouve au fond, estampé en relief : F (Neuville-le-Pollet), FRO (Château-Gaillard, Lillebonne, Cany, Dieppe, Eslettes, Amiens, Eturqueraie, (Eure), FRON, FRONI, FROTI (Neuville-le-Pollet), FROT, FRONT, FROTI, COMIOR FRON, PROMETHEVS FROTI, FRONTINIANAF QUA (Amiens [2]), FRONTINIANA S. C. (Dieppe), FRONT. S. C. F. (Eslettes), FRONTINI ANA (Brèquerèques, près Boulogne), FRONTI, SEXTIN (Amiens), — F. P. FRONT, — FRONT. S. C. F. (le bois des Loges, près Étretat, et Lillebonne).

Or, avec ces éléments, je raisonne ainsi : *Frontiniana fabrica* indique bien clairement la fabrique *Frontinienne* qui a pris son nom du nom même du fabricant. On sait que les familles romaines étaient très-nombreuses, et qu'elles conservaient avec un soin tout particulier leurs priviléges, surtout

[1] *Collection de cartes des forêts du comté d'Eu*, par M. Estancelin, petit in-4°, 1768. — *Descrip. géogr., hist., etc. de la Seine-Inférieure*, etc., par Guilmeth, t. III.

[2] *Observations sur les noms de potiers et de verriers romains*, par M. Dufour, Amiens, 1848. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. IX.

en pays conquis. Or, il me paraît qu'ici cette famille a duré long-temps, puisque ses produits sont divers et répandus en beaucoup d'endroits ; qu'ils sont nombreux et semés partout ; qu'ils ont des étiquettes différentes, ce qui suppose de la diversité dans le personnel et dans le temps de la fabrication. Enfin le mot S. C. qui, sur des monnaies romaines, signifie toujours *Senatûs-Consulto,* indiquerait peut-être ici une concession gouvernementale, un décret du Sénat, qui aurait octroyé le privilége à la famille *Frontinus*. D'où je conclus que ce serait une *fabrique impériale.*

Et, comme il y avait autrefois des corporations d'artistes, des compagnies de nautonniers, des colléges de potiers [1], il pourrait bien y avoir eu aussi des colléges de verriers. M. Apsley Pellat nous apprend qu'à Rome la corporation verrière occupait, dans la première région de la cité, une rue qui lui était spécialement assignée [2]. A ce compte, le collége *Frontinien* serait le plus considérable de nos contrées.

Alors, pour nous, la famille Frontinienne serait l'aïeule historique et industrielle des De Bongars, des De Caqueray, des Levaillant et des De Brossard, gentilshommes verriers qui ont ennobli l'industrie, et que l'industrie a illustrés.

Le savant Anglais que nous avons cité tout-à-l'heure, nous raconte encore dans ses *Recherches sur l'art de fabriquer le Verre,* qu'un empereur romain frappa les verriers de Rome, et probablement de tout l'empire, d'un impôt qui existait encore au temps de Marc-Aurèle, et qui fut sans doute maintenu longtemps après [3]. Il serait possible que le signe S. C. fît allusion à ce tribut impérial et qu'il signifiât : « Frontinus soluto censu fecit. » Un antiquaire de Picardie, M. Dufour, nous a proposé l'interprétation : « Suâ curâ ou suis curis fecit. » Nous, nous les proposons toutes. Le lecteur choisira. Nous ne nous prononcerons pas. C'est ici surtout que le doute devient l'oreiller d'une tête bien faite.

Quant à l'époque où ont figuré parmi nous ces pères de l'industrie nationale, nous ne croyons pas être téméraire en affirmant qu'ils ont dû travailler pendant tout le second siècle, sous le sceptre civilisateur de Trajan (98-117), d'Adrien (117-38), d'Antonin (138-61), de Faustine et de Marc-Aurèle (161-

[1] Plinius, lib. XXXV.

[2] *Curiosities of glass Making*, traduction de la *Revue de Rouen*, année 1830, p. 310.

[3] *Revue de Rouen*, année 1830, p. 310.

80) ; car les médailles de ces souverains accompagnent ordinairement leurs verreries, du moins c'est au milieu d'elles que nous les avons rencontrées. Après le second siècle, on ne connaît guère de barillets, et nous sommes porté à croire qu'on trouvera peu d'étiquettes *frontiniennes* vers la fin du troisième.

Cette belle fabrique marque l'apogée de l'industrie romaine dans les Gaules. Comme nous l'avons déjà dit, c'est au deuxième siècle que tous les arts ont été portés chez nous à la plus haute perfection. La Gaule alors brilla d'un éclat qui, après seize cents ans, éblouit encore les yeux d'un siècle aussi avancé que le nôtre.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que la famille *Frontinienne,* qui peut-être était la seule commissionnée par le gouvernement romain, fût aussi la seule qui produisît des vases en barillets. Ce serait une idée fausse, déjà démentie par les faits ; car, à Dieppe même, il s'est rencontré un barillet de provenance étrangère, quoique entièrement semblable aux autres pour la forme. Il portait très-lisiblement écrit sur le fond : DACCIVS F. (*Daccius fecit*). Voilà donc le verrier *Daccius* travaillant concurremment avec la famille *Frontinus.,* et lançant dans le commerce des produits similaires.

Il ne faudrait pas non plus croire que, dans l'antiquité, la fabrication du verre fût circonscrite entre ces deux ateliers romains. Nous devons rapprocher des produits du verrier Daccius un petit barillet de verre trouvé dans une des sépultures d'Yébleron, vers 1836, et marqué sur la panse de ces deux initiales : D. R. [1]. A Cany, j'ai trouvé au fond d'une belle urne carrée cette signature, dont les majuscules sont séparées par des points : S. G. B. En 1843, M. Charlier trouva, dans la forêt de Brotonne, un médaillon coulé, représentant une tête d'Apollon, avec le nom du verrier *Amaranus :* AMARANUS F. [2]. A Paris, dans notre cabinet des médailles, à la Bibliothèque Impériale, on voit au fond d'un vase de verre : A. F. placés au milieu d'un Q. Sur un autre fond : GAI, et autour CT LT répétés.

Mais il y a loin de ces quelques noms, rencontrés par hasard, à ces litanies de potiers qui remplissent les catalogues de nos Musées. Cependant, les estampilles que nous citons étendront le domaine de la science locale et formeront la base de catalogues ultérieurs. Mais il faudra bien des années avant

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. x, p. 683.
[2] Il., ibid., t. xv.

d'arriver à des conclusions rigoureusement scientifiques, car, en fait d'archéologie gallo-romaine, nous ne sommes guère qu'à l'origine des choses.

On se fera une idée de la nouveauté des études en ce genre en lisant le grand ouvrage de Montfaucon : *L'Antiquité expliquée,* considéré avec raison comme un des plus grands oracles de la science archéologique. Nous voyons ce savant homme, cet érudit dans tous les genres, dont nous ne devons prononcer le nom qu'avec respect, douter encore si les verriers anciens ont jamais écrit leur nom sur leurs ouvrages. Il avait vu dans les Musées de France, d'Allemagne, et de l'Italie, des milliers de vases romains ; dans les belles collections de Beger, de Lachausse, de Fabretti et du marquis de Caumont, il avait vu des fioles de verre qui montraient au fond des animaux, des mercures ailés, des femmes assises, et des lettres que Fabretti regardait comme le nom de l'ouvrier. Le savant italien ajoutait même qu'il avait vu sur des urnes le nom des verriers qui les avaient faites. Malgré cette autorité, le bénédictin français n'en laissait pas moins reposer sa tête sur l'oreiller du doute. Aujourd'hui, il n'est pas d'apprenti en archéologie, pas d'antiquaire novice, qui ne sache de prime-abord ce qui a échappé à un grand maître du siècle dernier.

CHAPITRE XIV.

LES STATUETTES DE LATONE.

Nous avons dit plus haut que, dans le tombeau des enfants, nous avions trouvé une Latone. Nous voulons parler d'une figurine en terre cuite, de couleur blanchâtre et d'une matière semblable à de la terre à pipe. C'est une femme assise dans une chaise à dos, espèce de *fauteuil à la Voltaire,* du genre de nos *dormeuses*. Ce siége tressé avec des nattes de paille, de jonc ou d'osier, environne les côtés et le dos du sujet. Le dossier de la chaise remonte jusqu'au cou de la femme. La tête parfaitement dégagée, est coiffée avec des cheveux qui se partagent sur le front, et dont le sommet est tenu par un peigne, comme chez les dames d'aujourd'hui. Dans chacun de ses bras, la femme tient un petit enfant qu'elle presse sur son sein (pl. I, fig. 50). C'est le trait caractéristique de Latone nourrissant Diane et Apollon, bien plutôt que l'attribut de Junon, ordinairement représentée avec un enfant dans une main et une lance dans l'autre.

Cette divinité symbolique, commune dans toute la Gaule, se rencontre sur les bords du Rhin, où elle paraît avoir été adorée par les Saxons barbares jusqu'aux derniers siècles de leur paganisme [1]. Plusieurs interprètes en font un *ex-voto* des nourrices ou des femmes en couches. Quelques-unes de ces statuettes ne portent qu'un seul enfant, témoin celle que figure le comte de Caylus dans le t. IV de son *Recueil d'Antiquités* [2], témoin aussi celle qui fut trouvée en 1710 dans le tombeau de Saint-Lomer, à Blois, et que Montfaucon a dessinée et décrite,

[1] Vitet, *Hist. de Dieppe,* édit. de 1844, p. 338.
[2] T. IV, p. 125.

avec tant de soin, dans son *Antiquité expliquée* [1]. En lisant la description du savant bénédictin, on serait tenté de croire que notre statuette avait passé sous ses yeux. Le même Montfaucon en avait vu une autre à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés [2].

L'auteur de *l'Histoire archéologique de la ville de Rennes,* raconte que dans les fouilles de la Vilaine, qui rapportèrent tant d'antiquités romaines, on trouva des statuettes de Latone, portant deux enfants dans ses bras [3]. Des statuettes semblables avaient déjà été vues en Bretagne, dans un tombeau [4]. Le Musée de Boulogne renferme également des Latones, à un et à deux enfants, trouvées dans l'ancienne Morinie.

Plusieurs statuettes du même genre ont été trouvées au Bas-Caumont, près La Bouille [5], et dans la forêt de Brotonne, lorsque M. Charlier déterra sa belle mosaïque d'Apollon et de Cérès [6]. La bibliothèque de Dieppe en possède une trouvée dans les ruines d'une maison romaine, de la plaine de Braquemont et de Graincourt [7]; elle a deux enfants comme celles que nous avons trouvées à Cany et à Lillebonne (pl. I, fig. 50), mais la coiffure est différente.

M. Rever a décrit et dessiné plusieurs statuettes semblables aux nôtres, dans la collection de figurines extraites de la mare de l'*Argilière,* dans la forêt d'Évreux [8]. Latone s'y rencontre en compagnie de Vénus, de Mercure, et de tant d'autres divinités que M. Rever est tenté de voir, dans la maçonnerie en brique qui les renfermait, le fourneau d'un figuriste romain.

Un antiquaire normand a cru reconnaître une fabrique de ces statuettes antiques dans la fontaine de Mirville, près du viaduc de ce nom. Là, les Latones et les Vénus étaient si abondantes que l'on n'a pu s'empêcher de croire à une manufacture ou à un magasin de bimbelotterie gallo-romaine [9].

[1] T. V, p. 190.
[2] Id., ibid.
[3] *Hist. archéolog. de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes,* par Toulmouche, imprimée aux frais de la ville en 1847.
[4] Id., ibid.
[5] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* année 1826.
[6] Id., année 1840.
[7] Vitet, *Hist. de Dieppe,* p. 338. — *Société archéologique de l'arrond. de Dieppe,* p. 12, Rouen, 1828.
[8] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.,* année 1828, p. 189.
[9] Id., p. 204.

Ces figurines étaient moulées au moyen de deux demi-bosses, empreintes dans le creux de deux pièces. La réunion s'opérait par le collage des bords humectés et repétris. Après ce raccordement, on perçait avec une broche, dans un endroit peu visible, un évent pour donner issue à l'air intérieur, de peur qu'en se gonflant au feu il ne causât des ruptures et la perte des pièces. Ce trou se voit encore très-bien sur les figurines de Cany, de Dieppe, d'Évreux et de Rouen.

La fonction de Latone dans l'antiquité était de présider à l'accouchement des femmes et à l'éducation des enfants; elle était la patronne des mères et des nourrices. Aussi, notre Latone de Cany, par exemple, nous paraît-elle parfaitement placée dans le tombeau de nourrissons morts sur le sein de leurs mères dans les douze premiers mois de leur existence. La pauvre nourrice qui, pendant la maladie de ces petits êtres, les avait peut-être voués à la Maternité antique, voulut, en déposant dans la tombe les restes de son amour, y jeter aussi les derniers symboles de son espérance. C'est là une pensée touchante que les mères comprendront encore à travers seize siècles écoulés. Tant il est vrai que les sentiments de la nature sont les seuls durables et les seuls universels.

Mais à la vue de ces dieux de sable et d'argile, de ces dieux moulés, fondus, taillés ou pétris, comment ne pas s'attrister de l'ignorance et de l'aveuglement de nos pères! Il est donc bien vrai, puisque nous le touchons de nos mains, que Jupiter [1], Vénus [2], Mercure [3], Bacchus [4], Silène [5], Hercule [6], Apollon,

[1] Jupiter tonnant, trouvé au Vieil-Évreux, par M. Bonnin.

[2] Statue de Vénus, en marbre blanc, trouvée à Bayeux en 1845, quartier Saint-Patrice. — Statuettes de Vénus, trouvées dans la forêt de Brotonne, par M. Charlier; — dans la mare de l'Argilière (Eure), par M. Rever; — et à Digulleville, par M. Duchevreuil, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, années 1824 et 1826.

[3] Mercure en bronze trouvé à Rouen en 1839, sur la *place des Carmes*. — Mercure en bronze assis, trouvé à Épinay-Sainte-Beuve, près Neufchâtel, en 1845, au Musée de Rouen. — Vases d'argent, avec le nom et l'effigie de Mercure, trouvés à Saint-Jouin, en 1833. — Mercure en bronze trouvé dans la forêt de Roumare, au Musée de Rouen.

[4] Statue de Bacchus en bronze doré, trouvée à Lillebonne, en 1824.

[5] Statuettes en bronze de Silène, trouvées à Épinay, près Neufchâtel.

[6] Hercule en bronze, trouvé à Lillebonne, au Musée de Rouen. — Hercule en bronze, trouvé à Tancarville. — *Mém.* de M. Rever, p. 134 et 142. — Hercule en ivoire, trouvé dans la villa de Sainte-Marguerite-sur-Saône, en 1846.

Cérès [1] et Minerve [2], ont régné sur cette pieuse Normandie, aujourd'hui chrétienne jusqu'au fond de ses entrailles, et qui a rivé le nom du Christ sur chacune de ses pierres. La terre rend encore, pour faire rougir les enfants, ces dieux de pierre et de métal devant lesquels se sont prosternés les ancêtres. Les tombeaux proclament les dieux-mânes sous la protection desquels reposent nos aïeux ; les maisons ont gardé les lares qui veillaient sur les foyers domestiques ; les débris des temples nous rendent tous les jours ces dieux de bronze, de pierre ou d'argile, adorés par nos pères. Voilà donc de quelles ténèbres le Christianisme nous a délivrés. Vêtements de l'ancien monde ! nous remercions saint Clair, saint Mellon, saint Romain, saint Valery, saint Wandrille et tous les fondateurs du monde nouveau, de vous avoir déchirés de leurs puissantes mains, et d'avoir placé vos tombeaux sous les pieds du Christ, sauveur de l'humanité.

[1] La mosaïque de la forêt de Brotonne montre une Cérès couronnée d'épis et un Apollon jouant de la lyre.

[2] Belle tête de Minerve salutaire, trouvée aux bains romains de Bayeux, en 1848, et conservée dans le Musée de cette ville.

CHAPITRE XV.

USAGES FUNÉRAIRES ET CROYANCES RELIGIEUSES DES PAÏENS. — CONCLUSION DES CIMETIÈRES ROMAINS.

MAINTENANT à quoi servait l'abondante vaisselle qui entoure les morts anciens? A quoi servaient ces vases sans nombre qui pullulent dans les cimetières gallo-romains? Pourquoi cette poterie légère, ce verre fragile, ce plomb épais, ce bronze travaillé, ce fin cristal? Pourquoi ces flûtes, ces miroirs, ces fibules, ces pinces à épiler, ces perles, ces bracelets, ces colliers, avec des cadavres livrés aux vers, avec des cendres que le vent emporte? Pourquoi ces baguettes de verre, ces boucles, ces anneaux, ces médailles pour des mains glacées qui ne peuvent plus remuer, pour des doigts desséchés qui font horreur? Qui nous expliquera ce mystère de la foi païenne? Qui nous révèlera le secret de ces offrandes de la piété antique?

Sans chercher à ravir à nos pères cette ombre mystérieuse qui sied si bien à la tombe et aux anciens âges, nous hasarderons ici quelques explications. Elles ne sont pas nouvelles, c'est dire qu'elles ont une chance de plus de vérité : *Cogitationes antiquæ fideles.*

Montfaucon et plusieurs savants interprètes disent que les plus petits vases servaient à recueillir les larmes répandues par les parents ou par les Pleureuses qu'on louait pour les funérailles. C'est pour cela qu'on les appelait *lacrymatoires : cum lacrymis et apobalsamo.* On y déposait aussi des parfums et ceux-là prenaient le nom de *guttus* ou de *lecythus.* Nous sommes d'autant plus porté à nous ranger à cette opinion, que notre flacon de verre en forme de poire était rempli d'une liqueur grasse et onctueuse (pl. I, fig. 41), et que le flacon de bronze exhalait encore l'odeur d'un parfum vieilli (pl. I, fig. 56).

Quant aux vases de plus grande dimension, il faut en distinguer de deux sortes ; les uns étaient vides comme les cruches et les barillets ; ceux-là paraissaient avoir contenu un liquide parfois sec, comme le vin et le lait, parfois gras et onctueux comme l'huile et le miel. Les autres étaient pleins de terre, comme les écuelles et les assiettes. Il est malaisé de dire ce qu'ils pouvaient contenir. On est naturellement amené à penser qu'ils renfermaient des viandes et des nourritures chères aux défunts. Mais à quoi pouvaient servir ces parfums, ce lait et ce miel, ces viandes et ces boissons ? Ces parfums, c'était l'emblême du souvenir, qui embaume l'absent ; le lait et le miel, c'étaient les libations faites à l'ombre des morts. Le vin et la viande, c'était le viatique ou les provisions de voyage ; car il ne faut pas oublier que, dans l'opinion des anciens, les ombres mangeaient, et qu'elles aimaient encore à se nourrir, à se vêtir, à s'entourer des choses qu'elles avaient recherchées sur la terre. Voilà pourquoi, à Neuville, nous avons retrouvé des *pèlerines*, des huîtres et des moules qui étaient encore fermées. Voilà pourquoi, à Cany, on a rencontré des vases remplis d'une liqueur blanche comme le lait : et ces biberons donnés aux enfants de Dieppe, de Gièvres, de Soing, d'Évreux, de Lillebonne, de Bordeaux, de Lisieux et de Cany, n'est-ce pas la plus forte preuve que la sollicitude maternelle ne se croyait pas quitte par le trépas, et qu'elle se croyait obligée de poursuivre au-delà du tombeau l'objet de ses soins et de son amour.

On a long-temps douté de la destination vraie et précise de ces tetines de terre ou de verre que l'on rencontre dans les cimetières romains des premiers siècles. Plusieurs antiquaires, comme MM. de Caumont et de Formeville, n'ont pas balancé à en faire des biberons pour l'allaitement des enfants, et accompagnant dans la tombe les jeunes nourrissons auxquels ils avaient été destinés pendant la vie [1]. Quelques hommes éminents dans la science [2] n'ont pas cru devoir partager cette opinion qui est la nôtre. Nous pensons qu'il seront convaincus par les découvertes de Cany et de Lillebonne ; car ici les circonstances sont parlantes et n'admettent pas d'ambiguité. A Neuville, comme dans tous les cimetières à ustion, il est

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XVII. — *Cours d'Antiquités monumentales*, par M. de Caumont, t. II.

[2] *Notice sur les fouilles de Neuville-le-Pollet*, p. 14, in-8°, Rouen, Péron, 1845.

malaisé de définir et de préciser l'usage de certains objets, attendu que les cendres et les os brûlés ne laissent plus distinguer l'âge, ni le sexe, ni les autres caractères du sujet. On craint de prendre un homme pour une femme, un enfant pour un vieillard; mais il n'en est pas de même dans l'inhumation. Là, les sujets sont conservés dans leur entier, et il est aisé, même après deux mille ans, d'apprécier leur forme primitive, et de lire, sur leurs débris, le sexe et l'âge. La tombe est un miroir de vérité qui ne sait pas mentir; c'est une charte qui ne laisse pas altérer son texte; c'est un livre qui ne supporte pas la contrefaçon. Or, à Cany et à Lillebonne, grâce aux médecins et aux anatomistes, nous avons pu reconnaître avec certitude, au sein des tombeaux, des sujets de dix à douze mois, des enfants dans les langes, des nourrissons à la mamelle; leurs os tendres et chétifs le proclament beaucoup mieux que le trépied, la marmite, le biberon et les joujoux.

Ce dernier trait d'enfants inhumés avec leur petit mobilier nous conduit à une autre déduction qui est celle-ci : c'est que les vases rencontrés avec les morts sont ceux qui leur ont servi pendant la vie. Pour peu que l'on ait observé les vases des cimetières et qu'on les ait confrontés avec ceux des maisons, on restera convaincu qu'il n'y avait point de différence entre les vases de la vie et ceux de la mort. Les écuelles, les assiettes, les verres trouvés dans les villas d'Étretat, de Bordeaux, du Château-Gaillard, de Braquemont, de Sainte-Marguerite, de Brotonne et de Maulévrier, sont exactement les mêmes que ceux qui ont été extraits des cimetières de Dieppe, de Lillebonne, de Cany, de Lisieux, de Tiétreville et de Barentin. C'est la même terre, le même vernis, la même forme; ce sont les mêmes noms de potiers et de verriers. Pour le Gallo-Romain, la mort n'était qu'une suite de la vie; il n'y avait de changement que dans la manière d'être; c'était un déménagement et une transformation. Il croyait vivre dans la tombe comme dans une autre demeure. Aussi lui servait-on à manger dans les mêmes plats et les mêmes assiettes, à boire dans les mêmes cruchons et les mêmes verres; il portait les mêmes ornements et se servait des mêmes monnaies.

Le païen (je parle du peuple) distinguait malaisément l'âme du corps. Pour lui, l'homme matériel était à peu près tout: il le croyait immortel presque autant dans sa chair que dans son esprit; aussi il disait *l'ombre* et non *l'âme*. Son paradis était sensuel comme celui de Mahomet. Ossian dans le ciel mon-

trait aux anciens Bretons des chasseurs fantastiques poursuivant des sangliers de nuages, montés sur des coursiers de vapeur. Cette idée celtique était aussi l'idée romaine. C'est elle que le plaisant Scarron traduit d'une façon burlesque, quand il montre *l'ombre d'un cocher tenant l'ombre d'une brosse et frottant l'ombre d'un carrosse.* Nourris à ces deux écoles, les Gallo-Romains, nos pères, avaient une foi si robuste dans cette seconde vie matérielle, qu'ils prêtaient de l'argent à leurs amis, à condition que ceux-ci le leur rendraient dans l'autre monde ; *in secundam vitam feneraturos* [1].

On conçoit aisément que, sous l'empire de cette idée, les païens aient été prodigues envers les morts. Mais c'est ce que ne comprend pas le chrétien d'aujourd'hui, si éloigné de la foi païenne. Il s'est fait dans le monde moral une si grande révolution depuis dix-huit siècles, que les idées du présent n'expliquent plus les actions du passé. La distance qui sépare le paganisme du christianisme est incommensurable : une doctrine est toute sensuelle, l'autre toute spirituelle. Aussi, à mesure que la semence évangélique s'est développée sur la terre, la foi des peuples s'est purifiée ; l'âme est sortie de l'enveloppe grossière où le paganisme la tenait enfermée, et, plus le chrétien a connu son âme, esprit immortel et souffle de Dieu, plus il a méprisé son corps, prison de boue et cachot de péché. Aussi, pour l'homme spiritualisé, le corps n'est rien, l'âme est tout. Or, la richesse de l'âme n'est pas la matière ; cette fille du ciel ne réclame ici-bas que des prières et des sacrifices. De ce moment, plus de mobilier funèbre ; plus rien que la froide pierre du tombeau.

Si le chrétien dépose encore le pain et le vin sur la sépulture, c'est pour les distribuer aux pauvres, car il ne reconnaît pour les morts d'autres richesses que les bonnes œuvres et les vertus. Aussi, plus les peuples se sont spiritualisés, plus ils ont appauvri leur sépulture. Seulement, plus tard, par vanité humaine, ils ont reporté au-dessus du sol tout le luxe que les païens étalaient au-dessous.

Voilà pourquoi nous, hommes de la foi chrétienne, nous n'avons pas craint d'aborder la matière pour étudier l'esprit. Mieux éclairés que ces pauvres sauvages qui croyaient, en dérangeant les os de leurs pères, empêcher leur résurrection, nous savons, nous, que le Dieu que nous servons sera assez puissant au dernier jour pour retrouver chaque grain de pous-

[1] Valère Maxime.

sière qui composait les corps ; car pour lui rien ne meurt, et la cendre humaine, stratifiée au sein de la terre, est aussi vivante à ses yeux que celle qui s'agite sur le sol, à la face du soleil. Aussi, que la royale momie des Pharaons descende des bords du Nil aux bords de la Seine, et qu'elle change les Pyramides pour le Louvre; que l'urne des Césars, déifiée par les peuples, quitte les bords du Tibre, pour venir jusque dans les Musées de la Tamise faire admirer la richesse et la beauté de ses formes; que la piété chrétienne exhume avec amour le martyr des Catacombes et enchâsse précieusement dans l'or et la soie ses restes ensanglantés, ou bien que le sectaire impie, dans un jour de colère, brûle sur la place publique les ossements vénérés des Saints et qu'il jette au vent leur poussière sacrée, nous restons sans crainte pour leur éternel avenir. Rien ne périra pour la science de Dieu, et l'œil de sa Providence suivra jusqu'aux extrémités du monde le plus léger atôme de poussière humaine.

Fort de cette idée, nous n'avons pas craint de descendre dans la tombe pour y chercher, le flambeau de l'archéologie à la main, les coutumes, les usages, les arts et la religion de nos pères. Les livres nous manquent, le temps a dévoré les écrits, les Barbares ont déchiré les feuilles de l'histoire : il ne nous reste plus que la tombe, nous lui avons demandé ses oracles. Personne ne professe plus que nous le culte des souvenirs ; personne n'a plus la religion des tombeaux, ce premier penchant de la nature ; ce n'est donc point la profanation qui nous a conduit dans les cimetières, c'est le désir bien légitime de connaître ce que furent nos pères ; c'est l'envie de déchirer un coin du voile qui cache l'histoire de l'humanité ; c'est ce besoin qu'éprouve tout homme d'agrandir ses pensées et d'élargir l'horizon de sa vie. Le sauvage s'attache au présent, indifférent du passé, insouciant de l'avenir; mais l'homme civilisé veut savoir d'où il vient et où il va ; il aime à jouir par comparaison, et, pour savoir ce qu'il vaut, il veut connaître ce qu'ont valu ses pères ; il prépare l'avenir par le passé, et, pour tracer le chemin dans lequel doivent marcher ses enfants, il cherche à voir les sentiers qu'ont suivis ses ancêtres. En un mot, ce qui nous a guidé, c'est l'amour de la vérité, si chère à l'homme qu'il donne sa vie pour elle ; c'est l'amour de la science, que Dieu sanctionne et sanctifie lui-même quand il s'appelle par ses prophètes, le Dieu des sciences : *Deus scientiarum Dominus est.*

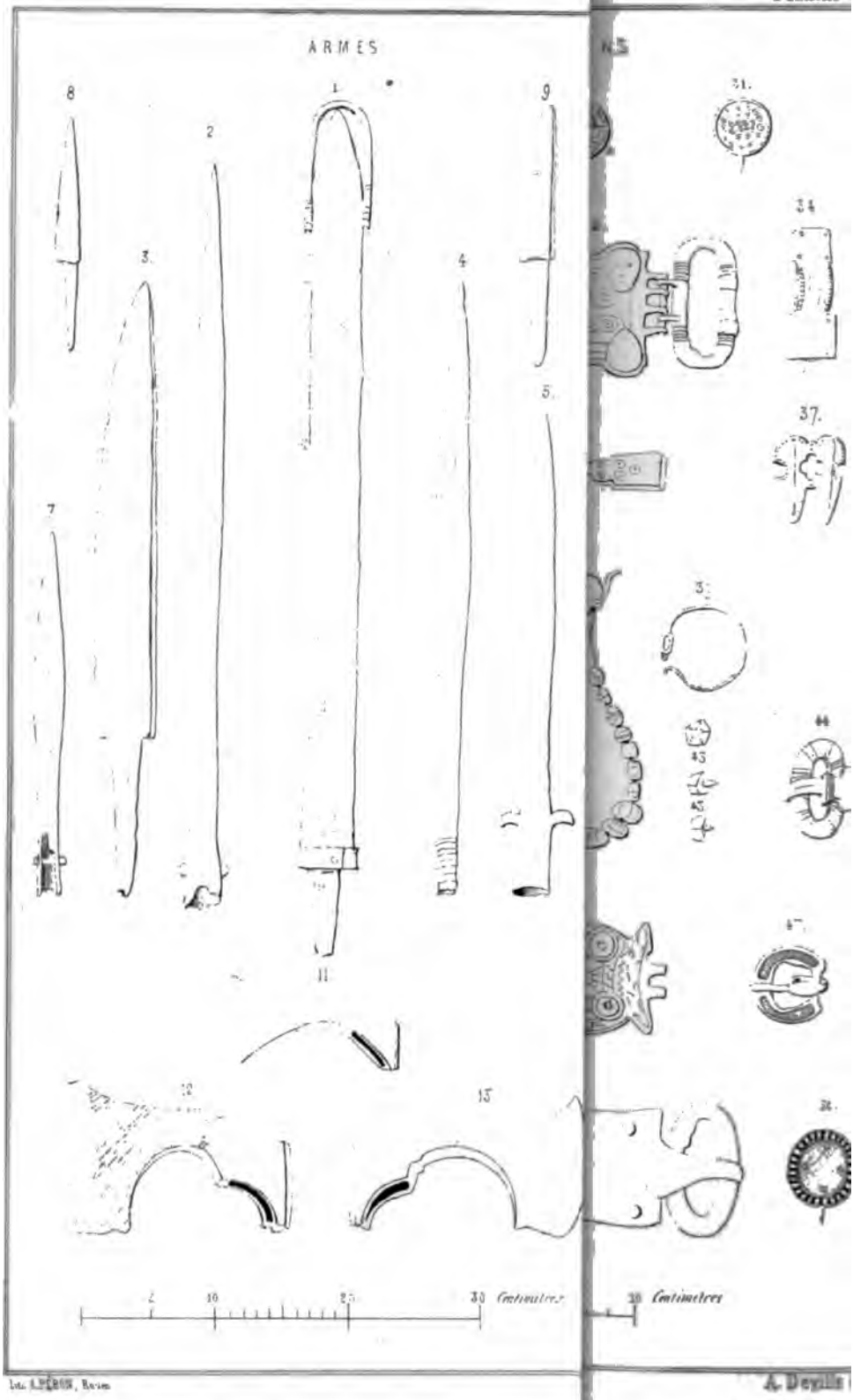

Lith. A. PÉRON, Rouen

A. Deville

LA NORMANDIE SOUTERRAINE.

TROISIÈME PARTIE.

DES CIMETIÈRES FRANCS.

CHAPITRE XVI.

LA VALLÉE DE L'EAULNE.

C'est une chose bien digne de remarque, que dans les différentes études que j'ai pu faire depuis six ans sur les sépultures mérovingiennes, tous les éléments de mon travail m'aient été fournis par une seule vallée, la vallée de l'Eaulne, une des plus rudes, des plus agrestes, des moins fertiles, des moins industrielles, en un mot, des moins avancées de la Seine-Inférieure. Cette fécondité archéologique tient peut-être même au peu de progrès de la civilisation dans cette contrée, car dans les vallées florissantes par l'industrie et l'agriculture, les agents civilisateurs ont probablement détruit les éléments de la science archéologique et fait disparaître les traces des générations éteintes. Ce pays, au contraire, tout fraîchement sillonné par la voirie, tout nouvellement défriché par l'industrie, nous livre encore intacts ses dépôts vierges de toute exploration. La voirie départementale nous a révélé les trois cimetières de Douvrend, d'Envermeu et de Parfondeval. La translation d'un cimetière nous a montré celui de Londinières, et une amélioration agricole nous a fait soupçonner celui de Lucy. Aux sources de l'Eaulne, le soc de la charrue

talonne chaque année les murs romains d'Épinay, comme il y a vingt ans, il rayait, aux bouches de la Saône, les mosaïques de Sainte-Marguerite.

Aussi la vallée de l'Eaulne, que nous traitons aujourd'hui de sauvage et de reculée, fut très-avancée sous les Romains qui ont laissé des traces nombreuses de leur occupation sur une foule de points, depuis Mortemer jusqu'à Arques. Il serait trop long de rappeler ici les médailles rencontrées dans chaque village, et notamment à Sauchay-le-Bas, où M. Wiotte, juge de paix d'Envermeu, a recueilli, en 1844, plus de trois cents monnaies de billon et de belles chaudières d'airain. Les tuiles et les poteries sont également abondantes dans presque tous les champs labourés. Je signalerai, comme renfermant des murs romains, Épinay-Sainte-Beuve, Lucy, Londinières, Douvrend, Angreville et Saint-Laurent d'Envermeu.

Les diplômes mérovingiens, les actes carlovingiens, nous font connaître les noms de Martin-Église, d'Envermeu, de Douvrend, de Clais et de Londinières [1], points sur lesquels nous aurons à revenir individuellement.

En tous cas, depuis quinze ans la vallée de l'Eaulne a le privilége d'occuper les historiens, par la bataille de Mortemer, et les archéologues, par ses sépultures. Ces derniers, surtout, ont répandu son nom dans tout le monde scientifique. Le *Cours d'Antiquités* de M. de Caumont, les *Collectanea antiqua* de M. Roach Smith, les *Mémoires* des Sociétés des Antiquaires de Normandie et de Picardie, les *Précis analytiques* des travaux de l'Académie de Rouen [2], les Procès-Verbaux de celle

[1] En 734, Teutsinde, abbé de Fontenelle, donna au comte Rathaire : « Medietatem de Edremau. » Chronic. Fontanell., c. x. — Une charte de Charles-le-Chauve, délivrée de 872 à 876, place parmi les biens de la cathédrale de Rouen : « In pago Talano... Martini-Ecclesiam cum appenditiis suis... Lundinarias cum appenditiis suis. » La charte de Robert Ier mentionne : « Cleidas et Lundinarias cum omnibus appenditiis suis quæ sunt in pago Talou... de Douvrend citeriorem partem cum Angerivillâ et ecclesiam quæ in ulteriori aquæ ripâ sita est.... et in prefato comitatu Talou.... in Envremau. » Enfin, une autre version de la même charte, dit : « VI hospites apud Lundinarias et totidem apud Clayes, alias quoque villas ex integro sic vulgariter nuncupatas : Angerivillam, Durandivillam, Bailloletum.» Et ailleurs : « Claidas, Lundinarias cum ecclesiis et molendinis omnibusque tam in aquis quam in terris earum appenditiis. — De Douvrend citeriorem partem cum Angerivillâ quæ in ulteriori aquæ ripâ sita est. » M. A. Leprevost, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XI, p. 9 et 10.

[2] Année 1852, p. 112 à 180. — Et année 1853.

des Antiquaires de Londres, la *Revue archéologique*, le *Bulletin monumental*, la *Revue de Rouen*, l'*Athenæum français*, le « *Gentleman's Magazine*, » le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* [1], et une foule de journaux français et étrangers, en semant partout le bruit de nos humbles travaux, ont procuré à la vallée de l'Eaulne une véritable renommée archéologique.

Cette réputation, qui a commencé à Douvrend, en 1838, à continué jusqu'à nous par les explorations successives et à peu près annuelles des cimetières de Londinières, de Parfondeval, de Lucy et d'Envermeu. Nous traiterons successivement de chacun de ces champs de repos. Je commence par celui de Londinières, que j'ai étudié le premier et le plus long-temps.

[1] Année 1853, nº 2, p. 117 et 118, et nº 3, p. 210-13.

CHAPITRE XVII.

CIMETIÈRE FRANC-MÉROVINGIEN DE LONDINIÈRES.

Londinières, jadis simple village de l'ancien pays de Bray, est aujourd'hui un bourg de l'arrondissement de Neufchâtel, et le chef-lieu d'un des cinquante cantons de la Seine-Inférieure. Situé sur la rive droite de l'Eaulne et au confluent de la *Héane,* petite rivière qui prend sa source dans le vallon de Parfondeval, cette bourgade est assise dans une large vallée encaissée par de hautes collines, tantôt nues comme le désert, tantôt couvertes de bois et de taillis. Le fond du vallon est fertile, mais les côtes qui le ferment sont arides, et lorsque la charrue écorche l'épiderme de ce sol marneux, on voit aussitôt apparaître le silex et la craie, que j'appellerais volontiers les ossements de la terre.

Londinières, toutefois, remonte à une très-haute antiquité ; les collines environnantes renferment une foule de haches en silex ; les *Marettes* seules en ont fourni des centaines. Des débris nombreux de ce peuple-roi qui a tout frappé à son image, proclament bien haut son séjour sur cette terre. Ce sont des tuiles, des médailles, des poteries, des murailles aperçues au hameau d'*Épinay,* dans le *pré Despréaux* et surtout au carrefour de *Boisselet :* et, au milieu de ces restes antiques, des huîtres et des moules, leur accompagnement naturel et obligé. Une charte de 1217, délivrée par un archevêque de Rouen, parle d'une voie antique qui traversait ce pays, passant par Lucy et l'Alihermont [1].

Le nom même de Londinières est essentiellement roman. Dans la basse latinité il indique une foire, un marché, un lieu

[1] Carta Roberti, apud *Concilia Rothomag. ecclesiæ,* de dom Pommeraye et Godin.

d'échange et de commerce (Lundinas, Nundinas, Lundinarias, Londinarias). Un antiquaire même a cru trouver dans ce nom quelque rapport avec celui de Londres, l'antique *Londinium,* devenue à présent le marché de l'univers. A coup sûr si jamais quelque relation originaire avait pu exister entre ces deux pays, toute la gloire en doit revenir à celui qui nous occupe.

La première fois que Londinières apparaît dans l'histoire, c'est au IXe siècle, au temps de Charles-le-Chauve, qui, sur les instances de Riculfe, archevêque de Rouen, confirme au chapitre de la métropole tous les biens qu'il possédait dans la vallée de l'Eaulne, comme Martin-Église, Clais et Londinières [1]. Pommeraye pense que ces trois terres furent données aux chanoines rouennais, par Riculfe lui-même, le 7 mars 872 ou 875. Malgré cette assertion, nous supposons que ce pourrait bien être une donation faite par saint Remi, archevêque de Rouen au VIIIe siècle, qui fit à son église de riches donations, confirmées par Charlemagne, son neveu, donations que Riculfe aura fait confirmer avec les siennes par le second successeur de l'empereur d'Occident.

Les Normands, après avoir pillé un moment ces biens, les restituèrent solennellement à l'église métropolitaine. Les chartes de Guillaume Longue-Épée et de Robert Ier [2], attestent cette restitution, qui ne souffrit plus d'interruption jusqu'à la révolution de 1789, laquelle, en changeant la forme politique, modifia si profondément les bases de la propriété.

En 1825 le bourg de Londinières s'ouvrait à une prospérité nouvelle, par suite des routes que l'on exécutait ou que l'on projetait dans l'avenir. Ce fut alors que l'on crut devoir transférer le cimetière afin de centraliser autour de la vieille église les écoles, le marché, la mairie, les halles et les caves destinées à devenir l'entrepôt des beurres et des fromages du pays de Bray. Par une singularité, qui a peu d'exemples, le lieu choisi par la municipalité, pour devenir le nouveau cimetière, fut précisément ce *Mont-Blanc* qui avait reçu les habitants du lieu, pendant la domination des rois mérovingiens. Car je pense que, selon toutes les vraisemblances, ce fut après Charlemagne seulement que les dortoirs de nos collines furent abondonnés et que les chrétiens se firent inhumer dans les

[1] « In Pago Talano... Lundinarias cum appenditiis suis. »

[2] « Cleidas et Lundinarias cum omnibus appenditiis quæ sunt in pago Talou. » — « VI hospites apud Lundinarias et totidem apud Clayes. »

églises et autour d'elles. Comme on peut le voir, cette révolution dura juste mille ans, et c'est chose curieuse de voir Dieppe, Neufchâtel, Envermeu, Douvrend, Londinières [1], revenir reposer sur ces mêmes collines, où dorment leurs pères depuis dix siècles. La marche de l'esprit humain n'est-elle donc qu'un cercle dans lequel il est condamné à tourner?

La municipalité de Londinières ayant décidé que le nouveau cimetière serait entouré de murs, ce fut en creusant les fondations que l'on trouva les premiers squelettes. On en compta quinze ou seize, dont plusieurs firent voir des vases, des boucles, des couteaux, des sabres et des haches. Ce fut la première révélation, et elle n'eut pas de suite. La seconde fut faite par le fossoyeur, qui, pendant vingt ans, ne cessa, en creusant les fosses, de rencontrer des poteries et des ornements. Une hache et un vase, apportés à Dieppe en 1841, un gobelet de verre et des vases de terre que je vis à Londinières chez M. Cahingt, me firent concevoir un projet de fouilles que je ne pus exécuter que six ans plus tard, grâce à la bienveillance que mit dans cette affaire M. le baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure.

Mes premières fouilles commencèrent le 22 septembre 1847 et finirent le 10 novembre suivant; les secondes eurent lieu du 20 septembre au 5 octobre 1850, et les troisièmes du 26 septembre au 2 novembre 1852.

L'espace total, que j'ai fouillé dans ces trois campagnes, n'a pas moins de 60 mètres dans tous les sens, et je ne crois pas avoir reconnu tous les côtés de ce vaste champ de repos. Le terrain exploré se compose de trois propriétés différentes : 1° Le cimetière communal, établi en 1825, c'est la moindre partie ; 2° la terre de M. Davenay, de Martin-Église, cultivée par le sieur Balluel ; 3° la terre de Mme Cotelle, de Dieppe, cultivée par J.-B. Picard.

Le nombre des squelettes, extraits de cet espace de terre, soit par nous, soit par le fossoyeur, soit par M. Cahingt, n'est pas facile à apprécier. Je ne pense pas qu'on puisse le faire monter à moins de 400. Il y en avait de tout sexe, de tout âge et jusqu'à des enfants : seulement ces derniers étaient généralement consumés et peu reconnaissables ; il n'y avait qu'un petit nombre de vieillards, et ce qui devait frapper le plus dans cet ossuaire, comme dans celui d'Envermeu, c'était la

[1] On peut ajouter à cette liste Longueville, Au-Tay, Saint-Saëns, Monville, Malaunay, Maromme, Déville, etc.

quantité d'adultes morts entre 20 et 40 ans. Il semblait qu'à cette dure époque de l'histoire, l'homme mourait à la fleur de l'âge et semblait devoir se retirer de la vie après l'avoir communiquée. L'existence, en effet, devait être si pénible, à en juger par les objets qui entourent l'homme de ces temps-là, que l'on comprend qu'il était malaisé de vieillir au milieu d'embarras et d'ennemis aussi multipliés.

La profondeur à laquelle se trouvaient les corps, variait selon les points du cimetière, dont le terrain est un calcaire marneux recouvert d'une légère couche de terre végétale. Dans la partie haute, les corps sont presque à fleur de terre, à la descente du sol ils s'abaissent jusqu'à 1 m. 50 c.; il faut ajouter aussi que la pluie et le travail de l'homme ont pu faire descendre les terres.

L'Inhumation. — Tous ces corps ont été posés dans des fosses taillées à même la craie. Selon M. Cahingt, dont je crois l'observation assez juste, ces fosses ont été pratiquées par lignes allant de haut en bas, du nord au sud. M. Auguste Moutié a fait une semblable observation dans les quatre cimetières francs fouillés par lui dans le département de Seine-et-Oise, à Aigremont, à la butte des Cercueils, près Maulette, à la butte des Gargans, près Houdan, et surtout à Auffargis, près Rambouillet [1]. Parfondeval et Envermeu n'ont fait que nous confirmer dans cette idée déjà émise par M. Feret, à propos de Sainte-Marguerite-sur-Mer [2].

La profondeur des fosses variait de 25 c. à 1 m. 50 c.; leur largeur était plus irrégulière encore, quelques-unes ne contenaient qu'un seul corps, et celles-là étaient assez étroites; d'autres en admettaient plusieurs et même jusqu'à trois ou quatre placés côte à côte; alors leur largeur atteignait jusqu'à 2 m. Dans quelques-unes on rencontrait parfois des inhumations successives ou étagées; souvent il y en avait deux rangs, parfois trois, mais parfaitement distancés. La première couche déposée, l'avait été à 1 m. 50 c., la seconde à 70 c. et la troisième à 25 c. Il est probable que cela avait eu lieu par ignorance ou par mégarde, car les idées et les mœurs de ce temps, formulées dans la loi salique et confirmées par les Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, défendaient

[1] *Notice sur un cimetière, présumé mérovingien, découvert à Auffargis*, en 1846, p. 5 et 6.

[2] *Bulletin monumental*, t. IX, année 1843, p. 93.

expressément de remuer les os des défunts et de placer un mort sur un autre mort. « Fideles... ut mortuum supra mortuum non ponant nec ossa defunctorum super terram dimittant : quod si faciunt punientur [1]. — Ut nullus ossa mortuorum de sepulcris audacter ejiciat [2]. »

Aussi c'est là une chose bien digne d'attention et qui s'applique à tous les cimetières des temps mérovingiens, c'est qu'alors on ne dépossédait jamais un mort de sa fosse pour en mettre un autre à sa place. Dans les différents ossuaires que nous avons visités, les ossements occupent constamment leur assiette naturelle, c'est-à-dire le lieu où ils ont été mis. Un corps a pu être placé au-dessus ou à côté d'un autre, jamais en son lieu et place. L'usage d'enterrer plusieurs fois au même endroit est éminemment moderne. L'antiquité ne l'a jamais connu. Autrefois la terre occupée par un mort était sacrée, personne n'aurait songé à la lui disputer sans se croire un profanateur.

Le terrain de Londinières, et cette remarque s'applique à toute la vallée de l'Eaulne, était bien choisi au point de vue de la conservation des corps, car après tant de siècles on eût dit que l'inhumation de quelques-uns était récente. « La couleur des ossements était fauve, dit M. Girardin, et le tissu en était très-dense ; ils étaient lourds et ne paraissaient pas avoir subi une grande altération. Soumis à l'analyse chimique, ils ont donné les résultats suivants :

Eau d'interposition.	10,79
Matière organique.	17,30
Carbonate de chaux.	17,20
Sesqui-phosphate de chaux.	32,65
Phosphate de magnésie.	03,82
— d'alumine.	05,75
Silice, alumine, oxyde de fer	12,49
	100,00 [3]

» On voit bien, continue notre savant chimiste, que malgré les conditions favorables du milieu où ils se trouvaient, ces

[1] *Karoli magni et Ludovici pii Christianiss.. reg. et imp. Capitula.* lib. VI, c. CXCV. — In-12, Parisiis, Guil. Pele, 1610.

[2] Id., additio IV, c. XCVI.

[3] Cette analyse est celle qui nous fut envoyée par M. Girardin, en 1847. En voici une autre qu'il vient de publier lui-même dans le *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, pour 1852, p. 177 : « Ces ossements se composent de fragments d'un crâne et d'os du bras. On reconnaît sur ces os l'empreinte verte des objets de bronze qui les accompagnaient. Il s'y trouvait, entre

ossements ont été soumis à des actions chimiques qui les ont modifiés profondément. La composition anormale qu'ils m'ont offerte le démontre suffisamment [1]. »

Pour prouver à mon lecteur que je n'ai négligé aucun des moyens que présente la science moderne pour connaître la vérité sur nos ancêtres, et pour lui montrer que j'ai étudié leur vénérable poussière sous tous les aspects, je donne ici les curieux résultats obtenus par un habile chimiste de Fécamp, M. Eugène Marchand, qui doit les publier bientôt lui-même dans un savant ouvrage sur les *Eaux potables considérées dans leur constitution physique et chimique et dans leurs rapports avec la physique du globe, la géologie, la physiologie générale et l'hygiène publique :*

« Des recherches entreprises antérieurement par quelques chimistes, sur la constitution des parties solides des animaux, il semble résulter, dit-il, que les ossements fossiles anté-diluviens, contiennent une proportion relativement plus considérable de fluorure de calcium, que les mêmes parties solides, appartenant aux animaux vertébrés de l'époque actuelle. Là est le point de départ de la théorie sur laquelle je crois devoir appeler l'attention des physiologistes et des thérapeutistes, car elle me semble confirmée par les faits suivants :

» M. l'abbé Cochet, savant antiquaire normand, qui consacre avec succès tous ses instants aux recherches archéologiques, a bien voulu me donner quelques ossements brûlés provenant des sépultures gallo-romaines des deuxième et troisième siècles de notre ère. C'étaient : 1° des ossements humains trouvés dans une urne en verre, en explorant, en 1844, une sépulture romaine à Cauville ; 2° des ossements humains brûlés, extraits d'une urne en terre rouge, trouvée dans le cimetière romain de Neuville, près Dieppe, exploré en 1845 ; 3° des os-

autres, une médaille de Tétricus (273). Leur composition, sur 100 parties en poids, après une dessication à $\frac{1}{100}$e, a donné :

Matière organique azotée.	19,39
Carbonate de chaux.	19,28
Sesqui-phosphate de chaux.	35,60
Phosphate de magnésie.	4,28
— d'alumine	6,14
Silice, alumine, oxyde de fer.	14,00
	99,99

[1] *Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*, 2e mémoire, p. 36. — *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen*, année 1852, p. 177.

sements humains brûlés, extraits d'une urne en verre, trouvée en 1849, dans le cimetière romain de Cany; 4° des ossements humains brûlés, extraits d'une urne en terre noire, trouvée en 1852 dans le cimetière romain de Fécamp.

» Tous ces ossements, mélangés d'abord de très-peu d'acide sulfurique pour chasser tout leur gaz carbonique, puis d'un excès de cet acide, ont été placés dans un creuset de platine, fermé par une lame de verre enduite de cire, mais dénudée dans quelques parties, à l'aide d'une épingle en laiton. Le creuset a été maintenu pendant une demi-heure, à la température de 25 à 30° c. Après ce temps, la lame de verre, nettoyée de la cire qui la recouvrait, portait aux parties qui avaient été dénudées des érosions très-remarquables.

» Des ossements humains, trouvés dans un cimetière chrétien, supprimé en 1794, ayant été carbonisés et soumis à une opération semblable, ont à peine altéré le poli de la lame de verre.

» Un radius, trouvé en 1847 par M. l'abbé Cochet, dans les sépultures mérovingiennes de Londinières, contenait évidemment des proportions plus considérables de *fluorure de calcium* qu'un autre radius, déposé dans la terre depuis une quinzaine d'années tout au plus. L'un et l'autre provenaient d'individus adultes.

» Or, selon les historiens et les chroniqueurs, les Gaulois, les Romains, les Normands, les Saxons et les Francs, dont les hauts faits guerriers occupent une si large part dans l'histoire des époques antérieures, étaient plus forts, plus robustes, plus vigoureux, que les Romains, les Francs, les Normands et les Saxons de nos jours.

» Leurs ossements, je l'ai fait voir, étaient plus riches en fluorure de calcium, que ne le sont les nôtres.

» Par conséquent, nos terrains plus épuisés de *fluor*, qu'aux époques historiques, ne paraissent plus céder aux eaux servant à notre alimentation, qu'une proportion restreinte de ce principe, et par suite, les individus dont l'organisme exige pour se développer rationnellement l'assimilation d'une certaine proportion de cet élément, peuvent et doivent, quand ils ne le trouvent pas en quantité suffisante, devenir faibles, malingres, rachitiques?...

» Cette théorie, je le comprends très-bien, ne sera pas admise de prime à bord, mais si cependant, on veut bien considérer avec moi, que les fluorures communiquent aux os, de

la solidité, car l'émail des dents, plus poli, plus dur, plus solide, plus tranchant et surtout plus résistant aux causes extérieures de détérioration que la partie purement osseuse de ces appendices si utiles, est aussi plus riche en fluorure de calcium, que cette dernière partie;

» Que les os des rachitiques, souvent, peut-être toujours ceux des scrofuleux, peut-être encore ceux des phthisiques, sont complètement dépourvus de *fluor,* ce principe qu'à tort ou à raison, je regarde comme aidant à la solidification de la charpente osseuse, à laquelle il donnerait alors une plus grande dureté, en vertu d'une action toute particulière se manifestant sur les autres parties constitutives des os, et comparable de tout point, à celle exercée par le bismuth, sur les métaux auxquels on l'allie ;

» On en conclura que si l'absence du *fluor comme celle de l'iode, son congénère,* est une cause de dégénérescence, sa présence peut être utile, pour mettre obstacle à la force, qui, contrairement au principe vital, provoque sans cesse et toujours, la désorganisation de la matière, le ramollissement des os, etc.

» S'il m'était permis de donner un conseil en semblable circonstance, si surtout, ma voix pouvait être écoutée des thérapeutistes?... j'émettrais le vœu de voir employer, pour combattre le rachitisme et toute déviation de la colonne vertébrale, peut-être même pour combattre la phthisie pulmonaire, le *fluorure de calcium,* associé, si on le veut alors, aux huiles de foie de morue ou de raie, ou mieux encore associé aux sirops préparés avec ces huiles?... »

Je reviens au cimetière de Londinières :

Plusieurs têtes de nos Francs de Londinières trônent maintenant au Jardin-des-Plantes de Paris, dans le Musée d'anthropologie créé par le docteur Serres. A coup sûr, ces pauvres gens ne s'attendaient guères à cet honneur scientifique à la fin de leur obscure existence. En 1847 je fis des fouilles toutes spéciales pour notre collection anthropologique, et j'envoyai à M. Serres, son directeur, les résultats de mes découvertes, que j'ai vues depuis parfaitement classées dans les galeries du Muséum. Voici ce que m'écrivit, à leur sujet, le savant professeur :

« J'ai examiné, avec la plus grande attention, les ossements que nous avons recueillis à Londinières, et tout me confirme dans l'idée que les hommes appartenaient à la race scandinave

et que les femmes étaient de la race celtique. Parmi les crânes, plusieurs sont allongés et viennent confirmer les idées principales émises par le savant abbé Frère, chanoine actuel de Paris. » M. Serres a répété cette assertion devant l'Académie des Sciences, le 10 octobre 1853, dans une note qui a été imprimée dans les *Comptes-rendus* de cette compagnie [1] et répétée par nos journaux scientifiques [2].

L'Inhumation assise. — Les cadavres que nous avons trouvés étaient loin d'avoir été tous inhumés horizontalement, comme on le fait de nos jours, comme on le pratique communément depuis huit siècles. De prime-abord, les ouvriers et moi, nous n'avons pas été médiocrement surpris de rencontrer souvent des têtes à droite et à gauche du squelette, parfois même au milieu des côtes et des vertèbres, ou bien enfin sur les reins ou dans les jambes. Cette rencontre nous parut d'autant plus surprenante, cette circonstance d'autant plus inexplicable, que les ossements des jambes et du bassin étaient toujours très-bien alignés, parfaitement étendus sur la terre, tandis qu'il n'en était pas ainsi de la partie supérieure du corps, la colonne vertébrale paraissant s'être écroulée par suite de la pression des terres. Cette particularité s'étant reproduite à satiété, je me rappelai l'avoir déjà observée, en 1847, dans les sépultures du chemin de fer de Dieppe, et en 1842, à Étretat, dans le cimetière qui entoure le presbytère et la chapelle de Saint-Valery.

Tout d'abord je me souvins que M. de Caumont avait observé dans le cimetière de Bénouville, et dans beaucoup d'autres cimetières mérovingiens, que la tête du mort n'était point toujours placée horizontalement comme le corps, mais qu'elle était ordinairement plus élevée. M. l'abbé Durand, à ce même Bénouville, ayant constaté la même chose, sans pouvoir s'en rendre compte, il me vint à l'idée que les hommes dont nous trouvions les os supérieurs ainsi dérangés, pouvaient bien avoir été inhumés assis dans des cercueils de bois.

Depuis cette première observation, faite à Londinières en 1847 et répétée en 1850, j'ai eu souvent l'occasion de me confirmer dans mon opinion par des faits nombreux entièrement semblables et parfaitement constatés dans le cimetière mérovingien d'Envermeu. Dans ce dernier cimetière, en 1852, nous

[1] Tome XXXVII, note sur la paléontologie humaine, séance du 10 octobre.
[2] *L'Athenæum français*, du 22 octobre 1853, p. 1,013.

avons vu un corps qui avait été inhumé ployé en trois et parfaitement accroupi. Les tibias, les fémurs, les radius et les côtes se rencontrèrent tous ensemble très-bien emboîtés sur un espace d'environ 50 c., et pour preuve que cet homme avait été ainsi placé, d'une façon normale, il avait aux pieds un vase de terre rouge et à côté de la tête un fer de lance.

Depuis 1847, époque de ma première observation faite sur le sol jusqu'en 1853, j'ai eu l'occasion de me confirmer de plus en plus dans ma pensée première par la lecture de plusieurs découvertes faites en France et à l'étranger.

Ce qui prouve combien cette coutume d'inhumer assis était naturelle chez les peuples primitifs, c'est qu'elle se retrouve jusque chez les anciens Péruviens du temps des Incas. En 1852, le capitaine Bougourd du navire le *Bornéo*, du Havre, a apporté pour le Muséum d'histoire naturelle de Paris, trois momies trouvées au pied des Cordilières. C'était toute une famille, composée d'un homme, d'une femme et d'un enfant, qui avaient été déposés dans le sable. La femme a été retrouvée assise et apportée à Paris dans cette position [1].

[1] Voici ce qu'a publié à ce sujet la *Revue du Havre*, du 31 octobre 1852 :

Nous avons parlé succinctement, il y a quinze jours, de l'envoi fait au Muséum de Paris de trois momies indiennes rapportées au Havre, de Pisco (Pérou), par M. le capitaine Bougourd, commandant le *Bornéo* ; nous croyons devoir compléter notre article par les documents suivants puisés dans une lettre adressée par cet honorable capitaine à M. Alex. Eyriès, correspondant du Muséum :

« Ces corps ont appartenu à la race des indigènes que les Espagnols ont trouvés au Pérou, lors de l'invasion, et qu'ils n'ont pas tardé à détruire sur toute la côte du continent américain. Depuis les frontières de Bolivie, jusqu'au 16e degré latitude sud, on trouve, dans les vallées et sur le bord des cours d'eau, des ruines de villages, des fondements d'enceintes quelquefois très-vastes ; ce sont les anciennes habitations de cette race détruite, et l'on est sûr que la plus haute colline des environs aura sur son versant oriental, un cimetière recouvert de quelques pieds de sable seulement. En sondant avec une gaule, et lorsqu'on sent une résistance en l'enfonçant, on fouille avec précaution ; on rencontre d'abord des vases en terre contenant du maïs et autres vivres, quelques attributs ou outils, suivant le rang ou la profession du corps, et enfin le corps lui-même, enveloppé comme ceux que j'ai rapportés ; les hommes occupent la même position qu'en Europe, les femmes sont toujours accroupies comme celle contenue dans le baril.

» Les trois momies que j'ai rapportées ont été trouvées par 12° de latitude sud, à 5 lieues dans l'intérieur de la ville de Pisco et à même distance du premier renversement de la Cordilière. Elles étaient à une profondeur d'environ un mètre dans du sable que l'on pourra analyser, puisque j'ai pris soin de laisser attenir à la femme une forte masse sur laquelle elle était

M. Warsaae, conservateur royal des Musées de Copenhague, a fouillé dans le Danemark plusieurs monuments celtiques et scandinaves, eh ! bien, sous des pierres tumulaires, appartenant à la période qu'il appelle *l'âge de pierre,* il a trouvé des restes de cadavres « qui n'ont point été brûlés, quelquefois assis ou ramassés sur eux-mêmes [1]. »

Les anciens Germains ont aussi connu ce système, car Kruse, dans un voyage archéologique, publié en Allemagne, en 1824, assure que dans les tombeaux d'Unterwinden, il a vu figurer sous un tumulus un cercueil contenant un mort assis avec des vases aux pieds. Le squelette voisin, qui était tombé, avait été également inhumé de cette manière.

M. Lindenschmit, dans le beau travail qu'il a publié sur les sépultures de Selzen, près Mayence [2], a fait figurer, sur la IXe planche, un squelette dont la tête repose sur les jambes, tandis que les deux coudes touchent les genoux et que la palme des mains atteint presque la plante des pieds. Il est évident, pour nous, que ce sujet a été inhumé assis.

Enfin cette coutume a été aussi reconnue en Angleterre par les antiquaires de ce pays, excellents observateurs. Dans une notice, publiée par *l'Archeologia,* on trouve le récit de la découverte d'un ancien cimetière saxon dans la paroisse de Marston Saint-Lawrence, par sir Henry Dryden Bart. La planche XI figure les squelettes dans l'attitude où ils ont été trouvés. Sur 32 qu'elle renferme, quatre ont été inhumés assis ou accroupis, ce qui pour nous est tout un [3].

En 1851, lord Londesborough a trouvé dans East-Riding (Yorkshire), une petite chambre en pierre, où le squelette est parfaitement assis comme sur un siége. Le corps était en-

assise. La grande difficulté est le transport de ces momies jusqu'au lieu de l'embarquement. Celles-ci ont été portées à bras pendant 5 lieues sur des nattes ; l'odeur qu'elles ont aujourd'hui est due au guano dans lequel je les ai enfoncées pour éviter l'humidité, dans une traversée aussi longue. »

Du cimetière qui contenait ces momies on a extrait une grande urne vide, deux autres urnes également vides, mais plus petites, dont l'une est noire, sans fond, et l'autre rouge, avec des dessins blancs.

Il y avait, en outre, le fragment du manche d'un instrument dont on ne connaît pas l'usage, et, près de la femme, un peigne encore attaché à sa chevelure qui s'était séparée du crâne.

[1] *Bulletin monumental,* t. XVIII, p. 220.

[2] *Das Germanische todtenlager,* nº 9.

[3] *Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong in parish Marston,* etc., apud *Archeologia,* vol. XXXIII, p. 326-34.

core très-droit sur son séant, et les mains étaient jointes dans l'attitude d'un homme qui prie [1]. Voilà, ce me semble, des faits qui prouvent bien clairement que l'usage de l'inhumation assise a été de tous les temps et de tous les peuples, et qu'elle a régné surtout à la période qui nous occupe, puisqu'elle se trouve chez les anciens Germains, envahisseurs de l'empire romain, et chez les Saxons, conquérants de la Grande-Bretagne.

Je suis porté à croire que l'usage des inhumations assises avait à peu près cessé sous les premiers rois carlovingiens [2], époque où l'on dut quitter les cimetières des collines, car c'est toujours dans les assises inférieures que cette particularité se rencontre, et elle est très-rare dans les couches supérieures, nécessairement les dernières. Ici, au contraire, la tête devient fixe et étendue, parfois même on lui a donné pour oreiller de gros cailloux qui la soutiennent. Ces cailloux se retrouvent assez généralement dans toutes les sépultures, depuis le ve siècle jusqu'au xie. Ces oreillers sont peut-être les précurseurs de ces coussins de pierre que l'on donna aux morts dans certains sarcophages et dont les statues funèbres du moyen-âge nous ont conservé le type.

L'Orientation. — Cependant l'inhumation assise ou accroupie, n'était, parmi nous, qu'une exception ou un caprice. La règle générale était l'inhumation allongée et horizontale, la tête tournée vers l'Occident et les pieds au Levant. Cette orientation subissait à peu près les variations d'un quart de rhumb de vent, c'est-à-dire qu'elle variait du nord-est au sud-est en passant par l'est. Je suis porté à croire que le fossoyeur n'ayant pour s'orienter ni boussole ni rose des vents, se guidait sur le soleil, dont le lever et le coucher formaient pour lui l'Orient et l'Occident des différentes saisons. Si bien que la différence des situations parmi les morts indiquerait les diverses époques de l'année où ils sont descendus dans la tombe.

A Londinières le plus grand nombre des morts avaient été posé sur le dos, comme un ancien auteur le dit des chrétiens : « Stantes, ut audio, sepeliuntur Judæi ; certè supini sepeliuntur christiani. » C'était, dit saint Thomas, un signe de résurrection : « in fidem resurrectionis. » Quelques têtes étaient cou-

[1] *Archeologia*, vol. xxxiv. — *Account of the opaning of some tumuli in the East-Riding of Yorkshire*.

[2] Charlemagne fut encore inhumé assis sur un siége de marbre dans la crypte d'Aix-la-Chapelle.

chées de côté sur la craie comme sur l'oreiller de leur lit; la majeure partie avait la face tournée vers le soleil. Si ces hommes ont eu le bonheur de mourir remplis des espérances chrétiennes, ils auront été couchés de la sorte afin de se réveiller la face tournée vers le souverain juge. Mais l'usage dont nous parlons est aussi ancien que le monde et aussi étendu que le séjour de l'homme. Tous les peuples de la terre ont tourné leurs morts vers l'Orient. Un noble instinct de la nature les avertissait sans doute qu'un nouveau soleil viendrait un jour raviver ces corps que l'on confiait à la terre comme une impérissable semence. Le Christianisme seul est venu donner à l'homme le mot de ce mystère des peuples et des âges.

De cette universalité de l'orientation il nous faut excepter une tribu saxonne ou germanique qui a paru autrefois sur les côtes de la Manche et qui tourna la tête de ses morts vers le nord et leurs pieds vers le midi [1], comme des hommes qui viennent de la mer et qui s'acheminent vers la terre, comme des enfants du septentrion qui sortent du pôle et qui font voyage vers le midi. On les dirait morts en route, mais saluant du haut de la colline la terre de promission qu'ils venaient conquérir.

La position des mains avait quelque chose de romain, en ce sens qu'elles étaient alignées le long des côtes, disposition que M. Serres appelle « horizontale anatomique. » Parfois elles semblaient avoir tenu par les extrémités un couteau placé à la ceinture, mais jamais elles n'étaient jointes ni sur la poitrine ni sur l'abdomen. L'usage de placer les mains en croix sur le corps a commencé de bonne heure en Orient, mais n'a pénétré que très-tard en Occident. Aussi, un auteur grec du XIIIe siècle, semblait reprocher aux Latins d'inhumer leurs morts à la manière des païens et de ne pas joindre leurs mains en croix comme les Orientaux. « *Mortuos sepeliunt manibus eorum nequaquam constitutis in modum crucis, sed deorsùm missis circà inferiora instrumenta.* » De sorte qu'il n'y a rien à conclure de la position des mains dans les cimetières de la vallée de l'Eaulne.

Une chose qui parut peut-être aux Latins un motif suffisant pour ne pas former la croix avec les mains sur le corps du défunt, ce fut la coutume généralement pratiquée au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle, de placer sur le cadavre une croix en

[1] J'ai pu constater ce fait à Dieppe, à Étretat, à Sainte-Marguerite-sur-Mer et cette année même à Saint-Aubin-sur-Scie.

plomb sur laquelle était écrite une formule d'absolution. Quatre croix de ce genre ont été trouvées, en 1840, dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Bouteilles, et déposées à la bibliothèque de Dieppe. J'en possède une petite, du même genre, rencontrée en 1846 dans le cimetière de Quiberville, près Dieppe. Enfin en 1521, lorsque l'on agrandit la cathédrale de Metz, on trouva, sur les ossements de Théodoric II, évêque fondateur de l'église, et inhumé en 1046, une croix en plomb de la longueur d'une main, sur laquelle on lisait : « *II kal. may obiit Theodoricus Junior, ecclesiæ Metensis episcopus* [1]. » Ajoutons que les croix de Bouteilles étaient également grandes comme la main.

L'Inhumation habillée. — Mais si les Francs rendaient leurs morts à la terre, ils ne les lui livraient pas dépouillés comme Job le dit de lui-même : « Je suis sorti nu du sein de ma mère et je rentrerai nu dans le sein de la terre [2]. » Loin de là, on les inhumait avec leurs habits, leurs armes et leurs ornements.

L'inhumation habillée se retrouve chez tous les peuples; mais arrêtons-nous aux Romains qui ont régné sur le monde et qui ont imposé à l'univers leurs modes et leurs lois. Les dames romaines se faisaient inhumer avec leurs plus beaux atours [3], la mort même ne pouvant éteindre chez elles l'amour de la parure. Ce qui faisait dire à saint Jérôme : « Pourquoi donc enveloppez-vous vos morts dans des vêtements dorés? Pourquoi l'ambition ne périt-elle pas au milieu du deuil et des larmes? Est-ce que le cadavre des riches ne saurait pourrir ailleurs que dans la soie [4] ? » A quoi saint Ambroise ajoutait : « Les vêtements de soie et les voiles dorés qui enveloppent le corps des riches sont une perte pour les vivants et ne servent de rien aux morts [5]. » Lactance tenait à peu près le même langage [6], ce qui nous fait pressentir de loin la coutume chrétienne de rendre à la terre les hommes nus comme ils y sont entrés.

Toutefois la coutume païenne ne s'éteignit pas dès l'origine du Christianisme. Au contraire Origène [7], Eusèbe [8] et saint

[1] *L'Ami de la Religion*, du 26 juillet 1851, t. CLIII, p. 274.
[2] Job, c. I, v. 21.
[3] Servius, in lib. II, *Æneid.* — Plinius junior, lib. II, *Epist. ad Calvisium.*
[4] Hieron., lib. II, *Epist.*
[5] Ambros. I, *de Nabathe.*
[6] Lactan., lib. II, *de Divin. just.*, c. 4.
[7] Origèn., *Contra Celsum*, lib. III et VIII.
[8] Eusèb., *Hist. ecclésiast.*, lib. VII, c. 13.

Grégoire-le-Grand [1], nous disent que les premiers chrétiens ensevelissaient leurs morts dans leurs plus beaux habits. Des exhumations ultérieures nous ont montré sainte Hélène couverte d'or et de pierreries, et Marie, épouse d'Honorius, enveloppée dans ses robes et dans son manteau [2]. Baronius a vu le corps de sainte Cécile enseveli dans une robe de soie tissue d'or. Cet abus alla si loin que le concile d'Auxerre défendit de parer les morts et de les revêtir de leurs ornements. Dans ses livres, sur la *Gloire des Confesseurs* et sur la *Vie des Pères du Désert,* Grégoire de Tours cite trois ermites qui furent inhumés couverts de vêtements convenables, « dignis induti vestimentis, » et deux prélats, l'abbé Mars et l'évêque saint Gall, qui furent enterrés vêtus de leurs meilleurs habits, « vestimentis dignis induti. » Dans son *Histoire des Francs,* le même auteur cite le roi d'Austrasie, Sigebert, qui fut inhumé avec ses habits [3], et Chilpéric, roi de Soissons, qui fut enterré avec ses plus beaux ornements, par l'évêque de Senlis [4]. Théodebert fut déposé, à Angoulême, dans de riches vêtements [5], « vestimentis melioribus induit. » Enfin, l'épouse de Gontran, maire du palais de Childebert, fut ensevelie à Metz, « cum grandibus ornamentis [6]. »

En voilà assez pour prouver que les Francs inhumaient leurs morts tout habillés. Mais de peur que l'on ne suppose que cette coutume fut purement aristocratique et nullement populaire, nous aurons recours aux lois franques qui prouvent les mœurs de la nation. Les lois saliques, contemporaines de Pharamond, infligent des peines sévères aux voleurs qui dépouillent les morts avant qu'on les ait recouverts de terre [7], et elles prononcent des châtiments encore plus rigoureux contre ceux qui déterrent les morts pour les dépouiller [8]. Ces dispositions pénales se retrouvent dans les lois des Burgondes, des Visigoths et des autres barbares de la décadence. « Si quis

[1] Greg. magn. in *Cantica.* — Greg. Nazianz. *De funere Basil. Constant. et Cæsar.*

[2] Bosius, *Roma subterranea,* lib. II, c. 7. — Id., ibid., lib. IV, c. 50.

[3] Gregor. Turon., *Hist. Franc.,* lib. IV, c. 47. — Id., *De gestis Franc.,* c. 32.

[4] Id., *Hist. Franc.,* lib. VI, c. 46. — Id., *De gestis Franc.,* c. 35.

[5] Id., *Hist. Franc.,* lib. IV, c. 55.

[6] Id., ibid., lib. VIII, c. 21.

[7] « Si quis hominem mortuum antequam in terram mittatur fortè expoliaverit. » — *Lib. legis Salice,* tit. XVIII de expoliationibus. — Édition de Paris, 1602.

[8] « Si quis hominem mortuum exfodierit et expoliaverit. » — Id., ibid.

sepulcri violator extiterit aut mortuum spoliaverit et ei aut vestimenta aut ornamenta abstulerit [1]. » Les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire confirment ces défenses et ces pénalités rigoureuses. « Qui sepulcra violaverint puniantur tam ingenui quam servi [2]. »

L'archéologie, qui n'est souvent que la contre-épreuve de l'histoire, vient, par ses découvertes, confirmer le texte des lois et l'assertion des historiens. Sans parler des colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles, des épingles à cheveux et de tous ces détails de toilette qui décèlent presque de la coquetterie posthume, quel usage pourrait-on attribuer à ces agrafes, à ces fibules, à ces épingles de bronze, d'argent, d'or et de pierreries ? N'est-il pas évident qu'elles servaient à rattacher les vêtements de l'homme après sa mort comme elles les avaient soutenus pendant sa vie. Ces boucles, rencontrées sur le bassin des squelettes, ne sont que des restes de ceintures destinées à serrer sur les reins les habits amples et flottants des anciens. Il y a plus, nous avons trouvé mille fois des traces incontestables et encore parlantes de ces mêmes vêtements. Toutes les haches montrent, sur un côté, une ou deux couches d'étoffes de laine provenant de la robe ou du manteau qui enveloppait les jambes du guerrier.

A Londinières, j'ai trouvé des tissus de laine sur la lame d'une lance et deux fibules de bronze encore enveloppées de toile de lin ou de chanvre. Ce que j'ai constaté à Londinières, à Envermeu, et dans toute la vallée de l'Eaulne, MM. Rolfe, Wylie, Néville, Akerman et Roach Smith, l'ont observé également sur les Anglo-Saxons, M. Troyon sur les Helvètes, M. Baudot sur les Burgondes, et MM. Houben et Lindenschmit sur les *Allemani*.

L'Inhumation armée. — Il y a plus, nous devons encore ajouter, qu'à l'inhumation habillée, on joignait, pour les hommes de guerre, l'inhumation armée, et c'est encore là un des traits caractérisques de cette barbare époque.

L'inhumation armée remonte aux premiers âges du monde,

[1] Lois des Visigoths, liv. XI, titre II.

[2] *Karoli magni et Ludovici pii Christianiss. reg. et impp. capitula*, lib. VII, c. CXXXVI, Parisiis, Guill. Pelé, 1640. — On verra, à l'article du cimetière d'Envermeu, que les lois franques contre la violation des sépultures, étaient parfaitement motivées, et que malgré leur sévérité, elles n'atteignaient pas toujours leur but.

Cyrus fut trouvé avec son glaive et ses armes [1]. Alexandre emporta avec lui l'épée qui avait fait trembler le monde [2]. Alaric [3], Attila [4], furent déposés sur un faisceau d'épées ; Childéric fut retrouvé avec son armure complète [5], et Charlemagne emporta dans la crypte d'Aix-la-Chapelle ses ornements impériaux [6].

L'inhumation armée était tellement commune chez les Germains, que Tacite, en décrivant leurs mœurs, dit que chacun emportait avec lui ses armes : « sua cuique arma. » Transplantés au sein de la Gaule et de la Grande-Bretagne, les Germains conservèrent le même usage. Tous les cimetières francs, saxons ou burgondes, montrent les morts armés de toutes pièces et parés comme pour une grande revue militaire. C'est ce que nous verrons clairement dans ce travail, où nous ferons de chaque arme l'inspection la plus minutieuse.

Les Coffres de bois. — Une chose qui m'a toujours paru malaisée à expliquer, c'est la présence de matières noires, non-seulement autour des corps, mais même jusque dans la coupe des terrains qui entouraient les squelettes. Parfois ce sédiment noir était rare comme chez les morts des couches supérieures, mais parfois aussi il était très-épais et paraissait envelopper tout le corps, comme dans les sépultures les plus profondes. J'en ai même rencontré qui exhalait une forte odeur. Le volume en était alors si considérable que l'on aurait pu croire que le mort avait été déposé sur des charbons éteints.

Tout d'abord nous avions pensé, d'après les apparences, que ce corps noir était du charbon semé autour des morts, soit pour les conserver, soit pour les préserver des obsessions ou de la profanation. Durand de Mende, écrivain du XIIIe siècle, rapporte que de son temps les chrétiens mettaient des charbons dans le cercueil des morts, « in sepulcrum mortui prunæ cum thure, » et un liturgiste plus ancien que lui (Jean Beleth, je crois), ajoute que les anciens marquaient avec du charbon la terre de leurs sépultures, afin qu'elle ne fût plus employée à d'autres usages. Ainsi, selon nos pères, le charbon serait resté dans le sol comme un témoin toujours parlant de sa

[1] Quintus Curtius, lib. x, c. 3.
[2] Sueton., *De vitâ Caligulæ.*
[3] Jornandes, *de rebus Gothicis.*
[4] Id., ibid.
[5] Chifflet, *Anastasis*, p. 196-219.
[6] Monachi Egolism., *in vitâ Carol. magn.*, c. 24.

consécration première [1]. Nous-mêmes, nous pouvons bien le confesser ici, avions également supposé que ce charbon avait été semé autour des corps dans un but de conservation, l'homme ayant toujours poursuivi dès ce monde la chimère d'une éternelle durée.

Toutes ces explications ne nous satisfaisant pas pleinement, nous avons ramassé de ces matières noires pour les soumettre au jugement de la chimie. M. Girardin, à qui nous les avons envoyées, a bien voulu répondre par la note suivante qu'il vient de faire insérer dans ses curieuses *Analyses de produits d'art d'une haute antiquité*, publiées dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen* de 1852 : « Sous le nom de *charbon de bois* trouvé dans le cimetière de Londinières, dit-il, M. Cochet m'a envoyé une matière noire, légère, friable, brûlant sans résidu. Par la calcination dans un tube fermé, elle donnait des vapeurs d'eau ayant une légère odeur de matière végétale en décomposition; elle communiquait à l'eau de potasse bouillante une couleur foncée de vin d'Alicante. Cette matière qui enveloppait les squelettes de Londinières, n'est donc pas du charbon comme le supposait mon savant ami, mais bien une espèce de *lignite* ou bois fossile, reste des cercueils en bois dans lesquels les cadavres furent inhumés. »

Cependant il ne faudrait peut-être pas appliquer cette règle à toutes les sépultures anciennes; elle est sans doute propre aux sépultures mérovingiennes, comme celles de la vallée de l'Eaulne, ou aux carlovingiens comme celles d'Etrétat et d'Epinay-lès-Dieppe. Quant aux urnes romaines, qui apparaissent également entourées de matières noires et charbonnées, on doit présumer que ces dernières peuvent être indifféremment, ici, le résultat de l'ustion ou le produit du coffret. Il est donc important de les savoir distinguer. A Fécamp, en 1852, nous avons recueilli au Val-aux-Vaches une substance corbonisée que nous avons soumise à l'examen de M. Marchand, chimiste distingué du lieu, qui nous a répondu que « c'était du charbon étouffé semblable à de la braise de boulanger. »

Maintenant que nous avons découvert le cadavre et pénétré jusqu'à lui, dépouillons-le soigneusement de son mobilier funèbre, en le suivant depuis les pieds jusqu'à la tête.

[1] Carbones in testimonium quod terra illa ad communes usus amplius redigi non potest. Plus enim durat carbo sub terrâ, quam aliud., *Rational. divin. offic.*, lib. VII, c. 35.

Les Vases. — Aux pieds des morts étaient placés des vases en terre, parfois vides, parfois remplis de terre infiltrée avec le temps. Tous les corps n'avaient pas de vases. La moyenne proportionnelle pour la vallée de l'Eaulne est d'un sur trois ou quatre. Ordinairement il n'y en a qu'un par cadavre; de temps à autre nous en avons trouvé deux, un à chaque pied, ou sur la poitrine quand il était en verre. Très-rarement le vase unique était placé ailleurs qu'aux pieds. Trois ou quatre fois seulement nous en avons rencontré d'isolés dans les terrains supérieurs. Une ou deux fois il s'est trouvé entre les jambes. Tout cela était l'exception. Les pieds étaient si bien la place naturelle qu'à diverses reprises, à Londinières, à Parfondeval et à Envermeu, nous avons surpris dans ces vases des péronés ou des phalanges de doigts de pied qui étaient tombés par suite de la décomposition des corps. Généralement ces vases, quand ils étaient en place, n'étaient point posés verticalement, l'ouverture au contraire était légèrement inclinée vers le corps. Le nombre total des vases rencontrés à Londinières ne peut s'estimer à moins de 150.

Dans ce nombre il va sans dire que la terre domine, puisqu'il ne s'en est trouvé que trois ou quatre en verre. Il est inutile d'ajouter que ces derniers étaient les plus précieux par la matière et les plus variés par la forme. Le premier, découvert par le fossoyeur, est une coupe sans pied ni anse, à bords évasés et recouverts de mailles de verre absolument comme si elle eût été enfermée dans un filet (pl. VII, fig. 27). Ce vase, dont l'analogue a été trouvé en Alsace, est un des plus curieux qui nous soient restés de cette époque. Malheureusement il était cassé. Les deux autres, d'une intégrité parfaite, ont été trouvés, l'un en 1847, l'autre en 1852. Ce dernier est un bol en verre tenant parfaitement sur son fond aplati et légèrement rayé. L'autre est une fiole ou ampoule, dont le cou est orné de filets très-légers (pl. VII, fig. 28). Le verre qui compose ces vases est d'un vert foncé.

Parmi les vases de terre la couleur dominante est la couleur noire, tantôt épaisse, tantôt claire, ce qui produit une teinte grise. Les vases les plus foncés sont aussi les plus remarquables par la légèreté de la terre ou par la finesse du vernis. La forme en est également plus soignée (pl. VII, fig. 14, 15, 18, 21, 24, 26; pl. IX, fig. 7). Les vases gris, plus épais, plus lourds, moins travaillés, ont aussi quelque chose de moins distingué (pl. VII, fig. 16, 19, 23, 25). Toutefois tous deux paraissent

avoir été vernis avec la même matière colorante, matière qui, analysée par M. Girardin, a été reconnue pour être de la *plombagine* ou graphite, espèce de charbon ferrugineux naturel, improprement nommée *mine de plomb*. Ce vernis, fort simple et très-primitif, s'était sans doute trouvé altéré par un long séjour sous terre, car il s'en allait facilement à l'eau du lavage.

Il y avait des vases en terre blanche restés de cette couleur, c'est-à-dire qu'ils n'avaient reçu aucun vernis ni au dedans, ni au dehors (pl. VII, fig. 17, 22). Quelques-uns enfin étaient en terre rouge non vernissée. Cette dernière était loin de rappeler la poterie rouge des Romains, dont la pâte est si ferme et si délicate, tandis que la forme en est riche et soignée.

Quatre ou cinq de nos vases avaient des anses et c'étaient les plus communs (pl. VII, fig. 20). Les autres n'avaient ni pieds ni anses, mais seulement un fond. Quelques-uns affectaient la forme de nos bols et de nos sucriers (pl. VII, fig. 14, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25). Généralement c'étaient des types à peu près inconnus de nos jours. Le plus singulier, le plus exceptionnel pour la forme, a été un vase étroit par le fond et qui allait s'élargissant toujours. Il était couvert de cercles comme un tonneau. Cette forme allongée, inconnue dans notre pays, est très-fréquente chez les anciens Burgondes; elle domine dans la collection de M. Baudot, de Dijon; à ce titre ce vase est très-curieux.

La plupart des vases gris et surtout ceux qui avaient des anses paraissaient avoir subi l'action du feu. Les uns avaient au dehors des taches de fumée, les autres s'écalaient comme après une forte chaleur. M. Troyon a fait la même observation sur un vase en terre rouge trouvé à Bel-Air, il dit qu'il était noirci à moitié par la fumée [1]. Ayant remarqué cette même particularité dans tous les autres cimetières de la vallée de l'Eaulne, à Lucy, à Parfondeval et à Envermeu, j'ai été conduit à conclure que quelques-uns de ces vases, sinon tous, avaient été chauffés extérieurement avant d'être déposés dans la tombe; ce qui me fait supposer ou qu'ils avaient servi à des usages domestiques, ou que le liquide qu'ils contenaient était chaud ou tiède.

Cependant l'idée de vases domestiques domine chez moi, parce que la principale destination que j'attribue à ces vases funéraires, c'est d'avoir contenu de l'eau lustrale si les morts

[1] *Descript. des tomb. de Bel-Air*, p. 5.

étaient païens, de l'eau bénite s'ils étaient chrétiens, comme je l'espère. C'était contre les possessions du démon, contre les obsessions que cet esprit mauvais exerçait, selon eux, même sur les corps des défunts, que nos pères, dans leur simplicité, plaçaient ces vases au milieu des tombeaux. C'est un liturgiste bien connu, du XIIIe siècle, qui nous révèle et l'usage et le motif : « Deindè (corpus) ponitur in speluncâ, in quâ, in quibusdam locis, ponitur aqua benedicta et prunæ cùm thure; Aqua benedicta ne dœmones qui multùm eam timent ad corpus accedant [1]. »

L'ornementation de ces vases est très-diverse dans ses détails, quoiqu'elle conserve dans la physionomie générale une monotonie fatiguante, résultat de la pauvreté de l'art. Tous les vases en terre blanche, et la plupart de ceux en terre rouge, sont unis et sans décoration aucune (pl. VII, fig. 17, 19, 22). Les gris et surtout les noirs en possèdent ordinairement une quelconque, toujours sur le milieu de la panse et jamais ailleurs. Quelques-uns se contentent de quelques rangs de cercles, le plus grand nombre fait voir deux, trois ou quatre rangs de motifs qui se reproduisent entièrement identiques sur toute la circonférence du vase. Les dessins paraissent empruntés à l'architecture romane. Ce sont des damiers, des croix de saint André, des zigzags, des entre-lacs, des raies, des brisures, des chevrons, des filets, des losanges et des imbrications de toutes sortes. Tous ces ornements sont en creux et marqués au moyen d'une estampille (pl. VII, fig. 14, 15, 21, 24, 26). Cette décoration n'a rien de romain. Tout y est essentiellement barbare, c'est évidemment le style des manuscrits carlovingiens et

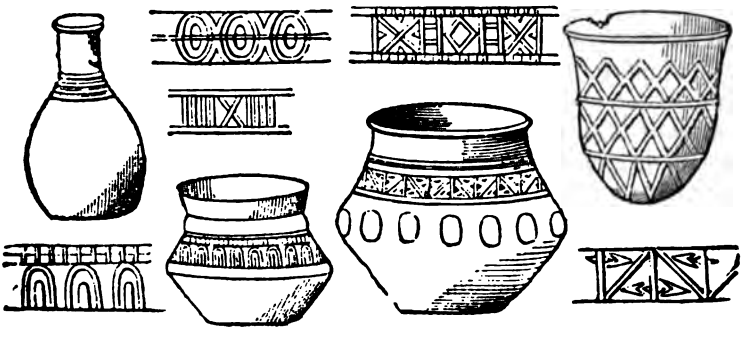

VASES DE LONDINIÈRES.

[1] Durandus, *Rational. divin offic.*, lib. VII, c. 35.

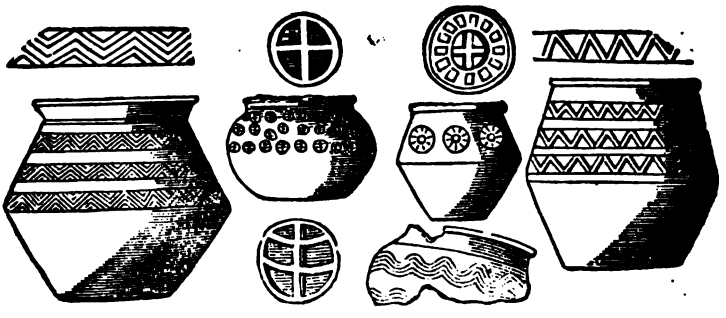

VASES DE SELZEN.

anglo-saxons. Il n'en est pas de même de la forme des vases, du genre de fabrique, de la terre qui les compose. Là tout indique l'art romain ou les traditions romaines. Cependant si chez quelques-uns la forme et la légèreté révèlent le faire antique, chez quelques autres on remarque une épaisseur et une grossièreté que l'on ne rencontre jamais dans la poterie gallo-romaine, même la plus commune.

M. Rigollot, d'Amiens, en examinant les vases, découverts par les explorateurs Allemands, Français et Anglais, conclut à peu près comme nous : « Ce n'est plus, dit-il, cette poterie rouge aux formes pures et élégantes, couverte de gracieux ornements de feuillages, de rinceaux, de dessins variés exécutés en relief. C'est une terre noirâtre, mal cuite, qu'on a cherché cependant à orner de quelque manière, en imprimant sur le côté des traits irréguliers, anguleux, informes, qui indiquent une absence complète de goût et d'invention [1]. »

Les Haches. — Après le vase des pieds, ce qui venait le premier c'était la hache de fer, habituellement placée sur les tibias, surtout lorsqu'elle était seule. Le manche en bois, dont on voyait encore les restes dans la douille (pl. IX, fig. 10), avait été tourné vers la tête et semblait avoir été tenu dans la main du guerrier. Presque toutes ces haches conservaient d'un côté la trace de l'étoffe sur laquelle elles avaient été déposées (pl. VII, fig. 12). Cette étoffe, qui était ou la robe ou le manteau du défunt, était un tissu de laine encore très-reconnaissable, grâce à l'oxyde de fer dont il avait été saturé. Quelques haches ont présenté d'un côté jusqu'à trois tissus superposés. Sur

[1] *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au Ve siècle*, dans le tome X des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

l'autre côté de cette arme, celui qui touchait au fond et qui primitivement avait dû reposer sur le bois du cercueil, on ne remarquait guères que des traces de bois ou de moëllon.

La forme des haches variait à Londinières comme à Envermeu. On peut dire que toutes se rattachent à deux formes principales ; l'une, petite, unie et à peine recourbée (pl. VII, fig. 11), en un mot, la hache de Childéric et des Germains de Selzen ; l'autre, beaucoup plus lourde, plus recourbée, plus aplatie vers le tranchant, et dont la lame, si l'on peut s'exprimer ainsi, est large, étendue et ouverte (pl. VII, fig. 12 et 13).

On peut citer aussi un troisième modèle, rencontré à Selzen, en Angleterre et en France. Il serait apparu une fois dans la vallée de l'Eaulne, si l'on en croit un dessin donné par M. de Caumont [1], ce serait en 1838, dans le cimetière de Douvrend. M. Feret en a trouvé également un échantillon à Sainte-Marguerite-sur-Mer. La lame de cette hache, en sortant de la douille, s'élargit régulièrement des deux côtés, et forme presque un demi-cercle. Ces sortes de hache sont plus communes dans l'Ile de France que dans la Normandie, car sur douze haches que M. Moutié figure comme ayant été trouvées à la *butte des Gargans,* près Mantes, il y en a six de cette dernière forme.

La hache que nous trouvons à Londinières, est celle que les anciens ont appelée *francisque,* parce que, d'après le témoignage des historiens, et d'Isidore de Séville, en particulier, les Francs s'en servaient fréquemment et avec adresse dans les combats [2]. La hache militaire a appartenu à tous les peuples envahisseurs de l'empire romain. On la retrouve chez les Helvètes, les Burgondes, les Germains des bords du Rhin, et même chez les Saxons de la Grande-Bretagne. Cependant, il est vrai de dire, qu'elle est rare chez ces derniers [3], tandis qu'elle est assez commune chez nous.

Londinières, seul, nous a fourni de dix à douze haches, et Envermeu une vingtaine au moins. Si Lucy n'en a donné au-

[1] *Cours d'Antiquités monumentales,* t. VI, p. 267.

[2] « Secures quas Hispani ab usu Francorum per derivationem franciscas vocant. » Isid. Hisp., lib. XVIII, c. 6.

[3] M. Roach Smith, qui a beaucoup étudié les antiquités anglo-saxonnes, ne cite guères que six à sept haches trouvées en Angleterre, une à Ash, une à Ozingell, dans le Kent, par M. Rolfe ; une autre à Colchester, une quatrième à Richborough et deux à Cantorbéry. — *Collectanea antiqua,* vol. II, p. 224.

cune, Parfondeval en a montré trois (pl. IX, fig. 11 et 12), sur une centaine de squelettes. Ceci tendrait à prouver, qu'en moyenne, on peut compter une hache sur cinquante morts. Pour nous, la hache militaire indique un guerrier éprouvé, un homme formé à la vie des camps. Aussi, nous ne l'avons rencontrée que sur des sujets dont les grands ossements trahissaient la force de l'âge, et qui d'ailleurs possédaient d'autres armes défensives, telles que le sabre, la lance, le scramasaxe ou grand couteau. Lorsque le Franc portait la lance et la hache, ces deux armes avaient toujours été jetées ensemble dans la fosse et mises aux pieds du mort, croisées l'une sur l'autre, comme un trophée. Ce fait, qui s'est reproduit plusieurs fois pour nous à Envermeu et à Londinières, a été aussi observé à Selzen par MM. Lindenschmit [1].

La Ceinture. — La ceinture des morts était la partie la plus riche et la plus curieuse à étudier. C'est là que l'on trouvait les couteaux, les ciseaux, les sabres, les anneaux, les boucles, les flèches, les peignes, les médailles, les pinces à épiler, les pierres à raffiler et à battre le feu. Nous parlerons séparément de toutes ces choses.

Les Sabres. — A Londinières, comme partout, les sabres ont été rares. Il paraît bien que le sabre, lorsqu'il était un peu long, devenait l'attribut du militaire consommé. Ce qui nous le fait croire, c'est que le sabre n'allait presque jamais seul. Il était toujours accompagné d'un couteau, d'un poignard, d'une lance ou d'une hache. Aussi nous n'en avons trouvé que deux en 1847 (pl. VII, fig. 1) ; mais c'est dans la fouille de 1852 qu'a été trouvé le plus beau. Généralement les sabres des Francs étaient étroits et peu longs, larges de 4 c. sur une longueur qui va de 40 à 70 c., sans la poignée. Les sabres francs de Bénouville-sur-Orne n'avaient que 50 c., ceux d'Amiens que 45, ceux de Maulette et de la butte de Gargans, près Houdan, que 40 seulement. Comme les nôtres, ils ne coupaient que d'un seul côté, et étaient placés à droite du mort, la pointe en bas. Le sabre de Childéric, ne coupait également que d'un seul côté. Par exception, nous citerons, à Londinières, un sabre semblable, trouvé en 1852, il avait 82 c. de long sur 5 de large. MM. Lindenschmit en figurent aussi un du même genre dans leurs découvertes de Selzen ; c'est le n° 7 de la planche générale [2]. Il ne faut pas moins en conclure,

[1] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, planches 18 et 21.

[2] *Das Germanische todtenlager*.

en somme, que les sabres des Francs étaient courts comme ceux des Germains dont parle Tacite, « Breves gladii [1], » et qu'ils ne coupaient non plus que d'un seul côté, comme Polybe l'affirme des anciens Gaulois, dont les glaives, selon lui, n'étaient bons que pour tailler [2].

Les sabres de nos Francs de la vallée de l'Eaulne, avaient la lame terminée en pointe, tandis que le fourreau finissait d'une façon arrondie comme celui de Childéric [3]. Ce fourreau se composait d'une gaîne de bois, encore très-reconnaissable, recouverte de cuir ou de peau, avec garniture de bronze aux extrémités (pl. VII, fig. 1). La garde, également en bois, avait constamment disparu. Parfois le fer du sabre se prolongeait jusqu'au bout de la poignée où il se terminait en forme de bouton [4]. En Angleterre et à Selzen, les antiquaires ont été plus heureux que nous. M. Smith nous a figuré un manche de sabre richement décoré de cuivre et de bronze [5], et MM. Lindenschmit ont reproduit un manche de poignard orné de marquetterie et de mosaïques [6]. Chez nous c'est la simplicité même; nous n'y trouvons que le guerrier rustique de nos contrées pauvres.

Les Couteaux. — L'arme la plus commune à l'époque mérovingienne et même carlovingienne, celle qui revient sans cesse dans toutes les fouilles et découvertes de sépultures de ce temps, c'est le couteau ou poignard de fer. On le rencontre parfois au côté, la pointe en bas; assez généralement il est posé en travers, sur les os du bassin, comme si le défunt en tenait encore le manche à la main au moment de l'inhumation. Peut-être la différence de position indiquerait-elle le sexe de l'individu? A Londinières, en 1847, nous avons observé qu'une femme de trente ans, qui avait un collier, présentait son couteau sur le travers de ses reins. Ce qui est sûr, c'est que cet instrument se rencontrait également chez les hommes et chez les femmes.

Il faut bien que le couteau ait été un meuble portatif, indispensable à cette époque, puisque tout le monde en portait un

[1] *De Moribus Germanorum.*

[2] Polyb., *Hist.*, lib. III.

[3] Chifflet, *Anastasis*, p. 202, planche

[4] M. Fréd. Troyon, *Descript. des tombeaux de Bel-Air*, planche V, nos 2 et 8. — W. Wylie, *Fairford graves*, plate X.

[5] *Collectanea antiqua*, v. II, plate XXXVIII, trouvé à Combe dans le Kent.

[6] Roach Smith, *Coll. antiq.*, vol. II, plate L, n° 2.

attaché à une ceinture de cuir ou de peau, fermée au moyen d'une boucle de fer, de bronze ou d'argent, selon sa fortune. Dans les sépultures de distinction, le couteau se rattachait au ceinturon au moyen d'une lanière que fermait une toute petite boucle en bronze (pl. VII, fig. 41), tandis qu'une grande boucle nouait au côté gauche la courroie principale (pl. VII, fig. 40, 44, 46, 47).

Les haches et les sabres sont rares, les lances ne sont pas très-abondantes, les vases seuls et les boucles sont multipliés. Mais ce qui paraît aussi commun que le vase et presque aussi prodigué que les boucles, c'est le couteau de fer, et cela non-seulement en Normandie, en Bourgogne, en Picardie, et dans toute la France, mais encore en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et en Scandinavie.

Ce couteau, qui ne fermait jamais, avait un manche en bois qui a disparu. Parfois sa lame reposait dans une gaîne de cuir ou de peau, que l'on reconnaît malgré l'oxyde. M. Girardin, ayant bien voulu analyser un morceau de fer provenant d'un couteau brisé et qui paraissait avoir été muni d'un fourreau, découvrit, sur cet objet, des « traces d'une matière animale, qui, très-probablement, avait été le cuir du fourreau de cette arme [1]. »

La grandeur du couteau commun variait considérablement. Parfois il avait jusqu'à 30 c. de long, y compris le manche, et alors il ressemblait à un poignard ou à un couteau de boucher ; parfois il n'avait que 6 à 8 c. et il imitait le petit couteau appelé *caqueux*, dont se servent encore les pêcheurs de Dieppe, de Fécamp et d'Étretat. Sa longueur commune était 20 c. sur une largeur de 4. Quant à sa forme, elle reproduisait à peu près celle de nos couteaux de chasse (pl. VII, fig. 8, 9, 10).

M. Roach Smith s'est donné la peine de composer une des planches de ses *Collectanea* avec des couteaux saxons, francs et germains. Il en a reproduit quatorze trouvés à Londinières, à Amiens et à Miséry en Picardie ; à Courfaivre et à Bel-Air en Suisse ; à Londres, à Ozingell, à Sandwich, à Oxford et dans la Tamise. Cette collection, parfaitement contemporaine, nous fait saisir, chez les peuples de l'Europe de ce temps, un air de famille et de commune origine, beaucoup mieux que tous les textes du monde ne pourraient l'établir.

Je n'estime pas à moins de 120 le nombre de couteaux trou-

[1] *Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*, 2e mémoire, dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, pour 1852, p. 178 et 179.

vés dans le seul cimetière de Londinières. A force d'être communs, ils devenaient si peu intéressants, qu'à la fin d'une fouille on n'y faisait plus la moindre attention.

L'histoire parle de ces couteaux des Francs. Grégoire de Tours, le père de nos historiens, mentionne plusieurs fois ces couteaux, qu'il appelle *scramasaxes*. La loi salique, elle-même, leur a consacré un article. Comme nous le prouverons plus tard, en parlant d'Envermeu, ils étaient encore en grand usage parmi nous sous la troisième race.

C'est ce qui explique comment toutes les collections françaises en possèdent un si grand nombre. M. Baudot en a recueilli beaucoup à Charnay ; M. Moutié, de Rambouillet, en a rassemblé un bon nombre trouvés dans le département de Seine-et-Oise ; j'en ai vu à Abbeville et à Amiens, provenant de la Somme ; à Beauvais et à Neufchâtel, rencontrés dans le Bray picard et dans le Bray normand. M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités*, en cite un grand nombre trouvés dans la Basse-Normandie. N'oublions pas de mentionner les sépultures de Bel-Air, par M. Troyon, et celles de Selzen, par MM. Lindenschmit. Ces artistes-antiquaires, non contents de figurer les couteaux dans leurs planches générales, ont encore représenté les squelettes montrant leurs poignards au côté ou sur les os du bassin.

Les Grands Couteaux.— Outre ce couteau ordinaire, il y avait aussi le grand couteau ou poignard, le *culter validus*, dont parle Grégoire de Tours. Il apparaît dans les sépultures de Londinières comme sur les autres points de la vallée de l'Eaulne. Il s'y trouve avec sa pointe et avec ses rainures, que l'on croit avoir été chargées de poison. Nous en parlerons plus longuement à l'article d'Envermeu.

Les Ciseaux. — Après les couteaux, nous devons naturellement faire passer les ciseaux, quoiqu'ils soient beaucoup plus rares. Ces ciseaux se retrouvent partout, dans les sépultures des dix premiers siècles de notre ère, aussi bien chez les Romains que chez les Barbares. Nous en avons vu sous les urnes de Neuville-le-Pollet ; M. Feret en a rencontré dans les sépultures, présumées saxonnes, de la *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Mer. Ils n'ont point manqué non plus à M. Moutié, dans Seine-et-Oise, ni à M. Baudot, dans Saône-et-Loire. M. Wylie en reproduit dans ses tombeaux de Fairford, et M. Frédéric Troyon, après nous en avoir montré sur sa planche v des

tombeaux de Bel-Air, nous dit, dans le texte de sa description, que « ce sont des ciseaux à ressort, dont l'usage s'est conservé dans les bergeries de la Suisse. » Cette définition est applicable, dans son entier, et à nos découvertes et à nos usages (pl. XVI, fig. 6).

M. Troyon nous fait comprendre que les ciseaux dont il parle ont été trouvés à la ceinture du mort, MM. Lindenschmit le démontrent, en figurant sur la planche n° 10, la ceinture d'un squelette chargé d'un peigne, d'un couteau, de ciseaux, d'un bracelet, d'une coupe et d'une foule d'ornements. Ce sujet, si riche en objets de coquetterie, paraît être une femme splendidement parée. Faudra-t-il conclure de là que tous les corps qui présentent la cisaille sont des femmes? On doit le présumer, mais cependant il faudrait se garder de conclure d'une manière absolue et sans autre preuve, car on voit des ciseaux avec des sabres et des épées.

Nous avons trouvé trois ou quatre ciseaux à Londinières, sept ou huit à Envermeu et un ou deux à Parfondeval. Nous avons remarqué que la plupart des nôtres avaient été mis en terre, enveloppés dans une gaîne de cuir ou de peau. Ce fourreau est encore facile à reconnaître et à analyser sur la plupart des ciseaux déposés par nous au Musée de Rouen.

Les Boucles. — Une chose aussi commune que les couteaux, par cela même qu'elle en a été l'accompagnement indispensable, c'est la boucle, tantôt en fer, tantôt en bronze, tantôt en argent ou en alliage d'argent. L'usage du ceinturon autour des reins était général chez tous les peuples guerriers Saxons, Germains, Francs, Burgondes et Scandinaves. C'est un des caractères distinctifs de la sépulture de ces peuples. La boucle en était le complément obligatoire. Son métal variait selon la fortune du personnage. Le bronze était le plus communément employé, mais alors ce n'était plus ni le bronze grec, ni le bronze romain, ni le bronze gaulois, ni le bronze égyptien [1], c'était un grossier alliage dont les proportions ont été retrouvées par notre savant et complaisant ami, M. Girardin, qui a bien voulu analyser quelques-unes de nos boucles

[1] Hachettes gallo-romaines en bronze, trouvées près Elbeuf, en 1846 :

Étain.	25,1
Cuivre.	74,9
	100,0

Analyse de plusieurs produits d'art, par M. Girardin, Paris, 1846, in-4°, p. 19.

et objets de bronze trouvés à Londinières, à Lucy et à Envermeu. Voici les résultats obtenus par notre confrère, nous les donnons tels qu'il les expose lui-même dans le curieux Mémoire qu'il vient de faire insérer au *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen :*

« 1° *Boucle servant à rattacher le couteau au ceinturon de cuir des soldats francs, trouvée dans le cimetière d'Envermeu, en* 1850. — Cette boucle est un très-mauvais bronze, ainsi que le démontre l'analyse suivante :

Cuivre.	37,2
Plomb.	44,0
Étain.	18,8
Fer.	traces.
	100,0

» 2° *Anneau trouvé à Envermeu dans la même fouille.* — C'est encore un mauvais bronze, ainsi composé :

Cuivre.	45,1
Plomb.	40,9
Étain	14,0
Antimoine.	traces.
	100,0

» 3° *Boucle de ceinturon trouvée dans le cimetière de Lucy, en* 1851. — La partie externe est aplatie et brillante; sa couleur est d'un gris plombé. L'alliage est cassant ; sa limaille est jaune pâle.

Composition :	Cuivre.	69,32
	Étain.	20,78
	Plomb.	9,90
		100,0

» 4° *Fibules et boucles trouvées en* 1847 *dans le cimetière de*

Hachette gauloise trouvée à Antifer, en 1842 :

Cuivre.	85,85
Étain.	14,15
Fer et plomb. . . .	traces.
	100,0

« Ce bronze, dit M. Girardin, est identique à celui d'un poignard antique rapporté d'Égypte par Passalacqua et analysé par Vauquelin. »

Miroir antique trouvé en 1849 dans le cimetière gallo-romain de Cany :

Cuivre.	78,5
Étain.	21,5
	100,0

Précis analyt. de l'Acad. de Rouen, année 1852, p. 157, 158.

Londinières. — Ces objets étaient en grande partie oxydés. La couche de vert-de-gris se composait de carbonates hydratés de cuivre et de plomb. Les parties les moins altérées ont offert la composition suivante :

Cuivre.	72
Plomb.	28
	100

» C'est donc du bronze dans lequel l'étain a été remplacé complètement par du plomb.

» D'après les quatre analyses qui précèdent, il est évident qu'à l'époque mérovingienne, où les arts de l'antiquité étaient en décadence, on ne savait plus faire le beau bronze grec et romain, et que le plomb était substitué, soit partiellement, soit même en totalité, à l'étain devenu plus rare et plus cher que dans les siècles antérieurs. »

Pour décorer cet alliage, pour le faire briller aux yeux, on avait soin de l'argenter ou plutôt de l'étamer, car M. Girardin qui a bien voulu analyser plusieurs de nos boucles et objets de bronze trouvés soit dans les cimetières mérovingiens de la vallée de l'Eaulne, soit dans les cimetières romains de Cany, de Dieppe et d'ailleurs, à toujours parlé d'étamage et n'a jamais signalé de cas d'argenture.

En analysant une grande plaque de bronze, accompagnée d'une boucle artistement ciselée, notre savant chimiste l'a trouvée recouverte, dans toute son étendue, d'une légère couche d'étain fin. « Cette pièce, ajoute-t-il, prouve avec quelle habileté les anciens pratiquaient l'étamage. »

Les boucles en argent, ou alliage d'argent, sont assez rares. Cependant on en a trouvé quelques-unes à Londinières, tandis que celles de bronze ne formeraient pas un total moindre de quarante à cinquante, et que celles de fer seraient plus nombreuses encore. On s'étonnera, peut-être, qu'il y eut plus de boucles que de couteaux et de sabres, cela tient à ce que nous avons parfois rencontré des boucles sans traces de poignard. Ce qui prouve, ce me semble, que les hommes de ce temps portaient à peu près tous un ceinturon d'étoffe ou de peau.

Parmi les boucles de bronze ou d'argent, quelques-unes présentaient de petits ornements tracés en creux sur la partie convexe (pl. VII, fig. 44). Parfois la portion attenante au ceinturon offrait une petite surface plate, ornée de quelques verroteries unies ou de diverses couleurs, enchâssées avec art

comme pour former une mosaïque de verre [1] (pl. XII, fig. 2 et 5; — pl. XI, fig. 37).

Ce qui m'a frappé souvent dans les boucles, c'est le creux opéré sur elles par le frottement du cuir du ceinturon. Quelques-unes d'elles paraissaient avoir servi si long-temps, qu'elles en étaient profondément usées du côté où le ceinturon avait porté le plus. L'ardillon surtout était miné vers le milieu, là où s'était opéré le frottement (pl. VII, fig. 40).

Quelques boucles étaient carrées (pl. VII, fig. 41; pl. XI, fig. 31), la majeure partie formait le demi-cercle, l'ovale ou

le rond allongé (pl. VII, fig. 40, 44, 46, 47, 49); mais ces trois formes, rondes, ovales ou carrées, affectaient d'innombrables variétés. Beaucoup d'entre elles étaient unies; d'autres avaient des raies creusées sur la surface et dans tous les sens (pl. VII, fig. 44, 46; pl. XI, fig. 29). Plusieurs présentaient un pointillé en relief, quelques-unes enfin étaient plissées et côtelées sur la surface (pl. VII, fig. 40). Ces dernières étaient les plus élégantes.

SAINTE-MARGUERITE-SUR-SAANE.

Les Plaques de Ceinturon. — Ce qui se rattache naturelle-

[1] M. Baudot en a trouvé de semblables à Charnay (Saône-et-Loire), et M. Moutié dans Seine-et-Oise.

ment à la boucle, ce qui en est la suite obligée, par cela seul qu'elle est elle-même une véritable boucle, c'est ce que les antiquaires appellent la plaque de ceinturon. Elle se compose tout d'abord d'une boucle destinée à fermer la ceinture, puis d'un appendice long et orné (pl. VII, fig. 32, 33, 36, 45, 48),

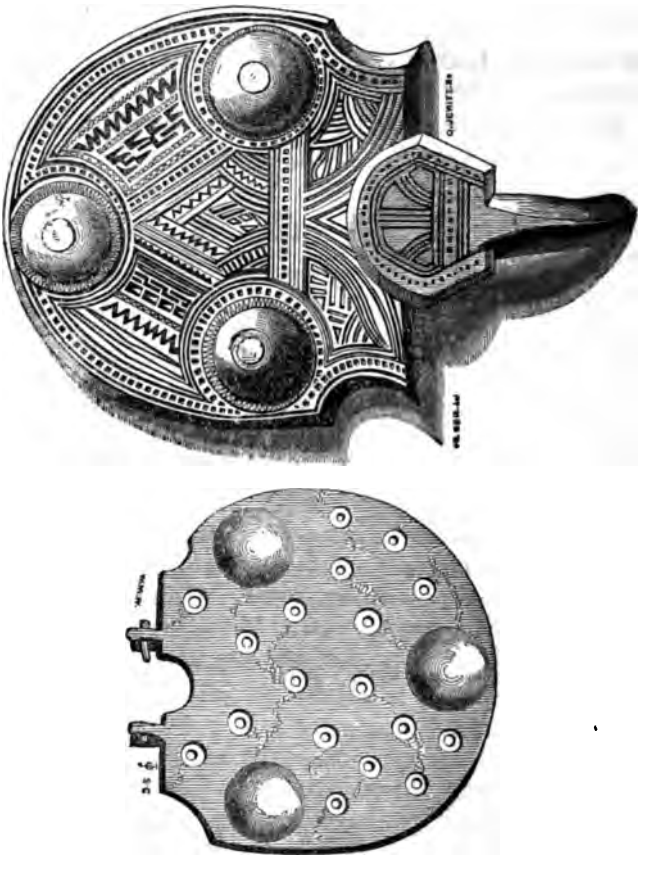

SAINTE-MARGUERITE-SUR-SAANE.

auquel on donne le nom de plaque et qui n'était d'abord qu'une pure ornementation destinée aux hommes riches et distingués. En face de la plaque, à l'autre bout du ceinturon, dont une partie était prise dans la boucle, on voyait souvent une seconde plaque qui était la reproduction et le complément de la première.

De ces plaques, le plus fier ornement des sépultures mé-

rovingiennes, nous en avons trouvé de deux sortes, les unes en fer (pl. VII, fig. 48), les autres en bronze (pl. VII, fig. 32). Nous n'en avons rencontré ni en or, ni en argent, mais il est probable qu'il en a existé.

Le cimetière de Londinières nous a fourni plusieurs plaques de ceinturon en fer, mais dans ce nombre je dois surtout en signaler deux paires trouvées, l'une en 1850, l'autre en 1852, qui étaient d'un poids et d'une dimension vraiment extraordinaire. On les eût crues propres à sangler des chevaux plutôt qu'à ceindre des hommes. Ceci prouverait d'ailleurs, ce dont on n'a pas doute, la force extraordinaire des hommes de ce temps. L'une des deux plaques de fer, du poids de 860 grammes, avait une longueur totale de 45 c. et une largeur de 9 à 10 c. Toutes deux avaient été autrefois recouvertes d'une lame d'argent destinée à recevoir des dessins et des motifs que l'oxyde empêche à présent de reconnaître. Cependant il est aisé de se rendre compte de ce qui a existé sur les plaques de fer de Londinières, en voyant des plaques semblables, trouvées en Bourgogne, par M. Baudot, et qui, étant mieux conservées que les nôtres, ont gardé les dessins et incrustations dont elles furent couvertes. Ces plaques des Burgondes ne sont pas moins fortes que celles des Francs-Neustriens de la Normandie et de la Picardie. Mais c'est en Suisse, surtout, que cette lame d'argent se retrouve encore plus belle et mieux conservée qu'en France. M. Troyon en a dessiné de fort jolies dans son travail sur les sépultures de Bel-Air. Seulement elles m'ont paru moins grandes que les nôtres.

M. Rigollot parle également de plaques de ceinturon aussi étendues que les nôtres, trouvées à Miséry, en Picardie. Elles étaient couvertes d'ornements tracés sur une plaque d'argent. Dans la planche VI de son *Mémoire*, ce savant en reproduit une très-belle, exactement semblable pour la forme et le volume, à celle que nous avons déterrée à Londinières, en 1852.

En 1850 j'ai soumis à M. Girardin des débris d'incrustation détachés de la boucle et de la plaque de ceinturon en fer, trouvées dans le cimetière de Londinières. Ce savant chimiste a reconnu que le « fer avait été recouvert d'une lame d'argent [1]. » En 1851 j'ai soumis également à ses observations des parties de métal provenant d'incrustations existantes sur une plaque de ceinturon en fer trouvée dans le cimetière mérovingien de Parfondeval. Après consciencieux examen, notre sa-

[1] *Précis de l'Acad. de Rouen*, de 1852, p. 171.

vant confrère me répondit que « ces petites parcelles étaient d'argent pur [1]. » Enfin, comme étude de l'art métallurgique des anciens, je lui envoyai, en 1851, une boucle en bronze trouvée dans le cimetière d'Envermeu. Voici la réponse de mon confrère : « Cette boucle est recouverte d'une feuille d'argent assez épaisse, que l'oxydation du métal inférieur a soulevée et détachée. Cet argent est allié à du cuivre ; j'y ai trouvé aussi une trace de fer.

» Ceci prouve une fois de plus, ajoute notre habile professeur, que les anciens connaissaient l'art de recouvrir les métaux altérables, de métaux protecteurs. Ils faisaient du plaqué d'argent comme nous en faisons encore par la juxta-position et la pression de la lame d'argent sur le métal oxydable.

» Plus on étudie à fond l'antiquité, plus on se convainc que les anciens sont nos maîtres sur bien des points de la technologie. Sans doute chez eux les sciences physiques et chimiques n'étaient point formulées en corps de doctrine, ni même professées comme sciences expérimentales. Mais grâce au hasard, à l'expérimentation, au tâtonnement, à une longue habitude, ils étaient arrivés à des résultats inouïs dans les arts industriels. Chacun trouvait et tâchait de garder son secret. Les peintres, les teinturiers, les verriers, les potiers, les orfèvres, les joailliers, les métallurgistes, étaient habiles, et ce n'est pas sans un profond étonnement qu'on acquiert la preuve, en parcourant nos Musées archéologiques, que les anciens étaient véritablement très-avancés dans la pratique des arts chimiques [2]. »

Quel malheur que ce plaqué d'argent ne soit pas arrivé jusqu'à nous, tant soit peu conservé et reconnaissable. Nous y eussions sans doute trouvé de curieux détails sur les arts et les croyances de nos pères ; on verra par une plaque d'argent bien conservée et trouvée dans le cimetière d'Envermeu, en 1851, combien nous avons lieu de regretter celles dont les sujets ont disparu.

Maintenant passons aux plaques de bronze. Celles-là ont toujours été les plus riches et les mieux conservées. L'oxyde n'a jamais empêché de voir clairement les dessins qu'elles reproduisent. Comme je l'ai dit plusieurs fois, ce sont généralement des ronds, des ovales, des losanges, des entrelacs, des dents de scie, des enroulements, des croix, des brisures, des

[1] *Précis analytique de l'Acad. de Rouen*, pour 1852, p. 174.
[2] Id., ibid.

chevrons, des frettes et des zigzags. Parfois on y rencontre des serpents et des dragons, des chimères, des griffons, des animaux fabuleux, comme dans les premiers manuscrits français ou anglo-saxons. En Bourgogne on remarque assez fréquemment un homme placé entre deux lions, avec ces mots : « Daniel propheta, » grossière image du prophète Daniel dans la fosse aux lions. Cependant les types qui reproduisent ce fait historique ont toujours paru plutôt carlovingiens que mérovingiens.

A Londinières nous devons surtout citer trois plaques de ceinturon d'un genre tout particulier. C'étaient de grandes lames de cuivre, dont les larges dessins, au lieu d'être gravés en creux, avaient été découpés à jour sur le fond même du métal. Il en était de même de l'appendice.

Nous avons trouvé plusieurs plaques fort belles, à Londinières, à Envermeu, à Lucy et à Douvrend. M. Rigollot en a dessiné de curieuses rencontrées en Picardie. M. Moutié en a recueilli d'intéressantes dans l'Ile-de-France; M. Baudot en possède de magnifiques trouvées en Bourgogne. On peut en voir de très-riches dans les *Collectanea antiqua* de M. Smith, dans les *Fairford Graves* de M. Wylie, dans les *Remains of Pagan Saxondom* de M. Akerman, dans les sépultures de Bel-Air par M. Troyon, et dans celles de Selzen par M. Lindenschmit.

Bagues et Anneaux. — Nous avons déjà dit que la main des morts était souvent placée à la hauteur du bassin, tenant un couteau, un sabre ou le manche d'une lance. C'est à cette position qu'il faut attribuer la rencontre que nous faisions, dans cette partie du corps, de bagues ou d'anneaux passés à la phalange du doigt qui les portait. Cette phalange, ordinairement oxydée, a été plusieurs fois conservée par nous et envoyée au Musée de Rouen avec la bague elle-même. Une seule fois nous avons trouvé deux bagues à la même main. Le plus grand nombre de ces bagues était en mauvais bronze, composé de cuivre et de plomb, avec une très-légère portion d'étain. Quelques-unes seulement étaient en argent pur [1], et deux étaient en or. Londinières nous en a fourni environ une douzaine où dominait le bronze. Généralement elles étaient plates et larges, et non pas rondes et torses comme celles de nos jours. Quelques-unes imitaient nos chevalières ; la plupart

[1] *Précis analyt. de l'Acad. de Rouen*, de 1852, p. 159 et 170.

étaient unies, d'autres cependant portaient un chaton, tantôt

pris à même le métal (pl. VII, fig. 42), tantôt formé avec des grenats ou de la verroterie. Lorsque le chaton était de cuivre, nous avons remarqué qu'il était parfois orné d'une croix de Saint-André tracée en creux. Ces bagues se rencontrent dans toutes les sépultures franques, germaines ou saxonnes. On peut en remarquer plusieurs mentionnées et figurées dans les ouvrages de MM. Lindenschmit, Troyon et Roach Smith.

Les Anneaux de fer. — Puisque nous parlons bagues, ajoutons tout de suite ce que nous avons à dire sur les anneaux.

Dans le cimetière de Londinières et dans tous les cimetières mérovingiens fouillés dans la vallée de l'Eaulne, il est un genre d'antiquités que j'ai rencontré en très-grand nombre, à satiété même, et sur lequel je ne sais rien de satisfaisant. J'en ai parlé à divers antiquaires, je leur ai même montré l'objet sans qu'aucun ait pu me donner une explication capable de me contenter. Je veux parler d'un anneau en fer, rond et grossier, dont les proportions varient peu. Les plus grands que j'aie rencontrés n'ont guères plus de 8 c. de diamètre, et les plus petits 3. Les moyens ont une circonférence de 15 c. sur une largeur de 5. Quelques-uns m'ont paru conserver des traces de cordes oxydées et adhérentes avec eux. Je suppose que les divers explorateurs ont fait peu de cas de ces sortes d'antiquités, fort grossières à la vérité, mais intéressantes par le mystère même qui les recouvre. C'est sans doute au peu de prix de leur matière première, à la simplicité de leur forme, qu'il faut attribuer l'indifférence des archéologues à leur égard, et la négligence qu'ils ont mise jusqu'à ce jour à en parler ou à les reproduire; car je ne me souviens pas d'en avoir vu un seul dans les dessins de MM. Wylie, Smith, Troyon, Lindenschmit, de Caumont, etc. M. Baudot seul, dans son mémoire de 1832, signale quelques anneaux de fer trouvés dans le cimetière de Charnay [1]. Nous appelons sur ces anneaux

[1] *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833, p. 215.

l'attention de nos confrères en archéologie (pl. xv, fig. 10).

Comme acheminement à une explication, je dois dire que dans ma dernière fouille d'Envermeu deux ou trois de ces cercles de fer possédaient un ardillon, comme s'ils avaient servi de boucle de ceinturon. Un morceau du même genre avait déjà apparu à Londinières (pl. vii, fig. 49).

Je me garderai bien d'affirmer que ces anneaux de fer se trouvent à la ceinture des morts; je n'ai pas assez remarqué la place où on les rencontre, mais en tous cas ce doit être vers le milieu du corps plutôt qu'aux extrémités.

J'ai reconnu dans l'uniforme de nos pompiers un anneau parfaitement semblable passé à leur ceinturon.

Fiche-Patte en fer. — Tandis que nous en sommes sur le chapitre des choses inexpliquées, j'ajouterai de suite une pièce en fer, également commune, et dont personne n'a parlé, à ce que je sache. C'est une espèce de fiche ou clou, long ordinairement d'environ 10 ou 12 c., dont l'extrémité basse est parfois aiguë ou parfois obtuse, mais dont le sommet aplati a été recourbé en forme d'anneau (pl. xiv, fig. 8 et 9). Cet anneau, à peine assez large pour donner passage à un crayon, a été trouvé plusieurs fois rempli avec un petit bâton en bois (pl. xiv, fig. 8). Ce bois, bien conservé, avait parfois été recouvert de cuir ou de peau, ainsi que le fer lui-même. Jusqu'ici rien n'a pu me donner le moindre éclaircissement sur cet objet, que les archéologues étrangers ne reproduisent pas non plus. Le Musée de Rouen possède bon nombre de ces objets, recueillis par mes soins à Londinières, à Envermeu, à Lucy, à Parfondeval. J'en ai vu également à la bibliothèque de Neufchâtel, provenant de Neufchâtel même et de Parfondeval. Je ne me souviens pas d'en avoir aperçu à Dijon ni ailleurs, mais je crois en avoir remarqué quelques-uns au « British Museum. »

Les Peignes. — A la ceinture des morts, dans une bourse sans doute, étaient cachés des peignes dont nous avons trouvé les restes à Londinières en 1852, et à Envermeu en 1851, 1852 et 1853. Ces peignes m'ont paru en os, quoique j'aie négligé de les faire examiner par la science. Le plus remarquable que nous ayons rencontré est celui d'Envermeu, en 1853, il avait des dents des deux côtés et la poignée du milieu imitait une baguette composée de deux pièces attachées avec des clous en fer (pl. xiii, fig. 14). Des peignes tout semblables ont été trouvés à Bel-Air, par M. Troyon [1]; ils étaient aussi à la ceinture

[1] *Description des tombeaux de Bel-Air*, p. 6.

des morts. Plusieurs ont été rencontrés à Selzen, près Mayence, par M. Lindenschmit; mais ici leur place était diverse. Le premier se trouvait aux pieds d'un guerrier, dans un vase de bronze [1]; le second squelette, qui pourrait bien être celui d'une femme, a montré son peigne le long des fémurs [2], mais deux autres squelettes, qui appartiennent à des hommes, ont fait voir à la ceinture leur peigne avec la boucle et le couteau [3].

Personne ne s'étonnera de voir ces instruments accompagner des hommes aussi chevelus et aussi barbus que nos pères. C'était pour eux un meuble des plus indispensables, et Sidoine Apollinaire, le chantre de nos aïeux, fait figurer le peigne dans le portrait célèbre qu'il nous a laissé de l'envahisseur de la Gaule : « Pro barbâ tenues perarantur pectine cristæ. »

La Bibliothèque impériale garde un très-beau peigne mérovingien, en bois, avec une croix dessus. Ceci nous expliquera peut-être pourquoi, sur tant de corps de Francs, nous n'avons trouvé que deux ou trois peignes. Selon toute apparence, cette pénurie provient de ce que le plus grand nombre d'entre eux était en bois, comme celui dont nous parlons, et qu'ils auront été détruits par le temps. La cathédrale de Sens garde dans son trésor un des types les plus précieux de ce genre d'antiquité; nous voulons parler du peigne de saint Loup, évêque de cette ville au VIIe siècle (620). Ce peigne est en ivoire et à deux fins; c'est-à-dire qu'un côté a de fortes dents et l'autre de plus fines. C'est à peu près ce que nous avons observé à Envermeu. Mais celui de Sens est orné d'une garniture de cuivre et d'une inscription du XIIIe siècle. Cette inscription, qui porte « pecten sancti Lupi, » indique l'antiquité de la tradition qui attribue ce meuble au saint évêque. On ajoute que le vénérable pontife s'en servait dans les ordinations, lorsqu'il consacrait à Dieu quelqu'un de cette race chevelue. Tout le monde sait qu'alors le signe de l'entrée dans l'église était la déposition de la chevelure : « comâque capitis depositâ monachus factus est, » est-il dit de Gamardus, seigneur de Villy-sur-Yère, qui, au VIIe siècle, se plaça sous la conduite de saint Wandrille, dans son monastère de Fontenelle [4]. Une chose bien remarquable, c'est que chez les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie, un des signes de conversion au Christianisme consiste encore à se couper la barbe et la crinière.

[1] *Das Germanische todtenlager*, etc., planche 7.
[2] Id., ibid., planche 13.
[3] Id., ibid., planches 10 et 19.
[4] *Gall. Christ.*, t. XI, p. 161.

La Pince épilatoire. — Après les ciseaux et le peigne, nous pouvons naturellement citer la pince épilatoire (pl. VII, fig. 35).

La pince à épiler m'a toujours paru l'attribut du guerrier éprouvé par les années comme par les combats. Les raisons que je puis donner de ma croyance, c'est qu'à Londinières, où j'en ai trouvé quatre, et à Envermeu, où j'en ai rencontré à peu près autant, elles étaient toujours sur des squelettes âgés et chargés d'armes de guerre, telles que la hache, la lance ou le sabre. Puis, il me semble que l'usage même de cet instrument, fait supposer un homme âgé, nourrissant une forte barbe, car on croit communément que cette pince servait chaque jour à arracher les poils épais et touffus qui poussaient sous les narines des Barbares. « Pilis infra narium antra fructicantibus quotidiana succisio, » dit Sidoine Apollinaire [1]. Ces forceps étaient un meuble indispensable à des hommes velus jusqu'aux yeux, jusqu'aux oreilles : « Tonsor barbam genas adusquè surgentem forcipibus evellit [2]. » La plupart des hommes de cette époque en faisaient usage. Aussi les historiens des temps anciens, comme ceux des temps barbares, nous ont conservé le souvenir de ces ciseaux militaires, et l'on en a souvent trouvé dans les sépultures des temps mérovingiens. Je citerai les pinces trouvées à la *Butte-des-Gargans*, près Houdan, par M. Moutié [3], à Bénouville, par M. Durand [4], et à Manneville, par M. de Rigny [5], d'autres rencontrées en Picardie, et surtout en Bourgogne par M. Baudot.

M. Baudot en a trouvé une dans le cimetière burgonde de Charnay, dès 1832 [6], et je crois que dans les fouilles qu'il a continuées depuis il en a rencontré plusieurs autres. En tout cas cet antiquaire a observé que sa pince, en cuivre, est dans la forme de celles que l'on fait encore aujourd'hui [7]. Cette remarque est aussi exacte pour la Normandie que pour la Bourgogne.

MM. Troyon et Lindenschmit n'en figurent pas dans leurs planches, mais il m'est difficile de croire qu'ils n'en aient point trouvé quelques-unes. En tout cas, M. Feret en a vu à

[1] *Caii Sollii Apollinaris Sidonii, Avernorum episcopi, opera,* Lugd. Joan. Torn. 1552. Epist. lib. I, epist. 2.

[2] Id., ibid.

[3] *Le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire,* t. II, année 1843.

[4] *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.,* t. XII.

[5] Id., ibid.

[6] *Mém. de la Commis. des Antiquités de la Côte-d'Or,* années 1832 et 1833, p. 215.

[7] Id., ibid.

Douvrend et à Sainte-Marguerite-sur-Mer. Les sépultures romaines en ont également fourni des échantillons. On peut constater le fait au Musée de Rouen et à celui du Louvre.

Les Aiguilles. — Faut-il rattacher à l'équipement militaire les aiguilles de bronze que l'on rencontre de temps à autre dans nos sépultures. J'en ai trouvé quatre ou cinq à Londinières, et cinq ou six à Envermeu. Les dernières que j'aie extraites de la terre varient de longueur, mais la forme en est la même. Toutes présentent par un bout une pointe et par l'autre un trou circulaire, formé comme avec un fil de laiton. Nos militaires portent encore des épingles analogues (pl. XVI, fig. 9).

Les Pierres a rafiler. — A Londinières, en 1852, on a rencontré une pierre noire, fine et polie, qui peut-être fut emmanchée et que je considère comme une pierre à aiguiser les armes. Je crois en avoir trouvé de semblables à Envermeu. M. Baudot en a également recueilli dans le cimetière de Charnay. J'en ai remarqué plusieurs dans sa belle collection burgonde. Quelques-unes ont été percées afin d'être suspendues parmi le bagage du guerrier. Nous sommes porté à croire que nos Francs portaient ces pierres à la ceinture.

Les Briquets et les Pierres a feu. — La collection de M. Baudot nous a présenté aussi plusieurs briquets en fer, accompagnés de silex taillés comme des pierres à fusil. La présence du silex a lieu de surprendre dans ce sol qui en est tout dépourvu par la nature. Cela prouve de plus en plus l'intentention de nos pères et la destination de l'objet. En 1852, nous avons également recueilli, dans le cimetière d'Envermeu, deux silex taillés pour battre le feu, et un en 1853. L'un d'eux, dont la pierre imite l'agate, a la forme d'une pierre à fusil. Deux portent la trace de coups de briquet, comme s'ils avaient servi bien des fois. Le caillou taillé en pierre à fusil a été rencontré à la ceinture du mort qui possédait les quatre pièces d'argent.

Quant au briquet lui-même, je n'ai rien trouvé que l'on puisse attribuer, d'une manière certaine, à ce genre de meuble; cependant il ne serait pas invraisemblable d'y rattacher les anneaux de fer dont nous avons parlé plus haut. M. Rigollot, qui parle aussi de briquets composés d'une pièce de fer et d'un silex pyromaque, suppose, avec beaucoup de raison, que ces objets étaient suspendus à la ceinture dans une bourse renfermant parfois un peigne, des ciseaux, des monnaies, etc.

Puisque nous avons parlé de monnaies, c'est ici le lieu d'en traiter.

Monnaies et Médailles. — L'inscription est à coup sûr une des grandes ressources de l'antiquité. C'est la voix des morts qui raconte aux vivants les événements du passé; mais à défaut d'inscriptions, qui manquent presque totalement dans les temps barbares, il nous reste les monnaies et les médailles; mais encore les monnaies, si communes dans les sépultures romaines, deviennent rares dans les cimetières mérovingiens, surtout les monnaies contemporaines. Celles qui reviennent le plus souvent sont plus capables d'égarer que d'instruire des hommes superficiels qui s'en rapporteraient à la première apparence. En effet, non-seulement dans la vallée de l'Eaulne, mais encore à Charnay, en Bourgogne; à Bénouville-sur-Orne, à Miséry, en Picardie; à la Butte-des-Gargans, près Mantes; à Auffargis, près Rambouillet; à Bel-Air, en Suisse; à Selzen et à Xanten, en Allemagne, et dans tous les cimetières anglo-saxons explorés ou étudiés en Angleterre, ce sont les monnaies romaines qui dominent et souvent celles du Haut-Empire. Comme premier témoin de ce fait, nous pouvons citer le tombeau de Childéric, d'où l'on a extrait 100 médailles d'or de Théodose, de Volusien, de Marcien, de Zénon et de Julius-Nepos, et 200 médailles d'argent de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Faustine, etc. [1].

Sur 25 monnaies trouvées à Envermeu, il y avait une monnaie gauloise en or servant d'ornement, une monnaie carlovingienne dans les terrains élevés, 5 monnaies mérovingiennes en argent, du vie siècle, et 18 médailles en argent et en bronze, dont plus de la moitié était du Haut-Empire; mais ces dernières étaient frustes et effacées. A Londinières il n'a été trouvé que trois ou quatre monnaies et toutes étaient romaines. La seule qui ait pu être déchiffrée était un tout petit bronze de Tétricus père, empereur dans les Gaules, l'an 273 de J.-C. Je l'ai trouvée à la ceinture même du mort. Les monnaies mérovingiennes d'Envermeu ont été également rencontrées sur les os du bassin, et à Lucy, où j'ai trouvé cinq tiers de sous d'or, ils étaient très-proprement cachés sous la plaque de ceinturon du défunt. Dans ce même cimetière de Lucy, j'ai trouvé deux médailles romaines, l'une grand et l'autre moyen bronze. Elles étaient trop usées pour être re-

[1] *Anastasis Childerici I franc. regis*, à Joan. Jacobo Chifletio, Antuerpiæ, 1655, in-fo, p. 249-99.

connues, mais elles avaient toute la physionomie du Haut-Empire. Le cimetière de Douvrend, malheureusement trop peu exploré, a donné en 1838 une médaille de bronze, fourrée en argent, de l'empereur Claude, au revers d'Agrippine. Enfin à Bénouville-sur-Orne, on a vu une médaille de Constantin et un tiers de sou d'or de Clotaire II [1], frappé à la cité de Quintovic.

Selon toutes apparences, la monnaie, quand elle se trouve enterrée avec les morts des temps mérovingiens, a dessein ou par mégarde, était toujours placée dans une bourse que le défunt portait à son ceinturon. C'est au moins la conclusion que nous sommes tenté de tirer de nos découvertes et de nos observations. M. Rigollot qui a étudié beaucoup de travaux publiés sur cette matière, tant en France qu'à l'étranger, partage entièrement notre opinion dans un savant Mémoire plein de faits bien choisis et d'observations heureuses [2].

M. Troyon, qui a examiné les tombeaux de Bel-Air avec un soin si scrupuleux et tant de conscience, a rencontré les médailles sur les fémurs, « comme si, dit-il, on les eût placés entre les mains du mort [3]. » Deux tombeaux, seulement, en renfermaient chacun trois. « L'état de ces monnaies, ajoute-t-il, est si mauvais, qu'une seule a été reconnue. D. N. MAG. MAXIMVS. Maxime se fit proclamer empereur, l'an 383. A l'inscription de la seconde, CAES. AUG. P. M. TR. P. COSS. III — AEQUITAS AUGUSTI, manque le nom de l'empereur, qui paraît être Nerva. Une troisième semble être d'Auguste, et le module des autres convient aux premiers siècles de l'empire [4]. »

M. Baudot, dans le premier *Mémoire* publié sur les fouilles de Charnay, en 1832, dit avoir trouvé sept médailles, dont trois gauloises et quatre romaines, mais tellement frustes, qu'à peine a-t-on pu conjecturer que l'une d'elles portait la tête de Crispina II [5]. Mais depuis vingt ans, M. Baudot a trouvé bien d'autres monnaies, et il est très-regrettable qu'il n'en ait pas publié la liste et la description. Seulement il a bien voulu me citer une monnaie d'Alexandre Sévère et une monnaie d'or du ve siècle.

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII, p. 324-36.
[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X, p. 207-16.
[3] *Descript. des Tombeaux de Bel-Air*, p. 7.
[4] Id., ibid.
[5] *Mém. de la Commiss. des Antiquités de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833, p. 216.

M. Moutié, de Rambouillet, qui, de 1832 à 1851, a exploré plusieurs cimetières francs dans le département de Seine-et-Oise, qu'il habite, n'a trouvé non plus que des monnaies gallo-romaines. Il y en avait huit à la *Butte-des-Gargans*, allant d'Adrien à Valens (378) [1]. Dans sa Notice sur le cimetière mérovingien d'Auffargis, il cite six pièces de bronze rencontrées en paquet et soudées ensemble par l'oxydation. Quatre d'entre elles étaient romaines et de moyen module ; l'une d'Auguste et l'autre de Néron, au revers bien connu de DECVRSIO, avec deux cavaliers. Les deux autres avaient le type gaulois, et l'une n'était que l'imitation d'une monnaie grecque [2]. Cette circonstance n'empêcha nullement M. Moutié, même en 1846, de reporter le cimetière d'Auffargis, comme il l'avait fait pour celui *des Gargans*, aux « premiers siècles qui suivirent, dans les Gaules, l'établissement de la monarchie française. Sous nos rois mérovingiens, ajoute-t-il, on ne frappait guères que des tiers de sol d'or, aussi la monnaie courante se composait-elle, en grande partie, des bronzes du Haut et du Bas-Empire [3]. »

A Selzen, on a trouvé, dans le tombeau d'une femme, une monnaie de Constantin, percée d'un trou et attachée au poignet parmi des grains de verre. Puis, auprès de deux squelettes d'hommes, deux quinaires d'argent de Justinien, et dans un autre tombeau, le quart d'une pièce d'argent romaine, du IIIe siècle [4].

Le savant numismate John Yonge Akerman, nous apprend que dans les tumulus ouverts à Breach-Downs, dans le voisinage de ceux que lord Albert Conyngham a fait connaître, on a trouvé, dans les débris d'une bourse, sur un squelette, quatre *sceattas* d'argent, bien conservés, et semblables à ceux décrits dans l'ouvrage de Ruding. Ces pièces appartiennent aux plus anciens types de ces monnaies, et, quoiqu'elles présentent des espèces de croix, elles pourraient bien être antérieures à l'introduction du Christianisme parmi les Anglo-Saxons. C'est vers le milieu du VIIe siècle qu'on place les premières monnaies attribuées à ces peuples [5].

[1] *Le Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, t. II, p. 351.

[2] *Note sur un Cimetière, présumé mérovingien, découvert à Auffargis, en 1846*, lue à la Soc. archéol. de Rambouillet, le 10 novembre 1846, p. 11.

[3] Id., ibid., p. 12.

[4] *Das Germanische todtenlager*, p. 16 et 17. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. X, p. 207.

[5] Id., ibid., p. 209.

A ce que nous venons de dire sur les monnaies aux temps barbares, nous devons ajouter que plusieurs parmi les nôtres, notamment à Envermeu, servaient d'ornement à des boucles, à des plaques, à des objets de cuir ou de bois dans lesquels elles étaient enchâssées. A Londinières, à Envermeu et à Douvrend, plusieurs servaient de pendants à des bracelets, à des colliers ou à des boucles d'oreilles. A Envermeu, trois monnaies percées ornaient un bracelet de vérroteries. A Douvrend, la médaille de Claude avait été percée pour être suspendue au cou avec un fil de laiton. A Selzen, la monnaie de Constantin, également forée, faisait partie d'un bracelet de verroterie [1]. Dans un tombeau mérovingien de Lorraine, une médaille de Gratien était passée au cou d'un défunt [2]. A Londinières, nous avions aussi une médaille percée, évidemment romaine, mais illisible. Enfin le roi Childéric en portait quatre suspendues à son cou [3].

Cet usage des médailles percées, suspendues, passa des païens aux premiers chrétiens. Paul Arringhi, dans sa *Rome souterraine,* dit que les martyrs portaient au cou une médaille percée, sur laquelle on lisait le nom du Christ [4]. Tout le monde connaît la charmante histoire de saint Germain d'Auxerre, qui, trouvant un jour une médaille de bronze, sur laquelle était figurée une croix, la donna à sainte Geneviève de Paris, lui recommandant de la porter à son cou en souvenir de lui [5]. « Hunc transfossum pro memoriâ meî in collo suspensum semper habeto [6]. » Sainte Geneviève, morte en 512, est contemporaine de nos sépultures, et c'est avec bonheur que nous terminons par elle le chapitre de nos médailles.

Les Fibules. — En remontant de la ceinture à l'épaule nous trouvions les fibules ou agrafes destinées à rattacher les robes et les manteaux. Ce genre d'ornement, qui n'est plus en usage depuis long-temps, n'est point particulier à la race teutonique, qui recueillit l'héritage de l'empire et qui couvrit l'Europe au ve et vi^e^ siècle de notre ère, il est général à tous les peuples de l'antiquité, aussi bien aux Grecs et aux Juifs, qu'aux Romains et aux Barbares.

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, t. x, p. 209.
[2] De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. xi, ch. 3.
[3] *Anastasis*, p. 265-84.
[4] *Roma subterranea*, lib. vi, c. 23.
[5] Surius die 31 julii. — Baronius ad annum 429.
[6] Bollandus, *Act. sanc.*, 3 jan.

Les fibules toutefois, en tant qu'épingles ou agrafes, furent primitivement un objet de nécessité; mais l'art les enrichit de telle sorte qu'elles devinrent bientôt un ornement de luxe. Aussi les auteurs anciens ne les citent-ils qu'avec éloge. La Bible en fait souvent mention [1], ainsi que les poètes latins, Virgile [2], Ovide [3] et Stace [4]. Il y en avait de toutes sortes de métaux, en bronze, en argent et en or. Ces dernières étaient souvent garnies de pierreries. Les empereurs Gallien [5], Constantin [6], Léon [7] et Charlemagne [8], attachaient leurs manteaux avec de riches fibules. Jean de Rhodes va jusqu'à louer les princes de son temps de ne porter que des fibules d'airain : « Solas propè æreas fibulas [9]. » Les fibules de bronze jouissaient donc de quelque considération chez les anciens. Enfin Tacite nous raconte que les Germains de son temps attachaient leurs vêtements avec une fibule ou une boucle : « Tegmen omnibus sagum fibulâ aut, si desit, spinâ consertum [10]. »

La fibule se retrouve partout, non-seulement dans tous les textes des auteurs, mais dans tous les musées, dans toutes les fouilles, dans tous les tombeaux. On ne peut ouvrir un cercueil, remuer une pelletée de terre, sans rencontrer une fibule quelconque. Nous en avons vu dans les cimetières romains, comme dans les ruines des villas. Nulle part cependant elles ne sont plus communes que dans les sépultures franques, germaniques, saxonnes ou burgondes. Partout où l'on a rencontré des sépultures de ce genre, on a trouvé des fibules plus ou moins riches, plus ou moins belles, plus ou moins élégantes, mais toujours quelques-unes.

Cela tenait au caractère habillé de l'inhumation de nos pères. Chez les morts, comme chez les vivants, la fibule devait se placer sur la poitrine. Nous en avons acquis la certitude en 1852, à Envermeu, lorsque nous avons trouvé deux jolies paires de fibules tout-à-fait semblables, placées sur deux corps différents. Toutes deux descendaient bien régulièrement au-

[1] *Machab.*, lib. I, cap. 9, v. 89. — Cap. 11, v. 58. — Cap. 14, v. 44.
[2] « Aurea purpuream subnectit fibula vestem. » — *Æneid.*, lib. IV et V.
[3] *Métamorphos.*, lib. I.
[4] *Thébaïd.*, lib. VII.
[5] Trebellius Pollio.
[6] Julian. imp. de *Constant. Gestis*, orat. 2.
[7] Vopiscus, lib. II, cap. 11.
[8] « Fibulâ aureâ sagum astringente. » Eginhard, *de Vitâ Carol. magni.*
[9] Joan. Rhod., *Dissert. de Acid.* cap. 5.
[10] Tacit. *de Moribus German.*

dessous de la tête et entre les côtes, absolument comme les épingles de nos chemises.

Tous les observateurs qui ont suivi les fouilles archéologiques et qui ont trouvé des fibules en place, déclarent tous qu'elles étaient sur la poitrine. C'est ce qu'affirme M. Auguste Moutié [1] et c'est ce qu'énonce aussi très-clairement M. le docteur des Berryes, qui a exploré le cimetière de Conlyes, dans la Sarthe [2]. Il raconte avoir trouvé sur la poitrine des morts, des fibules de bronze étamé comme les nôtres : « Elles avaient, dit-il, une charnière dans laquelle on apercevait au-dessous un fragment d'aiguille et un crampon dans lequel cette aiguille s'engageait [3]. » C'est là une exacte description des nôtres.

Les fibules étaient généralement au nombre de deux sur chaque sujet. Très-rarement elles étaient seules. Quand la paire existait, toutes les deux étaient semblables et assorties. Cependant nous en avons trouvé une fois qui n'étaient pas entièrement pareilles, mais seulement rappareillées. Ce qui m'a prouvé que les fibules allaient parfois seules chez les femmes, ce sont les peintures copiées par M. Perret, dans les catacombes de Rome, et actuellement publiées par le gouvernement français. On remarque dans cette riche collection une admirable planche représentant sainte Pudentienne et les compagnes de son martyre. Trois de ces figures montrent sous la gorge une fibule ronde à peu près semblable à celles que nous avons trouvées à Parfondeval.

Une autre preuve, qui n'est pas à dédaigner, c'est la miniature d'une habitation anglo-saxonne, reproduite dans notre *Magasin Pittoresque,* d'après un manuscrit du IXe siècle, de la collection Herléienne. Là les grands personnages sont représentés avec une seule fibule ronde, placée sous la gorge pour fermer et soutenir leurs vêtements.

Une chose singulière et qui ne paraît pas facile à expliquer, c'est que dans toutes les fibules franques que nous avons rencontrées, l'ardillon était généralement en fer, qu'elle que fût la richesse de la plaque, bronze, or ou argent. Les belles fibules d'or et d'argent que nous avons trouvées à Parfondeval, les admirables agrafes de Douvrend, ornées de pierreries, ont présenté cette singularité, qui je crois se reproduit aussi dans

[1] *Le Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire,* IIe année, 1843, p. 342.
[2] De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales,* t. VI, ch. 3.
[3] Id., ibid.

la magnifique collection de fibules de M. Baudot, de Dijon. M. Baudot, cependant, signale une fibule entièrement en or, dont l'ardillon est en cuivre [1]. On peut aussi voir un objet du même genre dans l'admirable ouvrage de M. Akerman, sur les « *Remains of Pagan Saxondom* [2]. » Cette préférence du fer ne peut guère s'expliquer, ce me semble, que par la solidité de ce métal, comparée à la fragilité du bronze et à la malléabilité de l'argent.

Ce que je dis des fibules mérovingiennes de la vallée de l'Eaulne, peut s'appliquer à celles de Sainte-Marguerite, d'Eslettes (Seine-Inférieure), de Bénouville (Calvados), de Miséry, de Miannay (Somme), de la butte des Gargans, de la butte des Cercueils et d'Auffargis (Seine-et-Oise), etc. Je pense qu'il doit en être de même en Angleterre, en Suisse et aux bords du Rhin.

Ces fibules, du reste, étaient si bien destinées à rattacher les vêtements, que nous en avons trouvé les traces autour d'elles. A Londinières, en 1847, nous n'avons pu nous empêcher de remarquer deux jolies petites fibules garnies de verroteries, rencontrées dans une sépulture de femme, et qui étaient encore enveloppées de ces tissus de lin ou de chanvre que fabriquaient les Calètes, sous la domination romaine (pl. VII, fig. 30 et 31) [3].

La forme de nos fibules était d'une variété infinie. Jamais nous ne réussirions à les décrire, aussi nous ne le tenterons pas, nous nous contenterons d'en signaler quelques-unes au moyen de la plume et du crayon, laissant au lecteur le soin de compléter notre très-insuffisant travail.

A proprement parler elles prenaient toutes les formes, au gré des artistes qui les fabriquaient, au goût des amateurs qui les portaient; disons mieux, au caprice des modes qui règnaient alors dans le monde, aussi périodiquement qu'aujourd'hui. Il y en avait donc pour tous les goûts, pour tous les âges, pour tous les sexes, pour toutes les conditions.

Dans la vallée de l'Eaulne, le plus grand nombre des fibules était en bronze étamé, comme l'a prouvé M. Girardin. Une

[1] *Mém. de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833, p. 214.

[2] *Remains of pagan Saxondom principally from tumuli in England*. by John Yonge Akerman, in-4°, London, 1852, p. 5.

[3] « Caleti, Bituriges imò Galliæ universæ vela texunt, » Plin. *Hist. nat.*, lib. XIX, cap. 2.

seule a montré une plaque d'argent. Quelques-unes m'ont paru d'argent ou au moins d'alliage d'argent; mais je n'ai pas sur cela le jugement de la science. Ce n'est qu'à Parfondeval et à Douvrend qu'on en a trouvé en or mélangé d'argent. La vallée de l'Eaulne n'a pas fourni moins de 150 à 200 fibules; Londinières seul en a donné près de 50.

La forme qui y domine est la forme ronde (pl. VII, fig. 29, 30, 31, 50), quelques-unes sont carrées avec des ornements qui ne reproduisent pas trop mal la croix de saint André (pl. XIII, fig. 13), d'autres forment des mains avec doigts proéminents (pl. XI,

fig. 22); un petit nombre s'allongent comme des épingles (pl. XIII, fig. 15). Ici le métal est arrondi, là il est très-aplati, plusieurs affectent la forme d'oiseaux (pl. XI, fig. 36, pl. XIII, fig. 6), de poissons, d'animaux fantastiques. Plusieurs fibules rondes paraissaient avoir reçu de l'émail sur leur surface métallique qui était creuse et pointillée (pl. VII, fig. 29, 30, 31, 50; pl. XI, fig. 24, 27). L'émail est commun à l'époque mérovingienne. L'émaillerie était dans les Gaules un art indigène, et pour le prouver on citera éternellement le texte de Philostrate, auteur du IIIe siècle, qui écrivait à Rome « que les Barbares voisins de l'Océan avaient trouvé l'art de fixer le verre sur le métal. » Ce procédé a été prodigué parmi nous dans l'indus-

trie et le commerce des bijoux, car les fibules, les épingles et les boutons émaillés sont fort communs dans les sépultures franques, saxonnes ou germaniques.

Les fibules rondes étaient parfois ornées de petits segments de verre découpés et enchâssés soigneusement, soit avec du métal, soit au moyen de mastic (pl. VII, fig. 30; pl. XII, fig. 2).

Quelques fibules présentent des croix gravées ou incrustées de verroterie. M. Baudot en a rencontré plusieurs à Charnay, aussi bien sur or que sur bronze. Nous avons trouvé beaucoup moins de croix dans la vallée de l'Eaulne, mais cependant nous en avons rencontré quelques-unes (pl. XIII, fig. 9 et 10). L'avancement relatif du Christianisme dans les deux contrées servirait peut-être à expliquer cette différence.

Les plus remarquables fibules trouvées à Londinières sont des cercles de cuivre recouverts de segments de verroterie de diverses couleurs (pl. VII, fig. 29, 30, 31, 50), et deux fibules de bronze qui reproduisent un oiseau imitant un perroquet, quoique le bec recourbé rappelle assez celui du toucan. La queue et les aîles sont fort reconnaissables. Les yeux sont figurés par une verroterie rouge. Les pattes et les griffes sont représentées par l'ardillon et la charnière.

Quant à la composition métallurgique de nos fibules, on peut leur appliquer tous les principes posés par M. Girardin, à propos du bronze, de l'étamage et du plaqué des boucles de ceinturon. C'est la même composition, et les fibules soumises à l'analyse ont donné les mêmes résultats que les boucles et les anneaux [1].

En dehors des pierreries, de l'émail et des verroteries de toutes couleurs, ce qui décore le plus communément nos fibules, ce sont des dessins en creux comme ceux que l'on trouve sur les vases et sur les plaques de ceinturons. Nous ne répèterons pas ce que nous avons dit au sujet de ces dernières, dans les chapitres qui précèdent; il en est ici comme dans toute la civilisation de ce temps. Ce sont les mêmes traditions, le même art, les mêmes idées, appliquées à la bijouterie, à l'orfèvrerie, à la sculpture, à l'écriture, à la céramique, à l'enluminure et à l'architecture. Les raies, les ovales, les ronds, les croix, les entrelacs, les losanges, les têtes, les serpents, les dragons, les chimères que vous trouvez sur les manuscrits et dans les églises de ce temps, vous les voyez reproduits sur les

[1] *Analyses de plusieurs objets d'art d'une haute antiquité*, 2e mémoire, dans le *Précis analyt. des travaux de l'Acad. de Rouen*, p. 157-63.

fibules, sur les boucles, sur les agrafes et sur les épingles de ces générations entièrement contemporaines.

Les Boutons. — A côté des fibules qu'il me soit permis de mentionner les boutons de bronze dont nous avons retrouvé ici des échantillons, mais dont le plus beau spécimen, couvert d'une mosaïque d'émail, a été rencontré à Envermeu. Nous en parlerons à cet article.

Les Colliers. — Dans la vallée de l'Eaulne les colliers se sont rencontrés au cou des femmes et des enfants. Cependant ils ont toujours existé en petite quantité, puisque sur cent cadavres on trouve à peu près un ou deux colliers. Il y en avait de deux sortes, des colliers d'ambre et des colliers de perles de verre; je pourrais peut-être ajouter des colliers de jais.

Le nombre des perles n'était pas déterminé. Quelques-uns n'en comptaient que quatre ou cinq, d'autres dix, vingt-cinq (pl. VII, fig. 38) ou trente. Nous en avons compté jusqu'à quarante. La grosseur des perles n'était pas déterminée. Il y en avait de grosses comme des avelines, d'autres qui étaient petites comme la tête d'une épingle.

La forme des petites était toujours ronde. Mais celle des grosses et des moyennes, variait beaucoup. Il y en avait qui étaient parfaitement rondes, d'autres légèrement aplaties. Un assez grand nombre, arrondies par le corps, étaient coupées à chaque bout, absolument comme des tambours. D'autres, enfin, avaient la forme entièrement carrée (pl. X, fig. 4 et 5).

Quelques perles de verre étaient unies, d'autres rayées, pincées ou godronnées. Plusieurs étaient en verre fusible très-clair, le plus grand nombre était en pâte de verre. Les perles, entièrement en verre, prenaient toutes les couleurs, mais de préférence le brun, le vert et le bleu. Les perles de pâte, souvent rouges par le fond, étaient rayées sur la surface avec du jaune, du blanc, du vert ou du bleu. Après un ensevelissement de dix à douze siècles, ces pauvres perles avaient encore, au sortir de la terre, un éclat merveilleux que l'air libre ne tardait pas à leur enlever.

C'est pourquoi je suis convaincu que ces perles de verre que l'on méprise aujourd'hui, que l'on considère presque comme des amulettes de sauvages, étaient loin d'être avilies dans l'antiquité. Si l'on en croit les auteurs, elles étaient très-recherchées par les dames romaines du Bas-Empire. C'est du moins l'opinion de Trebellius Pollion, qui nous parle du grand com-

merce, que l'on faisait de son temps, de ces perles qu'il nomme « Gemmas vitreas, bullas vitreas [1]. » De saintes martyres, représentées dans les catacombes et copiées par M. Perret, portent au cou des colliers de perles rondes et carrées comme nos Franques de la vallée de l'Eaulne.

Cet usage était général dans le monde romain comme au temps des Barbares. Aussi toutes les fouilles de cimetières le proclament-elles avec une touchante unanimité. Etre inhumé avec son collier, était une fantaisie que se passaient les dames romaines. Papinien raconte, que de son temps, une femme prit la peine d'écrire, dans son testament, qu'elle voulait être inhumée avec son collier à deux tours de perles : « Lineas duas ex margaritis [2]. »

Ce que Papinien raconte, nous le trouvons dans les cercueils [3], et jusque dans les urnes, où les ossements brûlés eux-mêmes sont accompagnés de perles. Cette coutume devient bien plus naturelle dans les cimetières francs, germains ou saxons, où le corps était mis en terre tout habillé et paré comme un jour de fête. Voilà pourquoi on retrouve partout autour des ossements du cou, les curieux et intéressants colliers dont se paraient nos mères.

A Bénouville, M. l'abbé Durand a trouvé, dans une fosse, trois petites boules de verre, et dans une autre, sept un peu aplaties [4]. A Conlyes, où s'est rencontrée une femme avec son enfant, on a trouvé un collier formé de dix perles, dont six en verre de différentes couleurs, et quatre en terre cuite ornés d'émaux incrustés [5]. Ce chapelet était placé sur la poitrine d'un squelette, que M. des Berryes estime être celui d'une femme. Le même sujet avait sur son sein des fibules et à la tête des boucles d'oreilles en bronze. Nous verrons bientôt la même chose à Londinières.

M. Wylie a reproduit une magnifique collection de perles d'ambre, de terre cuite, de verre et de pâte de verre, extraites des tombeaux saxons de Fairford, explorés par lui en 1850 [6]. MM. Lindenschmit ont fait figurer, au cou de trois squelettes, de jolis colliers d'ambre et de verre, dont les perles sont re-

[1] Trebell. Pollio, de *Gallieno*. — Claud. *Epigram.* de *Crystallo*.
[2] Papin. *de Servo alieno*, 113. — *De legatis*, 1.
[3] A Cany, dans des cercueils d'enfants.
[4] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII.
[5] De Caumont, *Cours d'Antiq. monumentales*, t. VI, p. 262-67.
[6] *Fairford graves*, plate IV.

présentées semées autour des vertèbres, des mâchoires et des clavicules [1].

M. Troyon, qui, en 1838, a étudié avec tant de conscience les tombeaux de Bel-Air, a trouvé cinq colliers de perles, dont un sur une grande personne et quatre sur des enfants. Les perles du premier étaient près de la tête et sur la poitrine du squelette [2]. Voici dans quelle situation il a trouvé les quatre colliers d'enfants : « Cinq perles étaient devant la figure de l'un, et deux, les plus grosses, dans la terre qui remplissait en partie le crâne; six d'entre elles sont d'un verre bleu, vert ou brun; la septième, sur une matière qui paraît résineuse, présente deux croissants et un cœur incrustés [3]. »

On voit qu'en Helvétie comme en Neustrie, c'était aux femmes et aux enfants qu'appartenaient les colliers. Inutile d'ajouter que M. Smith, dans ses « *Collectanea antiqua* » cite une foule d'exemples de colliers d'ambre et de perles de verre trouvés dans les sépultures saxonnes de la Grande-Bretagne.

Perles de verre. — Puisque nous avons parlé de colliers, terminons ce que nous avons à dire en ajoutant quelques mots sur les perles de verre. Très-souvent on les rencontre seules, comme dans le tombeau de Childéric. A Londinières, à Envermeu et ailleurs, nous avons trouvé de grosses boules plates de forme arrondie ou hémisphérique, elles sont en pâte de verre, lourdes, coloriées et percées d'un trou au milieu. On suppose assez volontiers qu'elles ont fait partie d'un costume militaire.

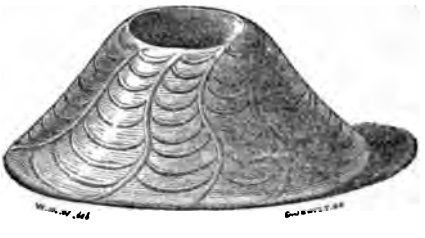

Les Boucles d'Oreilles. — Après les colliers qui touchent la tête, ce qui vient naturellement ce sont les boucles d'oreilles. Les plus belles qui se soient offertes à nous, sont celles d'Envermeu. Nous en parlerons dans leur lieu. Il y en avait aussi

[1] *Das Germanische todtenlager*, etc., planches nos 5, 10, 11.
[2] *Description des Tombeaux de Bel-Air*, p. 4.
[3] Id., ibid., p. 8.

de remarquables à Londinières; toujours elles occupaient les tempes que souvent elles avaient verdies par l'oxyde de cuivre, car la plupart étaient en bronze. Généralement elles étaient larges et leur cercle obtenait un diamètre considérable (pl. VII, fig. 39; pl. XI, fig. 21). Dans ma jeunesse je me souviens d'en avoir vu presque de semblables aux marins et aux femmes des marins de nos côtes. La matière ordinaire est le bronze réduit à un fil de la grosseur de notre fil d'archal. Un bout, aigu et recourbé, s'emboîtait dans l'autre qui était creux (pl. VII, fig. 39; pl. XI, fig. 17, 21). C'était près de cette seconde extrémité que se trouvait une boule de bronze remplie de pâte. Cette boule, ordinairement carrée ou ronde, était ornée sur sa surface d'une croix en creux ou d'un autre dessin. Au fil de quelques-unes étaient passées des perles de verre ou d'ambre gris (pl. XIII, fig. 7 et 8).

Quelquefois la boucle d'oreilles s'est rencontrée seule, soit qu'il en ait toujours été ainsi, soit que l'autre ait été égarée.

Quand les boucles d'oreilles étaient d'argent, le fil était plus souvent tors qu'uni; la boule de pâte était alors recouverte de légères lames d'argent ou de petites verroteries rouges (pl. XII, fig. 7).

L'usage des boucles d'oreilles était général à l'époque mérovingienne, car M. Troyon en a trouvé à Bel-Air, en Suisse, et M. Moutié en a rencontré un grand nombre dans les cimetières francs de la *butte des Cercueils,* à Maulette, et de la *butte des Gargans,* à Houdan, dans l'ancienne Ile-de-France.

Les Ornements de la tête. — Pour terminer ce qui concerne la tête, nous ajouterons qu'à différentes reprises, à Londinières et à Envermeu, nous avons rencontré de petits objets de bronze creux, imitant un œuf coupé en deux et percé par chaque bout. Ces petits objets, qui semblaient destinés à se joindre ensemble au moyen d'un ligament qui a disparu, nous avaient paru inexplicables jusqu'à ce que nous ayons visité le cabinet de M. Baudot, où nous en avons trouvé de semblables en or et en argent. Ce savant antiquaire les ayant classés parmi les ornements de la tête et des cheveux, nous n'avons aucune répugnance à accepter son explication qui nous paraît très-vraisemblable.

Les Chaînettes. — Nous devons rattacher aux ornements de la tête ou de la gorge un petit objet de bronze, long de 7 c. et imitant une clé, dont une extrémité se termine par une

branche d'où pend une chaînette de 20 c. de long, tandis que l'autre, terminée par un rond, présente trois chaînettes longues de chacune 20 c. La longueur totale de l'objet est donc de 47 c. Mais comme aucune de nos petites chaînes ne paraît complète, il nous est impossible de définir l'usage de cet étrange objet, qui du reste ressemble assez à nos *châtelaines* d'aujourd'hui.

Cependant je dois rapprocher de ce curieux morceau une pièce de bronze trouvée en 1851, à Notre-Dame de Livoye, près Avranches, et décrite par M. Charma, dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie* [1]. M. Troyon, qui a vu à Londres le dessin de l'objet, l'a jugé un ornement de cou, analogue à ceux que l'on trouve dans les cimetières du VIIIe siècle, de l'Esthonie et de la Livonie. Je rapprocherai encore de mon objet de Londinières et d'une façon toute spéciale, l'objet dessiné par MM. Lindenschmit, à la page 25 de leur beau travail sur les sépultures germaniques de Selzen [2], et rencontré par eux sur des Francs contemporains des nôtres.

Les Lances. — Après le couteau, dague ou poignard, l'arme qui revient le plus fréquemment dans les sépultures mérovingiennes, c'est la lance ou framée qui paraît avoir été l'arme de prédilection de tous les peuples envahisseurs de l'empire romain, car on la retrouve sur les bords du Rhin, de la Saône, de la Loire, de la Seine et de la Tamise. La place ordinaire où elle apparaît auprès des morts de la vallée de l'Eaulne, est le côté droit de la tête, et le cubitus du bras droit. La pointe est tournée vers le haut du corps, la douille vers le bas. Il est évident que le guerrier était enterré au port d'armes, c'est-à-dire ayant sa lance au côté et tenant le manche de bois dans sa main droite. C'est là un trait que nous avons constamment observé dans nos fouilles mérovingiennes. Cet usage existait aussi en Angleterre, car dans le tome III de ses « *Collectanea,* » M. Smith donne une longue Notice sur les sépultures saxonnes d'Ozingell, dans le Kent, et il figure un squelette inhumé avec le fer de lance au côté de la tête, le manche dans la main et la pointe inférieure, représentée par un petit objet de fer placé aux pieds.

Cependant il n'en était pas ainsi partout, car dans les six

[1] Tome XIX, p. 315, planche

[2] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*. p. 25. — M. Roach Smith a publié de nouveau cet objet dans ses *Collectanea antiqua*, vol. II, plate LVI, n° 4.

dessins de squelettes que MM. Lindenschmit représentent armés de lances [1], on voit constamment cette arme aux pieds, la pointe en bas, tandis que le manche en bois était tenu dans la main. Nous aussi, nous avons trouvé cinq ou six fois, tant à Londinières qu'à Envermeu, la lance aux pieds, mais alors elle était toujours croisée avec une hache d'armes et jamais autrement. Tandis qu'à Selzen, sur six corps qui avaient la lance renversée vers les pieds, deux seulement présentaient la hache croisée avec elle, d'où il s'ensuit, ce me semble, que les Germains du Rhin plaçaient leurs lances différemment des Francs de la Seine et des Saxons de la Tamise.

M. Baudot, qui en 1832 a trouvé quinze lances à Charnay, n'indique pas leur position, et M. Troyon, n'en figurant aucune dans ses tombeaux de Bel-Air, me fait supposer leur absence. Mais M. Auguste Moutié affirme positivement que dans tous les cimetières francs de Seine-et-Oise, à la *butte des Gargans* de Houdan, à la *butte des Cercueils* de Maulette et ailleurs, il a toujours trouvé la lance à côté de la tête.

Toutes les lances que nous avons trouvées, avaient, dans leur partie inférieure, une douille dans laquelle s'emboîtait le manche en bois. Cette douille était constamment percée de deux petits trous traversés de clous ou rivets destinés à fixer la hampe qui s'y ajustait (pl. VII, fig. 3, 4, 5, 6, 7; pl. XI, fig. 6, 35, 42). Fort souvent on reconnaissait les deux têtes des clous (pl. VII, fig. 2, 7; pl. XI, fig. 6, 42). Le manche devait être en bois de chêne; c'est ainsi du moins que nous l'avons vu parfaitement conservé sur une lance d'Envermeu. Ce chêne, un peu noirci, est dur comme du gaïac et pourrait encore servir.

La longueur des fers de lance variait à l'infini. Sur 75 qu'a offerts Londinières, sur plus de 150 que nous a montrés la vallée de l'Eaulne, la longueur varie depuis 15 (pl. VII, fig. 6 et 7; pl. XI, fig. 35, 42) jusqu'à 60 c. (pl. VII, fig. 2; pl. XI, fig. 6) : la moyenne étant habituellement de 30 à 35. La forme était encore plus diversifiée, il serait vrai de dire qu'aucune lance ne ressemblait à l'autre. Il n'en était pas des armes des anciens comme des nôtres, qui fonctionnent toutes avec une régularité parfaite et qui semblent taillées sur le même patron ou fondues dans le même moule. Chez eux, la taille et la forme des armes variait comme celle de l'individu. Il est évident qu'il n'y avait rien d'officiel, ni de réglementé dans les armes

[1] *Das Germanische Todtenlager*, planches 1, 2, 12, 16, 18, 21.

de ce temps, tout était libre et individuel. Je n'ai vu cette remarque faite nulle part, mais je suis convaincu qu'aucun fait ne viendra la démentir ni qu'aucun archéologue instruit ne la contredira.

Il est possible que la lance fût l'arme de la jeunesse et que les petites indiquassent des guerriers nouveaux et inexpérimentés. En effet, celles que l'on trouve avec les haches ont des dimensions considérables.

La feuille de la lance était généralement étroite, parmi nous elle affectait habituellement la forme d'une barre de fer taillée en losange (pl. VII, fig. 6, 4; pl. XI, fig. 6, 35). Quelques-unes sans doute étaient aplaties, mais c'était le moindre nombre (pl. VII, fig. 2).

Les plus curieuses que nous ayons rencontrées étaient les lances munies d'oreilles ou de crochets à l'entrée de la douille

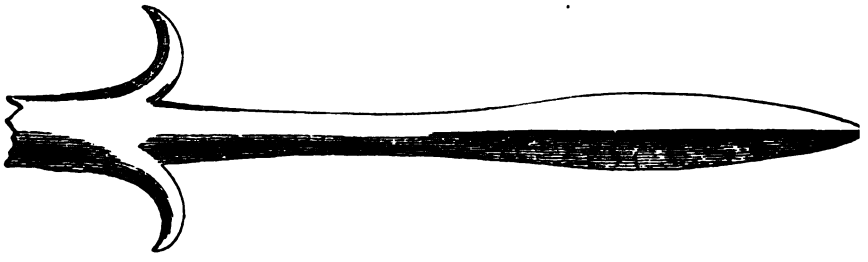

(pl. VII, fig. 5). Ces types gracieux étaient assez rares. Nous n'en avons vu que deux à Londinières, un à Douvrend, un à Lucy et autant à Neufchâtel. Je ne me souviens pas qu'il en ait été trouvé à Envermeu. Celle de Lucy était lourde, pesante et grossière. Un moment j'avais pensé qu'on pouvait appliquer à ces lances ce qu'Agathias rapporte de l'angon dont se servaient nos pères : « Ces angons, dit cet historien, sont des lances de fer dont le haut est pointu, tandis que le bas est muni de crochets recourbés comme des hameçons. Dans la mêlée le soldat franc jette cet angon. » Je dois ajouter que les antiquaires anglais contestent cette application, que je laisse pour ce qu'elle vaut, que je suis même disposé à abandonner, comme on le verra à propos d'Envermeu [1].

Quoiqu'il en soit, il paraît bien, par le témoignage de l'histoire et de l'archéologie, que les Francs, les Burgondes, les Saxons ainsi que les Germains, leurs pères communs, faisaient grand

[1] M. Wylie, *Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks*, London, Nichols, 1853. — *Archeologia*, vol. XXXV.

usage de la lance. Tacite nous apprend que de son temps, en Germanie, un chef de famille ou de tribu donnait solennellement la framée à un jeune homme, et que cette cérémonie répondait à peu près à celle de la prétexte chez les Romains. Aussi trouve-t-on fréquemment la lance dans tous les tombeaux des Germains, témoin les sépultures de Xanten, racontées par M. Philippe Houben, et celles de Selzen, étudiées par MM. Lindenschmit. Le cabinet de M. Baudot, à Dijon, est rempli de fers de lance de toute espèce. Le tombeau de Childéric nous en a fourni une absolument semblable aux nôtres; Bénouville-sur-Orne en a donné un bon nombre, ainsi que Miséry, dans la Somme. Les ouvrages anglais de MM. Néville, Wylie, Thomas Wright, Akerman et Roach Smith sont remplis de lances de toutes formes et de toutes dimensions. Les Musées de Rouen [1], de Beauvais et d'Amiens, les collections du Louvre et de la Bibliothèque impériale, le Musée britannique et les nombreux cabinets de l'Angleterre possèdent tous des assortiments complets de lances de toutes les tailles et de toutes les formes.

Fers de Flèches. — Comme diminutif de la lance, comme dernière arme aggressive, nous devons citer, à Londinières, plusieurs fers de flèches trouvés dans la fouille de 1850. On en a rencontré également cinq ou six à Douvrend, en 1838, et autant à Envermeu en 1850. Quatre de celles d'Envermeu formaient un seul groupe; chacune d'elles étant d'une forme différente et fort curieuse (pl. xiv, fig. 6 et 7, — pl. xvi, fig. 5). C'est une chose digne de remarque qu'à la butte des *Gargans* M. Moutié ait trouvé cinq flèches ensemble, et qu'à Charnay, en 1832, M. Baudot en a rencontré aussi par paquets de deux et de quatre, comme s'il se fût agi de la provision d'un carquois enterré avec le mort et dont le temps aurait détruit jusqu'à la trace. Les fers de flèches, figurés par MM. Lindenschmit, sont placés entre les jambes des morts et ils paraissent en avoir encore reconnu la hampe en bois. Chez nous il ne restait absolu-

[1] Les lances de la vallée de l'Eaulne sont déposées dans diverses collections publiques. Le Musée de Rouen en possède la plus grande et la plus belle partie; il y en a quelques-unes à la bibliothèque de Neufchâtel, provenant de Londinières et de Parfondeval; celles de Douvrend ont été recueillies à la bibliothèque de Dieppe; plusieurs sont à Caen dans la collection de la Société des Antiquaires de Normandie, qui a fait les frais d'une fouille en 1851. Avec la permission de M. le préfet, j'en ai déposé six au Musée d'artillerie et autant à celui du Louvre.

ment que l'armature en fer. Parmi les fers de flèche que nous avons vus chez M. Baudot, plusieurs étaient barbelés, caractère qui s'est reproduit sur un des dards trouvés à Envermeu, c'est à ce dard barbelé que les antiquaires anglais sont disposés à appliquer ce qu'Agathias dit de l'angon des Francs.

Le Bouclier. — L'objet le plus curieux que nous ait fourni le cimetière mérovingien de Londinières, c'est un bouclier de fer trouvé en 1852. S'il ne s'était rencontré que l'*umbo*, l'intérêt ne serait qu'ordinaire, non-seulement parce qu'il en a été trouvé de semblables à Envermeu, en 1850 (pl. xi, fig. 46) et en 1853 (pl. xvi, fig. 1 et 2), mais aussi parce qu'on en a déterré d'autres en plusieurs endroits de France, d'Allemagne et d'Angleterre. MM. Lindenschmit en figurent deux dans leurs sépultures germaniques de Selzen [1]. M. Wylie en a trouvé douze dans les tombeaux saxons de Fairford [2]; les « *Collectanea antiqua* » de M. Roach Smith, en représentent quatre trouvés à Ozingell, dans le Kent [3], et déjà « l'*Archeologia* » en avait reproduit d'autres, ainsi que le « *Journal of the British Archeological association.* » M. Baudot, de Dijon, nous en a montré cinq provenant de Charnay (Saône-et-Loire).

M. Rigollot, dans les « *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* [4], » décrit un bouclier de fer trouvé à Miséry, dans la Somme, dont l'*umbo* et l'appendice étaient revêtus d'une lame d'argent doré, sur laquelle était estampillé le nom de l'orfèvre. Enfin le savant Schœpfelin, de Strasbourg, avait, dès 1740, recueilli un *umbo* de bouclier franc, dans un tombeau trouvé à une lieue de Verdun, sur la voie publique, non loin de la Meuse. M. Oberlin, qui a publié cette pièce, la regarde à tort comme le sommet d'un casque [5].

Mais tous ces boucliers, qu'ils soient conservés dans des collections, ou qu'ils soient représentés dans différents ouvrages, n'ont guères fourni que leurs *umbos* aux études de l'antiquaire. Du moins les artistes ne nous ont reproduit que cette partie solide et importante de l'armure. Un des quatre boucliers d'Ozingell possède sa poignée reproduite par M. Smith [6]. On y voit le creux où l'on plaçait la main et les

[1] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, planche 7 et planche générale.
[2] *Fairford graves*, in-8°, Oxford, 1852.
[3] *Collect. antiq.*, vol. iii, part. i, plate ii.
[4] Tome x, p. 220.
[5] *Museum Schœpfelini*. t. i, p. 143-44, pl. xvi, in-4°, Argentorati, 1773.
[6] *Collect. antiq.*, pl. iii, part. i, plate ii, fig. 5 et 6.

deux clous qui attachaient cette traverse à l'umbo. Cette espèce de manipule paraît complet, ainsi que ceux que j'ai vus chez M. Baudot, de Dijon. J'en dirai tout autant du bouclier de Selzen, figuré planche 7; on n'y remarque guère qu'un brassard ou un manipule plus ou moins compliqué. Cependant chez M. Baudot j'ai remarqué une branche de fer destinée à soutenir le cercle de l'appendice; mais je crois que cette verge est unique.

Cette dernière particularité s'est également reproduite à Envermeu en 1853. Car si le bouclier de 1850 ne nous a donné que l'*umbo* et son manipule, celui de 1853 avait, outre ces deux pièces, une verge unique, qui partant de chaque bout du manipule s'avançait en dehors de l'*umbo* à la distance de 15 c. d'un côté et de 17 de l'autre. La longueur totale de la verge et du manipule, formant garniture, était de 50 c. Mais nous devons ajouter qu'elle était cassée par les deux bouts (pl. XVI, fig. 1 et 2).

Ce qui rend le bouclier de Londinières si intéressant, c'est l'armature de fer qui l'accompagne (voir planche VIII). Cette armature est complète et si quelques parties ne sont pas entières, celles qui restent peuvent aisément en donner l'idée et les faire suppléer. Cette armature, composée tout d'une pièce, présente au centre une lame de fer ployée en creux, mais non entièrement fermée (pl. VIII, fig. 3). Cette ouverture est ménagée pour la main du guerrier; et, tandis que la paume saisissait le dos de la plaque, les doigts pénétraient dans l'ouverture et s'y tenaient fortement accrochés. Cette lame de fer était fixée sur les bords de l'*umbo* au moyen de clous dont les têtes plates étaient encore très-visibles (pl. VIII, fig. 2). Le côté convexe était en dehors de l'*umbo* (pl. VIII, fig. 3), et la partie concave regardait le dedans (pl. VIII, fig. 2); mais à partir des deux clous le manche de fer se partageait de chaque côté en trois verges plates terminées par un petit rond au milieu duquel passait un clou (pl. VIII, fig. 2 et 3). Ce faisceau de verges imite assez le foudre tel qu'on le représente dans les mains de Jupiter ou sous les serres de l'aigle antique. Ce double faisceau servait à soutenir d'un côté la planchette de bois qui formait l'appendice du bouclier et de l'autre le cuir ou la peau qui recouvrait le bois. La planche de bois, encore très-reconnaissable, nous a laissé juger son épaisseur entre les têtes de clous et le rond placé à l'extrémité des verges. Cette épaisseur était juste d'un centimètre.

Maintenant cette planche avait-elle la forme ronde ou la forme ovale? c'est ce que nous ne pouvons savoir. M. Smith en figurant un des boucliers d'Ozingell, ne balance pas de décrire autour de lui une forme circulaire pour indiquer que l'appendice était rond. Cependant notre armature de fer laisse soupçonner que celui de Londinières avait peut-être la forme elliptique, comme on le vit plus tard sur les écus des chevaliers du moyen-âge. Le bouclier d'Envermeu, qui n'avait qu'une seule verge transversale, fait aussi présumer la forme elliptique. Un dessin de soldats romains de la xxe légion, reproduit par Buonarroti, donne aux boucliers une forme généralement allongée. Nous remarquons ce même caractère sur un fragment de vase à relief trouvé dans les ruines romaines de Vichy, représentant un gladiateur armé d'une main d'un glaive et de l'autre d'un bouclier ovale. Le célèbre Winkelman, dans ses *Monuments inédits,* figure des gladiateurs tenant de petits boucliers ovales [1].

La miniature anglo-saxonne, du ixe siècle, dont nous avons déjà parlé à propos des fibules, figure plusieurs soldats tenant à la main des boucliers convexes, dont la forme paraît légèrement allongée [2]. En tout cas, nous laissons aux savants le soin de décider cette question.

La longueur totale de l'armature de notre bouclier de Londinières, était de 50 c. Le diamètre de l'*umbo* n'était que de 17; sa hauteur de 11 à 12.

Maintenant on nous demandera peut-être d'indiquer le lieu où se trouvait placé le bouclier, objet de cette notice. Malheureusement nous ne pouvons le dire, nous n'étions pas présent au moment de la découverte, et l'ouvrier, fort peu intelligent, n'a pu rien nous apprendre de satisfaisant à ce sujet. Il en a été de même à Envermeu, en 1850. L'*umbo* a été trouvé en notre absence. Mais ici l'ouvrier nous a affirmé qu'il l'avait rencontré non loin de la tête. Nous y étant transporté une heure après, nous avons tout lieu de croire à la vérité de son assertion.

Les différents ouvrages que nous possédons sur les sépultures des temps mérovingiens, nous représentent trois boucliers, tous trois à des places différentes. M. Roach Smith, dans les sépultures saxonnes d'Ozingell, qui n'ont pas été fouillées par lui, montre le squelette ayant sa lance au côté droit, son vase

[1] Figures 198 et 199.

[2] *Magasin pittoresque,* p. 181, année 1851.

Bouclier Franc

trouvé à Londinières en 1852.

UMBO & ARMATURE.

1/6 de la grandeur naturelle.

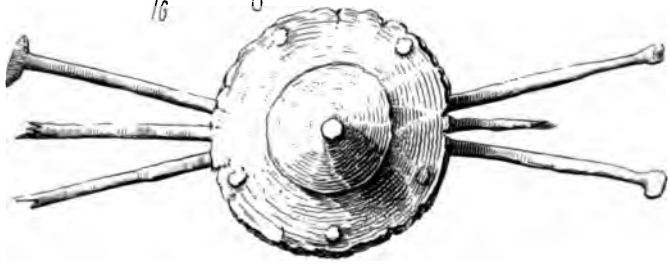

1. – UMBO. – Partie convexe.

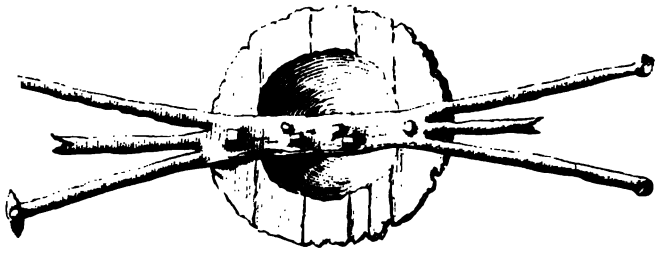

2. – LE MÊME. – Partie concave.

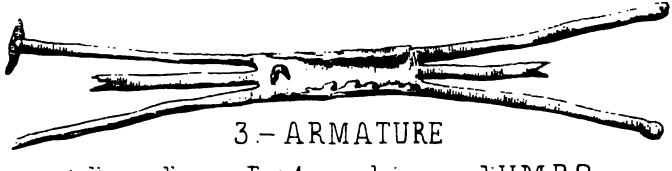

3. – ARMATURE

telle quelle est Fig. 1 cachée par l'UMBO.

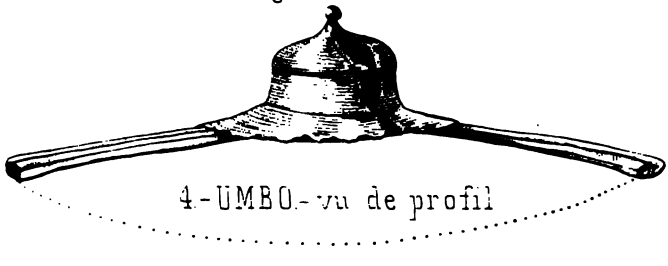

4. – UMBO. – vu de profil

On a figuré à l'aide de la ligne ponctuée le Bouclier entier

L. CHAMPION ... Imp. F. DELEVOYE, Dieppe A. PERET

au côté gauche, le sabre sur les reins, le couteau à gauche du bassin et l'*umbo* du bouclier juste sur la poitrine [1]. Notre savant confrère et ami, sans doute sur la foi de l'explorateur, retrace autour de l'*umbo* un cercle noir pointillé indiquant la circonférence de la garniture ou appendice du bouclier. Cette garniture paraissait aller depuis les yeux jusqu'au bas des côtes, ce qui suppose un diamètre de 70 c.

M. Akerman, racontant la découverte qui fut faite en 1845, dans le tumulus de Great-Driffield (Yorkshire), affirme qu'un *umbo* de bouclier fut trouvé près de la tête d'un squelette anglo-saxon [2].

M. Wylie, qui a fouillé lui-même les tombeaux de Fairford, nous reproduit sur sa dernière planche le corps d'un soldat saxon ayant le sabre au côté gauche, un seau de bois sur l'épaule droite et l'*umbo* de son bouclier entre les deux jambes, à la hauteur du genou [3]. Consulté par moi, cet antiquaire m'a affirmé que les huit boucliers de Fairford ont tous été trouvés sur les genoux.

Mais MM. Lindenschmit, qui ont fouillé avec un soin si scrupuleux les germains de Selzen et qui les ont reproduits avec tant de conscience, figurent le bouclier au bras droit d'un soldat armé d'un long sabre, de ciseaux et d'un poignard [4]. Nous croyons cette place la plus naturelle, et si, comme le dit quelque part M. Smith, le Germain, le Franc, le Saxon, ne devaient jamais quitter leur bouclier, sous peine de déshonneur, il s'ensuivrait naturellement, selon nous, que cette arme a dû être inhumée avec eux dans la position où ils la portaient pendant la vie.

M. Rigollot observe, avec raison, que le bouclier est rare dans les sépultures mérovingiennes [5]. En effet, à Londinières nous n'en avons trouvé qu'un sur 400 squelettes, et deux à Envermeu sur à peu près autant. A Parfondeval, à Lucy, à Neufchâtel, à Douvrend, on n'en a pas signalé un seul. M. Baudot n'a trouvé à Charnay que cinq umbos, sur plus de 200 squelettes [6]. Les antiquaires anglais en ont également trouvé fort peu relativement au nombre de cimetières qu'ils ont fouillés, et à la

[1] *Collectanea antiqua*, vol. III, part. I, p. 3.
[2] *Remains of pagan Saxondom*, p. 14.
[3] *Fairford graves*.
[4] *Das Germanische todtenlager*, planche 7.
[5] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*. t. X.
[6] *Mém. de la Commiss. archéologique de la Côte-d'Or*, an. 1832 et 1833.

quantité énorme de Saxons dont ils ont troublé le séculaire repos. Cependant M. Wylie, qui en a compté douze à Fairford, n'a visité que 140 squelettes. Tout porte également à croire qu'au temps de l'Heptarchie le bouclier était assez commun en Angleterre, et M. Akerman, qui soutient cette opinion, cite une « rue des fabricants de boucliers » existant à Winchester, sous le roi OEthelred, en 996 [1].

Après avoir terminé tout ce qui concerne les armes et les ornements, je demande la permission de signaler quelques détails qui sont comme les épisodes de l'exploration :

Le 2 octobre 1847, nous avons trouvé, dans une fosse profonde d'un mètre, le squelette d'une jeune femme, inhumée avec tout ce qu'elle avait de plus précieux au monde, son enfant et ses bijoux.

Elle appuyait ses pieds sur un vase en terre rouge, elle portait à la ceinture un petit couteau de fer, attaché avec une petite boucle de cuivre et soutenu par un ceinturon garni de clous de bronze à têtes pentagones (pl. VII. fig, 43). Sur la poitrine étaient des fibules qui avaient été émaillées, anciennes agrafes destinées à soutenir la robe ou le manteau. A son cou pendait un collier de vingt-deux perles, dont deux étaient en verre colorié et les vingt autres en pâte rouge, ornée de filets rouges, jaunes ou blancs (pl. VII, fig. 38). De chaque côté de la tête étaient des boucles d'oreilles (pl. VII, fig. 39). L'âge de cette femme pouvait être de 25 à 30 ans, d'après M. Serres, professeur d'anthropologie au Muséum de Paris. Sur son sein, et comme confondu avec elle, reposait un enfant de 4 à 5 ans, suivant le même anatomiste.

Nous ne pouvons empêcher notre pensée de compléter cette scène de douleur antique, en y rattachant une découverte faite à quelques centimètres de cette fosse. Le 4 octobre nous avons trouvé un squelette d'homme armé de toutes pièces. Chacun de ses pieds reposait sur un vase en terre noire. Une hache de fer, véritable francisque, pesait sur ses jambes. Un poignard, lié par une boucle de bronze, traversait la ceinture et semblait avoir été tenu par la main à chacun de ses bouts. Un sabre était placé au côté gauche; ce sabre, pointu et coupant d'un seul côté, avait été [illegible] dans un fourreau de bois couvert de cuir, avec or[illegible] [illegible] fig. 1).

Je conviens qu'il [illegible] quand il s'ac[illegible]

[1] [illegible]

de croire que cet homme d'armes est l'époux de cette femme, le père de cet enfant, le chef de cette famille malheureuse, qui pourrait l'en blâmer? surtout lorsque des anatomistes célèbres trouvent des rapports d'âge entre les sujets? Qui ne serait tenté de croire que cette fosse est le dortoir d'une famille infortunée, victime de la guerre ou de quelque fléau public.

Conclusion. — Voilà donc, dirons-nous maintenant, voilà l'habitant de la France primitive! Voilà le père et l'enfant, l'époux et l'épouse! vous assistez ici à la fusion des races, au baptême de la nation française. Voilà le Franc, le Germain, le Saxon, le Burgonde, non tels qu'on les présente dans les livres et les tableaux, non tels que nous les montrent les poètes, les historiens et les orateurs, mais comme ils étaient lorsqu'ils s'assirent dans la tombe, ce miroir de vérité qui ne sait pas mentir. Dépositaire fidèle du secret des âges, la terre a gardé, comme une bonne mère, les enfants qui lui furent confiés, soit qu'on les lui ait livrés à la force de l'âge, à l'aube de la vie, ou au déclin des jours, soit qu'ils soient entrés dans son sein armés de toutes pièces, comme dans une citadelle de guerre, ou parés de leurs plus beaux vêtements, comme pour une fête nuptiale. Venez contempler ces conquérants des Gaules, ces fondateurs de la monarchie française, ces rudes envahisseurs de l'Empire romain, ces vigoureux athlètes qui renversèrent le trône des Césars. A présent qu'ils sont glacés par le trépas, vous pouvez toucher leur front, mesurer leur taille, compter leur âge, inspecter leurs armes et décrire leurs vêtements. Voilà cette francisque qui a abattu l'orgueil des faisceaux consulaires. Voilà cette framée qu'on agitait en signe de joie dans les assemblées du peuple, ou que l'on brandissait dans les camps en signe de guerre. Voici la lance qui poursuivit l'aigle impériale, lorsqu'elle fuyait vers les Alpes pour cacher sa honte et son désespoir.

Mais la mort a arrêté dans sa course ce dominateur du monde. Il dort à son tour côte à côte du Gallo-Romain qu'il a vaincu et dépouillé; mais lui, il dort avec ses armes invincibles que nul n'a été assez fort pour lui enlever. Il se repose de ses fatigues à côté de son épouse, qui fut heureuse de partager son sort, de s'associer à sa gloire et à ses conquêtes. Elle s'est couchée auprès de lui avec ses joyaux, ses bijoux, ses colliers, et tout le mobilier de son antique parure. On dirait qu'elle veut

encore plaire à son barbare époux au sein même de la tombe.

Debout sur tant de débris, je voudrais, nouvel Ezéchiel, souffler sur cette froide poussière et ranimer ces arides ossements. Vous verriez alors sortir de leurs fosses et se dresser devant vous ces vieux Francs couverts de tissus grossiers, nourrissant sur leurs joues une longue barbe qu'ils coupaient avec des ciseaux de fer, ou qu'ils épilaient avec des pinces de bronze; se ceignant chaque jour de ceinturons de cuir et de baudriers de peau, garnis de clous de cuivre et de plaques argentées ou damasquinées; nouant à leurs ceintures un couteau de fer qu'ils ne quittaient jamais; bouclant au côté gauche un sabre aigu, l'emblême du commandement; brandissant la lance, cette arme de la jeunesse, puis l'échangeant plus tard pour une dure francisque, qu'ils accrochaient d'une main à leurs robustes épaules, tandis que de l'autre ils veillaient sur la garde de leur épée, ou se protégeaient d'un large bouclier de bois armaturé de fer. Ces guerriers sont ici comme dans le camp. On dirait qu'il n'y a qu'à sonner de la trompette pour réveiller cette armée assoupie sous les armes et presque rangée en ordre de bataille.

CHAPITRE XVIII.

CIMETIÈRE FRANC-MÉROVINGIEN DE LUCY.

Lucy est un vieux village du pays de Bray, dans la large vallée de l'Eaulne, à 6 kilomètres également de Neufchâtel et de Londinières. Il est presque au bord de la route départementale, n° 5, qui va de Dieppe à Beauvais, et juste au point où elle quitte la vallée pour gagner la plaine. L'archevêque de Rouen, Robert Poulain, lui donne le nom de *Luciacum,* dans un acte de 1217 [1], et Eudes Rigaud, dans le *Journal de ses Visites pastorales* (1248-68), lui prête celui de *Luchiacum* [2].

Ce village est à coup sûr des plus primitivement habités, car dans un des vallons qui y affluent, appelé la *Queue-du-Mont,* à 1,500 mètres environ de l'église, on a trouvé, en 1840, un statère gaulois en or pesant six grains. Cette médaille n'est pas la seule de ce genre découverte à Lucy. M. de Lacouldre, orfèvre à Neufchâtel, a obtenu plusieurs marcs d'or avec des médailles semblables provenant toutes de Lucy. En 1851, nous avons visité les terres de la *Queue-du-Mont,* et nous les avons trouvées marnées de tuiles à rebords et de poteries romaines. Il y a eu dans cette impasse, à présent labourée, une *villa* gallo-romaine. Aussi on y a rencontré, à diverses reprises, des monnaies de bronze de l'empire. Une voie antique passait par Lucy, et c'est une preuve de plus ajoutée à l'importance des ruines. L'archevêque Robert Poulain, que nous avons déjà cité, parlant des riches propriétés de l'Alihermont, obtenues par Gautier sur Richard-Cœur-de-Lion, et s'occu-

[1] S. R. E. *Concilia,* p. 206, in-f°, 1677, édit. Pommeraye.
[2] *Regest. visitat. archiep. Rothom.,* p. 23, édit. Bonnin.

pant de régler l'exploitation de ces plateaux couverts de bois, décida que ses verdiers et ses forestiers, « lorsqu'ils iraient vendre le bois, pourraient voyager sur la voie antique de Lucy. »

Toutefois ce ne sont pas ces détails, si intéressants qu'ils soient, qui ont attiré notre attention sur ce village. Ce que nous y avons vu, ce sont des vestiges de l'époque mérovingienne. Cependant nous sommes bien aises de prouver que les Francs avaient ici des ancêtres et qu'il n'est pas surprenant de rencontrer la trace de leur passage et de leur existence dans une localité habitée dès les temps gaulois et romains. Évidemment une civilisation est la garantie d'une autre ; et l'on peut affirmer, avec certitude, que partout où les Gallo-Romains ont habité, là aussi nos pères ont fixé leur séjour, parce que généralement parlant leur domination n'a été que la suite de la domination romaine, et que, ignorants dans l'architecture et les autres arts, ils se sont abrités sous les monuments qu'ils ont trouvés sur le sol.

En 1844, M. Suzémont, propriétaire et percepteur à Lucy, pratiquant un chemin d'exploitation pour une pièce de terre située sur le bord du chemin-cavé qui conduit de chez lui à l'église, découvrit plusieurs squelettes accompagnés de vases en terre et de lances de fer. Informé de cette découverte, en 1847, lors de mes premières fouilles de Londinières, je me rendis à Lucy, où je reconnus, à ne pas m'y tromper, des débris de sépultures mérovingiennes. Parmi les objets de fer qui me furent montrés, se trouvait une lance lourde et épaisse, présentant au bas de la lame une paire de ces crochets qui ont fait supposer à quelques antiquaires que c'était là l'angon des anciens Francs De ce moment je résolus de faire des fouilles à Lucy, ce que j'ai eu le bonheur d'exécuter en 1851, grâce à la permission du propriétaire et à une allocation accordée par M. le préfet de la Seine-Inférieure.

Au mois de septembre donc, à mon retour de Londres, je me mis à étudier ce cimetière, qui me parut entièrement contemporain de ceux d'Envermeu et de Londinières. J'y ai trouvé environ trente squelettes, déposés dans des fosses taillées dans la craie marneuse. Comme toujours on voyait des vases placés à l'extrémité des pieds tournés vers l'Orient ; à la ceinture étaient des couteaux et des boucles, et des fibules sur la poitrine. Deux ou trois lances ont été trouvées auprès des têtes, mais il ne s'y est pas rencontré de haches. Parmi les objets curieux

Planche IX

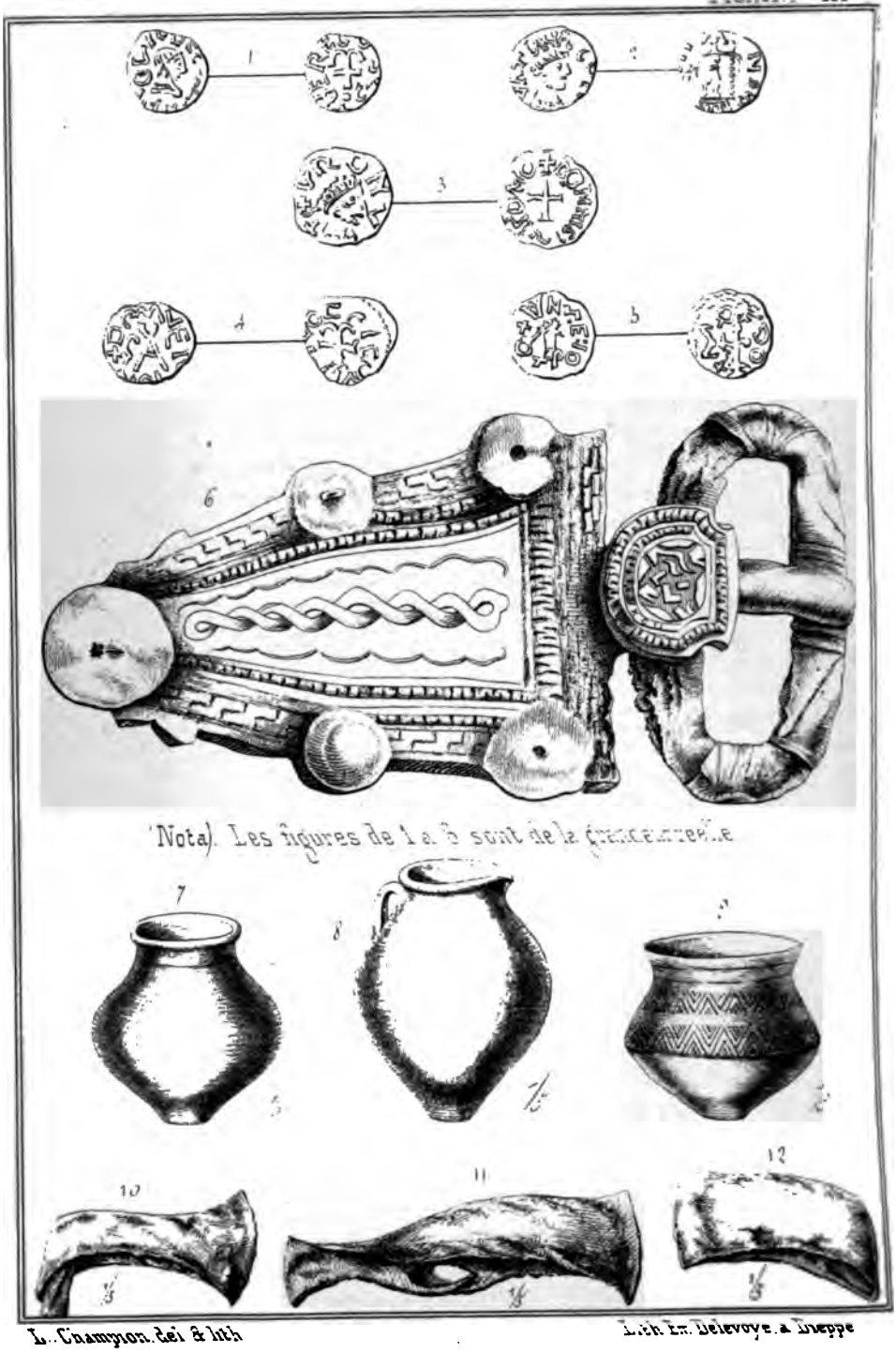

L. Champion del & lith

Lith. Em. Delevoye à Dieppe

Monnaies & Antiquités Franques

de la Vallée de l'Eaune.

qu'a fournis cette fouille, je dois citer un magnifique style en bronze, le plus beau et le plus long que j'aie jamais rencontré. Sa hampe, qui n'avait pas moins de 20 c., était ornée dans toute sa longueur. Une boule carrée, placée au-dessus de la palette, montrait sur ses quatre faces une croix de saint André gravée en creux. Je dois aussi ajouter deux médailles romaines en bronze, malheureusement très-frustes.

Parmi les différentes boucles que j'ai recueillies dans ce cimetière, j'en ai soumis une à l'analyse chimique; voici la composition trouvée par M. Girardin :

Cuivre.	69,32
Etain.	20,78
Plomb.	9,90
	100,000

Mais la découverte la plus intéressante de cette fouille, ce fut le squelette d'un guerrier, dont le sabre, garni de cuivre, était attaché à sa ceinture avec un baudrier de cuir, terminé par une boucle et une plaque artistement gravée, que nous reproduisons ici (pl. IX, fig. 6). Sous cette plaque se trouvaient cinq petites pièces d'or d'une parfaite conservation. Il était évident pour nous que le guerrier, pendant sa vie, tenait à sa ceinture son petit trésor caché sous sa plaque de bronze ou dans une bourse de peau. Après sa mort ses parents ou ses amis l'enterrèrent sans se douter de son existence. Car si les Francs nos pères inhumaient leurs morts habillés et armés, comme l'histoire et les monuments le prouvent, d'un autre côté on peut affirmer qu'en général ils n'y laissaient d'argent que par mégarde. De nombreuses observations et une expérience réitérée m'autorisent à le penser.

Comme on le suppose aisément, j'ai soumis ces cinq monnaies à toutes les expériences, à tous les examens scientifiques qui étaient en mon pouvoir. Je ne les ai déposées au Musée départemental qu'après les avoir fait passer par les mains des artistes, des chimistes et des numismates les plus distingués de la ville de Rouen. Aussi je suis heureux de reproduire le résultat des divers examens de ces représentants de la science. Commençons par la chimie :

« L'importance et la beauté de ces triens, dit M. Girardin, ne m'ayant pas permis de les couper pour en faire une analyse quantitative, il ne m'a été permis que d'en détacher sur les bords de légères parcelles. J'ai dû alors me contenter de reconnaître si l'or était pur ou allié, toutefois avant de faire

cette prise de matière, j'ai pesé chaque pièce à une balance de précision. Voici mes résultats (pl. IX, n° 1 à 5) :

» N° 1. Poids : 1 gramme 322. — Couleur jaune pâle. — L'or est allié à très-peu d'argent. Il y a des traces de fer.

» N° 2. Poids : 1 gramme 21. — Couleur jaune pâle. — Même composition que le n° 1.

» N° 3. Poids : 1 gramme 215. — Couleur jaune un peu plus pâle que les précédents. — Or, avec plus d'argent. Traces de fer.

» N° 4. Poids : 1 gramme 225. — Couleur presque blanche. — Or, avec beaucoup plus d'argent et de fer que les précédents.

» N° 5. Poids : 1 gramme 235. — Couleur presque blanche. — Même composition que le n° 4.

» Aucune de ces monnaies n'est en or fin. La présence de l'argent, et l'absence du cuivre, prouvent qu'elles ont été faites avec de l'or natif qui a été simplement fondu et coulé. On sait, en effet, que l'or natif est presque toujours allié à plus ou moins d'argent [1]. »

Maintenant voici ce que disent les antiquaires. Je transcris également mot pour mot les renseignements qu'a bien voulu me communiquer M. Thomas, avocat à Rouen, ami de Conbrouse, numismate distingué lui-même et grand collecteur de médailles. J'y joindrai quelques observations faites par MM. Deville, de la Saussaye, de Longpérier et le marquis de la Grange :

« Ces triens, d'une belle conservation et en partie inédits, appartiennent à des époques et à des lieux différents.

» Si, d'une part, la mutilation des légendes et l'absence des documents présentent souvent des difficultés insolubles pour l'attribution du lieu, d'autre part la date d'émission des pièces frappées par les monétaires, sans l'inscription d'un nom royal, ne peut être guère déterminée avec certitude dans l'état actuel de nos connaissances.

» Une classification chronologique exigerait, avant tout, l'étude d'une masse de monnaies de la première race. Des comparaisons multipliées pourraient seules permettre d'établir, pour chaque province de France, l'ordre successif de ces pièces, en faisant la part du temps et de l'ouvrier. La reproduction des mêmes types dans des localités et à des époques très-diverses, est un obstacle qui tombera sans doute plus tard devant un

[1] *Précis analyt. des Trav. de l'Acad. de Rouen*, pour 1852, p. 171-72.

travail fondé surtout sur l'analogie de fabrique, dont les dessins les plus fidèles ne sauraient donner une idée exacte.

» Ces réserves faites, voici maintenant le résultat de mes recherches sur les cinq tiers de sol d'or de Lucy.

» Ces monnaies embrassent une période d'environ 60 ans; la première peut remonter à 640, et la dernière me paraît toucher à la fin du VIIe siècle, si même elle n'appartient aux premières années du VIIIe (pl. IX, n^{os} de 1 à 5).

N° 1 : BVRDEGALA FIT. Tête diadêmée à droite.

Revers : ✝ BEREϐOϑES. Croix ancrée sur un globe.

» Ce triens, d'une belle fabrique, est de Bordeaux, ville riche en monnaies mérovingiennes. On y compte treize ou quatorze monétaires différents, offrant de nombreuses variétés. Il y en a au moins huit au nom de BEREϐOϑES diversement écrit. Toutes n'étant pas figurées, je ne saurais dire si cet exemplaire présente quelque nouvelle particularité de détail.

N° 2 : VATVNA (CO FIT). Tête diadêmée à droite. On la dirait ceinte d'un bandeau impérial; c'est une réminiscence romaine.

Revers : (ALEMU) NDVS. Figure de guerrier debout sur une estrade, vue de face, la tête couverte d'un casque militaire, tenant d'une main une lance ornée d'une palme. Le manche de la framée est formé de boules rondes; c'est une imitation du revers impérial, et une dégénérescence de la victoire des triens romains.

» Triens d'un assez beau travail, du milieu du VIIe siècle.

» Cette pièce n'est pas complètement inédite. Elle a déjà été décrite par le savant Lelewel, d'après un exemplaire du cabinet de M. Norblin, de Paris; mais cet exemplaire, moins complet que celui-ci, et usé sans doute, à en juger par la description qu'il en donne, n'offrait que les lettres VATV à l'avers, et le nom entier du monétaire *Alemundus* au revers.

» La lecture VATVSIVM, proposée avec beaucoup de doute par l'illustre Polonais, n'est plus admissible maintenant; le nom du lieu inscrit sur ce tiers de sol étant bien certainement tel que je l'indique; mais à quel lieu peut-on appliquer ce nom?

» Ici, j'avoue mon impuissance pour fixer l'emplacement de l'antique *Vatunacum*.

» Nos vieux historiens ne m'offrant aucun indice, je ne puis que proposer les noms suivants : Vadenay, village du département de la Marne, dont j'ignore l'origine; Vatan, petite ville ancienne du département de l'Indre; c'était jadis une place-forte dont l'origine remonte au VIe siècle; et Watten, bourg du

département du Nord, arrondissement de Dunkerque. Ce bourg est très-ancien; les Romains y avaient établi un fort. Si le premier nom satisfait mieux aux principes de l'étymologie, les autres ont pour eux l'ancienneté établie de leur origine, mais je n'ai pu découvrir leurs noms antiques. Je vous livre donc ces conjectures pour ce qu'elles valent, laissant à de plus habiles le soin de trancher la question trop douteuse pour moi. »

M. De la Saussaye, dont l'autorité est grande en pareille matière, a bien voulu nous dire qu'il considérait le type de cette monnaie comme appartenant à l'Auvergne.

Quant au nom du monétaire Alemundus, il a pour nous quelque chose de très-remarquable, puisque nous le retrouvons au xe siècle, au sein de notre Normandie ducale. *L'Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis* et les *Annales* de Mabillon rapportent que, vers 960, un évêque nommé Aillemundus, enleva aux moines de Saint-Denis la terre de Berneval-le-Grand par *dol* et par *astuce*. Les religieux s'en plaignirent au duc Richard Ier, qui, dans un acte public, la leur restitua solennellement le 18 mars 968. Dès que cette charte fut connue, Aillemundus quitta Berneval pour n'y plus revenir [1]. L'histoire ne dit pas de quel pays était cet évêque régionnaire; mais il est curieux de trouver, dans la même contrée, le même nom sur une charte et sur une médaille.

N° 3 : T † VRONV. Tête à droite, couronné d'un bonnet perlé.

Revers : DOMNIGIZILO MO. Croix longue.

» Ce triens est d'un travail très-inférieur aux deux précédents, surtout à l'avers, mais je le crois entièrement inédit.

» On ne connaissait que deux monétaires de Tours : CHAPOMARI et MVTIMI. Les têtes figurées sur ces deux monnaies sont également couronnées d'un bonnet perlé, mais de coins très-différents de celui-ci, évidemment postérieur. » Le nom de Domnigisile, comme le fait observer M. de Longpérier, est un excellent nom mérovingien. Il a beaucoup d'analogie avec le nom neustrien de Wandrigisilus dont nous avons fait saint Wandrille. M. de Longpérier ajoute que la croix figurée après le T est un exemple de plus de légende interrompue à joindre à ceux qu'il a eu occasion de voir et de citer.

N° 4 : .... † DO .... VER. Dans le champ un monogramme surmonté d'un double oméga.

Revers : VOEDIEOV. Croix ancrée sur un globe.

[1] *Annales ord. Sancti Benedict.*, t. III. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis, t. II, p. 559. — *Notice historique sur Berneval-le-Grand*, p. 8.

» Ce triens, irrégulièrement frappé, est inédit et fort remarquable par son type.

» Je ne tenterai pas de rétablir la légende circulaire tronquée par le vice de fabrication.

» Quant au type central qui présente tout d'abord le symbole du Dieu vivant sous la forme de l'alpha couronné par un double oméga renversé, *initium et finis*, la position du G à la gauche de l'A explique le prolongement inusité des jambages de ce caractère principal, et révèle l'intention de l'artiste monétaire de former au sommet de l'A un V qui ne pouvait trouver place à sa droite.

» La réunion de ces trois lettres me paraît indiquer *Anderitum*, ancienne capitale des Gavales ou Gavali, Anderitum Gavalorum, aujourd'hui Javols, simple village, ancien siége de l'évêché du Gévaudan, qui ne fut transféré à Mende que dans le Xe siècle. »

M. le marquis de la Grange, qui nous a fait l'honneur de s'occuper de nos triens mérovingiens de Lucy, lit aussi dans le champ ces trois lettres G. A. V. qu'il rapporte aux *Gavali;* mais il diffère de M. Thomas dans la manière d'interpréter la légende. Le savant membre de nos Comités Historiques croit que la légende circulaire a dû porter ces mots : LORVM CIV, qui, réunis aux trois lettres du monogramme, formeraient GAVALORUM CIV (*itas*) qui est toujours *Javols*, l'ancienne capitale du Gévaudan [1].

N° 5 : ANZE. Buste à couronne radiée et tournée vers la droite.

Revers : ADO ✝ MO. Croix longue, aux bras terminés par des globules et posée sur une base; quatre petites perles dans le champ.

« Fabrique barbare, fin du VIIe ou commencement du VIIIe siècle.

» Considérant le troisième caractère de l'avers comme un S, j'attribue ce tiers de sol à l'ancienne *Asa Pauli* d'Adrien Valois, ou *Assa Paulini* de d'Anville, appelée plus tard *Ansa* et aujourd'hui *Anse*. C'est une petite ville du département du Rhône, située à une lieue de Villefranche, où se voient encore les ruines du palais d'Auguste et une partie d'enceinte d'un camp romain.

» Quant au revers, il ne présente que les initiales d'un nom de monétaire et de son titre. Je pense que cette légende doit être ainsi lue : ADO ✝ MO (Ado monetario), nonobstant la forme

[1] *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, année 1853, n° 2, p. 117 et 118.

insolite du premier caractère, dans lequel on pourrait voir une croisette suivie d'un *i*. »

Le nom de Ado ou Adon était très-commun sous les Francs. Nous en trouvons les analogues dans un diplôme de 750 donné par Pepin-le-Bref, en faveur du monastère de Sept-Meules, et délivré en présence des comtes Dadon et Diddon [1]. Saint Ouen lui-même, contemporain de nos tiers de sol d'or (609-83) portait dans le monde diplomatique le nom tudesque de Dado ou Dadon avant d'être connu dans l'Eglise sous celui d'Audoenus. Un de ses frères portait le nom de Rodon, et l'autre celui de Ado ou Adon. Comme on le voit, ce dernier nom est absolument semblable à celui de notre monétaire de Lucy.

La science monétaire, la paléographie, la linguistique et l'étymologie, concourent à la fois à reporter nos pièces d'or aux règnes de Dagobert Ier et de ses successeurs, à ce VIIe siècle qui fut pour notre Neustrie une période de lumières et de civilisation chrétienne. Les monétaires Adon, Berébodès, Domnigisile et Alemundus sont contemporains de saint Éloi, de saint Ouen, de saint Romain, de saint Wandrille, de saint Waninge, de saint Saëns, de saint Philbert et de saint Valery, les civilisateurs de nos contrées, les destructeurs de l'idolâtrie, les restaurateurs du Christianisme, les fondateurs de nos églises et de nos monastères. Ces pièces surprises dans un tombeau sont un rayon de soleil qui brille dans la nuit des âges ; c'est la voix des morts qui parlent du fond de la tombe pour instruire les vivants ; ce sont des phares qui éclairent la marche des vieilles générations à travers nos vallées. Ces monnaies nous disent qui sont ceux qui reposent dans ces cimetières abandonnés sur le flanc de nos collines ; et ainsi elles nous apprennent quelles mains portèrent ces armes, manièrent ces styles, ceignirent ces baudriers, pétrirent ces vases, étalèrent ces bijoux, suspendirent ces colliers, firent briller sur les épaules ces épingles, ces émaux, ces fibules d'or et d'argent qui nous éblouissent encore après tant de siècles. Évidemment, ce sont des mains contemporaines de celles qui fondirent cet or, dessinèrent ces têtes, gravèrent ces croix, tracèrent ces légendes et frappèrent ces monnaies, précieux témoins des arts, de l'histoire et de la géographie de nos pères.

[1] Mabillon, *De re diplomatiâ*, p. 491.

CHAPITRE XIX.

CIMETIÈRE FRANC-MÉROVINGIEN DE PARFONDEVAL.

PARFONDEVAL n'a aucun nom dans l'histoire, ni dans la géographie ancienne. Vainement on chercherait, dans des actes antérieurs au XIIIe siècle, ce nom qui doit venir du latin *profunda vallis*, la vallée profonde. Aussi Eudes Rigaud, le premier historien de cette localité, parce qu'il est le premier statisticien du diocèse de Rouen, l'appelle-t-il *Parfundeval*, à l'année 1258 du *Journal de ses Visites pastorales* [1], et *Perfundi villa* dans son *Pouillé*, qui paraît avoir été altéré par les copistes. En tout cas, ces deux versions ont la même valeur et le même sens étymologique. Parfondeval sous saint Louis comptait 12 paroissiens, 13 feux en 1738 et 14 en 1820 [2]. Il est impossible d'être plus stationnaire dans sa nullité.

Ce modeste hameau de Parfondeval est situé, ou plutôt est caché dans un des vallons affluents de la vallée de l'Eaulne, vallon profond arrosé à son embouchure par le ruisseau de la Héane, et qui n'a pour toute verdure que le massif d'arbres qui abrite le château de M. de Croutelle et les 12 chaumières qui l'entourent. Parfondeval est le désert et l'isolement par excellence, et sans la route départementale n° 30, faite en 1844, il serait demeuré à jamais inaccessible. C'est cette voie bienfaisante qui l'a révélé à la science et à la civilisation. Ce fut en enlevant des terres de remblai, pour former un chemin d'accès et d'exploitation, que l'on découvrit, sur le rideau de

[1] *Regestrum visitat. archiepisc. Rothomagensis*, p. 328.

[2] Parfondeval est à présent un hameau de Smermesnil, canton de Londinières.

la colline placée en face du village et du château, le cimetière mérovingien que nous avons exploré en 1851, et dont nous allons donner la description.

Les objets découverts en 1844 avaient été déposés à la bibliothèque de Neufchâtel, qui deviendra bientôt un petit musée provincial, grâce au zèle infatigable et à l'actif dévoûment de M. Mathon, son conservateur. Là, j'avais vu une grande tuile à rebords, des débris de poterie funèbre, une agrafe en bronze et deux haches en fer, généreusement donnés par M. de Croutelle.

La Hache Bipenne. — Ces deux haches avaient dans leur forme quelque chose d'extraordinaire et de bien inusité. La première, plate et large, se recourbe à peine, sa longueur n'est guère que de 17 c. et sa largeur varie, du dos à la lame, de 7 à 10 c. Epaisse de 4 c., elle pèse 1 kilog. 7 hecto (Pl. ix, fig. 12). L'autre est à deux tranchants et rappelle, si même elle ne reproduit pas, la fameuse bipenne des anciens. Chose à noter, c'est que les deux côtés sont loin de se ressembler. Ce sont véritablement deux outils différents juxta-posés et pour ainsi dire mariés l'un avec l'autre (pl. ix, fig. 11). Un côté présente la francisque ordinaire, mais l'autre reproduit la *tie* du charpentier, espèce d'instrument tranchant, fait pour doler le bois plutôt que pour le couper; de sorte qu'un côté abattait l'arbre et que l'autre le préparait. Cette hache est exactement ce que nos paysans appellent encore leur bisaiguë. Longue de 22 c., elle pèse 1 kilog. Inutile d'ajouter que le trou d'emmanchement occupe le milieu des deux haches (pl. ix, fig. 11).

Il sera peut-être permis de voir dans cette hache, si curieuse et si exceptionnelle, un spécimen de la bipenne ou hache à deux tranchants de nos pères, si célébrée par Agathias [1], par Sidoine Apollinaire [2], Grégoire de Tours [3], Flodoard [4], et les premiers historiens des Francs. L'absence totale de bipenne dans les différentes sépultures fouillées jusqu'à cette heure, en Allemagne, en France et dans la Grande-Bretagne, a fait

[1] « Πελεκεις γαρ αμφιστομους καὶ τους Αγγωνας. » Agathias, *Hist.*, lib. ii, c. 5.

[2] « Excussisse citas vastum per inane bipennes. » — *Caii Soll. Apollin. Sidonii opera*, Carmen v, v. 246.

[3] « Levatâ manu bipennem cerebro ejus inlisit. » Greg. Turon, *Hist. franc.*, lib. ii, c. 40,

[4] « Francisca quæ vocatur bipenne. »

douter à deux savants antiquaires anglais, MM. Smith [1] et Akerman [2], de l'existence de cette arme formidable. Ils conviennent toutefois qu'elle est figurée sur l'épée de Tibère, tenue à la main de l'amazone symbolique qui représente la Rhétie ou la Vindélicie, aujourd'hui la Bavière [3]; mais cette image paraît à nos érudits une licence artistique, comme le texte de l'évêque des Avernes leur semble une fiction poétique.

M. Rigollot, d'Amiens, marchant sur les traces de ces deux savants archéologues, s'appuyant d'ailleurs sur les découvertes déjà faites, ne croit pas non plus à l'existence de la double hache, et il pense que le mot *bipennis* a été improprement appliqué à la francisque par nos auteurs nationaux [4]. A tout ceci nous n'ajouterons qu'un mot, et encore en tremblant, c'est que nos savants maîtres croiront peut-être devoir modifier leurs opinions, jusqu'à présent si absolues, en voyant la double hache de Parfondeval, dont nous publions le type pour la première fois [5].

Toutes ces trouvailles furent le motif déterminant de la fouille que je tentai à Parfondeval, du 20 octobre au 16 novembre 1851, au moyen d'une allocation accordée par M. le préfet.

Le cimetière mérovingien de Parfondeval, que je crois avoir exploré en entier, avait 24 mètres de long sur 20 de large. D'après une estimation que j'ai tout lieu de croire exacte, il contenait environ 150 squelettes, parmi lesquels les jeunes dominaient. Comme à Londinières, à Auffargis et à Envermeu les tombes étaient disposées par rangées séparées par des distances à peu près égales, sauf un point sur lequel elles étaient plus pressées. Le total des lignes pouvait être de dix environ et le nombre des fosses variait de 5 à 20. L'orientation la plus générale était le sud-est pour les pieds, le nord-ouest pour les têtes. Un seul corps a fait exception, celui-là allait du sud au nord. La profondeur variait de 25 c. à 1 m. 20. Parmi les tombes quelques-unes n'avaient pas de matières noires, d'autres en présentaient beaucoup autour du corps, deux ou trois

[1] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, v. II, p. 224-26.

[2] Akerman, *Remarks on some of the weapons of the Celtic and Teutonic races*, p. 11. — *Archeologia*, vol. XXXIV.

[3] *Gentlemans's Magazine*.

[4] Rigollot, *Recherches hist. sur les peuples de la race teutonique*, dans le tome X des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, p. 204.

[5] Il paraît que le volume XXX de l'*Archeologia* (pl. XVI, p. 250) reproduit des bipennes semblables aux nôtres parmi les armes des Scythes.

squelettes paraissaient avoir été déposés dans une couche de braise et même sur des cendres.

Les corps étaient assez bien alignés dans la fosse ; les pieds joints côte à côte, les bras pendants et serrés le long du corps. La tête seule n'était pas toujours au bout du squelette, parfois elle était brisée en morceaux à quelque distance de lui. Si la fouille de 1844 a montré dans une fosse une tuile à rebords tout entière, celle de 1851 nous a fait voir une dalle en pierre de liais, cassée par morceaux au fond de la fosse qui la renfermait. Sur elle reposait un squelette accompagné de trois gros limaçons des vignes, dont nous avons recueilli les coques. Deux tombes assez profondes ont laissé voir à côté des os de semblables coquilles. Nous en retrouverons également à Envermeu.

Avant d'arriver aux objets produits par la fouille, signalons quelques détails fournis par l'exploration.

Une fosse a montré deux corps d'un sexe différent. On peut supposer que c'est l'époux et l'épouse. La femme, placée à droite, avait un crâne assez mince, des dents grosses et courtes, mais parfaitement conservées. L'homme, jeune également, était plongé dans une couche épaisse de charbon. De la main gauche il tenait, par la douille, une lance dont la lame était, par sa largeur, semblable à nos hallebardes. A sa ceinture était un couteau, un clou et une boucle de fer. Aux pieds un vase noir, mais si bien placé sous le talon que le calcanéum était tombé dedans.

Enfin on a remarqué encore le corps d'une femme, qui montrait à la ceinture un couteau attaché avec une boucle de bronze, et des ciseaux placés dans un étui de peau tellement oxydé qu'il ressemblait à de la tôle. La poitrine était ornée de deux fibules de verroterie, et la tête de deux boucles d'oreilles d'argent.

Venons maintenant aux objets découverts. Après la poterie nous traiterons du fer, du bronze et des autres métaux.

On a constaté la présence de trente vases en terre, dont un seul était orné de raies imitant des feuilles de fougère.

Le fer était représenté par trois sabres, par trois haches encore couvertes de restes de tissus, par trois boucles dont une très-petite; par une douzaine de couteaux dont un presque microscopique; par deux paires de ciseaux; par plusieurs boucles dont deux étaient accompagnées de plaques jadis recouvertes de lames d'argent; enfin par une fiche-patte et cinq

de ces anneaux de fer, dont la destination nous est totalement inconnue (pl. xv, fig. 10).

Les objets de bronze, fournis par cette fouille, sans être très-nombreux, sont divers et singuliers. Nous signalerons d'abord deux paires de boucles d'oreilles, de 5 c. de diamètre, dont les boules carrées sont ornées ici de ronds, là de croix de saint André; une aiguille longue de 8 c.; un style long de 17 c. dont le métal semble allié d'argent; une passoire cassée par morceaux (pl. xv, fig. 6), qui rappelle les passoires des soldats romains, surtout celles trouvées dans la *Cité de Limes;* deux boucles encore brillantes d'étain; une fibule étamée, ayant la forme d'une anse; des clous à tête octogone, destinés à orner le cuir d'un ceinturon ou baudrier. Deux croix grecques doublées de peau, dont l'usage ne m'est pas connu (pl. xiv, fig. 2); la garniture du bas d'un fourreau de sabre, et, chose bien inconnue dans nos cimetières mérovingiens, un dard jadis placé au bout d'une hampe de bois qui a disparu (pl. xv, fig. 9) sans doute. On dirait la terminaison d'une flèche gauloise ou romaine. Nous ne savons s'il a été trouvé à côté d'un corps et au bout de son manche, ou si par hasard il était dans la blessure d'un des morts de Parfondeval.

Enfin, je dois signaler parmi les objets de bronze les plus curieux, une petite boîte longue, en forme de barillet, ayant deux anses en fer et un couvercle de bronze. Ce petit vase de métal rappelle les anciennes custodes et ressemble encore beaucoup à nos vases aux saintes huiles. On dirait une fiole destinée à réserver le chrême pour le baptême, ou l'huile des infirmes. Il y en avait deux sans doute, car outre le vase entier nous avons trouvé le couvercle d'un autre, qui devait être pareil. Nous n'avons trouvé également qu'une seule fibule ronde, ornée de huit fascettes de verre blanc, enchâssées dans le bronze et présentant au milieu une verroterie jaune à fond d'or. Chifflet, dans son grand travail sur le tombeau de Childéric, cite une fibule entièrement semblable.

Ajoutons, parmi les objets divers, un peigne en os et une boucle d'oreilles en argent, dont le fil est tors et dont la boule de pâte était recouverte de lames très-fines et de verroteries enchâssées. De ces quatre fascettes de verre, taillées en losange, deux étaient blanches et deux autres rouges. Puis dans les terrains de remblai un fragment de verre bleu transparent qui, analysé par M. Girardin, a été reconnu devoir sa coloration à l'oxyde de cobalt, et non au cuivre comme les

verres coloriés des romains [1], ce qui fait supposer au savant chimiste que cette verroterie est d'origine gallo-romaine [2].

Mais l'objet le plus curieux et le plus précieux que nous ait fourni cette fouille, c'est une paire de jolies fibules faites d'or et d'argent, dont M. Alfred Darcel a bien voulu nous donner la description (pl. XII, fig. 6) :

« Ces fibules se composent d'une feuille d'or de 22 millimètres de diamètre, enchâssée dans un cercle d'argent de 5 millimètres de large. Ce qui donne à la fibule entière un diamètre total de 27 millimètres. Le cercle d'argent, faisant saillie sur le plan de l'or, est orné sur l'un et l'autre de ses bords de stries convergentes au centre.

» La feuille d'or est maintenue contre le cercle d'argent par un anneau d'or en forme de corde, qui est séparé de l'argent par la feuille d'or relevée et maintenue ainsi entre les deux cercles.

» Le champ de la fibule est orné au centre d'un bouton de pâte verdâtre, serti en or et formant saillie ; vers chaque extrémité de deux diamètres, se coupant à angle droit, d'une lame de verre rouge pourpre, transparent, de la forme d'un petit triangle isocèle, serties dans une feuille d'or également en saillie, et le sommet tourné vers le centre; de quatre perles d'argent, semblables à des têtes d'épingle, placées à la circonférence, chacune au milieu de l'intervalle laissé entre les plaques de verre; enfin le fond est couvert d'un ornement de filigrane d'or imitant une corde ou un fil tordu. Ces filigranes se composent de petits cercles placés de chaque côté de la base des plaques de verre, d'un nœud en double s, imitant assez bien un 8, fixé au-dessous de chacun des boutons d'argent, et de quatre ou cinq petits cercles maintenus par une petite épingle d'or diversement disposés entre le nœud et le bouton central (pl. XII, fig. 6). »

Notons surtout le caractère cordé de nos filigranes qui se retrouve sur plusieurs bijoux anglo-saxons conservés au Musée Britannique et publiés par M. Akerman dans ses « *Remains of pagan Saxondom.* »

[1] *Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité,* dans le *Bulletin monumental,* t. XII.

[2] *Précis de l'Acad. de Rouen,* pour 1852, p. 153-154.

CHAPITRE XX.

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'ENVERMEU.

Après le château de Mortemer, placé aux sources mêmes de la rivière, Envermeu me paraît avoir été autrefois le point le plus important des bords de l'Eaulne. Le château d'Envermeu dut probablement le céder à celui de Mortemer, mais le bourg l'emporta toujours en population, non-seulement sur Mortemer qui ne fut qu'un village, mais sur Douvrend et Londinières, qui seuls semblent avoir joui de quelque importance.

Toutefois, le château d'Envermeu, dont il ne reste plus dans la prairie que la motte du *Câtel,* dernier vestige de son existence militaire, dut être un point très-fortifié. De puissants seigneurs l'occupaient encore au XIe siècle. Rudes et vaillants, ils accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard, à cette conquête de l'Angleterre, qui fut la source de la puissance normande. Chrétiens et pieux, ils fondèrent, sur les rives de l'Eaulne, le prieuré de Saint-Laurent, qui pourrait passer pour la chapelle de leur château. Ils en assirent les fondements sur des constructions gallo-romaines, qu'il est encore aisé de reconnaître. Amis du conquérant, Hugues et Turold d'Envermeu, passèrent avec lui en Angleterre. Turold, devenu prêtre, fut appelé, en 1100, par Guillaume-le-Roux, à remplacer, sur le siége de Bayeux, Odon, son oncle, qui avait un peu désorganisé cette noble et antique église. Turold était intimement lié avec saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et cette amitié l'honore autant que celle des rois. En 1107 il déposa la mître de Bayeux et fut mourir simple moine dans ce monastère du Bec, d'où sortaient les saints et auquel sa famille avait soumis le prieuré de Saint-Laurent.

Mais, bien avant les châtelains normands, nous voyons figurer dans l'histoire, et le nom de ce vieux doyenné ecclésiastique et les maîtres de cet antique *câtel*. Le roi Robert dans la charte où il confirme à la cathédrale de Rouen les grands biens qu'elle possède de la générosité des rois de France, prononce le nom d'Envermeu, fief puissant et libre du comté de Talou, dont Richieldis et sa fille avaient confirmé la donation en présence du duc Richard : « In præfato comitatu Talou illam partem Alodii quam Richieldis et propria filia ipsius in Envremau et presente Richardo comite xx fructuorisantes ad hanc ecclesiam donaverunt [1]. »

Mais déjà trois siècles avant cette transaction franco-normande, nous voyons apparaître Envermeu comme l'antique propriété de Géson, possédée alors par Teutsinde, abbé militaire de Fontenelle. Ce soldat tonsuré, faisant trève un moment à sa rapacité habituelle, céda en 734 la moitié de son fief d'Envermeu au comte Rathaire : « Medietatem de Edremau qui fuit Gesonis [2]. »

Cette époque est justement celle dont nous retrouvons, dans le sol, les éléments historiques, ce sont les serfs et les feudataires du seigneur Géson, de l'abbé Teutsinde et du comte Rathaire, que nous exhumons depuis trois années, de ce champ labouré, si justement nommé *la Tombe*. Ce sont les pères de ces contemporains de Thierry II et de Charles-Martel, qui occupent les premières couches de ce sol archéologique, et ce sont leurs enfants, soldats de Charlemagne et de Charles-le-Chauve, qui occupent les dernières, car si nous pensons que ce cimetière appartient exclusivement à l'époque franque, qui commence à la fin du ve siècle [3], nous croyons aussi d'autre part qu'il a dû cesser d'être en usage dans le cours du ixe ou du xe siècle, époque où chez nous les cimetières se rangent autour des églises, comme nous le voyons établi en droit commun, au Concile de Lillebonne, sous Guillaume-le-Conquérant [4].

[1] Charte de Robert Ier, dans le *Gallia Christiana*, t. xi. — Leprevost, *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.*, t. xi, p. 10.

[2] *Chronic. Fontanell.*, x. — Apud *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. xi, p. 7.

[3] Les Francs arrivèrent aux bords de la Somme en 460; aux bords de la Seine en 493; et Clovis s'établit à Paris en 510.

[4] Le lecteur jugera, à coup sûr, que cette dernière opinion, sur la translation des cimetières, n'a rien de téméraire et de trop hasardé, quand il saura qu'elle est aussi celle du savant abbé Lebeuf, l'historien du diocèse

Du reste à Envermeu les monnaies mérovingiennes du ve et du vi^e siècle et le denier carlovingien, marquent pour nous les deux termes extrêmes de cette phase de la civilisation. Ces pièces semblent venues à point pour donner à nos conjectures une force de démonstration inattendue. Après ces préliminaires historiques, arrivons à l'exploration du cimetière d'Envermeu.

Ce fut en 1850 qu'on en fit la découverte. Dans le courant du mois mars, un chantier de terrassiers était occupé à ouvrir une portion de la route départementale, n° 32, de Bolbec à Blangy, dans l'espace qui sépare le bourg d'Envermeu de la vallée de Bailly-Bec. A un kilomètre environ de l'église se projette une colline dont il fallut couper le pied au moyen d'une tranchée profonde. Ce champ labouré, que l'on ouvrait ainsi, s'appelait *la Tombe* depuis des siècles, d'après la tradition et les contrats notariés; mais personne ne faisait attention à ce nom significatif, jusqu'à ce qu'averti par les nombreux cadavres que la sape découvrait chaque jour, l'attention des travailleurs fut enfin éveillée. Ils commencèrent alors à recueillir quelques objets en fer qui résistaient mieux que la poterie et le verre. M. le maire d'Envermeu et le conducteur des ponts-et-chaussées avertirent, l'un le sous-préfet, l'autre l'ingénieur de l'arrondissement. Informé par l'administration départementale, je me rendis immédiatement à Envermeu, où il me fut aisé de reconnaître dans les morceaux qui me furent présentés les débris d'un cimetière franc comme ceux de Douvrend et de Londinières.

Je commençai alors ma première campagne, surtout dans l'espace que la route devait traverser. Examen fait du terrain où nous étions, ma première impression, et celle-là est restée, fut que jadis une tombe, *tumulus* ou tertre élevé, avait surmonté ce champ de repos. Ce tertre avait ensuite été détruit par la culture, mais le nom de *tombe* était resté au champ funèbre, même après son nivellement. Cet usage de tertres tumulaires surmontant les sépultures franques, germaniques et saxonnes, est infiniment conforme à ce que nous savons des usages de ces peuples. L'Angleterre en offre chaque jour, dans ses *barrows*, de nombreux exemples, et Tacite nous l'insinue

de Paris. Cet érudit soutient, en effet, que ce ne fut qu'au xe siècle que l'on inhuma d'une manière régulière, dans les villes et les villages, au dedans comme au dehors des églises. Il cite même un canon du vi^e siècle qui interdisait formellement cette coutume.

très-clairement dans ses mœurs des Germains, quand il dit : « monumentum cespes erigit. »

Dès 1850, je rendis compte de mon exploration, d'abord à M. Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, qui m'avait alloué les fonds de la fouille; puis au public par la voie des journaux et notamment dans la *Revue de Rouen,* de juillet 1850. Il en a été de même des trois campagnes suivantes, qui eurent lieu en mars 1851, en septembre 1852, et en octobre 1853. Mais tous ces comptes-rendus rapides et fugitifs, publiés à Dieppe, à Rouen, à Caen, à Paris et à Londres, sont des notes nécessairement incomplètes et insuffisantes. Aujourd'hui je me fais un devoir de dresser un état plus détaillé et mieux digéré de ma quadruple exploration, m'efforçant de rendre ce travail digne de mon pays et de la science auxquels je le dédie.

Ce cimetière mérovingien, que je suis loin d'avoir exploré dans son entier, était très-étendu. La partie visitée n'a pas moins de 75 mètres de long sur 33 de large, et certes ce n'est pas tout. Ce seul espace cependant a fourni plus de 420 squelettes de tout âge et de tout sexe. Il y avait des enfants reconnaissables à leurs frêles ossements, un bon nombre de jeunes gens, beaucoup de sujets entre 20 et 40 ans, et peu de vieillards au crâne épais et endurci. A défaut de connaissances anatomiques, je n'avais guère, pour distinguer les sexes, que les armes pour les hommes, et pour les femmes les bagues, les colliers, les boucles d'oreilles, les bracelets, les épingles, les bijoux et tout ce que l'Ecriture appelle avec raison : « Mundum muliebrem. » Je suis persuadé, par exemple, que le sujet sur lequel j'ai trouvé un bracelet d'ambre et un collier de 42 perles de verre, était une jeune personne de 15 à 20 ans. Egalement je suis très-convaincu que c'est sur une femme de 20 à 30 ans que j'ai trouvé, le 5 octobre 1853, une épingle à cheveux en bronze sur les yeux, une boucle de cuivre à la ceinture, et au cou un collier alterné de petites perles rondes et longues en forme de jais.

Comme toujours j'ai fait recueillir avec beaucoup de soin les ossements rencontrés par nous ou par les voyers, et je les ai fait déposer dans la partie réservée du cimetière paroissial.

Cependant quelques têtes, d'une belle conservation, ont été adressées par moi à M. Pouchet, professeur de zoologie à Rouen, et voici la note qu'a bien voulu me donner ce savant correspondant de l'Institut :

« Le premier crâne mérovingien envoyé à notre Muséum

d'histoire naturelle est celui d'un homme adulte, de 30 à 40 ans. Il offre tous les caractères de ceux des races les plus élevées. Il appartient évidemment au type caucasien.

» Le périmètre est régulier et l'angle facial, ouvert d'environ 80 c., annonce que l'individu auquel il a appartenu a dû jouir des facultés qui sont le partage de la race caucasique.

» Le front est parfaitement développé et d'une largeur assez considérable. Considéré dans ses rapports avec les idées de Gall, on remarque qu'il est surtout proéminent à l'endroit ou cet anatomiste place le siège de *l'esprit de saillie*.

» L'organe de la *constructivité* est aussi assez développé, et d'un autre côté l'exiguité de la convexité de la région temporale annonce, d'après le même savant, un certain éloignement pour la rapine et la destruction, ce qui ne s'accorde guères avec l'ethnographie de la nation franque.

» Le peu de saillie du sommet de la tête, qui semble indiquer la négation de l'organe de la théosophie et le développement remarquable de la région postérieure de celle-ci, à l'endroit où Gall place les *affections de famille* et *surtout l'amour physique,* seraient peut-être plus en rapport avec les mœurs mérovingiennes.

» Le second crâne mérovingien paraît être un crâne d'homme, et le troisième, par la délicatesse de son ossature et l'état de sa dentition, semble avoir appartenu à une femme adulte de 25 ans au moins.

» L'un et l'autre de ces deux derniers crânes se font remarquer sous le rapport phrénologique, par le grand développement de l'angle supérieur de l'occipital, région où Gall place le siège de la philogéniture. L'une et l'autre de ces deux têtes présentent aussi un développement marqué de la région où le physiologiste allemand place la théosophie. »

Tous ces corps étaient déposés dans des fosses, taillées, soit dans la terre végétale, soit dans la craie marneuse, à une profondeur qui variait de 50 c. à 1 m. 50 c., et même jusqu'à 2 m. Le terrain qui les remplissait était de la craie mêlée à de la terre végétale. Souvent nous y trouvions des fragments de tuiles à rebords, des morceaux de pierre de liais, taillés et polis, qui paraissaient avoir servi de pavés ou de corniches. Dans une douzaine de fosses nous avons constaté la présence de tuiles broyées et même de ciment mêlé à la terre de remblai. La fosse qui renfermait le plateau de bronze avait sur le corps une couche de ciment de 15 c. d'épaisseur. Quelques-

unes des fosses étaient très-larges et contenaient deux ou plusieurs corps posés côte à côte parallèlement. Parfois ces mêmes corps étaient placés l'un sur l'autre, particularités déjà observées à Londinières et ailleurs.

Une fois seulement, dans toute la fouille d'Envermeu, nous avons trouvé un cercueil de pierre parfaitement taillé au dedans et au dehors. Il était en calcaire du pays, d'un seul morceau, chose assez rare. Le couvercle, fort épais, était de forme plate, seulement les angles des bords avaient été abattus. Le bas était un peu moins large que le haut. Mesuré en dehors, ce sarcophage avait 2 m. 5 c. de longueur et 45 c. de profondeur, sur une largeur qui, des pieds à la tête, variait de 60 à 70 c. Il n'était qu'à 75 c. du sol arable, ce qui nous expliquera peut-être pourquoi il avait été volé. Car ici nous avons tout un article à ajouter au chapitre des violations de sépultures.

Violation des Sépultures. — Malgré les défenses expresses et sévères portées par les lois des Francs et les capitulaires de Charlemagne, nous avons acquis la certitude que des violations de sépultures ont eu lieu très-anciennement dans le cimetière d'Envermeu. En 1853 nous en avons trouvé une preuve irrécusable dans le grand tombeau de pierre, qui fut celui d'un chef à en juger par sa beauté et par les débris qu'il renfermait encore. Les voleurs l'avaient ouvert et refermé avec le plus grand soin. Le couvercle était parfaitement en place, seulement la partie haute avait été légèrement effondrée par la charrue et les voitures : les os avaient été replacés à l'intérieur, mais sans beaucoup d'ordre. Ainsi les deux fémurs barraient le sarcophage par le milieu. Le crâne était à sa place naturelle, mais il fallait aller chercher près du bassin la mâchoire inférieure. Les tibias seuls n'avaient pas bougé.

Dans le pillage des objets meubles, les voleurs avaient cassé le sabre dont l'oxyde avait déteint sur le fond du sarcophage. Ils avaient emporté la lame et laissé la poignée, les garnitures et la pointe du fourreau. Le bouclier avait été enlevé, puis rejeté dans la fosse, car nous l'avons retrouvé sur le couvercle extérieur du cercueil. Ce qui démontre invinciblement que le déplacement avait eu lieu un petit nombre d'années après l'inhumation, c'est que la garniture du bouclier était encore à sa place naturelle et adhérente à l'*umbo*. Sous le nom de garniture je comprends et le manipule et la verge de fer qui soutenaient l'écu. Or, comme rien n'est plus fragile que cette armature, comme rien ne devait être plus aisé à détacher, puis-

que nous, avec les plus grandes précautions, n'avons pu obtenir que des fragments informes, et que presque jamais on ne peut l'obtenir entière ; il faut en conclure que les violateurs étaient beaucoup plus voisins des morts que nous.

Malheureusement le cercueil de pierre ne fut pas le seul qui fût violé dans cette campagne contre les sépultures. Nous nous sommes assuré qu'une douzaine de fosses, environnant ce sarcophage, avaient été visitées par les spoliateurs. Nous en avons acquis la certitude, d'abord parce qu'elles étaient vides d'objets et parfois d'ossements, ensuite parce que le peu d'ossements qui restaient étaient complètement bouleversés. Citons, par exemple, la fosse d'un jeune sujet de 25 à 30 ans, où nous avons trouvé un crâne à sa place, mais broyé. Sur un des os appelé le rocher, je remarquai un cercle d'oxyde de cuivre, et j'en conclus que j'allais rencontrer des boucles d'oreilles. Je ne trouvai rien. Sur l'autre rocher, qui était échoué assez loin, je remarquai les mêmes taches vertes, et pourtant il n'y avait aucun objet à côté de lui. Enfin, au bas de la même fosse, j'ai rencontré la mâchoire inférieure, reconnaissable à l'empreinte de l'oxyde qui avait aussi déteint sur elle. Inutile d'ajouter que les boucles d'oreilles et les autres ornements avaient disparu sous la main des premiers visiteurs.

On aurait dit que les pauvres gens qui inhumaient dans ce cimetière, avaient de long-temps redouté cette violation de leurs ancêtres ; car, afin de la prouver aux juges, pour ainsi dire, ils avaient jeté sur le corps une couche de ciment rouge de 15 c. d'épaisseur. Or, dans les tombes violées, ce ciment se trouvait répandu et semé par toute la terre du remblai, tandis que dans la seule fosse qui n'avait pas été visitée, celle du plateau de bronze, la couche était demeurée intacte et horizontale. Cette ruse de guerre rappelle involontairement le stratagème inventé par Daniel pour convaincre le roi de Babylone, de l'astuce des prêtres de Bel.

Pour nous qui descendions après mille ans dans ces fosses, nous étions avertis qu'elles étaient vides par le mélange du ciment avec la craie et la terre végétale. Mais si nous y avons perdu quelques objets de collection et d'étude, nous y avons du moins acquis un fait curieux pour l'histoire des sépultures aux temps barbares.

La direction générale des corps allait, à très-peu d'exceptions près, de l'est à l'ouest [1], mais l'orientation des pieds

[1] En 1853 j'en ai trouvé deux courant nord-est et sud-ouest.

n'était pas toujours la même. Elle paraissait avoir suivi les variations du soleil. Presque tous avaient été couchés sur le dos, la face vers le ciel. Quelques-uns seulement semblaient avoir été mis sur le côté, dans l'attitude du sommeil. Assez généralement les ossements étaient alignés régulièrement, cependant plusieurs paraissaient avoir été inhumés assis. Un d'eux avait été enterré accroupi, car il n'y avait de distance de la lance au vase et de la tête aux pieds, que la longueur d'un tronc humain. Les fémurs, les tibias, les radius, les cubitus étaient entassés en paquet le long des côtes. Le dirai-je? fort souvent il m'est venu à la pensée que ceux qui étaient ainsi inhumés assis étaient des femmes. Depuis que je connais l'histoire de cette Péruvienne, offerte au Muséum de Paris, en 1852, je n'ai pu qu'être confirmé dans mes conjectures, qui datent déjà du mois de mars 1851. Voici à quelle occasion cette pensée a pris naissance dans mon esprit.

Dans la fouille d'Envermeu de 1851, j'avais remarqué, à diverses reprises, que nous trouvions des hommes de guerre armés d'une hache et d'une lance et parfaitement alignés, dans toute leur longueur, tandis qu'auprès d'eux se trouvaient d'autres corps, évidemment accroupis, et qui paraissaient avoir été assis à leurs côtés. Ces squelettes n'avaient autour d'eux que des ornements féminins. Faut-il voir dans ce corps, l'épouse du soldat, placée auprès de son mari comme pour veiller sur son sommeil? Nous abandonnons cette conjecture au lecteur.

Cependant nous ne devons pas lui laisser ignorer que cette idée existe également en Angleterre, et que depuis la rédaction de ce mémoire nous l'avons trouvée chez un grave archéologue, M. Akerman. Le savant secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, nous dit, que dans le tumulus de Great-Driffield, on a trouvé, en 1849, le squelette d'un guerrier, sur les genoux duquel une femme était littéralement assise [1].

Les Vases en terre. — Un grand nombre des Francs d'Envermeu avaient leurs pieds posés sur des vases en terre, légèrement inclinés vers le corps, dont quelques-uns paraissaient avoir été placés là noircis par la fumée et la chaleur du feu. Dans mes quatre fouilles je n'en ai guère trouvé moins de cent dix. La majorité de ces vases est d'une couleur noire, appliquée au moyen de la mine de plomb. Ces derniers, qui sont tou-

[1] *Remains of pagan Saxondom*, p. 16.

jours les plus élégants et les plus légers, sont ornés sur la panse de dessins estampillés et en creux qui reproduisent des zig-zags, des croix de saint André, des dents de scie, des feuilles de fougère, des cercles, des godrons, des ovales, des pointillés, des imbrications, des dentelures, des reines-marguerites et tous les motifs des monuments saxons et carlovingiens (pl. XI, fig. 3, 4, 5, 8; pl. IX, fig. 9). Le plus grand nombre des vases que nous venons de décrire avaient une forme qui approchait de celle de nos sucriers (pl. XI, fig. 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15). Une douzaine au moins ressemblait à nos bols modernes (pl. XI, fig. 14) et ceux-là étaient en terre rouge et très-épais. Un seul de ce genre reproduisait une petite écuelle. Quelques-uns seulement avaient des anses et un bec comme nos pots d'aujourd'hui. Généralement ces derniers étaient en terre grise; nous en avons cependant trouvé un en terre rougeâtre, dont l'anse à peine perceptible semblait à l'état de formation ou d'essai (pl. IX, fig. 8). Je dois citer aussi, comme une singularité, un couvercle de pot, de couleur grise et fort grossier, qui tenait lieu d'un vase aux pieds.

Vases en verre. — A Envermeu nous avons trouvé quatre ou cinq vases de verre, chose assez remarquable dans une fouille mérovingienne. Sur ce nombre étaient trois coupes à boire et une ampoule. L'ampoule, ou petite bouteille, d'un style entièrement romain, avait la panse ronde, le cou étroit et allongé. Une bouteille à peu près semblable a été trouvée à Londinières, en 1847, et une autre, entièrement du même genre, a été rencontrée en 1839, par M. l'abbé Durand, dans le cimetière mérovingien de Bénouville-sur-Orne [1]. Cette dernière était placée près de la tête, tandis que la nôtre reposait sur la poitrine du défunt.

L'ampoule d'Envermeu, vide de terre végétale, était remplie d'un sédiment cramoisi qui ressemblait assez à du bois de campêche détrempé pour la teinture. J'ai extrait une portion de cette substance pour la faire juger par M. Girardin, chimiste, et par M. Pouchet, professeur d'histoire naturelle à Rouen. Tous deux m'ont fait connaître leur réponse. Il résulte de leur examen que ces espèces de filaments étaient des élytres ou aîles supérieures d'un coléoptère, appelé calandre ou charançon des blés « calendra granaria. »

Il était bien évident que le vase avait été préalablement

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XII.

rempli de ces insectes dont il ne restait plus que les ailes. Pour quel motif les avait-on placés là? Nous n'en savons rien. Ce qui est sûr, c'est qu'à la profondeur de plus d'un mètre où s'est trouvée cette fiole, on ne peut pas admettre l'introduction naturelle d'insectes, que l'on ne rencontre jamais dans d'autres vases d'une ouverture plus grande. A quelle cause donc attribuer ce dépôt animal, évidemment placé à dessein lors de l'inhumation? Encore une fois nous l'ignorons profondément.

Cependant ce n'est pas la première fois que cette particularité se rencontre dans les sépultures franques. M. Rigollot, dans son *Mémoire sur les races teutoniques,* dit que les vases qu'on trouve aux pieds de ces barbares conservent parfois des restes d'aliments, tels que des noisettes. Au Musée d'Abbeville nous avons vu un vase trouvé par M. Baillon, dans le cimetière mérovingien de Fléchecourt, près le *Camp-de-l'Étoile*, qui était tout rempli de petits os de rats d'eau, de muzarègues, de pies, de geais et de grenouilles, avec une arête de perche. Ce vase accompagnait un corps qui avait une hache de fer et quatre têtes autour de lui. A Charnay, M. Baudot a trouvé deux plateaux de bronze, à bord perlé, qui contenaient des restes de nourriture.

Les trois autres vases de verre sont des coupes à boire, sans pieds ni anses, et ne pouvant tenir debout, ainsi que les anciennes cornes du moyen-âge. Deux d'entre elles sont coniques et rappellent nos verres à vin de Champagne, dont on aurait supprimé le pied (pl. XI, fig. 18 ; pl. X, fig. 2.) La première trouvée, est moins grande que la seconde (pl. XI, fig. 18), mais toutes deux sont munies, autour de leur embouchure, d'une dixaine de cercles en émail blanc. La dernière coupe, rayée dans toute son étendue, est complètement irisée et recouverte à l'intérieur d'une couche de tartre rouge, semblable à de la lie de vin (pl. X, fig. 2.) Ce genre de vase se rencontre en Germanie et en Scandinavie. M. Troyon l'a observé en Danemark, dans des sépultures du Séeland ; MM. Lindenschmit ont rencontré l'analogue dans leurs sépultures de Selzen, et M. Roach Smith figure, dans ses *Collectanea antiqua,* deux coupes de ce genre qu'il a vues dans le Musée de Bonn, et une autre dans ses Antiquités de Richborough [1].

La troisième coupe découverte à Envermeu, en 1853, est fort élégante et d'un type très-original (pl. X, fig. 3), elle res-

[1] *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne, in Kent,* p. 77, in-4°, London, 1850.

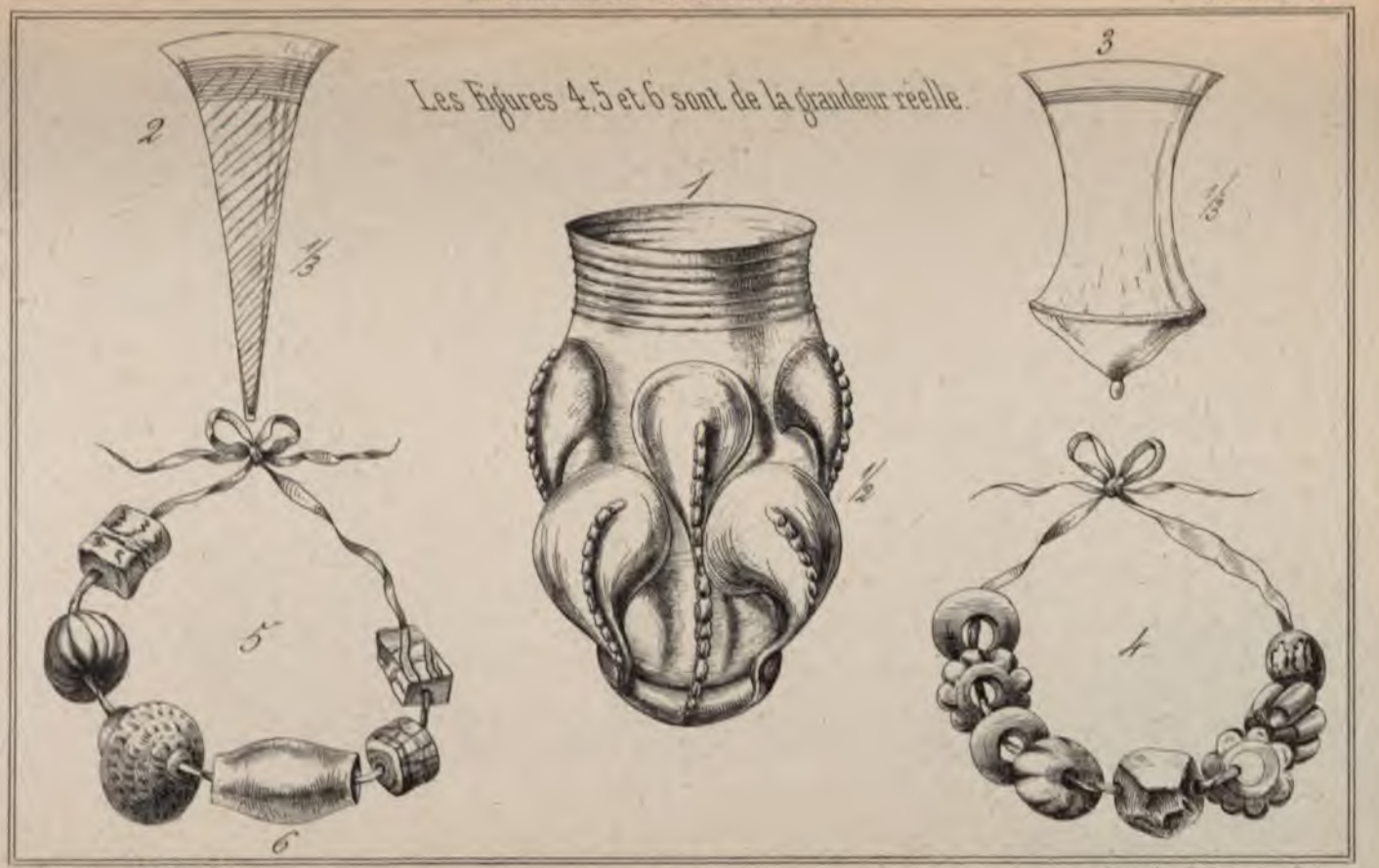

L. Champion, del. & lith. Lith. Em. Delevoye à Dieppe.

ANTIQUITÉS FRANQUES

de la Vallée de l'Eaulne.

semble étonnamment pour la forme à une coupe de verre trouvée par MM. Lindenschmit, et figurée par eux sous les numéros 10 et 11 de leurs curieuses sépultures de Selzen. Ce qu'il y a de plus remarquable aussi c'est que la nôtre a été, comme celle du numéro 10, trouvée dans un plateau de cuivre (pl. xv, fig. 7) placé aux pieds du squelette d'un guerrier armé d'une lance et d'un bouclier à peu près comme celui qui figure à la page 7 de leur recueil.

Une coupe absolument pareille, par la forme et la couleur, a été trouvée en 1851, par M. Moutié, dans le cimetière franc de Vicq, près Montfort-l'Amaury. Comme la nôtre, elle était placée aux pieds d'un squelette, mais enfermée dans un coffre de pierre. L'Angleterre même en a présenté d'entièrement semblables, et l'on est frappé d'étonnement en voyant la similitude que présente avec la coupe d'Envermeu un verre à boire trouvé par Douglas, dans un cimetière saxon, et dessiné par lui dans ses *Nenia Britannica*.

Notre coupe d'Envermeu est arrondie par le fond comme une boule légèrement aplatie. Plus que celles de Douglas et de Lindenschmit, elle se termine par un petit bouton ou pointe de verre, particularité qui se retrouve sur celle de M. Moutié. La partie haute est parfaitement semblable aux trois coupes que nous avons signalées, car elle va comme elles en s'élargissant vers l'ouverture, et prend la forme conique (pl. x, fig. 3). Seulement les embouchures de celles de Selzen et de Vicq sont unies, tandis que celles d'Envermeu et de l'Angleterre sont ornées de six petits filets en pâte blanche. Le verre de la nôtre est aussi très-blanc, comme celui de Vicq, tandis que celui de Selzen est vert, à en juger par le dessin qu'en donne M. Roach Smith [1]. J'ajouterai, de plus, qu'une couche de tartre, d'un rouge très-foncé, couvre notre vase au dedans comme au dehors.

Plateau de cuivre. — Cette belle coupe, l'un des plus curieux objets trouvés dans nos fouilles, était placée dans un plateau de cuivre d'un millimètre d'épaisseur, profond de 9 centimètres sur 29 de diamètre (pl. xv, fig. 7). Ce plateau, sans pieds, ni anses, a la plus grande ressemblance avec celui qui a été trouvé à Douvrend, en 1838, et avec ceux de Selzen, découverts en 1845 [2]. Pour ce plateau de métal et pour la coupe de verre,

[1] *Collectanea antiqua*, vol. II, plate LI, fig. 4.

[2] A l'article du cimetière de Douvrend nous traiterons plus complètement ce qui concerne les plateaux de bronze.

je ne puis rien citer de plus analogue que le personnage figuré par MM. Lindenschmit, à la page 7 du récit de leurs fouilles [1]. Comme le leur notre guerrier avait aussi une lance aux pieds. Cette dernière découverte, de 1853, confirme l'observation déjà faite par M. Troyon, en 1852. Rien qu'en voyant le dessin de la première fouille d'Envermeu, ce savant en a conclu que les sépultures de la vallée de l'Eaulne ont plus de rapport avec celles des *Allemani* des bords du Rhin, qu'avec celles des Burgondes du bassin de la Saône.

Le Seau. — Ne manquons pas de mentionner ici une des choses les plus curieuses que nous ait offertes cette fouille. C'est un seau en bois, trouvé en 1852 aux pieds d'un mort, qui reposait au milieu de fragments de tuiles à rebords. Ce seau, qui devait avoir près d'un mètre de circonférence, était garni, de haut en bas, de quatre ou cinq cercles de fer. Deux de ces cercles étaient larges et aplatis comme les nôtres. Les autres étaient fins et carrés. L'anse, également en fer, était carrée comme quelques-uns des cercles ; ses deux extrémités s'emboîtaient dans des attaches aussi de fer.

Déjà, deux cercles de fer de 25 c. de diamètre, et qui ne pouvaient guère servir qu'à un seau, avaient été rencontrés dans la fouille de 1851. C'est qu'en effet, ce n'est pas chose sans exemple que les seaux en bois dans les sépultures des temps mérovingiens. Lors de la découverte de Douvrend, en 1838, M. Feret a recueilli, pour la bibliothèque de Dieppe, où on les voit encore, les cercles de fer d'un seau et un petit baril en bois garni de cercles de cuivre. A Dijon, dans la belle collection mérovingienne de M. Baudot, j'ai remarqué plusieurs anses et cercles de seaux recueillis par ce savant dans les sépultures burgondes de Charnay. Il y avait même une garniture de seau qui paraissait fleurdelysée.

Je ne puis que rattacher à ce même système de seaux le joli vase de cuivre jaune trouvé par M. Auguste Moutié, dans le cimetière mérovingien de la *butte des Gargans*, à Houdan. Cet antiquaire, qui appelle le vase une *petite marmite*, nous dit qu'il était couvert d'une belle patine verte, très-brillante ; qu'il était orné, au dedans comme au dehors, de lignes circulaires et parallèles, très-légèrement tracées. Une anse mobile servait à porter ce seau, dont le fond manque.

D'autres seaux ou tonnelets de bois du même genre ont été

[1] *Das Germanische todtenlager*, etc., planche 7.

trouvés en Allemagne et en Angleterre, dans les sépultures germaniques ou anglo-saxonnes. M. Wylie en figure un dans ses tombeaux de Fairford, et j'ai tout lieu de croire que MM. Lindenschmit en ont rencontré un semblable dans les sépultures de Selzen. Un, entre autres, figure au pied du squelette qui porte le numéro 16 [1]. Le docte M. Smith en cite plusieurs exemples dans ses *Collectanea antiqua,* où quelques-uns mêmes sont dessinés. Voici, du reste, ce que dit à ce sujet l'antiquaire anglais :

« Les restes de seaux en bois ou de baquets sont également communs dans nos tombeaux saxons. Ils sont entourés de cercles de bronze et quelquefois ornés avec des pièces triangulaires. Un échantillon de ce genre, trouvé dans un tombeau découvert à Ash, dans le Kent, se voit dans la collection de M. Rolfe, de Sandwich. Un autre fut rencontré dernièrement à Fairford, et un troisième, figuré dans la gravure ci-jointe [2], fut découvert à Streetway-Hill, Wilbraham, dans le comté de Cambridge. Il se trouvait au milieu d'armes de fer, de perles de verre et de monnaies romaines percées. Un seau, du genre de ceux que nous décrivons, trouvé dans un *barrow,* près de Marlborough, est orné de cercles en métal, relevés en bosse avec des figures d'animaux. On voit dans le « British Museum » les fragments d'un seau trouvé entre Sandgate et Douvres. Nous donnons le dessin de cet objet de bronze dans la page 161 de ce volume [3]. »

Depuis la publication de l'ouvrage de M. Smith, a paru le beau travail de M. Akerman, sur les restes de la domination saxonne en Angleterre. Dès le début de son œuvre, ce savant cite un seau en bois d'if, trouvé en 1843, aux pieds d'un squelette, dans le tumulus de Roundway-Down, près Devizes [4], et il ajoute que M. Néville en a rencontré deux semblables dans le cimetière anglo-saxon de Wilbraham (Cambridshire) [5]. Il fait plus : dans la VIIe livraison de son riche répertoire, le savant secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres a

[1] *Das Germanische todtenlager.*

[2] *Collectanea antiqua,* vol. II, p. 161.

[3] *Collectanea antiqua,* vol. II. — Il est probable que le très-curieux objet trouvé dans le cimetière anglo-saxon de Strood, dans le Kent, et figuré par M. Roach Smith, planche XXXVI de son second volume, se rattache au genre d'antiquités qui nous occupe.

[4] *Remains of pagan Saxondom,* part. I, p. 2.

[5] *Proceedings of the Society of Antiquaries,* vol. II, p. 199.

consacré la planche XIIIe à reproduire un seau en cuivre trouvé à Coddesden, dans l'Oxfordshire, actuellement possédé par le lord évêque d'Oxford [1]. Ce seau, qui a une anse, ressemble complètement, pour la forme, à ces seaux de cuivre qui servent dans toutes nos églises de campagne pour la bénédiction et l'aspersion de l'eau tous les dimanches.

Après un tel rapprochement, qui chez nous est involontaire et presque forcé, nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici l'idée que nous avons déjà émise à propos des vases aux pieds [2]. Nous pensons, en effet, que ces derniers pourraient bien avoir contenu de l'eau bénite; de telle sorte que si le seau en bronze dont nous parlons a été rencontré aux pieds d'un squelette, on pourrait en conclure qu'au lieu de mettre l'eau bénite dans un vase, les Saxons de Coddesden auraient parfois déposé dans la tombe le seau destiné à la contenir. Cette circonstance aurait eu lieu pour un mort de distinction.

Au reste, ce seau de Coddesden ne serait pas le seul que l'Angleterre ait présenté en ce genre. M. Akerman en cite un pareil trouvé à Hexham, dans des sépultures anglo-saxonnes [3].

Les Romains eux-mêmes ont connu l'usage des seaux placés avec les morts, car cette année, le 4 août 1853, nous avons trouvé dans le cimetière romain de Lillebonne, aux pieds d'un jeune enfant, un seau en bois, avec anse et cercles de fer, lequel renfermait une écuelle à trois pieds, dans laquelle était un biberon en terre cuite.

Les Haches. — Sur les jambes était la hache de fer, touchant d'une part au bois du cercueil et de l'autre aux vêtements de laine dont elle avait gardé l'empreinte. Nous en avons trouvé de 22 à 26 dans nos trois différentes fouilles (pl. IX, fig. 10; pl. XI, fig. 38, 45). Le plus souvent elles étaient seules; mais six ou sept fois elles s'accompagnaient d'une lance qui alors était placée aux pieds, la tête en bas; dans ce dernier cas, la hache et la lance ne touchaient pas au squelette. Les sépultures de Selzen, reproduites avec tant de fidélité par MM. Lindenschmit, nous montrent plusieurs fois ces deux armes dans la position que nous décrivons [4].

Le manche n'a jamais été retrouvé, attendu que le temps en avait dévoré le bois. Une seule fois à Lède, en Belgique,

[1] *Remains of pagan Saxondom*, part. VII, plate XIII.
[2] *Normandie souterraine*, p. 20, 21 et 201. — *Ration. div. off.*, l. VII, c. 35.
[3] *Remains of pagan Saxondom*, pl. XIII.
[4] *Das Germanische todtenlager*, planches 18 et 21.

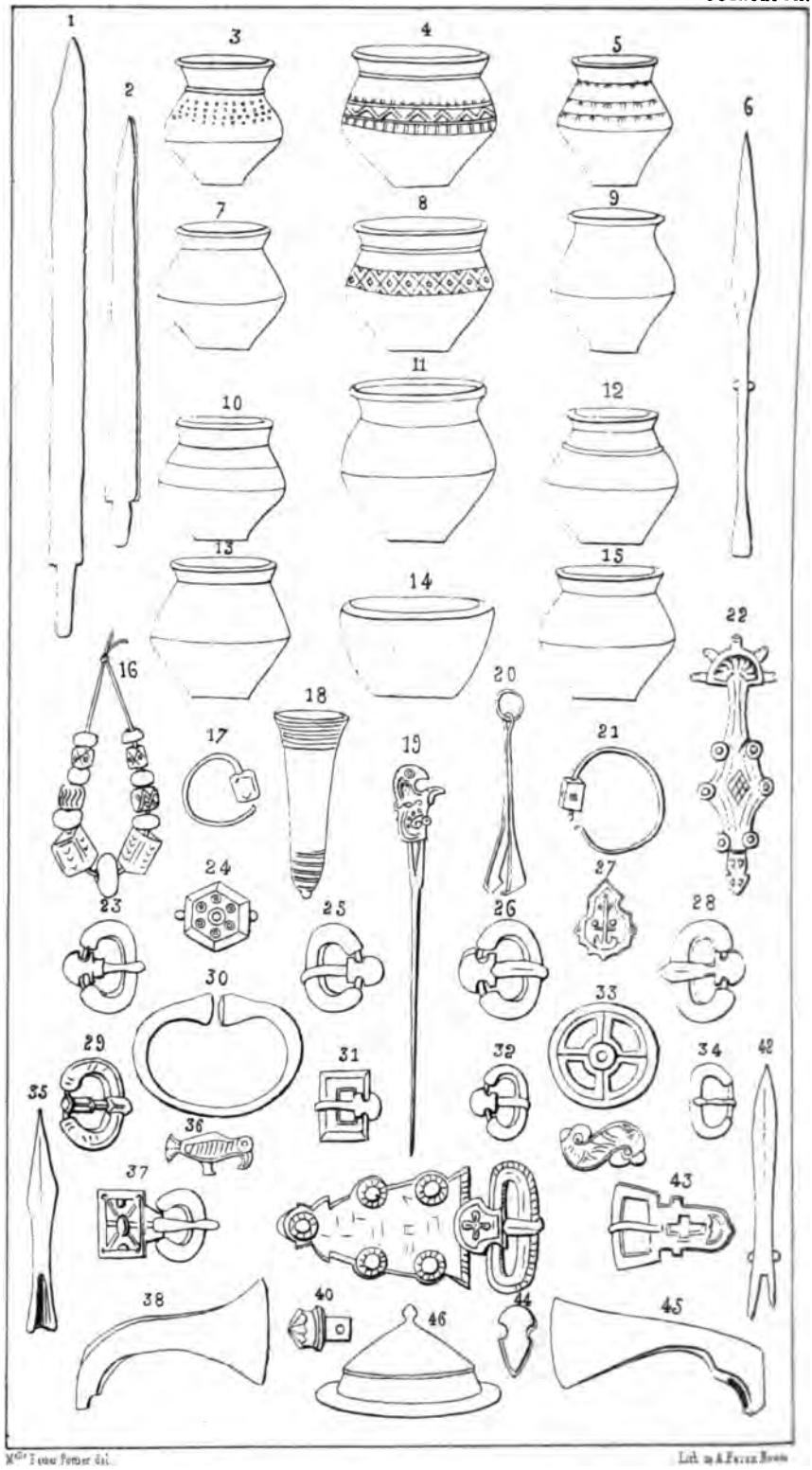

Mlle Fanny Pottier del. Lith. de A. Perrin Rouen

VASES ET OBJETS ANTIQUES

trouvés dans les fouilles du Cimetière Mérovingien d'Envermeu en 1850

on a retrouvé un manche de hache, mais il était en fer [1]. Chez nous il n'en restait jamais de traces. Une de nos haches pourtant avait conservé une toute petite portion de son emmanchement protégé par une couche de rouille qui ressemblait assez à de la tôle ou à du fer battu (pl. IX, fig. 10). Le manche d'une autre hache se terminait par une espèce de massue, garnie de pointes de fer, piquantes et aiguës comme des épines.

Les Clés en fer. — Le long des fémurs, et un peu avant d'arriver au bassin, nous avons, en 1853, trouvé réunis trois objets en fer, que nous supposons un trousseau de clés. Ces trois pièces sont toutes différentes l'une de l'autre, ce qui nous donne un échantillon des différentes clés de ce temps. La plus petite et la mieux caractérisée, celle du moins qui se rapproche le plus de la forme actuelle a 12 c. de longueur et deux dents bien accusées de chaque côté (pl. XIV, fig. 5). La seconde, d'une longueur semblable, présente au lieu de crochets un ovale ou cercle aplati. La troisième, longue de 18 c., présente au bas de son manche un crochet très-prononcé de chaque côté (pl. XIV, fig. 3.) Chacun des bouts supérieurs des trois objets est percé d'un trou dans lequel était passé un anneau de fer dont on voit les restes. Nous observerons que ces trois morceaux de fer ont dû reposer sur les vêtements du mort, car les tissus s'y sont attachés au moyen de l'oxyde.

Cette particularité est encore plus visible sur une autre clé de fer trouvée dans la même fouille d'Envermeu, mais qui n'a que 15 c. de longueur (pl. XIV, fig. 4). Cette dernière est le plus élégant échantillon du genre que nous puissions citer.

Le bout supérieur est muni d'un trou dans lequel est passé un anneau de fer. Le manche est aplati dans le haut jusqu'à moitié. Au bas il est carré et se termine par deux dents ou crochets recourbés de chaque côté. Cette pièce était tellement enveloppée dans les vêtements, qu'elle possède l'empreinte de deux, encore très-faciles à distinguer. La couche inférieure était une toile de lin ou de chanvre très-fin, et la couche supérieure un tissu de laine qui n'était pas grossier.

C'est chose remarquable que nous ayons trouvé plusieurs clés dans cette dernière fouille de 1853, tandis que dans toutes les précédentes, tant à Envermeu que dans le reste de la vallée de l'Eaulne, nous n'en avions jamais rencontré une seule.

[1] M. Rigollot, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X.

Ce qui nous fait affirmer, avec certitude, que ces objets sont des clés, c'est la comparaison que nous avons établie avec différentes pièces du même genre conservées au Musée des antiquités de Rouen. En effet, dans la montre consacrée aux clés antiques, nous en trouvons plusieurs qui ressemblent complètement aux nôtres. Ainsi nous en avons vu une qui reproduisait exactement celle qui a deux dents d'un seul côté, et il y en a jusqu'à trois qui, comme deux des nôtres, possèdent une seule dent des deux côtés. Il y a plus, nous avons remarqué dans la collection rouennaise deux clés également recourbées de chaque côté comme les nôtres, mais possédant de plus une double dent de chaque côté. Malheureusement la provenance n'est pas indiquée; seulement nous savons, par le catalogue illustré de M. Deville, qu'une de ces deux dernières provient de Lillebonne, et M. Lesage nous apprend qu'une des deux premières provient de Maulévrier [1].

Des clés de ce genre sont assez communes dans les sépultures anglo-saxonnes de la Grande-Bretagne. M. Roach Smith en figure plusieurs dans les planches de ses *Collectanea antiqua* [2], et dans le texte il en cite un plus grand nombre encore. Les plus remarquables sont celles du cimetière saxon découvert à Stowe Heath, en 1849, et celles qui ont été trouvées dans le comté de Leicester.

M. Deck, de Cambridge, possède un objet semblable trouvé à Wilbraham, avec des restes saxons, et M. Lawson, d'Aldeborough, en a un autre légèrement différent, trouvé sur un squelette près du village qui occupe l'emplacement de l'*Isurium* des Romains [3]. Cependant M. Smith ne suppose pas que ces objets soient des clés. Ignorant leur destination, il se contente de les désigner comme des instruments dont on ne pourra fixer l'usage que lorsque des échantillons, soigneusement étudiés sur place, seront venus éclairer la question.

Cette incertitude a d'autant plus lieu de nous surprendre chez ce savant archéologue, que dans le même ouvrage, à propos de la villa romaine de Hartlip, il figure des clés en fer entièrement semblables à celles dont nous parlons, surtout celle qui porte le n° 4 de la pl. VII. Cette dernière a une similitude exacte avec les objets saxons de Stowe Heath et de

[1] *Mémoire et Dessins* de M. Lesage à la Commission des Antiquités.

[2] Vol. II, plate XXXIX, fig. 1 et 2. — Plate XLIII, fig. 4. — Plate XLII, fig. 7, 8, 13.

[3] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 165-66.

Great Wigston, figurés par lui et classés comme incertains [1].

M. Troyon ayant trouvé également, dans les tombeaux de Bel-Air, des clés en fer et en bronze, nous devons en conclure que chez les Francs, les Saxons, les Helvètes, et probablement les Allemands, l'usage était d'enterrer les morts avec les clés qu'ils portaient pendant leur vie. Il est assez digne de remarque que les trois clés dessinées par M. Troyon [2] ont été trouvées dans un seul tombeau et sur le même individu. Ce qui, en dehors de la forme, qui est la même, leur donne la plus grande analogie avec celles d'Envermeu.

Le Couteau. — A la ceinture était le couteau de fer, parfois sur les os du bassin, parfois à côté. Ce couteau avait eu autrefois un manche en bois. La lame, qui ne fermait pas, devait être constamment dans un étui de cuir ou de peau. Quelques-uns de ces couteaux étaient courts et petits comme les *caqueux* de nos pêcheurs, d'autres longs et larges comme des couteaux de boucher. Ils devaient se rattacher au ceinturon par le moyen d'une courroie.

Ce couteau est ce qu'il y a de plus commun dans les sépultures mérovingiennes, il a dû s'étendre jusqu'aux carlovingiennes. On en trouve sur tous les sujets, sur les riches comme sur les pauvres, sur les hommes comme sur les femmes, et lorsqu'un mort ne possède que deux pièces, on peut prédire que c'est une boucle et un couteau de fer; aussi nous n'en avons pas trouvé moins de 120 à 130 à Envermeu.

Le couteau devait être chose bien usuelle chez les Francs, puisque la loi salique elle-même, malgré son laconisme bien connu, avait cru devoir lui consacrer un article dont nous donnons le texte, pour faire ressortir toute l'importance que l'on attachait à ce meuble de tous les jours : « Si quis cultellum alienum furaverit sexcentis denariis qui faciunt, sol. xv, culpabilis judicetur [3]. »

L'usage du couteau attaché à la ceinture dura tout le moyen-âge, soit comme arme de guerre, soit comme meuble domestique. L'historien Rigord nous raconte, qu'en 1214, Philippe-Auguste ordonna à ses soldats d'avoir tous un couteau dans leur équipement : « Unusquisque habeat cultellum [4]. »

[1] *Collectanea antiqua*. vol. II, p. 167, et plate XLII.

[2] *Descript. des Tombeaux de Bel-Air*, planche I, fig. 9, 17 et 18 et p. 8.

[3] Legis salicæ, tit. XXIX, art. XII. — Baluze, t. I, capitulaires, col. 299.

[4] Rigord ad annum 1214, *in mandato regis super juratis ad arma*, dans le *Glossarium* de Du Cange.

Les femmes aussi portaient le couteau, et quelques-unes avaient trouvé moyen d'en faire un objet de coquetterie. Le 9 mai 1265, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, étant à Montivilliers, défendit aux religieuses de ce monastère de porter des ceintures de cuir, des couteaux ouvragés et précieux, à manches sculptés et argentés : « Inhibuimus ne corrigiis ferratis et cutellis nimis curiosis et preciosis, cum manubriis sculptis et argentatis uterentur [1]. »

Le grand Couteau ou le Poignard. — Outre ces couteaux, que j'appellerai ordinaires et communs, on trouve de temps en temps dans nos sépultures franques de la vallée de l'Eaulne et ailleurs, de grands couteaux de fer (pl. xvi, fig. 7 et 8) qui rappellent ces « cultri validi, » ces « cultri ferrei, » ces *scramasaxes* dont parlent nos historiens, parmi lesquels il faut citer Roricon [2] et le célèbre Grégoire de Tours [3]. Ces couteaux-poignards se retrouvent partout, et ils démontrent, hélas! mieux que ne sauraient le faire tous les textes du monde, la cruelle barbarie de ces temps-là.

Tous les explorateurs en ont rencontré dans leurs fouilles, les antiquaires de toutes les nations en ont parlé dans leurs ouvrages. M. Moutié en a trouvé au cœur de la France, dans ses cimetières d'Auffargis et de la *butte des Gargans* (Seine-et-Oise) [4]. M. Baudot a ramassé à Charnay ceux des Burgondes, M. Rigollot nous parle des couteaux de la Picardie [5], dont nous avons vu les spécimens dans les collections d'Amiens, d'Abbeville et de Beauvais. M. Troyon en a dessiné sept de ceux que les Helvètes déposèrent dans les tombeaux de Bel-Air, au pied du Jura [6]. MM. Lindenschmit en ont rencontré un plus grand nombre sur les *Allemani* des bords du Rhin [7].

Les antiquaires anglais qui les rencontrent sous leur sol, sans textes d'auteurs contemporains [8], se sont emparés de nos historiens francs, voisins et alliés de leurs Saxons, et il faut

[1] *Regest. visit.*, p. 518.

[2] « Cultellos permaximos quos vulgariter scramasaxos nominamus, » Rorico apud Du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 694, édit. de 1842.

[3] *Hist. franc.*, lib. IV, c. 46. — *Gesta Franc.*, cap. 35. « Habent scramasaxos. »

[4] *Note sur un cimetière présumé mérovingien*, p. 7, 9, 10.

[5] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X, p.

[6] *Description des Tombeaux de Bel-Air*, pl. V.

[7] *Das Germanische todtenlager.*

[8] Cependant, pour les derniers temps mérovingiens, les Anglais peuvent citer Bède (735) et quelques poètes du moyen-âge, qui vont jusqu'à faire

voir MM. Wylie [1], Akerman [2] et Roach Smith [3], citer, dans toutes leurs dissertations, notre Grégoire de Tours, qui devient ainsi l'historien de l'Europe barbare, personnifiée dans la grande famille des Francs.

Ce fut avec un couteau de cette espèce que la cruelle Frédégonde fit assassiner son beau-frère Sigebert, roi d'Austrasie, et probablement avec un semblable instrument, que le jour de Pâques, de l'année 586, elle fit égorger dans sa cathédrale, Prétextat, évêque de Rouen. Voici, pour le premier événement, le texte même du père de notre histoire : « Fredegundis duos cultros ferreos fieri præcepit quos etiam caraxari profundiùs et veneno infici jusserat, scilicet si mortalis adsultus vitales non dissolveret fibras vel ipsa veneni infectio vitam possit velociùs extorquere [4]. »

Dans un autre endroit de son histoire, ce même auteur parle encore de ces poignards empoisonnés : « Cum cultris validis quos vulgò scramasaxos vocant, infectis veneno, utraque latera ei feriunt [5], » et ailleurs : « Gladiatores percusserunt regem in alvum scramasaxis [6]. »

Le poison que la perversité humaine plaçait ainsi sur cette arme perfide, était logé dans des rainures creusées sur la lame, le long du dos. Sur les deux poignards que nous avons rencontrés dans notre fouille de 1853, l'un possédait non-seulement une rainure, mais même deux de chaque côté (pl. XVI, fig. 7). Ce poignard est d'une puissance effrayante. Longue de 41 c. et de 55 avec le manche, sa lame, terminée en pointe aiguë, se déploie sur une largeur de 5 c. Toute rongée qu'elle est par la rouille, la terre et le temps, elle pèse encore un kilogramme. On se demande en quoi la victime d'une pareille arme pouvait encore avoir besoin de poison [7].

dériver le nom de Saxon du couteau qu'ils portaient et qui était appelé *sax* ou *saxa*. Du Cange cite ces vers de Gotefridus Viterbiensis :

« Ipse brevis gladius apud illos saxa vocatur
Unde sibi saxo nomen peperisse notatur. »

[1] *Fairford graves*, p 22.

[2] *Remains of pagan Saxondom*, p. 22.— *Remarks on some of the weapons of the teutonic races*, p. 14.

[3] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 243-48.

[4] Greg. Turon, *Hist. franc.*, lib. VIII, c. 29.

[5] Id., ibid., lib. IV, c. 46.

[6] Id., *Gesta Franc.*, c. 35. —Vid. Du Cange, *Glossarium*, verbis *cultellus*, *saxa*, *scramasaxus*, etc.

[7] Pour être complet, nous devons dire que M. Roach Smith croit que les

Les Sabres. — Envermeu nous a donné aussi quelques sabres, cependant il y en avait moins qu'à Londinières. Je n'en ai guère rencontré qu'une douzaine entièrement semblables à tous ceux qu'a fournis la vallée de l'Eaulne, c'est-à-dire qu'ils étaient courts, pointus et coupants d'un seul côté. Les deux plus longs ont compté, l'un 60 c., l'autre 85 c. Ce dernier appartenait au militaire qui avait un bouclier. Ces sabres portaient tous la trace d'un fourreau de bois recouvert de peau et garni de cuivre sur les flancs et aux extrémités.

Le Ceinturon. — Le sabre, aussi bien que le couteau, était attaché au corps du guerrier au moyen d'un ceinturon de cuir, dont la trace visible chez nous, a été parfaitement reconnue en Allemagne sur les anciens Germains [1], et en Angleterre sur les Anglo-Saxons.

Très-souvent ce ceinturon de cuir était orné à chacune de ses extrémités de petits clous de bronze, intéressants par leurs formes (pl. vii, fig. 43). Quelques-uns avaient la surface unie, d'autres étaient rayés. La forme de la tête variait aussi beaucoup, tantôt elle était ronde, tantôt carrée ou pentagone ; parfois elle était aplatie et parfois bombée, très-souvent elle était décorée. Tous ces clous avaient été étamés ou argentés, une fois même ils avaient été dorés (pl. xi, fig. 40).

Nous en avons trouvé dans tous les cimetières mérovingiens, surtout à Londinières et à Envermeu. Ce genre de décoration se voit probablement en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Nous avons cru en reconnaître des traces dans les sépultures de Selzen [2] et dans les tombeaux de Bel-Air [3].

Il est encore un genre d'ornement fort commun dans les sépultures des temps mérovingiens. C'est un petit objet de bronze de forme aplatie, terminé en pointe à une des extrémités, tandis qu'à l'autre est une espèce de tête arrondie (pl. xi, fig. 44; pl. xiii, fig. 12). Cette pièce, constamment étamée et polie sur sa face, possède toujours au revers une charnière ou moraillon, au moyen duquel elle était fixée au cuir. Cet ornement de ceinture se retrouve non-seulement en France, mais encore en Allemagne [4], en Angleterre [5], et en

rainures de nos poignards contenaient non du poison, mais bien du cuivre ou du bronze, cela peut être, mais il n'en reste aucune trace.

[1] *Das Germanische todtenlager*, etc., planche n° 11.

[2] Planche xi et n° 11 de la planche générale.

[3] Planche i, n° 12.

[4] Lindenschmit, *Das Germanische*, pl. 1 et 21 et pl. générale n°s 1 et 21.

[5] Roach Smith, *Coll. ant.*, vol. ii, pl. xxxvi, n° 7, et vol. iii, pl. vi, n° 13.

Suisse [1]. Nous en avons rencontré près d'un cent dans la seule vallée de l'Eaulne. Parfois deux de ces objets paraissent avoir été accouplés ensemble pour former une décoration plus importante (pl. XI, fig. 37; pl. XIII, fig. 12). Nous figurons ici des échantillons de chaque espèce. L'opinion générale parmi les antiquaires est que cet objet servait à décorer l'extrémité du ceinturon qui était passée dans la boucle.

Les Boucles. — Le ceinturon ainsi orné fermait sur la hanche au moyen d'une boucle, dont l'ardillon était souvent usé au milieu par le frottement du cuir. Nous n'avons pas trouvé moins de 120 boucles à Envermeu (pl. XI, fig. 23, 25, 26, 28, 29, 32, 34). La majeure partie était en fer, les autres en bronze ou alliage de bronze recouvert d'étain. Pour la forme on peut leur appliquer tout ce que nous avons dit de celles de Londinières, sauf les particularités que nous allons noter.

D'abord nous en avons trouvé une qui était dorée. Quelques autres, en bronze, possédaient de jolis appendices du même métal étamé, recouverts d'ornements en creux et garnis sur les bords de têtes de clous très-saillants (pl. XI, fig. 39). Quelques boucles nous ont présenté ce même appendice garni de fascettes de verre rouge, vert et jaune (pl. XI, fig. 37; pl. XII, fig. 5). Enfin quelques-unes ont montré des croix ou des quatre-feuilles percés à jour, que l'on prendrait volontiers pour des signes grossiers de christianisme (pl. XI, fig. 33, 43). Des boucles de fer présentaient à leur suite et en face d'elles des plaques de fer rondes ou carrées, jadis couvertes de lames d'argent, ou d'incrustations d'or ou d'argent. Il y a plus, une boucle de bronze était recouverte d'une feuille d'argent assez épaisse que l'oxydation du métal inférieur avait soulevée et détachée (pl. XI, fig. 29). Examiné par M. Girardin, l'argent a été trouvé allié à du cuivre avec traces de fer [2].

Des différentes analyses de M. Girardin, il résulte pour nous que les Francs, les Saxons et les Germains avaient à leur service beaucoup de combinaisons métalliques. Etaient-ce les tâtonnements d'hommes qui avaient perdu les traditions antiques? Ou bien les essais d'artistes aventureux, cherchant pour l'avenir des procédés nouveaux, et des combinaisons adaptées à leurs besoins? Nous ne saurions le dire. Cette dernière con-

[1] Troyon, *Tombeaux de Bel-Air*, planche II, nos 8 et 10.

[2] *Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*, dans le *Précis analyt. des Trav. de l'Acad. de Rouen, pour* 1852, p. 171.

jecture est cependant la plus vraisemblable ; car à la vue de la belle conservation de l'alliage de ces barbares, du bon état de leur étamage, de leur plaqué, de leur damasquinure parvenue jusqu'à nous, après tant de siècles, on est tenté de croire qu'ils ont fait des découvertes en métallurgie, sinon selon la science, au moins selon la nécessité du moment.

Cependant il est deux combinaisons qui paraissent appartenir exclusivement à cette époque de transition. L'une est la niellure, l'autre la damasquinure. Ces deux procédés, que l'antiquité a peu connus ou peu pratiqués, plaident fortement en faveur, si non des connaissances, au moins des essais métallurgiques de nos ancêtres.

M. Rigollot, du reste, paraît avoir entrevu ce mérite artistique des premiers Francs quand il dit, dans son *Mémoire :* « outre le fer, les Germains avaient l'alliage du cuivre, d'étain ou de plomb, pour plaques, boucles et ustensiles, et ils lui donnaient, par l'étamage, l'aspect et le brillant de l'argent. Ils incrustaient des pâtes et des verres colorés. A ces découvertes industrielles se joint un goût bizarre d'ornementation, une imitation grossière d'animaux réels ou fantastiques, un style sauvage, production d'une nature brute et originale, et où tout s'éloigne des modèles romains [1]. »

Plaque d'argent avec reliefs. — Le plus curieux ornement de ceinturon qu'aient présenté nos fouilles mérovingiennes, et peut-être toutes celles de la France, c'est une plaque de fer très-mince, à laquelle est adhérente une petite planchette de bois, maintenant oxydée et vermoulue. Sur cette planchette avait été appliquée une lame d'argent assez mince, mais qui n'a point été altérée. Cette lame est entourée de petits ronds dans son pourtour. A l'intérieur de cette guirlande, sur deux côtés seulement, le haut et le bas, règnent deux branches à feuilles lancéolées, semblables à du lierre ou à du laurier (pl. XII, fig. 4). Sur le fond de la plaque figure une espèce d'autel portatif surmonté d'un fruit sur sa tige. On dirait un arbuste placé dans une caisse. Cet arbre ou ce fruit, qui a la forme d'une pomme de pin, pourrait bien être une grappe de raisin [2]. De chaque côté sont des oiseaux à pattes de gallina-

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X.

[2] Ce qui me fait croire que c'est une grappe de raisin, c'est la parfaite ressemblance de ce fruit avec une grappe que l'on voit au bas d'une vigne sculptée sur un tombeau chrétien, du IVe ou Ve siècle, trouvé à Saint-Mathurin, près Angers, en 1849. — *Bullet. des Comités hist.*, année 1852, tome IV. — Section d'Archéologie, p. 12.

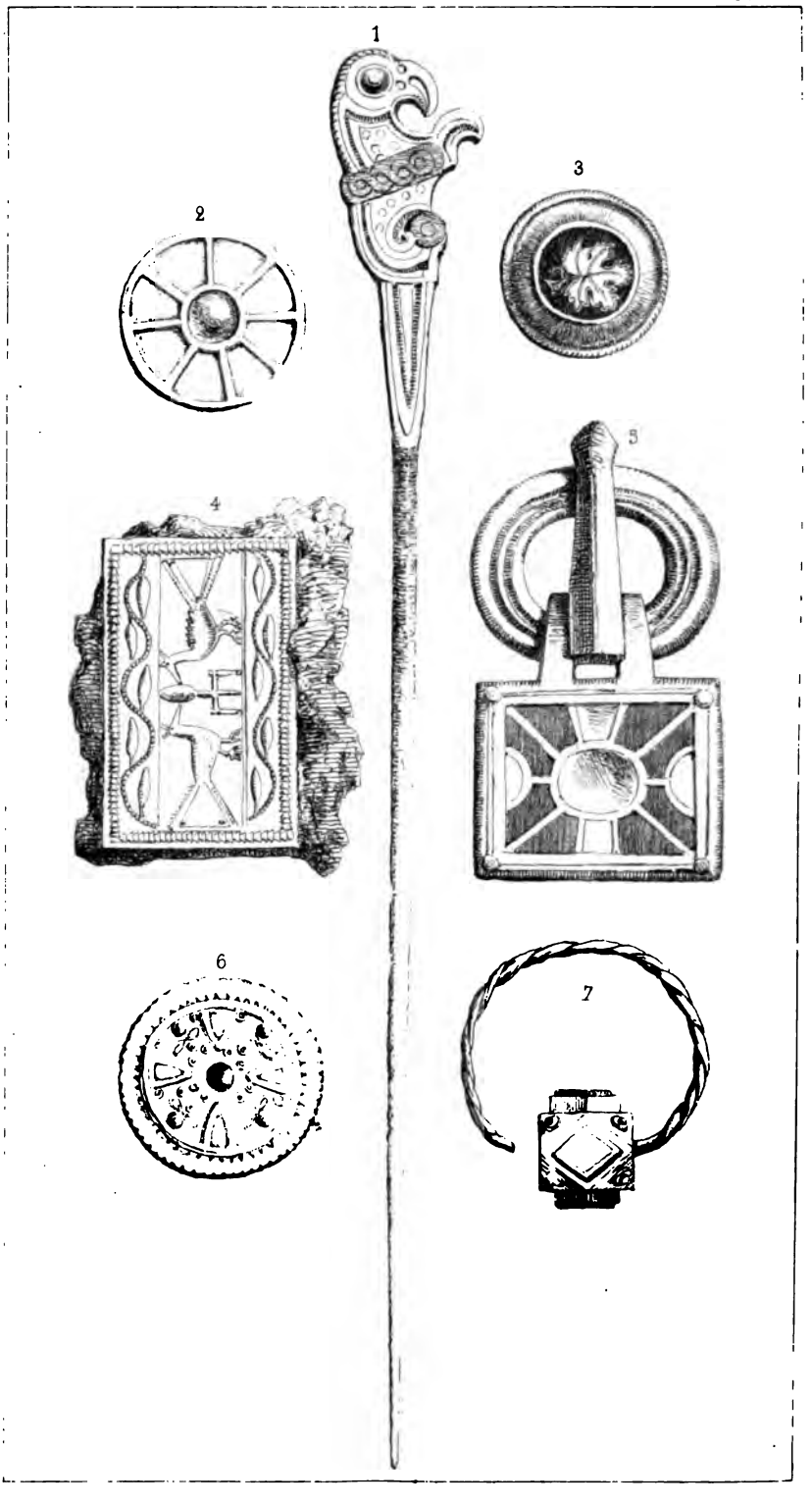

ANTIQUITÉS FRANQUES,
de la Vallée de l'Eaulne.

cées, à queue fourchue ornée de soleils, à bec pointu avec une tête surmontée d'ornements. Evidemment ce sont des paons que l'artiste a voulu figurer. Ils sont placés vis-à-vis l'un de l'autre et semblent prêts à becqueter la grappe ou le fruit placé devant eux sur l'autel (pl. XII, fig. 4).

Ce motif de paons, becquetant un fruit ou buvant dans une coupe, est un symbole chrétien que l'on retrouve dans les églises romanes, le premier dans l'Aquitaine, à l'église de Sainte-Croix-du-Mont [1], le second en Normandie, à la collégiale de Gournay, sur un chapiteau du XIe siècle.

M. Louis Perret nous affirme que ce sujet se rencontre fréquemment dans les catacombes de Rome, où il paraît avoir pris naissance. Nous avons vu sur les dessins rapportés par ce laborieux artiste un vase trouvé en 1849, dans un des cimetières de Rome, sur lequel figure un paon becquetant un fruit.

Tout me porte à croire que ce motif appartient aux bas temps de l'empire romain ou à la première période de la monarchie française. C'est, selon quelques-uns, un reste de l'art byzantin de la décadence. Ce qui le prouverait, ce me semble, c'est un coffret d'ivoire conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens et que le savant Millin attribue au Bas-Empire [2]. Sur ce curieux monument des mœurs et des usages des premiers chrétiens, on voit figurer 36 sujets en relief, représentant l'histoire de David et celle de Joseph. Ces sujets sont encadrés par des motifs qui présentent constamment et alternativement deux lions tenant un fruit, et deux paons, avec crête et queue comme les nôtres, également prêts à becqueter une grappe ou un fruit, qui comme celui d'Envermeu, ressemble à une morille ou à une pomme de pin.

Terminons ce qui concerne les décorations du ceinturon, par les réflexions de M. Rigollot : « La ceinture et la boucle qui en dépend, à la fois objet de luxe et d'utilité, offrent en archéologie quelque chose de nouveau et de spécial aux races teutoniques. Rien de ce qui les concerne n'est imité des arts romains, comme on a pu le faire pour quelques broches ou fibules dont l'usage était alors commun aux diverses nations civilisées ou barbares. Tout dans les boucles de ceinturon, la matière et la forme, le style et la nature des ornements, nous

[1] *Note descriptive sur quelques églises de la Gironde*, par M. Léo Drouyn, dans le *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 447.

[2] *Voyage dans les départements du midi de la France*, 4 vol. in-4°, Paris, imprimerie impériale, 1807.

reportent vers un monde différent de celui de l'antiquité classique, et à ce titre doit attirer notre attention [1]. »

Continuons encore à étudier la ceinture du Franc, la mine la plus riche de ce genre d'exploration. C'est près d'elle en effet que nous trouvons les ciseaux et la pince à épiler.

Ciseaux. — Nous ne savons trop à quelle place rattacher nos six à huit forceps ou ciseaux de fer enveloppés dans des étuis de peau (pl. xvi, fig. 6). Nous croyons qu'il y en avait sur les hommes comme sur les femmes.

Mailles de fer. — Nous serions très-embarrassé de dire l'usage de deux chaînettes ou mailles de fer que nous avons rencontrées oxydées et en paquet (pl. xvi, fig. 3 et 4). Un de ces groupes de petits anneaux renfermait un grand anneau de cuivre et une grosse boule de verre incrustée de dents de scie de couleur jaune (pl. xvi, fig. 3). Ces deux paquets de fer avaient conservé des traces de tissus de laine, ce qui prouvait qu'ils avaient posé sur des vêtements.

Rattachons encore à la ceinture les bagues et bracelets portés par la main, mais que l'inhumation rapproche de la colonne vertébrale.

Les Bagues. — Les fouilles d'Envermeu nous ont fourni douze bagues de forme et de métal bien différents. Le plus grand nombre était en bronze; il y en avait deux en argent et une en or. Nous en avons conservé deux ou trois encore passées à la phalange du doigt qui les portait. On pense que cet annulaire était l'index de la main gauche. Les os indiquent de jeunes sujets. La bague en or, d'un métal très-pur, pèse quatre grammes, elle est plate et large. La plupart étaient rondes; une cependant était heptagone. Quelques-unes avaient des chatons. La dernière trouvée ressemble à un anneau épiscopal. Dans un cercle orné est enchâssée une lentille de verre blanc ou de cristal. D'après les lois des Visigoths l'anneau était le signe du mariage. Quand Clovis demanda la main de Clotilde, il lui envoya un anneau qu'elle accepta. Cependant nous avons lieu de croire qu'il y avait des bagues sur les hommes comme sur les femmes.

Les Bracelets. — Quant aux bracelets, nous en avons aussi trouvé plusieurs, dont le meilleur était en argent et d'une forme encore usitée de nos jours (pl. xi, fig. 30). Ce bracelet

[1] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. x.

a été trouvé sur un sujet que nous croyons une femme. Le squelette était couché à côté du guerrier qui portait le bouclier. Chose digne de remarque, c'est que Childéric avait aussi un bracelet d'or. Ce riche et précieux morceau, que nous avons vu à la Bibliothèque-Impériale, est, pour la forme, entièrement semblable au nôtre. Au bras de jeunes enfants nous avons remarqué un bracelet formé avec de toutes petites perles de verre.

Dans la fouille de 1853 nous avons encore trouvé deux bracelets de perles de verre placés au poignet de femmes peu avancées en âge. Le premier se composait de huit perles, dont une en terre cuite, une autre en pâte de verre et les six dernières d'un verre verdâtre. La main qui portait ce bracelet était également décorée de deux anneaux de bronze.

Le second bracelet, composé de cinq perles de verre et d'une perle de succin, comptait de plus trois médailles romaines qui lui servaient d'ornement. Chacune de ces médailles était percée et attachée au cercle principal au moyen d'un petit anneau en fil de laiton. La plus petite de ces monnaies était un bronze quinaire de Constantin-le-Grand, la seconde une pièce de billon de Posthume, et la troisième un moyen bronze effacé. Cette dernière pièce, outre le trou de suspension, possédait une échancrure, en forme de croissant, dans laquelle était passée une perle de verre. Le point le plus remarquable de ces bracelets c'est que l'anneau dans lequel étaient passées les perles était de fer. Un morceau est encore resté attaché à l'une des perles au moyen de l'oxyde.

Toutefois, le plus curieux objet de ce genre, est un bracelet en verre noir d'une seule pièce. Ce genre d'ornement est rare, il paraît cependant que M. Troyon en a vu dans ses voyages archéologiques. Voici ce qu'a bien voulu m'écrire à ce sujet ce savant si distingué : « Il m'est fort intéressant de savoir que vous retrouvez encore des anneaux de verre, pour bracelets durant l'âge mérovingien. Il est curieux de voir combien le même genre d'ornement traverse souvent les siècles dans des contrées différentes. C'est ainsi que dans quelques localités, les bracelets formés d'un anneau de verre, se trouvent avec des monnaies attiques de trois à quatre siècles avant l'ère chrétienne. Ailleurs, on les trouve dans les ruines romaines, et de nos jours on les porte encore dans quelques pays de l'Orient. Les bracelets formés de grains de verre, sont propres à plusieurs tombeaux francs des bords du Rhin : et les sau-

vages habitants des îles Fidji se décorent actuellement du même genre d'ornement. »

Les Styles. — C'est aussi le plus souvent à la ceinture, et parfois près de la tête, que nous avons trouvé huit styles en bronze et un en argent. Le style des Francs est semblable à celui des Romains. Ceux que nous avons trouvés à Envermeu ont le plus grand rapport avec les styles de Lucy, de Parfondeval et de Londinières. Le plus long, trouvé en 1853, compte 22 c. Sa boule, carrée, est ornée d'une croix (pl. XIII, fig. 10.)

Fers de Flèches. — Dans les sépultures mérovingiennes, il est rare qu'on ne rencontre pas des fers de flèches. On en a aperçu à Douvrend, en 1838. J'en ai vu à Londinières en 1850, et à Parfondeval en 1851. A Envermeu, en 1852, j'en ai rencontré un qui était isolé; mais en 1850, j'en ai ramassé un paquet de quatre, ce qui semblerait indiquer la provision d'un carquois (pl. XIV, fig. 6, 7 ; pl. XVI, fig. 5). Ces quatre flèches différaient assez dans leur forme ; deux avaient la lame en losange et une en ovale : la quatrième ressemblait à un dard dont les deux ailes se composeraient de pointes acérées (pl. XVI, fig. 5).

Médailles et Monnaies. — Enfin, c'est aussi à la ceinture que nous avons trouvé nos principales monnaies. Il y en avait de trois sortes, des monnaies gauloises, des monnaies romaines et des monnaies franques. Nous traiterons séparément de chacune d'elles.

Monnaie gauloise. — Dans la campagne de 1851 nous avons trouvé une monnaie gauloise appartenant aux Gallo-Belges, soit aux Nerviens soit aux Atrébates. Déjà elle est connue et elle figure dans l'*Essai* de M. Lambert *sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* [1]. Ce savant croit ce type monétaire antérieur d'environ un siècle à l'ère chrétienne. Notre monnaie, qu'il a bien voulu examiner, pèse 6 grammes moins trois décigrammes ; elle est percée d'un trou qui a été disposé tout exprès pour la porter au cou. Cependant je dois faire observer qu'au moment de la découverte ce trou était rempli d'un mastic assez dur, ainsi que toute la partie concave de la médaille, ce qui me ferait croire qu'après avoir été portée au cou, elle avait servi ensuite d'ornement ou de brillant.

Il faut observer également que la partie convexe de la mon-

[1] Planche VI, nos 3, 4, 5, 6, 7, et planche XI bis, nos 11 et 12, dans le tome XIII des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*

naie, qui dut représenter primitivement une tête d'Apollon, a été polie à force de travail et unie comme un miroir. Sur les bords on remarque une légère saillie, ce qui donne à cette pièce l'aspect d'un bouton. Or, il faut bien que cette disposition ne soit pas l'objet du hasard, mais le résultat d'un système ; car on a trouvé ailleurs plusieurs médailles d'or bombées et polies de cette façon, qui toutes avaient sur les bords la saillie d'un bouton. M. Édouard Lambert en cite deux dans son ouvrage sur la numismatique gauloise [1]. Nous citerons aussi, de ce genre, une médaille d'or que possède M. Jean, juge à Dieppe, et trouvée dans cet arrondissement; une belle médaille d'or trouvée à Fallencourt, près Londinières; une autre rencontrée à Roncherolles, dans la Seine-Inférieure; une quatrième recueillie à Villers-sur-Mer, et une cinquième qui figure, ainsi que les deux précédentes, dans le Musée de Rouen. Une chose bien remarquable, c'est que, sur les six médailles que nous venons de citer, le cheval, ce type universel des monnaies gauloises, se retrouve toujours à la partie concave.

« Quoi qu'il en soit, ajoute avec raison M. Lambert, ceci prouve que les Barbares se paraient des objets précieux dont ils s'étaient emparés, car il est bien certain que le numéraire romain avait remplacé partout les espèces gauloises, qui ne circulaient plus depuis long-temps à l'époque mérovingienne. C'était donc comme un objet de curiosité que cette médaille était conservée par eux. En Orient, les femmes arabes portent souvent un collier de médailles antiques, trouvées dans les fouilles. C'est ce qui explique pourquoi on voit dans les collections numismatiques des médailles qui sont perforées. Les planches de mon ouvrage [2] représentent deux médailles d'or de la période gallo-grecque, qui ont un trou, ayant servi à les suspendre, probablement en guise de talisman ou d'amulette. C'étaient des pièces, qui n'étant plus en circulation, et découvertes par hasard, offraient par cela même un caractère merveilleux qui les rendait recommandables aux yeux d'hommes qui n'en connaissaient pas l'origine. »

Aux judicieuses observations du savant bibliothécaire de Bayeux, nous ajouterons que le docte Chifflet dans sa *Résurrection du tombeau de Childéric* [3], cite quatre médailles romaines

[1] Planche VI, nos 2 et 3.

[2] *Essai sur la Num. gaul. du nord-ouest de la France*, pl. II, nos 6, 21.

[3] *Anastasis Childerici I*, etc.

en or et en argent, qui étaient percées et qu'il suppose avoir été portées au cou de ce roi barbare. Pour démontrer que c'est là un usage antique, l'érudit interprète cite un texte d'Accurse qui assure que ces monnaies étaient portées sur la poitrine de ses contemporains : « Portentur ad pectus. » Il prouve cet usage par un texte de Pline, qui, parlant d'un personnage de son temps, dit qu'il portait à son cou des médailles percées comme le vulgaire. « Utitur perforatis nummis utique vulgus in collo. »

Les dames romaines avaient parfois une telle provision de ces médailles décoratives, qu'un auteur du premier siècle de l'empire, Pomponius Méla, enseigne qu'une boîte ou écrin de ce genre peut être léguée comme tout autre meuble : « Numismatum aureorum vel argenteorum veterum quibus pro gemmis uti solent usufructus legari potest [1]. »

Tous les archéologues d'aujourd'hui connaissent ce genre d'antiquité, qui déjà avait frappé leurs devanciers. M. Legros, antiquaire de Picardie, cite quatre monnaies percées, déterrées par lui sur les Francs de Longue-Avène, dans la Somme [2]. MM. Lindenschmit ont recueilli, sur un des squelettes de Selzen, une fausse monnaie de Constantin, percée d'un trou, laquelle était attachée à un poignet avec des grains de verre [3].

Nous-même, en 1853, nous avons trouvé à Envermeu trois monnaies romaines percées, rattachées chacune avec un fil de laiton à un bracelet de perles de verre.

Ce sont des faits de cette nature qui ont fait dire à un habile numismate, contemporain de Chifflet, que les anciennes médailles étaient portées au cou comme de précieux colliers, enfermées dans un cercle ou suspendues par un trou. « On en trouve, dit-il, beaucoup de ce genre. »

Monnaies romaines. — Nous arrivons maintenant aux monnaies romaines. Il va sans dire qu'elles étaient les plus nombreuses dans ce cimetière d'Envermeu, comme elles étaient les plus répandues dans le monde d'alors. Dans mes quatre différentes campagnes je n'en ai pas trouvé moins de 16 à 18, la plupart très-frustes, surtout celles du Haut-Empire. Il y en avait une en billon, le reste était en grand, petit ou moyen bronze. Huit au moins appartenaient aux Césars du premier, du second et du troisième siècle. Le plus beau type de cette

[1] Chifflet, *Anastasis Childerici I*.
[2] Rigollot, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. x, p. 207.
[3] Id., ibid.

dernière époque était un Alexandre-Sévère. Les autres allaient jusqu'au quatrième siècle. Il y en avait plusieurs de Constantin très-bien conservées. Les pièces qui nous ont paru les plus déchiffrables, étaient un grand bronze d'Alexandre-Sévère (235), une monnaie de billon de Posthume (267), et enfin trois moyens bronzes de Constantin-le-Grand (337).

Deux de nos monnaies romaines du Haut-Empire, trouvées ensemble au milieu d'objets de bronze, semblent avoir été enchâssées dans des cercles de cuivre et avoir servi d'ornement. Cela, du reste, s'est déjà vu en Angleterre, où M. Joseph Warren, de Jaworth, a trouvé à Stove-Heath, dans le Suffolk, des *coins* romains du IVe siècle, usés par un long usage et employés comme ornement des sépultures saxonnes [1].

N'oublions pas de mentionner et de classer, parmi les monnaies romaines, un as coupé en deux et trouvé sur l'un des morts d'Envermeu. Cet usage de couper les monnaies dans le temps de pénurie du numéraire est fort connu des historiens et des archéologues. Tous les pays en fournissent des exemples et de toutes les époques. Le tombeau de la *cité de Limes*, dont nous avons parlé, en a donné à M. Feret un échantillon du IVe siècle, et des cercueils francs, trouvés à Guiry en 1851, en ont fourni un autre à M. d'Osmoy [2].

Maintenant nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit, à propos de Londinières, qu'il ne faut rien conclure pour l'origine de nos sépultures de la présence de monnaies romaines. Leur mélange avec des monnaies franques, prouve seulement que, chez nos pères, elles circulaient comme monnaies légales, et que, sous la première race de nos rois, elles étaient même le numéraire le plus abondant.

Il en était également ainsi dans la Grande-Bretagne, au temps de l'heptarchie anglo-saxonne. « Toutes les monnaies que l'on trouve dans les sépultures saxonnes du Kent, dit le

[1] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 153-66.

[2] Guiry est un village voisin de Meulan, dans l'arrondissement de Pontoise. On y a trouvé 200 cercueils en pierre du pays, renfermant des squelettes et une foule d'objets mérovingiens. Parmi ces provenances, nous avons vu à Paris, chez M. d'Osmoy, cinq vases en terre, dont trois avaient des anses et un goulot ; une coupe en verre blanc, un flacon en verre vert, semblable à celui d'Envermeu ; un *umbo* de bouclier, un dé à coudre en bronze, trois monnaies romaines, dont une était coupée ; des bracelets, dont un était en jais, et d'autres en cercles de verre, enfin une toute petite hache en fer comme pour un enfant.

savant M. Roach Smith, sont des monnaies romaines, byzantines ou mérovingiennes [1]. »

Il ne faut pas plus conclure de la monnaie que de la tuile à rebords que l'on trouve par fragments dans certaines fosses. Ce type céramique a duré chez nous pendant les deux premières races, comme nous l'avons montré ailleurs, et comme nous le démontrerons encore.

Monnaies franques. — Nous arrivons aux monnaies franques, mais ici nous donnerons la parole aux numismates, et nous dirons seulement dans quelles circonstances nous avons trouvé les pièces. Il nous est tombé entre les mains cinq monnaies mérovingiennes en argent, dont nous n'avons pu conserver que quatre. La première de ces pièces a été trouvée seule, les quatre autres ensemble. Toutes étaient dans des fosses et à la ceinture même des morts, ce qui porte à croire qu'elles étaient dans une bourse ou cachées sous le ceinturon.

Le denier carlovingien était dans la coupe des terrains, à 75 c. du sol et 75 du squelette. Ceci dit, nous renvoyons le lecteur à la savante dissertation de M. Thomas, qui forme le dernier chapitre de ce volume (pl. XIII, fig. de 1 à 5).

Les Fibules ou Agrafes. — Lorsque l'on a quitté la ceinture du mort et que l'on remonte vers la tête, on rencontre au milieu des côtes ou sur la poitrine les fibules, les agrafes ou les épingles, selon le nom qu'on voudra leur donner.

La fouille d'Envermeu n'en a pas fourni moins de 50 en bronze, toutes diverses dans leur forme. La plupart avaient conservé la trace de la brillante couche d'étain ou d'argent, dont elles avaient été recouvertes. Plusieurs, parmi les plus petites surtout, affectaient la forme de poissons, d'oiseaux (pl. XI, fig. 36 ; pl. XIII, fig. 6) et même de vers de terre (pl. XI, fig. 41 ; pl. XV, fig. 2). Quelques personnes ont cru voir, dans ces signes zoomorphiques, des traces de l'ancienne idolâtrie des Francs, que Grégoire de Tours nous révèle par ces mots : « Generatim sibi sylvarum et aquarum, avium, bestiarumque et aliorum quoque elementorum fecêre formas. »

Une de nos plus petites fibules trouvée en 1851, nous parut un moment ressembler à une abeille. Malheureusement elle n'était pas entière ; la tête, atteinte par la pioche, avait dis-

[1] *Discoverey of early Saxon Remains at Barrow Furlong in the parish of Marston St-Laurence*, by sir Henry Dryden. — *Archeologia*, vol. XXXIII, p. 326-34.

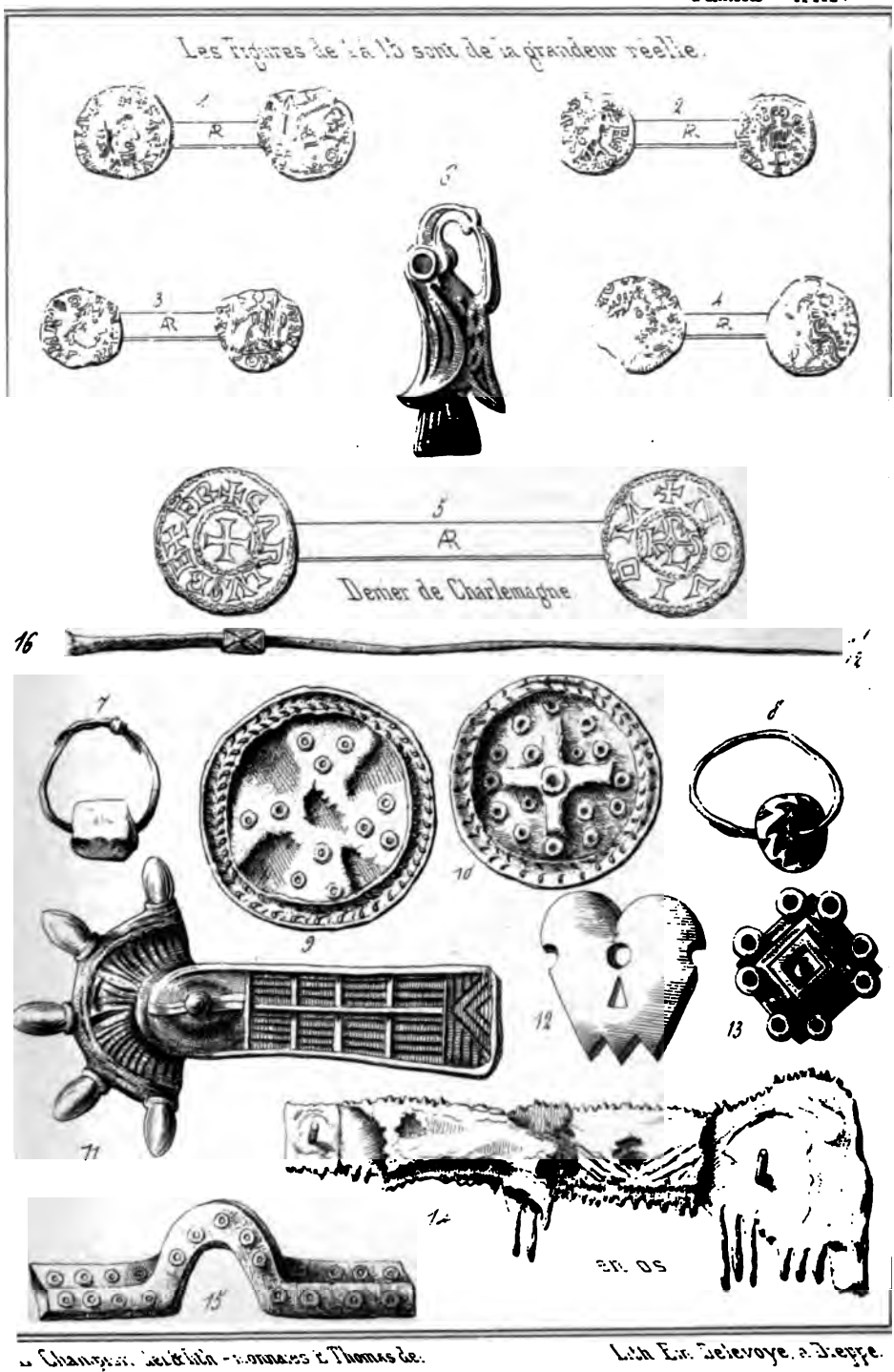

L. Champion del. & lith. - Monnaies & Thomas del. Lith. Em. Delevoye, à Dieppe.

Monnaies & Antiquités Franques

d'Envermeu (Vallée de l'Eaulne)

paru ; il ne restait que le corps et la queue, imitant tout à la fois un poisson ou une abeille. Il eût été malaisé de se prononcer d'une manière absolue. L'idée d'une abeille nous souriant naturellement, il n'est pas étonnant que nos yeux l'aient cherchée et trouvée tout d'abord. Le rapprochement devenait trop intéressant avec les fameuses abeilles d'argent du tombeau de Childéric, dessinées par Chifflet, et conservées à la Bibliothèque-Impériale. Cependant nous sommes loin de soutenir aujourd'hui ce premier sentiment.

Une fibule hexagone était émaillée d'un beau bleu d'azur avec un cercle d'œillets blancs et rouges (pl. XI, fig. 24.) Beaucoup de nos fibules avaient été recouvertes d'émail. L'émail était commun chez les anciens habitants de nos contrées, et M. le comte de Laborde estime, avec raison, que la Gaule-Belgique peut être considérée comme sa mère-patrie. Dans nos sépultures du Ve au VIIe siècle, on trouve une grande quantité de boutons, de fibules et de bijoux émaillés.

En 1852 nous avons trouvé cinq à six paires de fibules. Il y en avait une qui offrait la forme d'une main avec sa palme et ses cinq doigts (pl. XIII, fig. 11). Chacun des doigts était orné d'un grenat ou d'une verroterie rouge. Cette agrafe avait été autrefois dorée. Deux paires, entièrement semblables entre elles, avaient la forme d'une croix de Saint-André, et rappelaient assez, par leur coupe carrée, certains boutons de nos chemises (pl. XIII, fig. 13).

En 1853, malgré les spoliations qu'avaient subies plusieurs tombes, nous avons encore trouvé deux ou trois paires de fibules, dont les plus jolies étaient deux toucans ou perroquets, dont les pattes joignaient le bec très-recourbé, et dont l'œil était formé par un grenat (pl. XIII, fig. 6). Toutes deux avaient été dorées et en conservent encore les traces.

Toutes, de quelque forme et de quelque nature qu'elles fussent, avaient un ardillon en fer. La place qu'elles occupaient sur l'homme pendant sa vie devait être la poitrine. A deux différentes reprises nous en avons trouvé deux paires étagées et très-régulièrement distancées sur le pectoral. Nous pouvons garantir cette observation. Ces fibules nous représentent exactement nos boutons de chemise d'aujourd'hui.

Généralement on les trouvait par paires ; nous ne nierons pas cependant qu'il ne s'en soit rencontré parfois quelques-unes isolées. Les peintures des catacombes, reproduites par M. Perret, nous montrent une seule fibule placée sous la gorge

de saintes femmes romaines martyrisées : par exemple, de sainte Pudentienne.

Feuille de vigne en émail cloisonné d'or. — C'est sans doute à ce genre d'antiquités que nous devons rattacher notre jolie feuille de vigne, découverte dans la campagne de 1851 (pl. XII, fig. 3). Malheureusement nous n'étions pas présent quand les ouvriers recueillirent ce bijou, le plus frais, le plus gracieux qu'aient produit nos fouilles archéologiques. Nous n'avons donc pu savoir quelle place il occupait sur le défunt. Il y a plus, les malheureux ouvriers, ne l'ayant pas traité avec assez de ménagement, l'ont dépouillé de tout ce qui l'entourait et pouvait faire connaître sa destination. Remercions-les, toutefois, de nous avoir conservé intact ce petit chef-d'œuvre de l'antiquité.

Cette jolie pièce se compose de deux petites plaques de verre superposées, l'une blanche et l'autre violette. La surface violette, la seule visible au dehors, présente au milieu une feuille de vigne en émail, verte comme au printemps. La bordure de la feuille est un filet d'or enchâssé dans le verre avec un art exquis et un goût parfait ; le tout était encadré d'une garniture d'argent rehaussée de dessins. Ce bijou, qui ressemble quelque peu à un reliquaire portatif, était peut-être une figure symbolique portée par un sentiment religieux.

M. Roach Smith, archéologue anglais, ayant reproduit en couleur cette jolie pièce de verre dans ses *Collectanea antiqua* [1], a bien voulu accompagner son dessin colorié des observations suivantes : « Notre planche XLIX, dit-il, représente un très-bel ornement provenant du cimetière d'Envermeu, composé d'un verre de couleur enchâssé dans l'argent. C'est un exemple rare et précieux du génie et de l'adresse des anciens dans l'art de fabriquer des bijoux de verre. La feuille, qui paraît être une feuille de vigne, est d'une couleur très-verdoyante. Sa bordure est figurée au moyen d'un fil d'or très-fin. Le tout est monté sur un verre à fond bleu ou violet. Comme ce précieux bijou est d'une perfection achevée, il est impossible d'assigner l'époque précise de sa fabrication. D'après un morceau entièrement semblable, mais incomplet, gravé par Caylus [2], il apparaît que le fil d'or a été placé sur le fond bleu quand il était en fusion, puis la couleur verte fut ensuite versée à l'intérieur

[1] *Collectanea antiqua*, vol. II, planche XLIX.
[2] *Recueil d'antiquités*, t. I, pl. XCIV, fig. 3.

de la bordure ; des artistes, verriers ou émailleurs, vinrent après polir le tout. L'exemple cité par Caylus, diffère de celui d'Envermeu par la couleur seulement, le verre bleu étant appliqué chez lui sur un fond blanc. M. Apsley Pellatt, dans ses *Recherches sur l'art de fabriquer le verre* [1], a publié, sur une de ses planches, un spécimen possédé par le Musée Britannique, et que je regarde comme le cousin germain de ceux dont nous parlons, excepté pourtant que la feuille anglaise n'est point bordée d'un filet d'or. Malheureusement ni le Musée ni M. Pellatt n'indiquent la provenance de cette dernière [2]. »

Après avoir cité l'opinion d'un savant étranger, donnons aussi le jugement d'un membre de l'Institut de France, très-compétent en matière d'émaillerie. M. le comte de Laborde, conservateur si distingué des collections du moyen-âge et de la Renaissance dans nos Musées impériaux, a bien voulu s'occuper de notre feuille de vigne, et voici ce qu'il en dit au chapitre des *Émaux cloisonnés,* dans sa *Notice* sur les émaux du Louvre :

« J'ai établi en principe que les anciens ont poussé l'art de la verrerie aussi loin peut-être qu'il est donné de le faire, et en tout cas dans des voies si ingénieuses, que leurs productions ont été des modèles et pour les Byzantins, héritiers de leurs traditions, sinon de leur génie, et pour les Vénitiens, qui héritèrent des Byzantins, et pour les modernes, enfin, si fiers des progrès de la chimie. Ni les beaux médaillons de verre, ni les vases semblables au vase dit de Portland, ni les ingénieuses combinaisons de leurs filigranes, ni les figurines de ronde-bosse émaillées en couleur, n'ont trouvé de rivaux, et ce n'est pas faute d'imitateurs. Est-ce le procédé qui resta caché ? Non, chacun l'a connu et pratiqué, et on le connaît encore, et on le pratique chaque jour ; mais il a manqué depuis lors à l'humanité la délicatesse et l'élégance du goût associé à l'adresse de l'outil et à la perfection du procédé.

» Parmi ces verres de l'antiquité, parmi ces chefs-d'œuvre, on remarque quelques dessins formés par du verre de couleur, encadré dans un léger filigrane d'or, et appliqué, au moment de sa fusion, dans une pâte de verre d'une nuance différente. Ainsi, une feuille de vigne d'un beau vert, cloisonnée en or, vient s'enfoncer et se souder dans un verre bleu avec lequel elle forme corps. On a dû répéter souvent ce même dessin,

[1] *Curiosities of glass making,* plate III, fig. 7.
[2] *Collectanea antiqua,* vol. II, p. 221.

puisque plusieurs exemplaires sont parvenus jusqu'à nous. Une des feuilles de vigne dont je parle a été trouvée par M. l'abbé Cochet, en 1850, à Envermeu, dans des tombeaux qui sont au moins mérovingiens. Cet objet est purement antique ; la netteté et l'élégance du contour, formé par le filigrane pour dessiner la feuille, ne laissent aucun doute à cet égard. Cette pâte de verre a un centimètre de diamètre. Minutoli possédait exactement le même modèle dans sa collection [1]. »

Bouton émaillé. — Puisque nous avons parlé d'émaux, nous rangerons dans cette catégorie un admirable bouton de bronze dont la surface, large de 36 millimètres, est couverte d'une charmante mosaïque en émail de toutes sortes de couleurs. Trois cercles concentriques de bronze cloisonnent ou séparent les dessins qui sont d'une grande variété. Je ne puis mieux les comparer qu'aux pavages mosaïques des *villas* romaines du Bas-Empire et notamment à celui de Sainte-Marguerite-sur-Saône. Quel malheur qu'un aussi rare bijou, altéré par le temps, ait perdu et la vivacité de son coloris et une portion de l'émail renfermé dans le cercle du milieu ! (pl. xv, fig. 4.)

Les Lances. — Après avoir épuisé tout ce qui concerne le corps du Franc, nous arrivons à la tête, au côté droit de laquelle se trouvait toujours la lance, toutes les fois qu'elle était seule, car lorsqu'elle était placée aux pieds elle était toujours accompagnée d'une hache de fer.

A Envermeu nous avons trouvé environ 50 lances en fer, mais aucune ne possédait dans sa forme des caractères particuliers. Il y en avait de tous les échantillons ; les unes très-courtes (pl. xi, fig. 35, 42), les autres longues de 50 c. au moins (pl. xi, fig. 6) ; quelques-unes larges et plates comme des feuilles, d'autres serrées et compactes comme des dards. Toutes avaient une douille encore garnie des clous destinés à la fixer à un manche de bois (pl. xi, fig. 6, 42). Une de ces lances, chose très-extraordinaire, avait conservé bien reconnaissable la cheville de bois entrée dans la douille depuis plus de dix siècles. C'était un chêne noir et dur comme du gayac. Certes, c'est là un phénomène de conservation végétale bien étonnant au sein de la terre. La partie inférieure se terminait parfois par une pointe en fer qui se retrouvait vers les pieds.

Les Colliers. — Maintenant parlons des colliers, Envermeu

[1] M. de Laborde, *Notice des Émaux, Bijoux et Objets divers, déposés dans les galeries du Musée du Louvre*, p. 95, in-12, Paris, Vinchon, 1853.

nous en a donné douze à quinze, tous de perles de verre, de pâte de verre, de jais ou d'ambre jaune. La plupart se composaient de perles de verre, alternées de bleu, de vert ou de jaune (pl. XI, fig. 16; pl. X, fig. 4 et 5). Un d'eux était formé avec quinze perles en pâte rouge, avec des guillochures blanches et jaunes d'une très-grande variété. Un autre comptait 18 perles, dont une d'ambre jaune, les autres en verre noir ou blanc, mais petites comme un grain de mil; elles rappelaient, par leur exiguité, ces petites perles qui bordent nos rabats, ou qui servent à faire des tableaux dans nos écoles. Un troisième collier était composé de 22 perles, dont 14 rouges et jaunes, et 8 entièrement vertes. Le plus beau morceau de ce genre, rencontré à Envermeu, a été un collier de 42 perles de verre et de pâte de verre. Ce collier a été trouvé au cou d'une jeune personne de 15 à 20 ans. Le même sujet portait au poignet de la main gauche un bracelet de 5 perles d'ambre ou de succin. Du reste la plupart de ces colliers devaient servir à orner le cou de jeunes sujets.

Nos découvertes servent à commenter l'histoire. Elles prouvent, autant que les textes, qu'à l'époque mérovingienne les personnes de toutes les conditions portaient des colliers de perles. Si la numismatique nous montre des perles autour du cou des descendants de Clovis et des grands seigneurs leurs monétaires, l'hagiographie en pare également le cou de l'humble bergère de Nanterre. Une légende, citée par les Bollandistes, nous apprend que ce fut saint Germain, d'Auxerre, qui défendit à Geneviève de porter des colliers de perles. « Ne margaritarum monilibus ornaretur admonuit [1]. »

Les Perles de verre. — Outre les colliers nous avons trouvé ici, comme dans toutes les sépultures mérovingiennes, une foule de perles isolées, de toute couleur, de toute forme et de toute grandeur. A Envermeu nous n'en avons pas déterré moins de 70. Je ne pourrais décrire séparément toutes ces perles, tantôt en verre coloré, tantôt en pâte de verre rouge, ornée de lignes jaunes et blanches formant toutes sortes de dessins. Je ne puis cependant passer sous le silence deux boules de verre d'une grande dimension. La première est toute verte, plate, mais légèrement arrondie des deux côtés. La seconde est plate d'un côté et bombée de l'autre. Elle ressemble un peu, pour la forme, aux meules à broyer des Ro-

[1] Bollandus, *Acta Sanctorum*, tertiâ die januarii.

mains, et comme ces dernières elle possède un trou au milieu. La pâte, qui en est dure et blanche, est ornée de contours noirs. Cette boule peut donner une idée de ces verres de Bohême que l'on trouve à présent dans tous les bazars et magasins de nouveautés.

En 1853 nous avons rencontré une agate de couleur laiteuse et cendrée, imitant une olive forée d'un bout à l'autre (pl. x, fig. 6). Nous avouons ignorer profondément l'usage de ces boules de verre aussi bien des grandes que des petites.

Chifflet, et quelques autres antiquaires, paraissent croire que toutes nos perles de verre furent des amulettes ou talismans contre les sorts et les mauvais esprits. Nous citons cette opinion sans l'adopter, ni la combattre. Mais en touchant aujourd'hui, avec nos idées chrétiennes, ces objets de la confiance, de l'amour et du culte de nos pères, on se sent profondément attristé, soit qu'on les considère au point de vue religieux ou simplement au point de vue philosophique. Ainsi donc ce qu'une génération a aimé, craint ou vénéré, devient un jour le jouet, le dédain ou la curiosité d'une autre.

Les Boucles d'oreilles. — Terminons, ce qui concerne la tête, par les boucles d'oreille.

Nous en avons trouvé 20 paires à Envermeu, presque toutes en bronze. Quelques-unes étaient petites et n'excédaient guère la grandeur d'un anneau. Une paire de ces dernières nous a présenté comme pendants une perle triangulaire d'ambre jaune (pl. xiii, fig. 7), l'autre une perle ronde en pâte de verre avec des dessins (pl. xiii, fig. 8). La majeure partie étaient grandes comme celles que portent encore les femmes des marins de Dieppe et de Boulogne. Chacune d'elles avait un nœud parfois mobile, mais plus souvent fixe et en métal orné de pierreries ou de verroteries (pl. xi, fig. 17 et 21). La paire la plus distinguée était en argent [1], et torse comme on en voit encore de nos jours. Sa circonférence n'était que de 10 c., tandis que celles de bronze en avaient souvent 20. La boule ou chaton mobile dont elle était ornée était de forme ronde, garnie de tous côtés de lames d'argent très-fines et présentant quatre fascettes de verre violet. Chacun des côtés, pris isolément, offrait une tête de dragon, à la bouche béante et enflammée (pl. xii, fig. 7).

[1] Le métal, analysé par M. Girardin, a été trouvé être de l'argent allié à beaucoup de cuivre et à un peu d'or. Il y avait des traces de plomb. — *Analyses*, dans le *Précis de l'Acad. de Rouen*, de 1852, p. 170.

Il paraît bien qu'alors tout le monde portait cette sorte d'ornement, même les enfants, car dans la fosse d'un enfant de 6 à 7 ans, nous avons trouvé un tout petit couteau et autour d'un crâne très-tendre une très-petite boucle d'oreille en bronze de forme un peu allongée, comme on les porte encore aujourd'hui.

Rien ne prouve mieux, ce me semble, l'antiquité des boucles d'oreilles, que ces figures grossières de chefs gaulois que l'on trouve sur les monnaies celtiques, des oreilles desquels on voit pendre ordinairement trois perles [1].

Objets d'histoire naturelle. — Après avoir dépouillé le Franc de tous les objets d'industrie humaine dont l'avait entouré la piété de sa famille ou l'affection de ses amis, qu'il me soit permis d'exposer en quelques mots les produits de l'histoire naturelle dont on avait aussi accompagné sa dépouille mortelle.

A Envermeu, plus qu'ailleurs, s'est rencontré un certain nombre d'objets zoologiques. Nous avons déjà parlé des élytres ou ailes supérieures d'un coléoptère, nommé la calandre des blés (*calandra granaria*), trouvées en quantité dans une ampoule de verre.

Coquillages et Limaçons. — Il nous faut citer aussi deux coquilles de mer, du genre des patelles (*patella vulgaris*), dont une était percée comme si elle avait servi de breloque. Nous avons également remarqué, dans une de nos dernières fouilles, deux coques de limaçons des vignes (*helix pomatia*), rencontrées dans une tombe, tout près d'un squelette. Déjà, dans deux fosses profondes de Parfondeval, nous avions trouvé une paire de limaçons de cette espèce. Une troisième même nous en avait présenté trois près d'un corps couché sur une dalle de pierre.

Dans la fouille de 1850, nous avons recueilli, à Envermeu, sous un fémur, une porcelaine de l'espèce des buccinoïdes. Ce coquillage, étranger à nos froids climats, doit venir des mers chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Par quel hasard se trouve-t-il donc à Envermeu, sous la première race de nos rois, dans un temps où les hommes voyageaient peu et vivaient sous les armes? Il avait gardé son émail, mais les couleurs en étaient passées. Quelques auteurs prétendent que les anciens avaient pour ce coquillage un culte symbolique. Un antiquaire

[1] M. Lambert, *Essai sur la Numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, planche II, nos 21 et 24.

anglais (M. Wylie), qui a bien voulu nous dire que des coquillages semblables avaient été rencontrés dans des tombeaux saxons du Kent, suppose qu'ils avaient été apportés chez nous par les Romains qui les considéraient comme des « *Vota Veneri.* »

Ayant fait part de ces diverses rencontres à M. Moutié, de Rambouillet, qui plusieurs fois a fouillé des cimetières mérovingiens dans l'Ile-de-France, voici ce que ce savant a bien voulu me répondre : « J'aborde volontiers la question des limaçons, puisqu'elle semble vous intéresser, et que par bonheur vous en avez aussi rencontré des coquilles dans vos sépultures. Cette question est neuve et mérite quelques développements.

» En faisant les fouilles de Vicq, j'ai d'abord rencontré sous une pierre, voisine d'un cercueil, une petite nichée de coquilles, très-anciennes, de clausilies (*clausilia rugosa* ou *parvula*). Cela me parut être évidemment l'effet du hasard : je fus on ne peut plus surpris de trouver dans le cercueil même, encore muni de son couvercle, et parmi les ossements, une coquille bien ancienne de *l'helix nemoralis*. Je me rappelai alors que M. Letronne, en explorant le sarcophage de pierre de saint Eutrope, à Saintes, sarcophage tout semblable au mien et à peu près de la même époque, avait signalé « des ossements placés sur une mince couche de terre, mêlée de fragments de briques entre lesquels s'est trouvée une coquille de *limaçon* [1]. »

» M. le comte de Bastard, dans le *Bulletin des comités historiques* [2], donne, d'après un manuscrit du moyen-âge, la figure d'un limaçon sortant de sa coquille, et sur lequel un homme tire son arbalète, puis il ajoute, « à propos de cette dernière figure (le limaçon), certainement relative à la résurrection, je dirai seulement que dans un livre d'heures in-4°, écrit en français vers la fin du xve siècle [3], on trouve, à la marge inférieure d'une miniature, représentant la résurrection de Lazare, un limaçon sortant de sa coquille ; et que l'ancienne collection de manuscrits liturgiques, rassemblés sous Louis XIV, par messire Pierre, sire et baron de Tournebu, fournit, au xive siècle, un deuxième exemple de limaçon sortant de sa coquille, en même temps que Lazare est tiré du tombeau. »

» Les limaçons ne sont pas très-rares dans les monuments religieux du moyen-âge. J'ai vu à Tours-sur-Marne (Marne),

[1] *Revue archéologique*, années 1845-46, p. 575.

[2] Tome II, p. 173, année 1850.

[3] Bibliothèque-Impériale, *ancien fonds latin*, n° 1,182.

dans une église très-curieuse et sur des chapiteaux du xve siècle, entre autres figures très-bizarres, un homme entrant la tête la première dans une grande coquille de limaçon, et une autre coquille vomissant je ne sais quelle masse informe. Ne serait-ce pas là une image certaine de la mort et de la résurrection? J'ai signalé, dans ma Notice sur Mantes, deux escargots sculptés sur la miséricorde d'une stalle de l'église de Gassicourt. M. Dusevel, d'Amiens, cite aussi des limaçons employés dans l'ornementation des monuments picards. »

Notre correspondant nous permettra d'ajouter, à la liste monumentale qu'il vient d'ouvrir, l'église de Saint-Martin-le-Gaillard, dans le canton d'Eu, qui possède un très-curieux chapiteau du xvie siècle, sur lequel est figuré une femme qui pousse un homme dans une coquille qui peut ressembler à un limaçon ou à un nautile. Déjà la tête de l'homme est entièrement cachée dans l'ouverture du coquillage.

« Du reste, continue M. Moutié, si le Christianisme a symbolisé le limaçon comme emblème de la résurrection, le Paganisme avait déjà fait sortir Vénus d'une coquille. M. Lenormant, à propos de cette question que je n'hésitai point à lui soumettre sérieusement, m'a montré à la Bibliothèque-Impériale, toute une série *d'as* italiques ou l'on voit la tête de Vénus sortant d'un gros buccin. Ici le buccin serait l'emblème de la vie. Y a-t-il plus loin de la vie à la résurrection que du buccin marin à l'hélice terrestre?

» L'hélice de Vicq, le limaçon indéterminé de M. Letronne, peuvent être des faits accidentels dans des tombeaux qui avaient déjà été ouverts avant les explorations archéologiques, celui de Vicq par la spoliation, celui de Saintes par la dévotion. Mais puisque vous avez trouvé plusieurs fois des coquilles, *évidemment mises à dessein* dans des sépultures, le fait n'est-il pas irrévocablement acquis à l'archéologie?

» Dans le manuscrit cité par M. le comte de Bastard et sur les chapiteaux de Tours-sur-Marne, les coquilles sont celles des *helix cespitum, ericetorum,* ou *algira;* celle de Vicq appartenait au genre *nemoralis.* Pendant l'hiver ces coquilles se recouvrent d'une pellicule très-mince. Mais l'*helix pomatia* s'enferme dans un épiphragme calcaire très-épais, bien semblable au couvercle du cercueil, quelle brise au printemps, comme le couvercle de son tombeau. Est-il possible de trouver un symbole plus parlant de la résurrection? »

Le Sanglier. — J'ai rencontré également, au milieu d'ins-

truments de fer, une défense de sanglier. Personne ne s'en étonnera, sachant combien le sanglier était commun dans nos contrées, aux époques gauloises, romaines et franques, et pendant tout le moyen-âge. Les lois des Saliens et des Burgondes s'occupent souvent de cet animal, alors un des principaux éléments de la nourriture de ce pays, surtout pendant l'hiver. Il est vraisemblable que MM. Lindenschmit ont trouvé des défenses de sanglier dans leurs sépultures franques de Selzen, car on en voit quelques-unes figurer sur leurs dessins [1].

Le Cheval. — Nous avons aussi trouvé dans le sol des dents de cheval, et cet animal guerrier devait être cher à des peuples toujours sous les armes et en lutte les uns avec les autres. Déjà la bibliothèque d'Abbeville nous avait fait voir des chaînettes, des ronds et des mors de cheval provenant des sépultures franques de la Somme. La collection burgonde de M. Baudot, conserve aussi un mors en fer trouvé à Charnay (Saône-et-Loire). MM. Lindenschmit nous montrent, à Selzen, une tête de cheval aux pieds d'un des guerriers dont ils ont exhumé et étudié les restes [2]. Le chef franc, exhumé à Douvrend en 1838, avait aussi près de lui une tête de cheval. Sir Henry Deyden en fouillant, en 1842-43, le *barrow* de Furlong, sur la paroisse de Marston Saint-Laurent, dans le Northamptonshire, découvrit, au milieu de sépultures saxonnes, un squelette entier de cheval [3]. M. Akerman nous raconte que dans le tumulus de Caenby (Lincolnshire), M. Jarvis a trouvé, près d'un squelette assis, des fers et des équipements de cheval [4]. Ceci, du reste, est très-conforme aux mœurs des Germains décrites par Tacite, car cet auteur nous assure que chez ces peuples le guerrier était souvent enterré avec son cheval.

Le Cerf. — Enfin dans une des sépultures notables d'Envermeu, nous avons trouvé, au-dessus du squelette, sous un monticule de gros cailloux, un très-beau bois de cerf, véritable dix cors, si j'en crois des chasseurs. Ce n'est pas le premier que l'on trouve dans les sépultures de cette époque. L'*Archeological Journal* en cite un exemple en Angleterre, dans une sépulture anglo-saxonne. Il raconte, qu'en 1810, M. Thomas King vit fouiller un tumulus de gravier à Dale-

[1] *Das Germanische todtenlager*, planche 8.

[2] Id., ibid.

[3] *Archeologia*, vol. XXXIII, plate VI, p. 330. — *Discovery of early Saxon remains at barrow Furlong*, in-4°, London, 1850.

[4] *Remains of pagan Saxondom*, p. 30.

Park, près Arundel. Le squelette avait à ses pieds deux cornes de cerf [1].

Le cerf était cher et précieux à nos ancêtres, qui vivaient de la chasse comme tous les peuples primitifs. Aussi ils avaient des cerfs apprivoisés qu'ils appelaient cerfs domestiques, et les lois d'alors les couvraient de leur protection. La loi salique condamne à 45 sous d'amende, et la loi ripuaire à 40, celui qui vole un cerf dressé pour la chasse des forêts. Aujourd'hui le cerf n'est plus connu dans le pays de Caux, et vous parcourriez tout le pays renfermé entre la Seine et la Bresle sans en trouver un seul. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Le cerf fut commun jadis dans la Gaule et dans l'ancienne France. Tous les monuments le démontrent. On voit des haches celtiques en pierre, emmanchées dans des cornes de cerf, au Musée d'Amiens, dans la collection de M. Boucher de Perthes, à Abbeville, et à la bibliothèque de Louviers, venant de Saint-Pierre-du-Vauvray. Il y en avait aussi dans les tombeaux gaulois découverts à Cocherel, en 1685 [2]. M. de Blainville a reconnu des os de cerf parmi les ossements recueillis par M. Feret dans la *cité de Limes* [3], et un bois de cet animal a été extrait de la fontaine gallo-romaine de la *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Mer [4]. Au milieu des débris romains rencontrés dans la ville de Rouen, on a reconnu, en 1839, des ossements de cerf et de sanglier sur la *place des Carmes,* et en 1846, dans la *rue du Loup,* un bois de cerf et une mâchoire de sanglier. La bibliothèque de Dieppe montre des cornes de cerf, trouvées en 1806, en creusant le bassin à flot. Le duc Anségise chassait le cerf dans la vallée de Fécamp quand le précieux sang lui fut révélé [5]. Enfin, au XIIIe siècle, l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, constate, dans le *Registre de ses Visites pastorales,* l'existence du cerf dans ses bois de l'Alihermont [6].

Nos pères s'en servaient souvent comme d'un trophée et d'un ornement. La ferme du *Haut-Bois,* à Écretteville-les-Baons, près Yvetot, possède une vieille maison de bois qui a au moins trois cents ans, et qui est ornée de plusieurs magni-

[1] *Archeological Journal,* vol. II, p. 81.
[2] Lebrasseur, *Hist. civile et ecclésiast. du comté d'Evreux.*
[3] *Mém. de la Société des Antiq. de Norm.,* t. III, année 1826.
[4] Ce morceau est à la Bibliothèque publique de Dieppe.
[5] *Neustria pia,* p. 196.
[6] *Regestrum Visitationum arch. Rothom.*

fiques bois de cerf. Le château de Mesnières renferme une galerie, dite *des Cerfs*, jadis peuplée de cerfs de pierre. Enfin une miniature du IXe siècle, publiée par le *Magasin pittoresque* de 1851, nous montre une riche habitation saxonne, dont le sommet du toit est décoré d'une tête de cerf avec son bois.

Parmi les plus curieux sujets d'étude que nous ait offerts le cimetière d'Envermeu, nous devons ranger naturellement deux sépultures trouvées en 1850, sur le bord le plus élevé de la tranchée de la nouvelle route. Nous pensons qu'il s'agit d'un homme et d'une femme, de l'époux et de l'épouse.

Épingle a cheveux. — La première, celle que nous attribuons à la femme, portait au bras le beau bracelet d'argent dont nous avons déjà parlé (pl. XI, fig. 30). Mais autour de la tête nous avons trouvé une magnifique épingle en argent, longue de 20 c. et parfaitement conservée (pl. XI, fig. 19; pl. XII, fig. 1), la beauté de cette pièce, déposée au Musée de Rouen, a décidé M. Roach Smith, de Londres, à la reproduire en couleur dans ses *Collectanea antiqua*. Ce qui nous fait penser que c'est une épingle à cheveux, c'est qu'elle est pointue et presque piquante par un bout. La tête au contraire était aplatie et avait la forme d'un oiseau de proie, dont les pattes et le bec imitent un aigle ou un perroquet. La partie dorée était d'une fraîcheur exquise. L'œil de l'animal était figuré au moyen d'une petite pierre ou verroterie rouge.

Ce bijou, trouvé le long du crâne, devait être employé à soutenir une forêt de cheveux semblable à celle que nourrissent encore sur leurs têtes les Allemandes des bords du Rhin, laquelle forme souvent leur unique coiffure. Nous avons vu à Coblentz de jeunes paysannes apporter leur lait à la ville sans autre coiffure que leurs cheveux soutenus par des rubans et un couteau d'argent en guise de peigne.

Voici, du reste, la description que donne de notre objet M. Roach Smith, qui l'a dessiné et reproduit dans ses *Collectanea antiqua :*

« L'un des plus remarquables objets de la fouille d'Envermeu est une épingle à cheveux en argent, trouvée sur un squelette que l'on croit être celui d'une femme. Dans la planche XLIX de ce livre je donne deux dessins de ce morceau à son état naturel. La partie inférieure en est ronde, mais la portion supérieure est plate, ornementée et dorée. Cette épingle se termine par une figure qui ressemble à un oiseau dont les yeux seraient formés avec des grenats ou du verre coloré. Cette partie

de l'objet rappelle beaucoup des fibules franques trouvées à Cologne, à Selzen et dans l'île de Wight. Une fibule romaine, à peu près du même genre, mais moins grossière, a été trouvée à Aldborough, et se voit à présent dans la collection de M. A. Lawson [1]. »

A côté du squelette que nous venons de décrire s'en trouvait un autre plus fort, que nous supposons un homme, et un homme de guerre très-vigoureux. Il portait au côté un sabre de fer, long de 85 c. (pl. XI, fig. 1), et sur les jambes une francisque, signe d'anciens services (pl. XI, fig. 45). A sa ceinture était une pince à épiler la barbe (pl. XI, fig. 20), une boucle de ceinturon dorée et de jolies têtes de clou aussi dorées et destinées à orner le cuir du ceinturon (pl. XI, fig 40). Sur la poitrine s'étageaient les deux agrafes rehaussées de brillants dont nous avons déjà parlé (pl. XI, fig. 22).

Près de la tête (nous ne pouvons préciser la place, n'étant pas présent à la découverte), près de la tête, à ce que nous ont dit les ouvriers, se trouvait un umbo de bouclier en fer, haut de 10 c. et large de 18 (pl. XI, fig. 46). Cinq clous, encore visibles, indiquaient les points où la planche de bois, qui en formait la garniture, venait se souder avec le fer : nous avons aussi trouvé les différents morceaux du manipule tenu dans la main du guerrier.

Tout d'abord, nous le confessons, nous avons pris cet *umbo* pour le cimier d'un casque, mais nous croyons aujourd'hui cette opinion erronnée, quoiqu'elle ait été soutenue par plusieurs antiquaires allemands. Nous l'avons abandonnée depuis la lecture du travail de M. Rigollot, sur le bouclier du Miséry [2], et surtout en parcourant les ouvrages anglais où de nombreux umbos sont figurés à chaque page. Cependant nous ne sommes ni les premiers ni les seuls en France qui nous soyons trompés dans cette appréciation. Le célèbre et savant Schœpfelin, dont M. Oberlin a publié le musée en 1773, regarde comme un casque de fer, un umbo de bouclier trouvé sur un chef franc, découvert près de Verdun, en 1740 [3] ; mais c'est là évidemment une erreur.

Du reste, puissions-nous, dans tout notre travail, n'avoir commis que celle-là. Elle serait facilement pardonnée à notre inexpérience et à notre bonne volonté. Le zèle chez nous dé-

[1] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 210, plate XLIX.

[2] *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X.

[3] *Museum Schœpfelini*, t. I, in-4°, Argentorati, 1773, planche XVI.

passe de beaucoup la science, car pour apprendre nous n'avons eu ni livres ni savants, ni académies ni écoles. Le sol a été notre seul maître et notre seul livre.

Mais ce livre que nous nous sommes fait à nous-même, et que nous essayons chaque jour de déchiffrer et d'interpréter, nous en gardons soigneusement toutes les pages, toutes les lettres, tous les caractères. Après les avoir étudiés nous les déposons religieusement dans les Musées, dans celui de Rouen surtout dont nous sommes le pourvoyeur habituel. Ces documents de la science et de l'industrie anciennes, ces monuments des mœurs et de la religion de nos pères, ce sont peut-être des témoins que nous gardons contre nous, des oracles qui déposeront un jour contre nos assertions et protesteront contre le langage que nous leur faisons tenir. Peu importe : ce que nous avons cherché par dessus tout, c'est la vérité historique, la vérité sur nos pères, la vérité sur des temps oubliés et disparus dans les ombres du passé. Donc, tant mieux si ce que nous conservons sert un jour au triomphe de la vérité, on ne saurait l'acheter trop cher et nous n'avons donné notre vie que pour elle : malheureux, si nous ne l'avons pas rencontrée malgré nos soins assidus, nos fatigues multipliées, nos voyages sans nombre et nos labeurs sans fin ; mais trop heureux si nos sueurs ont pu la faire connaître à d'autres et contribuer ainsi à la révéler au monde. Nous nous croirons suffisamment récompensé de toutes nos peines, et dans la tombe même nous tressaillerions de joie s'il nous était donné de connaître cet heureux résultat de nos travaux.

Il est du moins une chose que l'on ne nous contestera pas, c'est la fidélité du récit et la conscience des descriptions. Si nous n'avons pas eu de témoins éclairés de nos découvertes, nous avons été pour nous-même un juge sévère et impitoyable; nous avons agi comme si nous étions sous les regards d'une académie. D'autres cimetières romains ou mérovingiens seront découverts et étudiés après nous, car nous ne sommes qu'au seuil de ces larges et belles recherches nationales qui occuperont chez nos descendants les loisirs de la paix. Eh bien ! nous n'hésitons pas à en appeler à cette postérité même ; elle verra si les observations que nous avons faites ne se reproduiront pas mille et mille fois sur le sol fécond de notre Normandie, comme déjà elles se sont reproduites à notre insu sur le sol de la Bourgogne, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

CHAPITRE XXI.

CIMETIÈRE FRANC-MÉROVINGIEN DE DOUVREND.

Avant de quitter la vallée de l'Eaulne, cette Californie véritable de l'archéologie mérovingienne, nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots du cimetière franc de Douvrend, quoique nous ne l'ayons pas exploré nous-même et que son exploitation ait été malheureusement un peu livrée au hasard. Cependant comme sa découverte a eu du retentissement, qu'elle a produit des objets très-remarquables, et que, dans l'ordre chronologique, il est le premier de la vallée qui ait attiré l'attention de la science [1], nous lui consacrerons un chapitre particulier, qui malheureusement sera court, faute de renseignements suffisants.

La terre de Douvrend, propriété des rois de France au XIIe siècle, passa au XIIIe, par voie d'échange, entre les mains des archevêques de Rouen, déjà seigneurs temporels de l'Alihermont. Mais dès le XIe siècle nous voyons les églises de Douvrend et d'Angreville figurer parmi les propriétés de notre chapitre métropolitain, à qui elles auront probablement été données dès le temps de Charles-le-Chauve [2], avec Clais, Londinières, Martin-Église et une grande partie de la vallée de l'Eaulne. Douvrend était alors rangé dans le vieux comté de Talou, dont Arques était la capitale.

[1] M. de Caumont, *Cours d'Antiq. monument.*, t. VI, p. 267.

[2] La charte de Robert Ier, duc de Normandie, délivrée en faveur de la cathédrale de Rouen, qui n'est sans doute qu'une reproduction de celle de Charles-le-Chauve, s'exprime en ces termes : « In comitatu Talou..... de Douvrent citeriorem partem cum Angerivillâ. » — Une autre version du chartier de la cathédrale, porte : « In comitatu Talou de Douvrent citeriorem partem cum Angerivillâ. » — A. Leprevost, *Mém. de la Soc. des Ant. de Normandie*, t. XI, p. 10.

Ceci prouve que la terre de Douvrend est ancienne et que ce point fut un des premiers habités de la vallée. En effet, les traditions et les différentes découvertes faites depuis cinquante ans, tendent à le démontrer. Mentionnons d'abord la voie antique, qui, partant d'Arques, passait par Sauchay, Envermeu, Douvrend, Londinières, Lucy, et desservait les établissements romains et les centaines des Francs qui échelonnaient la vallée de l'Eaulne, ce berceau d'une vieille civilisation.

Sur ce vieux *chemin de César,* appelé aussi le *chemin des Romains,* fut une métairie romaine considérable, dont on voit les restes dans les terres noires et marnées de tuiles qui entourent le hameau de Douvrendelle. Une enceinte retranchée d'environ quatre hectares, couverte de bois, domine Douvrend vers le nord et commande la vallée. Dans le *Clos-Blanc,* on a trouvé, il y a environ quarante ans, 14 ou 15 médailles petit module, de Gordien Pie et de Constantin, un moyen bronze, une urne et quelques fibules, une petite hache, une pique, et plusieurs tombeaux en calcaire sous forme d'auge [1].

Mais toutes ces découvertes, dont la mémoire des paysans a presque seule gardé le souvenir, ont été bien dépassées en 1838, lors de la confection de la route départementale n° 5 allant de Dieppe à Beauvais.

Un peu plus loin que l'église et le village de Douvrend, au hameau de Beauvent, dans un champ appelé le *Camp-de-l'Arbre,* tout au bord de l'ancien chemin, les ouvriers, occupés au nouveau, mirent à découvert, dans toute la traverse de la route, environ 150 [2] ou 200 cadavres, placés dans des fosses de craie comme ceux d'Envermeu, de Londinières, de Lucy et de Parfondeval. Ici, comme ailleurs, la profondeur habituelle était d'un mètre. Certaines fosses renfermaient aussi plusieurs corps. L'orientation était comme toujours, la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Des charbons paraissaient avoir entouré ces corps, ils indiquaient probablement les traces de la bière. Les vases étaient placés aux pieds.

Pour parler du cimetière de Douvrend nous nous sommes reporté non-seulement au dire des gens du pays, mais aux articles qui parurent alors dans le *Mémorial dieppois* [3]. La

[1] Guilmeth, *Descrip. géog., hist., mon. et stat. des arrond.*, t. IV, p. 242.

[2] 150 d'après M. de Caumont, *Cours d'Antiq. monument.*, t. VI, p. 267; 200 d'après M. Feret, *Mémorial dieppois,* du 21 août 1838.

[3] *Mémorial dieppois,* des 13 avril et 21 août 1838. — *Journal de Rouen,* du 20 avril 1838.

NORMANDIE SOUTERRAINE.

Planche XIV.

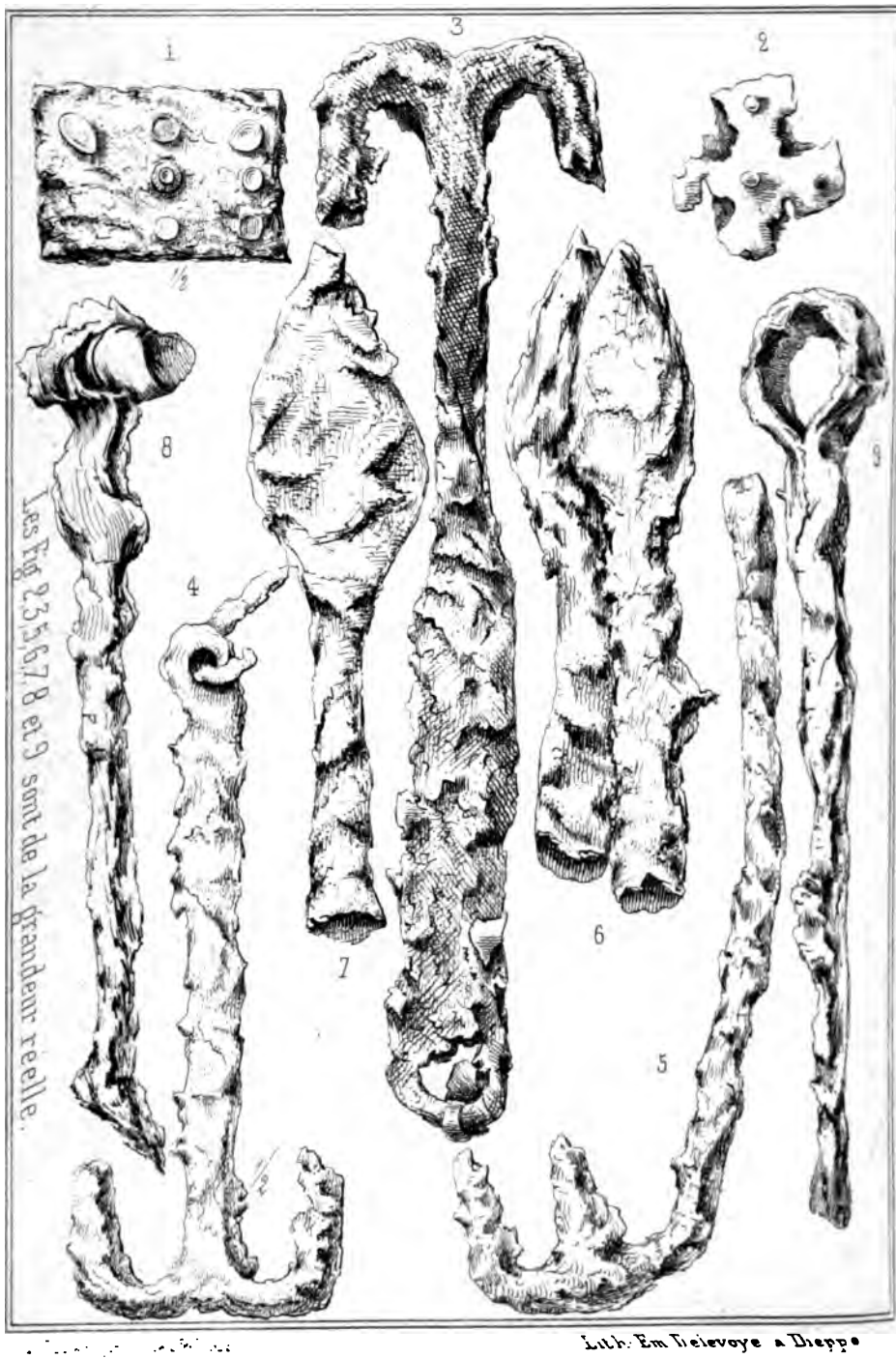

Lith. Em. Delevoye à Dieppe

ANTIQUITÉS FRANQUES

(Découvertes à la Vallée de l'Eaulne).

presse reproduisit ces notes, et de cette sorte la découverte de Douvrend fit grand bruit. La *Société archéologique dieppoise* s'en préoccupa, et elle fit placer un gardien pour recueillir les objets rencontrés par la bêche. C'est ainsi que la bibliothèque de Dieppe a obtenu une assez bonne portion des dépouilles de Douvrend.

Malheureusement elle est arrivée trop tard et elle n'a pas ramassé le plus curieux. Le tombeau d'un chef franc ayant été rencontré par les premiers ouvriers fut pillé par eux. Par bonheur M. Prudent Delacroix, huissier à Envermeu, s'était fait livrer, pour quelques pièces de monnaies, le beau vase de verre et les deux magnifiques agrafes d'argent doré qui se voient à présent au Musée de Rouen.

C'est donc en visitant maintenant ces deux collections que nous pourrons dire quelques mots sur le cimetière mérovingien de Douvrend, le plus riche de tous ceux de l'Eaulne.

La bibliothèque de Dieppe possède six vases en terre, dont deux rouges, deux gris, un blanc et un noir. Le noir seul présente des ornements, ce sont deux rangs d'entrelacs et de chevrons incrustés. Un des vases gris est muni d'une petite anse et sa forme se rapproche de celle des pots d'aujourd'hui.

Les cinq francisques n'ont rien que d'ordinaire.

Les onze lances étaient presque toutes très-courtes, à l'exception de deux. Une montrait encore dans sa douille la cheville de bois : une autre présentait le long de la douille ces deux oreillons ou crochets recourbés qui ont fait considérer ce genre de lance comme l'angon des Francs, assertion contestée aujourd'hui [1]. M. Baudot, de Dijon, a trouvé à Charnay plusieurs javelots barbelés, et nous, nous en avons rencontré également à Envermeu, à Londinières et à Lucy.

Je n'ai remarqué que trois couteaux de fer; mais il est probable que l'on aura négligé de les recueillir. On a cependant eu soin de ramasser le cercle et l'anse de fer d'un seau en bois, dont le temps avait consumé les planches.

Nous ne savons si les fers de flèches ont été trouvés ensemble ou isolément. Sur les quatre, deux ont le dard oblong et large comme une feuille de saule, les deux autres ont des dards pointus et quadrangulaires comme des clous, tandis que la hampe monte en spirale comme si elle avait été torse. Des

[1] *Remarks on the angon or barbed javelin of the franks as described by Agathias*. by M. Wylie, in-4°, London, 1853. — *Archeologia*. vol. XXXV, p. 48-55.

flèches à pointes carrées, du même genre, ont été trouvées auprès du château de Mortemer-sur-Eaulne, et dans le grand cimetière franc de la *butte des Gargans,* près Houdan.

Parmi les objets petits et élégants, nous devons citer une très-jolie aiguille en argent, striée dans sa partie supérieure; une perle de verre blanc godronnée; une jolie boule ronde en cristal, munie d'un trou au milieu : elle rappelle beaucoup la perle de verre trouvée dans le tombeau de Childéric et qui se voit maintenant à la Bibliothèque-Impériale de Paris. Seulement cette dernière n'est pas forée.

Les Boules de cristal. — Ces sortes de perles servaient d'ornement à des fibules, à des bracelets ou à des colliers. Lorsqu'elles étaient munies d'un trou, leur usage est dicté par leur forme même; mais lorsqu'elles étaient unies, les joailliers ou les bijoutiers d'alors avaient soin de les revêtir d'or et d'argent, ce qui les rendait portatives. Voici ce qu'a bien voulu nous écrire à ce sujet M. Rigollot, d'Amiens : « On a trouvé, il y a peu d'années, aux environs d'Arras, de magnifiques bijoux mérovingiens en or, précieusement conservés au Musée de cette ville. Avec eux on a recueilli une boule de cristal pareille à celle qui fut trouvée dans le tombeau de Childéric. Elle avait ceci de particulier qu'elle possédait encore sa monture en or qui servait à la suspendre probablement au collier. Depuis la publication de mon *Mémoire* sur les sépultures teutoniques, j'ai lu dans les *Nenia Britannica,* de Douglas, ouvrage que je n'avais pu me procurer plus tôt, qu'on avait trouvé en Angleterre dans des tombeaux saxons de pareilles boules de verre, tenues dans une armature d'argent; la boule dont j'ai fait mention dans mon *Mémoire,* comme étant trouvée à Marquais [1], était suspendue de la même manière, ce que je n'ai appris que depuis. Avant qu'on sût cela il était difficile de s'expliquer comment cet ornement se portait. »

Les excellentes observations de M. Rigollot sont confirmées pour nous par une découverte faite par M. Moutié, de Rambouillet, dans le cimetière de Vicq, près Montfort-l'Amaury. En 1850 on déterra le cercueil d'un enfant de dix ans, qui, comme tous ses voisins, avait été pillé au moyen-âge. Fort heureusement les voleurs avaient oublié une jolie boule de verre qui était restée cachée dans le trou du fond du sarcophage. Ce globe de cristal, d'une teinte sombre, avait 27 millimètres de diamètre et était encore enchâssé dans deux cercles

[1] *Mém. de la Société des Antiq. de Picardie,* t. x, p. 199.

en croix, formés de deux plates-bandes en argent, consolidé au collet par un petit fil également d'argent; le tout se réunissait sous un petit cube du même métal percé d'un trou en guise de bélière. Il est évident que c'était au moyen de cet appareil que la boule de cristal était suspendue.

Maintenant à quel endroit du corps la portait-on? La place était probablement diverse, selon les âges ou les conditions. Cette boule ainsi armaturée était quelquefois suspendue au bas d'une fibule ou agrafe. C'est ce que nous voyons très-clairement dans un récent mémoire de M. Ludwig Lindenschmit, de Mayence. Sous une belle fibule, trouvée à Kreuznach et déposée dans le Musée de Wiesbaden, on voit suspendu un globe de cristal semblable à ceux de Vicq, de Marquais et d'Arras [1].

Le vrai bijou de la bibliothèque de Dieppe, pour la matière et pour le travail, est une admirable bague en or, du poids total de 8 grammes 5 décigrammes, dont le cercle est orné d'une feuille de fougère en relief. Le chaton, de forme ovale, renferme une onyx sur laquelle est gravée, avec un art infini, un petit personnage debout qui paraît nu. C'est un travail évidemment antique; ce morceau est romain et peut-être grec, dit M. Feret.

Parmi les objets de bronze, nous classerons un style à écrire, une agrafe ayant la forme d'une main, plusieurs plaques de ceinturon étamées : une petite plaque, recouverte d'une belle patine, présente dans ses ornements deux têtes d'hommes qui rappellent singulièrement, pour la forme, ces têtes de saint Pierre et de saint Paul que l'on voit sur les sceaux de plomb des bulles des papes du moyen-âge (pl. xv, fig. 1).

Le Plateau de bronze. — Mais une des pièces de bronze les plus considérables était un plateau dont on n'a malheureusement sauvé qu'un fragment. Ce fragment, d'une large ouverture, était peu profond. Sa bordure se composait de la plaque de métal elle-même, recourbée au dehors et ornée de petites bosses rondes comme des noix ou des amandes. J'ai vu à Dijon, chez M. Baudot, plusieurs plateaux de ce genre, dont les bords étaient également perlés. Ces vases, qui provenaient du cimetière burgonde de Charnay, possédaient encore, au moment de la découverte, des détritus de nourriture.

Les cimetières francs mérovingiens, découverts par le hasard dans le département de Seine-et-Oise, et explorés avec tant

[1] *Ubbildungen von Mainzer alterthümern*, pl. II, fig. 6, in-4°, Mainz, 1851.

de zèle par M. A. Moutié, de Rambouillet, ont fourni à l'étude et aux collections scientifiques plusieurs exemples de plateaux de cuivre enterrés avec les morts. Voici ce qu'a bien voulu m'écrire, à ce sujet, ce patient et judicieux archéologue : « Vers 1832, avant que j'eusse commencé l'étude du cimetière de la *butte des Gargans*, M. Aulet, docteur médecin à Houdan, avait recueilli une petite coupe de verre avec un plateau ou bassin de cuivre argenté, de 24 c. de diamètre, sur 5 ou 6 de profondeur, présentant une véritable portion de sphère. Le fond de ce bassin, gravé à la pointe du compas, montre au milieu une étoile à six pointes et autour d'elle des cercles concentriques, des torsades, des dents de loup et une imitation grossière de l'VTERE FELIX, tracé en caractères barbares et très-distancés. En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux huit vases en verre recueillis par moi, dans la même *butte des Gargans*. L'un d'eux, en forme de gobelet, a été trouvé avec un charmant petit chaudron de cuivre jaune, parfaitement poli, et une grande épingle à cheveux qui doit provenir de la tête d'une femme. Dans une autre tombe j'ai trouvé francisque, couteaux, agrafe, ornements de ceinturon, un grand bronze d'Adrien, déjà très-usé à l'époque du dépôt, une ampoule et un gobelet en verre. Dans une tombe, découverte depuis deux ans seulement, on a recueilli une agrafe de ceinturon, un couteau, une hache, de la poterie noire, une assiette de terre rouge, grossière et non sigillée, et un très-joli bassin de bronze accompagné d'une grande coupe de verre avec reliefs. »

En 1853, comme nous l'avons déjà dit, la fouille d'Envermeu nous a offert un plateau du même genre, mais à bord non perlé (pl. xv, fig. 7). Des plateaux de bronze, parfaitement analogues à ceux de Charnay et de Douvrend, sont aussi figurés sur les squelettes découverts à Selzen, près Mayence, par MM. Lindenschmit [1]. Le n° 7, qui est celui d'un guerrier, possède un bouclier le long du bras, un sabre au côté droit, un poignard à la ceinture, et aux pieds, un vase de cuivre contenant un peigne. Le n° 10, qui est celui d'une femme, présente un collier au cou, deux jolies fibules rondes sur les épaules, deux agrafes sur la poitrine, un bracelet de perles à une main et un bracelet de bronze à l'autre, un peigne, des ciseaux et au côté droit du fémur un plateau de bronze accompagné d'une coupe de verre et d'un vase de terre.

[1] *Das Germanische todtenlager bei Selzen*, planches 7 et 10.

A Fairford M. Wylie a trouvé aussi aux pieds de deux squelettes des plateaux de cuivre, mais ceux-ci sont munis de deux oreilles percées comme s'ils avaient jadis possédé des anses. En effet un des deux plateaux avait une anse de fer [1].

Les *Collectanea antiqua* de M. Smith renferment plusieurs plateaux de bronze trouvés dans les sépultures anglo-saxonnes de la Grande-Bretagne. Voici ce que dit à ce sujet ce savant archéologue, que nous ne nous lassons pas de citer : « Il est grandement à désirer que des comparaisons plus étendues soient fréquemment faites entre les sépultures saxonnes de notre pays et les sépultures franques de la France et de l'Allemagne. L'analogie générale est on ne peut plus frappante ; cependant il paraît y avoir eu dans chaque pays des particularités dont l'étendue ne peut être constatée que par l'ensemble d'un grand nombre de points de comparaison. Par exemple, dans diverses parties de l'Angleterre, c'est une chose commune que de rencontrer dans les cimetières saxons des écuelles en métal. On en a vu dans les comtés de Kent [2] et d'Essex [3]. Dans le cimetière de Fairford (Gloucestershire), récemment fouillé aux frais et sous les yeux de M. Wylie, il a été trouvé un vase de bronze avec anse de fer. Il ressemble exactement à un autre rencontré à Queneborowfield, dans le Leicestershire [4]. Ces derniers sont ordinairement aplatis et en forme de cuvettes, quelquefois sans anse, quelquefois avec des anses mouvantes soudées sur les bords [5]. »

Dans son admirable ouvrage, intitulé « *Remains of pagan Saxondom,* » M. Akerman donne le dessin [6] d'un très-beau plateau de bronze muni d'anses mobiles, rencontré en 1843 dans le cimetière saxon de Wingham, près Sandwich, et possédé actuellement par lord Londesborough. Il dit que des patères du même genre et du même métal ont été déjà observées par l'antiquaire Douglas dans les cimetières anglo-saxons du comté de Kent [7].

Enfin nous pouvons citer aussi en France des plateaux d'airain se rapprochant de celui que possède lord Londesborough.

[1] *Fairford graves*, plate VIII, fig. I, et page 15.
[2] *Archeologia*, vol. XXX, p. 133.
[3] Ibid., vol. XVI, p. 361.
[4] Nichols's, *Leicestershire*, vol. I, part. II, p. 136.
[5] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 160.
[6] Plate X, page 23.
[7] *Nenia Britannica*, plate XI, fig. 1 et 2 ; plate XII, fig. 4.

Le premier a été rencontré en 1841, à Manneville (Calvados), et est conservé par M. le comte de Rigny. Il provient d'un cimetière mérovingien où l'on a trouvé des haches, des boucles, des lances, des fibules, des agrafes et des vases. Ce plateau, qui a la forme d'une cuvette, ressemble assez à nos plats à dessert, dit M. de Caumont. « Cette pièce, en cuivre battu, avait éprouvé anciennement une avarie, car il avait fallu la raccommoder avec un morceau fixé au moyen de clous rivés [1].»

Le second plateau, beaucoup plus riche et beaucoup plus élégant que le premier, est une superbe patère figurée sur la planche XVI du « Musée de Schœpfelin, » publié par M. Oberlin [2]. Cet admirable morceau était doré, ce que n'étaient pas les autres; il avait aussi deux anses mobiles et de plus trois pieds. Il a été trouvé en 1740, dans le tombeau d'un chef franc, auprès de Verdun.

Le Seau ou Baril en bois. — Un intéressant objet, dont nous avons déjà parlé, est un petit baril en bois dont il ne reste plus que la partie haute, composée d'un cercle supérieur et terminal. Ce cercle n'est autre qu'une large bande de cuivre dont le bord supérieur est muni d'un bourlet formé par le métal reployé sur lui-même. Sur la partie extérieure du cercle sont appliquées trois attaches en laiton, à chacune desquelles est fixé un petit anneau en fil de laiton. Ces trois anneaux devaient servir évidemment à recevoir la chaîne ou la corde destinée à suspendre ce baril à la personne qui le portait. Les douves de bois qui le composaient sont très-petites et elles allaient en s'élargissant vers le milieu ou le fond. La circonférence totale est de 40 c. Il est probable que les autres cercles étaient également en cuivre. Nous ignorons quelle place occupait sur le mort le baril dont nous parlons. Déjà, nous avons disserté longuement sur les seaux en bois auxquels ce baril pourrait se rattacher.

La Coiffure ou Couronne. — Mais l'objet le plus remarquable et le plus original que possède la collection de Dieppe, c'est un cercle de cuivre, haut de 4 c. et dont la circonférence est de 70 c. De chaque côté du cercle sont attachés des oreillons du même métal, rivés avec trois ou quatre clous de bronze à têtes saillantes et contournées. Ces deux oreillons, de forme triangulaire, se composent d'étroites bandes ornées de points et de filets en creux. Ils se terminent en haut et en bas par des

[1] De Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 59.
[2] Oberlin, *Museum Schœpfelini*, t. I, planche XVI, fig. 3, p. 147.

L. Champion del. & lith.

Lith. En. Delevoye, a Dieppe

ANTIQUITÉS FRANQUES

de la Vallee de l'Eaulne

têtes de dragons dont la bouche paraît béante (pl. xv, fig. 8).

Cette pièce a été donnée à M. Feret par M. Prudent Delacroix, d'Envermeu, qui l'avait vu tirer de terre, et qui, en la remettant à l'antiquaire dieppois, lui dit que c'était une *coiffure*. Ce mot est pour nous toute une révélation et une explication.

Les différentes recherches faites par nous à propos de cet objet, n'ont fait que confirmer ce dire d'un paysan, qui d'abord nous avait paru une ignorance ou une impossibilité, et qui depuis est devenu pour nous une vérité. Cette vérité s'est surtout fait jour dans notre esprit depuis que nous avons vu l'ouvrage de M. Philippe Houben sur les fouilles de Xanten, et elle s'y est confirmée de plus en plus en lisant le « *Museum Schœpfelini,* » d'Oberlin, et même les « *Collectanea antiqua* » de M. Smith.

Mais procédons par ordre dans l'exposé de nos convictions à ce sujet :

Le savant antiquaire anglais, M. Roach Smith, a dessiné et reproduit ce curieux objet dans ses *Collectanea antiqua* [1], et dans la note qui accompagne sa planche de cuivre il en fait le cercle d'un seau en bois. Cette interprétation lui sert même pour expliquer un oreillon de bronze trouvé dans le cimetière saxon de Stowe Heath, en 1849, et publié par lui en 1851, sans en pouvoir alors déterminer l'emploi [2]. Ces oreillons ont en effet un rapport éloigné avec les armatures du seau de bois trouvé à Fairford, par M. Wylie, et dessiné dans le livre de ce dernier [3]. Mais l'analogie n'est nullement frappante, et je demanderai ici la permission de différer d'avis avec mon honorable et savant ami.

Pour moi le cercle et les oreillons de Douvrend sont les débris d'une coiffure, comme l'a dit M. Prudent Delacroix, ainsi que le répète lui-même M. Smith [4].

Nous avons déjà observé que tout d'abord nous ne croyions pas à cette assertion, qui avait éveillé en nous le doute le plus complet. Quand nous avons vu M. Smith, en 1851, nous penchions même très-fort vers l'idée d'un seau ou d'un baquet; mais depuis le jour où nous avons parcouru le livre de M. Houben, sur les fouilles de Xanten [5], et celui de M. Oberlin,

[1] Vol. II, plate XLV, et p. 169.

[2] Ibid., plate XLI B, et p. 165-67.

[3] *Fairford graves*, plate VIII.

[4] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 169.

[5] *Rœmisches antiquarium des Konigl preus notaires* Philippi Houben in Xanten, grand in-4°, Xanten, 1839, avec 18 planches.

sur le musée de Schœpfelin [1], nous ne doutons plus que ce ne soit le reste d'une coiffure. Ajoutons que des exemples cités par M. Smith lui-même confirment encore notre conviction.

La première fois que nous avons eu l'idée de revenir par la science à l'assertion de M. Delacroix, sur le cercle de Douvrend, ce fut en 1852, en voyant à la manufacture de Sèvres le récit archéologique des fouilles de M. Houben, publié à Xanten en 1839. Sur la planche 48 de cet ouvrage on a reproduit un très-curieux dessin représentant un crâne humain posé dans un plateau de cuivre, entièrement semblable à ceux de Douvrend, de Charnay et de Selzen. Sous ce plateau sont groupées une hache de fer, une ampoule de verre, une coupe de verre ornée de filets, et un peigne à deux fins. La hache, l'ampoule et le peigne ressemblent étonnamment aux objets du même genre trouvés à Envermeu.

Au-dessus du crâne trône une couronne composée d'un cercle de cuivre dont le bord inférieur est dentelé et légèrement arrondi, tandis que le haut est fortement perlé. Au-dessus du cercle s'élèvent, à distances égales, huit pointes de cuivre ornées de dessins qui reproduisent parfaitement ces diadèmes que les monétaires romains mettent sur la tête des empereurs du Bas-Empire, ou dont les artistes français affublent nos premiers rois mérovingiens. Du milieu du cercle s'élève une anse de cuivre, de forme semi-circulaire et garnie de dessins barbares. Les deux bouts de cette bande descendent sur deux oreillons de bronze, on ne peut plus semblables à ceux de Douvrend, et attachés au cercle horizontal de la même manière qu'eux, c'est-à-dire avec trois clous de bronze. J'ajouterai de plus qu'il y a une très-grande ressemblance entre l'oreillon de Xanten et celui de Stowe-Heath, et si M. Smith avait pu les comparer, il est impossible qu'un homme aussi loyal et un esprit aussi judicieux n'en ait pas été frappé.

Mais revenons à la découverte de Xanten. En voyant cette tête dans un plat, comme celle de saint Jean-Baptiste, et cette couronne posée sur un crâne, on est tenté de croire que c'est là une fiction poétique et une licence que se permettent les peintres d'après ce principe :

« ..... Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas. »

Il paraît bien qu'il n'en est rien ; écoutons du moins l'auteur allemand qui nous raconte cette étonnante découverte :

[1] *Museum Schœpfelini*, in-4°, Argentorati, 1773.

« Les campagnes, dit-il, qui séparent aujourd'hui les villages de Lutting et de Wards, du côté de Xanten, sur la rive gauche du Rhin, formaient sous la domination romaine les limites désertes de l'empire germanique. Au milieu de cette plaine et près d'une croix en grès est une école autour de laquelle ont été trouvés des tombeaux germains. Pendant l'automne de 1838, M. Houben se plaça dans un endroit où les ouvriers avaient précédemment rencontré des fers de lance et des squelettes humains couchés dans le sable.

» Non loin de ces ossements il découvrit le merveilleux tombeau d'un prince ou d'un chef germain, exactement dans l'état où il est représenté sur la planche 48 de cet ouvrage. Dans un vase très-oxydé, reposait un crâne surmonté d'une couronne de cuivre laminée et couverte de dessins. Les points triangulaires avaient été cassés par la pression des terres, mais les débris étant retombés à l'intérieur du cercle, on a pu les replacer avec facilité. La bande supérieure ou anse circulaire est à charnière.

» Près du plateau de métal se trouvaient des morceaux de fer, parmi lesquels on remarquait une hache de combat et une coupe à boire qui était cassée. Elle était de couleur bleue et à filets blancs. Au-dessous était un peigne en os, également mutilé, et auprès un pot à l'onguent, bien conservé. L'époque à laquelle on peut rapporter le tombeau de ce chef germain ne peut se préciser; mais, comme il y avait un peigne, on peut supposer que ce pouvait être un roi franc de l'an 400 ou environ. »

Maintenant voici ce que l'on trouve dans l'ouvrage publié à Strasbourg, par Oberlin, en 1773, et intitulé « *Museum Schœpfelini,* » qui n'est autre chose que la reproduction de la riche collection recueillie par le docte Schœpfelin. Dans ce travail, Oberlin raconte, d'après les notes de son maître, qu'en 1740, des ouvriers occupés dans une carrière de pierre, près Verdun, le long du chemin public qui borde la Meuse, trouvèrent le tombeau d'un chef franc qui renfermait une couronne, une francisque, un bouclier, une épée, une lance, un plateau et autres objets représentés dans la planche 16 de son recueil. La figure première montre une couronne de bronze, fermée par une anse de cuivre, absolument comme celle de Xanten. Le cercle et les attaches nous ont frappé par leur ressemblance avec ceux de Xanten et de Douvrend. Oberlin ajoute que le métal a été doré et qu'il contient encore à l'intérieur des mor-

ceaux du cuir ou de la peau qui ont dû former la coiffure [1].

L'auteur ajoute, dans le texte qui accompagne cette planche, que les chefs francs et les princes mérovingiens, portèrent autrefois ces sortes de couronnes. Il dit que l'on en voit une semblable (moins le cercle toutefois) sur la tête de l'empereur Justinien Ier, figurée sur la mosaïque de Ravenne; mais il ajoute que d'après Ducange [2], les empereurs byzantins, Tibère, Maurice et autres, sont représentés sur leurs monnaies, non-seulement avec un diadême semblable, mais encore avec le demi-cercle des Francs. Un sceau de Dagobert, conservé dans le monastère de Saint-Maximin de Trèves, montre aussi une coiffure entièrement semblable sur la tête de ce roi. Il paraît même, qu'avant la révolution, les statues des rois mérovingiens qui ornaient le portail de l'abbaye de Saint-Denis, étaient couronnées de la même manière [3].

Enfin, pour ne rien omettre, nous devons citer encore deux coiffures de guerriers anglo-saxons, découvertes en Angleterre depuis quelques années. La première est en bronze, et a été trouvée par M. Gomonde, sur la tête d'un squelette, à Leckhampton Hill, près Cheltenham. D'après le dessin qu'en donne M. Roach Smith [4], ce couvre-chef se composait d'un cercle horizontal auquel se rattachaient deux bandes de la même largeur qui se croisaient au-dessus de la tête et formaient ainsi une espèce de couronne fermée. Au-dessus de l'intersection des cintres s'élevait un fort bouton accompagné de quatre petites boules. Au bas de la bande horizontale on remarque deux anneaux d'où partaient les jugulaires destinées à fixer ce casque sur la tête du guerrier.

L'autre, trouvé dans le tumulus de Benty Grange, près Monyash, dans le Derbyshire, a été décrit par M. Bateman [5]. Il est composé de bandes de fer et de corne. La couverture devait être formée avec trois bandes au sommet desquelles était placé un petit sanglier. Le cercle qui ceignait le front possédait, outre les six attaches des bandes supérieures, deux

[1] Je dois dire, toutefois, pour ceux qui seraient tentés d'y voir un seau, que ce cercle était mobile comme une anse : « Arcus semicircularis, impositus, non stabilis tamen, sed in utramque partem mobilis. » Le diamètre de la couronne était de 24 c. et celui du demi-cercle de 21.

[2] *Famil. Byzantin.*, p. 102, 104, etc.

[3] *Museum Schœpfelini*. p. 143 et 144. — Montfaucon, *Monuments de la Monarchie franç.*, t. I, pl. XVIII.

[4] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 238.

[5] Ibid., p. 238-40.

autres attaches qui descendaient sous la gorge pour former les jugulaires. Une de ces bandes est ornée d'une croix latine que nous regardons comme un signe de Christianisme, quoique M. Smith n'en fasse qu'un simple ornement [1]. Ce casque de fer nous rappelle involontairement ce mot d'un historien anglais du moyen-âge, qui, parlant des anciens Bretons, dit qu'ils ceignaient leurs têtes avec un cercle de fer : « cervicem annulo ferreo cingunt [2]. » Il nous semble que ce mot peint assez bien le casque de Benty Grange.

Ce qui doit encore nous confirmer de plus en plus dans notre idée, c'est la coiffure que l'on remarque sur la tête du chef des anges rebelles, dans la lutte acharnée qu'ils soutiennent contre saint Michel, à coups de javelots et d'angons. Le prince des révoltés porte sur la tête une couronne composée d'un cercle horizontal qui ceint son front. Ce cercle est orné de fleurons, et

du milieu part une anse qui forme cintre sur la tête. Ce demi-cercle, véritable anse de panier, lui donne une grande ressemblance avec les couronnes de Xanten et de Verdun, tandis qu'un autre demi-cercle, qui paraît s'élever des oreilles, mais plus aplati et ayant l'air d'un fronton, le rapprocherait davantage du casque de Cheltenham : et quand on songe que ce casque-couronne se trouve sur la miniature d'un psautier anglo-saxon, manuscrit de la bibliothèque Harléienne [3], on

[1] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 240.

[2] Ricardi, monachi, *De situ Britanniæ*, apud *Antiquitates cello-normannicæ*. p. 96, in-4°, Copenhague, 1786.

[3] Harleian Collection, n° 603, p. 56 B, to British Museum. — Cette cu-

est naturellement tenté de penser que l'artiste a coiffé le chef des anges comme étaient couverts les chefs de son temps et de son pays.

Beaucoup d'autres manuscrits anglo-saxons nous présentent des couronnes ou des diadèmes métalliques du genre de ceux qui nous occupent. On peut en voir une vingtaine de types dans l'ouvrage de Robert de Spallart, intitulé : *Tableau historique des costumes, mœurs et usages des principaux peuples de l'antiquité et du moyen-âge* [1].

De tout ceci nous croyons pouvoir conclure, jusqu'à plus ample information, que le cercle de Douvrend provient d'une coiffure et que cette coiffure était la couronne de bronze d'un guerrier franc qui vivait ou qui est mort dans notre pays aux premiers siècles de la monarchie. Ce chef devait être fort riche, car il avait son cheval, et c'est à lui que nous attribuons, avec la tradition, le beau vase de verre et les riches agrafes du Musée de Rouen, dont nous allons parler.

Ceci nous conduit tout naturellement aux antiquités de Douvrend, réfugiées dans notre collection départementale.

C'est encore le même M. Prudent Delacroix qui, à la fin de 1841, vendit à M. Deville, pour le Musée de Rouen, une médaille de bronze, un vase de terre, un vase de verre, l'épingle et les deux fibules d'argent doré, pour la somme de 350 fr.

La médaille de bronze, fourrée en argent, était de Claude, au revers d'Agrippine. Elle était percée et avait dû orner un collier ou un bracelet.

La Coupe de verre. — Le vase de verre, dont nous donnons ici le dessin (pl. x, fig. 1), est un des plus beaux que l'on ait encore trouvés dans ce genre. Il est en matière verdâtre et contient environ un litre. Son ouverture est ronde et sa forme bombée. La surface extérieure est ornée vers le bas de huit grosses gouttes ou larmes, allongées et creuses, sillonnées par une crète et terminées par une queue.

Des vases de cette espèce ont été trouvés en Allemagne et en Angleterre, ce qui donne à ces sortes d'antiquités un air de famille qui se manifeste toujours dans les points importants et vraiment caractéristiques. M. Smith, dans la planche li de ses *Collectanea*, nous donne le dessin de trois vases entière-

rieuse image est reproduite par M. Akerman, dans ses *Remarks on some of the Weapons of the celtic and teutonic races*, p. 12.—*Archeologia*, v. xxxiv.

[1] 7 vol. in-8°, Metz, Collignon, et Paris, Renouard. — Tome iv. p. 78-80. — *Atlas*, t. iv, pl. iii, n°s de 1 à 22.

ment semblables à celui de Douvrend, et qui ont été trouvés, le premier, à Reculver, dans le Kent, et est conservé dans le Musée de Cantorbéry ; le second, à Fairford, près Glocester, et a été décrit par M. Wylie ; le troisième, enfin, par MM. Lindenschmit, dans le cimetière franc de Selzen. M. Smith cite encore plusieurs autres vases de verre rencontrés dans des cimetières saxons, à Coombe, à Weston, près Winchester, à Charteris, dans l'île d'Ely, et dans le comté de Durham [1].

M. Akerman, qui nous a donné dans sa couleur verte et dans toute sa beauté native le magnifique vase de Reculver, dit aussi qu'un grand nombre de flacons du même genre ont été rencontrés en Angleterre, dans des cimetières anglo-saxons. Il cite celui que le docteur Stukeley a communiqué au « Gentleman's Magazine, » en 1776 ; un autre, trouvé en 1802, à Castle-Eden, dans le comté de Durham ; les vases de Fairford et de Selzen, qu'il attribue tous à la période franque et saxonne [2].

Enfin, M. Wylie, en décrivant le beau vase de Fairford, appuie et développe les opinions déjà soutenues par MM. Smith et Akerman, et il réfute en passant l'assertion erronée de M. Apsley Pellatt [3].

Le vase de Douvrend se rattache donc par sa beauté et son importance au chef franc dont nous avons vu la couronne, et nous sommes convaincu que ces deux objets proviennent du même tombeau.

Les Fibules et l'Epingle d'argent doré. — Nous attribuons aussi une semblable origine aux deux magnifiques agrafes et à la riche épingle que possède le Musée de Rouen.

Ces agrafes ou fibules, que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire, à cause des frais du dessin, sont non-seulement les plus belles de Normandie, mais peut-être aussi de toute la France mérovingienne. Elles sont en argent doré et pèsent 149 grammes ; le dessous n'est pas doré, il est uni ; leur longueur est de 14 c. et leur plus grande largeur et de 6 c. et demi. L'ardillon, qui a disparu, était en fer. Comme beaucoup des agrafes de ce temps elles ont la forme d'une main et sont couvertes d'incrustations, de rubis, de grenats et de verroteries rouges. M. Deville a observé qu'au-dessous du verre on aperçoit une étoffe cramoisie, probablement de la soie destinée à doubler la couleur. Si le haut représente les doigts de l'homme,

[1] *Collectanea antiqua*, vol. II, p. 220-22.

[2] *Remains of pagan Saxondom*, plate II, p. 3 et 4.

[3] *Fairford graves*, plate I, p. 17 et 18.

le bas figure un dragon avec des yeux et une bouche de flammes. Les yeux seuls sont ornés de rubis. Ce type zoomorphique est bien connu en archéologie; il nous suffit de citer la fibule de bronze de Fairford, reproduite par MM. Wylie et Akerman [1], celle d'Ingersby, dans le Leicestershire, et celle de Stowe-Heath, reproduites par M. Roach Smith [2]; mais nous devons ajouter que toutes ces fibules anglaises sont en bronze et qu'aucune d'elles n'est ni aussi belle, ni aussi riche que celle de Douvrend.

A ces superbes agrafes se rattache une magnifique épingle, longue de 20 c. et dont la tête représente un animal fantastique. Elle est aussi en argent doré et ornée de grenats et de rubis. Outre qu'elle provient de la même fouille et du même vendeur, la matière et la forme concourent à démontrer qu'elle se rattache au même personnage.

Quel malheur, dirons-nous une fois de plus, que cette belle découverte de Douvrend ait été abandonnée au hasard, et qu'elle n'ait eu ni pour directeurs, ni pour témoins des hommes intelligents, éclairés et consciencieux [3]! De quelle utilité elle eût été alors pour la science archéologique! Non-seulement nous n'aurions pas à regretter la perte d'une foule d'objets curieux et intéressants, qui seraient devenus l'ornement de nos Musées, mais nous eussions eu sur la sépulture des chefs de la nation franque, des renseignements uniques et qui seront peut-être désirés et recherchés bien long-temps. Le hasard est habile à trouver, c'est certain; mais malheureusement il ne sait rien expliquer. Non-seulement un ouvrier, mais un animal peut découvrir une chose précieuse pour les arts et pour l'histoire. Toutefois il n'y a que l'intelligence éclairée par le savoir qui puisse faire parler les métaux et les pierres. Pour nous, si dans nos modestes fouilles nous avons eu quelque succès, à coup sûr c'est moins par les objets rares et précieux que nous avons rencontrés, que par les peines que nous nous sommes données pour faire parler les morts.

[1] *Fairford graves*, plate II. — *Remains of pagan Saxondom*, plate VII.

[2] *Collectanea antiqua*, vol. II, plates XLI A et XLIII.

[3] Dans les regrets que nous exprimons ici, nous serions fâché que personne vît une allusion même éloignée à M. Feret, qui lui-même a connu beaucoup trop tard la découverte de Douvrend et qui a tant contribué à sauver tout ce que possède la bibliothèque de Dieppe.

CHAPITRE XXII.

CIMETIÈRE FRANC-CARLOVINGIEN DE DIEPPE.

De tout temps, les grands travaux, entrepris par l'État ou par les Compagnies, ont amené la découverte d'une foule d'objets d'art et de monuments scientifiques ; aussi les géologues et les antiquaires ont-ils toujours suivi, avec beaucoup d'intérêt, ces armées d'ouvriers, occupées à creuser la terre et à percer les rochers. Le forage des puits artésiens, le curage des rivières, le creusement des ports et des bassins, le percement des tunnels et des canaux, les larges tranchées pratiquées sur la plaine ou dans le flanc des collines, ont souvent révélé à la science des trésors inconnus et inespérés. Nos Musées sont remplis d'objets provenant de travaux publics, commencés pour tout autre but que pour des recherches scientifiques.

Les entreprises de chemins de fer, en sillonnant la surface de la France, ont amené déjà et elles amèneront encore de nombreuses découvertes. Sans parler des antiquités romaines trouvées à Melun, à Limoges et à Evreux, la ligne de Paris à Rouen a fait voir plusieurs tombeaux gaulois et romains. Au Vauvray, près de Louviers, on a trouvé autour d'une *pierre longue* des hachettes en silex, emmanchées dans des cornes de cerf, de la poterie gauloise et des ossements humains. A Quatre-Mares, près de Rouen, on a exhumé, en mars 1843, deux tombeaux en pierre, renfermant des vases en terre, des fioles de verre et de cristal, et des médailles de Constantin-le-Grand. La ligne du Havre a rencontré des urnes à Barentin, et, à la côte Sainte-Catherine, des boulets du temps de Henri IV et des coquillages fossiles.

La ligne de Dieppe n'aura pas été sans payer son tribut aux collections antiques, sans fournir son contingent aux observations archéologiques. D'abord ce sont les sépultures romano-franques d'Eslettes, dont nous avons parlé, et les tombeaux d'Anceaumeville, dont nous parlerons plus tard. Ensuite le territoire même de la ville de Dieppe a montré un filon jusqu'alors inconnu, et d'une époque encore peu explorée.

Un antiquaire normand, qui fut notre premier maître ès-sciences archéologiques, nous avait fait la recommandation générale, fruit de ses longues observations, de faire une attention particulière à tous les lieux qui portaient le nom d'Épinay, pensant, dans son expérience, que là il y avait toujours des antiquités. En 1846, nous avons eu l'occasion de constater cette vérité à Épinay, près de Neufchâtel, dont les champs sont remplis de ruines romaines et au bois de l'Epinette, près des Petites-Ventes, où l'on a trouvé des tombeaux en plomb et en pierre. En 1847, nous avons eu une nouvelle confirmation de cette vérité dans ce vieux hameau de Dieppe, qui porte le nom d'Épinay (*de Spineto*) depuis le XIIIe siècle [1].

Dans les vastes déblais, entrepris pour l'entrée du tunnel qui met en communication la vallée de Dieppe avec celle de la Scie, les terrassiers anglais ont rencontré une masse de sépultures, tellement agglomérées sur un seul point que leur réunion peut constituer un petit cimetière des anciens temps.

Description. — Ce cimetière était placé sur le penchant d'une colline, à l'angle du chemin d'Arques et de la *rue du Hâble,* à l'endroit où *le fond des Charbonniers* débouche dans la vallée de Dieppe. Il occupait un espace de 5 à 6 mètres carrés ; sa profondeur n'était autre que l'épaisseur même de la terre végétale dans laquelle il était renfermé. Cette couche, qui n'avait aux bords que 0 m. 20, présentait au centre environ 2 m. de profondeur ; c'était là que se trouvaient les 35 squelettes que les travaux du chemin de fer ont mis à jour. Le cimetière a disparu dans la tranchée, désormais ouverte comme un abîme. Les ossements ont été recueillis avec soin, et déposés respectueusement dans le cimetière de Dieppe. Quelques-uns ont été réservés pour des études et des expériences scientifiques. Six ou sept crânes ont été envoyés à Paris, à M. Serres, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle. Des fragments d'os ont été adressés, à

[1] Charte de Guillaume de Flavacourt, en 1282.

NORMANDIE SOUTERRAINE

Planche XVI

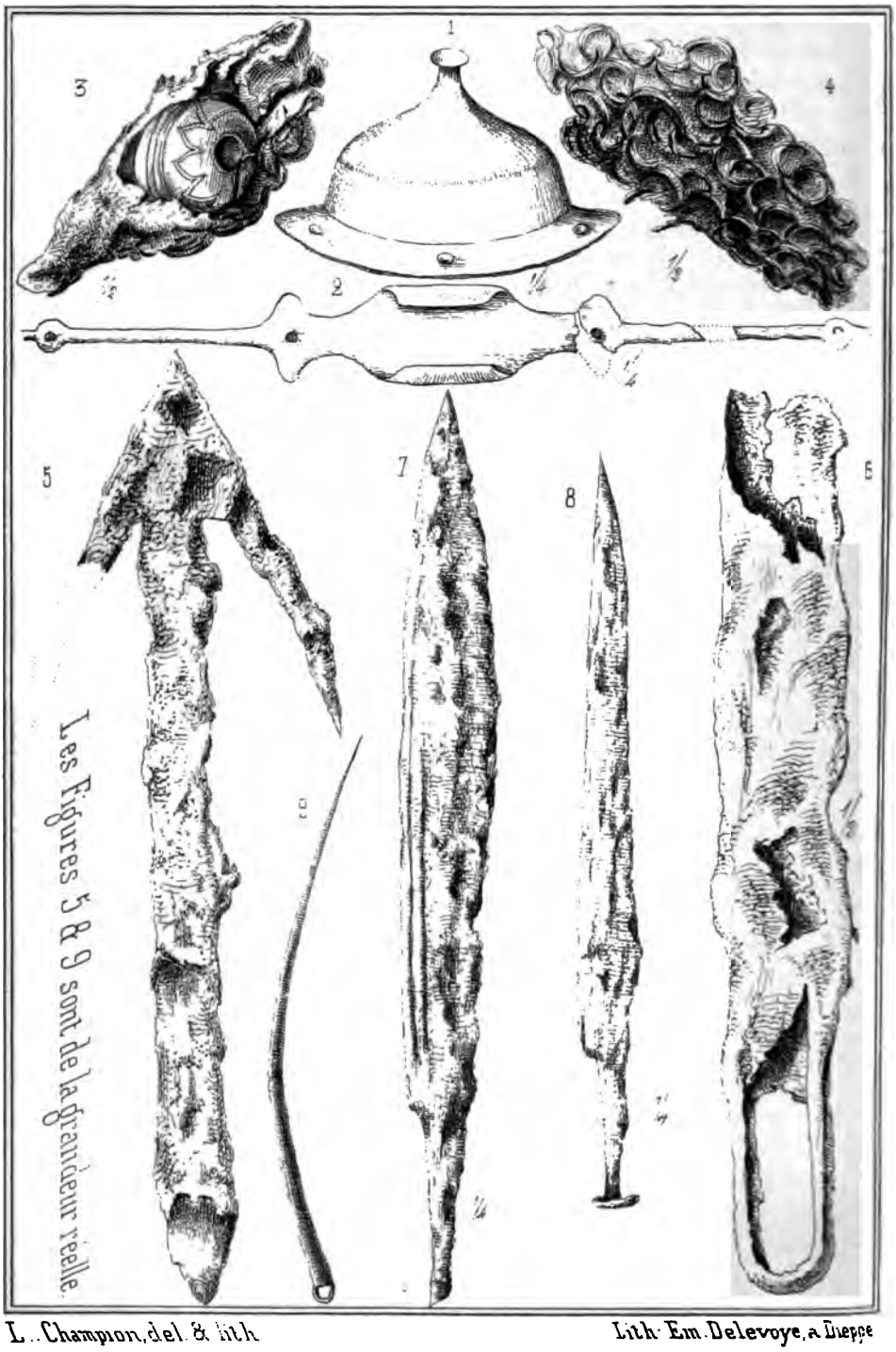

L. Champion, del. & lith.

Lith. Em. Delevoye, à Dieppe

ANTIQUITÉS FRANQUES

de la Vallée de l'Eaulne.

Rouen, à M. Girardin, pour être soumis à une analyse chimique [1].

Les premières sépultures étaient à fleur de terre, les dernières s'enfonçaient jusqu'à 2 m.; aucune ne dépassait le tuf. Pour deux ou trois seulement, on avait pratiqué dans la craie une légère entaille; le plus grand nombre présentaient les pieds tournés au midi et la tête au nord. Quelques corps, cependant, affectaient des directions opposées : les uns avaient les pieds à l'est et la tête à l'ouest; d'autres les pieds au nord et la tête au sud. Deux d'entr'eux, inhumés l'un sur l'autre, formaient une croix avec leurs ossements.

Les têtes n'étaient pas toujours placées sur les épaules, ni à la suite de la colonne vertébrale. Quelques-unes étaient aux pieds ou sur la poitrine; la plupart avaient été inhumées la face vers le ciel.

Les têtes, et parfois les corps eux-mêmes, étaient entourés de gros cailloux; la présence de ces silex était toujours l'annonce infaillible d'une sépulture. On trouvait de ces pierres jusque dans les cercueils; parfois la tête était posée dessus, comme sur un oreiller.

Quatre vases en terre ont été trouvés dans ce cimetière; trois seulement ont été conservés, le quatrième ayant été mis en pièces par les ouvriers. Ils avaient été placés sous les pieds des morts, et plusieurs contenaient encore des phalanges et des métatarses. L'un d'eux est recouvert sur la panse de fils croisés et à relief formant damier; les autres ne présentent que des cercles concentriques. Leur forme, leur matière et leur petit nombre, les font reporter au VIIIe ou au IXe siècle.

[1] Voici le résultat obtenu par notre aimable et savant confrère :

« Desséchés à 100 d., pour les priver du peu d'eau interposée qu'ils contiennent, ces os m'ont offert la composition suivante :

Matière organique azotée		15,25
Sous-phosphate de chaux		72,90
Phosphate de magnésie		2,60
Carbonate de chaux		9,25
Fluorure de calcium	traces.	
Alumine		
Silice		
Oxyde de fer		
		100,00

» La grande quantité de matière organique que ces os contiennent encore prouve qu'ils ont séjourné dans un milieu sec, où les phénomènes de la décomposition pouvaient difficilement s'opérer. »

Outre ces trente cadavres qui paraissent avoir été déposés sans sépulture, il s'en est rencontré cinq qui étaient renfermés dans des sarcophages. Quatre de ces cercueils étaient en pierre et un en plâtre. De ces cinq sarcophages, je n'ai visité que trois; les deux autres ont été ouverts par les ouvriers en mon absence. Le premier cercueil en pierre fut trouvé le 12 janvier 1847. L'auge avait 0 m. 50 de profondeur, 2 m. de longueur, sur une largeur qui variait de 0 m. 35 à 0 m. 56. Le couvercle qui la fermait avait la forme d'un toît. Dans l'intérieur, on a trouvé une tête et un morceau de fer oxydé, que nous regardons comme le reste d'un couteau.

Deux autres cercueils ont été trouvés le 18 du même mois; ils étaient placés côte à côte; le plus petit avait 1 m. 88 de longueur, le second 2 m. Ils étaient posés sur le tuf, qui avait été affleuré pour les recevoir. Ils étaient d'un seul morceau, et la pierre était si fraîche à l'intérieur que l'on pouvait reconnaître l'outil qui l'avait taillée. Elle avait été simplement hachée. Les couvercles affectaient la coupe d'un toît, particularité qui se présente après le VIe siècle, et que l'on retrouve jusque dans les tombeaux du XIIIe siècle. Tous deux étaient orientés les pieds au sud et la tête au nord.

Ces deux cercueils étaient vides dans la partie supérieure jusqu'aux deux tiers; le troisième tiers, celui des pieds, était rempli d'une terre légère. Le plus petit possédait presque tous ses ossements encore en place, excepté la tête qui était aux pieds. Le plus grand ne renfermait que le crâne, qui se trouvait également aux pieds. Cela signifie, ce me semble, qu'ils avaient été visités, et que le dernier avait été violé.

Le troisième cercueil en pierre fut trouvé, le 4 février 1847, à 0 m. 25 c. sous le sol. Une terre légère, comme de la cendre, le remplissait tout entier. Le squelette était intact; la tête, entourée de silex, était posée sur un gros caillou comme sur un coussinet. J'ai dégagé le corps avec soin, et j'ai reconnu qu'il avait les bras et les mains rangés le long des côtes; comme tous les autres, il avait les pieds au sud et la tête au nord.

Ces quatre cercueils étaient rétrécis vers les pieds et percés, au fond, d'un trou à jour. Ce trou, qui avait la forme d'un entonnoir, était placé dans la partie de l'auge qui renfermait les pieds. Des trous semblables ont été observés dans des sarcophages du XIIIe siècle, trouvés à la cathédrale de Troyes, en octobre 1844 [1], et dans beaucoup d'autres tombeaux chrétiens.

[1] *Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes*, par B. Arnaud, in-8° de 16 pages. Troyes, Cardon, 1844.

M. A. Moutié en a reconnu d'analogues à Vicq, et il les attribue au VIIe siècle. La pierre dont ils se composent a été jugée être de Vergelé ou de Saint-Leu, en tous cas, elle vient du bassin de Paris.

Un cinquième cercueil était en gypse, c'est-à-dire en plâtre gâché, dans la composition duquel entrait une certaine quantité de charbon de bois. Une couche de cendre grise en recouvrait les parois intérieures. M. Feret pense qu'il a été coulé sur place. Le plâtre n'est pas sans exemple dans l'arrondissement de Dieppe. En 1840, on en a trouvé un dans le cimetière de Beaunay, et, en 1846, on en a retrouvé plusieurs à Montreuil-en-Caux, tout près de l'église. M. Guilmeth en cite aussi à Haudricourt, près Aumale.

En 1846, M. A. Lenoir a signalé, au Comité des Arts et Monuments, plusieurs tombeaux en plâtre, trouvés par M. Labrouste, architecte du gouvernement, dans le lieu où se bâtissait la bibliothèque de Sainte-Geneviève. L'un de ces tombeaux était peint; on y voyait des bandes d'encadrement, des losanges ornés de fleurs de lis. On le présume du XIVe siècle. Avec ces tombeaux, était un fragment de terre cuite des premiers siècles de notre ère chrétienne. M. Lenoir a fait transporter ces objets au Musée de l'Hôtel-de-Cluny [1]. Nos cercueils, à nous, ont été déposés dans une des salles du collége de Dieppe.

On doit s'étonner de ne pas rencontrer plus de tombeaux en plâtre, ce genre de sépulture ayant duré long-temps parmi nous. Dans les lois des Burgondes, des Francs ou des Saliens, il est question de sépultures faites dans le plâtre [2]. Dans notre diocèse, les préceptes liturgiques en font mention jusqu'au XIIIe siècle. Dans un statut, donné par Maurice, archevêque de Rouen, on lit ces mots : « *Sepeliri vel in terrâ, vel super terram, in plastro, vel in trunco, vel aliocunque modo* [3]. » Or, comme nous en trouvons encore à Paris jusqu'au XIVe siècle, il s'ensuit que ce système tumulaire a été fort long-temps en usage.

Examen. — On nous demandera maintenant à quelle époque doivent remonter ces sépultures, à quelle race d'hommes elles appartiennent, et quelle était la religion des peuples auxquels ces débris humains paraissent appartenir?

C'est là une question fort délicate et à laquelle il n'est pas

[1] *Bulletin archéolog.*. t. IV, p. 82, année 1846.

[2] « Ut nullus sepeliatur nisi in offo, vel in petrâ, vel in plastro. » — Legrand d'Aussy, *Sépultures nationales*, d'après Dom Bouquet.

[3] Statuts de Maurice dans le *Spicilège* de Luc d'Achery, t. II.

aisé de répondre. Nous allons pourtant tâcher d'éclaircir ce mystère, exposer au lecteur nos raisons et nos doutes, afin de le mettre à même de se prononcer. Comme un aveugle qui marche dans une voie nouvelle, nous allons nous avancer en tâtonnant dans le chemin qui nous est ouvert, nous appuyant sur l'archéologie, comme sur un bâton.

Nous plaçons les sépultures d'Épinay entre le VIIe et le Xe siècle de notre ère, sans pouvoir préciser davantage. Nous les attribuons à la race franque, ou au moins à la période historique qui vit naître et mourir, dans nos contrées, la domination des Francs.

Quant à la religion, il nous est plus difficile encore de nous prononcer, l'âge que nous leur assignons étant celui du passage du paganisme au christianisme. C'est entre le baptême de Clovis et celui de Rollon que nous plaçons ce cimetière; or, dans notre pays, le paganisme durait encore au VIIe siècle.

Lorsque saint Romain arriva à Rouen, en 626, il en trouva les habitants adonnés à une foule d'idolâtries. Lui-même renversa la citadelle des démons, bâtie au septentrion de la ville, c'était une espèce d'amphithéâtre, rempli de soupiraux et d'antres mystérieux, au milieu duquel s'élevait un temple de Vénus; puis il parcourut son diocèse, afin d'y poursuivre, jusque dans leurs dernières retraites, le culte et les autels des faux Dieux. De sa main puissante, il fit crouler les temples dédiés à Jupiter, à Mercure et à Apollon, et, dans ses bras sacrés, il étouffa le monstre de l'idolâtrie, que la postérité reconnaissante peignit sous la forme d'un dragon, et désigna sous le nom d'une gargouille [1].

Pendant que saint Romain parcourait les bords de la Seine, saint Valery évangélisait ceux de l'Océan. Dans les premières années du VIIe siècle, le saint ermite du Ponthieu sortit de sa retraite de Leuconaus, et vint combattre le druidisme sur les rives de la Bresle. Il renversa un chêne sacré, couvert de symboles mythologiques, et baptisa, dans une fontaine vénérée, les derniers idolâtres [2]. Sa mission se continua encore sur

[1] Vix Rothomagum accesserat, et Veneris delubrum à paucis, qui in civitate supererant, paganis frequentatum funditùs evertit. Alia deinceps in diœcesi Jovi, Mercurio et Apollini mancipata pariter disturbavit. *(Légende de Saint-Romain, insérée dans le bréviaire de Rouen.)* — Maximè apud ultimos Caletes. *Gall. christ.*, t. XI. — Martenne, *Thesaurus anecdotorium*, t. III, p. 1654.

[2] Valericus pervenit ad locum qui dicitur *Austa* alias Augusta juxta Auvæ fluvium... Stipes erat ingens diversis imaginibus figuratus qui nimio

toutes les côtes de l'Océan britannique, renfermées entre les rivières de Somme et de Seine.

Saint Ribert, moine et chorévêque, hérita parmi nous de son bâton de pélerin apostolique. Il évangélisa les trois vallées de la Scie, de la Béthune et de la Varenne; dans cette dernière, il trouva son tombeau. Il nous a laissé, encore ouverts et livrés à la vénération des peuples, les saints baptistères, où il lava, dans les eaux de la régénération, les paysans infidèles.

Dans le même temps (645), saint Wandrille et ses disciples de Fontenelle, établis aux rives de la Seine, sanctifiaient, par leurs prédications, les bassins de la Rançon, de la Bolbec, de l'Austreberte, de la Lézarde et de la Durdent. Pendant les invasions barbares, le pays de Caux avait vu se relever les statues et les images des idoles; les paysans les honoraient partout d'un culte profane. A cette vue, une légion de solitaires sortit des grottes et des ermitages où elle était occupée à prier Dieu : Wandrille [1], Ansbert [2], Samson, Wulfran, Condède [3], Milon [4], parcoururent le pays, la croix à la main, culbutant les chênes sacrés, comblant les fontaines et les mares miraculeuses, éteignant les feux et les bûchers, recouvrant de terre les amphithéâtres et les pierres vénérées, fermant partout les *grottes des fées*, les *trous fumeux*, les puits *à la monnaie*, les cavernes prophétiques et les soupiraux mystérieux. Puis, après avoir enseveli, dans les ruines des villas, les statues de Bacchus et de Silène. de Latone et de Jupiter, les vases et les images dédiés à Mercure, les mosaïques à l'effigie d'Apollon et de Cérès, ils se retiraient, pour mortifier leurs corps, dans des cavernes, dans des cellules, dans des chapelles que l'on montre encore de nos jours.

cultu more gentium à rusticis colebatur. — *Boll. vita S. Waleric. mens. April*, t. Ier, p. 16 et 17.

[1] Omnes Caletorum populi ità bruti et belluis similes antè adventum illius in hâc regione fuerant ut præter christianæ fidei nomen virtus in illis locis religionis abolita haberetur et ità per ejus prædicationem conversi sunt ut qui anteà diripiebant aliena, posteà propria largirentur ac idolorum confringerent statuas quas dudùm anteà profano cultu venerabantur. — *Boll. Vit. S. Wandregisil.*, cap. IV.

[2] *Boll. vit. Ansbert. mens. februario.* — *Vit. Wandregisil.*

[3] Condède ou Condé fonda les cinq églises de l'Ile de Belcinac, et y mourut après avoir évangélisé les peuples de la contrée. *Hist. ecclés. de Normandie*, par Trigan, t. Ier.

[4] Auprès de Caudebec, on montre encore la grotte *Milon*, où se retirait cet ermite du VIIe siècle.

Afin de confirmer l'œuvre des prêtres et des moines, les pontifes saint Eloi et saint Ouen (656-83), parcouraient les diocèses de Rouen, de Noyon et de Beauvais, conjurant les peuples de ne plus invoquer les noms de Neptune, de Pluton, de Diane, de Minerve et de Génies, qui n'étaient autres que des démons [1].

Il est évident que le paganisme n'était pas mort parmi nous, au VIIe siècle; il l'était encore moins au VIe. Aussi voyons-nous saint Godard (511) reprocher à ses peuples leur retour à l'idolâtrie [2]; le roi Childebert (554) prendre des mesures et rendre des décrets pour l'abolition de l'idolâtrie; il veut que l'on renverse les temples et les statues dédiés au démon, et que l'on empêche les danseuses et les bohémiennes de parcourir les villages [3]. Enfin, le pape saint Grégoire-le-Grand (595) ordonne au prêtre Candicus d'acheter les enfants anglais de quinze à dix-sept ans, parce qu'ils sont païens [4] : « Pueros Anglos qui sunt ab annis decem et septem vel decem et octo quia pagani sunt. »

Comme dernière preuve de l'état idolâtrique de nos contrées aux temps mérovingiens, nous ne saurions nous empêcher de citer la discussion intéressante qui a eu lieu sur ce sujet au dernier Congrès scientifique de France [5]. En recherchant la cause de la mission apostolique des prêtres et des moines Scoto-Irlandais, dans la Gaule-Belgique, aux VIe et VIIe siècles, plusieurs savants ont été amenés à conclure que le pays compris entre le Rhin et la Seine avait vu s'éteindre, sous les coups des barbares, le flambeau du Christianisme, allumé d'abord par des missionnaires venus de Rome. Le paganisme se ressuscita, de telle sorte que malgré les prédications irlandaises et l'apostolat des évêques, le Christianisme ne peut être regardé comme complètement rétabli que vers le IXe siècle. Divers fragments de la chronique de Balderic [6], prouvent que de son temps l'idolâtrie était encore fortement

[1] Nullus nomen dæmonis, aut Neptuni, aut Orci, aut Dianæ, aut Minervæ, aut geniscivi invocare audeat. *Vie de saint Éloi*, par saint Ouen, dans le *Spicilège* de Luc d'Achery, t. V.

[2] *Normandie chrétienne*, par Farin. — *Rech. sur l'Hist. relig., morale et litt.* de Rouen, par Th. Licquet.

[3] Simulacra constructa vel idola dæmoni dicata... Bensatrices per villas ambulare. *Recueil des Historiens de France*, par Dom Bouquet, t. IV, p. 114.

[4] *Recueil des Historiens de France*, par Dom Bouquet, t. IV, p. 17.

[5] Tenu à Arras en août 1853.

[6] *Chronique des évêques d'Arras et de Cambrai.*

enracinée dans l'esprit des peuples. Les Capitulaires mêmes de 743 et de 794, règlements d'intérêt général provoqués par des enquêtes et des rapports, infligent de sévères punitions à ceux qui se livrent à des pratiques idolâtriques [1].

Nous nous arrêterons ici, car les textes sont infinis pour démontrer que, au VIe et au VIIe siècle, le paganisme était très-répandu, et presque l'état normal de nos campagnes. Les enfants de saint Benoît ont été nos premiers missionnaires; saint Saëns, saint Leufroy, saint Philbert, saint Wulfran, saint Evroul, saint Valery, saint Ribert, saint Ouen, saint Eloi, ont renversé les idoles, établi le règne de Jésus-Christ, exterminé les bêtes fauves, défriché nos forêts, bâti les églises et les monastères.

Revenons maintenant aux sépultures qui nous occupent, et prouvons, par un examen détaillé, qu'elles ont tous les caractères des tombeaux de l'époque franque.

L'Inhumation. — Ce qui pourrait faire croire que ces sépultures sont chrétiennes, c'est leur pauvreté même, c'est-à-dire le petit nombre d'objets renfermés avec elles. Les gallo-romains étaient prodigues envers les défunts; ils enrichissaient la mort aux dépens de la vie; ils déposaient dans le cercueil tout ce qu'ils avaient de plus cher, tout ce qui avait été précieux au décédé. Il en fut à peu près de même des premiers francs, comme nous l'avons vu dans tous les cimetières mérovingiens de la vallée de l'Eaulne; mais à Épinay nous ne trouvons guère que le mobilier le plus rigoureux et le plus indispensable d'une inhumation chrétienne. C'est la pierre du cercueil, les clous de la bière, un simple anneau de cuivre, un petit couteau et quatre vases en terre cuite.

Les Vases. — L'usage de placer des vases avec les morts date de la plus haute antiquité. On en trouve dans tous les tombeaux romains et même dans les sépultures gauloises de nos contrées.

Cet usage antique une fois adopté, une fois sanctifié par le Christianisme, persévéra parmi nous jusqu'au XVIIe siècle. Nous ignorons ce que les païens mettaient dans les vases qui accompagnaient leurs sépultures, mais les chrétiens y plaçaient ordinairement de l'eau bénite et de l'encens, destiné à brûler sur des charbons de bois. Voilà pourquoi ces vases affectèrent plus tard la forme d'une marmite ou d'une cassolette; témoins ces

[1] L'*Athenæum français*, du 17 septembre 1853, p. 897.

trépieds en terre cuite, trouvés à la cathédrale de Reims, dans les cercueils du XIIIe siècle. Ils contenaient des cendres et du charbon, et ressemblaient aux marmites de terre encore en usage dans toute la Champagne.

Dans nos contrées nous devons citer le sépulcre de Renaud de Calletot, de 1310, visité en 1827, dans l'église de Saint-Martin-en-Campagne, et les nombreux pots en terre vernissée, trouvés, en 1845, à l'abbaye de Graville. Le cimetière de Jumiéges a montré des vases en terre, percés de trous pratiqués sans doute pour l'évaporation du feu. Nous avons remarqué les mêmes caractères dans un vase trouvé le 19 juin 1844, dans le cimetière de Martin-Église, près Dieppe.

En 1714, en renouvelant le pavé du chœur de l'église collégiale de Poissy, on trouva deux petits caveaux renfermant, dans chacun un cercueil de plomb, les corps de deux jeunes princes, fils de Louis VIII, et frères de saint Louis ; l'un était Philippe, mort à deux mois, et l'autre Jean, comte d'Anjou, né en 1229, et mort à l'âge de neuf ans. Aux quatre coins du cercueil et du caveau se trouvèrent quatre petits vases en terre évidemment destinés à l'eau bénite et à l'encens [1].

Dans le chœur de Fallencourt, près Neufchâtel, on a trouvé en 1846 deux vases grèsés dans la tombe d'Ezéchias de Mondron. Tous deux étaient en terre cuite et contenaient une espèce de poussière noirâtre [2]. En 1852 on a recueilli dans le chœur de Saint-Aubin-sur-Mer, une soucoupe en grès sous la pierre d'un curé mort en 1307. Enfin l'historien de l'abbaye de Jumiéges raconte qu'en 1756, lorsque l'on enleva cinq corps et dix-huit têtes du cimetière de la léproserie de Saint-Michel, on trouva plusieurs petits pots remplis de charbon et d'encens [3].

Toutefois, entre ces pots en terre blanche, vernissés de vert, et les vases gris d'Épinay, il y a tout un monde. Le cachet de l'antiquité est tout entier en faveur de ces derniers.

La Pierre. — La qualité de la pierre est aussi de nature à suggérer des réflexions propres à éclaircir la question. Elle provient des environs de Paris. Or, cette provenance lointaine suppose des communications établies, des moyens de transport existant, des relations commerciales enfin. Mais, depuis long-temps, on ne se sert plus, dans notre pays, de Vergelé

[1] Lettre du R. P. Mathieu Texte, dominicain, dans le *Mercure de France* de novembre 1735.

[2] L'abbé Decorde, *Essai hist. et arch. sur le canton de Blangy*. p. 101.

[3] Deshayes, *Hist. de l'abb. de Jumiéges*, p. 83.

ni de Saint-Leu pour les sépultures ; on ne trouverait pas un fragment de pierre des latomies parisiennes, dans nos sarcophages postérieurs au XIe siècle. Nous y voyons la craie, comme à Biville-sur-Mer, à Ancourt, à Quiberville; le tuf, comme à Hautot-sur-Dieppe et à Bordeaux-en-Caux; mais, de Vergelé, pas un grain après le XIe siècle, tandis qu'autrefois il était fort commun. Citons entre autres les cercueils de Pourville, de Sainte-Marguerite-sur-Saâne, d'Anceaumeville, de Pavilly, de Saint-Aubin-des-Cercueils ; citons aussi les nombreux sarcophages du cimetière de Saint-Gervais de Rouen, aperçus, en 1846, autour d'une maçonnerie en petit appareil, chaînée de briques romaines [1]. Constructions et sépultures remontent au temps où saint Victrice portait des pierres sur ses épaules [2] et les roulait avec ses mains, pour construire un temple aux reliques de saint Gervais et de saint Protais, récemment envoyées de Milan par saint Ambroise.

Il s'ensuit donc que la pierre de nos tombeaux appartient encore aux traditions du monde romain, à cette civilisation qui ne disparut complètement chez nous qu'au XIe siècle, afin de faire place à la civilisation moderne.

Les Tuiles a rebords. — Une circonstance, qui prouverait peut-être que les sépultures d'Épinay se rapprochent de la domination romaine dans les Gaules, c'est que, dans la terre qui les recouvrait, on a pu observer des fragments de tuiles à rebords et de tuiles convexes. Il suit de là, ce me semble, que, à l'époque où l'on ensevelissait ici, les arts romains n'avaient point disparu du pays, ou que du moins les débris de leurs monuments jonchaient encore le sol.

Cependant il faut se hâter d'ajouter que l'usage de ces larges briques survécut à la domination romaine, dans la Gaule septentrionale. Les premiers édifices religieux de nos contrées furent construits avec elles, soit en totalité, soit en partie. On trouve des briques romaines à la Basse-Œuvre de Beauvais, cette vieille cathédrale des premiers âges ; à l'église de Vieux-Pont-en-Auge, qui est mérovingienne ; à la crypte et aux fondations ensevelies de l'église de Saint-Gervais de Rouen, qui remonte au Ve siècle. On en voyait aussi à Saint-Samson-sur-Rille, monument carlovingien, détruit il y a trente ans. Dans toutes ces constructions, la brique est employée comme sys-

[1] *Revue de Rouen*. cahier de mai 1846.

[2] Juvat manibus volvere et grandia humeris saxa portare.— S. Victricius, *De laude sanctorum*, cap. XII.

tême régulier d'appareil ; mais on la rencontre comme accident à Étretat, dans la chapelle de Saint-Valery, bâtie avec des matériaux romains avant le XIe siècle ; à l'église Saint-Martin-l'Ortier, près de Neufchâtel, où les tuiles, les meules à broyer et les épais mortiers entrent dans la construction. Cette église, assise sur des ruines romaines, a été construite avec des débris mêmes, comme celle de Saint-Laurent de Bayeux, qui s'élève sur les restes des Thermes de l'antique Augustodurum [1].

On ignore sans doute l'époque précise où l'on cessa de fabriquer des tuiles à la romaine. M. de Verneilh assure que dans le Limousin et le Périgord, ces tuiles furent en usage jusqu'au Xe et au XIe siècle : il ajoute même que cette forme dut persévérer jusqu'au XIVe, parce qu'on la retrouve sur les contre-forts de la cathédrale de Limoges [2]. Mais nous pouvons assurer que si cette observation est vraie au-delà de la Loire, elle n'est pas exacte en-deçà, car dans notre pays il n'est pas un seul monument, postérieur au XIe siècle, dans lequel on puisse citer l'emploi de la tuile à rebords, comme moyen régulier de construction. Ainsi donc, le sol lui-même semble déposer ici en faveur de l'ancienneté de nos tombeaux.

Conclusion. — De tout ce qui précède nous concluons que la sépulture, qui nous occupe, a dû appartenir à la famille franque qui habitait Épinay, qui exploitait peut-être les salines établies dans cette vallée dès le VIIe siècle. C'étaient, vraisemblablement, les propriétaires de cette motte de prairies, appelée encore la *Butte des Salines ;* c'étaient, enfin, les ancêtres de ces vieux sauniers des *mares d'Espinoy,* de ces anciens *salletants de Bouteilles,* dont parlent les chartes, les coutumes et le Cueilloir de Me Guillaume Tieullier, rédigé en 1396 par ordre de messire Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen.

[1] Sur les thermes antiques de la ville de Bayeux, par M. Lambert. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie,* t. XIV, p. 226.

[2] *Annuaire de l'Institut des Provinces pour* 1853, p. 38 et 106.

CHAPITRE XXIII.

CIMETIÈRE FRANC-CARLOVINGIEN D'ÉTRETAT.

ÉTRETAT est une étroite vallée qui débouche à la mer entre Fécamp et le Havre. Une rivière, disparue depuis trois siècles, arrosait jadis le fond du vallon profondément abaissé au-dessous du niveau de la mer. Sa baie maritime, encaissée par la nature dans des digues de rochers, fut de tout temps un centre de pêche et de navigation. Le sol et les livres prouvent qu'elle n'a jamais été oubliée depuis les Césars jusqu'à Napoléon.

En effet, si le nom d'Étretat n'apparaît dans l'histoire qu'aux XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, avec les flottes de Philippe-le-Bel [1] et de Philippe-de-Valois [2], avec les franches-nefs des abbayes de Fécamp [3], de Fontenelle [4], du Vallasse [5] et de Saint-Georges-de-Bocherville [6], la terre, cette vraie bibliothèque archéologique, nous montre les collines du village couvertes d'hameçons, de coquillages et d'arètes de poisson. Un *chemin de César,* appelé plus tard la *Chaussée de la reine Brunehaut,* servit aux époques romaine et mérovingienne à transporter à

[1] « *Le compte de Gyrant le Barillier pour l'ermée de la mer faite en l'an* 1295, » dont l'original est aux archives de l'Empire : communication de M. Léopold Delisle.

[2] « *Le compte de François de l'Hospital, jadis clerc des arbalestriers du roy, touchant les recettes et mises par lui faites à cause de la grande armée de la mer, l'an* 1340, » publié par M. Traullé, dans l'*Abrégé des annales du commerce de mer d'Abbeville*, in-4°, Abbeville, 1819.

[3] M. Fallue, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*.

[4] *Neustria pia*, p. 166.

[5] Cartulaire du Vallasse, copie du XVIe siècle, n° 44, Archives départementales de la Seine-Inférieure.

[7] *Étretat, son passé, son présent, son avenir*, 1853, 2e édit., p. 54, 55.

la capitale et dans tout le pays des Calètes le produit de ses pêches. Selon toutes les vraisemblances, Étretat a dû fournir sa part de ces masses d'huîtres, de moules et de patelles, qui jonchent le sol des cités de *Juliobona*, de *Lotum*, d'*Uggade*, de *Rothomagus* et de toutes ces stations romaines à qui il ne manque que le nom.

A différentes reprises on a fait à Étretat des découvertes d'objets d'art et de constructions. Il n'est pas un habitant qui n'ait conservé dans sa mémoire le souvenir d'un débris antique ou d'une vieille maçonnerie rencontrée par la bêche. Depuis cinquante ans les trouvailles ont été plus multipliées que jamais, parce que jamais on n'a tant remué le sol pour les constructions. En 1835 j'ai vu extraire du fond du puits de l'*Hôtel du Havre*, des vases et des tuiles à rebords, des cuillères, des médailles et des clochettes en bronze. En 1834, au pied du Camandel, un marin, nommé Jérôme Houllier, trouva, sous une pierre, un broc en bronze appuyé sur trois pieds avec anse et goulot terminé par une tête de serpent [1]. Dans la chaudière en cuivre où il était renfermé, on voyait des verroux, des serrures, des haches, des couteaux, des fourchettes et tous les ustensiles d'un ménage. En 1851 M. Dorus-Gras, creusant les fondements du pavillon qu'il habite au pied de la côte de Saint-Clair, trouva une quantité considérable de poteries gallo-romaines. En 1852 et 1853, un laboureur, nommé Romain Hauville, a extrait de son argilière du Grand-Val, les urnes funéraires dont nous avons déjà parlé.

Mais c'est en 1830, lors de la construction du nouveau presbytère, que l'on aperçut les débris romains les plus remarquables. Les murs et le pavage paraissaient indiquer une *villa*. Ma curiosité fut piquée, mais je n'avais que dix-huit ans et aucun moyen de la satisfaire. Je ne soupçonnais pas même qu'il y avait une science pour révéler ces mystères de la terre et des âges. Pourtant, cette année-là, M. de Caumont faisait à Caen son *Cours d'antiquités monumentales*, et Rouen, depuis long-temps, possédait une commission départementale dont, quatre ans après, je faisais partie. Mais le moment n'était pas encore venu pour moi ; toutefois il ne tarda pas à arriver.

En 1835, à l'aide d'une allocation de M. Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure, et sous le patronage de MM. Gaillard et Deville, je commençai, dans l'enceinte du presbytère, une fouille qui fut très-heureuse, mais que je ne pus complé

[1] Cet objet se voit au Musée d'antiquités de Rouen.

ter qu'en 1842. J'en ai raconté le résultat dans *Le Havre et son arrondissement,* publié en 1839, et dans la *Revue de Rouen* de 1842. Je résumerai ici en peu de mots mon double récit.

J'ai mis à découvert deux grandes salles dont la partie antérieure avait disparu depuis long-temps. L'une avait été autrefois pavée en mosaïque, l'autre avait conservé son pavage en pierre de liais. Les dalles blanches reposaient sur trois couches de ciment superposées et combinées suivant le système antique. Les murs en moëllon de petit appareil étaient recouverts d'un crépi colorié dont les peintures avaient conservé toute leur vivacité.

Au fond de la salle, pavée en pierre de liais, était une superbe baignoire ou baptistère lambrissé de haut en bas avec de beaux dallages. Un canal était pratiqué pour l'écoulement des eaux. L'eau devait y être conduite par un tuyau en plomb dont nous retrouvions les traces au milieu des charbons et des cendres. En avant du baptistère, était une petite pièce pavée avec beaucoup de soin. C'était une espèce de parquet de pierre au milieu duquel figurait une rose octogone entourée de seize petits pavés taillés en carré et en losange. C'était sur ce parquet que l'on faisait les menus détails de toilette et de propreté. Cette économie d'appartement démontre qu'il s'agit ici de bains particuliers et non de bains publics.

Dans les fouilles, se sont rencontrés des débris de fresque, des épingles en os, du verre et plusieurs médailles de bronze d'Adrien, de Trajan, de Vespasien, véritables *restes des ans et des barbares,* comme dirait Bossuet.

L'histoire de cette villa romaine serait incomplète si nous n'y ajoutions la découverte d'un aqueduc, long de près de trois kilomètres, qui amenait ici les eaux du fond du Petit-Val. Ce canal, aperçu pour la première fois il y a quarante ans, dans les labours de la côte du *Mont,* fut détruit à diverses reprises, de 1825 à 1851, par les sieurs Hauville, Lassade, Vallin et Aubry, dont il traversait les terres. Je l'ai exploré en 1851 et en 1852, et je l'ai suivi presque sans interruption sur un espace de 2,000 m. En plusieurs endroits il est parfaitement conservé.

Le fond du canal était formé par une couche de ciment romain, rouge et épaisse de quatre à cinq centimètres : de ce même ciment étaient enduites les deux murailles collatérales qui formaient la caisse de l'aqueduc. Ces murs d'encaissement étaient en silex du rivage. Le haut était recouvert tantôt avec

de gros cailloux, tantôt avec des pierres calcaires, parfois brutes, parfois taillées en nacelle à l'intérieur. La profondeur du canal pouvait être de vingt-cinq centimètres, la largeur de trente. Je lui ai reconnu à peu près la même capacité qu'à l'aqueduc romain que l'on trouve entre Acquigny et Louviers. Un aqueduc analogue, si j'en juge par la description donnée par M. de Caumont, a été exploré par le docteur Billon, entre Glos et Lisieux [1]. L'aqueduc d'Étretat amenait les eaux à la *villa* romaine, dont les débris remplissent l'enclos du presbytère, et alimentait le balnéaire que nous avons exploré en 1842.

Un siècle environ après la domination romaine dans notre pays, pendant que les Francs s'installaient dans nos vallées et sur nos plaines, s'abritant dans les maisons des vaincus, dont les derniers édifices jonchaient encore le sol de la Gaule, le Christianisme, profitant de la paix, pénétrait une seconde fois chez les Calètes pour y exterminer le paganisme et y établir son empire sans fin. Suivant notre opinion ce fut à la suite des saints pontifes Romain, Dadon, Ansbert, mais surtout des moines Wandrille, Wulfran, Ribert et Valery, qu'il reprit possession de cette terre où les saints martyrs Clair, Firmin, Denis et Honorine avaient semé la première couche de l'Évangile.

Parmi ces derniers apôtres, nos contrées maritimes réclament surtout saint Valery, abbé de Leuconaüs [2], qui, selon nous, évangélisa les bords de l'Océan depuis la Somme jusqu'à la Seine. Dans le diocèse d'Amiens sa trace est marquée par les Bollandistes à Saint-Valery, au Bourg-d'Ault et à Aouste sur la Bresle, où la légende le montre luttant, comme saint Martin, contre un chêne druidique, et baptisant les infidèles dans une fontaine sacrée qu'il purifie; dans le diocèse de Rouen, des chapelles et des églises nous gardent son passage à Criel, à Graincourt, à Varengeville, à Quiberville, à Saint-Valery-en-Caux, à Veulettes, à Fécamp, à Étretat et à Harfleur.

Lorsqu'au VIIe siècle ce saint moine descendait sur son âne, le fidèle compagnon de ses voyages [3], les collines sauvages et escarpées d'Étretat, il dut trouver, aux pieds de la côte du *Mont*, les restes d'un édifice romain dont l'importance éclatait encore au milieu des ruines entassées par les barbares. Ce fut sur ce Capitole même du paganisme romain qu'il résolut d'élever un trône au vrai Dieu et qu'il consacra ainsi à la vérité

[1] *Bulletin monumental*, année 1852.

[2] Aujourd'hui Saint-Valery-sur-Somme.

[3] *Vie de S. Valery* (traduct. du docteur Ravin), in-8°, Abbeville, 1821.

nouvelle la citadelle de l'antique mensonge. Il ne lui fallut pas aller bien loin pour chercher les matériaux de son temple, ils se présentaient d'eux-mêmes dans l'enceinte de la *villa* renversée. Aussi ce fut avec ses moëllons taillés, avec ses briques plates et ses tuiles à rebords, avec ses moulures, ses colonnes et ses chapiteaux qu'il construisit son oratoire, dont nous ignorons le premier nom, mais qui plus tard prit le sien lors de sa canonisation par les peuples.

Pour nous, ce fut à partir de la fondation même de la chapelle qu'on dut inhumer autour d'elle les prosélytes du saint moine, les chrétiens de la vallée ramenés à Dieu par ses sueurs et sa parole. C'est donc au VIIe siècle de notre ère que nous faisons remonter les premières inhumations déposées dans le cimetière qui entoure la chapelle de Saint-Valery, et c'est au XIe que nous plaçons les dernières, parce qu'alors l'église Notre-Dame était construite et que la population vint s'abriter autour des arcades romanes de sa grande nef.

Ainsi donc la chapelle une fois fondée par saint Valery, voici ce qui arriva : on inhuma les Francs qui peuplaient alors cette vallée maritime autour et sur les ruines mêmes de l'édifice gallo-romain ravagé par les premières invasions saxonnes. Des fouilles faites à différentes reprises, depuis cinquante ans, nous ont montré dans le jardin du presbytère et fort loin à l'entour, un champ de repos mérovingien et carlovingien dont nous avons essayé d'élucider l'origine. Ce dortoir de nos pères occupait tout le pied de la côte du *Mont,* et était fermé à l'ouest par la *rue du Presbytère,* au sud par le *chemin de Bénouville,* à l'est par les terrains défrichés par M. le comte d'Écherny, et au nord par la falaise et la mer.

Il me faut reprendre ici les choses de plus haut.

Lorsque j'étais enfant, j'avais appris, non sans terreur, que la maison de mon père, très-voisine du presbytère, était assise sur un cimetière. Aussi je ne fus pas surpris, un jour, en cherfouissant autour de notre demeure, de rencontrer sous ma bêche les ossements et la tête d'un mort. Mon père me raconta alors qu'en 1799 et en 1800, lors de la confection de la batterie de Droite, on avait extrait des bannelées d'ossements, en creusant entre le presbytère et le corps-de-garde. Pour preuve de ce qu'il avançait, il me montra, dans la coupe des terrains, des os de morts qui dardaient au soleil, comme des témoins irrécusables.

En construisant la ligne de maisons qui domine le presbytère,

on a trouvé une foule de choses curieuses perdues par l'incurie des travailleurs. Au mois de mai 1807, l'ingénieur Leboullenger, passant par Étretat, lors de son voyage départemental, entrepris par ordre du préfet, apprit qu'un « habitant de ce village avait trouvé, en faisant les fondations de sa maison, un tombeau renfermant une épée et quelques morceaux de cuivre. L'épée, ajoute-t-il, était tombée en ruines. J'achetai pour peu de chose les morceaux de cuivre, je les ai apportés à Rouen; ils présentent peu d'intérêt; ils sont brodés légèrement et de mauvais goût. L'épée était courte et large de quatre doigts. »

Heureusement le voyageur-ingénieur nous a conservé le dessin des objets de bronze trouvés à Étretat, et son dessin vaut beaucoup mieux que sa description. Ces précieux débris, figurés sur la planche cinq de son recueil [1], sont de curieuses boucles de ceinturon, évidemment mérovingiennes. Elles ont la plus grande ressemblance avec celles qui furent trouvées en Bourgogne par M. Baudot, en Suisse par M. Troyon, à Lymne, en Angleterre, par M. Roach Smith [2], et par moi-même dans les cimetières francs de Lucy, de Parfondeval, de Londinières et d'Envermeu.

Il y avait aussi des vases que les bonnes gens d'Étretat appelèrent des *pots à l'onguent* et de petits instruments qu'ils nommèrent des *outils de médecin*. C'est dans ces termes que j'avais entendu parler de la découverte de 1807, avant de connaître l'ouvrage de M. Leboullenger. Mais les précieux dessins qu'il nous a conservés, rapprochés des découvertes faites en 1851, par M. le comte d'Écherny, en fouillant précisément au même endroit, démontrent d'une manière invincible l'origine franque de ces sépultures.

Quelque temps après, Jean Acher, élevant la maison voisine, m'a dit avoir trouvé aux quatre coins d'un squelette des boules de cuivre qu'il appelait des *pommeaux de cercueil*. Je me souviens fort bien qu'en 1822, lorsque le sieur Fréval faisait construire la maison récemment occupée par Louis Guérard, on trouva un squelette au côté duquel était un large sabre en fer, comme celui dont parle l'ingénieur Leboullenger, et semblable à ceux trouvés par M. d'Écherny.

En 1830, en construisant le presbytère, et en 1835, dans

[1] *Voyage dans le département de la Seine-Inférieure exécuté en 1807, par ordre de M. Savoye-Rollin, préfet*, par A. Leboullenger, ingénieur, 2 vol. in-folio, Mss. de la Bibliothèque de Rouen.

[2] *The Antiquities of Richborough, Reculver and Lymne in Kent*, p. 261.

mes premières fouilles, j'ai vu enlever de dessus le pavage romain des squelettes qui avaient été inhumés très-régulièrement sur ces ruines antiques. Plusieurs avaient des vases dans les jambes.

Cette particularité s'étant renouvelée pendant l'exploration de 1842, je fis un sondage dans tout le terrain qui entoure la *villa*, vers l'Orient. J'y trouvai d'abord, le long des murs, un petit cercueil de pierre qui renfermait le corps d'un enfant d'environ dix ans. Ce sarcophage, long de 85 c. et large de 38, était d'une seule pièce, mais le couvercle, tectiforme, était en deux morceaux. La nature de la pierre était celle du pays; elle m'a paru provenir de ce fameux *Banc à Cuves*, qui sert de base à la *porte d'Amont*, où l'on dit que furent prises toutes les auges et toutes les dalles du village. C'est de là aussi que l'on aurait extrait les pierres de l'église, d'après la tradition.

Je déterrai ensuite de douze à quinze squelettes, placés à 66 c. du sol, les mains le long des côtes, les pieds au sud-est et la tête au sud-ouest. Quelques têtes n'étaient pas sur les épaules, deux étaient aux pieds, une autre sur la poitrine, ce qui indiquait ou une décollation ou une inhumation assise, comme à Londinières, à Envermeu, à Selzen près Mayence, dans le Danemark et en Angleterre, dans le Yorkshire et le Northamptonshire. Une de ces têtes, probablement celle d'un vieillard, malgré une épaisseur de quinze millimètres, présentait au front, au-dessus de l'œil gauche, une entaille de sabre appliquée horizontalement d'une façon si vigoureuse qu'elle avait pénétré jusqu'à la cervelle. Il était évident que la mort avait été la suite de cette blessure.

Avec ces corps se trouvaient des vases, des ornements et parfois les armes homicides qui avaient servi à les tourmenter. En 1842 je n'ai pas rencontré d'armures, mais seulement sur une tête une épingle en os comme on en a trouvé à Sainte-Marguerite-sur-Mer, ce qui indiquerait peut-être une tête de femme; puis quatre à cinq vases en terre grise, assez petits et rayés ou plutôt cerclés sur la panse comme des barillets. Ces vases n'étaient point aux pieds ainsi qu'à Londinières et à Envermeu, mais entre les deux jambes, particularité que j'ai eu rarement l'occasion de constater ailleurs. Ils avaient une grande analogie avec ceux du cimetière de Martin-Église ou des sépultures de Saint-Pierre-d'Épinay, que je reporte aux temps carlovingiens.

En 1850 et en 1851, M. d'Écherny a été plus heureux que nous. D'abord il a trouvé plusieurs vases, dont un présente des incrustations évidemment mérovingiennes et l'autre ressemble à quelques vases trouvés à Envermeu et à d'autres rencontrés en Allemagne et en Angleterre, et reproduits par M. Roach Smith, dans ses *Collectanea antiqua*. De plus il a rencontré trois sabres en fer, longs de 45 c. et larges de 5, courts et coupant d'un seul côté. Les boucles qui attachaient le ceinturon étaient de fer avec clous de cuivre. Cette terre, ce fer, ce cuivre, sont des témoignages de la pauvreté séculaire des habitants d'Étretat. De plus ils prouvent que leur vallée était bien gardée dans ces temps barbares où tout homme vivait armé et où l'on ne croyait reposer en paix qu'en dormant sur son armure.

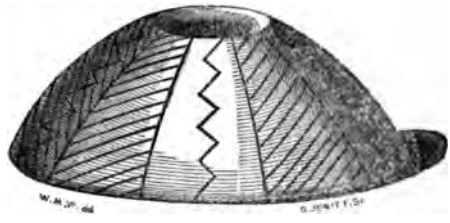

BELLEVILLE-SUR-MER.

CHAPITRE XXIV.

DE QUELQUES AUTRES CIMETIÈRES FRANCS APERÇUS DANS LA SEINE-INFÉRIEURE.

Avant de clore ce travail sur des fouilles régulières et spécialement entreprises pour la découverte de sépultures antiques, nous consacrerons un chapitre à celles que le hasard a fait apercevoir sur différents points de la Seine-Inférieure. Le hasard est le plus heureux des archéologues. C'est à lui que la science doit ses plus belles découvertes et nos Musées leurs plus riches ornements. Entrez dans une collection publique ou particulière de géologie ou d'archéologie, demandez l'origine de ces magnifiques pièces qui frappent vos yeux, et vous apprendrez qu'elles sont dues à un coup de pioche donné par un ouvrier aveugle et inintelligent. C'est le soc de la charrue qui, en 1822, a glissé sur les mosaïques romaines de Sainte-Marguerite-sur-Mer [1], et qui en 1830 a découvert à Berthouville ces admirables vases d'argent [2], les plus beaux non-seulement de la Bibliothèque-Impériale de Paris, mais encore les plus remarquables que l'époque romaine ait laissés dans tous les Musées de l'Italie et de l'Europe entière.

Ces hasards ne datent pas d'hier, car la vie de deux des plus grands héros du moyen-âge nous en fournit la preuve.

Le moine de Saint-Gall nous raconte que lorsque Charlemagne voulut construire deux oratoires neufs à Francfort et à Reganesbourg, les pierres venant à lui manquer, il se vit forcé

[1] Rapport de M. Sollicoffre dans les archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

[2] Voir sur ce sujet le savant travail de M. Auguste Leprevost, intitulé : *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés en mars 1830, à Berthouville, près Bernay (Eure)*, in-4°, Caen, 1832.

de démolir les murs romains de ces anciennes villes. Il trouva dans le pourtour des deux cités une telle quantité d'or autour des ossements des anciens, que non-seulement il en décora les basiliques, mais encore qu'il put en enrichir des livres entiers [1].

Tout le monde connaît le fait qui causa la mort du célèbre Richard-Cœur-de-Lion. A coup sûr le XIIe siècle n'était guère archéologique. Or, il paraît qu'en défrichant des terres, les serfs du seigneur de Châlus, trouvèrent une ou plusieurs statues d'argent, que ce vassal ne voulut pas partager avec son suzerain, le comte d'Anjou, roi d'Angleterre. Le terrible Plantagenet, ayant eu connaissance de cette fraude, fit marcher son armée et assiégea dans son château le larron féodal, et il l'eût certainement dépouillé de son trésor, s'il n'avait péri lui-même d'un coup de flèche.

Ajouterons-nous à ces traits historiques la prière trouvée en France et en Angleterre, dans des rituels du XIe siècle, et intitulée : « Oratio super vasa in loco antiquo reperta [2]. » Ne prouve-t-elle pas combien étaient fréquentes chez nos pères les découvertes dues à la culture monastique ou féodale?

Quoique nous soyons bien loin de l'antique fécondité normande ou anglo-saxonne, ce serait pourtant une trop longue litanie que de donner seulement la liste des découvertes heureuses faites par le hasard. Nous saurons nous borner et nous nous contenterons d'indiquer rapidement les principales révélations archéologiques que nous ont faites la bêche du terrassier ou la charrue du laboureur. Encore dans cette énumération nous ne citerons que les sépultures qui paraissent se rapporter à l'époque franque de nos rois mérovingiens ou carlovingiens.

Nous avons déjà parlé de cercueils de pierre d'un seul morceau, trouvés à Monville, en 1821, et dont M. le baron de Monville fit part à la Commission des Antiquités. Nous avons rapporté longuement les sépultures de la transition, que le

[1] « Oratoria nova ad Francorumvurt et Reganesburg admirabili opere construxit. Cum propter magnitudinem fabricæ alii lapides non sufficerent muros urbis destrui fecit. In quorum civitatibus tantùm auri circà antiquorum ossa reperit ut non solùm eamdem basilicam sed et libros integros adornavit. » — Monachi Sangall., *Gesta Caroli*. lib. II, cap. II, apud *Monumenta Germaniæ historica*, t. 2.

[2] M. A. Leprevost, *Mém. sur la collect. de vases antiques de Berthouville*, p. 2 et 3.

chemin de fer a fait voir, en 1847, à la côte d'Eslettes, et que M. Deville a si fructueusement étudiées. Nous-même, en 1851, nous avons été appelé à Anceaumeville, tout près de la tranchée du chemin de fer, pour examiner deux cercueils de pierre rencontrés en plantant des arbres. Ces deux tombeaux, en pierre de Saint-Leu, avaient, le premier, 2 m. de long ; le second 1 m. 88. Leur largeur variait, des pieds à la tête, pour l'un, de 33 à 66 c., et pour l'autre, de 32 à 62. Le plus petit contenait un corps, le plus grand en renfermait deux. Autour des tombeaux étaient des ossements provenant peut-être des premières inhumations. Parmi ces os se sont trouvés un couteau de fer, une fibule de bronze et un petit vase en terre grise, le tout d'un style mérovingien.

Cette vallée de la Clères est féconde en sépultures de ces temps primitifs. Les flancs de toutes ses collines en sont remplis pour ainsi dire. Nous nous empressons de citer encore les cercueils et les autres sépultures trouvés depuis dix ans au Mont-Cauvaire, sur le versant qui penche vers le Tot. En 1851, nous avons vu au Mont-Cauvaire, chez M. Feret de Neuville, un cercueil en pierre de Saint-Leu, trouvé en 1846 ; il avait 2 mètres de long, un couvercle tectiforme et des ouvertures circulaires au fond. Dedans et à côté de lui se trouvaient des vases évidemment mérovingiens. Ces vases avaient été rencontrés soit dans les cercueils, soit sur des corps déposés en terre sans sépultures. Nous savons que M. Feret a recueilli avec ses vases, des sabres, des couteaux, des boucles et des morceaux d'armure.

M. Feret de Neuville a aussi aperçu des sépultures du même temps sur un des versants de la vallée de la Cailly.

C'est qu'en effet, il n'est guère de vallée de la Seine-Inférieure qui ne présente à l'archéologue quelques sépultures d'un âge incertain que l'on ne puisse reporter avec vraisemblance aux deux premières races de nos rois. La rivière si reculée de l'Yère, mentionnée dans des titres mérovingiens sous le nom de *Erra* [1], *Eora* [2] et *Era* [3], a montré, en 1846, des sépultures franques au hameau de Chiffreville, près Criel, lorsque l'on a fait le chemin de grande communication, n° 16, qui va

[1] En 660, *Vit. Sti Wandregis. abb. Fontan.*, c. XVII, apud *Acta SS. ord. Sti Benedicti*, sæc. II.

[2] En 713, *Chronic. Fontanell.*, c. VIII.

[3] Charte du duc de Normandie, Robert Ier, à la cathedrale de Rouen. — A. Leprevost, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normand.*, t. XI, p. 6-10.

à Foucarmont et à Gaillefontaine. Sept-Meules, vieux monastère mérovingien, a fait voir, vers 1840, des tombeaux en pierre et en plâtre, lorsque l'on confectionnait la route départementale n° 10, qui conduit de Londinières à Eu.

La Varenne a montré des sépultures de la première race à la côte d'Orival, entre Saint-Hellier et Bellencombre. La Saâne est couverte de débris de toutes les époques. Nous avons parlé des Romains et des Saxons de Sainte-Marguerite; mais voici que le même village a fait voir au bord de la mer, tout près du corps-de-garde, des cercueils de pierre renfermant des squelettes humains. M. Sollicoffre les a vus dès 1820, et M. Feret en a recueilli un en 1840, qui est placé au collége de Dieppe avec les cercueils d'Épinay, dont il paraît contemporain.

Nous ne citerons que pour mémoire, ne les ayant pas vus, des cercueils de pierre que l'on a dits trouvés à Yport, dans la rue *Hottière,* à Vaucotte, hameau de Vattetot-sur-Mer, et en 1849 à Elétot, près Valmont. Ces derniers, publiés par les journaux de Fécamp, ont été aperçus par la charrue d'un laboureur. Nous étant transporté sur le lieu quelque temps après la découverte, nous n'avons pu obtenir aucun renseignement satisfaisant.

En 1839, M. Rouzée, de Caudebec, trouva, dans la forêt de Maulévrier, près la côte de Saint-Leger, un squelette entouré de tuiles romaines. Sur les vertèbres était une agrafe de bronze.

Je ne parlerai, qu'avec la plus grande précaution, de 14 tombeaux en pierre « trouvés à Harfleur et donnés aux habitans du pays pour faire des auges. » M. Pinel, qui nous a laissé ce renseignement dans ses notes manuscrites, ne l'accompagne d'aucun détail ni d'aucune date. Nous ne connaissons pas non plus les circonstances qui entourèrent, à Saint-Valery-en-Caux, la découverte de cercueils de pierre dans le *Champ de Cavalier,* près la grande route de Cany. Ce que nous savons mieux, c'est qu'à la côte d'Aval, M. Thinon, ancien avocat à Rouen, a trouvé dans son jardin, vers 1830, des squelettes accompagnés d'armures. Lui-même, en 1834, nous a remis un javelot en fer, déposé à présent au Musée départemental.

M. Pinel, du Havre, nous a laissé dans ses manuscrits un curieux document sur le cimetière de Saint-Aubin-Routot, appelé jadis Saint-Aubin-des-Cercueils, ou *de Sarcophagis,* comme disent les anciens titres [1]. Voici cette note, de 1820 : « Dans le cimetière de Saint-Aubin-des-Cercueils ou des Ser-

[1] Le pouillé d'Eudes Rigaud (XIIIe siècle), dit *S. Albinus de Serquelet.*

queux, communément appelé Saint-Aubin-de-la-Botte, on trouve partout, en creusant la terre, à cinq ou six pieds, une quantité infinie d'anciens sarcophages de pierre, qui n'ont aucune sorte d'inscriptions, ni aucune marque qui puisse faire conjecturer quels étaient ceux dont ils avaient contenu les corps qui n'y existent plus. Le fossoyeur, que j'interrogeai, m'assura qu'il n'ouvrait guères la terre dans ce cimetière sans découvrir quelques parties de ces mêmes sarcophages, et qu'il les brisait à coups de pic pour n'avoir pas la peine d'ouvrir d'autres fosses; il ajouta qu'ils étaient tous, sans aucune différence, semblables à celui que M. le curé me permit de faire entièrement déterrer, et dont voici les proportions : Longueur 5 pieds et demi en dedans ; profondeur 16 pouces, 20 pouces de diamètre à la tête, 10 pouces aux pieds, sur une épaisseur de 2 pouces environ. Les pieds en étaient vers l'Orient. On suppose que les morceaux de même pierre, épars çà et là, en étaient les couvercles. La pierre était amollie par un long séjour en terre. Examinée par des ouvriers tailleurs de pierre, elle fut reconnue, au grain et aux petits coquillages qui la composaient, provenir des environs de Paris. »

Nous devons ajouter que ce cimetière, placé près de la voie romaine qui allait de *Juliobona* à *Caracotinum,* a déjà été l'objet d'une Notice communiquée par l'abbé Belley à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [1].

Puisque nous parlons cercueils de pierre de Saint-Leu, nous mentionnerons aussi ceux que nous avons vus, en 1851, au portail de la nef de Pavilly, qui est du XIe siècle. Ces sarcophages, en partie engagés sous les murs, devaient être de beaucoup antérieurs à l'église, et rien ne s'oppose à les faire contemporains du séjour de sainte Austreberte dans cette vallée et du monastère qu'elle y fonda à la fin du VIIe siècle.

Je rappellerai ici, en passant, les tombeaux en pierre trouvés à Oissel, en 1820, visités par Hyacinthe Langlois, et cités par M. Guilmeth [2]. Malheureusement les renseignements un peu précis manquent sur cette découverte, mais tout porte à croire que ces tombeaux étaient mérovingiens.

Il doit en être à peu près de même des vingt cercueils de pierre que M. Ballin raconte avoir été trouvés dans l'enceinte et autour de la chapelle de Saint-Auct, sur la côte d'Elbeuf.

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres,* t. III, p. 293, et t. XIX, année 1744.

[2] *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf,* p. 182.

Les corps étaient accompagnés de vases, de couteaux, de bagues, de sabres, etc. [1].

A l'époque où l'on déposait à Oissel et à Elbeuf les tombeaux dont nous parlons, le respect exagéré des sépultures allait s'affaiblissant parmi les peuples. L'inviolabilité absolue du cercueil avait cessé d'être un dogme, une croyance ou une loi. Dès le VIe siècle, ainsi que l'observe fort bien M. Leprevost, le même sarcophage servait successivement à plusieurs membres de la même famille, et même on y introduisait quelquefois frauduleusement des morts étrangers, comme nous l'apprend le 17e canon du second concile de Mâcon, tenu le 23 octobre 585, dont voici les termes : « Comperimus multos necdùm marcidatis mortuorum membris sepulcra reserare et mortuos suos superimponere, vel aliorum, quod nefas est, mortuis suis religiosa loca usurpare sine voluntate scilicet domini sepulcrorum. Ideòque statuimus ut nullus deinceps peragat : quod si factum fecerit, secundùm legum decreta, superimposita corpora de eisdem tumulis rejectentur. » Un capitulaire de Charlemagne, que nous avons cité, prononçait des peines sévères contre les usurpateurs des tombeaux.

Déjà nous avions eu l'occasion de faire cette même remarque aux cercueils d'Anceaumeville, de Pavilly et de Saint-Pierre-d'Épinay ; mais nous nous hâtons d'ajouter que ces derniers paraissent se rapporter à l'époque carlovingienne. D'où il s'ensuivrait que chez nous, l'usage condamné à Mâcon au VIe siècle, n'a fait invasion qu'au VIIIe ou au IXe. Après tout, cette dernière coutume, qui est la moderne, est très-chrétienne, tandis que la première est antique et païenne.

Les moindres travaux publics sont souvent l'occasion d'une découverte. Au mois de décembre 1853, M. Aribaut, ingénieur de l'arrondissement de Dieppe, faisait pratiquer, à la côte de Saint-Aubin-sur-Scie, un chemin de raccordement destiné à rendre la route impériale, n° 27, accessible aux habitants du Plessis ou du Hamelet. Les terrassiers, occupés à ce travail, trouvèrent, sur le flanc de la colline, dans une lande de joncs-marins, une trentaine de squelettes placés dans des fosses de craie d'environ un mètre de profondeur.

Averti de cette découverte, je me rendis sur les lieux, et j'explorai, avec le plus grand soin, ce qui restait encore de sépultures. Neuf ou dix fosses avaient échappé aux ouvriers :

[1] Ballin, *Notice sur la ville d'Elbeuf*. — Guilmeth, *Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf*, p. 183.

toutes contenaient un corps dont l'orientation avait ceci de particulier que les pieds allaient au midi et la tête au nord, tandis que dans toute la vallée de l'Eaulne les pieds étaient toujours tournés à l'Orient et la tête vers l'Occident. A Sainte-Marguerite pourtant et à Saint-Pierre-d'Épinay, près Dieppe, j'avais déjà remarqué la tête au nord et les pieds au sud : il est bon d'ajouter que sur ces trois points la disposition du terrain favorisait et exigeait peut-être ce genre d'orientation.

Chacun des corps que nous avons exhumés possédait aux pieds un vase en terre grise ou noire. Ces pots n'étaient point ornés comme ceux des temps mérovingiens, quoique la forme fût à peu près la même. Quelques-uns étaient épais et grossiers ; leur genre de fabrication se rapprochait beaucoup plus des vases du moyen-âge et s'écartait des traditions romaines. C'est pour cela que je les crois plutôt carlovingiens que mérovingiens.

Plusieurs corps ne possédaient qu'un vase ; sur deux seulement j'ai rencontré une boucle et un couteau de fer. Deux autres se sont fait remarquer par leur accompagnement. L'un, celui d'un homme sans doute, avait un fort couteau et un grand sabre de 45 c. de longueur sur 4 de largeur. La lame, terminée en pointe, était munie de chaque côté de cette double rainure que l'on croit préparée pour recevoir du poison. Ce sabre-poignard est entièrement semblable à celui d'Envermeu que nous figurons planche XVI, n° 7.

L'autre corps, que je crois celui d'une femme, possédait deux grandes plaques de ceinturon en fer, larges et longues, dont une était munie d'une boucle. Ces plaques, comme celles de Londinières, avaient jadis été recouvertes d'incrustations d'argent dont on reconnaissait les traces. Avec les plaques se trouvait une chaînette composée d'une douzaine de mailles, en forme de S, dont deux étaient en cuivre et les autres en fer. Sur les tempes s'est trouvée une belle paire de boucles d'oreilles en bronze ; sous la mâchoire inférieure, un collier de 54 perles de pâte de verre, vertes et jaunes, et autour de la tête trois perles de verre et une perle de succin, qui avaient dû parer la chevelure.

Si nous croyons ces sépultures plus voisines de Charlemagne que de Clovis, ce n'est point seulement la forme de la poterie qui nous le fait supposer, mais encore les documents historiques que nous possédons. Ce cimetière relevait de la vieille baronie du Jardin, établie par Charlemagne, d'après les chro-

niqueurs dieppois, qui tous font de ce grand prince le fondateur de Dieppe. Tout porte à croire que les barons du Jardin, préposés à la garde de nos vallées, ont pu être inhumés ici. Saccagée par les Normands, la baronie du Jardin passa de très-bonne heure entre les mains des moines de Fécamp qui l'ont possédée jusqu'à la Révolution [1].

Si le voisinage de Dieppe fait naturellement penser à Charlemagne, pour les sépultures *du Jardin,* celui d'Arélaune nous reporte naturellement aux descendants de Mérovée ou de Clovis, pour les tombeaux de Vatteville. Le *Journal de Rouen,* du 23 janvier 1854, annonçait qu'un habitant de Vatteville-sur-Seine avait rencontré récemment dans sa propriété des squelettes accompagnés de pots aux pieds. N'ayant vu ni les vases, ni les corps, je ne puis me prononcer; mais serait-ce chose téméraire à moi d'attribuer aux temps mérovingiens des sépultures de ce genre trouvées au bord de l'ancienne forêt d'Arélaune [2], dans un village où fut un palais de rois francs, habité tour à tour par Childebert, Clotaire Ier, Clotaire II, Théodoric III et Dagobert II, et où ils délivrèrent des diplômes. Le souvenir de ces Nemrods mérovingiens est si peu perdu dans la contrée, que l'on y montre encore la *butte,* la *mare,* et la *maison du Roi.*

L'ancien Pays de Bray est une des contrées les plus riches en sépultures de l'époque franque. Cela tient sans doute à l'état encore peu avancé de la culture dans cette contrée. Toujours est-il que depuis vingt-cinq ans les travaux publics ou particuliers, et surtout les grandes routes, nous ont montré une foule de sépultures à dates incertaines.

Nous avons déjà parlé des cimetières de Lucy, de Londinières et de Parfondeval. Les archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure nous montrent un cercueil en pierre blanche d'un seul morceau trouvé à Graval, sur la pente d'un coteau, à l'ouest du château de Mortemer. Sur un des flancs du squelette était une épée et une boucle en bronze.

Mais c'est à la porte même de Neufchâtel, qu'a été aperçu le plus vaste cimetière des bords de la Béthune. Au bas de la côte que descend en serpentant la route départementale n° 5 de Dieppe à Beauvais, à l'endroit même où est aujourd'hui

[1] Les archives départementales de la Seine-Inférieure, section de Fécamp, contiennent plusieurs liasses de papiers et de parchemins concernant la baronie du Jardin.

[2] Aujourd'hui la forêt de Brotonne.

le calvaire, et tout près du nouveau cimetière, on a trouvé, à diverses reprises, des squelettes dans des fosses de craie, accompagnés de vases, de lances, de haches et de boucles comme ceux de la vallée de l'Eaulne.

M. Mathon, bibliothécaire à Neufchâtel, dont le zèle archéologique s'exerce dans ce pays depuis plus de trente ans, et dont l'infatigable ardeur a contribué beaucoup à propager le goût des antiquités et à conserver les objets découverts par le hasard, M. Mathon, dis-je, s'est empressé de recueillir, avec un soin pieux, jusqu'aux moindres reliques extraites du cimetière franc de l'antique Driencourt. Sa patience et son patriotisme ont réussi à remplir toute une armoire de la bibliothèque de Neufchâtel, avec des boucles, des couteaux, des lances, des haches, et une foule de pièces mérovingiennes, véritables dépouilles de la ville elle-même. C'est à lui que le chef-lieu du pays de Bray devra la création de son Musée, et les amis des arts et des antiquités nationales lui en seront toujours très-reconnaissants. Nous, qui avons beaucoup à nous louer de la bienveillance de M. Mathon, nous sommes heureux de rendre, ici, à son zèle un hommage bien mérité et de signer ce faible acquit de notre reconnaissance.

Quel malheur, qu'un conservateur aussi fervent que M. Mathon, ne se soit pas rencontré à Écrainville, à la fin du siècle dernier ! Nous n'aurions pas à regretter sans retour la perte d'objets-meubles qui eussent pu nous renseigner sur l'âge de la crypte funèbre qui y fut trouvée en 1778. Il nous faut ici raconter, avec quelques détails, cette intéressante histoire.

Le vendredi 5 juin de l'année 1778, vers le soir, des ouvriers occupés à tirer du caillou pour la nouvelle route du Havre à Lille [1], que l'on confectionnait dans la traverse de Goderville, rencontrèrent à la côte de Maucomble, hameau du Val-Miellé, commune d'Écrainville, une carrière remplie de squelettes humains. La nouvelle d'un événement si extraordinaire se répandit rapidement dans le pays et y fit grand bruit. Le samedi, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, plus de 1,500 personnes visitèrent la carrière, détruisirent ou emportèrent tous les éléments propres à éclairer la science.

Averti à son tour par la renommée, l'abbé Dicquemare, du Havre, s'y rendit aussi le mercredi 10, en compagnie de l'abbé Amfray, propriétaire de la ferme de Maucomble. Hélas ! il était bien tard. Aussi le bon et savant abbé le regrette-t-il

[1] Aujourd'hui la route impériale n° 25.

amèrement dans ses Mémoires. Cependant malgré l'état de détérioration où il trouva les choses, il eut l'heureuse idée de prendre des notes, de dessiner la carrière et les quelques objets échappés au pillage. Il fit plus, il donna au *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, une dissertation sur ce sujet [1]. Nous extrairons de ce Mémoire ce qui nous a paru intéressant pour notre sujet. On y reconnaîtra le disciple de Buffon et de l'abbé Nollet, beaucoup plus que l'élève du comte de Caylus ou de l'abbé Lebeuf.

La carrière ou plutôt la marnière, comme l'appelle l'abbé Dicquemare, large de 30 à 40 pieds, et haute de 7, a la forme elliptique. Le *pavé* et le *ciel* en sont formés avec des lits de silex. Le remblai qui fermait l'entrée était rempli de charbons en partie pourris, en partie conservés avec les fils du bois. Lorsque l'abbé Dicquemare y pénétra, les os des squelettes étaient dispersés sur le pavé, autour des parois de la marnière. Un chirurgien avait emporté les os d'un enfant de 8 ans. Chaque tête avait sa mâchoire inférieure. Tous ces os étaient friables et cassaient facilement. Les trois substances s'y remarquaient et étaient parfaitement conservées.

« J'ai vu, ajoute-t-il, une vertèbre qui avait été piquée des vers et une tête dont les dents étaient encore chargés de tartre. Ces os sont en général d'un tiers ou d'un quart plus légers que les os les plus secs que l'on conserve dans les cabinets. Ils ont la couleur fauve de la pierre de Saint-Leu. Sur quoi il faut remarquer que, dans cette marnière, il paraît bien que cette même couleur, dont est teinte la marne, dans le bas du côté le plus incliné, est due à l'eau qui s'y est parfois élevée jusqu'à 16 pouces. » Sous les os, l'abbé Dicquemare a trouvé une espèce de terreau ou marne pourrie, un peu grasse au toucher et qui semble présenter un reste de fétidité. En effet, lorsque l'on entra dans ce lieu, on sentit une odeur cadavéreuse, jointe à l'odeur ordinaire des marnières. Les ouvriers brûlèrent de l'encens, et l'un d'eux s'étant étendu le ventre sur les cailloux pour tâcher de s'assurer s'il existait réellement une chambre voisine, des boutons parurent bientôt sur ses lèvres. C'était apparemment l'effet de l'exhalaison. Quatre jours après l'abbé Dicquemare y resta huit heures sans rien éprouver.

[1] *Remarques sur une ancienne marnière du gouvernement du Havre et sur les squelettes humains qu'on y a trouvés*, article de l'abbé Dicquemare inséré dans le *Journal de Physique*, du mois de juillet 1779, t. XIV, p. 302.

« Quelques-uns des os, nous dit-il, surtout ceux qui sont sur les tas de cailloux, sont beaucoup plus pesants que les autres, chargés d'une matière marneuse et d'une séléniteuse cristallisée, en lames fort minces et en petites masses sans saveur, très-difficile à dissoudre dans l'eau ; plusieurs de ces derniers ont souffert quelque altération à leur surface ; on peut les regarder comme des espèces de pétrifications ; comme les autres ils s'attachent fortement à la langue. »

L'abbé Dicquemare ajoute que ces os lui parurent très-anciens, à en juger par la sorte de pétrification qu'ils avaient éprouvée. Il trouva la voûte d'entrée de la carrière entièrement noircie. Un charbon abondant remplissait encore le remblai qui en était sorti. Les corps étaient les plus éloignés possible de l'entrée, ce qui l'a porté à penser que les hommes avaient été enfumés et étouffés. Puis, comme ils étaient nus, il conclut qu'ils avaient été préalablement dépouillés. Cependant, malgré le pillage général, le bon abbé a pu recueillir deux clés et deux boucles en fer. Le bout des clés n'était pas foré, c'était tout simplement du fer étendu et reployé. Il nous a conservé le dessin d'une clef et d'une boucle, toutes deux paraissent antiques et voisines de l'époque mérovingienne.

Peu de temps après cette exploration, la crypte de Maucomble fut rebouchée. Deux fois, depuis, elle a été ouverte par des curieux, en 1785 et en 1837. A cette dernière époque, ce fut par les soins du docteur Robin, de Goderville, pour les travaux de M. Guilmeth ; depuis, elle n'a pas été refermée.

Le 8 mars 1850, j'y suis entré en me baissant jusqu'à terre. J'y ai trouvé encore une certaine quantité d'ossements jaunes comme de la pierre de Caen. J'en ai emporté quelques-uns pour les soumettre à l'analyse chimique. Voici la réponse qu'a bien voulu me transmettre M. E. Marchand, de Fécamp :

« Ces ossements sont pour le philosophe, le naturaliste, le géologue, le chimiste, le médecin et le physiologiste, aussi intéressants que ceux trouvés dans vos fouilles de Londinières, de Cauville, de Cany, de Fécamp, etc... Comme eux, ils contiennent une proportion très-remarquable de *fluorure de calcium*, et leur analyse me convainc une fois de plus encore que les générations de l'espèce humaine qui nous sont contemporaines, au moins dans notre contrée, assimilent une moins forte proportion de ce curieux principe, que ne le faisaient les hommes témoins de l'envahissement des Gaules, par

les phalanges romaines, ou témoins de l'établissement des premières provinces franques.

» La richesse en *fluor* de tous ces ossements anciens, comparée à celle des ossements modernes, me conduit à persister de plus en plus, dans l'opinion que j'ai émise ailleurs, sur l'utilité du *fluor* pour combattre le rachitisme et toutes les maladies qui succèdent à cette triste dégénérescence. Cette théorie, si elle se confirme, donnera, j'en ai l'espoir, des fruits utiles pour l'avenir de la race humaine, et cette considération vous portera sans aucun doute, Monsieur, à continuer vos importantes investigations, dans notre vieux sol gaulois. Par vos mains, ses anciens habitants, évoqués du tombeau, viennent apprendre aux modernes, les lois qui *en les faisant vivre,* les rendaient si redoutables et si forts, et leur indiquer les moyens de régénérer le précieux dépôt des forces vitales, qu'ils sont chargés de transmettre à ceux qui doivent leur succéder dans la voie de la civilisation et du progrès ! »

Cette crypte nous a paru taillée à dessein pour être une habitation ou un lieu de refuge. La trace du pic qui l'a percée est visible sur toute la surface. Au fond on a laissé subsister, à la hauteur d'un mètre environ, une espèce de banc de silex assez grossièrement saillant. C'était le long de ce banc que se trouvaient alignés les cadavres, d'après la tradition et à en juger par le dessin que l'abbé Dicquemare nous a laissé [1]. Ce triste séjour se composait de deux appartements contigus. Ce qui fait que cette crypte n'est pas ronde, mais qu'elle a plutôt la forme d'un rognon ou d'une fève de Soissons. Il faisait chaud dans ce souterrain quand nous y sommes entré, quoique ce fût dans l'hiver et qu'il restât constamment ouvert.

L'abbé Lebeuf parle de souterrains aperçus dans la vallée de la Somme, ayant la forme d'une croix de Saint-André : il les regarde comme des asiles et des lieux de refuge contre la fureur des Normands. Il raconte qu'un acte de 1181 appelle ces refuges : « Territorium sanctæ liberationis. » On se perdrait en conjectures sur l'origine de la crypte de Maucomble. L'abbé Dicquemare s'est déjà noyé dans des hypothèses invraisemblables ; c'est pourquoi nous nous en abstiendrons complètement afin de ne pas abuser de nos lecteurs.

Tous les renseignements que nous venons de donner rapidement dans ce dernier chapitre sont précieux sans doute ; l'histoire et l'archéologie tireront peut-être un jour parti de

[1] *Journal de Physique,* de juillet 1779.

ces indications pour des études ultérieures, mais nous qui ne pouvons tout explorer, nous ne saurions en tirer aucune conclusion utile pour notre sujet. Nous le regrettons profondément, et pour bien faire comprendre notre pensée, qui est celle de l'école moderne, nous terminerons cet article par les réflexions inspirées à M. Roach Smith, par de semblables faits arrivés en Angleterre. Ces réflexions s'adaptent merveilleusement à la France, et elles trouveront leur application tant en-deçà qu'au-delà de la Manche.

« Un des meilleurs signes de l'esprit judicieux avec lequel les recherches archéologiques sont dirigées de nos jours, c'est l'attention généralement donnée à la classification et aux traits caractéristiques qui déterminent l'arrangement des objets sous un point de vue spécial. C'est cette absence de classement, basée sur les faits, qui rend tant d'anciennes publications archéologiques comparativement médiocres et presque nulles aujourd'hui. C'est aussi à la même négligence que nous devons attribuer la stérilité scientifique dont se trouvent frappées une foule d'antiquités rassemblées dans nos Musées publics et particuliers. Dans quel ordre, en effet, pourrait-on classer des armoires et même des salles entières remplies des œuvres de l'art ancien, lorsque les collecteurs n'ont pas eu soin d'en indiquer la provenance, ni de nous dire comment et dans quelles circonstances elles ont été trouvées? Qu'il me soit permis de citer ici l'expression pleine de naïveté du vieux Hutton : « L'antiquaire, dit-il, attache du prix à un objet en raison de son authenticité. Une pièce de monnaie, qui ne vaut pas un schelling, produira vingt fois sa valeur intrinsèque quand on connaîtra son histoire ; mais quelque grande que soit son antiquité, si son origine est obscure, sa valeur ne dépassera jamais le poids. » Douglas, dans ses *Nenia Britannica,* fut un des premiers à substituer les détails scrupuleux, une description précise et des illustrations nombreuses, à de vagues généralités et à des théories rarement appuyées sur les faits et plus rarement encore accompagnées de la reproduction des objets. C'est pour cela que son livre est un des plus utiles que nous possédions et que dans les matières qu'il traite il jouit de plus d'autorité qu'aucun autre. »

Après ces observations, pleines de sagesse, il ne nous reste plus qu'un souhait à faire, c'est que l'esprit d'observation et de critique pénètre chez nous, comme il règne déjà chez nos voisins de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Allemagne et même

du Danemark. La France n'est pas moins riche que l'antique Germanie, ni que la Grande-Bretagne. Les découvertes faites depuis quelques années, et sur quelques portions de son territoire, le prouvent surabondamment. Notre terre est féconde pour l'archéologie comme pour l'industrie et l'agriculture ; il ne s'agit que de savoir la cultiver à propos. Puisse cet ouvrage, un des premiers dans son genre qui aient été publiés dans notre patrie, inspirer à nos compatriotes le goût des observations archéologiques, contribuer à propager parmi nous l'étude de l'antiquité nationale, et procurer quelques lumières à ceux qui seront appelés à juger, à conserver et à classer les productions de notre sol :

« . . . . . Vestigia Græca
Ausi deserere et celebrare domestica facta. »

CHAPITRE XXV.

DESCRIPTION DES MONNAIES FRANQUES TROUVÉES DANS LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'ENVERMEU, PRÉCÉDÉE DE CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES SUR LES SYSTÈMES MONÉTAIRES EN USAGE CHEZ LES FRANKS, AUX Ve ET VIe SIÈCLES.

—

Lettre de M. THOMAS, Avocat à Rouen, à M. l'Abbé COCHET.

Si, comme je vous l'écrivais l'année dernière, au sujet des triens par vous trouvés à Lucy, l'attribution de ces pièces appartenant à une classe nombreuse et bien connue, présente fréquemment certaines difficultés insolubles, votre précieuse découverte d'Envermeu soulève autour d'elle de bien autres obstacles.

Ici, en effet, l'incertitude n'est plus limitée à quelques points de détail, elle s'étend sur tous. Plus d'inductions fondées sur l'analogie des types ou du poids de monnaies du même ordre, plus de documents historiques : les éléments de comparaison manquent et les textes sont muets ou contradictoires, au moins en apparence.

Uniques vestiges d'une espèce de monnaie détruite par le temps (tempus edax), ces fragiles parcelles de métal ont d'autant plus de prix, à mes yeux, qu'elles nous révèlent l'existence, ignorée jusqu'à ce jour, de fractions monétaires des Franks nos ancêtres.

Vainement ai-je tenté, pour répondre plus tôt à votre désir, de me renfermer dans les principes généralement admis ; le poids, le titre et les caractères variés de ces pièces s'y refusent et laissant entrevoir des bases nouvelles, me reportent invinciblement à l'origine commune du monnoyage des peuples

qui s'élevèrent, à la fin du ve siècle, sur les ruines de l'empire d'Occident.

Je ne me dissimule pas ce qu'il y a de téméraire de ma part, privé des ressources que Paris seul peut offrir, à traiter des matières aussi graves, où l'on éprouve, à chaque instant, le besoin de consulter soit des monnaies soit des textes qui me manquent, mais il ne m'est pas permis d'hésiter. Je vous ai promis de mettre en lumière ces témoins d'un autre âge, si heureusement exhumés par vous, et de fâcheux indices d'altération progressive m'imposent le devoir d'accomplir cette mission sans retard, la numismatique étant le plus sûr et l'un des plus puissants auxiliaires de l'histoire.

En abordant un sujet où je ne puis éviter de heurter les opinions émises par des hommes dont nul plus que moi ne respecte le talent éprouvé et les vastes connaissances, est-il nécessaire de dire que l'intérêt de la science pouvait seul me déterminer à entrer dans la lice après eux ?

Mon travail se ressentira certainement des conditions dans lesquelles il est entrepris, je ne saurais donc donner à mes savants devanciers une plus haute marque d'estime qu'en rouvrant ainsi un débat dans lequel ils seront à la fois juges et parties.

Je ne regretterai pas les erreurs que je m'expose à commettre, si, en appelant la discussion, elles font naître la lumière, but unique de mes recherches.

Avant de vous engager avec moi dans cette exploration d'un passé, déjà bien éloigné de nous, il convient de fixer notre point de départ, puis de vous tracer notre itinéraire. La route vous étant connue vous paraîtra peut-être moins aride, et, à coup sûr, moins longue.

BASES DU SYSTÈME MONÉTAIRE MÉROVINGIEN LES PLUS GÉNÉRALEMENT ADMISES AUJOURD'HUI.

Monnaies réelles en usage dans toute l'étendue de la monarchie.

OR { Le sol, *solidus*, poids diversement évalué [1], 72, 83, 84 ou 85 grains 1/3.
Valeur en deniers. 40
Le demi-sol, *semis*, } val^r en rapport avec l'unité
Le tiers de sol, *tremis* ou *triens*, }

[1] Tous les poids indiqués dans cette notice se réfèrent à l'ancien poids de marc de Paris, suivant l'usage établi. La livre romaine, conservée par les Mérovingiens, se composait de 12 onces, valant 6,144 grains du poids de marc, ou 0 kil. 326337.

ARGENT. | Le denier, *denarius* ou *saïga*, poids, 20 grains 48/100mes ou 21 grains.

Rapport de valeur entre l'or et l'argent,

Uniforme comme l'usage des monnaies, et subordonné dès-lors aux poids différents attribués à ces monnaies.

Monnaie, soit réelle, soit de compte [1] *seulement,*

D'un emploi commun à tous les peuples soumis aux rois mérovingiens, ou restreint aux Franks Ripuaires, aux Allemands et aux Bavarois, et enfin général ou exceptionnel chez ces mêmes peuples, selon différentes autorités.

Le sol *d'argent, solidus,* inconnu en nature.

Valeur en deniers. 12

Ainsi, une seule espèce de deniers, désignée sous la double dénomination *denarius* ou *saïga*, et deux espèces de sols, dont l'une d'or, valant 40 deniers, et l'autre d'argent, valant 12 deniers, ou les 3/10mes du sol d'or, tel est le cercle dans lequel la discussion a constamment tourné depuis Leblanc [2], et hors duquel je vous invite à m'accompagner.

Après un coup-d'œil sur le monnoyage romain, nous pénètrerons dans la Gaule, et guidés par nos observations, appuyés sur les monnaies et sur les textes, nous tenterons d'y reconstituer sur leurs bases primitives, les systèmes monétaires des Mérovingiens.

Puis, déduisant des points que nous aurons établis, l'exis-

[1] En termes généraux, la *monnaie réelle* est celle qui circule en nature, et la *monnaie de compte,* au contraire, n'a qu'une existence fictive. Mais il faut observer que la même monnaie peut être à la fois *réelle* et de *compte.* Il peut aussi exister simultanément des monnaies de compte d'un usage général et d'autres d'un usage particulier. Au siècle dernier, la livre tournois, monnaie fictive, était la principale monnaie de compte en France, et l'écu de 3 livres était à la fois monnaie réelle et monnaie de compte exceptionnelle. Le franc, aujourd'hui notre monnaie de compte générale, est en même temps monnaie réelle, tandis que la pistole, encore en usage dans nos campagnes, est une monnaie de compte purement fictive, et très-exceptionnelle, indice accusateur du vieux levain de la Ligue à la fin du XVIe siècle.

Réelle ou fictive, la monnaie de compte générale est le pivot de tout système monétaire, et elle est de la plus haute importance dans le sujet qui nous occupe, toutes les amendes et compositions étant formulées dans les lois en monnaie de compte, sauf le très-petit nombre de cas où il s'agit de valeurs au-dessous de l'unité de compte.

[2] Leblanc, *Traité des Monnaies de France.* Paris, 1690. — Voir les savantes dissertations publiées sur cette matière, dans la *Revue numismatique,* 1836-1839.

tence de diverses fractions de deniers, nous terminerons cette revue rétrospective par l'étude particulière de votre belle découverte d'Envermeu.

Ve SIÈCLE, MONNAIE ROMAINE.

Le sujet qui appelle ici notre attention, c'est la rareté du numéraire d'argent jointe à l'altération du poids.

Si nous cherchons l'origine et la cause de ce fait remarquable, nous trouvons qu'elles remontent au IIIe siècle, et que l'affaiblissement de la monnaie d'argent coïncide exactement avec la décadence de l'empire. Taris à leur source par les révoltes incessantes des proconsuls et des généraux dans les provinces, les tributs que Rome exigeait toujours en *argent* [1] diminuaient ainsi en même temps que sa puissance.

Quel enseignement plus clair, en effet, que ces deniers impériaux successivement transformés d'argent en billon, et de billon en petit bronze *saussé* [2], nous offrant, dans le court espace de 73 ans (211-284), près de soixante effigies décorées du titre d'Auguste, sans compter une foule de tyrans dont l'Histoire seule nous a transmis les noms !

Restauré en argent pur, mais seulement au poids de 54 grains, sous Dioclétien, puis relevé à 62 grains par Constantin-le-Grand, le véritable denier romain disparaît pour toujours, quelques années plus tard. Après des variations alternatives entre 44 et 35 grains, le poids des plus fortes monnaies émises par les successeurs de Constant Ier, descend enfin à 29 grains sous Honorius [3], époque à partir de laquelle leur rareté va toujours croissant jusqu'à la chûte de l'empire d'Occident.

Pendant ce même laps de temps, la monnaie d'or, suivant une proportion inverse, de rare qu'elle était avant la translation du siége de l'empire à Byzance, devient commune, indice manifeste d'une profonde modification dans le rapport de valeur des deux métaux précieux [4].

Tel était l'état des choses dans la dernière partie du Ve siècle, lorsque, mûs par la passion innée des conquêtes, et quel-

[1] Pline, *Hist. nat.*

[2] On appelle ainsi les médailles en bronze de petit module, argentées ou recouvertes d'une couche d'étain qui leur donne l'aspect de monnaies d'argent.

[3] J'ai dû m'arrêter à ce règne, les collections de Rouen ne contenant aucune monnaie postérieure.

[4] La dispersion des masses d'argent immobilisées par le luxe en Italie, durant le long cours de la prospérité romaine, rétablira plus tard l'équilibre rompu, mais cette période est en dehors du champ de nos investigations.

que peu aussi du pillage (il faut bien l'avouer), les Franks pénétrèrent dans la Gaule dont ils n'avaient guères occupé jusque-là que la frontière orientale, à titre d'alliés de l'empire.

Parmi ces peuplades guerrières issues de la Germanie, les unes envahissant les contrées du centre et de l'ouest durent se plier davantage aux habitudes des Gaulois ; les autres, plus attachées, sans doute, à leurs usages nationaux, s'éloignèrent moins de leur patrie, et se fixant de préférence sur les bords du Rhin, s'étendirent d'abord jusqu'à la Meuse, et plus tard au-delà, en faisant prédominer leurs coutumes dans ces pays où la population indigène était moins nombreuse.

Plus que tout autre législateur, Clovis, chef de la tribu salienne, investi du pouvoir suprême par les autres Franks pour repousser l'ennemi commun, dut, dans la rédaction des lois destinées à ses compagnons d'armes plus qu'aux Gaulois, user de ménagements pour ne pas compromettre une autorité bien précaire encore.

Les lois salique et ripuaire ne furent donc en réalité que deux compilations de coutumes appropriées aux nécessités qui résultaient de la conquête.

Ceci posé, c'est évidemment dans les usages de ces peuples qu'il nous faut chercher l'interprétation des points devenus obscurs pour nous, par cela même qu'universellement connus alors, leur insertion dans les lois dut être jugée inutile.

A ces nations réunies sous un même sceptre, il fallait une monnaie commune pour le règlement des intérêts généraux, amendes et compositions, etc. Politique habile, Clovis ne pouvait imposer comme numéraire régulateur, à des peuples divers, qu'une monnaie déjà sanctionnée par un long usage. L'*aureus* romain, répandu partout alors, fut donc adopté jusqu'à la création du *sol d'or* national.

Quant à la monnaie destinée aux besoins usuels et locaux, elle dut être appropriée aux usages prédominants (ainsi que nous le verrons en temps et lieu) et subordonnée par conséquent à la valeur relative de l'or et de l'argent dans chacune des deux grandes divisions d'Orient et d'Occident, qui furent désignées plus tard sous les noms d'Austrasie et de Neustrie.

FRANKS SALIENS. — VIe SIÈCLE.

Sol d'or mérovingien, monnaie de compte médiate [1].

Le poids légal de l'aureus en circulation au ve siècle, était

[1] Cette qualification est fondée sur ce que, dans la loi salique, toutes les

de 85 grains 1/3, mais son poids réel, vérifié sur plusieurs pièces en parfait état de conservation, n'était (fréquemment au moins) que de 84 grains 1/2 environ.

Il dut être seul en usage jusque vers le milieu du VIe siècle, car le sol d'or frank n'apparaît que sous Théodebert Ier, roi d'Austrasie (534-548). Nous n'avons en effet aucune monnaie de Clovis Ier ni de ses fils, si ce n'est un triens de Clothaire Ier (511-561), dont le poids m'est inconnu, et dont, en l'absence de tout autre motif, la durée de ce règne suffirait pour rendre l'antériorité fort douteuse.

Mais d'un autre côté, un document historique fort grave [1], paraît fixer à l'année 544, la concession par Justinien, aux rois franks, du droit de frapper des monnaies d'or à leur effigie. Or, que le monnoyage de Théodebert n'ait commencé qu'après cette concession, ou qu'il l'ait devancée, ce qui est plus en rapport avec le caractère des monnaies [2] et la position particulière de ce prince, toujours est-il que, circonscrites dans un court intervalle de neuf années, au plus, depuis son expédition d'Italie, en 539, jusqu'à sa mort, en 548, elles ont tout droit de priorité sur la pièce isolée de Clothaire Ier.

L'identité de poids et de valeur intrinsèque des monnaies d'or, chez les Franks Saliens et chez les Franks Ripuaires, n'ayant jamais été contestée, nous ne saurions désirer des

amendes fixées d'abord en deniers, sont constamment rapportées à ce sol, numéraire régulateur de toute la monarchie, ainsi que nous le verrons plus tard.

[1] Procop. de Bello Goth., lib. III, c. 33.

[2] S'il est fort difficile de supposer que la concession de Justinien autorisât les rois franks à se parer des insignes impériaux ; assurément elle n'allait pas jusqu'à leur conférer le droit de prendre sur leurs monnaies le titre suprême, *Dominus Noster*, qui, joint au globe crucigère, les rendait ses égaux.

Je présume donc que la majeure partie des pièces de Théodebert aura paru immédiatement après son retour d'Italie, et que l'imitation exacte du sol de Justinien, avait pour but de faire admettre ces nouvelles monnaies par les Austrasiens dont les habitudes invétérées opposaient à l'affranchissement monétaire un obstacle plus sérieux que le pouvoir nominal de l'empereur d'Orient. Par le même motif, les rares monnaies de Théodebert, sur lesquelles ne figure pas le différent de Constantinople, *conob*, et qui offrent d'ailleurs des particularités remarquables, me paraissant devoir être attribuées aux années 547 et 548, alors que maître de la Lombardie, et se préparant à disputer l'empire à Justinien, le monarque frank, enhardi par le succès, pouvait se croire assez puissant pour soulever enfin un masque qui lui pesait sans doute.

preuves plus certaines du poids légal du sol mérovingien, que celles puisées à la source même de notre monnoyage national, sous Théodebert Ier, roi d'Austrasie.

Parmi les monnaies de ce prince, conservées au Cabinet Impérial, à Paris, il se trouve trois sols d'or, du poids de 83 grains [1] chaque, deux triens du poids de 28 grains, un de 28 grains 1/2 et un de 29 grains.

Il y a lieu de conclure de l'ensemble de ces pièces, que les sols ont dû perdre, par le frai, un peu de leur poids primitif, ou qu'ils ont été mal ajustés, ainsi que le poids des deux derniers triens autorise à le croire ; le poids légal du sol d'or, indiqué par les deux premiers triens, devait donc être de 84 grains.

Le sol mérovingien, à son origine, était ainsi, suivant la règle générale des imitations, un peu inférieur à l'aureus de Justinien, dont il n'est guères que la copie ; mais cette différence étant trop faible pour modifier les rapports antérieurs de l'aureus et des monnaies d'argent et de billon alors en circulation chez les Franks, nous rattacherons avec confiance tous nos calculs à ce poids de 84 grains.

MONNAIE DE COMPTE PRINCIPALE,

Denier d'argent valant la 40e partie du sol d'or.

Si l'on remonte au temps où la loi salique fut rédigée (496), des doutes sérieux s'élèvent sur la nature primitive de cette monnaie ; mais leur solution ne devant, en aucun cas, altérer les rapports établis, et nécessitant une étude préalable des institutions mérovingiennes, nous examinerons plus tard ce point important, qu'il suffit d'indiquer ici.

L'évaluation des deniers contemporains de Théodebert ne saurait d'ailleurs souffrir en rien de ce retard, car parmi les pièces d'argent mérovingiennes, d'origine et de poids très-variés, je n'en connais pas une qui puisse être reportée, avec certitude, même jusqu'au VIe siècle. Manquant ainsi de bases d'appréciation directe, force nous est, à défaut de marche plus sûre, d'opérer sur l'ensemble de ces pièces pour diminuer les chances d'erreur.

Prenons donc la totalité des monnaies de ce genre, décrites avec leur poids, jusqu'en 1847 [2] au nombre de 73 ; retranchons-en les pièces au-dessous de 19 grains et celles au-dessus de 25

[1] Voir le catal. raisonné des monnaies nationales de France, par M. G. Conbrouse, nos 765, 766, 768, 773, 776 et 779.

[2] N'ayant pu consulter que les douze premiers volumes de la *Revue numismatique*, 1836-1847, et le catalogue de M. G. Conbrouse. 1839-1841, j'ai dû borner là mon travail à ce sujet.

(exceptions ne figurant dans la masse que pour deux exemplaires au plus du même poids), et le surplus va nous fournir les meilleurs éléments de décision dont nous puissions disposer.

NOMBRE DES PIÈCES.	POIDS PARTICULIER.	POIDS GÉNÉRAL.
3	19 grains.	57 grains.
7	20	140
9	21	189
11	22	242
12	23	276
14	24	336
3	25	75
Totaux 59 pièces.		1,315 grains.

Le poids moyen, résultant de ce tableau, est de 22 grains 28/100mes; mais observant que les pièces des quatre dernières catégories offrent, en général, les caractères d'une origine plus récente, que les plus anciennes ont dû naturellement nous parvenir en plus petit nombre et plus usées, et enfin qu'il n'est nullement probable qu'en créant un système monétaire on se soit arrêté à des fractions de grain, nous en conclurons que le poids légal du denier frank salien fut, primitivement, de 21 grains, ce qui s'accorde, d'ailleurs, avec l'opinion la plus accréditée.

La valeur de ce denier relativement au sol mérovingien, est nettement établie en ces termes, dans la « loi Salique, tit. II, art. 5. Si quis porcellum furaverit qui sine matre vivere potest, quadraginta denariis qui faciunt solidum unum culpabilis judicetur [1]. »

La même loi nous donne d'une manière non moins précise la relation du *triens* au sol et au denier, dans l'art. 13 du tit. XL. « De caballis furatis. . . . . trien (vel trientem) componat, quod est tertia pars solidi, id est tredecim denarii et tertia pars unius denarii. »

De ces textes il résulte que les monnaies en usage chez les Franks Saliens, étaient :

	POIDS.	VALEUR EN DENIERS.
Le sol d'or, *solidus,*	84 grains.	. . . 40
Le tiers de sol, *triens* ou *tremis,*	28 dito.	. . . 13 1/3
Et le denier d'argent,	21 dito.	. . . 1 [2].

[1] Toutes les citations de lois sont prises dans les textes publiés par Baluze, *Cap. Reg. Franc.*, t. Ier.

[2] J'omets à dessein le demi-sol, son existence ne me paraissant pas suffisamment démontrée.

A ces monnaies principales, il convient d'ajouter, selon moi, les deux fractions suivantes, en argent :

Le tiers de denier, qui devait peser sept grains, et le sixième de denier, du poids de trois grains et demi.

Commandée, en quelque sorte, par la valeur du *triens*, l'existence de la première de ces fractions manquait jusqu'ici de point d'appui matériel. Le recueil le plus complet sur les monnaies de cette époque, avait bien, il est vrai, signalé sous le nom du monétaire *Arnovaldus* [1], une pièce du poids de trois grains, mais l'indication, en argent ou billon, était insuffisante pour permettre d'en tenter le classement. Vos heureuses fouilles d'Envermeu ont comblé cette lacune, en mettant au jour un sixième de denier frank-salien.

Si l'on tient compte, en effet, de l'état de conservation et du titre apparent de cette précieuse monnaie, on reconnaît qu'au moment de son émission elle équivalait à environ trois grains et demi d'argent pur, ce qui concorde parfaitement avec le poids moyen que nous avons obtenu pour le denier du VIe siècle.

L'examen du monétaire *Arnovaldus* m'a confirmé dans cette opinion, en me présentant un autre exemplaire de la même fraction, frappé dans la seconde moitié du siècle suivant [2].

De la découverte de ces sixièmes de denier, je crois pouvoir conclure avec assez de fondement, que la division trinaire, déjà familière aux Gaulois comme aux Franks pour la monnaie d'or, et qui se concilie seule avec la valeur donnée au triens, dans le système occidental, a dû recevoir son exécution complète en argent, et que les tiers de deniers se retrouveront un jour.

Le rapport entre l'or et l'argent, chez ce peuple, était donc exactement d'1 à 10, au milieu du VIe siècle [3].

FRANKS RIPUAIRES.

Monnaie de compte, sol d'or.

Il est universellement admis et nous avons reconnu que les

[1] *Monétaires des rois mérovingiens*, page 4, et pl. V, n° 12.

[2] Cette pièce unique m'ayant été communiquée, au Cabinet Impérial, par M. Du Chalais, avec une bienveillance dont je me plais à lui témoigner ici ma gratitude, elle m'a paru d'argent fin, autant qu'il est possible de juger du titre, à l'aspect.

[3] Avant la fin de ce siècle la proportion avait déjà changé, mais dans un travail de concordance nous devons nous restreindre à des monnaies bien déterminées et au laps de temps pendant lequel elles ont formé seules la base des transactions. Plus tard je publierai, peut-être, quelques observations sur les monnaies mérovingiennes depuis Théodebert.

Franks Ripuaires employaient les mêmes monnaies d'or que les Franks Saliens ; aussi nos calculs concernant le poids légal du sol mérovingien ont-ils été basés sur les sols et triens de Théodebert Ier, roi d'Austrasie. Mais les monnaies réelles, bien que d'un usage journalier, n'ont qu'une importance secondaire, l'essentiel est de savoir quelle était la monnaie de compte des Ripuaires, puis le nombre et la valeur des parties dont elle se composait.

Là, en effet, est la clef de l'économie sociale, et la divergence des solutions présentées sur cette question complexe, nous le révèle assez.

Les monnaies des Franks Saliens nous étant connues, la comparaison des amendes ou compositions [1] chez ces deux peuples nous offre les notions les plus certaines sur l'unité monétaire employée dans les comptes par les Franks Ripuaires ; nous nous occuperons plus tard des fractions de cette unité, base du système.

Le prix de l'homme s'offre à nous, en première ligne comme mesure, pour ainsi dire, de la valeur des monnaies à une époque où tout se payait.

« Lex Salica, tit. XLIII, art. 1. Si quis ingenuus hominem Francum aut barbarum occiderit qui lege Salicâ vivit, octo mille denariis, qui faciunt solidos ducentos culpabilis judicetur. »

« Lex Ripuar., tit. VII. Si quis ingenuus hominem ingenuum Ripuarium interfecerit ducentis solidis culpabilis judicetur. »

« Tit. XXXVI, art. 1. Si quis Ripuarius advenam Francum interfecerit, ducentis solidis culpabilis judicetur. »

Indépendamment de la parfaite similitude de nombre et de dénomination qui ressort du passage final de la loi Salique, « qui faciunt solidos ducentos, » comparé avec les textes ripuaires, vous remarquerez la réciprocité établie par le second de ces articles, puissant indice de la similitude de valeur des monnaies désignées dans les deux lois.

S'agit-il d'une atteinte portée à la liberté individuelle, nous trouvons encore identité dans les peines infligées.

« Lex Salica, tit. XXXIV, art. 1. Si quis hominem ingenuum sine causâ ligaverit, mille ducentis denariis, qui faciunt solidos triginta, culpabilis judicetur. »

« Lex Ripuar., tit. XLI, art. 1. Si quis ingenuus ingenuum

[1] La composition était le prix fixé par la loi pour le rachat des crimes et délits.

ligaverit et ejus culpam cum sex testibus in haraho non ad probaverit, triginta solidis culpabilis judicetur. »

Des attentats contre les personnes passons-nous aux délits contre la propriété ; choisissons deux faits de nature différente.

« Lex Salica, tit. XXXV, de Venationibus.

» Art. 2. Si quis cervum domesticum signum habentem aut occiderit aut furaverit, qui ad venationem faciendam mansuetus factus est, — mille octingentis denariis, qui faciunt solidos quadraginta quinque, culpabilis judicetur.

» Art. 3. Si quis verò cervum domesticum qui in venatione adhuc non fuit, aut occiderit, aut furaverit, mille quadringentis denariis, qui faciunt solidos triginta quinque, culpabilis judicetur. »

« Lex Ripuar., tit. XLII, de Venationibus.

» Art. 2. Si quis cervum domitum, vel cum triutis occiderit aut furatus fuerit, non sicut de reliquis animalibus furtum exigatur, sed tantum quadraginta quinque solidis culpabilis judicetur.

» Art. 3. Si autem in venatione non fuit triginta solidis culpabilis judicetur. »

Ici les compositions sont encore pareilles pour le cerf dressé à la chasse, et le peu dont elles diffèrent à l'égard du cerf non dressé, confirme bien plutôt qu'il n'ébranle nos présomptions sur l'égalité de valeur des sols indiqués dans ces dispositions pénales.

L'exemple suivant relatif à la dégradation des haies, va nous offrir parité complète, non-seulement pour l'amende, mais encore pour un usage rural dans ses moindres détails.

« Lex Salica, tit. XXXVI, de Sepibus.

» Si quis tres virgas cum quibus sepis superligata est vel retortas quibus sepis continetur, capulaverit, aut tres cambortas excervicaverit, sexcentis denariis qui faciunt solidos quindecim culpabilis judicetur. »

« Lex Ripuar., tit. XLIII, de Sepibus.

» Si quis verò tres virgas unde sepis ligatur, vel retortas unde sepis continetur capulaverit aut tres cambortas involaverit, seu in clausurâ alienâ traugum ad transeundum fecerit, quindecim solidis multetur. »

Cherchons enfin un dernier renseignement dans une matière où le taux de l'amende, étranger à la valeur de tout objet quelconque, a été fixé par le législateur d'une manière purement arbitraire, en vue de l'ordre public.

« Lex Salica, tit. I, de Mannire.

» Art. 1. Si quis ad mallum legibus dominicis mannitus fuerit, et non venerit si eum sunnis non detinuerit, sexcentis denariis qui faciunt solidos quindecim culpabilis judicetur.

» Art. 2. Ille verò qui alium mannit et ipse non venerit, et eum sunnis non detinuerit, ei quem mannivit, similiter sexcentos denarios qui faciunt solidos quindecim, culpabilis judicetur. »

« Lex Ripuar., tit. XXXI, de Mannire.

» Art. 1. Si quis legibus ad mallum mannitus fuerit et non venerit, si eum sunnis non detinuerit, quindecim solidis culpabilis judicetur.

» Ille verò qui alium mannit et ipse non venit, similiter quindecim solidis culpabilis judicetur. »

Cette double conformité de peines pécuniaires appliquées au défaut de comparution en justice, sans empêchement légitime, vous paraîtra, sans doute, comme à moi, compléter la preuve de l'emploi commun, dans les circonstances les plus variées, d'une seule et même espèce de sol ; quelle que soit l'importance de cette première démonstration, nous ne la pousserons donc pas plus loin, non que nous ayions épuisé la nombreuse série des compositions identiques, mais il suffit maintenant de les indiquer [1].

Sur quoi donc est fondée l'attribution aux Franks Ripuaires d'un sol d'argent valant les 3/10mes du sol d'or mérovingien qui nous est seul apparu jusqu'ici ? Sur de simples inductions, ainsi que nous espérons le démontrer.

[1]

LOI SALIQUE.		LOI RIPUAIRE.		LOI SALIQUE.		LOI RIPUAIRE.	
VIII.	4	LXXVI.	»	XXXI.	1	V.	3
XIV.	12	XXXV.	1	XXXI.	1	V.	1
XVII.	1	LIV.	2	XXXI.	1	V.	2
XVII.	2	LIV.	3	XXXIII.	1	LXXX.	»
XXII.	1	XXXIX.	1	XXXVIII.	»	XLVI.	1
XXV	»	XL.	»	XLIII.	2	XV.	»
XXVI.	4	XXXVI.	10	XLIII.	3	XV.	»
XXVI.	5	XXXVI.	10	XLIV.	1	LXIV.	»
XXVI.	6	XIII.	»	L.	1	L.	2
XXVI.	7	XII.	1	LVI.	1	LIII.	1
XXVII.	1	LVIII.	17	LVI	2	LIII.	2
XXXI.	1	V.	4	LVIII	3	XXXVI.	8
XXXI.	1	V.	8	LXVI.	1	LXIII.	1

Le sol d'argent n'a existé ni comme monnaie de compte, ni comme monnaie réelle, et le sol d'or a seul été employé sous la dynastie mérovingienne.

Ici les sentiers deviennent glissants et exigent une attention soutenue pour prévenir toute déviation, car si le *saïga* doit prendre un rang distinct dans les monnaies mérovingiennes, ce ne peut être que sur les bases renversées du sol d'argent.

Unanimement favorables à l'existence de ce sol, les opinions se divisent aussitôt relativement à sa nature et à l'étendue de son emploi, par suite d'un grave dissentiment sur l'authenticité de certains passages de la loi des Ripuaires et de celle des Allemands. Ce nous est donc un devoir de prendre, dans leur entier, les textes cités comme preuves de l'existence d'un sol d'argent, mais nous transcrirons ici, *en italique,* les parties contestées, pour prévenir toute confusion.

« Lex Ripuar., tit. XXXVI, de Interfectionibus.

» Art. 11. Si quis weregeldum [1] solvere debet, bovem cornutum videntem et sanum, pro duobus solidis tribuat; vaccam cornutam videntem et sanam pro uno solido tribuat; equum videntem et sanum pro sex solidis tribuat; equam videntem et sanam pro tribus solidis tribuat; etc. . . . . .

» Art. 12. Quod si cum argento solvere contigerit pro solido duodecim denarios, sicut antiquitùs est constitutum. »

« Tit. XXIII. De Ictu servorum in servo.

» Quod si servus servum ictu uno vel duobus seu tribus percusserit, nihil est; sed tamen propter pacis studium, tremissem, *id est quatuor denarios,* componat. »

« Lex Alamann., tit. VI, art. 3. *Saïga autem est quarta pars tremissis, hoc est denarius unus, duæ saïgæ duo denarii dicuntur, tremissus est tertia pars solidi, et sunt denarii quatuor.* »

Il semble, au premier aspect, que de l'ensemble de ces textes on ne saurait tirer que cette conclusion assez vague : qu'il existait chez les Franks Ripuaires et chez les Allemands un système monétaire d'origine ancienne, suivant lequel le sol se divisant en trois tremis, et le tremis en quatre saïga, le paiement de ce sol s'effectuait, en argent, avec douze deniers ou saïga. — Examinons séparément ces articles :

Tarif dressé par le législateur pour le paiement du wehrgeld, l'art. 11 du titre XXXVI de la loi Ripuaire, considéré isolé

[1] Weregeldum (wehr-geld), on appelait ainsi la composition payée par le meurtrier aux héritiers de sa victime, pour se mettre à l'abri de leur vengeance ; c'était donc en réalité le prix de l'homme.

Les lois de ces peuples, soumis aux rois mérovingiens, seront pour nous des guides d'autant plus sûrs que toutes les opinions s'accordent à reconnaître qu'ils suivaient le même système monétaire que les Franks Ripuaires leurs voisins.

Notre route est d'ailleurs tracée : l'article 12 du titre XXXVI de la loi des Ripuaires et le titre XXIII de la même loi sont les plus fermes points d'appui du sol d'argent, adversaires loyaux, adoptons ces mêmes titres pour base de nos opérations contre lui, qu'ils soient la pierre de touche de nos observations.

Rapportons-y donc avec pleine sécurité les textes allemands et bavarois, certains que la vérité seule peut naître de ce rapprochement.

Nous avons vu, plus haut, que le prix de l'homme chez les Franks Ripuaires (tit. XXXVI, art. 1er) était de 200 sols comme chez les Franks Saliens ; les articles suivants nous montrent ce prix réduit à 160 sols chez les Allemands et les Bavarois.

« Lex Alamann., tit. XLVIII, art. 1. Si quis autem liberum occiderit, componat eum cum bis octuaginta solidos filiis suis. »

« Lex Bajuvar., tit. III, cap. XIII, art. 1. Si quis liberum hominem occiderit, solvat parentibus suis, bis octuaginta solidos. »

Cette différence d'un cinquième, sur un prix fort élevé, n'a pas lieu de nous surprendre chez des peuples plus pauvres que les Franks Ripuaires ; qu'elle n'altère en rien votre confiance dans nos remarques précédentes. Loin de les infirmer, en effet, elle les fortifie, plus que ne le pourrait faire l'identité absolue des compositions, en nous révélant un nouvel exemple de réciprocité internationale, inscrit encore dans le titre XXXVI de la « loi des Ripuaires, art. 4. Si quis Ripuarius advenam *Alamannum,* seu Frisionum, vel *Bajuvarium,* aut Saxonem interfecerit, centum sexaginta solidis culpabilis judicetur. »

Il n'est certes besoin d'aucun commentaire pour établir la portée de cet abaissement du wehr-geld ripuaire, de 200 à 160 sols, pour le meurtre d'un Allemand ou d'un Bavarois ; il suffit de le rapprocher des articles 1 et 2 du même titre qui le maintiennent à 200 sols pour les Franks Saliens et les Burgundes, peuples chez lesquels il était fixé au même taux.

elle nécessiterait la reproduction de textes en dehors de notre plan et n'offrirait d'ailleurs d'intérêt qu'à un petit nombre de vos lecteurs. Je me bornerai donc à signaler à leur attention les nombreuses et savantes dissertations publiées à ce sujet, dans un excellent recueil périodique *(la Revue numismatique)*, de 1836 à 1839.

Passons aux autres compositions, en notant seulement la répétition dans les textes allemand et bavarois, de la formule *bis octuaginta,* pour 160, indice manifeste de rapport intime entre les usages, qui nous permettra de conclure de l'une à l'autre de ces lois, pour suppléer au défaut de précision de certains passages.

Prix du bœuf et de la vache.

« Lex Ripuar, tit. XXXVI, art. 11. Si quis weregeldum solvere debet, bovem cornutum videntem et sanum pro duobus solidis tribuat; vaccam cornutam videntem et sanam pro uno solido tribuat. »

« Lex Alamann, tit. LXXVIII. Optimus bos quinque tremisses valet.

» Tit. LXXV. ... optimam vaccam quatuor tremisses licet adpretiare. »

« Lex Bajuvar, tit. I, cap. III, art. 2. Et si ampliorem pecuniam furaverit, aut caballum, aut bovem, aut vaccam, vel quidquid plus valet quam quatuor tremisses, etc.... »

Ainsi, chez les Allemands, le bœuf valait un tiers de sol de moins, et la vache, un tiers de sol de plus que chez les Ripuaires; et, chez les Bavarois, ces deux animaux sont cités avec le cheval, comme exemples d'objets valant plus de quatre tremis, ou tiers de sol.

Prix du cheval et de la jument.

« Lex Ripuar, tit. XXXVI, art. 11 . . . . . .

» Equum videntem et sanum pro sex solidis tribuat;

» Equam videntem et sanam pro tribus solidis tribuat. »

« Lex Alamann, tit. LXX, art. 1er. Si quis alicui caballum involaverit, adpretiet eum dominus, cum sacramento usque ad sex solidos, ... jumentum tribus solidis adpretiet. »

Il y a ici identité parfaite pour les prix dans la loi des Allemands et dans celle des Ripuaires, quant aux Bavarois, nous venons de voir le cheval classé parmi les objets valant plus de quatre tremis; rappelez-vous, seulement, l'analogie intime que nous avons notée plus haut, les doutes s'éclairciront plus tard.

« Lex Ripuar, tit. XXXVI, art. 11 . . . . . acceptorem non domitum pro tribus solidis tribuat; commorsum gruarium [1] pro sex solidis tribuat. »

« Lex Alamann, tit. XCIX, art. 20. Si acceptor qui aucam [2]

[1] Commorsum gruarium, faucon dressé, qui mord les grues.

[2] Auca, oie femelle; le faucon qui mord les oies, est un faucon non dressé.

mordet, tres solidos solvat ; si gruem mordet sex solidos componat. »

« Lex Bajuvar, tit. xx, art. 1. Si quis accipitrem occiderit quem cranohari [1] dicunt, cum sex solidis et simile componat.

» Art. 2. De eo qui dicitur ganshapunch [2], qui anseres capit, cum tribus solidis componat, et similem reddat. »

Les prix du faucon dressé ou non dressé à la chasse des grues, étaient donc semblables chez ces trois peuples chasseurs.

Du titre xxxvi remontons au titre xxiii de la loi Ripuaire, second point d'appui du sol d'argent, et comparons-le à un texte bavarois, pour en contrôler la valeur contestée.

« Lex Ripuar, tit. xxiii. Quod si servus servum ictu uno, vel duobus, seu tribus percusserit, nihil est ; sed tamen propter pacis studium, tremissem, *id est quatuor denarios,* componat. »

« Lex Bajuvar, tit. v, art. 1. Si quis servum alienum, per iram, percusserit, cum tremisse componat. »

Cette parité d'amende infligée à celui qui frappait un esclave, tire une importance particulière de la double mention du tremis dont la définition, *id est quatuor denarios,* est réputée fausse par un homme d'un profond savoir.

Nous reviendrons sur ce sujet, mais achevons d'abord de démontrer que, comme les Franks, les Allemands et les Bavarois n'ont constamment employé qu'un seul et même sol, et que ce sol était d'or. Ce point fondamental doit être complètement fixé avant que nous passions à l'examen des fractions de cette monnaie commune.

« Lex Ripuar, tit. i. Si quis ingenuum ictu percusserit solido uno culpabilis judicetur. »

« Lex Alamann, tit. lxix, art. 1. Si quis alium, per iram, percusserit, cum uno solido componat. »

« Lex Bajuvar, tit. iii. Si quis liberum, per iram, percusserit unum solidum donet. »

Constatons simplement cette dernière similitude des trois lois, et la double qualification du fait, *per iram,* qui nous at-

[1] Cranohari ou cranihari, pour cranichapich, composé des mots germaniques cranich, grus, et hapich, accipiter (Spelmann, gloss. arch.)

[2] Ganshapunch, composé de ganz, gansa, oie mâle, et de hapich, accipiter. (Ibid.)

teste de nouveau les étroites relations des Allemands et des Bavarois, et poursuivons.

L'emploi habituel du même sol chez les Franks Saliens, les Franks Ripuaires, les Allemands et les Bavarois, étant ainsi établi, vous resterait-il encore quelque doute sur sa nature?

La loi des Bavarois va les lever :

« Tit. I, cap. IV, art. 1. Si quis servum Ecclesiæ ad fugiendum suaserit et exindè probatus fuerit, revocet eum celeriter, et cum quindecim solidis, componat, auro adpretiatis, ... et si non potuerit illum invenire, tunc alium donet similem illi et quindecim solidos componat. »

L'obligation, imposée par ce texte, de payer quinze sols comptés en or, *auro adpretiatis,* implique l'évaluation de cette amende en sols d'or. Une des principales autorités que nous combattons l'a reconnu, mais en objectant que généralement employé dans ce titre Ier relatif aux affaires ecclésiastiques, le sol d'or n'est mentionné qu'une seule autre fois dans le code bavarois, à l'occasion du meurtre des pélerins, et que, partout ailleurs, les amendes paraissent avoir été évaluées en *sols d'argent* : bref, que les sols énoncés dans la loi des Bavarois, étaient des *sols d'argent,* partout où il n'est pas dit expressément qu'ils devaient être comptés en or, *auro adpretiati.*

La concordance de nos observations nombreuses, suffirait peut-être pour repousser cette hypothèse, qui se concilie peu, d'ailleurs, avec la simple mention du sol dans la seconde partie de ce même article, où la première amende serait exprimée en une monnaie exceptionnelle ; mais, empruntons une réponse directe à la source même de l'objection.

S'il est un cas où cette disposition exorbitante dût être justement appliquée dans toute sa rigueur, c'est assurément pour la violation du droit d'asile, privilége le plus élevé, et nous pouvons ajouter, le plus précieux dont l'Église fut investie à une époque où le faible n'avait souvent pas d'autre refuge.

Ici l'intention du législateur va se révéler dans toute son étendue, lisez et jugez :

« Lex Bajuvar, tit. I, cap. VIII, art. 4. Si quis autem homo contumax et superbus, timorem Dei vel reverentiam Ecclesiarum sanctarum non habuerit, et fugientem servum suum, vel quem persecutus fuerit, de Ecclesiâ vi abstraxerit, et Deo honorem non dederit, componat ad ipsam Ecclesiam quadraginta solidos, judice cogente, et pro fredo [1] ad fiscum

[1] « Fredum, le fred, » est ici une composition particulière due au prince

quadraginta solidos, ut sit honor Deo et reverentia sanctorum et Ecclesia Dei semper invicta sit. »

La solennité des termes, en rapport avec la gravité du sujet, ne démontre-t-elle pas que l'absence de qualification concernant la nature de la monnaie, ne peut être interprêtée comme indice de l'emploi d'un sol d'argent en semblable circonstance?

Voyez où conduit la supposition contraire : la violation du sanctuaire eût été frappée alors d'une peine moins forte que le simple conseil de s'enfuir, donné à l'esclave d'une Église, ce qui est inadmissible.

La formule *auro adpretiatis* n'a donc pas la signification exceptionnelle qu'on lui attribue. Allons plus loin (car ce point doit être mis à l'abri de toute discussion), affirmons et prouvons que l'emploi de ces deux mots n'avait d'autre but que d'imposer aux coupables, dans un petit nombre de cas, l'obligation de payer en monnaie d'or, plutôt qu'en autres monnaies d'un usage moins avantageux, sans doute, ou en animaux et objets d'une réalisation plus ou moins difficile.

Le même titre Ier, *de Ecclesiasticis rebus,* vient tout d'abord à l'appui de notre assertion : « Cap. x, art 2. Si quis autem presbyterum occiderit solvat trecentos solidos auro adpretiatos. Si aurum non habet, donet aliam pecuniam, mancipia, terram vel quidquid habet. »

Si le sol d'or était employé ici comme monnaie *exceptionnelle,* la loi déterminerait nécessairement son rapport avec les autres monnaies, *aliam pecuniam,* qu'elle autorisait à donner en paiement à défaut d'or ; car on ne saurait prétendre que le texte frank salien... *quadraginta denarios qui faciunt solidum unum,...* eût force de loi chez les Bavarois.

Or, les seules indications de ce genre, insérées dans le code bavarois, présentent le sol divisé en douze parties ; elles concernent donc uniquement le sol de compte général, *sol d'argent,* dans l'hypothèse contre laquelle nous nous élevons.

D'autres preuves s'offrent encore à nous, mais pour éviter les développements qu'elles exigeraient, et généraliser cette démonstration, terminons par deux citations relatives à des

à raison de la nature du fait intéressant l'ordre public. On appelait plus généralement de ce nom la part attribuée au fisc dans les compositions relatives aux crimes et délits entre particuliers ; elle était du neuvième de l'amende, chez les Bavarois (voir tit. II, cap. XVI), et du tiers, seulement, chez les Franks Saliens (tit. LII, art. 2), et chez les Franks Ripuaires, tit. LXXXIX.

matières différentes, et extraites de la loi des Allemands, dont l'affinité avec celle des Bavarois nous est bien connue.

« Lex Alamann, tit. VIII. Si quis servum Ecclesiæ occiderit, in triplum componat; sicut solet servus Regis, ita solvatur, id est, quadraginta quinque solidis. Et si eum rapuerit contra legem, et vendiderit extra provinciam, tripliciter eum componat. Et si eum furaverit aliquis in capite semper consimilem restituat, si ipsum invenire potuerit; alius autem medietatem in auro valentem, medietatem cum qualem pecuniam habet, solvat.

» Tit. LXIX, art. 1. Si quis alicujus amissarium [1] involaverit, ille cujus est debet probare quantum valet. Si enim dicit quod duodecim solidos valeat, cum duobus juret, et sic solvat illi fur talem qualem juraverit in caput, et illos alios novem geldos [2] solvat medietatem in auro, valente pecunia, medietatem autem qualem invenire potuerit pecuniam. »

Cette double prescription du paiement en or de la moitié de deux amendes évidemment fixées en monnaie de compte générale, repousse invinciblement l'emploi, chez les Bavarois, d'une monnaie de compte exceptionnelle pour la fixation, en or, des amendes concernant les crimes et délits contre l'Église ou ses ministres.

Rapprochez, en effet, du titre VIII de la loi allemande une des dispositions du Code Bavarois (tit. I, cap. IV, art. 1), ci-dessus relatées, p. 371, et vous reconnaîtrez que dans le dernier de ces textes l'obligation de fournir un esclave pareil à celui dont on aurait favorisé la fuite, jointe à la double amende de quinze sols, équivaut à la peine triple portée dans le texte

[1] *Amissarius*, cheval entier, animal d'une haute valeur chez ces peuples guerriers comme chez les Bavarois, où nous le trouvons également taxé à 12 sols, tit. VIII, chap. III.

[2] *Novem geldos*, et chez les Bavarois, *niungeldum*, amende de neuf fois la valeur de l'objet volé. Cette pénalité générale, commune à ces deux peuples voisins, était portée jusqu'à 81 fois la valeur du corps du délit, quand le vol était commis dans une armée commandée par le roi, loi des Allem., tit. XXVII; et le vol dans une église était puni d'un triple *novigeld*, *trimniungeldum*, ou vingt-sept fois le prix de l'objet dérobé, loi des Allem., tit. VII, art. 1er, et loi des Bavarois, tit. Ier, art. 3. Cette pénalité exclut d'ailleurs d'autant plus clairement l'emploi d'une monnaie de compte affectée uniquement à la répression des crimes et délits contre l'Église et le clergé, qu'elle est appliquée également à tous les vols commis dans la cour du duc, dans un monastère ou dans un moulin,... *quia istæ quatuor domus casæ, publicæ sunt et semper patentes*. Loi des Bavarois, tit. VIII, cap. II, art. 1er.

allemand, d'où résulte, vu l'analogie intime des deux lois, l'emploi du même sol de compte.

Ces textes confirment de plus, en termes fort clairs, *qualem invenire potuerit pecuniam,* l'existence de diverses espèces de monnaies réelles alors en circulation.

Bornons-nous, en ce moment, à constater le fait dont nous tirerons bientôt les conséquences, et, résumant la situation, concluons de tout ce qui précède : 1° que chez les Franks Saliens, les Franks Ripuaires, les Allemands et les Bavarois, toutes les compositions, sans exception, sont exprimées en sols d'or, monnaie de compte générale de toute la monarchie.

Dirigeons à présent nos recherches sur le nombre et la valeur des deniers admis en paiement de cette monnaie commune chez les divers peuples dont elle facilitait les relations, en même temps qu'elle assurait au fisc l'avantage d'une valeur certaine et uniforme pour le règlement de ses droits.

Il est reconnu que ce sol valait quarante deniers franks saliens ; voyons par combien de deniers ou de *saïga* il était représenté chez les autres peuples soumis à la domination mérovingienne, et quelles étaient la nature et la valeur de ces monnaies.

DENIER RIPUAIRE, OU SAÏGA,

Monnaie d'argent en usage chez les Franks Ripuaires, les Allemands et les Bavarois, où elle avait cours pour la 12e partie du sol d'or.

De l'examen auquel nous nous sommes livrés à l'occasion du *sol d'argent,* il est résulté que son existence était uniquement fondée sur la présomption d'identité du denier frank salien et du denier ripuaire ou *saïga;* présomption d'où découlait la conséquence que les sols indiqués dans les tit. XXIII et XXXVI de la loi ripuaire, et VI de la loi des Allemands, comme composés de douze deniers ou *saïga,* ne pouvaient être des sols d'or.

Le moment est venu d'attaquer la base de ce système en opposition complète avec nos observations.

Universellement admise, il est vrai, l'identité des deniers franks saliens et des deniers ripuaires n'a cependant jamais été démontrée, et l'opinion adoptée à cet égard, doit, si je ne me trompe, être attribuée à la préoccupation dont les meilleurs esprits subissent trop souvent l'influence.

Nous devons d'autant moins perdre de vue l'écueil que je

viens de vous signaler, que, des trois articles invoqués à l'appui de la division habituelle, en douze deniers, du sol ripuaire et allemand, un savant académicien en rejette deux, pour incertitude d'origine, et n'admet le troisième que comme prouvant seulement l'usage exceptionnel, chez les Franks Ripuaires, d'un sol réputé d'argent.

Il nous incombe donc, avant tout, de consolider le principe de la division générale du sol en douze parties, et de le dégager de toute solidarité avec le sol d'argent auquel il a été invariablement rivé jusqu'ici.

Sorti seul victorieux de cette épreuve critique, l'article 12 du titre XXXVI de la loi Ripuaire, va devenir notre auxiliaire le plus puissant.

Quod si cum argento solvere contigerit, pro solido duodecim denarios, sicut antiquitùs est constitutum.

C'est-à-dire : s'il arrive qu'on paie en monnaie d'argent, on donnera douze deniers pour un sol.

Arrêtons-nous là : voici la division du sol clairement énoncée, sans doute, mais à quel sol s'applique-t-elle?

Oubliez, pour un instant, les preuves nées des comparaisons. Dans son énergique concision, ce texte fondamental répond à notre demande, « sicut antiquitùs est constitutum, *ainsi qu'il a été réglé anciennement.* »

Ces quatre mots qui appartiennent, sinon à la rédaction primitive de la loi Ripuaire (qui n'est pas parvenue jusqu'à nous), au moins à sa révision sous Dagobert Ier, en 630, nous reportent, évidemment, à des temps antérieurs à la fondation de la dynastie mérovingienne. Or, si appuyés d'une part sur l'observation des faits, et d'autre part, sur le témoignage de Tacite, nous constatons que les peuples de la Germanie, dont les Franks sont originaires, n'ont jamais eu de monnaies nationales ; qu'ils se servaient plutôt d'argent que d'or ; et que, tenaces dans leurs habitudes, ils employaient, de préférence, les monnaies romaines les plus anciennes [1] et qu'ils connaissaient depuis long-temps, telles que les deniers consulaires, au type du bige, et les deniers dentelés, qui offraient plus de garantie de la pureté de l'argent ; à quelle autre unité monétaire, que l'*aureus,* ou sol d'or romain, pourrions-nous rap-

[1] « Pecuniam probant veterem, et diù notam, serratos bigatosque, argentum quoque magis quam aurum sequuntur, nulla affectione animi sed quia numerus argenteorum facilior usui est promiscua et vilia mercantibus. » — *Tac. de mor. Germ.*, cap. V.

porter les douze deniers, qui, à l'époque suffisamment indiquée par les termes, *sicut antiquitùs est constitutum,* étaient nécessairement des deniers romains?

Cette disposition de la loi Ripuaire s'applique donc au sol d'or mérovingien qui avait remplacé le sol d'or romain en France, vers le milieu du VIe siècle.

Le titre XXIII de la même loi confirme la division duodécimale du sol ripuaire, par cette définition du tremis ou tiers de sol : *Id est quatuor denarios.*

Plus explicite encore, la loi des Allemands nous présente dans l'article 3 de son titre VI, les rapports existants entre le saïga, le denier, le tremis et le sol : *Saïga autem est quarta pars tremissis, hoc est denarius unus, duæ saïgæ duo denarii dicuntur, tremissus est tertia pars solidi, et sunt denarii quatuor.*

Si ces deux textes étaient acceptés sans restriction comme le premier, nous n'aurions certainement rien à ajouter, mais il en est tout autrement. Le passage ripuaire, *id est quatuor denarios,* et ce dernier article, en son entier, étant formellement repoussés, ainsi que nous l'avons dit, nous ne les pouvons reproduire ici, qu'à titre de simples renseignements.

Une authenticité suspectée ne saurait nous suffire, cherchons donc ailleurs, sans sortir des limites que nous nous sommes tracées, un complément de preuve pour la division du sol en monnaies d'argent et la dénomination de ces monnaies en Austrasie.

La loi Ripuaire ne contient aucune autre mention de ce genre ; quoique figurant en majeure partie dans l'édition d'Hérold, le titre VI de la loi des Allemands est contesté en totalité, et, d'un autre côté, ce titre étrangement défiguré dans Baluze exigerait d'assez longues rectifications; seule ainsi, parmi les monuments de cette époque, la loi des Bavarois peut nous venir en aide. Recourons-y donc, le titre VIII, *de furto,* va nous fournir les justifications que nous désirons.

« Lex Bajuvar., tit. VIII, cap. II, art. 3. Si unam saïgam (id est tres denarios [1]) furaverit, solus juret secundum legem nostram.

[1] Les mots placés entre parenthèses, dans les articles 3 et 4 de ce titre, manquent dans le texte mérovingien publié par Hérold, et peuvent être considérés comme des interpolations. Personnellement, je les admets comme tels, mais j'ajouterai que, dans ma pensée, ces additions, ainsi que celles du titre VI de la loi des Allemands, nous offrent des notions exactes sur les rapports des anciennes monnaies dans l'Austrasie, en y adjoignant, il

» Art. 4. Si duas saïgas (hoc est sex denarios), vel amplius usque ad unum solidum, quod sunt tres tremisses, cum sacramentali uno juret.

» Art. 5. Et si amplius quam solidum, sive [1] tres denarios, vel plus usque ad quinque solidos furaverit, cum sacramentalibus sex juret. »

Ce texte qui nous offre, comme le précédent, le saïga en rapport avec le sol et le tremis, a cela de particulier que le nom de saïga, accompagné dans le code allemand des mots *hoc est denarius unus,* est suivi ici de la définition *id est tres denarios*. Ces termes seront expliqués plus tard, qu'il vous suffise, pour le moment, de savoir qu'ils ne s'appliquent pas au denier ripuaire, qui n'est autre que le saïga.

A quelque sol qu'on rapporte le saïga, si on le suppose pareil aux deniers franks saliens, on a tout lieu d'être surpris des dispositions de l'article 4 ci-dessus. La valeur bien minime alors de deux de ces monnaies, se concilie difficilement, en effet, avec l'obligation imposée au Bavarois accusé d'un vol

est vrai, mais avec discernement, les dénominations diversement appliquées suivant les temps et les coutumes locales.

En résumé, ces modestes commentateurs, élucidant les textes sans jamais en altérer le sens, ont procédé, ce me semble, d'une manière infiniment plus rationnelle que ne l'a fait, au IXe siècle, l'abbé Anségise, auquel, si je ne me trompe, revient une assez lourde part de responsabilité dans la longue polémique relative aux monnaies mérovingiennes. Était-ce bien comprendre et remplir le devoir d'un compilateur, que de reproduire cette disposition si importante du capitulaire de 801 : *De omnibus debitis solvendis, sicut antiquitùs fuit consuetudo, per duodecim denarios solidi solvantur per totam salicam legem. Excepto si leudes id est, si Saxo aut Friso Salicum occiderit, per quadraginta denarios solidus solvatur,....* (Baluze, t. I, col. 351), en ces termes qui signifient tout autre chose : *Omnia debita quæ ad partem Regis solvere debent, solidis duodecim denariorum solvant, excepto freda quæ in Lege Salica conscripta sunt. Illa eisdem solidis quibus cæteræ compositiones solvi debent, componantur.* (Baluze, t. I, col. 390).

Ainsi le texte original qui prescrit le paiement d'un seul et même sol par douze deniers en général, et par quarante deniers dans un cas exceptionnel, est *corrigé* par Anségise de telle manière qu'on y trouve l'indication fort claire, j'en conviens, de paiements directs en deux sols différents.

Je m'arrête ici, bien que le sujet ne soit pas épuisé, ne m'étant permis cette excursion en dehors de la première époque mérovingienne, que parce que ces textes carlovingiens caractérisent nettement, selon moi, le principe du système que je combats, la substitution de l'effet à la cause.

[1] Il est à remarquer que ces mots *tres denarios,* employés ici comme équivalent de valeur d'un *saïga,* appartiennent au texte révisé sous Dagobert, le plus ancien que nous possédions.

Dans les dix premiers articles de ce titre, les compositions relatives aux divers genres de meurtres sont exprimées simplement en sols, sans indication particulière.

La même formule est employée dans l'article 11, qui, satisfaisant à la coutume invétérée des échanges chez les Ripuaires, détermine la valeur légale d'animaux et d'armures à donner en paiement du wehr-geld, comme dans l'antique Germanie [1].

Enfin, consécration nouvelle d'un usage dont les termes attestent à la fois l'ancienneté et la puissance, l'article 12e et dernier règle, toujours en vue du wehr-geld, le cours des deniers d'argent, dont l'emploi était si fréquent chez les Ripuaires, en fixant le rapport de ces deniers, au sol énoncé comme partout ailleurs, sans désignation spéciale.

Les bases du système ripuaire sont ainsi exposées dans ce titre fondamental, sous les trois modes de paiement.

L'identité du sol dans toute l'étendue de la monarchie mérovingienne nous est connue, tenons donc pour certain que le denier ripuaire et les saïga allemand et bavarois sont une seule et même monnaie d'argent, valant la douzième partie du sol d'or, et par conséquent fort différente du denier frank salien qui n'en valait que le 40e.

Mais, je vous entends me dire : que sont devenus ces deniers ripuaires ou saïga; comment expliquer leur disparition complète?

Ne vous en mettez pas en peine : le saïga existe encore. Consultez vos souvenirs, et vous dégageant d'idées préconçues, vous le découvrirez bientôt sous le voile trompeur qui l'a fait si long-temps méconnaître.

Vous vous rappelez qu'établis sur les bords du Rhin, dès le IVe siècle, comme auxiliaires de l'Empire, les Ripuaires étaient restés aussi étrangers à l'art monétaire que leurs ancêtres; leur position vis-à-vis des Romains, dont ils tenaient leur territoire, étant d'ailleurs un motif particulier d'abstention à cet égard, ils continuèrent ainsi, évidemment, d'employer exclusivement des monnaies romaines.

D'un autre côté, nous avons trouvé dans la loi Ripuaire

sol, le triple exemple de réciprocité pour le wehr-geld entre les Ripuaires, d'une part, et les Franks Saliens, les Allemands et les Bavarois de l'autre. (Art. 1 et 4.)

[1] « ... Luitur enim etiam homicidium, certo armentorum ac pecorum numero... » (Tac. de Mor. Germ., cap. XXI).

(tit. xxxvi, art. 12) la preuve manifeste que des sols et des deniers, dont le rapport était fixé d'un à douze, circulaient chez ce peuple avant la fondation de la dynastie mérovingienne. Ce sol et ces deniers étaient donc romains.

Ce même article 12 et le précédent témoignent un attachement inaltérable aux anciennes coutumes, si fidèlement décrites par Tacite.

L'histoire, la législation et l'absence de monnoyage autonome concourent donc également à démontrer que, jusqu'à la conquête de Clovis, les Ripuaires se servirent uniquement de monnaies romaines, en employant, de préférence, les deniers d'argent les plus anciens, et que le même système se perpétua sous les rois d'Austrasie sans autre changement que la substitution du sol d'or mérovingien au sol d'or romain, vers le milieu du vi^e siècle, et la création de quelques fractions de denier dont nous parlerons plus tard.

Objecterait-on que plus de quatre siècles s'étaient écoulés depuis le temps où Tacite signalait la prédilection des Germains pour les deniers d'argent les plus anciens et du titre le plus pur, et, qu'en admettant l'usage général du numéraire romain en Austrasie, il est plus naturel de supposer que, les Franks employèrent successivement les monnaies contemporaines, à défaut des anciennnes qui avaient dû disparaître.

L'amour de la nouveauté aidant, cette considération serait, je l'avoue, d'un assez grand poids dans la balance des actions de leurs descendants ; mais, il ne faut pas oublier que les Franks du vi^e siècle nous ressemblaient fort peu, et que leur organisation sociale aux bases de granit ne différait pas moins de la nôtre.

Que pour l'or, dont l'usage ne s'étendit sans doute parmi eux qu'après leur établissement dans les Gaules, ils aient admis, indistinctement, les monnaies contemporaines, rien n'est plus plausible, la valeur intrinsèque de ces monnaies n'ayant jamais changé depuis Constantin-le-Grand. Mais il n'en put être ainsi de la monnaie d'argent, qui, employée par eux, de temps immémorial, avait subi depuis le iiie siècle tant et de si profondes altérations de titre et de poids.

D'une part, en effet, indice irréfragable de la prudente ténacité des Franks Ripuaires, les termes : « *Pro solido duodecim denarios, sicut antiquitùs est constitutum,* » impliquent nécessairement l'emploi exclusif d'éléments d'une valeur éprouvée

et en harmonie constante avec l'ancien règlement sanctionné par les législateurs mérovingiens.

D'autre part, l'usage prolongé des anciens deniers romains, en ayant certainement concentré une masse considérable dans la Germanie, où l'absence de monnoyage national les mettait à l'abri des refontes (principale cause de destruction) on ne saurait guères douter que ces deniers d'argent pur, émis sans interruption jusque vers l'an 220, n'existassent en quantité suffisante pour les transactions en Austrasie, au VIe siècle.

Il n'y a pas lieu de tenir compte à cet égard de l'émission de quelques fractions de deniers commencée probablement dans les dernières années du Ve siècle ; car, à en juger par leur extrême rareté, ces pièces durent être frappées plutôt dans un but politique qu'en vue d'une utilité réelle.

D'ailleurs, une grande partie de ces petites monnaies n'était pas d'argent fin, et les deniers usés, joints au billon si abondant alors, devaient amplement subvenir aux besoins si restreints de cette fabrication.

Quant au billon et au bronze romain, dont les Gaules étaient inondées, il n'est pas douteux qu'ils fussent aussi en circulation sous les rois mérovingiens [1], ce qui explique parfaitement la rareté des monnaies d'argent de cette époque.

Vous remarquerez, toutefois, que les deniers de billon, de titres très-variés, et souvent fort bas, ne pouvaient être reçus sur le même pied que les anciens deniers d'argent pur, mais bien à un taux basé, sans doute, sur leur valeur moyenne, que nous évaluerons, assez approximativement, au tiers de la valeur des précédents. Ce sont, je crois ces monnaies de billon que nous avons vues figurer dans la loi des Bavarois sous le nom générique de denier, dont trois valaient un saïga [2], car, il n'y a nulle apparence que dans cette loi, promulguée en 630, on ait appliqué une qualification romaine à des tiers de saïga frappés chez les Bavarois. Ce monnoyage autonome est d'ail-

[1] Ce fait démontré en quelque sorte par la nécessité, trouve sa confirmation dans divers passages des lois austrasiennes. « Lex Alamann., tit. VIII... Medietatem in auro valentem, medietatem *cum qualem pecuniam habet* solvat. » — « Tit. LXIX... Medietatem in auro valente pecunia, medietatem autem, *qualem invenire potuerit pecuniam*. » — « Lex Bajuvar., tit. X, art. 2, et tit. XI, art. 1. Si aurum non habet donet aliam pecuniam. » Il est évident que s'il n'y avait eu que de la monnaie d'argent, le législateur n'aurait pas employé ces termes vagues, mais bien les mots *denarius* ou *saïga*.

[2] Lex Bajuvar., tit. VIII, cap. II, art. 3, 4 et 5.

leurs d'autant plus improbable, que le laconisme de l'unique mention primitive (article 5) tres denarios, ne saurait évidemment convenir à une monnaie nouvelle, et que, d'un autre côté l'initiative d'une mesure aussi grave ne pouvait être prise par le peuple le plus faible du royaume d'Austrasie, mais bien par les puissants Ripuaires chez lesquels nous n'en retrouvons aucune trace, pas plus que chez les Allemands.

Quant à la présomption de diversité de valeur du saïga, qu'on fonderait sur l'emploi du mot denarius comme équivalent de cette monnaie chez les uns, tandis qu'il en désigne le tiers chez les autres, elle ne résiste pas à l'examen. Ici, comme nous l'avons déjà fait en substituant deux espèces de deniers à deux espèces de sols, il faut retourner la proposition : La diversité n'est pas dans la valeur du saïga, mais dans les acceptions données au mot *denarius*. L'identité des deniers ripuaires et des saïga allemand et bavarois vous ayant été démontrée précédemment, par la similitude de leurs rapports avec le sol d'or mérovingien, quelques lignes suffiront pour expliquer la double signification du même nom dans les codes austrasiens.

Chez les Ripuaires familiarisés de longue date avec les dénominations romaines, par leur position d'auxiliaires de l'Empire, le terme *denarius* caractérise l'ancien denier d'argent pur dont le rapport de 12 au sol, depuis long-temps établi, est maintenu dans leur loi : « sicut antiquitùs est constitutum. » (tit. XXXVI, art. 12.)

La même monnaie fut d'abord désignée uniquement sous le nom germanique, saïga, dans le code des Allemands [1], peuple dont aucune alliance avec les Romains n'avait modifié l'idiôme; puis un glossateur inconnu ajouta au texte primitif l'interprétation *hoc est denarius unus* [2], qui nous apprend que de son temps l'usage Ripuaire avait prévalu.

Enfin les Bavarois, dont le territoire contigu à la Carinthie, formait l'extrême limite du royaume Austrasien, au sud-est, conservant à l'ancien denier d'argent pur le nom qu'il avait reçu de leurs aïeux, appliquèrent le terme générique denarius au denier de billon romain, en lui attribuant la valeur d'un tiers de saïga [3].

[1] Lex Alamann., tit. VI, édition d'Hérold, Basle, 1557.

[2] Lex Alamann., tit. VI, dans Baluze, t. I, col. 60.

[3] Cette valeur qui résulte implicitement de la loi des Bavarois, tit. VIII, chap. II, art. 5 (Baluze, t. I, col. 117), fut nettement formulée, plus tard, dans les deux articles précédents par des additions qui datent, selon toute

En vous développant les motifs qui me déterminent à revendiquer pour les deniers romains, et plus particulièrement pour ceux d'argent pur, un rang important dans le système monétaire des Franks-Orientaux, j'ai posé en fait, sans l'étayer d'aucune preuve matérielle, la circulation de ces monnaies en France au VIe siècle. Il est temps de combler cette lacune, pour fixer le poids du saïga et de ses divisions, ainsi que le rapport de l'or à l'argent, en Austrasie, à cette époque.

Nous en avons fini avec les lois, cherchons maintenant dans les faits la confirmation de ce que nous avons avancé, et les notions qui nous manquent encore sur l'origine et le développement des deux systèmes dont nous avons signalé les bases.

Le trésor trouvé dans le tombeau de Childéric, à Tournay, en 1653, va nous offrir, à cet effet, des éléments précieux par l'indication d'une date certaine, qui touche au berceau de notre antique monarchie.

Le premier point qui frappe l'attention dans le compte-rendu de cette mémorable découverte [1], c'est que les monnaies enterrées avec le roi frank, en 481, étaient toutes d'origine romaine. Elles consistaient en plus de cent sols d'or de douze variétés différentes, offrant une suite complète des empereurs d'Orient, depuis Théodose II (408-450) jusqu'à Zénon (476-491), et seulement trois *aureus* d'Occident [2], et deux cents pièces d'argent environ. Quarante-deux de ces dernières pièces furent recueillies par Chifflet, le surplus profondément altéré par l'oxidation était indéchiffrable, et ne put être conservé [3]. Ce n'était donc que du billon, ce qu'il nous suffit de constater pour le but où nous tendons.

Les quarante-deux pièces conservées présentaient les variétés suivantes :

NOMBRE DES PIÈCES.	DENIERS ROMAINS.	DATES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.
1	Consulaire.	
1	Néron,	54-68

probabilité, de l'époque où l'admission du mot *denarius*, comme équivalent de celui de *saïga*, chez les Allemands, dut faire naître quelque confusion dans leurs relations avec les Bavarois, et motiva ainsi chez ces derniers, des éclaircissements sur la valeur de ces deux termes.

[1] Chifflet, *Anastasis Childerici I, Regis Franc.*

[2] Deux sols de Valentinien III (425-55) et un sol de Jules Nepos (474).

[3] Chifflet, *Anastasis Childerici I, Regis Franc.*

2	Trajan,	98-117
5	Hadrien,	117-138
9	Antonin-le-Pieux,	138-161
3	Faustine mère,	138-141
7	Marc-Aurèle,	161-180
3	Faustine jeune,	161-175
6	Aurelius Verus,	161-169
2	Commode,	177-192
1	Julia Domna,	193-211
1	Caracalla,	211-217
1	Constance,	350-361

Tous ces deniers, moins celui de Caracalla qui contient une faible partie d'alliage, sont d'argent pur.

L'absence des deniers des cinq premiers Césars, dont le poids, pareil à ceux des derniers temps de la République, s'élevait de 72 à 75 grains, prouve que le denier consulaire ne doit être considéré ici que comme une exception qui ne peut entrer en ligne de compte avec les deniers impériaux proprement dits, réduits à 65 grains sous Néron.

Il en est de même, à plus forte raison, de la pièce de Constance II, qui, ne pesant qu'environ 36 grains, doit évidemment être mise aussi en dehors de la masse dont elle est d'ailleurs séparée par un intervalle d'un siècle et demi.

Nous restons ainsi en présence de quarante deniers impériaux dont le poids le plus élevé est de 65 grains, et le plus faible, de 61. Le terme moyen est donc de 63 grains, que je vous propose d'admettre comme poids légal du saïga ou denier ripuaire.

En regard de ces deniers romains du IIe siècle, nationalisés par les Germains sous le nom de saïga, placez les sols d'or du Ve siècle trouvés dans le même tombeau, et vous avez sous les yeux les deux monnaies dont le législateur a consacré le rapport dans ce texte fondamental, base de notre édifice : *Pro solido duodecim denarios, sicut antiquitùs est constitutum.*

A la suite de ces unités d'or et d'argent se placent naturellement les deniers de billon qui s'y trouvaient réunis en masse, et qui, depuis long-temps déjà, devaient avoir cours chez les Franks comme tiers du saïga, ou denier d'argent du Haut-Empire. Est-il nécessaire de vous dire que, complètement indépendante du texte bavarois cité plus haut, mon

opinion à cet égard se fonde sur des faits antérieurs moins sujets à discussion et d'une application générale?

La composition du trésor du chef frank-salien, qui indique l'usage commun de ces trois monnaies chez les Franks, en 481; la valeur intrinsèque du denier de billon qui, équivalant à 21 grains d'argent fin environ (terme moyen), détermine son rapport avec le saïga de 63 grains et offre en même temps l'avantage important d'étendre au triens le rapport duodécimal du sol au saïga, si cher à ces descendants des Germains : voilà mes motifs pour assigner au denier de billon romain le rang de tiers de saïga dans le système monétaire des Franks, uniforme, selon moi, jusqu'à la promulgation des lois mérovingiennes.

Bientôt, assistant à l'avènement d'une ère nouvelle, qui devait rompre cette communauté d'usages, nous discuterons les causes et l'étendue des changements accomplis à cette époque. Mais arrêtons-nous un instant aux premières années qui suivirent la mort de Childéric.

Le fondateur de la monarchie mérovingienne s'est révélé : Clovis, vengeant l'outrage fait à son père, a fait mettre à mort Syagrius, vaincu par lui à la bataille de Soissons, et s'est emparé des états de ce représentant fictif de l'Empire. Il n'est pas encore maître de la Loire, mais déjà la puissance romaine, depuis long-temps minée dans les Gaules, s'écroule.

Le sentiment de l'indépendance s'éveille enfin chez les rois franks, et se manifeste par des essais monétaires bien timides et de peu de valeur, il est vrai, si l'on s'attache au prix de la matière; mais dont l'importance historique grandit en raison des obstacles qu'opposaient à ces premiers actes d'émancipation [1] des habitudes séculaires et l'abondance du numéraire romain.

Seize ans à peine sont révolus, et tout a changé de face. Les Armoriques indomptés et les garnisons romaines des rives de la Loire ont volontairement reconnu le pouvoir de Clovis que la victoire de Tolbiac vient d'étendre au-delà du Rhin; pouvoir immense, mais sans racines encore dans le sein des populations dont il froisse les sentiments intimes. Le conquérant l'a compris, il se fait chrétien et la monarchie est fondée.

Au premier rang des nécessités du nouvel État dont il prépare les lois, se place l'organisation monétaire. Un coup-d'œil rapide va nous en dévoiler les bases.

[1] Voir pl. XIII et XVII, numéros 2 et 3.

Comme les Franks, les Gaulois n'employaient, depuis plusieurs siècles, que des monnaies romaines; mais toutes ces monnaies n'étaient pas également répandues.

Si d'une part, en effet, la stabilité du poids et du titre de l'or romain, depuis Constantin-le-Grand, en avait rendu l'usage universel; si, d'autre part, la monnaie de billon semée à profusion dans les Gaules au IIIe siècle, surtout sous le règne de Posthume, était restée en abondance dans la circulation sur tous les points; il n'en pouvait être de même du denier d'argent pur, dont l'émission avait cessé depuis près de trois siècles [1].

Accumulés dans la Germanie par une coutume immuable, puis introduits et conservés dans leurs cantonnements de l'Est et du Nord, par les Franks fidèles observateurs des usages de leurs ancêtres, ces anciens deniers d'argent avaient depuis long-temps disparu, sous l'action incessante des refontes, dans le centre et l'ouest de la Gaule, dernier foyer de la civilisation romaine.

D'un autre côté, les concessions de terres faites à diverses reprises, par les empereurs aux Franks Saliens, aussi bien qu'aux Franks Ripuaires, dans les IVe et Ve siècles, avaient nécessairement aggloméré dans la Gaule romaine la population gauloise, refoulée des frontières, ainsi livrées aux Franks.

Les conséquences de cet état de choses, qui a presque le caractère de la certitude à mes yeux, ne se développent-elles pas d'elles-mêmes?

L'or romain, également en usage parmi les Franks et parmi les Gaulois, est maintenu dans cette position, et adopté, en conséquence, comme numéraire régulateur de la monarchie entière.

Nous référant, sur ce point, aux preuves données plus haut et que nous croyons suffisantes, passons à la monnaie d'argent, après vous avoir fait remarquer toutefois que les pièces d'argent et de billon avaient alors une bien autre importance que de nos jours, puisque le tiers de sol était la plus faible monnaie d'or, et qu'une vache ne valait qu'un sol.

Le législateur, dont l'habileté politique nous est connue, dut-il, sans égard pour l'ancienneté et la différence des coutumes, tenter d'imposer à ses compagnons d'armes et au peuple

[1] Il n'est question ici que des deniers antérieurs à l'altération du titre, sous Caracalla et ses successeurs, car les rares monnaies d'argent frappées depuis Dioclétien, à des poids divers, avaient à peine pénétré dans les Gaules.

conquis, sous le nom générique *denarius*, une monnaie unique et entièrement nouvelle?

Repoussée déjà par l'identité du sol et par la diversité de ses rapports avec les deniers dans les lois Salique et Ripuaire, cette supposition vient se briser contre le texte tant de fois cité : *Quod si argento, etc... sicut cum antiquitùs est constitutum*. Indice certain, en effet, d'une origine antérieure à la rédaction de la loi Ripuaire sous Clovis, ces termes ne peuvent évidemment s'appliquer qu'au denier *d'argent* du Haut-Empire, *seule monnaie d'argent* trouvée dans le tombeau de Childéric.

Réduite ainsi aux contrées occupées par les Franks Saliens, la création d'un nouveau denier érigé en monnaie de compte principale pour cette partie du royaume ne semble guères plus justifiable au point de vue de l'opportunité. Mais poursuivons, et sans nous montrer trop curieux à l'encontre des moyens d'exécution de ce projet gigantesque pour le temps, demandons-nous seulement ce que seraient devenus ces innombrables deniers mérovingiens, qui auraient dû suffire, dans ce cas, aux besoins des populeuses provinces du Centre et de l'Ouest ou même de toute la monarchie, si l'on s'arrête à la première hypothèse, admise aujourd'hui.

Complétons enfin cette question par la suivante, qui n'en est que le corollaire : Comment les deniers de billon romain, dont l'anéantissement était la première condition de succès pour une mesure aussi exorbitante, se retrouvent-ils par milliers de nos jours, tandis qu'on n'a pu découvrir encore aucun denier mérovingien du ve ni même (je crois) du vi^e^ siècle?

Si, comme à moi, cette double question vous paraît insoluble, qu'en conclure, sinon que suivant la voie qui seule pouvait l'affermir sur le trône, Clovis, dans la rédaction des lois destinées à ses nouveaux sujets, prit pour guides, les habitudes et les conditions matérielles qui divisaient la Gaule en deux zônes bien distinctes?

Dans les contrées du Centre et de l'Occident où les deniers d'argent pur manquaient, où, par l'effet de la civilisation, l'or avait une valeur relative plus forte qu'à l'Est et au Nord, le denier de billon romain, seul en circulation alors, est adopté comme unité de compte et inscrit, en conséquence, dans la loi Salique avec son rapport de 40 au sol. Nulle opposition n'était à craindre de la part des Franks Saliens, puisque cette double mesure était pleinement justifiée par les nécessités locales.

Quant à la Gaule-Orientale, où la population indigène était comparativement peu nombreuse d'une part; où, d'autre part les deniers d'argent du Haut-Empire se trouvaient en abondance, ainsi que les deniers de billon, les anciennes coutumes des Franks qui répondaient à tous les besoins, furent maintenues et consacrées par le législateur, en des termes dont l'absence dans la loi Salique mérite d'être remarquée. Cette loi ne contient, en effet, aucune mention *d'argent,* et toutes les compositions y sont formulées en deniers, sans indication de métal.

Cette différence essentielle de rédaction dans les deux lois concordant avec nos précédentes observations sur la nature unique du sol, ne peut-elle pas à bon droit, être présentée comme une nouvelle preuve à l'appui de nos dernières assertions?

Mais, non moins que moi sans doute, vous avez hâte d'arriver au but : abrégeons donc.

L'adoption du denier romain comme monnaie de compte nationalisée par Clovis dans la loi Salique, sous la simple dénomination de denier, ne change rien aux rapports du tableau que nous avons tracé plus haut (page 360), puisque c'est sur la valeur de 21 grains d'argent, attribuée par tous les Franks à ce denier de billon, que fut réglé plus tard [1] le poids du denier d'argent mérovingien.

Passons maintenant à ce qui concerne les Franks Orientaux, et, ajoutant à ce que nous avons déjà dit de leurs monnaies, qu'ils nous paraissent avoir commencé dès le ve siècle et continué sous la domination mérovingienne, la fabrication de douzièmes et de vingt-quatrièmes de leur denier d'argent ou *saïga* (pl. XIII et XVII, fig. 2, 3 et 4), résumons nos observations dans ce simple exposé.

SYSTÈME MONÉTAIRE DES FRANKS ORIENTAUX.

		POIDS.	VALEUR en deniers d'arg^t ou *saïga*.
OR.	Le sol, *solidus*	84	12
	Le tiers de sol, *triens* ou *tremis* . .	28	4
MONNAIE ROMAINE.	Le denier d'argent ou *saïga*	63	1
	Le denier de billon ou tiers de *saïga* de poids et de titres variés . . .	»	» 1/3
MONNAIE FRANQUE.	Le tiers du denier d'argent ou *saïga*,	21	» 1/3
	Le douzième d° d°,	5,25?	» 1/12
	Le vingt-quatrième d° à 800/1,000?	3,25	» 1/24

[1] La création du denier mérovingien n'ayant été motivée, ni par l'inté-

que cette monnaie ne nous offre que l'effigie d'Anastase [1], dont le nom dut être supprimé par ménagement pour les Franks.

Quant au lieu où cette monnaie fut frappée, s'il est manifeste qu'on ait eu l'intention de l'indiquer, la difficulté de le reconnaître, sur cet exemplaire, ne m'en paraît pas moins insurmontable.

Une attribution bien séduisante apparaît pourtant, et certes si je lisais clairement TOMFI pour ROTOMOFIT, je cèderais avec bonheur à la tentation d'attacher ce fleuron numismatique au front de notre antique cité; mais, dans le premier caractère de cette légende je ne puis voir qu'un v. L'écartement régulier des deux jambages relativement à la base intérieure, et le double appendice dont cette base est garnie, ne me laissant, malheureusement, aucun doute à cet égard, j'abandonne, quoiqu'à regret, cette attrayante hypothèse, sans oser en présenter une autre.

N° 2. *Douzième de saïga.* ANCVASD, buste diadémé à droite.

R. OVTVISIRVI, et à l'exergue C. Guerrier frank debout, tenant de la main droite une lance, et de l'autre une couronne.

Argent pur, poids 23 centigrammes ou 4 grains 1/3.

Je renonce à tenter l'explication des légendes de cette pièce, parfaitement conservée cependant. Je dirai seulement que la position de la lettre C me porte à la considérer comme l'initiale du nom de lieu qui serait alors Cologne, *Colonia*. L'équipement du soldat, vêtu seulement d'une courte tunique, et appuyé sur sa framée, nous est un sûr garant de la nationalité de cette monnaie, c'est bien là le Germain décrit par Tacite [2].

Symbole d'indépendance, cette pièce me paraît devoir être un des premiers essais monétaires des rois de Cologne, vers la fin du ve siècle, avant l'établissement du Christianisme dans cette contrée.

N° 3. *Vingt-quatrième de saïga.* Débris informes de légende, offrant de nombreuses traces de surfrappe; tête diadémée à droite.

R. Personnage assis à droite, sur une chaise curule, derrière lui un trophée sur lequel il semble s'appuyer; devant, une étoile.

[1] Le caractère de la figure qui s'accorde mal avec l'âge de Clovis, serait pleinement justifié dans cette hypothèse, Anastase ayant alors 77 ans.

[2] « ... Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur, hastas, vel ipsorum vocabulo, frameas gerunt.... Nudi aut sagulo leves,.... paucis loricæ vix uni alterive cassis aut galea. » Tac., *De Mor. Germ.*, cap. VI.

NORMANDIE SOUTERRAINE.

Planche XVII.

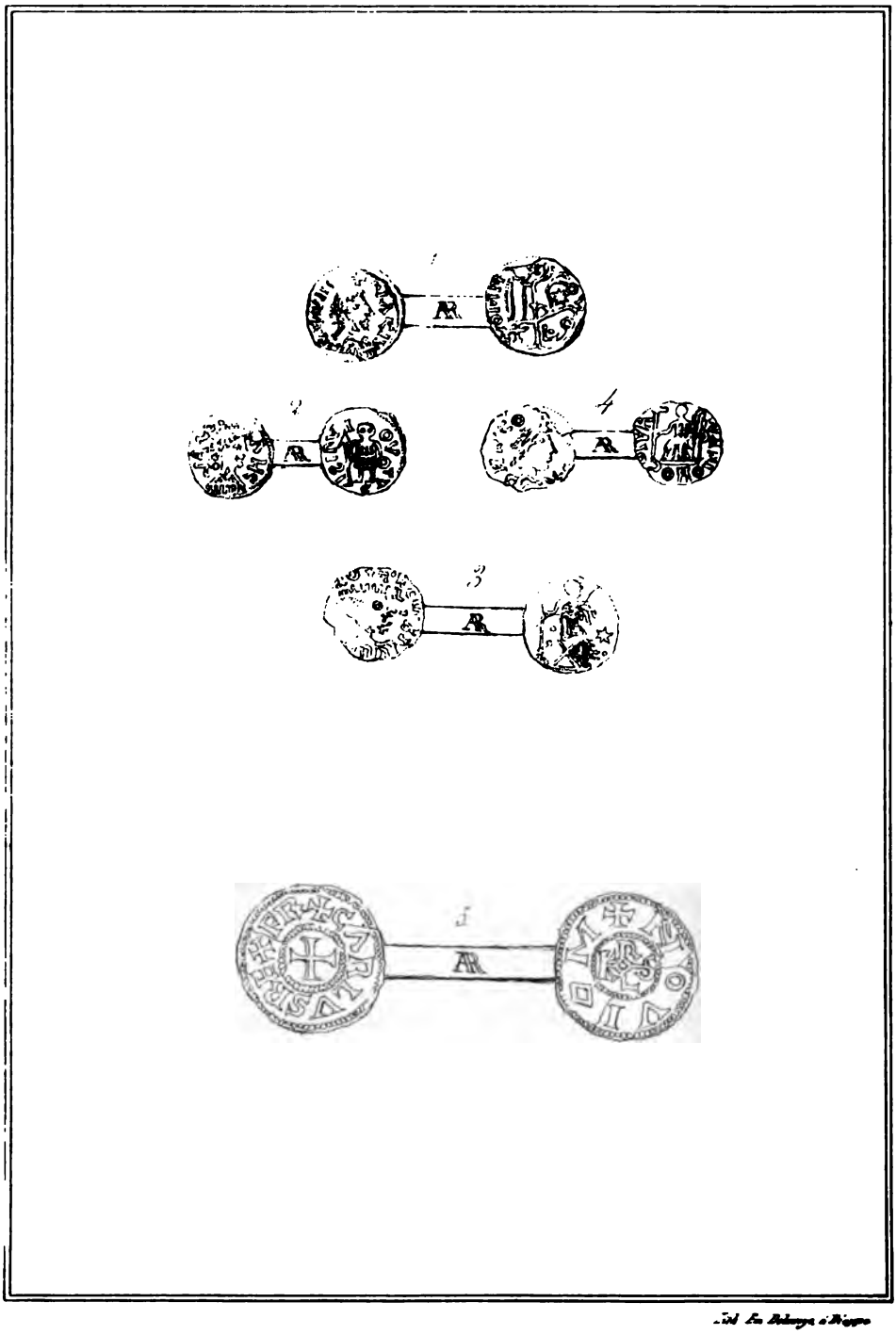

Lith. Em. Delaunay à Dieppe

MONNAIES FRANQUES

Envermeu (1852).

Argent au titre de 800/1000mes environ, poids 16 centigrammes ou 3 grains forts. Perte par fracture, à peu près 1/5me de grain.

La forme de la couronne radiée peut, jusqu'à un certain point, autoriser l'attribution de cette monnaie aux rois de Trèves, et son émission antérieure à la conversion des Franks, comme celle du n° 2, doit également remonter aux dernières années du ve siècle.

Le revers, non moins curieux que le précédent, nous représente le roi frank assis sur son trône, véritable *sella plicatilis* pareille à celles que les empereurs d'Orient envoyaient comme marque d'honneur aux rois amis de Rome, et dont la forme vénérée servit de modèle à saint Eloi pour le trône de Clotaire II [1].

Ce siége est peut-être celui d'Ægidius, chassé de Trèves peu d'années auparavant. Pour peu même qu'il vous plût d'assigner une origine historique à cette petite monnaie franque, vous seriez libre d'y voir le souvenir de la défaite du préfet romain.

Il ne faut pas vous dissimuler toutefois qu'outre les autres motifs d'abstention, il en est un assez grave résultant de l'état de ce fragile débris monétaire qui ne permet pas de constater avec certitude l'existence du trophée, base de cette hypothèse.

N° 4. *Vingt-quatrième de saïga.* D N (liés) I.. O.... Tête jeune diadémée à droite.

R. AVA ω ANI, et à l'exergue, le différent énigmatique de Constantinople figuré à rebours : ɔoxo pour CONOB. Le roi assis, tourné vers la gauche, tenant une longue croix appuyée sur la terre : derrière lui, une lance garnie de son *amentum*, fichée la pointe en bas, dans le sol.

Argent au titre de 800/1,000 au plus ; poids, 16 centigrammes ou 3 grains. Pièce altérée par l'oxydation qui en décomposant le métal à l'intérieur en a respecté cependant les surfaces.

Quoique fort incomplète, la légende du droit de cette pièce si intéressante n'en est pas moins d'une haute valeur.

Le caractère double placé au commencement suffit presque, en effet, pour motiver notre attribution, Théodebert ayant seul, parmi les rois franks, employé le titre impérial *Dominus Noster* dont nous trouvons ici les initiales liées ensemble [1]. La

[1] Voir la savante dissertation de M. Lenormant, dans le tome Ier des *Mélanges d'Archéologie*, par Ch. Cahier et A. Martin.

faiblesse d'exécution de ce détail, plus important pour nous qu'il ne l'était pour les contemporains, tient peut-être à ce que l'artiste ayant voulu d'abord rendre le D par une simple courbe (comme on le voit sur un des triens de Théodebert [1]) et l'ayant placée trop près du *paludamentum,* avec lequel elle se confond, aura remédié à ce défaut en figurant de nouveau cette courbe dans l'N, étant trop borné pour l'espace.

Quoi qu'il en puisse être de cette supposition, le caractère de la figure concorde avec l'âge du jeune rival de Justinien, et, malgré les vices de l'exécution, indique une amélioration de style plus appréciable encore sur le revers où je crois voir percer l'influence de l'Italie.

Encore bien que la légende de ce côté soit à peu près complète, je ne hasarderai aucune supposition sur le nom de lieu qu'elle indique : il m'est entièrement inconnu.

Mais le différent de Constantinople, si rare sur les monnaies d'argent mérite ici une attention particulière. Généralement inusité en France, en effet, il y figure seulement sur la plupart des monnaies d'or de Théodebert, sa présence sur cette fraction de saïga confirme donc la présomption que j'ai émise et à laquelle le type remarquable de ce revers, indice du caractère belliqueux du roi frank, confère, ce me semble, un dernier degré de probabilité.

N° 5. *Denier Carlovingien.* † CARLVS REX FR.

R. † NOVIOM. Monogramme de Charles. Argent, poids 1 gramme 77, ou 33 grains 3/10mes.

Ce denier malheureusement fracturé, mais dont tous les reliefs sont intacts, était inédit il y a quelques années, et s'il l'est encore, comme je le pense, il vient enrichir la série des ateliers monétaires de Charlemagne.

Frappé à Noyon, après la conquête d'Italie, il diffère essentiellement des deux variétés connues de Charles-le-Chauve. Le nom de ville écrit ici sans caractères parasites, et surtout l'ampleur et la forme des lettres, distinguent parfaitement, selon moi, cette monnaie de celles de Charles II.

Agréez, etc.,

E. THOMAS.

Rouen, le 7 mars 1854.

[1] *Catal. des Monn. nat. de France,* par M. G. Conbrouse, n° 779.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 38, ligne 37, au lieu de 639, lisez : 646.
Page 39, ligne 30. — M. Dufour, d'Amiens, voit une tête de Méduse dans ce que nous appelons Apollon-Phœbus sur les tombeaux d'Ernemont. Nous pensons qu'il a raison.
Page 93, ligne 23, au lieu de 17, lisez : 7.
Page 98, ligne 19, au lieu de inscription, lisez : suscription.
Page 112, ligne 30, au lieu de Hortatillavi, lisez : Horatillavi.
Page 118, ligne 12. — Ce n'est pas à *Limes* qu'a été trouvé le squelette du jeune coq, mais sous une urne de Caudecôte.
Page 191, ligne 1, au lieu de Warsaae, lisez : Worsaae.
Page 192, ligne 39, au lieu de opaning, lisez : opening.
Page 267, ligne 39, au lieu de calendra, lisez : calandra.
Page 268, ligne 17, au lieu de muzarègues, lisez : musaraignes.
Page 324, ligne 41, au lieu de anecdotorium, lisez : anecdotorum.
Page 326, ligne 15, au lieu de Candicus, lisez : Candidus.

CHAPITRE XII. — LA POTERIE. — *Ajoutez :*

Je dois, à l'obligeance de M. Deville, quelques nouveaux noms de potier trouvés en Normandie et déposés au Musée de Rouen : A Lillebonne, OFCFI, — dans la forêt de Brotonne, SENECAM,— à Maulévrier, SECVN M,— MALLIA, — MAXIMINI, nom retrouvé exactement à Soissons, — à Épinay-Sainte-Beuve, COS..., sur un vase semblable, provenant d'une autre localité, on lit : COS. RV. F., enfin au Landin, près Routot (Eure), CASTVS, — O SEVERI, — RVFI, — SILVANI, — SINATAS, — SVARTI M.

CHAPITRE XVII. — CIMETIÈRE DE LONDINIÈRES. — A la page 194, après la ligne 13, *ajoutez :*

A ce que nous avons dit des croix de plomb trouvées sur les morts de Bouteilles, de Quiberville et d'ailleurs, nous devons ajouter que depuis l'impression de cet ouvrage, un archéologue anglais, M. Wylie, l'explorateur de Fairford, a entretenu sur cette matière la savante Société des Antiquaires de Londres. Dans le compte-rendu de la séance de cette Compagnie, du 12 janvier 1854, inseré par M. Akerman dans la *Literary Gazette*, du 21 du même mois, on lit, qu'outre les croix trouvées à Bouteilles, à Quiberville et à Metz, qui ont été l'occasion de sa Notice, l'auteur a encore connu deux croix du même genre trouvées dans les cathédrales de Chichester et de Lincoln. Celle de Chichester fut recueillie dans le tombeau de l'évêque Godefroi, qui vivait au temps du Conquérant, et elle renfermait une formule d'absolution commençant par ces mots : « Absolvimus te, Godefride. » Revenant à la France, l'antiquaire anglais cherche à prouver que cette coutume y était générale au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle, et à

cet effet il cite les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, où le savant Mabillon raconte qu'après la mort d'Abeilard, arrivée en 1142, Héloïse écrivit à l'abbé de Cluny pour obtenir de lui une formule d'absolution qu'elle pût déposer sur la tombe du célèbre théologien : « Ut sepulcro ejus suspendatur [1]. »

CHAPITRE XVII. — CIMETIÈRE DE LONDINIÈRES. — A l'article du *Bouclier*, p. 238-43, *ajoutez :*

M. de Caumont, dans un excellent *rapport verbal* fait à la Société française et inséré dans le *Bulletin monumental* [2], expose qu'il a vu en Champagne un bouclier provenant du cimetière mérovingien de Verrières, près de Troyes. L'umbo, reproduit par M. Thiollet, est entièrement semblable aux nôtres, et montre comme eux cinq clous à têtes plates, destinés à rattacher ses bords à la planchette de l'appendice. Cet umbo a également conservé son armature qui consiste dans un manipule de fer terminé à droite et à gauche par une verge unique qui finit au clou qui l'attachait à la garniture. Cette armature est entièrement semblable, pour la forme, à celle que nous avons trouvée à Envermeu, en 1853, et qui est reproduite sur la planche XVI de notre recueil. Les verges de l'armature du bouclier de Troyes ne dépassent pas le clou d'attache, tandis qu'à Envermeu elles se continuaient au-delà ; mais nous sommes porté à supposer que l'armature de Troyes n'est pas complète et que la disparution de l'extrémité est due à sa fragilité excessive.

CHAPITRE XX. — CIMETIÈRE D'ENVERMEU. — A la page 263, après la ligne 31, *ajoutez :*

Au mois de décembre dernier, j'eus le plaisir d'envoyer en Angleterre quelques-uns des crânes trouvés intacts dans ma quatrième exploration du cimetière d'Envermeu. Ces têtes étaient adressées à M. Joseph-Barnard Davis, de Shelton, qui prépare sur l'anthropologie de son pays un grand travail intitulé : « *Crania Britannica.* » J'accompagnais cet envoi de la note publiée sur ma dernière fouille, par l'*Athénæum français*, le *Moniteur universel*, l'*Univers* et le *Journal général de l'Instruction publique*.

Aux crânes d'Envermeu je joignis deux daguerréotypes représentant des têtes trouvées à Saint-Pierre-d'Épinay, en 1847 et qui figurent présentement au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Ces photographies m'avaient été données par M. le docteur Serres, conservateur de notre collection anthropologique.

Après avoir soigneusement examiné l'envoi que je lui avais fait, voici ce qu'a bien voulu m'écrire le savant anglais à la date du 25 janvier 1854 :

« L'observation, faite dans vos notes, que peu de personnes âgées ont été enterrées dans les cimetières francs, peut s'appliquer à l'Angleterre aussi bien qu'à la France. J'ai en ce moment entre les mains bon nombre de crânes anglo-saxons, et pas un seul n'a appartenu à des individus âgés de plus de 45 ans. Toutefois, c'est chose assez remarquable que sur trois crânes francs que vous m'avez envoyés, les deux qui appartiennent à des hommes aient

[1] *The Literary Gazette and Journal of the belles-lettres, science and art*, n° 1,931, p. 68, 69.

[2] *Bull. monument.*, t. 20, n° 1, p. 32, 53.

justement l'un 60 ans et l'autre 70, tandis que le troisième, qui est celui d'une femme, n'a guère que 40 ans.

» La première chose qui frappe l'observateur, à l'inspection des crânes d'Envermeu, c'est qu'ils appartiennent tous à la grande famille teutonique. Ils sont évidemment nos parents et alliés par nos ancêtres les Anglo-Saxons. Ils présentent aussi des particularités que je n'ai pas observées sur les têtes anglo-saxonnes qui sont parvenues à ma connaissance. Les crânes de vos deux hommes sont extraordinairement grands, forts et carrés, ils se distinguent surtout par la largeur du front et la proéminence marquée du haut des paupières. C'est par cette saillie de l'arcade sourcilière qu'ils diffèrent surtout des Anglo-Saxons, comme aussi par le retrait du front plus en arrière, tandis que les régions pariétales et occipitales sont larges et développées.

» On ne saurait douter que ces restes n'aient appartenu à des hommes puissants et d'une haute stature. Cette conséquence s'accorde assez avec ce que dit César de la race germanique, assertion corroborée par tous les autres historiens de l'empire. Je leur reconnais également une grande analogie avec les squelettes des Allemani, découverts par MM. Lindenschmit, dans le cimetière de Selzen, près Mayence. La capacité intérieure du cerveau de nos deux hommes est également très-grande, et l'on ne saurait mettre en doute que ces têtes n'aient appartenu à de rudes et vieux guerriers d'une haute et belle stature. Leur conformation semble respirer encore ce mâle courage, cette audace intrépide qui pénétra les âmes dont elles furent le siége. Le crâne de la femme, qui possède encore sa mâchoire inférieure, est remarquable par sa forme carrée, et sous ce rapport il ressemble beaucoup à celui d'une femme anglo-saxonne qui est en ma possession.

» Les deux beaux daguerréotypes que vous m'avez envoyés et qui reproduisent des têtes trouvées à Saint-Pierre-d'Épinay, près Dieppe, offrent le même air de famille et je suppose qu'ils ont dû appartenir à un peuple de la même race et contemporain de celui d'Envermeu.

» Quand nous considérons les restes authentiques des Francs, ces envahisseurs de la Gaule, nous devons les regarder comme les débris d'un peuple d'une grande puissance et d'une haute capacité. Rudes et grossiers comme des hommes de guerre nés dans des camps, ils ont été d'abord très-propres aux conquêtes et aux invasions; puis civilisés et adoucis par le temps et la domination, ils ont trouvé chez eux l'aptitude nécessaire aux arts de la paix et aux jouissances de la civilisation. »

CHAPITRE XXI. — CIMETIÈRE DE DOUVREND. — A l'article de la *Coiffure ou Couronne*, ajoutez :

Comme je dois aux personnes qui me feront l'honneur de me lire, l'entière vérité, non-seulement sur mes convictions, mais encore sur les motifs qui les appuient, je me fais un devoir d'annoncer à mes lecteurs qu'à propos de la coiffure ou couronne de Douvrend, j'ai envoyé une épreuve de mon article à M. Roach Smith, de Londres, et à M. Lindenschmit, de Mayence. Ces deux savants hommes ayant bien voulu me communiquer leur jugement, je m'empresse de le consigner ici avec toute la déférence que je dois à des archéologues aussi distingués.

M. Roach Smith, sans donner aucun motif nouveau de sa croyance, me dit tout simplement qu'il continue à penser que le cercle de Douvrend est la garniture supérieure d'un seau en bois, promettant toutefois d'abandonner cette idée si je réussis à le convaincre, ce qui est bien modeste de la part d'un tel érudit.

M. Lindenschmit, voisin de Xanten et de Strasbourg, ayant été consulté par moi sur la valeur scientifique du livre de M. Houben et sur l'exactitude des assertions de M. Oberlin, m'a répondu avec franchise que M. Houben, l'explorateur de « Vetera Castra, » près Xanten, aujourd'hui âgé de 90 ans, ne jouissait en Allemagne d'aucun crédit scientifique, et que son livre, rédigé sur ses notes par le professeur Fiedler, de Wesel, n'y faisait nullement autorité. M. Lindenschmit ajoute que le professeur Fiedler est moins explicite dans son texte que dans ma traduction française, qu'il s'est lui-même beaucoup défié des assertions un peu hasardées de M. Houben, qu'en tous cas il n'avait point assisté à l'exhumation de l'objet en question, ni peut-être M. Houben non plus.

Quant à l'assertion de M. Oberlin qui prétend que de son temps on voyait encore autour du cercle de Verdun des traces de cuir, restes de coiffure, M. Lindenschmit, qui a examiné ou fait examiner avec soin ces débris, dit que ce sont des traces de bois.

Pour toutes ces raisons M. Lindenschmit écarte donc toute idée de coiffure émise par MM. Houben et Oberlin, et il se rapproche de plus en plus de l'explication donnée par les archéologues anglais. Puis il ajoute : « ce qui me confirme de plus en plus sur la destination de cet objet rare et intéressant, c'est l'examen détaillé que j'en ai fait sur un échantillon trouvé l'automne dernier près de Wisbade, dans une sépulture mérovingienne, au milieu d'ornements d'or et d'argent. La garniture de bronze que je vis alors est on ne peut plus semblable à celle qui fut découverte par Houben, à celle qui a été publiée par Oberlin, et enfin à celle de Douvrend dont je dois le dessin à votre obligeance. Non-seulement on y reconnaît encore les cercles et les garnitures de forme triangulaire, mais on y voit même les restes du bois attaché à tous les objets métalliques, ce qui me fortifie, à n'en plus douter, dans l'opinion que ces restes ont fait partie d'un vase de bois orné, il est vrai, avec un soin tout particulier. »

Pour nous qui avions donné notre confiance aux récits et aux dessins de MM. Houben et Oberlin, nous devons désormais nous retrancher dans un doute prudent et absolu sur la destination du cercle de Douvrend, puisque nos autorités nous échappent. Ce mécompte involontaire nous prouve une fois de plus combien en archéologie on ne doit parler que de ce que l'on a vu soi-même. Une fois seulement nous avons cru pouvoir nous écarter de cette ligne sévère que nous nous sommes tracée, en faveur des curieux objets de Douvrend si long-temps restés inédits. Le lecteur peut voir combien peu nous avons à nous féliciter d'être sorti de notre réserve habituelle. Désormais nous y rentrons pour ne plus la quitter, et, comme les Apôtres, dont on nous pardonnera de citer ici les paroles, nous ne redirons plus que ce que nos yeux ont vu et nos mains ont touché : « Quod vidimus oculis nostris, et manus nostræ contrectaverunt, hoc testamur et annuntiamus vobis. » *Joan.*, Ep. I, c. I, v. I.

TABLE DES MATIÈRES.

A

Absolution sur les morts (formule d'), 193-94, 395.
Agate (perle d'), 294.
Aiguilles, 220, 257, 306.
Akerman, antiquaire anglais, 223, 227, 241, 242, 255, 258, 266, 271, 272, 276, 298, 309, 315, 317.
Ambre jaune, 120, 293.
— (perles d'), 230-32, 262.
Analyses chimiques. — De hachettes celtiques en bronze, 208, — de plomb, 29, 52, — de cuir ou de peau, 53, — de verre colorié, 54, 257, — de cristal, 54, — de bronze romain, 56, 69, — d'étamage, 69, — de miroir romain, 209, — d'ossements humains anciens, 185-88, 321, 349-50, — de bronze franc (boucles, bagues, anneaux, fibules, etc.), 209, 247, — de charbon, 198, — du bois des coffres, 198, — du vernis des vases, 200, — de la gaine des couteaux, 206, — des tiers de sol d'or, 247-48.
Anceaumeville, sépult. franq., 341.
Ancourt, vases, 133.
André-sur-Cailly (St-), antiq. rom., 135.
Animaux (ossements d'), 64, 118, 135, 139.
Anglesqueville-l'Esneval, sépultures romaines, 126.
Angons, 237, 305.
Anneaux du doigt, 215-16, 256.
Anneaux de fer, 216.
Antiquités découvertes par des travaux publics ou particuliers, 239-40, 319-20.
Anvéville, sépult. rom., 130.
Apollon (statue d'), 102.
Aqueduc romain, 333.
Armatures de bouclier, 238-41, 265-66, 301, 396.
Arques, 61, 88, 303.
Aubin-des-Cercueils (St-), sépult., 342.
Aubin-sur-Mer (St-), sépult. rom., 129.
Aubin-sur-Scie (Saint-), sépultures franques, 344-46.
Augusta, voyez Eu.

B

Bagues romaines, 68.
— franques, 215-16, 282, 307.
— en or, 215, 307.
Ballin, historien, 137, 343.
Baquets, voyez *Seaux*.
Barillets de verre, 71, 80, 81, 161-66,
— époque de fabrication, 163-65,
— noms des fabricants, 163-64.
Bâtons de verre, 59.
Baudot, antiquaire, 9, 21, 200, 207, 213, 216, 219, 220, 222, 227, 229, 233, 235, 237, 238, 239, 241, 268, 270, 276, 298, 305, 307.
Bayeux, antique *Augustodurum* (nécropole de), 41, 144.
Bel-Air, cimetière helvète, 222, 232, 233, 235, 274, 276, 278.
Belley (l'abbé), 99, 106, 343.
Bénouville-sur-Orne, cimetière franc, 231, 237, 267.
Berry (madame la duchesse de), 63.
Betto, évêque de Lillebonne, 98.
Biberons, voyez *Télines*.
Blainville (de), naturaliste, 64, 299.
Bliquetuit (Notre-Dame-de-), sépult. romaines, 128.
Bolbec, urne romaine, 122.
Boucher de Perthes (M.), 154, 299.
Boucles franques, 208, 210-11, 247, 279.
Boucles d'oreilles, 232-33, 256, 257.
Boucliers francs, 238-42, 301, 396.
Boules de cristal, 306-7.
Boutons, 230.
— émaillés, 292.
Bracelets d'argent, de bronze, de fer, de verre, de perles, etc., 282-84, 300.
Briques romaines, 58, 114.
— voyez *Tuiles à rebords*.
Briquets à feu, 220.
Brongniart, céramiste, 152-53, 156.
Bronze (statue de), 102, — (statuettes

de), 134, — (fibules de), 135, — (plateaux de), 269-70, 307-8.
Bronze (analyse du), voyez *Analyses*.
Brotonne (forêt de), antiquités, fouilles, 127, 158, 346, 395.
Buccin, 295-97.

C

Cailloux à la tête et aux pieds des morts, 192, 321.
Cailly, antiquités romaines, 135.
Calandre des blés, 167, 295.
Canouville, sépult. rom., 128.
Cany, antiquités romaines, cimetière, fouilles, 48-59, 157.
Caracotinum, voyez Harfleur.
Casque romain, en bronze, 33.
— saxon, en fer, 314-15.
Catacombes de Rome, 224, 226, 231, 281, 289.
Caudebec, antique *Lotum*, 45.
Caumont (de), antiquaire, 103, 145, 149, 153, 189, 310, 396.
Caylus (le comte de), 99, 100, 152.
Ceinturon (plaques de), en bronze, en fer, incrustées d'argent, etc, 211-15, 247, 256, 280, 345.
Ceinturon (plaque d'argent avec reliefs), 280-82.
Ceinturon (étoffes, clous, cuir, etc., de), 278-79, 301.
Celtes, leurs sépultures, 6, 7.
— traces de leur passage, 43.
— monnaies, 62, 245, 284-86.
Cercle de bronze, 310-11, 397-98.
Cercueils de pierre, — romains, 29, 33, 36, 37, 38, 39, 114, 118, 136, 337.
Cercueils de pierre, — francs, 264, 322, 340, 341, 342, 343.
Cercueils de bois, 117, 118, 197, 304.
— de plomb, 37, 38, 39, 40.
— de plâtre, 323, 342.
— en maçonnerie, 49.
— en marbre, 38.
— en tuiles rom., 33, 52, 114.
Cercueils troués, 306, 322-23.
Cercueils communs, 341.
Cerf (bois de), 298, 300.
Chainettes, 233, 282, 345.
Chapelle de Saint-Valery, 335.
Charbon, — dans les sépultures romaines, 92, — dans les sépultures franques, 197-98, 255.
Charlemagne (denier de), 394.
Charlier, antiquaire, 158, 165, 168.
Charma, antiquaire, 237.
Charnay, cimetière burgonde, 235, 237, 238, 241, 270, 276, 398, 305, 307, 308.
Cheval (ossements de), 298, 316.
Chevelure des Francs, 217-18.
Chiffet, archéologue, 285, 289, 384.
Childéric (tombeau de), 204, 221, 237, 257, 283, 285, 289, 301, 384-86.
Chimie, voyez *Analyses*.
Christianisme, — son commencement chez les Gallo-Romains, 27, 41, 141, 170, — chez les Burgondes, 21, — chez les Francs, 224-27, 334, 391-93.
Ciment dans les fosses, 263-65.
Cimetières romains, — leur position, 143-44.
Cimetières romains à Cany, 48-59, — à Dieppe, 61-73, — au bois des Loges, 75-83, — à Fécamp, 85-96, — à Lillebonne, 106-20, — à Grainville-l'Alouette, 122-24, — à Yébleron, 130, — à Tiétreville, 131, — à Barentin, 135, — à Elbeuf, 137.
Cimetières francs mérovingiens, à Londinières, 181-244, — à Lucy, 245-52, — à Parfondeval, 253 58, à Envermeu, 259-302, — à Douvrend, 303-32.
Cimetières francs carlovingiens à Dieppe, 319-30, — à Etretat, 331-38.
Ciseaux romains, 68.
Ciseaux francs, 207-8, 256, 282, 295-97.
Clous romains, 117, 136, 149.
Clous francs, 278.
Clovis (monnaie de), 391-92.
Civilisation romaine, 146-48.
Clefs romaines, 118, 149.
Clefs franques, 173-75, 349.
Cocherel, sépult. celtiq., 6, 7, 299.
Coffre de bois, — romains, 117, 118.
Coffres de bois, — francs, 197, 304.
Coffrets funèbres, 92, 116, 117, 118, 133, 149-50.
Coiffure, voyez *Couronne*.
Colliers romains, 131.
Colliers francs, — de perles de verre, de succin, de pâte de verre, etc., 230-32, 262, 293, 345.
Collines, — recherchées pour sépultures par les anciens, 143-44.
Cologne (monnaie de), 392.
Conlyes, cimetière franc, 231.
Coquillages — dans les sépultures romaines, 64, 72.
Coquillages — dans les sépultures franques, 255.

Coupes de verre — romaines, 117.
Coupes de verre — franques, 199, 267-69, 316-17.
Couronne ou coiffure, 310-16, 397-98.
Couteaux francs, 205, 207, 256, 275-77, 345.
Couteaux (grands), 276-77, 345.
Crâniologie franque, 188, 262-63, 320, 396-97.
Criel, sépultures franques, 341.
Cristal, — chez les Romains, 54.
Cristal, — chez les Francs, 366-7.
Croix en plomb sur les morts, 193-94. 395.
Crypte funèbre d'Ecrainville, 347-50.
Crypte de St-Gervais de Rouen, 337.
Cuir, — (fourreaux des sabres, des couteaux, des ciseaux, etc.), 205, 206, 208.

D

Damasquinure, 213-15, 279-80.
Dard en bronze, 251.
Davis, anthropologiste, 396 97.
Dé à coudre, 287.
Dés à jouer, 119-20.
Delaborde (le comte), 289, 291.
Delaquerrière, antiquaire, 139, 140, 141.
Denis-le-Thibout (St-), sépultures romaines, 136.
Des Berryes (le docteur), 226, 251.
Deville, antiquaire, 35, 38, 40, 59, 73, 80, 105, 106, 108, 111, 113, 118, 121, 125, 130, 135, 136, 138, 139, 153, 158, 159, 163, 248, 274, 316, 317, 395
Dicquemare (l'abbé), naturaliste, 347-49.
Dieppe. — Antiquités romaines, 61, 158, — cimetière et fouilles de Caudecôte, 63, — cimetière et fouilles de Neuville-le-Pollet, 65-73, — cimetière franc-carlovingien à Epinay, 319-30, 397.
Dieux payens, 54, 134, 137, 167-70.
Doliums. 77, 79, 80, 81, 115, 120, 122, 123, 124, 125, 128.
Douglas, antiquaire anglais, 269, 306, 351.
Douvrend, — antiquités, cimetière franc-mérovingien, 303-18, 397-98.
Duboccage de Bléville, 123, 124.
Dufour, antiquaire, 152, 153, 154, 164.
Dupont-Delporte (le baron), préfet, 65, 73, 139.
Durand (l'abbé), antiquaire, 189, 219, 231, 267.
Durdent, antiquités de la vallée, 46, — Jourdain de la Normandie, 47.

E

Eau bénite, 201, 272.
Eaulne (rivière et vallée de l'), 177-80.
Ecrainville, crypte remplie de squelettes humains, 347-50.
Elbeuf, antique *Uggade*. 45, — antiquités, urnes et sépultures romaines, 137-38, 159, — cercueils de pierre, 343.
Email, 288, 289, 290-91.
Email cloisonné d'or, 290-92.
Enfants romains inhumés, 51-53, 95, 114, 117, 172-73.
Envermeu, son histoire, ses antiquités, son cimetière mérovingien, ses fouilles, 259, 302, 391-94, 396.
Epinay, indice d'antiquités, 320.
Epinay-Sainte-Beuve, antiquités et sépultures romaines, 134-35, 158.
Epinay (St-Pierre-d'), voyez *Dieppe*.
Epingles romaines, 116, 337.
Epingle à cheveux, 262.
Epingle d'argent doré, 300, 318.
Epingles-agrafes, voyez *Fibules*.
Eslettes, sépultures romaines et franques, 35, 36.
Estancelin, antiquaire, 129, 132.
Etamage chez les Gallo-Romains, 69.
— chez les Francs, 210, 257.
Etelan (Saint-Maurice-d'), sépultures romaines, 122.
Etretat, sépultures romaines, 124, — antiquités romaines et du moyen-âge, fouilles, cimetière franc-carlovingien, 331-38.
Eu, antique *Augusta*. 46, — antiquités romaines, 132-33, — verreries de la forêt, 163.

F

Fairford, cimetière saxon, 231, 238, 241, 242, 271, 308, 311, 317, 342.
Faustine (statue de), 104.
Fauville, sépult. rom., 128.
Fécamp, antiquités romaines, cimetière romain, fouilles, 85-95, — potiers, 157.
Feret, antiquaire, 7. 32, 63, 64, 132, 184, 203, 207, 219, 270, 299, 307, 313, 318.
Fernel, antiquaire, 134.
Fers de flèche, 237-38, 284, 305.

Feu (âge de), 145-50.
Feuille de vigne en émail cloisonné d'or, 290-92.
Fibules romaines, 93, 135, — franques, leur matière, leur décoration, leur usage, etc., 224-30, 256, 257, 288-90, 301, 307, — d'or, de Parfondeval, 258, — d'argent doré, de Douvrend, 317.
Fiche-patte en fer, 217, 256.
Figurines en terre cuite et en bronze, voyez *Statuettes*.
Figurine d'enfant en succin, 120.
Figurine de coq, 118.
Flèches (fers de), 237-38, 257.
Fluor, fluorure de calcium, 186-88, 321, 350.
Fontenay (le), sépult. romaines, 126.
Fontenay-le-Marmion, sépultures celtiques, 6.
Fosses, 114, 117, 146, 321.
Forêts anciennes, 63, 75-77, 87.
Fouilles, — leur utilité historique, 1 à 4, — manière de les faire, 4, 5, 24, 25, — de sépultures celtiques, 67, — en Angleterre, 8, — en Allemagne, 8, — en Suisse, 8, — en France, 9, — de Cany, 48-49, — de Dieppe ou Neuville-le-Pollet, 63-73, — de Fécamp, 88, 95, — de Lillebonne, 100-14, — de Grainville-l'Alouette, 123, — d'Epinay-Sainte-Beuve, 134, — de Barentin, 135, — de Tiétreville, 131, — de Londinières, 181, 244, — de Lucy, 245-52, — de Parfondeval, 253-58, — d'Envermeu, 259-302, — de Dieppe ou Saint-Pierre-d'Epinay, 319-30, — d'Etretat, 331-38.
Folleville (Saint-Jean-de-), sépult. rom., 121.
Franc (tableau du guerrier), 243-44, 242, 247, 392.
Francisques, voyez *Haches*.
Frontinus, verrier romain, 163-64.

G

Gaillard (Em.), antiquaire, 49, 103, 104, 105, 109, 110, 126, 154.
Geneviève (sainte), 224, 293.
Georges-de-Boscherville (Saint-), sépultures romaines, 135.
Girardin, chimiste, 29, 69, 138, 185, 198, 200, 206, 208, 209, 210, 213, 213, 227, 229, 247, 257, 267, 279, 321.
Grainville-l'Alouette, cimetière romain et fouilles, 122-25.
Gravinum, 47.
Guilmeth, historien, 100, 109, 137-38, 323.

H

Haches francisques, 202, 204, 272, 301, — en Angleterre, 202.
Hache-bipenne, 254.
Hachettes en silex, 6, 7, 181.
Harfleur, ancien *Caracotinum*, 43, 144, 159, 342.
Histoire naturelle (objets d'), 39, 64-72, 134, 139, 255, 267, 295-300.
Houben, antiquaire allemand, 8, 237, 312-13, 398.
Houdan, cimetière franc, 235, 237, 270, 276.
Huîtres, 39, 64-72.

I

Immortalité de l'homme, 145, 172-75.
Incinération des corps, son origine, son mode, sa durée, sa fin, 14-25, 28, 145-50.
Incrustations d'argent, 213-15, 279-80.
Ingouville, sépult. romaines, 126.
Inhumation romaine, — pour les enfants, 51-53, 95, 114, 117, 172-73, — devient générale pour tous, 27-42, 148.
Inhumation chez les Francs, 14-25, 28, 184-97, 246, 263-66, 327.
Inhumation assise, 189-92, 266.
Inhumation habillée, 194-96, 225.
Inhumation armée, 196-97.
Inscriptions tumulaires romaines, à Rouen, 38, 140, — à Lillebonne, 99, 106-13.

J

Jetons à jouer, 119.
Juliobona, voyez Lillebonne.

K

Kergariou (le comte de), préfet, 101, 139.

L

La Cerlangue, sépulture rom., 121.
Lagrange (le marquis de), 251.
Lambert, antiquaire, 284-85, 295.
Lances franques, 234-37, 292, 305.
Lance à crochet, 236, 246, 305.
Landin (le), potiers romains, 395.

Latone (statuettes de), 54, 114, 137, 167-70, — (culte de), 167-70.
Leboullanger, ingénieur, 106, 336.
Lenoir (A.), antiquaire, 323.
Lenormant, de l'Institut, 10, 297.
Leprevost (A.), antiquaire, 101, 178, 260, 303, 339, 340, 345.
Leroy (E.), préfet, 139, 262.
Lesage, antiquaire, 128, 157, 274.
Lillebonne, l'antique *Juliobona*, son nom, son histoire, ses antiquités, ses fouilles, son théâtre, ses bains, sa statue de bronze, sa statue de marbre, ses inscriptions tumulaires, ses sépultures, son cimetière du Mesnil, 97-120, — ses potiers, 154-57, 395, — ses conciles, 98-99.
Limaçons, 255, 293-97.
Limes (cité de), sépult. celtiq., 7, — sépult. rom., 32.
Lindenschmit, antiquaire allemand, 8, 191, 204, 205, 207, 208, 218, 219, 231, 234, 235, 237, 238, 241, 268, 269, 271, 272, 276, 286, 298, 307, 308, 397-98.
Loges (le bois des), cimetière romain et fouilles, 75-83, 157.
Londinières, antiquités, cimetière franc, mérovingien, fouilles, 181, 244, 395-96.
Longpérier (A. de), antiquaire, 250.
Loup (saint), de Sens, 218.
Lucy, cimetière franc-mérovingien, fouilles, monnaies, etc., 245-52.
Luneray, sépultures romaines, 133.

M

Mailles de fer, 282.
Mains (leur position sur les morts), 193.
Marchand, chimiste, 186-88, 198, 349.
Marguerite-sur-Mer ou sur Saâne (Sainte-), sépult. rom. et franques, 23, 34, 342.
Maisons romaines, 64, 82, 83, 106, 132, 134, 137, 138, 304.
Mathon, de Neufchâtel, 254, 347.
Maulévrier, villa et vases, 128, 157.
Médailles, voyez *Monnaies*.
Mercure assis, 134.
Métallurgie franque, 213-15, 225-29, 279, 281.
Millin, antiquaire, 281.
Miroirs métalliques, 56, 93, 94, 108.
Mirville, fabrique de statuettes, 168.
Miséry, cimetière franc, 238, 301.
Monnaies celtiques ou gauloises, 62, 215, 284-86.
Monnaies romaines, 129, 130, 132, 134, 137, 140, — leur longue circulation, 31, 32, — dans les tombeaux romains, 33, 37, 39, 41, 50, 51, 59, 63, 68, 79, 83, 95, 117, 123, 147-48, 164-65, — dans les tombeaux francs, 221-24, 283, 286-88, 303, 316.
Monnaies percées, 117, 227, 283, 285-86, 316.
Monnaies coupées, 287.
Monnaies franques, 247-52, 288, 390-94.
Monnaies franques, leur valeur, leur classement, 353-394.
Monétaires francs, 249-52, — Berebodes de Bordeaux, 249, — Domnigisile de Tours, 250, — Alemundus de *Valunacum*, 249-50, — Ado de Anze, 251.
Mont-Cauvaire, sépult. franques, 341.
Montfaucon (Bernard de), 59, 133, 148, 166.
Monville, sépultures romaines, 136, — sépultures franques, 340.
Mosaïques romaines, 48, 168, 170.
Mosaïques franques, 292.
Moutié (A.), antiquaire, 184, 203, 209, 219, 223, 226, 233, 235, 237, 269, 270, 276, 296, 306, 308, 323.

N

Neufchâtel, cimetière franc, 346-47.
Noël de la Morinière, 122, 124.

O

Oberlin, antiquaire, 119, 301, 310, 313-14, 398.
Oissel, cercueils de pierre, 343.
Onyx gravé, 307.
Oreilles (boucles d'), voyez *Boucles*.
Orientation des corps, 192-94, 246, 255, 265-66, 304, 321, 322, 345.
Ornements de tête, 233.
Os (plaques en), 140.
Os humains anciens, 185-88, 321, 348-50.
Osmoy, sépultures romaines, 134.
Ozingell, cimetière saxon, 234, 238, 240.

P

Paganisme, 41, 47, 71, 169-70, 324-27, 334.
Paléontologie humaine, 183, 189, 255, 262-63, 320, 396-97.

Parfondeval, cimetière franc-mérovingien, fouilles, 253-58.
Passoires, 257.
Patelles, 295.
Pavilly, cercueils de pierre, 343.
Peignes en os, 217-18.
Peigne de saint Loup, 218.
Peintures murales romaines, 138.
Pellatt (Apsley), antiqre, 164, 281.
Perles de verre, d'ambre, de terre cuite, d'agate, etc., 230-32, 262, 293-95, 345.
Perret (L.), 226, 231, 281, 289.
Peuttinger (table de), 97.
Pierre des cercueils, 328-29.
Pierres à feu, 220.
Pierres à rafiler, 220.
Pigné, historien de Lillebonne, 10.
Pince épilatoire, 219, 301.
Pinel, antiquaire, 342.
Pipes à fumer, — en France, 66.
— en Angleterre, 66-67.
— en Amérique, 67.
Plaques de ceinturon, 211-15, 247, 256, 307, 336, 338, 345.
Plaque de ceinturon d'argent en relief, 280-82.
Plaqué d'argent, 214, 279-82.
Plateaux de bronze, 269-70, 307-8.
Plomb (cercueils en), 37, 38, 39, 40, — (urnes en), 122, 128, — (analyse du), 29, 106, — (lingot de), 106.
Poterie romaine, 107, 151-59, — sa décoration, 151-52, — les lieux de fabrication, 152-53, — traités sur elle, 153, — noms de potiers, 154-59, 395.
Potiers romains (noms de), 55, 64, 70, 80, 91, 154-59, 395.
Pottier (A.), antiquaire, 56, 131.
Pouchet, naturaliste, 262, 267.
Prétextat (saint), év., 277.
Pudentienne (sainte), 226.

R

Rever (l'abbé), antiquaire, 100, 101, 102, 168.
Rigaud (Eudes), archevêque de Rouen, 245, 253, 276, 299.
Rigollot, antiquaire, 202, 213, 220, 222, 238, 241, 251, 268, 276, 280, 281, 301, 306.
Roach Smith, antiquaire anglais, 102, 110, 117, 153, 154, 158, 159, 203, 205, 206, 232, 234, 238, 240, 241, 255, 268, 269, 271, 274, 276, 288, 290, 300, 309, 311, 312, 314, 316, 317, 351.
Romain (saint), évêque, 141, 324.
Rothomagus, voyez Rouen.
Rouen, l'antique *Rotomagus* ou *Rothomagus*, maisons, théâtre, peintures, tombeaux, urnes, vases et inscriptions romaines, 138-41, 159.

S

Sabres des Francs, 204-5, 241, 242, 256, 278, 301, 336, 337.
Sabres ployés, 36.
Saïga, 353 à 394.
Sandouville, sépult. rom., 126.
Sanglier (os de), 297-98.
Saussemare, antiq. rom., 129.
Saussaye (de la), antiquaire, 249-50.
Schœpfelin, antiquaire, 129, 238, 301, 310, 313-14.
Scramasaxes, 207, 275-77, 276-77, 345.
Seau en bois, — romain, 117.
Seaux en bois, — francs, 270-72, 305, 310, 398.
Selzen, cimetière germain, 8, 223, 235, 238, 241, 268, 269, 270, 272, 276, 278, 286, 298, 308.
Sépultures celtiques, 6, 7, 8.
Sépultures gallo-romaines des premiers siècles, leurs caractères distinctifs, 13-25, — comparées avec les sépultures mérovingiennes, id.
Sépultures romaines du IVe et du Ve siècle, leurs caractères distinctifs, 28-32, — exemples de sépultures de ce genre, 32-42.
Sépultures des pauvres chez les Romains, 89.
Sépultures romaines à Sainte-Marguerite-sur-Mer, 33, — à Vernon, 34, — à Saint-Léonard, 86, — à Contre-Moulins, 87, — à Saint-Jean-de-Folleville, 121, — à St-Maurice-d'Etelan, 122, — à Bolbec, 122, — à Grainville-l'Alouette, 122, — à Etretat, 124, — à la Ceriangue, 124, — à Cauville, 125, — à Ingouville, 126, — à Graville, 126, — à Saint-Jouin-sur-Mer, 126, — à Anglesqueville-d'Esneval, 126, — au Fontenay, 126, — à Sandouville, 126, — à Tancarville, 127, — à Trouville-en-Caux, 129, — à Notre-Dame-de-Bliquetuit, 128, — à Caudebec, 128, — à Ste-Gertrude, 128, — à Saint-Nicolas-de-la-Haye, 126, — à Canouville,

128, — à Canville-les-deux-Eglises, 128, — à Fauville, 128, — à Saint-Aubin-sur-Mer, 129, — à Saussemare, 129, — à Saint-Valery-en-Caux, 129, — à Anvéville, 130, — à Yébleron, 130, — à Tiétreville, 131, — à Eu, 132, — à Sainte-Marguerite-sur-Mer, 132, — à Luneray, 133, — à Osmoy, 134, — à Epinay Sainte-Beuve, 134, — à St-Georges-de-Boscherville, 135, — à Barentin, 135, — à Saint-Denis-le-Thibout, 135, — à Monville, 136, — à Elbeuf, 137, — à Rouen, 140.
Sépultures franques, — mérovingiennes, — caractères qui servent à les distinguer, — comparées avec les sépultures romaines, 13-25.
Sépultures franques, — à Monville, 340, — à Anceaumeville, 341, — au Mont-Cauvaire, 341, — à Criel, 341, — à Orival, 342, — à Sainte-Marguerite-sur-Mer, 342, — à Caudebec, 342, — à Elétot, 342, — à Harfleur, 342, — à Saint-Valery-en-Caux, 342, — à Saint-Aubin-des-Cercueils, 342-43, — à Pavilly, 343, — à Oissel, 343, — à Elbeuf, 343, — à Saint-Aubin-sur-Scie, 344-46, — à Vatteville, 346, — à Graval, 346, — à Neufchâtel, 346, — à Ecrainville, 347.
Sépultures violées, 264-65, 322.
Serres, anthropologiste, 117, 118, 188, 189, 193, 242, 320.
Serrures de coffret, 116, 133, 149.
Sidoine Apollinaire, 218, 219.
Sollicoffre, antiquaire, 129, 342.
Statue de bronze de Lillebonne, 102.
Statue de marbre blanc de Lillebonne, 104.
Statuette d'ambre jaune, 20.
Statuettes — de Mercure, 134, 137. 139, 140, — de Silène, 134, — de Latone, 54, 114, 137, 167-68, — de Midas, d'Hercule, 106. — de Mars, de Vénus, 108, — (fabrique de), 168.
Styles romains, 108, 116, — francs, 247, 284, 307.
Succin, voyez *Ambre*.

T

Tablettes pour les styles, 93, 94, 116.
Talou (comté de), 260, 303.
Tancarville, sépult. rom., 126.
Tête (ornements de), 233.
Tétines, 70, 115, 117, 118, 172-73.
Théâtres romains à Cailly, 135. — à Rouen, 141, — à Lillebonne, 100-106, 109.
Théodebert (monnaie de), 393.
Thomas, numismate, 241, 353-94.
Tiétreville, cimetière romain, fouille, 131.
Tissus de laine et de chanvre, 196, 273.
Triens de Lucy, 247-52.
Trous des cercueils, 322, 323.
Trouville-en-Caux, sépult. rom., 127.
Troyon (Fréd.), antiquaire suisse, 9, 200, 207, 208, 213, 217, 219, 222, 232, 233, 234, 235, 268, 274, 276, 283.
Tuiles à rebords, tuiles romaines, leur usage, leur durée, 256, 263, 329-30.

U

Uggade, voyez Elbeuf.
Umbos de bouclier, 238-41, 264-65, 287, 301, 396.
Urnes romaines en terre, 51 à 59, — en verre, 130, 133-136, — en bronze, 121-130, — en plomb, 122, 128.
Usages funéraires des romains, 171-75.
Ustion des corps, son origine, son but, son mode, sa durée, sa fin, 145-50, 136.

V

Valery (saint), abbé, 324, 334, — chapelle de saint, 335, — (St-) en Caux, antiquités et sépult. romaines, 129, — sépult. franques, 342.
Vallées, siéges de population antique, 45, 46, 85.
Vases funéraires et vases mobiliers, 171-73.
Vases d'argent dédiés à Mercure, 126.
Vases à reliefs, 115-16.
Vases en terre aux pieds des Francs, 199, 202, 256, 266-67, 305, 321, 337, 341, 345.
Vases de verre francs, 199, 267-69.
Vases chrétiens du moyen-âge, 327-28.
Vases, prières sur les vases payens, 340.
Vatteville, sépult. franques, 346.
Verdun, sépultures franques, 238, 301, 310, 313-14, 398.
Vernon, sépultures romaines, 34-35.
Verre colorié romain, 54, — (analyse du), 54.

Verrerie romaine, 161-66, — vases et barillets, 160, — lieux de découverte, 161, — traités sur le verre, 162, — lieux et époque de fabrication, 163-65, — noms de fabricants, 163-64.
Verriers romains (noms de), 36, 57, 70, 80, 81, 108, 115, 130, 161, 163-66.
Verre franc (vases de), 267-69, 316-17.
Verre (perles de verre et de pâte de verre), 230-32, 262.
Vicq, cimetière franc, 269, 296, 297, 306, 323.
Villes et villas romaines, 45, 82, 83, 87, 121, 127, 132, 135, 245, 332.
Violation des sépultures, 264-65, 322, — (lois contre la), 195.
Voies romaines, 61, 62, 85, 87, 88, 104, 107, 245, 304.

W

Winkelman, antiquaire allemand, 240.
Worsaae, antiquaire danois, 64, 192.
Wylie, antiquaire anglais, 207, 231, 238, 241, 242, 271, 276, 296, 309, 311, 317, 395.

X

Xanten, cimetière germain, 8, 237, 312-13, 398.

Y

Yébleron, sépultures romaines, 130.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

EN FRANCE.

Le Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur, 100 ex.
Le Conseil-Général de la Seine-Inférieure, 20 exemplaires.

Mme Advisse, propriétaire à Dieppe.
MM. Andrieux (l'abbé), curé de Saint-Aubin-Routot.
Aribaut, ingénieur de l'arrondissement de Dieppe.
Baillet, avoué à Dieppe.
Barbaray, adjoint de Bennetot.
Barwel, propriétaire au château d'Omonville.
Batault (H.), secrétaire de la Société d'Archéologie de Châlons-sur-Saône, 2 exemplaires.
Baudry (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques de Dieppe.
Baudry (Paul), propriétaire à Rouen.
Belot, conseiller général à Rouen.
Bénard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen du Havre.
Bernard (Am.), cultivateur à Ricarville.
Bibliothèque publique d'Abbeville.
Bibliothèque publique de Bayeux.
Id. Blois.
Id. Bolbec.
Id. Boulogne.
Id. Dieppe, 2 exemplaires.
Id. Elbeuf.
Id. Havre.
Id. Neufchâtel.
Id. Rouen.
Bibliothèque de la Manufacture impériale de Sèvres.
Billiard, marchand d'antiquités à Rouen.
Blanchon, chef de la station d'Alvimare.
Boucher de Perthes, président de la Société d'Emulation d'Abbeville.
Bouffard, négociant à Fécamp.
Bourdin, docteur-médecin à Bolbec.
Bréard, président du tribunal civil d'Yvetot.
Brianchon, précepteur au château de Gruchet, 2 exemplaires.
Canel (A.), bibliothécaire à Pont-Audemer.
Carpentier, propriétaire du *Courrier du Havre.*
Catelain (l'abbé), curé de Bennetot.
Chalot, commerçant à Dieppe.
Clément (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques de Dieppe.
Colas (l'abbé), aumônier des Saints-Anges à Rouen.
Collen-Castagne, manufacturier à Bolbec.
Conseil (Mme), propriétaire à Dieppe.

MM. Corneille, député au corps législatif.
Couillard (Gustave), notaire à Criquetot-l'Esneval.
Cousin-Despréaux, docteur en droit à Cherbourg.
Curmer, conseiller général à Rouen.
Dainez, recteur de l'Académie de l'Ardèche.
D'Ambray (le vicomte), au château de Montigny.
Darsy, notaire et conseiller d'arrondissement, à Gamaches.
David (Ful.), aubergiste à Fauville.
Debouys, docteur-médecin à Paris.
De Bréauté, conseiller général, au château de la Chapelle, 3 exemp.
Decaens, propriétaire à Criquetot-l'Esneval.
De Caumont, fondateur des Congrès scientifiques à Caen.
D'Echerny (le comte), maire d'Allouville-Bellefosse.
De Clercy (le comte), au château de Derchigny.
De Clercy (Humbert), au chateau de Derchigny.
Decorde (l'abbé), curé de Bures.
De Flers (le marquis), à Paris.
De Franqueville (A.), conseiller général, à Contre-Moulins.
De Girancourt, propriétaire à Varimpré.
De Girancourt, conseiller général de Blangy.
De Glanville (L.), de l'Académie de Rouen.
Delalonde (Adolphe), propriétaire à Rouen.
Delaporte, propriétaire à Fécamp.
Delarbre (Albert), propriétaire au Havre.
De l'Espine (le vicomte), à Paris.
Delevoye, imprimeur à Dieppe.
Desmarest, architecte en chef de la Seine-Inférieure, à Rouen.
De Malortie, propriétaire à Eturqueraie (Eure).
De Mirville (le marquis), au château de Gommerville.
Denis, mécanicien à Bermonville.
Derache, libraire à Paris, 6 exemplaires.
De Roissy, propriétaire à Paris.
Derouen, pharmacien à Dieppe.
De Saint-Aignan, propriétaire à Rouen.
Des Roys (Mme la comtesse), à Gaillefontaine.
Deville (Achille), receveur général de l'Orne.
De Villers, ancien représentant à Rouen.
D'Hardantun, propriétaire à Amiens.
D'Haussez, ancien ministre à Saint-Saëns.
Didron (V.), libraire à Paris, 6 exemplaires.
D'Imbleval (le chevalier), au château de Sigy.
Dubosc, banquier à Fécamp.
Dufour, avoué à Amiens.
Dufresne, propriétaire à Dieppe.
Dupont-Delporte (le baron), ancien préfet de la Seine-Inférieure.
Dupont, architecte de l'arrondissement de Dieppe.
Durand, archéologue à Calais.
Dusevel, inspecteur des monuments historiques de la Somme.

MM. Dutuit, membre de l'Académie, à Rouen.
Duval, percepteur à Lillebonne.
Duvallet (l'abbé), curé de Bertreville.
Estancelin, ancien député de la Somme, à Eu.
Ferrand (l'abbé), doyen de Fauville.
Fiquet, conseiller général de Criquetot-l'Esneval.
Flamand, ancien ivoirier à Dieppe.
Fourcin, propriétaire à Bully.
Frébourg, armateur à Fécamp.
Frissard, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
Gens (l'abbé), curé de Saint-Aubin, près Elbeuf.
Giffard, propriétaire à Fauville.
Gigault, clicheur au Havre.
Godefroy, commissaire au chemin de fer de Dieppe.
Graillon, sculpteur à Dieppe.
Grout, conseiller général d'Envermeu.
Hardy (Josse), propriétaire à Dieppe.
Harent (l'abbé), curé de Montaur (Eure).
Hénault, entrepreneur de travaux publics à Dieppe.
Herrier, greffier du Tribunal civil de Dieppe.
Houlbrèque, armateur à Fécamp.
Hue, libraire au Havre.
Jean, ancien juge à Dieppe.
Keittinger, conseiller général à Rouen.
Lamotte (P.), propriétaire à Dieppe.
Leberthois (l'abbé), curé de Bermonville.
Lebreton (l'abbé), vicaire de Saint-Michel du Havre.
Leboucher, conseiller municipal à Dieppe.
Lebrument, libraire-éditeur à Rouen, 100 exemplaires.
Lecomte (l'abbé), vicaire de Saint François du Havre.
Lecoq, receveur du syndicat de la Varenne, à Dieppe.
Ledicte-Duflot, conseiller général de l'Oise, à Clermont.
Lefebvre, conseiller d'arrondissement de Dieppe.
Lefez (Pas.), propriétaire à Fauville.
Lelaumier, ancien instituteur à Fauville.
Le Leu, conseiller à la Cour impériale de Rouen.
Lemaitre, négociant à Dieppe.
Lemonnier, négociant au Havre.
Lenormand, maire de Bosc-le-Hard.
Lepic, sous-préfet du Havre.
Lepicard jeune, propriétaire à Rouen.
Leprevost (Auguste), correspondant de l'Institut, à la Vaupalière.
Lequesne, bibliothécaire à Bolbec.
Leroux, propriétaire à Fauville.
Leroy (Ernest), préfet de la Seine-Inférieure.
Letellier (Mme), hôtel du Commerce, à Dieppe.
Levaillant, propriétaire à Ecretteville-les-Baons.
Levasseur, imprimeur à Dieppe.

MM. Manoury (Is.), conseiller d'arrondissement, à Fauville.
Marais, libraire à Dieppe, 50 exemplaires.
Marcadé, ancien avocat au Conseil d'État, à Rouen.
Marcel, notaire au Havre.
Marcotte, cultivateur à Ricarville.
Marmin, conservateur du Musée d'Antiquités à Boulogne.
Miège, négociant à Dieppe.
Millet, attaché à la manufacture impériale de Sèvres.
Mouquet, receveur particulier des Finances de l'arrond. de Dieppe.
Moutié (Auguste), archéologue à Rambouillet.
Moutié, propriétaire à Paris.
Muller, chimiste à Bolbec.
Neulat, inspecteur des Ecoles primaires, à Villeneuve-d'Agen.
Nion, notaire au Havre.
Olivier, notaire à Fauville.
Olivier, pharmacien à Fauville.
Omont (P.), propriétaire à Hattenville.
Osmont, ancien représentant, à Paris.
Ouin-Lacroix (l'abbé), sec. général de la grande aumônerie, à Paris.
Paray, professeur au Collége de Dieppe.
Parfait (Mlle), institutrice à Dieppe.
Parisy-Dumanoir, commerçant à Foucarmont.
Petit, notaire à Fauville.
Pourpoint, armateur à Dieppe.
Prevost, menuisier à Dieppe.
Pron, préfet de la Sarthe.
Quenouille aîné, propriétaire à Dieppe.
Quenouille (Olivier), propriétaire à Dieppe.
Quesnel (Louis), propriétaire à Rouen.
Quesnel, vérificateur de l'Enregistrement au Havre.
Queval, greffier de la Justice de Paix à Fauville.
Racine, horticulteur à Dieppe.
Reiset, conseiller général de Longueville.
Reynaud (Jean), ancien représentant à Paris.
Rident, notaire à Bocs-le-Hard.
Riocreux, conservateur du Musée Céramique de Sèvres.
Riquier, président du Tribunal civil de Dieppe.
Rivière (l'abbé), vicaire de Fauville.
Robin, conseiller d'arrondissement, à Goderville.
Roger, marbrier-sculpteur à Yvetot.
Rousselin, substitut du procureur impérial à Dieppe.
Saint-Leger, maire de Cléville.
Sellier, négociant, maire de Dieppe.
Serres, professeur d'Anthropologie au Muséum de Paris.
Société d'Emulation de l'Allier.
Sommesnil (l'abbé), professeur au Séminaire de Rouen.
Tabouret, conseiller municipal à Dieppe.
Templier, propriétaire à Fauville.

Mme Thibaut-Méliot, maîtresse de pension à Dieppe.
MM. Toussaint, avocat au Havre.
Trouard-Riolle, docteur-médecin à Dieppe.
Vasse, propriétaire au château de Gruchet, 2 exemplaires.
Vasse (Mlle Juliette), propriétaire à Dieppe.
Vazon (l'abbé), curé de Manneville-la-Goupil.
Viau, homme de lettres à Harfleur.
Villeret, juge à Besançon.
Villers, adjoint au maire de Bayeux.
Voisin (Mme), propriétaire à Fauville.
Wilmer, propriétaire à Dieppe.

EN ANGLETERRE.

Archeological Institute (the) of Great-Britain and Ireland.
Akerman (John-Yonge), secretary of the Society of Antiquaries of London.
Bateman (Thomas), Esq., Youlgrave, Bakewell, Derbyshire.
British Museum (the department of antiquities).
Bloxdam (M. H.), Esq., Rugby.
Davis (Jos. Barn.), F. S. A., Shelton, Staffordshire.
Dawson-Turner, Esq., F. R. S., F. S. A., Lee Cottage, Old Brompton.
Fairholt (Fred.-Wil.), F. S. A., Brompton.
Franks (Aug.-W.), Esq., British Museum.
Gurney (Daniel), Esq., North Runcton, Norfolk, 2 exemplaires.
Hall (Charles), Esq., Ansty, Blandford, Dorset.
Henslow (the Rev. Professor), Nitcham, Hadleigh.
Jones (James-Cove), Esq., F. S. A., Loxley, Warwick.
Lord Londesborough, president of the Numismatic Society of London.
London Institution (the), Finsbury Circus.
Mayer (Joseph) Esq., F. S. A., Liverpool.
Neville (Hble. R. C.), F. S. A., Audley End, Essex.
Otto Marcus, bookseller, London.
Parker (W.), bookseller, Oxford, 12 exemplaires.
Pretty (Edward), Northampton.
Roach Smith (Ch.), auteur des *Collectanea Antiqua*, London.
Rolfe (W. H.), Esq., Sandwich, Kent.
Scarborough (the) Archeological Society.
Smart (T. W.), M. D., Northiam, Staplehurst.
Society (the) of Antiquaries of London.
Thompson (James), Esq., Leicester.
Trollope (the Reverend Edw.), Leasingham.
Warne (Charles), Esq., London.
Way (Albert), Esq., F. S. A., Reigate, 2 exemplaires.
Widowson (Miss E. E.), York.
Wright (Thomas), Esq., F. S. A., Brompton.
Wylie (W.-M.), Esq., F. S. A., Blackwater, Hants, 2 exemplaires.

EN SUISSE.

M. Troyon (Frédéric), à Bel-Air, près Lausanne.

EN ALLEMAGNE.

M. Lindenschmit (Ludwig), conservateur du Musée, à Mayence.

Souscriptions. 515
Tirage. 500

Dieppe. — E. Delevoye, imprimeur.